ÉCOLE
DES HAUTES ÉTUDES
COMMERCIALES
DE MONTRÉAL

BIBLIOTHÈQUE

NO _____

COTE _____

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/lasciencesociale47soci

JANVIER 1909 54e LIVRAISON

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ INTERNATIONALE DE SCIENCE SOCIALE

SOMMAIRE : Liste générale des membres. — Le « Noir de Guinée ». — Réunion mensuelle de novembre 1908. — Les réunions mensuelles. — Revue de la Presse. — Bibliographie. — Livre reçu.

FASCICULES PARUS DANS LA NOUVELLE SÉRIE (Prix : 2 fr. *franco*)

N° 1. — **La Méthode sociale**, ses procédés et ses applications, par E. Demolins, Robert Pinot et Paul de Rousiers.

N° 2. — **Le Conflit des races en Macédoine**, d'après une observation monographique, par G. d'Azambuja.

N° 3. — **Le Japon et son évolution sociale**, par A. de Préville.

N° 4. — **L'Organisation du travail. Réglementation ou Liberté**, d'après l'enseignement des faits, par Edmond Demolins.

N° 5. — **La Révolution agricole.** Nécessité de transformer les procédés de culture, par Albert Dauprat.

N° 6. — **Journal de l'École des Roches** (année 1903-1904).

N° 7. — **La Russie; le peuple et le gouvernement**, par Léon Poinsard.

N° 8. — **Pour développer notre commerce; Groupes d'expansion commerciale**, par Edmond Demolins.

N° 9. — **L'ouverture du Thibet. Le Bouddhisme et le Lamaïsme**, par A. de Préville.

Nos 10 et 11. — **La Science sociale depuis F. Le Play. — Classification sociale** résultant des observations faites d'après la méthode de la Science sociale, par Edmond Demolins. (Fasc. double.)

N° 12. — **La France au Maroc.** par Léon Poinsard.

N° 13. — **Le commerce franco-belge et sa signification sociale**, par Ph. Robert.

N° 14. — **Un type d'ouvrier anarchiste. Monographie d'une famille d'ouvriers parisiens**, par le Dr J. Bailhache.

N° 15. — **Une expérience agricole de propriétaire résidant**, par Albert Dauprat.

N° 16. — **Journal de l'École des Roches** (année 1904-1905).

N° 17. — Un nouveau type particulariste ébauché : **Le Paysan basque du Labourd** à travers les âges, par M. G. Olphe-Galliard.

N° 18. — **La crise coloniale en Nouvelle-Calédonie**, par Marc Le Goupils, ancien Président du Conseil général de la Nouvelle-Calédonie.

Nos 19, 20 et 21. — **Le paysan des Fjords de Norvège**, par Paul Bureau. (Trois Fasc.)

N° 22. — **Les trois formes essentielles de l'Éducation; leur évolution comparée**, par Paul Descamps.

N° 23. — L'Évolution agricole en Allemagne. **Le « Bauer » de la lande du Lunebourg**, par Paul Roux.

N° 24. — **Les problèmes sociaux de l'industrie minière. Comment les résoudre**, par Edmond Demolins.

N° 25. — **La civilisation de l'étain. — Les industries de l'étain en Franconie**, par Louis Arqué.

N° 26. — **Les récents troubles agraires et la crise agricole**, par Henri Brun.

N° 27. — **Journal de l'École des Roches** (année 1905-1906).

N° 28 et 29. — L'Histoire expliquée par la Science sociale : **La Grèce ancienne**, par G. d'Azambuja.

N° 30. — **L'humanité évolue-t-elle vers le socialisme?** par Paul Descamps.

(La suite au verso.)

FASCICULES PARUS DANS LA NOUVELLE SÉRIE (*suite*).

N° 31. — **L'École moderne**, par G. Clerc, Mme Hugh Bell et A. Pernotte.

N° 32. — Comment se prépare l'unité sociale du monde. **Le Droit international au XXe siècle**, par Léon Poinsard.

N° 33. — **Les exportations allemandes**, par Paul de Rousiers.

N° 34. — **Le type savoyard**, par C. Borlet, J. Poncier et P. Descamps.

N° 35. — **Le littoral de la Plaine saxonne; le type des Marschen**, par Paul Roux.

N° 36. — **Les origines de la science sociale. Frédéric Le Play; sa méthode et sa doctrine**, par E. Bouchié de Belle.

N° 37. — **Les populations viticoles**, par Paul Descamps.

N° 38. — **Journal de l'École des Roches** (année 1906-1907).

N° 39. — **Edmond Demolins**, par P. de Rousiers, G. Bertier et P. Descamps.

N° 40. — **Les populations forestières du centre de la France**, par A. Boyer, E. Demolins, le Cte de Damas d'Anlezy et P. Descamps.

Nos 41 et 42. — **Répertoire des répercussions sociales**, par Edmond Demolins.

N° 43. — **Les Faiseurs de jouets de Nuremberg**, par L. Arqué.

N° 44. — **Le type social du paysan juif à l'époque de Jésus-Christ**, par M.-B. Schwalm.

N° 45. — **La colonisation des tourbières dans les Pays-Bas et la Plaine saxonne**, par Paul Roux.

Nos 46 et 47. — **Le type saintongeais**, par Maurice Bures.

N° 48. — **La Science sociale et sa méthode**, par Robert Pinot.

N° 49. — **Journal de l'École des Roches** (année 1907-1908).

Nos 50 et 51. — **Le Noir de Guinée**, par L. Tauxier.

N° 52. — **Le type frison**, par Paul Roux.

ORGANISATION DE LA SOCIÉTÉ

But de la Société. — La Société a pour but de favoriser les travaux de Science sociale, par des bourses de voyage ou d'études, par des subventions à des publications ou à des cours, par des enquêtes locales en vue d'établir la carte sociale des divers pays. Elle crée des comités locaux pour l'étude des questions sociales. Il entre dans son programme de tenir des Congrès sur tous les points de la France, ou de l'étranger, les plus favorables pour faire des observations sociales, ou pour propager la méthode et les conclusions de la science. Elle s'intéresse au mouvement de réforme scolaire qui est sorti de la Science sociale et dont l'*École des Roches* a été l'application directe.

Appel au public. — Notre Société et notre Revue s'adressent à tous les hommes d'étude, particulièrement à ceux qui forment le personnel des Sociétés historiques, littéraires, archéologiques, géographiques, économiques, scientifiques de province. Ils s'intéressent à leur région; ils dépensent, pour l'étudier, beaucoup de temps, sans que leurs travaux soient coordonnés par une méthode commune et éprouvés par un plan d'ensemble, sans qu'ils aboutissent à formuler des idées générales, à rattacher les causes aux conséquences, à dégager la loi des phénomènes. Leurs travaux, trop souvent, ne dépassent pas l'étroit horizon de leur localité; ils compilent simplement des faits et travaillent, pour ainsi dire, au fond d'un puits.

La Science sociale, au point où elle est maintenant arrivée, leur fournit le moyen de sortir de ce puits et de s'associer à un travail d'ensemble pour une œuvre nouvelle, qui doit livrer la connaissance de plus en plus claire et complète de l'homme, de la Société. Ils ont intérêt à venir à elle.

Enseignement. — L'enseignement de la Science sociale comprend actuellement quatre cours : le cours de M. Paul Bureau, au siège de la *Société de géographie*, à Paris; le cours de M. G. Melin, à la Faculté de droit de Nancy; le cours de M. Paul Descamps, à l'École des Roches, et le cours de M. J. Durieu, au collège des Sciences sociales à Paris. Le cours d'histoire, fait par notre collaborateur le Vte Ch. de Calan, à la Faculté de Rennes, et celui de M. D. Alf. Agache, sur l'histoire des beaux-arts, fait au collège des Sciences sociales à Paris, s'inspirent directement des méthodes et des conclusions de la Science sociale.

Conditions d'admission. — La Société comprend trois catégories de membres, dont la cotisation annuelle est fixée ainsi :

1° Pour les *membres titulaires :* 20 fr. (25 fr. pour l'étranger);

2° Pour les *membres donateurs :* 100 fr.;

3° Pour les *membres fondateurs :* 300 à 500 fr.

BULLETIN

LISTE GÉNÉRALE DES MEMBRES

Les abonnés de la *Science sociale*, qui ne sont pas membres de la Société, ne figurent pas sur cette liste.

PARIS

D. Alf. Agache, rue Eug.-Flachat, 11.
Alfred Agache, rue Weber, 14.
Dr E. Amieux, Faub. St-Honoré, 215.
M. Aubry, rue Cambacérès, 6.
P. Babonneau, rue des Volontaires, 21.
L. Bacle, Ingénieur, square Maubeuge, 3.
M. Baelen, rue de Rennes, 114.
Louis Bedel, r. Lecourbe, 308.
E. Benoit, Industriel, rue Oberkampf, 81.
Charles Bessand, rue La Boëtie, 116.
Paul Bessand, rue du Pont-Neuf, 2 *bis*.
Jean Bessand, rue du Pont-Neuf, 2 *bis*.
G. Blanchon (Michel-Mérys), rédacteur au *Journal des Débats*, boul. St-Michel, 65.
Jules Bocquin, Ingénieur des Arts et Manufactures, avenue de Wagram, 157.
Jean Borderel, rue de Clignancourt, 135.
Bouchié de Belle, rue de Miromesnil, 16.
Paul Bureau, Professeur de droit, rue du Cherche-Midi, 83.
E. Castan, chaussée de la Muette, 2.
E. Catois, Industriel, rue Cambon, 21.
Causse, rue du Val-de-Grâce, 9.
Louis Chavane, rue de Bellechasse, 6.
Charles Chatillon, rue Cortambert, 18.
M. Chopard, rue Cail, 16.
André Colliez, Avocat, rue de Monceau, 66.
Emile Coppeaux, rue du Général-Foy, 6.
J.-A. Corteggiani, rue de Rennes, 87.
Jules Cousin, boul. Poissonnière, 10.
Georges Delattre, rue Cassette, 16.
Dr Delbet, Député, rue des Beaux-Arts, 2.
Paul Descamps, Secrétaire de la Rédaction de la *Science sociale*, rue Jacob, 56.
Le Directeur du *Musée social*, rue Las Cases, 5.
Eugène Dubern, rue de l'Université, 88.
Amédée Dufaure, av. des Champs-Elysées, 116 *bis*.
Pierre Evrard, rue Monge, 14.
M. Eyssèric, rue Censier, 29.
Auguste Ferrand, rue Lalo, 18.
Georges Ferrand fils, rue Lalo, 18.
Filleul-Brohy, Industriel, rue de Vienne, 21.
Alfred Firmin-Didot, ancien Editeur, rue de Varenne, 61.
Maurice Firmin-Didot, Editeur, boul. St-Germain, 272.
Fougère, r. de la Chaise, 22.
Charles-Félix Fournier, rue de l'Université, 119.
Henry de France, rue de Lille, 55.
L'abbé Francis, boul. Pereire, 204.
André Froment, rue Vauvenargues, 1.
Gauthier-Villars, rue de Bourgogne, 21.
Georges Gerson, rue Marbeuf, 38.
G. Giraud-Jordan, rue de l'Université, 106.
M. Godard, av. de la République, 1.
Paul Godeville, rue de Rivoli, 158.
Mlle Grapin, rue Soufflot, 22.
Comte Pierre d'Harcourt, rue Vaneau, 11.
M. Haudricourt, rue de Lubeck, 25.
L'abbé H. Hemmer, rue Mozart, 61 *bis*.
Gustave Huard, Avocat à la Cour d'appel, rue d'Amsterdam, 52.
M. Isambert, rue des Écoles, 46.
L'abbé Jouin, Curé de St-Augustin, av. Portalis, 8.
M. de Lanzac de Laborie, rue de Bourgogne, 19.
M. Laudet, boul. Malesherbes, 27.
Georges Laurent, rue Mizon, 4 *bis*.
Robert Lebaudy, rue de Lubeck, 12.
Robert Le Bret, Avocat, av. Marceau, 2.
Pierre Lederlin, rue Boissière, 11.
Georges Ledoux, rue Alphonse-de-Neuville, 17.
Robert Legay, rue Cazotte, 2.
Paul Lemonnier, rue Taitbout, 80. Pavillon 6.
J. de Loverdo, Ingénieur, rue Poisson, 10.
Marquise de Lisle, r. Duphot, 13.
M. Lyon-Lévy, rue Chalgrin, 4.
Tommy Martin, rue Frédéric-Bastiat, 3.
M. Mollard, rue J.-J.-Rousseau, 39.
Louis Monnier, Banquier, rue de Monceau, 33.
L. de Monti de Rézé, rue de Lille, 25.
Dr A. Moutier, rue de Miromesnil, 11.

M. Noetinger, boul. St-Michel, 81.
A. Nozal, Artiste-Peintre, quai de Passy, 7.
Armand Parent, rue de l'Université, 37.
L'abbé Picard, rue de la Sorbonne, 2.
Emile Pierret, rue de Courcelles, 115.
Robert Pinot, av. Henri-Martin, 109.
R. de Planhol, rue Jacob, 13.
Plocque, r. d'Hauteville, 1.
Is. Polako, avenue du Trocadéro, 40.
Mme Provot, boul. de Courcelles, 82.
L'abbé L. Raffin, rue Joubert, 28.
G. Raverat, Industriel, rue Legendre, 1.
Paul Raynaud, rue Agrippa-d'Aubigné, 3.
A. de Ricqlès, rue Gustave-Flaubert, 9.
M. Roolf, rue de l'Entrepôt, 13.
Paul de **Rousiers**, Président de la Société Internationale de Science sociale, rue de Monceau, 9.
Louis Rousselet, Directeur du *Journal de la Jeunesse*, boul. St-Germain, 126.
Dr Sabouraud, rue Miromesnil, 62.
M. de Sainte-Croix, rue des Saints-Pères, 11.
Saint-Paul de Sincey, rue Richer, 19.
Paul Salathé, Ingénieur des mines, boul. Lannes, 31 *bis*.
Suleau, rue Croix-des-Petits-Champs, 11.
J. Tachon-Labrèche, rue St-Dominique, 116.
Georges Tessier, boul. St-Germain, 216.
M. Thiéry, rue Pestalozzi, 6.
Ed. Thomine, Ingénieur, avenue de la République, 1.
Dr Henri Triboulet, Médecin des Hôpitaux, av. d'Antin, 25.
Dr Jules Tripet, rue de Compiègne, 2.
M. Turpaud, rue Lecourbe, 3.
M. Henri Turquet, av. Victor-Hugo, 95.
Philippe de Vilmorin, quai d'Orsay, 23.
Étienne Watel, Ingénieur, av. Hoche, 3.

FRANCE : DÉPARTEMENTS

Ain

Boissieu (de), château de Varambon, par Pont-d'Ain.
Quinson (Jean), à Tenay.
Richard, industriel, à Jujurieux.

Aisne

Caillet (N.), abbé, curé de Manicamp, par Blérancourt.
Crèveaux (Eugène), constructeur, à Vervins.
Guillemot, ingénieur-agronome, Ste-Geneviève, par Soissons.
Trétaigne (Bon de), château de Festieux, à Festieux.

Allier

Buffault, Faubourg Ste-Catherine, à Moulins.
Gautrot (Général), rue des Tanneries, à Moulins.
Mesuré (Charles), ingénieur-conseil de la Cie de Châtillon, à Montluçon.

Alpes-Maritimes

Dauprat (E.), 4, rue de la Paix, à Nice.
Nina de Neumann (baronne), Villa Lotus, Monte-Carlo.
Oudaille (Dr), Le Cannet.

Ardèche

Jacquot (Raoul), avoué, à Largentière.
Lafarge (Albert de), directr de l'Usine de Lafarge, à Viviers.

Ardennes

Ponthière, à Haybes-sur-Meuse.
Roland (Joseph Dr), rue de l'Arquebuse, à Charleville.

Aude

Loubet (J. Mme), 20, quai Victor-Hugo, à Narbonne.
Mittou, abbé, professeur au Petit Séminaire, à Carcassonne.

Belfort (Territoire)

Garreau (L.), directeur de banque, 23, rue de Vauban, à Belfort.

Bouches-du-Rhône

Azambuja (G. d'), 20, Traverse de l'Eperon, à Marseille.
Bertin, à Salon.
Devalois (Henri), restaurant Vérande, 32, place d'Aix, à Marseille.
Hubert (M.), ingénieur, 200, avenue du Prado, à Marseille.
Lachesnais (E. de), château du Roucas-Blanc, Corniche, 401, à Marseille.
Mistral fils (B.), à St-Rémy.
Montaudoin (de), 57, cours Pierre-Puget, à Marseille.
Pascal père et fils, fabr. d'huiles, à Salon.
Philippon (Georges), château de Mazargues, à Mazargues.
Prat (Louis), 167, rue Paradis, à Marseille.
Tornézy (A.), à St-Louis.

Calvados

Allainguillaume (Louis), quai de la Londe, à Caen.
Astoul, 41, rue Haldot, Caen.
Grelé (Eug.), Rédacteur en chef du *Progrès du Calvados*, 3, rue du Moulin, à Caen.
Moschos (Dr), à Trévières.

Charente

Boiteau (A.-L.), à Angoulême.
Mimaud (Jules), 7, rue du Palais, à Ruffec.
Préville (A. de), château de Bonethères, par Chabanais.
Sazerac de Forge, à Angoulême.

Charente-Inférieure

Bouygues (Joseph), 17, Chaussée du Calvaire, à St-Jean-d'Angely.
Bures (Maurice), avocat, à Saintes.
Canaud (Lucien), 32, rue Villeneuve, à La Rochelle.
Dahl (Oscar), à La Rochelle.
Magnier (Paul), La Champagne-Salignac par Mirambeau.
Orbigny (Alcide d'), armateur, rue Réaumur, à La Rochelle.
Poncin, propriétaire, à Brisambourg.
Thibault, notaire, à La Rochelle.

Cher

Bosredon (Cte de), château de Serruelles, par Châteauneuf.
Corbin de Mangoux, à Vorly, par Levet.
Girard (Paul), 40, rue Moyenne, à Bourges.
Jannin (Georges), Société de Distillerie à Germigny-Bourges.
Laduye (de) (Mme), 76, rue de Crosses, à Bourges.
la Vèvre (Henri de), château de la Vèvre, par Dun-s.-Auron.
Montfort (R. de), à Bouy, par Mehun-sur-Yèvre.
Toytot (H. de), château de Bar, par Nérondes.

Corrèze

Brunie, notaire, Ussel.

Corse

Tenaille (Jean), Villa St-Raphaël, à Bastia.

Côte-d'Or

Bertschy (F.), 31, avenue Victor-Hugo, à Dijon.

Côtes-du-Nord

Martin (Abbé N.), 7, rue du Lycée, à Saint-Brieuc.

Dordogne

Lapeyre (Fernand), à La Roche-Chalais.
Montcheuil (Paul de), château de Montcheuil, par Nontron.
Pothier, Capitaine en retraite, La Brande, par Vergt.
Saint-Martin (André), 22, place Francheville, à Périgueux.

Doubs

Japy-Boigeol (A.), à Audincourt.

Drôme

Matras (L.), directeur de La Mutuelle, à Valence.

Eure

Agache (Auguste), à Bizy-Vernon.
Bertier (Georges), Directeur de l'École des Roches, par Verneuil.
Carcopino (Dr), à Verneuil.
Clermont-Tonnerre (Mis de), château de Glisolles, par La Bonneville.
Demolins (Mme), à La Guichardière par Verneuil.
Desmonts (Abbé), curé de Glisolles, par La Bonneville.
Gamble (Abbé), aumônier à l'École des Roches, par Verneuil.
Hervey, à Notre-Dame-du-Vaudreuil.
Jenart (Paul), ingénieur-agronome, à l'Ecole des Roches, par Verneuil.
Labussière (Mme), à Pullay, par Verneuil.
Loisy (J. de), 27, rue Joséphine, à Evreux.
Maistre (Cte de), château de Tourville, par Pont-Audemer.
Malherbe, Grande-Rue, Pont-Audemer.
Marty, professeur à l'Ecole des Roches, par Verneuil.
Mentré, professeur à l'École des Roches, par Verneuil.
Storez (Maurice), 36, rue des Tanneries, à Verneuil.
Tourville (Mme de), château de Tourville, par Pont-Audemer.

Eure-et-Loir

Firmin-Didot (Mlle), au château d'Escorpain, par Laons.
Mareuil (Baron de), lieutenant-colonel au Ier Chasseurs, à Châteaudun.
Pochet (A.), 13, rue de la Gare, à Dreux.
Waddington (Ch.), château de Vert-en-Drouais, par Dreux.

Finistère

Vincelles (Comte de), château de Penaurun, par Concarneau.

Gard

Beauquier (Jean), 1, rue Nationale, à Nîmes.
Gasparin (Cte de), 24, quai de la Fontaine, à Nîmes.

Garonne-(Haute)

Encausse de Labattut (B. d'), 4, allée St-Étienne, à Toulouse.
Godard, ingénieur de la Cie des Ch. de fer du Midi, à Toulouse.
Lavalette (R. de), château de Cessales, par Villefranche-de-Lauragais.
Laye (Abbé), aumônier, 6, rue de la Fonderie, à Toulouse.
Mertz (Abbé), curé de Marquefave, par Carbonne.
Saint-Raymond (Edmond), 5, rue Merlane, à Toulouse.
Sales (Daniel), 1, rue Begué-David, à Toulouse.
Tailhades (Victor), 18, Bd d'Arcole, à Toulouse.

Gers

Cassaigneau (M. Dr), à Montréal du Gers.

Gironde

Breuil (Edmond), Ecole de Guyenne, à Blanquefort.
Drouhaut (H. Mlle), Ecole de Guyenne, à Blanquefort.
Feuillade de Chauvin (A.), 104, cours du Jardin-public, à Bordeaux.
Labrouste (P.), 146, chemin d'Eysines, à Caudéran.
Maurel (Marc), 18, rue du Chapeau-Rouge, à Bordeaux.
Roujol (A.), École de Guyenne, à Blanquefort.
Tallon (Charles), École de Guyenne, à Blanquefort.
Thibaud (Francis), École de Guyenne, à Blanquefort.
Vialolle (Dr), Carbon-Blanc.

Hérault

Benezech (Adrien), propriétaire-viticulteur, à Gignac.
Jottras (Louis), capitaine au 24e Colonial, 14, quai Vauban, à Cette.
Saint-Pierre, 5, rue Collot, à Montpellier.
Vernazobres (Henri), à Baboulet, par Capestang.

Ille-et-Vilaine

La Lande de Calan (Ch. de), à Saint-Grégoire, par Rennes.
Marotte (L.), Le Mont Hymette, Redon.
Pocquet (Barth.), directeur du *Journal de Rennes*, 8, rue de Robien, à Rennes.
Villarmois (Cte de la), château de Trans, par Pleine-Fougères.

Indre-et-Loire

Crosnier (Commandant), 38, rue de Clocheville, à Tours.
Daix (Emile), lieutenant au 32e Infanterie, à Tours.
Dauprat (A.), Le Breuil-St-Michel, par Chedigny.
Lecointre (Cte P.), château de Grillemont, par Ligueil.
Lemesle (Mme A.), château de Planchoury, par St-Michel-s.-Loire.

Jura

Babey (Pierre), à Arbois.

Loir-et-Cher

Godeville (L.), à Bois-Rabot, par Pierrefitte-s.-Sauldre.
Silvestre, 4, place du Château, à Blois.

Loire

Colcombet (V.), 5, rue de la République, à Saint-Étienne.
Monot (Abbé Pierre), Institution St-Joseph, à Roanne.
Neyret, Bel-Air, à St-Étienne.
Roux (Joseph), à Changy, par La Pacaudière.
Vincent (André), 17, rue d'Arcole, à St-Étienne.
Vinson (L.), 57, rue Michelet, à St-Étienne.

Loire-Inférieure

Benoist (E. Dr), à Guéméné-Penfao.

Loiret

Brun (Henri), avocat, château de la Barre, Ouzouer-s.-Trezée.
Champault (Ph.), à Châtillon-s.-Loire.
Delafoy (C.), à Mainvilliers, par Malesherbes.
Fougeron (Émile), tour de la Bretonnerie, 74, à Orléans.
Léveillé-Nizerolle, La Guette, Nibelle.

Lot

Couderc (H.), 5, rue St-Géry, à Cahors.
Marquès (Georges), avocat, à Castelnau-de-Montratier.

Lot-et-Garonne

Garas (J.), à Mézin.

Maine-et-Loire

Ballu (Louis), à Parnay, par Montsoreau.
L'Estoile (Jean de), château de la Lande-Chasle, par Longué.
Nonneville (Vte de), 24, rue du Bel-Air, à Angers.
Pillet (O.), propriétaire, La Bénestière, par Jarzé.
Reichard (Mme la Générale), château de la Gaudinière, par Allonnes.

Marne

Butte (H.), capitaine, 1, rue Léger-Bertin, à Epernay.

Marne (Haute-)

Genevoix (Mlle), place de l'Hôtel-de-Ville, à Langres.

Mayenne

Robien (Cte de), château de Montgiroux, par Alexain.

Meurthe-et-Moselle

Cestre (Pierre), 33, rue de Cronstadt, à Nancy.
Coanet, 2, rue Lafayette, à Nancy.
Garnier (Paul), 8, rue de la Source, à Nancy.
Jambois (A.), Rond-Point Lepois, à Nancy.
Melin (G.), 39, rue de Boudonville, à Nancy.

Morbihan

Charrier (H.), abbé, à Arradon.
Jan (Abbé), à Rochefort-en-Terre.

Prieur (F.), chef de bataillon en retraite, 10, rue Jeanne-d'Arc, à Vannes.

Nièvre

Boyer (Auguste), ancien magistrat, à St-Amand-en-Puisaye.
Dasse (Abbé J.), curé à Pougues-les-Eaux.

Nord

Allaert (P.), avocat, 16 *ter*, rue des Foulons, à Douai.
Bigo-Danel, 95, boul. de la Liberté, à Lille.
Clerc, capitaine à l'état-major du 1er corps d'armée, à Lille.
Coquelle (Félix), à Rosendael.
Guerrin (Eugène), 17, place d'Armes, à Cambrai.
Larivière (Maurice), 137, boul. de la Liberté, à Lille.
Parsy (H.), chez M. Pierret, 17, rue de France, à Maubeuge.
Pilate (Henri), 22, rue Négrier, à Lille.
Reboux (A.), directeur du *Journal de Roubaix*, à Roubaix.
Scrive-Loyer (Jules), 294, rue Gambetta, à Lille.
Valdelièvre fils (G.), 6, rue des Fossés-Neufs, à Lille.

Oise

Buron, rue Valentin-Legrand, à Saint-Just-en-Chaussée.
Jacquot (Dr), à Creil.
Leplat (Dr), directeur de l'École de l'Ile-de France, Liancourt.
Olivier (Benoist), propriétaire-agriculteur à Plailly.

Orne

Lefébure (P.-E.), Ronfeugeray, par Athis.

Pas-de-Calais

Agniel (G.), ingénieur de la Cie des Mines de Vicoigne et de Nœux, à Verquin, par Béthune.
Carrez (Victor), ingénieur, à Aire-sur-la-Lys.
Delori (Paul), agriculteur, à Bois-en-Ardres, par Ardres.
Furne (Constant), à St-Léonard, par Pont-de-Briques.
Laroche (Joseph), château de Bouvigny, par Bully.
Ledoux (Abbé A.), curé à Guemps, par Audruick.
Leloup, président de la Chambre de commerce, à Arras.
Piedfort, abbé, directeur de l'Institut Industriel, 34, rue du Cosmorama, à Calais.
Rivenet (Victor), fabricant de chicorée, à Vieille-Église.

Puy-de-Dôme

Pingusson, négociant, 43, rue Blatin, à Clermont-Ferrand.
Roux (Ferdinand), château de Javode, par Issoire.
Roux (Paul), château de Javode, par Issoire.

Pyrénées (Basses-)

Butel (Fernand), 14, rue Marca, à Pau.
Camy, lieutenant de l'Infanterie coloniale à Oloron-Ste-Marie.
Sabail, propriétaire, à Seméacq-Blachon, par Lembeye.

Pyrénées (Hautes-)

Gastebois (Louis de), villa Marie-Albert, à Lourdes.

Pyrénées-Orientales

Fabrice, 3, place de la Révolution, à Perpignan.

Rhône

Boujard, Villefranche-s.-Saône.
Cadot (Jean), 9, quai de la Guillotière, à Lyon.
Cadot (Pétrus), 9, quai de la Guillotière, à Lyon.
Charbonnel (abbé), chez M. Jean Roux, 14, rue de Penthièvre, à Lyon.
Clément (abbé), directeur de *l'Étoile*, 2, quai de la Pêcherie, à Lyon.
Constantin, capitaine, 65, cours Lafayette prolongé, à Lyon-Villeurbanne.
Guinet fils (A.), 13, rue du Griffon, à Lyon.
Koszul, 26, quai des Brotteaux, à Lyon.
Martin (Camille), 22, rue Centrale, Lyon.
Paquet (Jean), 46, rue de la Charité, à Lyon.
Pey (Joanny), 1, rue Bât-d'Argent, à Lyon.
Loys Roux (abbé), chez M. Jean Roux, 14, rue du Penthièvre, à Lyon.
Villard, 6, quai d'Occident, Lyon.

Saône (Haute-)

Gasser (A.), Directeur de la *Revue d'Alsace*, à Mantoche.
Vomécourt (Bon de), château de Chassey, par Cognières.

Saône-et-Loire

Galland (Em.), notaire, à Tournus.
Genetier (J.), Charnay-les-Chalon.

Savoie

Forestier (H. Dr), à Aix-les-Bains.
Poncier, instituteur, à Vérel-Pragondran.

Seine.

Boulanger (H.), à Choisy-le-Roi.
Boutter (abbé), 65, av. des Batignolles, à Saint-Ouen.
Charonnat (A.), Meunier, 40, quai National, à Puteaux.
Dubois (L.), 51, rue Sadi-Carnot, à Puteaux.
Durieu, rue Louis-Dupont, à Clamart.

Géral (Henri), 33, rue du Val-d'Osne, à St-Maurice.
Houdard (Ad.), 21, rue Thomas-Lemaître, à Nanterre.
Sabaheddine (S. A. le Prince M.), 96, rue du Mont-Valérien, à Suresnes.
Tanquerey, École supérieure libre de Théologie, 59 *bis*, rue Ernest-Renan, à Issy-les-Moulineaux.

Seine-Inférieure

Amblard (Emile), ingénieur, 2, rue Toustain, Dieppe.
Baillard (abbé), professeur d'histoire à l'Institution Join-Lambert, à Rouen.
Belleville, 50, rue Armand-Carrel, à Rouen.
Chevallier (abbé), curé de Baromesnil, par St-Rémy-Boscrocourt.
Dufresne (Augustin), Manoir de Calmont, près Dieppe.
Dufresne (Robert), Manoir de Calmont, par Dieppe.
Fauquet-Lemaitre (A.), château du Vallosse, par Bolbec.
Favé (P.), 14, rue de l'Écureuil, à Rouen.
Lefèvre (Frédéric), 1, rue du Champ-des-Oiseaux, à Rouen.
Legros (R.), directeur de la *Station centrale d'Electricité*, 11, place de l'Hôtel-de-Ville, à Fécamp.
Lenglet, 24, rue Félix-Faure, à Fécamp.
Lion (Camille), 26 *bis*, rue Lenôtre, à Rouen.
Maubec (abbé), curé, à Esteville, par Cailly.

Seine-et-Marne

Gelin, rue Malakoff, à Coulommiers.
Gérard (abbé), curé à Esbly.
Tissier (Paul), à Saint-Mard.

Seine-et-Oise

Bailhache (Dr), à Dourdan.
Dezobry, 10 *bis*, rue Grétry, Montmorency.
Dupré La Tour, (F.), 21, rue des Moulineaux, à Meudon.
Hallouin (L.), 39, avenue de Paris, à Versailles.
Joncard, Maison de retraite, à Pontchartrain.
Klein (F.) (Abbé), à Bellevue.
Legrain, au Val-Biron, par Dourdan.
Legrelle (Jacques), 39, rue Berthier, à Versailles.
Maurec (Louis), La Clairière, Meudon.
Nivard (Paul), 11, parc de Montretout, à St-Cloud.
Olphe-Galliard (G.), 2 *bis*, rue de l'Orangerie, à Meudon.
Raffestin (Ferd.), receveur de l'Enregistrement à Palaiseau.
Rogie (Mme), 1, boul. du Roi, à Versailles.
Soulard (Abbé W.), curé à Chamarande.
Thibault (Eugène), rue de Chartres, à Dourdan.
Velten (Gaston), 17, rue Maurepas, à Versailles.
Vidal, 12, rue Albert-Joly, Versailles.

Sèvres (Deux-)

Frey (Dr), à Airvault.

Somme

Bréart de Boisanger (L.), chef d'escadron au 3e chasseurs, à Abbeville.
Dessaint, publiciste, à Amiens.
Gourdet, 1, rue de Noyon, Amiens.

Tarn

Carbonnières (Carles de), 4, rue du Consulat, à Castres.
Tournier (Henri), à Aiguefonde, par Mazamet.

Tarn-et-Garonne

Couillard, 55, avenue St-Michel, à Montauban.
Rimbaud (J.), 5, rue Ste-Catherine, à Moissac.

Var

Niel (Ed.), oléiculteur, à Draguignan.
Silans (de), capitaine de vaisseau, 1, avenue de Vauban, à Toulon.

Vaucluse

Verdet (Aug.), 73, rue Joseph-Vernet, à Avignon.

Vendée

David (Aristide), St-Michel-en-l'Herm.
Joffrion (Dr), à Bénet.

Vienne

Lebouteux (Mme), à Verneuil, par Migné.

Haute-Vienne.

Andrieux (Abbé P.), aumônier des Petites Sœurs des Pauvres, chemin de Noujeat, à Limoges.
David (Gaston), Les Biards, par St-Yrieix.
La Teillais (de), 8, rue Jean-Nouaillhier, à Limoges.
Soury-Lavergne (H.), à Rochechouart.

Vosges.

Decosse (Paul), avocat, à Neufchâteau.
Peters (Louis), avenue Gambetta, à Épinal.
Peters (Paul), industriel, rue de Provence, à Épinal.
Peters (Victor), industriel, rue de Provence, à Épinal.
Rasquin, instituteur, à Chababois, par Granges.

Yonne.

Saffroy (Louis), notaire, Brienon-sur-Armançon.

Alsace-Lorraine.

Doyen (Abbé), professeur au Séminaire de Beauregard, par Thionville.
Frey (Léo-nJ.), rue de la Sinne, Mulhouse.

ÉTRANGER

Europe. — Allemagne. — Louis **Arqué**, vice-consul au consulat de France, Leipzig.
P.-F. Dujardin, ingénieur, Breitestrasse, 71, Dusseldorf.
Alfred Marlier, Küchengarten, 18, Gera-Reuss.

Angleterre. — F. Bertholon, négociant, Christchurch Road, 8, Streatham Hill, London S. W.
Frédéric Boudin, Alexandra Hôtel, Lincoln.
Charles Gilbertson, Gloucester Walk, 16, Campden Hill, Londres W.
Maurice Honoré, Shandon, Dyke Road, Brighton.
M. Lacroix, négociant, Jewin Street, 19, Londres E. C.
C. S. **Loch**, professeur à Christ Collège, Drylaw Hatch, Oxshott, Surrey.
Jean Périer, the Grove Boltons, 25, South Kensington, Londres S. W.

Autriche-Hongrie. — Mme Élisabeth Koos, Maros-Vasarhely.
Dr Jean Alex. Kovats, directeur de l'École supérieure de commerce, Nagy-Varad.
Marcel Luc, ingénieur, Libiaz (Galicie).
Dr Hugo Marki, IV Kaplony u. 7, Budapest.
Menyhent Szanto, V Maria Valeria-u. 12, Budapest.
Baron Félix von Oppenheimer, I Karnthnerstrasse, 51, Vienne.

Belgique. — Emile de Becker, juge d'instruction, rue de l'Aigle, 2, Louvain.
L. de Buggenoms, avocat, place de Bronckart, 19, Liège.
Léon Collin, lieutenant d'artillerie, route Provinciale, La Hulpe (Brabant).
Charles Dejace, professeur à l'Université de Liège, boul. d'Avray, 280, Liège.
Martin Derihon, industriel, Lonçin-lez-Liège.
Ernest Desenfans, avocat, rue du Mont-de-Piété, 11, Mons.
M. Dubois, directeur de l'Institut supérieur de commerce, rue des Peintres, 51, Anvers.
Henri Dumon, Faub. de Valenciennes, Tournai.
Victor **Muller**, chargé de Cours à l'Université de Liège, rue Sainte-Véronique, 20, Liège.
Charles Sépulchre-Dor, industriel, rue Charles-Morren, 31, Liège.
Édouard Sépulchre, ingénieur civil, à Kinkempois.
François Sépulchre, industriel, place Saint-Jacques, Liège.
Louis Sépulchre, Herstal.
Dr Edg. Snyers, rue Saint-Denis, 10, Liège.

Espagne. — Marquis d'Alella, Rambla de Canaletas, 6, Barcelone.
Andrès de Arzadun, calle Mayor, 80, Pamplona.
Manuel Bertrand, industriel, Trafalgar, 50, Barcelone.
Jaime Carner, avocat, rue Trafalgar, 10, Barcelone.
D. Higinio G. Caso, Trinidad, 7, Gijon.
Marquis de Castelar, Magdalena, 12, Madrid.
R. P. Fr. Albino Gonzalez, Convento de S. Esteban, Salamanca.
Mme la Vesse de La Panouse, Almagro, 15, Madrid.
Pedro G. Maristany, Rambla de Catalunya 83 pral. Barcelone.
Oriol Marti, Puerta Ferrisa, 17, 1°, Barcelone.
Trinitat Monegal, avocat, Claris 99, 1°, Barcelone.
José Monegal y Noguès, calle de Moncada, 19, Barcelone.
Alejandro Navajas, Sendeja, 7, Bilbao.
Ildefonso Sunol, rue Simon-Oller, 1, Barcelone.
Albert Thiebaut, Villanueva, 11, Madrid.
Jean Vergès Barris, à Palafrugell, Catalogne.

Italie. — Marquis d'Ayala Valva, Rione Sirignano, 2, Naples.
Nobile Girolamo Calvi, via Clerici, 1, Milan.
Cte François Cavazza, via Farini, 3, Bologne.
L'abbé Giovanni Crovato, professeur au Séminaire de St-Angelo de Brescia.
Dr Giuseppe Gallavresi, via Manin, 13, Milan.
M. Grandmont, à Taormina (Sicile).
Chev. Silvio Serafini, via Prinz-Amedeo, 2, Rome.
Prof. Andra Torre, 29, via Marianna Dionigi, Rome.

Portugal. — D. José d'Almeida, R. C. Mattoso A. Coimbra.
Conego J. Dias d'Andrade, professeur au Séminaire, Coimbra.
Dr P. Doria Nazareth, rua Buenos-Ayres, 79, Lisbonne.
Anselmo Braamcamp Freire, pair du royaume, rua do Salitre, 314, Lisbonne.
José de **Mattos Braamcamp**, Praça Duque da Terceira, 11, Lisbonne.
A. Rodrigues Braga, médecin de marine, rua da Esperança, 175-1°, Lisbonne.
Dr José Cid, professeur à la Faculté de Médecine, Coimbra.
J. da Cunha e Costa, rua do Ouro, 124, 2e E. Lisbonne.
C. Fructuoso da Costa, professeur au Séminaire, Vizeu.
Visconte de Guilhomil, Cadouços, Foz de Douro, Porto.

S. Exc. Luiz de Magalhaes, Ministre des Affaires étrangères, Lisbonne.
Pedro Navarro, avenida Hintze Ribeiro D. S., Lisbonne.
Dr A. Machado Villela, professeur à l'Université, Coimbra.
Dr Marnoco e Souza, rua de S.-Thereza, 13, Coimbra.
Mendes Oliva, Villa Nova de Tazem.
Dr Mendes dos Remedios, bibliothécaire de l'Université, Coimbra.
Alberto de Monsaras, Rua dos Militares, Coimbra.
Dr Raul Onteiro, rua da Restauraçao, 424, Porto.
Dr João Pinto dos Santos, Bairro Camôens, Lisbonne.
João Perestrello de Vasconcellos, 136 T. de Santa Quiteria, Lisbonne.
L. Pla, Carcavellos.
Frederico Ramirer, Villa Real Santo-Antonio, Algarve.
José Relvas, viticulteur, Alpiarça.
Le conseiller Ressano Garcia, Lisbonne.
Anselmo Ribeiro de Castro, à Monsao.
Francisco Egidio Salgueiro, Abrantes.
Dr Alberto dos Reis, professeur à l'Université, Coimbra.
Dr F. Dos Reis Santos, Avenida da Liberdade, 77, Lisbonne.
José Miranda do Valle, Avenida D. Amelia, 48, 1°, Lisbonne.
J. José Machado, colonel d'ingénieurs, rua dos Anjos, 213, Lisbonne.
Joaquim Nunes, Mexica Alemtejo, Móra.
Dr Serras e Silva, professeur à la Faculté de Médecine, Coimbra.
José Sucena, Coimbra.
José Fernando de Souza, rua de S. Bernardo, 114, Lisbonne.
J. Eduardo Vallejo Marques, rua Thomaz Ribeiro, 57, 1° E., Lisbonne.

Roumanie. — C. A. Berindei, Strada Precupetii Wocci, 19 *bis*, Bucarest.
J. Gavanescu, professeur à l'Université, Jassy.
Dr Em. **Grigorovitza**, Str. Plantelor, 14, Bucarest.
Iv. Grueff, rue Brezoianu, 41, Bucarest.
Valeriu Hulubei, avocat et professeur de philosophie au Lycée national, rue Hotin, 2, Jassy.
Dr St G. Mangiurea, médecin en chef de l'hôpital T. Severin.
Christu S. Negaescu, professeur, Strada Numa Paupiliu, 17, Bucarest.
Le capitaine Stambulescu, Str. 13 Septembre, 28, Bucarest.
Nestor **Urechia**, ingénieur des Ponts et Chaussées, Strada Poliza, 46, Bucarest.
N. Zanné, professeur à l'École des Ponts et Chaussées, Strada Negustori, 1, Bucarest.

Russie. — E. A. Belgard, Propriété Krougliki Efremoff (Gouv. de Toula).
G. Ferrand, administrateur de la Parfumerie Brocard et Cie, Moscou.
Paul Giraud, industriel à Moscou.
H. Laming, directeur des Usines de la Compagnie du Gaz, St-Pétersbourg.
E. de Loisy, direct. de la Société Générale des Hauts Fourneaux à Makievka, Territoire des cosaques du Don.
André Moussy, Manufacture de soieries, Moscou.
S. Polachkowsky, Vassili ostrov seconde ligne, 11, Saint-Pétersbourg.
L. Stibing, Sadowaia, 18, Saint-Pétersbourg.
Jean Szwanski, Perspective Saint-Georges, 17, Vilna.
Joseph Wilbois, Petite Loubianka, 14, Moscou.
Alexandre Woeikoff, professeur à l'Université, Saint-Pétersbourg,
Alexandre Zweguintzeff, membre de la Douma, Palais de Tauride, Saint-Pétersbourg.

Suisse. — L'abbé E. **Carry**, rue des Granges, 13, Genève.
Alfred Geigy, Fossé Saint-Léonard, à Bâle.
Léon **Poinsard**, rue Beaulieu, 72, Berne.
Comte G. de Reynold, château de Vinzel-s.-Rolle (Vaud).

Turquie. — Dragoumis, secrétaire à la Légation de Grèce, Constantinople.

Asie. — Chine. — Dr Chabaneix, professeur à l'École impériale de médecine, Tien-tsin.
Ch. Jasson, receveur des Postes françaises, à Han-kéou.
R. Réau, consul de France, Mong-tseu, Yunnan.

Tonkin. — Bazin, Banque de l'Indo-Chine, Haïphong.
Stephen Bourjade, Services civils de l'Indo-Chine, Thai-Binh.
Lieutenant-colonel Toquenne, 9e Régt d'Infanterie coloniale, Hanoï.

Afrique. — Algérie et Tunisie.
Mlle Adler, villa Armand, à Bousaréa (Alger).
M. l'abbé Botrel, à Essemane près Béjà (Tun.).
M. René Bourgoin, ingénieur-agronome, Domaine d'Amourah, prov. d'Alger.
Dr A. Guénod, rue Zarkoum, 1, Tunis.
Jules Krayenbuhl, Colon-Agriculteur, Aïn-el-Asker (Tunisie).
Jacques Lelong, Passage Ribet, 1, à Tunis.

Égypte. — Ahmed Fathy Zagloul Pacha, sous-secrétaire d'État au Ministère de la Justice, Le Caire.

Afrique orientale. — G. Cauthier, adjoint de 1re classe des Affaires indigènes, Anjouan (Comores).
Alberto Guedes, Gerente de Banco Nacional-Ultramarino, Lourenço-Marques.

João Alex. Lopez Galvao, sous-directeur du Chemin de fer, Lourenço-Marques.
Theodoro Monteiro de Macedo, ingénieur, Lourenço-Marques.

Afrique occidentale. — Philippe Gaden, Maison Devès Chaumet et Cie, Saint-Louis (Sénégal).
L. Tauxier, à Ouagadougou, Haut Sénégal, Niger.

Amérique. — Canada. — L.-O. Bournival, médecin-pharmacien, Saint-Barnabé, Comté St-Maurice, P. Q.
R.-P. Phil. Bournival, Saint-Boniface (Manitoba).
Thomas Caron, avocat, rue Sussex, 559, Ottawa.
Philippe Durocher, rue St-Denis, 525, Montréal.
Léon **Gérin**, Coaticooke, prov. de Québec.
Stanislas-A. Lortie, Prof. Université Laval, Québec.
B. Soury-Lavergne, Ferme Chute, par Pasqua, Saskatchewan.

Brésil. — Dr Ariowaldo A. do Amaral, rua Aurora 52, São-Paulo.
A. S. Azevedo Junior, rua do Rosario, 4, Santos.
A. Barboza dos Santos, Boîte postale 818 Rio-de-Janeiro.
Dr Coreolano Burgos, Amparo, São-Paulo.
Dr Vicente de Carvalho, Juiz da 3a V, Criminal São-Paulo.
Dr Arnaldo V. de Carvalho, rua Ipyranga, 8, São-Paulo.
Dr José Gonçalves de Castro Cincura, Largo 2 de Julho, 45, Bahia.
Le Comte Dr Alfonso Celso, avocat, rue Rosario, 45, Rio-de-Janeiro.
Dr **Silveira Cintra**, rua do Bom-Retiro, 23, São-Paulo.
José Ferreira de Figueiredo, rue Victoria, 27, São-Paulo.
Arthur Ferreira Machado Guimaraès, rue Ourives, 179, Largo de Santa-Rita, Rio.
Armindo Freitas, Avenida E. Ribeiro, 36 A, Manaos.
Dr João Guiao, Ribeirão Preto, São-Paulo.
Jacob Guyer, rua Santo-Antonio, 15, Caixa Postal, 64, Santos.
Bernardo Horta de Aranjo, rua Viscondi de Figueiredo, 4, B, Rio-de-Janeiro.
Dr Domingos Jaguaribe, director do Instituto Psicho-Phisiologico, São-Paulo.
Cel A. de Lacerda Franco, rua Conselheiro Nebias, 75, São-Paulo.
M. A. Lourenço, Gymnasio, Campinas (São-Paulo).
Dr Bernardo de Magalhaes, rua dos Guayanazes, 131, São-Paulo.
Francisco Jaguaribe Gomes de Matos, rua Voluntarios da Patria, 32, Rio.
Dr Joaquim Miguel, rua Frei Gaspar, 3, Santos.
João Ribeiro de Oliveira e Souza, Banco do Brasil, Rio-de-Janeiro.
Dr Alfredo Patricio, Amparo, São-Paulo.
Dr Carlos Reis, Palacio do Governo, São-Paulo.
Dr Raul de Rezende Carvalho, Santos.
Dr J. M. Rodrigues Alves, rua Maranhão, 21, São-Paulo.
Dr **Sylvio Romero**, rue Ourives, 183, Rio-de-Janeiro.
Dr V. da Silva Freire, Caixa 18, São-Paulo.
Dr L.-G. da Silva Leme, rua da Liberdade, 45, São-Paulo.
Gabriel A. da Silva Oliveira, São-João da Boa Vista, Sáo-Paulo.
José da Silveira Campos, planteur de café, Ribeiraô Preto, São-Paulo.
Dr José Maria Whitaker, Caixa 264, Santos.

Colombie. — Patrocinio Figueroa, Tuquerres (Nariño).

Martinique. — Hip. Ernoult, Fort-de-France.

Mexique. — Gonzalo **Camara**, calle 57, no 512, Merida, Yucatan.
Dr J.-E. Monjaras, 2a de Yturbide, no 1, Mexico, D. F.
Cte Cesare Ranuzzi-Segni, ministre plénipotentiaire de S. M. le Roi d'Italie, Mexico.

République Argentine. — Casimiro Olmos, Parana.

Haïti. — Mgr Conan, archevêque de Port-au-Prince.
Dr J.-C. Dorsainvil, professeur au Lycée, Port-au-Prince.
Fleury-Féquière, député, Port-au-Prince.
Auguste Magloire, publiciste, Port-au-Prince.
Clément Magloire, directeur du *Matin*, 45, rue Roux, Port-au-Prince.
Constantin Mayard, publiciste, Port-au-Prince.
Mgr Pichon, évêque, Port-au-Prince.
Eugène Roy, syndic des agents de change, Port-au-Prince.

Uruguay. — Mme Carrau, Piedras, 352, Montevideo.
Louis J. Supervielle, banquier, Calle 25 de Mayo, 234, Montevideo.

Océanie. — Miss Bessie Hancock, Girton collège, Bendigo (Victoria).

AVIS IMPORTANT

Nous rappelons aux membres de notre Société qu'ils doivent envoyer leur cotisation par mandat-poste ou en un chèque à vue sur Paris avant le 31 janvier, s'ils veulent éviter les frais de recouvrement.

NOUVEAUX MEMBRES

Exmo Snr. Joaquim Nunes Mexia, Alemtejo Móra (Portugal), presenté par M. José de Mattos Braamcamp.

M. Piolet, 13, rue de Miromesnil, Paris, présenté par M. Paul de Rousiers.

LE NOIR DE GUINÉE

M. Tauxier a donné à la *Science sociale* un travail très étendu et très documenté, sur « le Noir de Guinée ». Cette étude, qui compose le fascicule double n°s 50 et 51 de la Revue, renferme un grand nombre d'observations précises sur les peuplades de nos possessions dans l'Afrique occidentale. Comme le lecteur a pu s'en convaincre, l'ordre méthodique adopté par l'auteur rend son exposition très claire, et facilite les recherches à faire dans l'abondante collection de faits sociaux qu'il a réunis. La description des différents travaux auxquels est assujetti le « Noir de Guinée » pour le déboisement, la culture, la cueillette, la pêche, la chasse, ainsi que pour l'exercice des métiers usuels — spécialement ceux de forgeron et de cordonnier — se rencontre bien rarement aussi curieuse et aussi complète, dans les récits des explorateurs.

Il serait difficile de contester l'exactitude des observations faites par le témoin éclairé et attentif qu'est M. Tauxier. S'il y a une critique à formuler, elle vise, je me hâte de le dire, non pas la réalité des faits, mais une expression qui semble un peu paradoxale.

Ayant à classer la famille du « Noir de Guinée », l'auteur l'inscrit sous la rubrique, « *famille patriarcale* ».

La raison qu'il donne pour ce classement est tirée principalement du mode de succession en usage pour la transmission de l'autorité dans la « carrée », considérée par lui comme le groupement initial dans la société qu'il étudie.

M. Tauxier admet lui-même que la science sociale, au point où elle est parvenue, reconnait que le mode de transmission du patrimoine n'est pas un critérium suffisant pour fixer le classement des familles; qu'elle trouve une détermination beaucoup plus certaine dans *l'éducation* [1], qui est la véritable raison d'être du groupement familial.

L'idée de baser le classement sur le seul examen des faits budgétaires (la succession est un fait budgétaire) a conduit Le Play lui-même à l'erreur qui a été commise au sujet de la « fausse famille-souche » du midi de la France. C'est un exemple bien souvent cité.

Un cas analogue parvenu à ma connaissance est celui d'un missionnaire en Chine, tenté de classer le Chinois parmi les « particularistes » parce que l'on pratique chez eux l'établissement des jeunes en logis séparés.

C'est avec raison que M. R. Pinot, dans son exposé fondamental de la méthode (fascicule n° 48), montre que la seule monographie de la famille ouvrière, — spécialement la monographie budgétaire, — n'est pas suffisante pour connaître et classer une société, ni même pour classer la famille observée. Ceci est d'autant plus vrai que les sociétés et les familles vont de par le monde en se compliquant et évoluant à partir des trois types simples découverts et fixés par Le Play, suivant les phénomènes du *lieu* et les influences des *transports*.

En réalité, pour rattacher une société ou une famille à l'un des trois types simples, pour lui assigner sa place dans la classification, il est nécessaire d'établir des comparaisons et de s'éclairer par la synthèse des observations faites un peu partout.

Cette synthèse semble déterminer assez clairement, en somme, les aires occupées par les races évoluant à partir de chacun des trois types, savoir :

L'Asie et le nord de l'Afrique, pays où dominent les steppes et les cultures par irrigation, comme lieu où les sociétés évoluent dans le sens patriarcal et purement traditionnel;

L'Europe, pays de cultures fécondées par les pluies, comme lieu où les sociétés évo-

1. P. 88.

luent dans le sens particulariste et expansif;

Enfin, les forêts encore sauvages de l'Amérique, les îles Océaniennes et l'Afrique noire, comme lieu où les sociétés ont évolué dans le sens de l'instabilité, et, se trouvant ainsi dénuées de force de conservation et de résistance vis-à-vis des autres races, paraissent devoir être détruites ou exploitées, suivant leur plus ou moins grande aptitude à la culture.

Il semble donc tout d'abord improbable que les « Noirs de Guinée » aient pu parvenir jusqu'à l'ouest de l'Afrique noire, en conservant une formation patriarcale antérieure [1].

D'autre part, M. Tauxier nous dépeint (p. 114 et 120) les traits dominants du caractère de ces noirs : insouciants, indolents, inconstants, capables, il est vrai, d'un effort d'une très courte durée, mais par vanité pure, et ne donnant un travail appréciable que sous l'excitation d'un stimulant : le nombre des camarades ou la musique, etc. Nous avons ici, dans le tableau de ce caractère, *les résultats de l'éducation que reçoit le « Noir de Guinée »*. Qu'on veuille bien comparer ce type à ceux de l'Arabe fier et réservé, du « bon » Mongol, ou de l'actif et révérencieux Chinois — trois produits de l'*éducation patriarcale!*

Cependant M. Tauxier montre qu'il existe, chez les noirs qu'il a observés, un groupement agricole en communauté de production et de consommation : la *carrée;* groupement qui coïncide dans un grand nombre de cas avec les liens de parenté en ligne paternelle, et au sein duquel le commandement appartient, en général, au plus ancien.

Nous venons de montrer tout à l'heure, d'après les observations de M. Tauxier, quelle est la valeur éducative de la *carrée :* ses produits en ce genre ont une certaine ressemblance avec ceux que livre un autre groupement, le *chantier d'ouvriers recrutés dans les milieux désorganisés.*

Mais, au fait, qu'est donc en réalité la *carrée?* M. Tauxier nous a donné des renseignements très précis sur la transmission de la situation maîtresse dans ce groupement; il nous indique aussi comment il se forme et comment il se recrute. Ceci est important à examiner. Car il se crée tous les jours, chez les « Noirs de Guinée », de nouvelles *carrées;* et celles même qui sont anciennes ont eu un commencement analogue à ce qui se passe pour les nouvelles [1].

Il existe chez les noirs, comme partout, des individus doués d'un esprit d'épargne [2] et de prévoyance supérieur à celui de la foule : ce sont les premiers fondateurs de carrées. Ils amassent des « biens particuliers et péculiaires », des bestiaux, des captifs, des récoltes, des *daba*, ces ongles de fer qui servent à égratigner, puis à déchirer le sol. Je ne parle pas des femmes, qui d'ailleurs, s'il s'agit d'une carrée déjà existante, ne sont pas « bien péculiaires ».

Un noir de cette qualité, qui a été favorisé par la chance, vient à mourir : *ses biens particuliers sont partagés entre ses fils* [3]. Avec ce que nous connaissons du caractère inconstant et vaniteux du « Noir de Guinée », avec ce que nous savons, et voyons tous les jours, de la difficulté pour les communautés agricoles de se maintenir — même en pays totalement occupé —, nous pouvons prévoir ce qui se passera dans un grand nombre de cas. Si la succession est suffisante, l'aîné, le plus fort et le plus expérimenté, persuadera facilement ses frères de « donner un coup de chien [4] » pour abattre les arbres et construire des cases et profiter ainsi de leur richesse.

Ici intervient le *village* [5], c'est-à-dire le Voisinage et le Pouvoir public tout à la fois. Il lui faut un chef, responsable de ce nouveau groupe, auquel il délivrera successivement [6] des terres qui seront occupées pendant huit ou neuf années : un

1. Voir la description du Foulah, pasteur, le dernier arrivé des peuples noirs de Guinée, p. 113, 119; leur succession, p. 101.

1. Voir, pour les carrées et leur personnel changeant, notamment les pages 83, 80, 102, 109, 115, 128 à 130, etc.
2. P. 86, etc.
3. P. 89, etc.
4. P. 130.
5. P. 52, 128, etc.
6. P. 62.

chef d'entreprise. Alors, le noir ne pouvant travailler seul, les hommes se mettront à abattre les arbres pour faire un champ, ce qui leur conférera des droits à la puissance, droits transmissibles en ligne masculine, comme le fait fort bien remarquer notre observateur [1].

Si l'entreprise réussit, elle donnera de bons salaires. Le salaire, ici, est personnel; mais comme la monnaie n'existe pas, il se compose de l'indispensable *daba* distribué annuellement, et d'une part dans la récolte. Le chef donnant de bons salaires voit accourir dans sa carrée des neveux, des cousins, des clients, — sortis évidemment d'autres carrées [2]. La carrée prospère continuera jusqu'au décès du fondateur, et son gouvernement passera après lui à son frère puîné, le plus ancien membre du groupe. *Le droit aux champs est le lien de l'atelier en communauté.* Or, ces champs ont été défrichés, et par suite acquis, *successivement* [3]. Le plus ancien des membres *a quelquefois seul* un droit réel sur le plus ancien champ ou il a droit sur tous : c'est la raison de sa prééminence. Les membres plus nouveaux peuvent n'avoir de droit réel que sur un seul champ. Le plus ancien fait face à toute réclamation possible du Village, sur tous les points.

Si, au contraire, l'entreprise n'a pas prospéré, les clients, les cousins, les neveux, les frères même, en un mot tous les membres, sauf les captifs, s'en vont successivement chercher ailleurs une meilleure rétribution de leur indolent travail (là, en somme, est toute la différence entre le captif [4], lié au maître, et l'homme libre, qui peut s'en aller). Les sécessionnistes rentrent dans leur ancienne carrée, ou s'annexent à des carrées voisines plus prospères, plus nombreuses. Dans ce cas comme dans l'autre, le personnel des carrées est sujet à de fréquents changements.

C'est là que gît l'*instabilité*.

C'est cette instabilité même qui, par la différence des droits sur les champs *successivement* mis en culture, détermine la prééminence du plus ancien.

Il a dû en être ainsi dès l'origine des carrées [1].

Il n'y a là rien de *patriarcal*.

A. de Préville.

1. P. 55, 114, etc.
2. Voir notamment p. 102 à 103 passim.
3. Voir p. 62.
4. P. 115, 122, etc.

RÉUNION MENSUELLE DE NOVEMBRE 1908

La première réunion mensuelle de la Société de Science sociale a eu lieu le troisième vendredi de novembre, à 8 h. 3/4, à l'Hôtel des Sociétés savantes, sous la présidence de M. Paul Bureau, vice-président.

La question mise à l'ordre du jour était, on s'en souvient, la suivante : *Le caractère dominant de l'industrie moderne d'après ses effets sociaux.*

M. Paul de Rousiers a exposé que des doutes s'étaient élevés à ce sujet dans l'esprit de plusieurs des membres de la Société. Le *machinisme*, considéré tout d'abord comme le fait caractéristique de l'évolution industrielle moderne, n'a pas paru expliquer certains phénomènes de cette évolution, alors que la *division du travail* semblait en donner la clef. Il y a donc lieu de pousser plus avant l'analyse scientifique sur ce point.

La difficulté de l'entreprise est que le machinisme et la division du travail se rencontrent simultanément dans les industries modernes qui ont poussé leur évolution au plus haut degré. Dans les filatures et les tissages, par exemple, le machinisme très développé s'allie à une division du travail très accentuée; on cherche en vain une industrie à machinisme puissant où la division du travail n'existe pas. Cela s'explique au surplus, puisque la machine, manquant de discernement, ne peut accomplir que des tâches précises, uniformes et, par conséquent, divisées.

1. Voir p. 118, 119, ce qui se passe chez les Foulahs, la dernière peuplade arrivée en Guinée.

Heureusement pour l'observation, il existe encore des industries pratiquant la division du travail sans que le machinisme y ait pénétré.

L'étude de ces industries permet d'*isoler* les effets sociaux de la division du travail.

I. — Industries pratiquant seulement la division du travail. — Ces industries donnent naissance à deux types différents d'ateliers :

a) Le type de la *manufacture*, c'est-à-dire de l'atelier à la main groupant un nombre important d'ouvriers;

b) Le type de la *fabrique collective*, c'est-à-dire des petits ateliers disséminés placés sous la direction commerciale d'un même employeur.

Ces deux types d'ateliers supposent l'un comme l'autre un certain développement des transports. Ils n'existaient pas à l'époque de l'organisation corporative des métiers, alors qu'une production dispersée était nécessaire pour servir une clientèle dispersée. Ils se sont établis quand les moyens de transports ont permis de distribuer à cette clientèle dispersée des produits fabriqués en grand nombre dans le même lieu. Ils correspondent à un état spécial où l'industrie, influencée par l'évolution commerciale, n'est pas transformée par le machinisme.

Voyons maintenant quels sont les effets sociaux principaux de chacun de ces types d'ateliers.

Dans le type de la manufacture, l'*opération* exécutée reste la même, mais elle s'exécute plus rapidement, dans la mesure où le tour de main de l'ouvrier est favorisé par l'uniformité de la besogne, c'est-à-dire par la division du travail. L'ouvrière qui fait éternellement des boutonnières, ou qui plie et ficelle toujours les mêmes paquets, l'ouvrier qui tourne indéfiniment des bâtons de chaise semblables, arrivent à plus de rapidité dans ces tâches que s'ils étaient adonnés à des travaux variés. Toutefois la productivité de l'opération ne peut être augmentée que de cet accroissement de rapidité. Elle est donc restreinte.

Dans ce type de la manufacture, le *patron* se transforme. Ce n'est plus le chef de petit atelier, travaillant lui-même à la tête de ses ouvriers; c'est un homme qui prévoit, calcule, combine, dirige, mais ne travaille plus de ses mains. Il lui faut des capitaux assez considérables pour faire marcher son entreprise. Il doit rechercher des débouchés éloignés pour étendre sa production. Il peut et doit faire de larges approvisionnements de matières premières, ce qui l'expose à des risques et lui permet des profits extérieurs, en quelque sorte, à sa profession d'industriel. Sa culture, ses responsabilités augmentent; il dirige les moyens d'existence d'un plus grand nombre de personnes. En un mot, son rang social est plus élevé; il monte.

En est-il de même de l'*ouvrier ?* Aucunement, son seul avantage est d'entrer plus facilement qu'autrefois dans le métier. En effet, l'apprentissage est simplifié en raison de l'uniformité de l'opération. Mais l'ouvrier reste un spécialisé, le prisonnier du seul métier qu'il sache. Et comme il ne sait plus qu'une partie de ce métier, qu'il est incapable de fabriquer complètement un objet à lui tout seul, c'est un spécialisé étroit. Il est réduit au rôle de machine. C'est une certaine habitude des doigts, une sorte de tir professionnel qui devient sa seule valeur. De plus, la chance qu'il a de sortir de la situation ouvrière pour s'élever à celle de patron se trouve diminuée, d'abord parce que les ateliers sont plus grands et moins nombreux, ensuite parce que l'exercice d'un métier où les qualités mécaniques de l'homme sont seules mises en jeu ne le prépare pas à une direction devenue plus difficile. Enfin, le salariat perpétuel auquel il est condamné comporte une rémunération médiocre, car le rendement de sa main-d'œuvre ayant peu augmenté, cette main-d'œuvre ne peut pas être payée cher. En résumé, la situation de l'ouvrier baisse de toutes manières.

Ainsi, dans les manufactures où l'effet de la division du travail peut être observé isolément, il apparaît comme *élevant* pour le patron et *abaissant* pour l'ouvrier.

Il n'est pas inutile de remarquer que cet état de l'industrie a été prédominant au début du XIXe siècle en Angleterre en parti-

culier (Cf. le roman célèbre de Disraéli, *Sybil*), en France et en Allemagne. Les raisonnements des pères du socialisme (Cf. *Le Capital* de Karl Marx) visent les manufactures, comme le prouvent les formules employées, par exemple : « L'ouvrier n'a pas le produit de son travail », formule vide de son sens quand on veut l'appliquer au surveillant d'un métier mécanique.

Dans le type de la fabrique collective sans machinisme, les effets généraux sont les mêmes, mais avec des différences de détail et des aggravations.

En ce qui concerne l'*opération*, l'économie de temps résultant de la division du travail se trouve diminuée de la perte de temps résultant de sa distribution entre des ateliers éloignés les uns des autres.

L'*employeur* trouve son compte à cette combinaison, parce qu'il paie la main-d'œuvre moins cher. Il évite, d'autre part, le souci et les frais d'une direction industrielle. Il n'est guère qu'un commerçant. Ayant moins de responsabilités, il se classe moins haut que le chef de grande manufacture.

Quant à l'*ouvrier*, il paraît gagner en indépendance parce qu'il travaille chez lui à ses heures, à son compte ; mais cette indépendance n'est qu'apparente. En réalité, il reçoit des salaires de misère par suite de la concurrence anarchique de tous les autres « patrons indigents » comme lui, qui acceptent du travail à tout prix. Il est dans l'étroite dépendance de tous les commerçants qui lui fournissent du travail, parfois lui consentent des avances. Il tombe dans le *sweating system*.

Tels sont les effets de la division du travail *isolée*.

II. — Industries pratiquant le machinisme et la division du travail. — Tout change lorsque le machinisme fait son apparition. Pour s'en rendre compte, il faut observer une industrie dans laquelle le machinisme soit très développé, par exemple la filature de coton.

L'*opération* est transformée. Elle n'est plus faite par l'ouvrier, mais par la machine sous la surveillance de l'ouvrier ; sa rapidité est infiniment plus grande. Et malgré le prix élevé de l'outillage employé, le prix de revient de l'opération est moindre. Autrement dit, l'outillage constitue une économie de production.

Le rôle du *patron* se hausse bien au-dessus de ce qu'il était même dans la grande manufacture. Il engage beaucoup plus de capitaux en raison de l'importance de son outillage. Il les risque davantage en raison de la prompte dépréciation possible de cet outillage. L'augmentation considérable de la production grossit tous les problèmes qui se posaient dans la grande manufacture au sujet des approvisionnements de matières premières et de la recherche des débouchés commerciaux. D'autres problèmes nouveaux se posent, entre autres celui de la direction technique indispensable avec l'emploi de moteurs puissants et de machines compliquées.

L'*ouvrier* voit aussi son rôle grandir. La machine le dispense de l'effort physique, l'affranchit du tour de main professionnel acquis par un apprentissage prolongé et développe en lui la faculté de discernement, la seule que la machine ne puisse pas suppléer. L'ouvrier est déspécialisé. Il peut passer d'une industrie à une autre, comme un commis peut passer d'un commerce à un autre, après une initiation relativement courte.

De plus, sa situation matérielle se trouve améliorée. La productivité beaucoup plus grande du travail mécanique permet une hausse des salaires que l'industrie ancienne n'aurait pas supportée. En même temps, les heures de travail peuvent être ramenées à une durée plus courte, ce qui facilite une meilleure utilisation des temps de repos.

Ce n'est pas tout le rang, de l'ouvrier se hausse socialement. Les qualités générales de l'homme sont plus favorisées par l'organisation du travail mécanique que les qualités spéciales de l'artisan. L'illettré devient incapable de travailler dans l'usine. L'ouvrier ivrogne, insubordonné, n'est plus aussi aisément toléré à cause de son habileté technique. Enfin, l'ouvrier n'améliore les conditions de son contrat de travail que par un effort commun

dont se montrent seuls capables ceux qui ont un esprit plus large et une âme plus généreuse. Là où ces qualités font défaut, la masse des ouvriers reste inorganique. Tout tend, par suite, à favoriser l'élévation intellectuelle et morale de l'ouvrier.

Ainsi, les usines dans lesquelles la division du travail coexiste avec un machinisme développé ne produisent pas les mêmes effets sociaux que les manufactures sans machinisme ou les fabriques collectives.

En ce qui concerne les patrons, il n'y a guère entre les effets des usines et ceux des manufactures qu'une différence de degré.

En ce qui concerne les ouvriers, il y a une différence de nature. La division du travail, à elle seule, diminue l'ouvrier. La division du travail liée au machinisme l'élève.

Nous sommes donc autorisés à conclure que, dans l'usine moderne, c'est le machinisme et non la division du travail qui constitue, au point de vue social, le trait caractéristique du phénomène. C'est lui qui donne sa physionomie au point que l'effet constaté de la division du travail isolée se trouve, pour ainsi dire, retourné.

Voici le résumé des débats auxquels a donné lieu la communication de M. de Rousiers :

M. Olphe-Galliard, tout en s'associant aux observations du conférencier relativement aux effets de la division du travail, ne croit pas que ce mode d'organisation présente des différences aussi tranchées avec le machinisme en ce qui concerne les effets produits sur la main-d'œuvre. D'une part, en effet, la profonde dépression subie par les conditions du travail au début du nouveau régime industriel coïncide, non pas seulement avec l'application de la division du travail en manufactures, mais aussi avec l'emploi de plus en plus général de l'outillage mécanique : les tissages mécaniques, où les machines étaient mues par la force hydraulique, sinon encore d'une façon générale par la vapeur, existaient dès les premières années du XIXe siècle, et étaient surtout répandus en Angleterre et en Alsace, précédant par conséquent de bien longtemps le mouvement ascensionnel des salaires. Si ce dernier mouvement devait être attribué à l'augmentation de la productivité résultant de l'outillage mécanique, on ne conçoit pas que cet effet ne se fût pas fait sentir sous le régime de la division du travail en manufacture : là, l'augmentation de la productivité du travail, pour être moindre dans ce second cas que dans le premier, n'en est pas moins assez sensible pour entraîner des résultats considérables. Or, l'effet capital de ce régime sur la situation des travailleurs a été au contraire un abaissement profond du taux des salaires et du niveau général de la main-d'œuvre dans les manufactures, durant le XVIIIe et le premier tiers du XIXe siècle. D'un autre côté, il est impossible d'apercevoir la moindre relation entre la hausse des salaires qui s'est produite ultérieurement et l'accroissement de la productivité due au machinisme : cette hausse n'est nullement proportionnelle à celle-ci; elle ne coïncide pas avec l'introduction de la machine dans une industrie, et le premier effet de celle-ci est au contraire d'abaisser les salaires; enfin, on peut citer une foule de cas, comme ceux des mineurs, des ouvriers du bâtiment, des domestiques, etc., où la hausse des salaires est accompagnée d'une diminution effective de la production. Il faut donc chercher ailleurs que dans la productivité du travail la cause de la hausse des salaires, et les mouvements de ces derniers ne laissent apercevoir sur ce point aucune différence fondamentale entre les deux régimes.

L'effet capital de l'organisation du travail sous le régime industriel moderne, — et cet effet paraît être commun à la division du travail et au machinisme, — est plutôt la suppression de l'apprentissage, qui permet de remplacer les ouvriers qualifiés par des manœuvres, des femmes ou des enfants, aussi bien dans la manufacture que dans l'usine. Ce résultat s'observe encore aujourd'hui dans les professions où les ouvriers qualifiés se trouvent atteints par l'introduction de la

machine, et luttent contre l'abaissement du niveau de la main-d'œuvre qui en résulte : tel est le cas de la typographie. Il est remarquable, en effet, que ce sont souvent les prétentions croissantes des ouvriers de métier qui ont poussé les chefs d'industrie à adopter un outillage perfectionné qui leur a permis de renouveler leurs ouvriers, d'en restreindre le nombre et d'en recruter de moins exigeants. C'est ce qui explique que le niveau de la main-d'œuvre ait été très bas, durant une longue période du début de la grande industrie, jusqu'à ce que cette main-d'œuvre, développant son organisation sur les bases normales à travers de multiples essais plus ou moins heureux, soit arrivée à élever ce niveau et en même temps ces salaires.

M. G. Blanchon se demande si l'augmentation du salaire et des heures de repos, introduite ou permise par l'effet direct du machinisme sur les ouvriers qui emploient celui-ci, ne se maintient et ne se généralise pas plutôt par un autre enchaînement de conséquences.

Certes, la machine, en abaissant le prix de revient, permet, — et en rendant le travail plus intellectuel, impose — une augmentation du repos et du salaire. Mais la concurrence vient bientôt réduire ces avantages momentanés ; ils ne se conserveraient que par un renouvellement incessant de progrès-primeur, qui est une exception. On retombe donc sous une sorte de loi d'airain. Tel est l'effet direct sur le producteur.

Prenons au contraire l'ouvrier comme consommateur. Chacun bénéficie de tous les abaissements de prix de revient causés par le machinisme universel sur les produits. Cette abondance et ces facilités nouvelles créent des besoins et des prétentions, d'où naissent les grèves, même là ou la productivité de l'ouvrier n'a pas crû, par exemple dans l'industrie du bâtiment, citée par M. Olphe-Galliard. Ceci explique pourquoi, du fait du machinisme, les ouvriers de cette industrie gagnent plus en produisant moins. Ils bénéficient de même, par une raison semblable, de l'accroissement général du capital.

M. Paul Descamps fait part des observations qu'il a pu faire concernant la question du salaire, au cours de la mission qu'il vient d'effectuer dans la Flandre française.

L'augmentation du salaire due au machinisme se fait sentir, non seulement sur les ouvriers chargés spécialement de la surveillance des machines, mais sur l'ensemble des ouvriers appartenant à une industrie donnée.

Ainsi, le machinisme est plus accentué dans l'industrie du coton, considérée comme un tout, que dans celle de la laine, et dans celle-ci que dans celle du lin. C'est pourquoi les ouvriers de chaque catégorie, dans l'industrie cotonnière, ont un salaire plus élevé que ceux des catégories correspondantes de l'industrie lainière et surtout que ceux de l'industrie linière.

C'est là un point qu'il ne faut pas perdre de vue, car si l'on envisage la répartition des salaires parmi les ouvriers d'une même industrie, celle de la laine par exemple, on ne constate plus qu'elle se fasse en proportion inverse de la quantité de travail manuel que doit encore faire l'ouvrier. On constatera, par exemple, que les peigneurs de laine qui sont de simples surveillants de machines (lesquelles font tout le travail) sont moins payés que les fileurs, quoique, pour ces derniers, la machine ait une part moins grande dans la production. Il y a là surtout une question d'apprentissage à envisager.

En résumé, on peut dire que, plus le machinisme se développe dans une industrie, plus celle-ci peut hausser les salaires.

Mais les salaires, dans une même industrie, se répartissent suivant les capacités exigées dans chaque catégorie d'ouvriers appartenant à cette industrie.

LES RÉUNIONS MENSUELLES

Nous rappelons que la prochaine réunion mensuelle aura lieu, le *vendredi* 15 *janvier*, à 8 h. 3/4, à l'*Hôtel des Sociétés*

savantes, rue Serpente (près la place Saint-Michel). La communication sera faite par M. J. Durieu, et portera sur la *Question des transports.*

A la réunion suivante (19 février), M. L. de Sainte-Croix parlera sur le *Rang de la race.*

REVUE DE LA PRESSE

Du *Figaro* (19 nov. 1908), sous la signature de Marcel Prévost :

« ... Certains clairvoyants esprits n'avaient pas attendu l'écroulement de 1870 pour signaler la faiblesse du somptueux édifice français. On trouverait dans un ouvrage du regretté Demolins (écrit il y a environ quinze ans, par conséquent à une époque où l'hégémonie teutonne n'était pas contestée) un parallèle entre les chances d'avenir de l'Allemagne et de l'Angleterre, après quoi l'auteur n'hésite pas à conclure en faveur de cette dernière... Il n'est donc pas impossible de discerner les mystérieuses influences qui travaillent, derrière la façade visible du monde, à préparer des lendemains très différents de ce qu'attend la foule. Mais, pour acquérir cette sensibilité extrême, il faut justement ne tenir aucun compte de ce que voit tout le monde, de ce qu'attend tout le monde; car tout le monde, je le répète, est enclin à prévoir la continuation de ce qu'il voit. C'est l'histoire des bulletins météorologiques : le temps annoncé pour le lendemain ressemble ordinairement comme un frère au temps du jour même. Cependant certains rustres, incapables de raisonner leur dire, pressentent infailliblement les vicissitudes du ciel... Il y a, sans nul doute, un peu de sensibilité instinctive dans l'aptitude d'un Prévost-Paradol, d'un Demolins, à signaler le secret magnétisme des grandes forces humaines. Mais il y a de plus la volonté, l'habitude de ne pas s'hypnotiser sur la minute présente, de prendre du champ, de considérer les événements avec le recul nécessaire... »

« ... L'échec radical de la germanisation en Alsace-Lorraine stupéfie les Allemands, qui essaient de se consoler avec des statistiques officielles sur les langues parlées dans le Reichsland : qu'ils comparent leur procédé avec celui des Anglais au Transvaal, déjà loyaliste!... »

Nous enregistrons avec plaisir cette nouvelle preuve de la façon dont la science sociale s'impose de plus en plus au public, soit par sa méthode de travail, soit par la réalisation de ses prédictions.

Si ces dernières se voient un jour confirmées par les faits, cela ne tient pas à une « sensibilité extrême », mais à la *connaissance des lois sociales.*

Les prédictions d'Edmond Demolins doivent être comparées, non à celles d'une voyante, mais à celles d'un astronome traçant d'avance la marche de la Terre dans l'espace.

Les lois sociales existent au même titre que les lois physiques ou chimiques. Il faudra bien que l'on finisse par l'admettre.

Certes nous ne pouvons *tout* prédire, nous le reconnaissons humblement; mais nous pouvons prédire que les hommes, dans leurs groupements, se conformeront toujours aux lois sociales *naturelles,* au même titre que l'individu doit se conformer aux lois de la gravitation universelle.

BIBLIOGRAPHIE

Le Problème des Retraites ouvrières, par G. Olphe-Gailiard. Bloud et Cie, éditeurs, Paris.

Il n'est pas besoin d'insister pour montrer qu'un livre sur un pareil sujet vient à son heure. Lorsqu'un problème extrêmement complexe de sa nature est obscurci par l'ombre des préoccupations politiques et des combinaisons parlementaires, c'est un grand service à rendre que de le dégager des partis pris, de le mettre en pleine lumière et de l'observer avec la sérénité que réclame une méthode scientifique. Notre collègue M. Olphe-Galliard a eu ce mérite. Après avoir montré, dans un premier chapitre, l'impuissance des principes théoriques à résoudre le problème, il passe en revue successivement les divers systèmes appliqués, et

les juge par leurs résultats. L'initiative privée aux Etats-Unis et en Angleterre, « efficace dans certaines conditions exceptionnelles, est insuffisante pour la grande masse des intéressés ». La liberté subsidée en Belgique et en Italie, la liberté encouragée en France, aboutissent à des résultats analogues. Elles dénoncent la très grande masse des imprévoyants sur lesquels ni subsides ni encouragements ne peuvent agir. « Les individus suffisamment doués moralement pour faire un sacrifice en vue de leurs vieux jours seront toujours une élite restreinte », écrit M. Olphe-Galliard. On ne saurait contester cette vérité; peut-être cependant, en ce qui concerne tout au moins les ouvriers ruraux français, l'auteur aurait-il pu ajouter que la faiblesse relative des effets obtenus ne tient pas seulement à l'imprévoyance. Elle est quelquefois la conséquence d'une prévoyance très intense mais à forme exclusive. Dans beaucoup de nos provinces, le paysan reste profondément économe et il épargne pour acquérir de la terre, non dans le but égoïste d'assurer ses vieux jours, mais pour « laisser quelque chose après lui », sentiment, plus élevé et plus louable. Son rêve n'est pas celui d'un rentier, d'un fonctionnaire, mais bien d'un propriétaire. Aussi est-il peu intéressé par les combinaisons de mutualité; il se refuse non seulement à celles qui lui procureraient une rente, mais même le plus souvent à celles qui lui éviteraient les gros risques des pertes de bestiaux, par exemple. Il manque en cela de clairvoyance, se renferme dans des calculs trop étroits, mais n'est assurément pas dépourvu de prévoyance. M. Olphe-Galliard examine ensuite l'application de l'assurance obligatoire en Allemagne et estime que l'effort dépensé est considérable par rapport aux résultats obtenus. Quant au projet de loi adopté par la Chambre des députés en France, il lui apparaît comme « une solution théorique d'un problème abstrait et sans correspondance avec les données réelles.

Après avoir ainsi exposé le résumé d'une longue et consciencieuse enquête, M. Olphe-Galliard est en droit de conclure que, pour la classe des travailleurs dont les salaires sont peu élevés, « l'assurance doit être résolument laissée de côté, qu'elle soit libre, subventionnée ou obligatoire ».

Au contraire, le système de la « pension complémentaire », qui est en vigueur depuis plus de quinze ans en Danemark et depuis dix ans en Nouvelle-Zélande, lui paraît, malgré des difficultés de fonctionnement, répondre plus exactement aux données du problème. C'est une simple extension de l'assistance publique sans conditions de moralité du bénéficiaire. Elle assure à celui-ci, s'il n'a pas démérité, des ressources correspondantes à ses besoins normaux. Elle évite les sérieux obstacles que rencontre la perception des cotisations, les complications effrayantes qu'entraîne la question d'énormes capitaux ; enfin, elle réduit dans une très large mesure les charges dont l'assurance obligatoire grève les puissances publiques.

Les personnes qui ont le souci de raisonner en connaissance de cause sur les problèmes agités au Parlement, les membres du Parlement pour lesquels c'est un devoir étroit de s'éclairer sur la portée de leurs votes, feront sagement de lire le livre de M. Olphe-Galliard.

En dehors du bénéfice qu'ils en retireront pour l'intelligence de la question traitée, une impression restera chez eux à la suite de cette lecture, impression féconde et dépassant de beaucoup les limites de l'assurance et de la prévoyance sociales. Ils éprouveront que les solutions efficaces ne peuvent pas être imaginées, mais bien *découvertes;* que l'observation scientifique des faits est la condition nécessaire et préalable de cette découverte. Et ils apprendront ainsi une leçon préliminaire de science sociale.

Paul DE ROUSIERS.

LIVRE REÇU

Le collectivisme; l'évolution du socialisme depuis 1895; *le syndicalisme*, par Paul Leroy-Beaulieu, 5e édition, revue et augmentée, 1 fort vol. in-8°, 9 francs (Alcan, édit. Paris).

BIBLIOTHÈQUE DE LA SCIENCE SOCIALE

FONDATEUR

EDMOND DEMOLINS

ENQUÊTE SUR LE PAYS

LE TYPE THIÉRACHIEN

PAR

Eugène CREVEAUX

PARIS

BUREAUX DE LA SCIENCE SOCIALE

56, RUE JACOB, 56

Janvier 1909

SOMMAIRE

I. — **Le Pays de Thiérache**. P. 3.

II. — **Le Type ancien**. P. 8.

Esquisse historique (Culture fragmentaire unie à la fabrication et aux transports). — *Une survivance du type ancien* (L'industrie vannière).

III. — **Les spécialisations actuelles**. P. 28.

L'engraissement. — *L'herbager*. — *La fabrication mécanique* (Beurreries et fromageries. Industries diverses).

IV. — **Les effets sociaux de l'herbage**. P. 50.

V. — **Variétés du type thiérachien dus à la culture**. P. 61.

Le cultivateur herbager. — *Le cultivateur proprement dit*. — *Les effets de la culture*. — Conclusions.

LE TYPE THIÉRACHIEN

I

LE PAYS DE THIÉRACHE

La *Thiérache* appartenait autrefois à la Picardie, dont elle était une des subdivisions. En consultant l'histoire, en jetant un regard sur le passé, il est bien difficile de trouver les limites exactes du pays qu'on désignait alors sous ce nom; les frontières en furent constamment changeantes et indécises. Voici toutefois, d'après un document historique d'une certaine valeur, l'*Atlas universel* de Robert de Vaugondy (1757), quelles étaient à cette époque les limites de la Thiérache :

« Au nord, elles étaient à peu près les mêmes que les limites actuelles du département, moins Fesmy et Le Sart, qui appartiennent au Cambrésis; au nord-ouest, la ligne séparative faisant pointe rattachait Honnechy à la Thiérache; puis cette ligne descendant à l'ouest, au delà du cours de l'Oise, laissait au Vermandois : Bohain, Fresnoy-le-Grand, Moy; et à l'Ile-de-France : Chauny, Froidmont, N.-D.-de-Liesse, Sissonne et Nizy-le-Comte. A l'est, elle avait, comme au nord, les mêmes limites que celles du département, en laissant toutefois Noircourt, Rozoy, Brunehamel, et prenant Rumigny, qui appartient aujourd'hui aux Ardennes. »

Le pays, qu'on désigne aujourd'hui sous le nom de *Thiérache*, est beaucoup moins vaste; il est assez exactement représenté par les limites actuelles de l'arrondissement de Ver-

vins. Mais les conditions imposées par le lieu se font sentir au delà, vers le nord; elles englobent une grande partie du Hainaut français.

Le pays que nous nous proposons de décrire se trouve enfermé dans le cercle suivant : Guise, Wassigny, Landrecies, Avesnes, Hirson, Signy-le-Petit, Rumigny, Rosoy-sur-Serres et Sains-Richaumont.

Cette région ressemble étonnamment à la Normandie; même aspect, mêmes occupations, même variété de types. Mais ce qui là-bas occupe toute une province, nous le retrouvons ici dans l'espace de quelques lieues; c'est une Normandie en miniature.

La Thiérache est sillonnée par des collines de faible altitude; les plus élevées atteignent à peine 240 mètres au-dessus du niveau de la mer, et ne dominent guère la plaine avoisinante que de 60 à 80 mètres. Elles forment des chaînes aux contours capricieux, ayant cependant une orientation commune, de l'est à l'ouest. C'est aussi dans ce sens que sont dirigés la plupart des nombreux cours d'eau, qui coulent au fond des vallées. D'une manière générale, on peut dire de ces vallées qu'elles sont étroites, sans être jamais encaissées. Le pays offre cette particularité remarquable qu'on n'y rencontre, à proprement parler, ni plaines, ni plateaux; c'est une suite ininterrompue d'ondulations, de dépressions qui sont d'un aspect des plus pittoresques.

La Thiérache est bien arrosée; elle est parcourue par de nombreux cours d'eau qui ne sont, il est vrai, ni navigables ni flottables. Mais, si les rivières sont incapables de rendre le moindre service en tant que voies de communication, elles sont utilisables autrement; sur leurs parcours, *elles forment toute une série de chutes*, qui sont susceptibles de produire de l'énergie. Ce sont elles qui, de bonne heure, ont favorisé le développement de l'industrie. Si on en excepte le canton de Sains, on peut dire qu'un peu partout, on rencontre des moulins mus par l'eau; quelquefois, dans le même village, on en compte jusqu'à deux ou trois en l'espace de quelques kilomètres. Ac-

tuellement ces moulins tendent à disparaître, ils sont écrasés par les grosses entreprises; on les transforme pour en faire des usines productrices d'électricité.

Le nombre considérable des rivières qui prennent leur source dans cette région, provient : 1° de ce que le climat est très humide : il pleut en moyenne un jour sur deux; 2° de la présence d'une couche épaisse d'argile imperméable ou *lœss*, qui recouvre à peu près entièrement le sol de la Thiérache. Ce terrain se rencontre sur les plateaux, et sur les flancs peu inclinés de ces plateaux; il manque complètement dans les vallées. Les eaux de pluie, ne pouvant pénétrer bien loin dans le sol, s'écoulent presque à la surface, glissent le long des pentes, s'accumulent dans les fonds et sortent de terre; chaque repli de colline devient ainsi le berceau d'un ruisseau.

La couche de lœss suit tous les accidents du terrain sous-jacent, avec lequel elle se trouve fréquemment en stratification discordante. Si, d'un endroit élevé, on cherche à embrasser un vaste horizon, on aperçoit une suite d'ondulations dues à la présence du lœss, qui forme d'immenses cônes ou mamelons à base très étendue[1].

La puissance de la couche argileuse est fort variable, surtout lorsqu'elle repose sur la craie, dont la surface est excessivement irrégulière. Par endroits, on a vu creuser des puits de plus de vingt mètres de profondeur dans le dépôt de limon, sans parvenir à rencontrer la craie, alors qu'à peu de distance, on la trouvait en creusant à 2 ou 3 mètres seulement.

Cependant, quand l'argile recouvre des roches à peu près planes, son épaisseur devient plus régulière et atteint une moyenne de 4 mètres; c'est ce qu'on peut observer dans les environs d'Hirson, quand elle repose sur l'oolithe. En général, le lœss ne se trouve pas en contact direct avec la craie, ni avec l'oolithe; il en est toujours séparé par une couche d'argile beaucoup plus brune, plus plastique; sur les terrains

1. La géologie de la Thiérache a été étudiée en détail par M. Rogine; ses travaux sur le sujet ont paru dans le *Bulletin de la Société archéologique de l'arrondissement de Vervins.*

crayeux, cette argile contient une grande quantité de silex non roulés.

La richesse du sol de ces contrées est due entièrement au terrain d'alluvion ancienne. Mélangé à une certaine quantité de carbonate de chaux, qui a pour effet de l'ameublir, et à des matières organiques servant d'engrais, il constitue une bonne terre de culture. Cependant il n'y a guère que les parties élevées et les pentes supérieures des collines, tous les endroits où l'eau peut s'écouler facilement, qui soient utilisées comme terres labourables. *La compacité du limon, la présence de l'argile dans le sous-sol, permettent au terrain de conserver un excès d'humidité, qui naturellement développe la forêt.* C'est pourquoi, autrefois, la Thiérache était recouverte d'immenses forêts; aujourd'hui encore, il reste une étendue de bois assez considérable. Dans la partie nord ce sont : les forêts domaniales de St-Michel et d'Hirson, la *haye*[1] d'Anor, le bois du Hauty; les forêts du Nouvion, de Boué, de Regnaval; dans le sud on trouve aussi quelques bois, mais de moindre importance : la *haye* d'Aubenton, les bois du Val St-Pierre et de Marfontaine.

Dans les parties défrichées, l'excès d'humidité sera plus favorable à l'herbe qu'à la culture des céréales. Aussi nous verrons qu'à l'heure actuelle, la plus grande partie du sol qui n'est pas boisé, est en herbages et non en culture.

Toutefois cette extension des herbages n'a pu se faire qu'à la suite du développement des transports. C'est la facilité des communications, qui a permis à la population de trouver sa voie et de se spécialiser. Autrefois, la difficulté des communications obligeait les habitants de la Thiérache à cultiver un peu de tout, dans la mesure où cela était possible, car la culture était rendue difficile à cause de la trop grande humidité du sol.

Dans cette étude, nous aurons donc à distinguer l'état actuel de l'état ancien, c'est-à-dire de celui qui existait avant les chemins de fer et le développement des centres urbains.

1. Dans le pays, on donne le nom de *haye* à un bois très étendu.

Dans l'état ancien l'insuffisance de la culture oblige à lui adjoindre un métier accessoire.

Dans l'état actuel, une spécialisation a pu s'opérer par l'exploitation herbagère. Au contraire, dans les régions avoisinantes, situées au sud et à l'ouest de la Thiérache (Marlois, Laonnois, Vermandois), la spécialisation a été poussée vers la culture intensive. Là, en effet, non seulement le sol est fertile et profond, mais le sous-sol perméable assèche suffisamment le terrain pour en faire le lieu préféré de la culture du blé et de la betterave.

De la Thiérache herbagère proprement dite aux régions de culture, la transition est insensible. Aussi peut-on distinguer une zone intermédiaire où la culture se mélange à l'herbage; là le type thiérachien se modifie et perd quelques-uns de ses caractères. Il nous a semblé intéressant de noter dans un dernier chapitre les changements que nous avons pu apercevoir.

II

LE TYPE ANCIEN

Esquisse historique. — Nous avons dit que, dans les temps reculés, la Thiérache était recouverte presque entièrement par d'immenses forêts; aussi, bien qu'étant traversée par deux voies romaines, elle n'était pas très peuplée; on n'y rencontrait guère que des relais ou des stations militaires. C'est pendant le moyen âge que commença le défrichement et la culture du sol.

Mais, comme la culture ne nourrissait pas son homme, le défrichement ne put être poussé de l'avant qu'à partir du moment où la population fut à même d'adjoindre à cette culture misérable un autre moyen d'existence, tiré de la fabrication ou des transports.

En d'autres termes, *la mise en valeur du pays ne put être exécutée que par une classe patronale puissante.* Cette classe patronale fut fournie, en fait, par les ordres monastiques.

Ce sont les moines qui ont défriché le sol de la Thiérache, qui ont commencé à le cultiver et créé les industries nécessaires (exploitations des carrières, fabrications métallurgiques et textiles). En consultant les archives, on retrouve à chaque instant des plaintes, sur « la pauvreté des récoltes », et « la chèreté des grains ». Aussi, de bonne heure, les efforts du clergé se portèrent vers l'industrie. En 1137, les moines de l'abbaye de Foigny établirent des barrages et creusèrent des étangs sur la

rivière du Ton et sur le ruisseau de la Bachelotte, « pour faire mouvoir plusieurs établissements industriels, entre autres : une forge, un fourneau, un tordoir et un moulin »[1].

Les religieux de Foigny possédaient un immense domaine : indépendamment des terres, pâtures, bois et étangs, ils avaient d'autres usines aux environs ; d'après un document ancien, voici l'énumération de ce qui leur appartenait : « Quatorze moulins à blé, un moulin à foulon, deux tordoirs, trois fourneaux, trois forges, une brasserie, trois pressoirs, une verrerie et en outre deux ardoisières, une à Any, l'autre à Rimogne[2] ». Dans leurs fermes ils élevaient un grand nombre de chevaux : indépendamment de ceux nécessaires aux labours, il leur en fallait pour exécuter leurs transports ; ils possédaient aussi des troupeaux de moutons. La Thiérache ne suffisant plus à leur activité, ils débordaient au dehors : « de forts chariots à six chevaux transportaient leurs fers, leurs laines, leurs huiles, dans toute la Picardie, dans le Hainaut, dans la Flandre, jusqu'à Gand et Anvers ; ils avaient aussi des bateaux qui naviguaient sur la Sambre, la Scarpe et l'Escaut[3] ». On voit comment la fabrication amena les moines à entreprendre les transports, et à développer encore par là les moyens d'existence de la population. Grâce à cette activité et à l'habileté des dirigeants, le pays aurait sans doute fini par connaître la prospérité et la richesse, mais à cette époque, la sécurité n'existait pas ; à chaque instant, des bandes armées faisaient incursion sur le territoire, pillant, ravageant tout sur leur passage. La Thiérache, par sa situation sur la frontière, était bien placée pour connaître ces horreurs ; elle eut à les subir à différentes époques. C'est ainsi qu'en 1339, Jean de Hainaut, à la tête d'une troupe d'Anglais et d'Allemands, ravagea la contrée ; l'abbaye de Foigny fut complètement détruite, et les religieux durent chercher leur salut dans la fuite ; les uns se retirèrent dans les

1. Am. Piette, *Histoire de Foigny*.
2. Am. Piette, *Histoire de Foigny*. Any est dans l'arrondissement de Vervins. Rimogne appartient au département des Ardennes.
3. Am. Piette, *Histoire de Foigny*.

bois, d'autres quittèrent définitivement le pays. Plus tard le monastère fut reconstruit, mais il est probable qu'un certain nombre des hommes du comte de Hainaut s'emparèrent des terres et les revendirent ou les exploitèrent par eux-mêmes, car jamais plus l'abbaye ne retrouva sa splendeur d'antan[1]. D'ailleurs, vers l'époque dont nous parlons, l'industrie textile avait déjà fait son apparition en Thiérache, grâce au patronage des grands commerçants urbains des régions voisines. Une foule de petits cultivateurs thiérachiens tissaient des étoffes, pour le compte de ces commerçants, lesquels se chargeaient de les revendre. C'était le régime d'atelier désigné par la Nomenclature sous le nom de *fabrique rurale collective*.

La fabrication du drap excéda de bonne heure les besoins du pays; nous voyons en effet nos drapiers fréquenter, au XIIIe siècle, la célèbre foire du *Lendit* qui se tenait à St-Denis, près de Paris. De là, les draps de Vervins se répandaient au loin, ainsi que le prouve la mention d'un capuce de *drap de Vervins,* faite dans un inventaire dressé le 22 mai 1382 par Bernard Blanc, notaire à Houtech, Tarn-et-Garonne[2].

Au XVIe siècle, par suite de l'extension du marché et de l'enrichissement général, il se produit un premier essai de concentration industrielle, et la fabrique collective tend à devenir *urbaine*. Il s'ensuit que la fabrication textile périclite dans les régions écartées. Cette crise a pour résultat l'apparition, dans ces régions, de nouvelles industries en quête de main-d'œuvre. Ceci explique pourquoi on voit surgir à peu près en même temps, au début du XVIIe siècle, la serrurerie dans le Vimeu et la vannerie en Thiérache.

C'est vers 1650 que la vannerie commença à faire son apparition; elle prit un rapide développement à cause surtout de la facilité avec laquelle on trouvait la matière première, l'osier, qui pousse volontiers dans ce pays humide et forestier.

1. L'abbaye de Foigny fut de nouveau pillée et incendiée par les Espagnols, durant les incursions qu'ils firent en Thiérache, dans le cours du XVIe siècle. Reconstruite en 1730, elle fut encore une fois détruite complètement pendant la Révolution. Il n'en reste plus aujourd'hui que des ruines.

2. *Bulletin de la Société archéologique de Vervins,* tome XVI, page 68.

M. Ed. Michaux raconte, dans son *Histoire d'Origny,* qu'en 1657, un marchand de Liesse, nommé Nicolas Barotiaux, vint passer marché avec « Pierre Devin, Claude Alexandre et Etienne Boulanger, du bourg d'Origny, pour leur acheter tous les paniers qu'ils pourraient fabriquer ».

Notre-Dame-de-Liesse était un lieu de pèlerinage du Laonnois, qui attirait beaucoup de monde, et le commerce local en tirait profit; bien rares étaient les pèlerins qui n'emportaient pas au moins un petit souvenir. Aussi, dans les contrats passés avec les vanniers de Thiérache, il est spécifié que « les engagements pris cesseront de plein droit en cas de maladie contagieuse, de famine, de guerre *pouvant faire cesser les pèlerinages à Liesse* ».

A la fin du XVIIe siècle, la vannerie avait pris une grande extension; il s'en exportait sur Paris, dans toute la France, en Belgique, en Hollande et jusque sur les rives du Rhin.

En 1740, on trouve en Thiérache des industries complètement disparues depuis longtemps, celle des bas tricotés et la *mulquinerie.* La mulquinerie consistait dans la fabrication, exclusivement avec le lin, de toiles fines, des batistes et linons; elle fut remplacée par la fabrication des tissus de laine; le foulage des draps se faisait alors au moyen de moulins à foulon, actionnés par les forces hydrauliques, disséminés le long des rivières et ruisseaux.

Plus tard, à Vervins même et dans les environs, on voit naître une industrie qui connut une heure de prospérité, celle du *chausson.* Elle atteint son apogée en 1825; la production annuelle était alors de douze cent mille paires. La fabrication du chausson avait enfanté un type curieux : « la *tricoteuse,* qui, dans la belle saison, s'en allait avec ses longues aiguilles et sa pelotte de laine par la ville et par les champs, tricotant, chantant et... potinant[1] ». Il n'y a guère qu'une trentaine d'années qu'on ne fabrique plus du tout de chaussons à Vervins.

Un peu à toutes les époques, les Thiérachiens furent connus

1. Mennesson, *Histoire de Vervins.*

comme des *rouliers* au long cours. On les représente vêtus de longues blouses bleues, au col brodé d'un liseré blanc, et coiffés d'un bonnet de laine. Ils partaient aux premiers beaux jours, alors que les chemins étaient un peu raffermis, avec d'immenses voitures chargées de vannerie ou de boissellerie, qu'ils allaient vendre sur les foires et marchés. Ils s'aventuraient très loin, jusque dans le midi et dans la vallée du Rhône. C'étaient de rudes compagnons, menant joyeuse vie, et qui se considéraient comme les rois de la route; ils avaient fini par s'arroger de réels privilèges qui furent plus tard consacrés par des édits royaux[1].

Au cours de leurs expéditions, ces voituriers voyaient beaucoup de choses, et, sans être doués d'un esprit très observateur, il n'en est pas moins vrai qu'ils apprenaient d'autres façons de pratiquer, qu'ils voyaient appliquer d'autres méthodes dont ils faisaient bénéficier leurs concitoyens à leur retour. C'est ainsi qu'ayant vu répandre des cendres pyriteuses, comme engrais, dans les terres du Soissonnais, des voituriers eurent l'idée d'en ramener dans le pays. Les résultats furent des plus satisfaisants et, à partir de cette époque, tous les rouliers qui revenaient à vide de leur tour de France, passaient par Urcel (près de Laon) pour remplir leurs voitures du précieux engrais.

Le sol avait en effet grand besoin d'être enrichi ; un document de 1795 établit qu'à cette époque le territoire de Vervins ne produisait pas de quoi nourrir le quart de ses habitants[2]. Aussi, lors de la formation du cadastre, les terres de la Thiérache furent considérées comme ne rapportant pas grand'chose et classées dans la dernière catégorie.

1. Sur lettres patentes rendues en conseil le 3 mars 1787, enregistrées au parlement le 19 mai suivant, le roi ordonnait :

« Que les voituriers connus sous le nom de *thiérachiens* continueraient comme par le passé à jouir de la faculté de faire paître leurs chevaux et bœufs dans les communes, prés fauchés, bruyères, chaumes, friches, bordures des bois, forêts et grands chemins, faisant défenses à toutes personnes de quelque état et condition qu'elles soient de les y troubler, à la charge par lesdits voituriers de veiller exactement à la garde de leurs chevaux et bœufs, de manière à ne causer aucun dommage dans les terres emblavées, ni dans les héritages en valeur. »

2. Ed. Fleury, *Famines, misères et séditions.*

Une délibération du Conseil municipal d'Origny nous apprend que, sous le Directoire, le commerce de la vannerie se trouvait « réduit à rien, par la déclaration de guerre de la République à l'Angleterre et à la Hollande, ces deux pays étant à peu près les seuls où s'exporte la vannerie ».

Mais, vers 1840, on constate une reprise de cette industrie qui compte près de 4.000 ouvriers et assure aux négociants un chiffre d'affaires dépassant deux millions.

Dans la seconde moitié du XIXe siècle, la concentration en grands ateliers commence à s'opérer; l'industrie textile, implantée depuis longtemps dans le pays, profite des forces naturelles et des facilités qu'elle a de trouver une main-d'œuvre exercée, pour rester dans la région, et monter sur différents points des usines importantes, où l'on effectue la filature et le tissage de la laine.

Nous en avons fini avec la période ancienne ; il ressort de cet exposé que, jusqu'ici, c'est la forêt qui a influencé le type thiérachien ; c'est à elle qu'il doit les traits dominants de son caractère et principalement l'aptitude à l'industrie et au commerce. On ne vit pas de la forêt, il faut la défricher; et, quand le sol rebelle ne rend pas suffisamment, on est bien obligé d'être, en même temps que cultivateur, ouvrier ou petit fabricant.

Cependant pour améliorer les terres et les rendre plus productives, il suffisait de les assainir et d'y mettre des engrais appropriés. Seulement ces améliorations coûtent cher, et, au début, elles paraissent toujours comporter une certaine part d'aléas; pour les entreprendre, il faut donc se sentir de l'argent d'avance. Ces ressources indispensables pour transformer le sol, ce n'est pas la culture qui peut les donner, c'est la fabrication qui les procurera au paysan. *En Thiérache, c'est l'industrie qui a patronné la culture et lui a permis d'accomplir son évolution.* Le point de départ de l'évolution concorde, en effet, avec le merveilleux essort de l'industrie, au début de la seconde moitié du XIXe siècle. Désormais, on va renoncer à faire de la culture dans ce sol humide, où les récoltes persistent à ne pas vouloir

mûrir, malgré les soins qu'on leur prodigue. Le lieu va enfin recevoir la destination qui lui convient le mieux. La Thiérache a trouvé sa voie, elle va se recouvrir des riches pâturages qui font actuellement notre admiration, et sur lesquels pousse une herbe savoureuse qui permet d'entreprendre avec succès l'élevage et l'engraissement du bétail. La facilité toujours plus grande des communications va précipiter la transformation, et l'élan est tel, que l'industrie elle-même est devenue agricole; il y a aujourd'hui de tous côtés des laiteries et des fromageries industrielles qui expédient au loin d'importantes quantités de beurre et de fromage. La richesse est venue là, où, pendant tant de siècles, avait régné la misère. Le pâturage a conquis peu à peu l'emplacement occupé autrefois par la forêt. Mais que de temps il a fallu avant d'en arriver à cette transformation si simple!

En résumé, on voit :

1° Que depuis les origines jusqu'au milieu du XIXe siècle, la difficulté des communications obligeait à la culture intégrale. Il était alors indispensable de produire sur place, et, avant toute chose, le blé nécessaire à la nourriture des habitants; sous ce rapport, la Thiérache n'a jamais été à la hauteur de sa mission, à cause de son sol humide [1];

2° La pauvreté du sol amena les habitants à se tourner vers l'industrie; ils n'ont jamais pu s'en passer; ils y furent d'ailleurs en quelque sorte incités par les facilités qu'ils rencontraient : force motrice le long des cours d'eau; grandes forêts fournissant en abondance le combustible qui est l'élément indispensable de toute transformation industrielle;

3° Pour évacuer et vendre les produits de l'industrie, il se

1. Dans le Cahier des doléances de la commune d'Origny (février 1789), on lit :

« Une portion de la Sibérie, si on en excepte la probité, les mœurs et la population, fournirait un vrai tableau de la Thiérache. Le sol en est absolument ingrat; d'une culture très difficile et très dispendieuse, il peut à peine produire pour la subsistance du quart des êtres qu'elle contient. »

Dans un autre cahier, celui de la commune des Autels :

« L'agriculture tombe, on voit plusieurs contrées du territoire ne produire presque rien par faute de pouvoir être cultivées. »

forma une classe de commerçants voyageurs et entrepreneurs de transports;

4° Au cours de leurs pérégrinations, les rouliers thiérachiens apprirent de nouvelles méthodes de culture qu'ils implantèrent dans le pays et qui furent comme le prélude de sa transformation.

Une survivance du type ancien. — L'évolution récente qui a conduit la Thiérache vers la spécialisation herbagère d'une part et la fabrication mécanique d'autre part, n'est pas encore assez accentuée pour que l'on ne puisse plus trouver à l'heure actuelle des survivances de l'ancien type. La fabrication à la main a subsisté dans un certain nombre de métiers.

Le voisinage de la forêt du Nouvion a développé à Buironfosse et aux environs l'art de la *boissellerie*, qui consiste à façonner assez grossièrement le bois de hêtre pour en faire des moules à fromages, des moules à beurre, des telles, grugeoirs, boîtes à sel et à poivre, palons, papinettes, manches de marteaux, etc. Le boisselier est un petit artisan, qui travaille presque toujours seul, chez lui, sans le concours d'aucun ouvrier; chacun a sa spécialité, faisant seulement deux ou trois sortes d'articles, toujours les mêmes; aussi l'apprentissage est assez court; généralement comme durée il ne dépasse guère une année. Du reste, les objets fabriqués répondent à un but utilitaire; ils conservent un aspect rustique qui leur est particulier. Les boisseliers ne sont pas occupés régulièrement toute l'année; ils ont des moments de morte saison, qui sont plus ou moins prolongés selon l'importance des commandes qu'ils reçoivent; aussi généralement ils adjoignent à leur profession un petit commerce ou un peu de culture herbagère. Souvent même ils sont à la fois fabricant, commerçant et herbager.

On trouve aussi, dans le voisinage de la forêt, quantité d'artisans qui fabriquent des *sabots*.

Mais, parmi les survivances de l'ancien type, la plus caractéristique est celle de la vannerie; nous la décrirons donc en détail.

La *vannerie* est une des industries les plus anciennes de la Thiérache; elle fait son apparition vers l'an 1650, et 45 ans plus tard, elle avait pris une telle extension, qu'elle faisait déjà l'objet d'un commerce d'exportation. Mais on n'est pas bien fixé sur les causes qui déterminèrent les habitants à s'occuper aussi activement d'un art jusqu'alors inconnu dans le pays. Jean Richepin, qui, par sa famille, a des origines thiérachiennes, a brodé là-dessus une jolie légende[1]. D'après lui, ce seraient des romanichels qui auraient appris aux habitants de nos campagnes à tresser des paniers.

C'est peut-être là, en effet, une des causes, mais elle n'est étayée sur aucun document historique, sur aucune preuve. Seulement, ce qu'on a pu établir, c'est qu'à l'époque à laquelle la vannerie apparaît, une crise sévissait chez les petits tisserands alors fort nombreux. Il leur fallait donc se résigner à abandonner un état qui n'arrivait plus à les nourrir. C'est peut-être là qu'il faut chercher le rapide succès obtenu par l'industrie vannière; il convient d'ajouter que le sol humide se prêtait admirablement à la culture de l'osier et fournissait en abondance la matière première.

Aujourd'hui la vannerie se trouve cantonnée dans les pays d'herbage et principalement dans les vallées (surtout la vallée de l'Oise).

La vannerie d'osier. — La vannerie d'osier exige un apprentissage assez long, de dix-huit mois à deux ans; l'ouvrier doit d'abord préparer lui-même ses matériaux; il faut qu'il apprenne à connaître l'osier afin de pouvoir apprécier la qualité qui conviendra le mieux pour le genre de travail qu'il doit effectuer. Ceci ne s'acquiert qu'à la longue, à force de tâtonnements et d'observations. La baguette d'osier est d'abord fendue en deux ou en quatre, avec la pointe d'un couteau, à son extrémité la plus grosse; puis, dans les fentes ainsi préparées, on introduit un outil appelé *fendoir;* c'est un petit instrument en bois dur qui opère à la façon d'un coin, pour déchirer les fibres dans le

1. *Miarka, la fille à l'Ours.*

sens longitudinal et en tirer des lanières à peu près semblables. Une des faces, celle qui a été dépouillée de la peau, conserve une certaine convexité, du soyeux, du brillant; c'est le côté qu'en terme de métier on appelle la *soie;* l'autre face est presque plate, mais l'arrachement des fibres lui donne un aspect rugueux et un peu pelucheux; de plus, dans l'axe, on remarque un évidement correspondant à l'endroit qui était occupé par la moelle. Telle qu'elle, l'*éclisse* est employée pour les travaux d'usage courant; mais, pour les objets plus finis, demandant quelques soins, on la passe à l'*escœur,* sorte de petit rabot, qu'on tient dans la paume de la main et avec lequel on plane et on polit les faces de l'éclisse, tout en leur donnant une épaisseur uniforme. Il existe trois ou quatre numéros d'escœurs, qui, suivant l'écartement des lames, permettent d'obtenir des rubans d'osier plus ou moins épais.

L'éclisse ainsi préparée est déjà plus belle, plus souple; elle est employée pour les travaux moyens. Cependant, elle n'est pas parfaite, elle a encore un défaut dont l'effet ressort, quand on voit les brindilles tressées ensemble. La branche va s'effilant; comme elle a été fendue dans le sens de la longueur, la partie qui constituait la base est plus large que l'extrémité; il ne saurait donc y avoir de régularité dans le travail; il arrive qu'on trouve accouplées des parties larges avec de plus étroites. Cependant, j'ai vu des ouvriers qui avaient du goût, tirer de cette disposition un effet décoratif; ils mettaient dans le pied de l'objet à fabriquer, toutes les parties larges des éclisses, de sorte qu'au fur et à mesure que le travail montait, le tressage se resserrait partout progressivement, pour devenir très fin dans le haut.

Quand il s'agit de travaux de luxe, il faut des éclisses bien régulières dans tous les sens; nous avons vu comment on parvenait à leur donner partout la même épaisseur; pour obtenir une largeur uniforme, on les passe à l'*étroite*, petit outil de bois dur qui renferme deux lames coupantes dont on règle à volonté l'écartement.

De nos jours, une partie de ces opérations s'opère mécanique-

ment; il existe des petites machines, pas très coûteuses, qui effectuent le travail de l'escœur et permettent de calibrer rapidement les éclisses. C'est, jusqu'à présent, la seule pénétration de la mécanique dans l'industrie vannière; elle n'a pas été suffisante pour donner lieu à une profession distincte. Il n'y a pas d'artisans vivant uniquement de la préparation des éclisses, et employant leur temps à en confectionner à l'avance. Les brindrilles toutes préparées trouveraient difficilement preneur; il existe des natures différentes d'osier; chaque ouvrier a ses préférences, justifiées d'ailleurs par le genre de travail auquel il se livre; le vannier tient donc essentiellement à choisir lui-même ses matériaux. Quand il le peut, il va les couper sur pied, car c'est surtout lorsque l'osier est encore enrobé de sa peau et muni de ses feuilles qu'on peut l'apprécier. En tout cas, jamais il n'achète d'éclisses toutes préparées; c'est pourquoi ceux qui possèdent des machines se contentent d'effectuer le travail au fur et à mesure qu'on le leur apporte. Celui qui a recours à leurs services vient avec sa provision, regarde faire le travail devant lui et s'en retourne ensuite avec ses matériaux. Mais il arrive fréquemment que plusieurs ouvriers, se trouvant ensemble chez le passeur d'éclisses, doivent attendre leur tour; pour permettre à ses clients de patienter plus facilement et, en même temps, pour augmenter ses profits, le *passeur d'éclisses* a été amené à joindre à son industrie un débit de boissons.

L'invention de la machine à préparer les éclisses a simplifié l'apprentissage, mais la préparation de la matière première reste la grande affaire; c'est tout un art que d'arriver à fendre convenablement le brin d'osier, pour en tirer de longues bandes, fines, souples, d'une épaisseur bien régulière. Le tressage, au contraire, s'acquiert assez rapidement. Il existe une grande variété de travaux avec une combinaison multiple d'enlacements : travail à jour, en plein, pics nics, damassé, à carreaux, etc... L'objet à fabriquer est tressé sur un moule en bois, dont le contour extérieur représente la forme que l'on veut obtenir. De cette façon on assure la similitude parfaite des articles confectionnés en séries. Lorsque le travail est terminé, on désassem-

ble les différentes pièces qui composaient le moule, afin de pouvoir les sortir.

Le même ouvrier n'a pas besoin de savoir faire tous les genres de travaux et il ne cherche pas à les apprendre; de bonne heure il se spécialise. Si dans une famille on fait par exemple des paniers à pêche, les enfants apprendront eux aussi à faire des paniers à pêche; ils en feront toute leur vie, jamais il ne leur viendrait à l'idée de faire autre chose. La puissance de la routine est tellement grande, que j'ai entendu des vanniers se plaindre du bas prix auquel était tombé l'article qu'ils confectionnaient, reconnaître qu'un autre genre était mieux payé, et cependant demeurer fidèles à la tradition, ne pas chercher à entreprendre le travail dont ils avaient reconnu la supériorité.

Comme la fabrication se fait au foyer, en famille, l'enfant est initié de bonne heure au métier : à son retour de l'école il prend place dans l'atelier et commence à rendre des services, si bien qu'à l'âge de quinze ou seize ans il arrive à être aussi habile que ses parents et à produire autant. Il ne s'agit pas en effet de dépenser beaucoup de force, c'est un travail qu'on effectue étant assis et qui demande de l'habileté et du goût; aussi les femmes y réussissent aussi bien que les hommes.

Le rotin. — L'application du rotin à la vannerie a causé un tort considérable à la vannerie d'osier. Le rotin nous vient directement des îles de la Sonde. Il se présente sous forme de grands lacets à section cylindrique, d'une texture bien homogène et d'une souplesse étonnante. Les négociants le reçoivent tout préparé et le livrent tel quel aux ouvriers qui n'ont plus qu'à l'employer; il en existe trois ou quatre numéros, de différentes grosseurs, permettant d'exécuter tous les genres de travaux. La souplesse du rotin est tellement grande, il se laisse travailler si facilement, que le premier venu est à même de confectionner un panier une fois qu'il en a vu faire un. Tout le monde s'accorde à dire qu'avec le rotin, en huit jours on fait un vannier; la rapidité d'exécution vient ensuite avec la pratique.

La facilité du travail présente pour le patron des avantages et des inconvénients. Avantages en ce sens qu'il est toujours assuré

de trouver les bras nécessaires pour effectuer ses commandes; de plus, comme l'ouvrier ne peut se prévaloir de son habileté professionnelle et qu'on trouve facilement à le remplacer, le salaire n'est pas très élevé. Inconvénient, parce que beaucoup de gens, qui jusque-là n'avaient pas songé à faire de la vannerie, s'y adonnèrent lorsqu'ils virent que c'était aussi simple, et qu'ils trouvèrent dans le commerce la matière première toute préparée.

Les petites ouvrières parisiennes s'en emparèrent et, apportant à cette occupation nouvelle leur goût inné, avec leurs doigts de fée elles composèrent des choses merveilleuses. De son côté, l'État introduisit ce travail dans les prisons, parce qu'il demandait très peu d'apprentissage. Les prix tombèrent alors très rapidement, ce fut le commencement d'une crise qui devint si aiguë, qu'à diverses reprises, en 1889 et 1896 notamment, elle provoqua chez les ouvriers vanniers des grèves terribles. A cette époque, le gouvernement dut prendre l'engagement de supprimer la vannerie des prisons; le relèvement des tarifs douaniers fut mis à l'étude, et les ouvriers formèrent un syndicat.

Mais cette industrie n'a plus aujourd'hui l'importance qu'elle eut autrefois; la mode est capricieuse, elle abandonne de plus en plus la vannerie. Pourtant il fut un temps où elle satisfaisait jusqu'aux besoins de luxe; dans les salons on montrait avec orgueil de magnifiques corbeilles artistement travaillées; à présent, on encombre les étagères avec d'autres bibelots.

Le rotin ne présente pas l'élégance, le cachet, le fini et la solidité de la vannerie d'osier; peint et verni, il conserve un aspect terne, rugueux; aussi reste-il affecté aux articles d'usage courant pour lesquels le bon marché s'impose.

Le négociant en gros. — L'impossibilité où sont les vanniers d'écouler eux-mêmes au loin les produits de leur fabrication, les a amenés à s'organiser sous le régime spécial d'atelier désigné par la Nomenclature du nom de *fabriques collectives.* Une fabrique collective comprend un ensemble de petits ateliers travaillant pour un même négociant. Généralement, cette

organisation de l'industrie apparaît lorsque des objets fabriqués à la main doivent être exportés à une certaine distance du lieu de production.

Il n'y a en Thiérarche que quelques *négociants* en vannerie, ce sont plutôt des commerçants que des industriels; ils achètent aux ouvriers, qui, eux, vivent indépendants sans aucune surveillance, toute leur production qu'ils centralisent dans d'immenses magasins. A chaque magasin est attaché un atelier, composé seulement de quelques personnes; c'est là qu'on termine les paniers avant de les livrer à la clientèle.

La vannerie est un article encombrant. Aussi on est frappé, lorsqu'on entre chez un négociant, de la place importante occupée par les magasins, vastes hangars à plusieurs étages. J'ai visité plusieurs exploitations; la disposition est presque partout la même. En entrant, c'est d'abord un hall où, les jours indiqués, les ouvriers viennent livrer leurs commandes. Dès leur arrivée, tous les objets sont soigneusement examinés par le patron ou par un de ses agents; ceux qui présentent quelques défauts ou ne sont pas conformes aux modèles sont impitoyablement refusés. La réception terminée, l'ouvrier se présente à la caisse dont un des guichets ouvre sur le hall, et il reçoit le montant de sa livraison; on lui passe alors une nouvelle commande de tant d'échantillons à livrer pour une date indiquée. S'il ne possède pas d'osier, avant de partir, l'ouvrier a soin de s'approvisionner; les négociants vendent tous l'osier et le rotin, réalisant ainsi un premier bénéfice sur la matière première.

Une fois reçus, les articles sont rangés, suivant leur nature, par ordre et par catégories, dans les rayons d'immenses salles où ne règne qu'un demi-jour. Des bâtiments à plusieurs étages sont ainsi encombrés d'un amoncellement considérable de choses disparates, destinées aux usages les plus divers; jamais je n'aurais pu supposer que la vannerie donnât lieu à une pareille variété d'articles. Voici des anses, des couvercles, des corps de paniers tout prêts à être montés; des mannes rondes, carrées, ovales, à jour et en plein, en rustique et en canari, unies et fantaisies, des mannes à beurre; des paniers

à fruits, à lettres, à pêche, à assiettes, à verres, à bouteilles, à argenterie, à monnaie, à linge; des berceaux, des mannequins, des corbeilles aux formes les plus diverses, des valises, des malles, des hottes, des écrans pour lavabos, des niches à chien, des bouteilles pour billes de billard, des étuis pour flacons, des cœurs à fromages, des clayons, des fauteuils, des chaises, etc., etc.

Chacun de ces objets vient d'un point différent de la Thiérache, la vannerie étant spécialisée par articles dans chaque village.

Du magasin, les paniers sont dirigés vers l'atelier de peinture, où on leur applique une ou plusieurs couches d'une couleur noire ou marron foncé; ils sont ensuite séchés au four et vernis. De là on les conduit à l'atelier de finissage; des hommes assis autour d'un établi encombré de rivets, d'agrafes, d'œillets, de rondelles, de bandelettes de cuir, rivent les anses, fixent les pattes, charnières, serrures, etc.; un peu plus loin, des femmes cousent des doublures, appliquent des tresses de paille ou de raphia et des ornements sur les ouvrages de fantaisie.

Une fois terminés, les articles sont expédiés au fur et à mesure des demandes. Pour s'assurer des débouchés chaque maison a à son service un ou plusieurs voyageurs qui circulent dans toute la France et même à l'étranger.

Le succès d'un négociant dépend surtout de son aptitude à placer sa marchandise, car pour la production les patrons sont sur un pied d'égalité presque absolue; la concurrence ne joue que dans des limites extrêmement étroites; l'ingéniosité à créer des machines, la centralisation à outrance, les grosses opérations n'assurent ici aucune supériorité. Les ouvriers vanniers travaillent partout à un prix uniforme; ils sont payés au tarif syndical, convention acceptée et signée par les représentants des parties contractantes : le président de la chambre syndicale des négociants en vannerie de la Thiérache et le secrétaire du syndicat ouvrier.

Il importe de remarquer que chaque article porté au tarif est compté tout fini, compris la fourniture des matériaux; mais

si le temps à passer pour fabriquer un objet déterminé, est toujours le même, il n'en est pas ainsi des cours de l'osier qui sont variables. Comme l'ouvrier a besoin d'avoir un salaire constant, des réserves ont été faites pour les cas où les cours changeraient. C'est ainsi qu'il est dit dans le tarif de 1906 que les prix seront appliqués :

« Sans retenue ni supplément de travail dans les produits fabriqués, basé sur le cours de l'osier et bourdon à 32 et 35 francs et les baguettes étrangères à 35 francs les 50 kilos.

« *Il est bien entendu que si une nouvelle hausse venait à se produire sur la vente des matières premières pendant le cours du présent tarif, des augmentations sur les produits fabriqués seraient sur-le-champ même exigibles en proportion.* »

La situation du négociant vis-à-vis du vannier est toute particulière; il est obligé de compter avec la main-d'œuvre; il ne saurait par exemple imposer des modèles nouveaux, faire lui-même des créations, sans au préalable avoir demandé avis à ses ouvriers et s'être informé s'ils consentiront à confectionner l'article proposé. Cela résulte de ce que le patron n'a aucune autorité sur ceux qu'il emploie, ils échappent à sa surveillance et à sa direction, chacun d'eux conserve vis-à-vis de lui l'indépendance la plus complète. Nous avons vu déjà combien le vannier était routinier; il n'aime pas changer sa manière de faire; ceci explique la répugnance qu'il marque pour les innovations. Le négociant n'est pas non plus poussé à créer, à imaginer du nouveau, parce que le modèle ne reste pas longtemps sa propriété exclusive; très rapidement il est connu et peut être copié. Les vanniers se reçoivent, vont l'un chez l'autre, ils ont donc toute facilité pour savoir ce que chacun fait; une nouveauté ne saurait être tenue cachée. L'ingéniosité, l'esprit d'initiative rencontrant des obstacles et n'étant pas récompensés, on conserve éternellement les mêmes modèles, on ne change pas les formes, on ne cherche pas s'il ne serait pas possible d'appliquer la vannerie à d'autres usages que ceux auxquels elle a été jusqu'ici destinée.

Par suite de son organisation en fabrique collective, la van-

nerie échappe aux lois réglementant l'industrie : les vanniers ne sont pas de purs ouvriers, mais des ouvriers-patrons.

Le marchand n'a pas à se conformer aux lois du 2 novembre 1892 et du 30 mars 1900 sur la réglementation de la journée de travail, ni à celle du 9 avril 1898 concernant les accidents dont les ouvriers peuvent être victimes pendant le travail, pas plus qu'à celle relative à l'application du repos hebdomadaire.

C'est pour cela que la fabrique collective devient facilement la proie du *sweating system*, inconnu aujourd'hui dans le grand atelier.

Le type du vannier. — Le *sweating system* est, comme on sait, caractérisé à la fois par de longues heures de travail et un faible salaire. C'est malheureusement le cas dans la vannerie. Le vannier est obligé de faire une longue journée de treize, quatorze heures, quelquefois davantage encore, pour toucher un salaire des plus modiques; certains travaux ne rapportent que quelques sous par jour et les meilleurs ouvriers les plus adroits arrivent à grand'peine à gagner de 1 fr. 75 à 2 francs au maximum.

La cause génératrice du *sweating system* est toujours la concurrence acharnée que se font des patrons indigents. Or, nos vanniers sont bien des patrons indigents, car le faible capital d'établissement nécessaire permet à tout le monde de s'installer.

L'outillage n'est pas compliqué : un fendoir, un jeu d'escœurs, une étroite et un poinçon, le tout tient dans la poche et ne coûte que quelques francs; les moules sur lesquels on tresse les paniers sont d'un prix plus élevé, mais ils sont fournis par le négociant.

Le vannier travaille toujours en compagnie. Quand il est seul, il va chez un voisin; mais le plus souvent sa femme et ses enfants besognent autant que lui. Alors dans l'atelier familial, *la boutique* comme ils disent, tout en entrelaçant rapidement les brins d'osier, on cause, on repasse tous les cancans du village, on s'occupe de politique, on commente interminablement l'événement du jour.

L'hiver, on aime faire la veillée, on se reçoit à tour de rôle, on s'éclaire à la même lampe, on se chauffe au même foyer et

tandis que l'un fait une lecture ou raconte une histoire, tous écoutent en travaillant; à 10 heures, on se sépare après avoir bu une tasse de café ou un verre de cidre chaud.

L'habitude du travail en station assise donne au vannier une attitude un peu lourde. L'esprit est frondeur; on a tellement répété qu'il suffirait d'élever les tarifs douaniers pour pouvoir accorder un salaire plus rémunérateur, que l'ouvrier accuse volontiers les hommes politiques de l'état de misère dans lequel il se débat.

Il est des vanniers très pauvres qui habitent des taudis misérables; ils attendent avec impatience qu'arrive la belle saison pour aller aider aux travaux des champs et gagner une meilleure journée. Il en est d'autres qui possèdent des pâtures et quelques vaches; ceux-là consacrent leurs loisirs, surtout l'hiver, à faire de la vannerie; ils lui demandent seulement un supplément de ressources. C'est vers l'herbage que porteront tous leurs efforts; au fur et à mesure que leur exploitation prospérera, qu'ils l'étendront davantage, ils feront moins de vannerie et un jour viendra où ils l'abandonneront complètement.

L'herbage apparaît au vannier comme la planche de salut; il sent très bien que jamais il ne pourra s'élever, ni même vivre convenablement par son métier; aussi, il ambitionne de posséder une vache et un coin de pâture, et ce rêve longtemps caressé, souvent se réalise parce que l'ouvrier vannier est sobre, laborieux et économe.

J'en ai vu d'autres qui, pour arriver à se tirer d'affaire, avaient eu l'idée de monter un petit commerce, débit ou épicerie. Tous les efforts que le vannier peut faire pour s'élever, l'amènent à quitter son métier; *on ne prospère pas par la vannerie.*

Le père H..., que je visitais un jour, me raconta un essai qu'il fit autrefois et qui dénote un certain esprit d'initiative; il termina complètement les paniers qu'il fabriquait, les vernit, les munit de ferrures et s'en alla les vendre au marché de Saint-Quentin. Hélas! quand il eut tout calculé, il constata avec stupéfaction qu'il ne pouvait les livrer à meilleur marché que les revendeurs.

Les ferrures, le vernis achetés en détail coûtaient trop cher; il fallait passer trop de temps pour effectuer le montage; et, les frais de transport et de voyage, s'appliquant à de petites quantités étaient trop élevés. Il ajouta en matière de conclusion : « Quand le soleil brille et que revient la belle saison, j'ai hâte de quitter ma chaise pour aller travailler aux champs; là, au moins, on gagne de meilleures journées ».

Durant la période estivale, il y a un ralentissement dans la production; la véritable poussée, la plus grande activité règnent pendant les mois d'hiver. Le caractère saisonnier est imposé uniquement par la main-d'œuvre, car la vente est à peu près régulière d'un bout à l'autre de l'année. Cette particularité a sa répercussion sur les négociants qui se voient dans l'obligation d'entasser dans leurs magasins de grandes quantités de marchandises durant la période active.

Le syndicat a un effectif très variable; dans les moments de crise, quand les affaires vont mal et que l'on parle de réduire les salaires, le nombre des adhérents augmente brusquement; il baisse aussitôt que le danger est disparu. On se retire pour éviter les frais de la cotisation; néanmoins il reste toujours un certain noyau d'adhérents.

Les vanniers sont en général intelligents; moins robustes que les paysans de la terre, ils parlent plus correctement et raisonnent mieux; certains travaux dénotent de leur part du goût et sont la manifestation d'un sentiment artistique inné. Mais ils ne sont pas très lettrés; les parents, en effet, ayant hâte de voir leurs enfants les seconder, ne les envoient à l'école que le temps strictement nécessaire.

Il est intéressant de se demander quel est l'avenir de l'industrie vannière en Thiérache?

Nous croyons pouvoir affirmer qu'elle est appelée à disparaître à cause de la difficulté où elle se trouvera, dans un temps donné, de rencontrer la main-d'œuvre nécessaire. Ce pays est en train de prospérer; la transformation des terres en pâturages a donné à la propriété, dans certains cantons, une valeur qu'on n'aurait jamais soupçonnée. Il est évident que la prospérité

agricole doit avoir une répercussion sur la vannerie, qui se traduit par une élévation du prix de la main-d'œuvre ; la vannerie, étant incompatible avec les salaires élevés ne pourra résister ; déjà les ouvriers dirigent leurs enfants vers d'autres carrières.

La Thiérache n'aura pas autrement à regretter la disparition d'une industrie, qui, il faut le reconnaître, n'offre plus, aux quelques milliers d'ouvriers qu'elle occupe, qu'un salaire de famine.

III

LES SPÉCIALISATIONS ACTUELLES

La première ligne de chemin de fer qui fut construite en Thiérache remonte à 1869 : c'est celle qui va de Paris à Hirson. Plus tard, cette ville fut mise successivement en communication, avec Maubeuge (Nord), avec Chimai (Belgique), avec Mézières (Ardennes), avec Busigny (Nord) et enfin avec Amagne (Ardennes). Hirson est devenu une des plus importantes gares de transit entre les réseaux du Nord et de l'Est; de ce fait la ville a vu sa population augmenter très rapidement, surtout depuis une quinzaine d'années.

Un des premiers effets du développement des transports a été d'apporter un changement profond dans l'utilisation du lieu. On s'est aperçu, dans ce pays que l'argile recouvre à peu près complètement et où le sol reste toujours humide à cause des pluies fréquentes, que l'art pastoral pouvait s'exercer avec succès. Aussi est-ce de ce côté que se sont portés les efforts, depuis bientôt un demi-siècle. Un peu partout, les champs et les bois ont été convertis en prairies.

Cependant il convient de remarquer :

1° *Qu'on trouve surtout les pâturages dans les endroits où le limon des plateaux repose sur les marnes argileuses*, parce qu'elles assurent à la prairie l'humidité nécessaire. *On les rencontre également dans toutes les vallées;*

2° *Que le sol se prête à la culture* (blé, seigle, avoine, orge) *là où le limon repose sur les couches calcaires perméables.* C'est-

à-dire là où l'excès d'humidité ne reste pas à la surface.

D'une manière générale, si on tient compte de la nature du terrain, on peut dire que le genre d'exploitation varie à mesure qu'on s'avance du nord vers le sud. De là, trois régions bien caractérisées :

Les cantons de Nouvion, de La Capelle et d'Hirson, qui occupent la partie nord de l'arrondissement de Vervins sont presque exclusivement herbagers.

Au contraire, au sud et à l'ouest, dans ceux de Sains-Richaumont, Guise, Wassigny et la partie sud du canton de Vervins, la culture domine, sans pour cela que l'herbage disparaisse complètement; on le retrouve notamment dans toutes les vallées, et nous avons vu combien elles étaient nombreuses.

Enfin, entre ces deux régions, il en existe une troisième dans laquelle l'habitant, par suite de la nature du sol, est, dans une proportion à peu près égale, à la fois agriculteur et herbager Cette zone, qui se trouve placée entre les deux autres, comprend les cantons d'Aubenton, le sud d'Hirson et de La Capelle et la partie nord de Vervins.

Voici d'ailleurs, d'après la statistique, quels sont les espaces occupés dans chaque canton par les terres labourables, les prés et herbages, les bois et forêts :

	Terres labourables.		Prés et pâtures.		Forêts.	
	—		—		—	
Le Nouvion..	385	hectares.	8.460	hectares.	3.968	hectares.
La Capelle..	1.320	—	14.526	—	2.315	—
Hirson.....	3.107	—	7.281	—	6.684	—
Aubenton...	6.980	—	6.657	—	2.134	—
Vervins.....	12.676	—	7.217	—	1.443	—
Wassigny....	7.908	—	2.298	—	1.379	—
Guise.....	14.080	—	3.232	—	527	—
Sains.....	13.731	—	1.503	—	1.005	—
	60.187	—	51.174	—	19.455	—

Ce qui donne, pour chaque canton, les proportions suivantes, entre les espaces occupés par les terres labourables, les prés, les herbages et les forêts :

		Terres labourables.	Prés et herbages.	Forêts.
		—	—	—
Région herbagère.	Le Nouvion.....	1	21,97	10,3
	La Capelle.....	1	11,00	1,75
	Hirson.....	1	2,34	2,15
Région mixte.....	Aubenton.....	1	0,95	0,305
	Vervins.....	1	0,56	0.11
Région de culture.	Wassigny.....	1	0,29	0,174
	Guise.....	1	0,229	0,037
	Sains.....	1	0,109	0,073

Étudions d'abord la région herbagère proprement dite, qui constitue la partie la plus caractéristique de la Thiérache.

Dans cette région herbagère, il existe actuellement trois genres de travaux :

1° *L'engraissement du gros bétail;*

2° *L'élevage de la vache laitière;*

3° *La fabrication mécanique.*

Nous étudierons d'abord l'engraissement du gros bétail, qui est la forme de l'exploitation herbagère causant le moins de soucis. Mais il ne peut être entrepris que par des personnes disposant d'un certain capital.

Nous passerons ensuite à l'herbager ordinaire, qui vise la production du lait. Ce mode d'exploitation demandant beaucoup moins de capitaux, mais plus de travail, est accessible à un plus grand nombre de personnes, et cela d'autant mieux qu'il est plus rémunérateur que l'engraissement.

Enfin nous arriverons à l'étude de la fabrication mécanique qui entraîne des complications plus grandes.

L'ENGRAISSEMENT. — On rencontre dans la région herbagère des propriétaires qui font de l'engraissement; ceux-là ne font pas d'élevage, car ce sont là deux occupations absolument distinctes; on est *éleveur* ou *engraisseur;* on n'est jamais à la fois l'un et l'autre.

Cependant, il arrive que, chez un éleveur, on trouve parfois un ou deux animaux à l'engrais. On peut être assuré que, si ces bêtes sont engraissées, c'est parce qu'elles ont eu un accident,

ou qu'elles sont trop âgées. Les vaches qui se sont montrées bonnes laitières et reproductrices ordinaires sont, à un moment de leur existence, généralement au bout de huit à dix ans, vendues à des laitiers nourrisseurs[1] sous le nom de *fermières*. Mais si la bête est à la fois bonne laitière et excellente reproductrice, elle est conservée à la ferme, et, à un âge avancé, au bout d'une douzaine d'années, quelquefois même davantage, lorsqu'elle est épuisée par les gestations successives, elle est engraissée par l'éleveur pour être livrée à la boucherie.

Les engraisseurs ne trouvent donc pas les bêtes qui leur sont nécessaires dans la région; ils les font venir surtout du Nivernais, du Mans et aussi un peu de la Normandie.

Le plus souvent, l'engraisseur est un homme retiré des affaires, qui possède beaucoup de propriétés et préfère les faire valoir lui-même que de les louer. Il assigne ainsi un but à son existence, et tire de son capital un revenu plus rémunérateur que s'il était placé en valeurs mobilières. L'engraissement n'exige pas de connaissances spéciales et laisse beaucoup de loisirs. Au printemps, on achète, ou on fait acheter des bêtes maigres; dès leur arrivée, on les met en pâture et on n'a plus alors qu'à les faire passer d'une prairie dans une autre quand l'herbe est tondue; un homme suffit à assurer la surveillance d'un troupeau de 40 à 50 bêtes.

Point n'est besoin d'outillage pour exercer ce métier, ni de ferme, ni de locaux pour rentrer les animaux, ni de granges pour remiser les foins. Il faut si peu de connaissances que nous voyons faire de l'engraissement par un notaire qui vient de se retirer des affaires, par plusieurs femmes veuves, un agent d'assurances, un ancien juge de paix et des quantités de rentiers. Certains n'habitent même le pays que pendant six mois de l'année, seulement durant la belle saison.

On peut facilement engraisser de une bête à une bête et demie par hectare, et on cite des cas où l'on est parvenu à en engraisser deux. D'autre part, il n'est pas rare de voir un

1. Ces laitiers nourrisseurs qui achètent les vaches *fermières*, sont étrangers au pays. On les rencontre surtout dans le voisinage des grandes villes.

bœuf augmenter de 180 à 200 kilos, pendant les quelques mois où il est soumis à l'engraissement. On estime que, bon an mal an, l'engraisseur réalise en moyenne 100 francs de bénéfice par bête.

L'étendue du domaine de l'engraisseur est assez variable; il y a de petits engraisseurs, comme il y a de petits éleveurs. Mais, en général, la propriété ne descend pas au-dessous de celle de l'herbager moyen, c'est-à-dire qu'elle n'est pas souvent inférieure à 25 ou 30 hectares.

Il est indispensable qu'un engraisseur ait des capitaux, qu'il soit riche en commençant. Il doit d'abord posséder des propriétés assez étendues; ensuite acheter des bêtes dont il acquittera immédiatement le prix. Ceci fait, il faut qu'il lui reste encore assez de revenus pour pouvoir subvenir aux besoins de son existence et à son train de maison pendant un certain temps, car, il ne rentrera en possession de la somme avancée, qu'au bout de quatre à cinq mois. Le jour de la vente, en même temps que le capital engagé, il touchera le bénéfice produit par ce capital. Ce bénéfice se trouve représenté par la différence entre le prix d'acquisition et le prix de vente.

L'herbager. — L'éleveur au contraire touche tous les jours la plus grande partie de l'intérêt du capital engagé dans son exploitation. C'est le lait qu'il convertit en beurre ou en fromage et qu'il revend presque aussitôt; c'est le veau que chaque vache produit annuellement et dont la vente fournira l'argent nécessaire à l'agrandissement du domaine ou à l'achat d'engrais. Enfin, le capital, tout en donnant journellement un revenu, s'accroît, mais d'une façon beaucoup plus lente que chez l'engraisseur; la bête, en vieillissant, augmente de poids et sera revendue plus cher qu'elle n'a été achetée. L'éleveur gagne donc plus que l'engraisseur, mais il n'est jamais en possession de son capital, il n'en touche que le revenu; tandis que l'engraisseur, lui, ne fait qu'immobiliser temporairement un capital donné, qu'il retrouve au bout de cinq ou six mois grossi d'une certaine somme qui représente la rente de la terre.

Ceci nous explique pourquoi *l'élevage est pratiqué par tous ceux qui commencent avec peu et désirent s'élever par leur travail*, et, d'une façon plus générale, *par tous les fermiers*, alors que l'engraissement est l'occupation des propriétaires désireux de faire valoir eux-mêmes leurs terres.

Voici un exemple d'herbager moyen.

M. Mandron dirige, à La Capelle, une exploitation exclusivement herbagère; nous pouvons l'étudier comme type de l'herbager complet.

Le domaine a une étendue de 28 hectares, pour la plus grande partie en location, moyennant un loyer annuel de *195 francs* l'hectare. Ce prix paraîtra d'autant plus élevé que très peu de pâtures sont plantées d'arbres à fruit.

Sur cette propriété vivent :

40 vaches à lait. 9 génisses. 1 taureau. 2 chevaux, dont un nourri par les produits du sol; l'autre par des aliments introduits.	soit 51 têtes de gros bétail. 1 tête 8/10 par hectare.

Les vaches sont de race flamande et forment un très beau lot, dont l'uniformité s'explique par le soin qu'apporte M. Mandron à sélectionner ses reproductrices. Le taureau, acheté dans les Flandres, est renouvelé tous les deux ans.

Les bêtes passent l'hiver à l'étable. Dans les premiers jours d'avril, on les mène en pâture et elles y restent jusqu'en novembre; dès lors, il n'y a plus à s'en occuper, elles broutent à leur aise, s'élèvent toutes seules. Deux fois par jour, le matin et le soir, on va les traire sur place. Le lait, rapporté à la ferme, est transformé en fromages de Maroilles, qui sont vendus en gros, à raison de 45 francs la grosse de 49 (4 douzaines plus un). Chaque fromage exige 6 litres de lait. Pendant les 150 jours de fabrication, la production journalière est de 540 à 600 litres, ce qui représente une moyenne de 14 litres par vache. On pro-

duit donc pendant cette période environ 90 fromages par jour. Le prix du litre de lait ainsi vendu s'élève à 0 fr. 15, desquels il convient de déduire les frais de fabrication; ceux-ci se trouvent en partie payés par le petit-lait qui sert à l'engraissement des cochons. On en élève chaque année 250 en deux lots de 125. Pendant la saison d'hiver, le lait est transformé en beurre; le bénéfice obtenu est à peu près le même.

L'ordre et la plus grande propreté règnent dans toute l'étendue de l'exploitation. Les fumiers sont soignés et le purin recueilli sans perte.

Les quelques pâtures qui sont plantées de *pommiers,* fournissent un cidre excellent, et bien au delà de la consommation. Enfin, comme éléments de revenus, il faut encore mentionner la *basse-cour*, peuplée de poules, dont les œufs se vendent sur les marchés un prix très rémunérateur, de poulets, de canards, de lapins, de pigeons; un bout de terrain, aménagé en *potager,* fournit une partie des légumes nécessaires.

Les travaux nécessités par cette exploitation sont effectués par M. Mandron, sa femme, deux enfants adultes (le fils et la fille) et deux ouvriers occupés toute l'année. Durant les moments de presse, on prend des hommes à la journée; mais cela n'est pas toujours facile, car la main-d'œuvre est rare.

L'herbager est propriétaire ou fermier du domaine qu'il exploite, mais son ambition est d'être ou de devenir propriétaire. Le but principal de son épargne sera donc l'achat de terrain, et ceci explique la valeur croissante de la propriété.

Ce qu'on rencontre le plus, dans toute la région herbagère, c'est la ferme de 15 à 25 hectares. Du reste, la terre se vend à un prix très élevé; dans le canton de La Capelle, il n'est pas rare de voir payer des pâtures à raison de 6.000, 7.000 et même 8.000 francs de l'hectare.

L'herbager débute avec peu, quelques économies lui permettent de louer un coin de terre et d'acheter une ou deux vaches; c'est ainsi qu'il commence. Puis, comme tous les ans la situation va en s'améliorant, il augmente le troupeau et s'étend davan-

tage. Une fois qu'il a sa maison bien à lui, agencée à sa façon, il met toute son ambition à accroître l'étendue de son domaine. Aussi, lorsqu'une propriété est à vendre quelque part, les amateurs ne manquent pas, on se la dispute.

Indépendamment de cette concurrence qu'on se fait pour l'obtention du moindre lopin de terre, il existe une autre raison qui s'oppose à la formation de grandes propriétés : c'est qu'on ne vend pas. Les enfants conservent avec un soin jaloux tout ce qui leur vient de leurs parents, les terres, les maisons, aussi bien que les objets mobiliers.

A la mort des aïeux, même si les enfants ont quitté le pays depuis longtemps, s'ils ont une situation ailleurs qui les tient éloignés, malgré tout, ils conservent les propriétés qu'ils ont hérité; ils préfèrent les louer que de les vendre. Ce n'est pas seulement une question de sentiment qui pousse les enfants à conserver le bien qui leur vient de leurs parents; c'est aussi parce qu'ils trouvent à louer facilement et à un prix très rémunérateur. Il est des pâtures qui se louent jusqu'à 200 francs et même plus à l'hectare. C'est excessif; aussi l'herbager qui consent un loyer aussi élevé, ne peut arriver que difficilement à mettre les deux bouts ensemble; il ne gagne plus d'argent, à moins qu'il ne renonce à entretenir ses pâtures en bon état, à les fumer à temps, à y mettre les quantités convenables d'engrais. Dans ces conditions, ce n'est pas un avantage pour le propriétaire de toucher une forte location, si, au bout de quelques années, on lui rend son terrain épuisé.

Examinons maintenant les conséquences de l'exportation dues au développement des transports et à l'accroissement des centres urbains :

1° *Le développement de l'exportation a poussé à rendre le sol plus productif à l'aide d'engrais appropriés.*

Les agronomes de jadis proposaient, comme idéal, d'arriver à nourrir une tête de gros bétail par hectare; ce résultat est aujourd'hui atteint partout, et il est même dépassé de beaucoup dans les exploitations modèles.

Ainsi M. Picart[1], herbager au Nouvion, nourrit grassement 18 vaches laitières, 2 chevaux, 14 génisses et veaux sur une étendue de 17 hectares. Ce qui représente exactement 2 têtes de bétail à l'hectare.

M. Mahy[2], à Wimy (canton d'Hirson), possède une petite ferme herbagère de 12 hectares, sur laquelle il ne pouvait nourrir, il y a neuf ans, que 7 vaches à lait; grâce à des travaux de drainage, à l'amendement du sol, la même propriété nourrit maintenant 13 vaches laitières, 8 veaux et 1 cheval.

A la chaussée d'Étréaupont (canton de La Capelle), chez M. Georges Douvin[3], une surface de 13 hectares, jadis couverte de ronces, d'épines, et de toutes sortes de plantes plus ou moins misérables, a été défrichée en 1900. Quatre hectares ont été plantés en bois; les 9 hectares suivants ont été ensemencés d'herbes, et plantés de 875 pommiers. Grâce aux soins apportés lors de la création de la prairie et de la plantation des arbres, grâce aux fumures successives, les arbres sont à présent d'une belle végétation et quelques-uns commencent déjà à produire. Aujourd'hui 23 génisses trouvent leur nourriture sur ce pâturage, alors que 8 seulement pouvaient être alimentées au début de l'exploitation.

Citons encore M. Richet Monty, de Sommeron (canton de La Capelle), qui, en 1893, sur une exploitation de 24 hectares et demi, pouvait seulement nourrir 20 bêtes à cornes; aujourd'hui sur le même espace, 22 vaches laitières, 1 vache à l'engraissement, 11 génisses, 1 taureau et 6 velles de l'année ne suffisent pas pour consommer sur place l'herbe qui pousse avec une grande abondance. Le lait des 22 vaches est transformé en fromages de Maroilles et façon Camembert; la fromagerie est tenue d'une façon parfaite; les caves sont spacieuses, bien aménagées et d'une propreté exemplaire. Le petit-lait sert de base à la nourriture de 90 porcins.

1. Les chiffres cités sont extraits d'un *Rapport sur la tenue des fermes*, présenté au *Comice agricole de Vervins*. Concours de Nouvion, juin 1900.
2. *Id.*, Concours d'Hirson, juin 1905.
3. *Id.*, Concours de La Capelle, juin 1906.

Par ces exemples on voit quel rôle important les engrais ont joué dans l'expansion de la Thiérache.

2° *Le développement de l'exportation a poussé à l'amélioration de la race bovine.* Peu à peu les *marollaises,* bêtes à la robe marquée de larges taches blanches, disparaissent et sont remplacées par des vaches flamandes. La culture herbagère, en effet, a pour but la production du lait; aussi tous les efforts tendent à obtenir une race de bonnes laitières; c'est pourquoi l'herbager élève lui-même ses bêtes et les sélectionne avec tant de soins. Pour stimuler encore davantage le zèle des éleveurs, le Comice agricole de l'arrondissement se propose, dans les concours futurs, de récompenser les animaux suivant la quantité de beurre produite en vingt-quatre heures. En outre, des expériences ont déjà été faites par cette société, pour démontrer que, durant la période de stabulation, on pouvait, par le choix judicieux des aliments et l'emploi raisonné des tourteaux, augmenter dans une notable proportion la quantité de lait fournie par chaque bête.

Examinons maintenant plus en détail le travail de l'herbager.

L'herbager passe constamment d'une besogne à l'autre; cependant, il est des opérations qui se répètent régulièrement toute l'année; par exemple, la traite des vaches qui a lieu deux fois par jour, le matin et le soir, et la transformation industrielle du lait.

Durant la belle saison, les vaches sont traites sur place dans les pâtures, et le lait est ramené à la ferme, dans de grandes buires de cuivre ou de fer-blanc, que l'on place sur de petites voitures très légères, traînées par des chiens ou des ânes[1]. Pendant l'hiver, la traite se fait à l'étable.

D'une manière générale, on peut dire que l'herbager travaille son lait lui-même; aussi, dans chaque ferme on trouve un emplacement spécial, où règne la plus grande propreté, et qui est affecté à la laiterie. Le matériel se compose de gran-

1. La statistique des ânes montre que le nombre de ces animaux, qui est presque nul dans les cantons où l'on fait de la culture, est, au contraire, assez élevé dans ceux où l'on fait de l'herbage.

des jattes, d'écrémeuses centrifuges et de malaxeurs; quand l'exploitation est un peu importante, ces outils sont mus mécaniquement, soit par un moteur à pétrole, par la force motrice d'une chute d'eau, ou par une dynamo actionnée par le courant de la station voisine. Ceux qui fabriquent le fromage doivent en outre avoir des caves spacieuses, pour accumuler les produits, leur permettre de fermenter et attendre la maturité.

La porcherie et la basse-cour réclament également des soins journaliers.

Comme travaux extérieurs, il n'y a guère, durant l'été, qu'à faucher les regains dans les pâtures, à faner, à rentrer le vivre qui doit assurer la nourriture des animaux durant la période de stabulation.

A l'automne a lieu la cueillette des pommes et la fabrication du cidre; c'est une opération que les herbagers tiennent absolument à faire eux-mêmes et à laquelle ils apportent beaucoup de soins; chacun tient à honneur d'avoir de la boisson supérieure à celle de son voisin. Dans toutes les fermes on trouve un pressoir et un moulin à pommes. Les cidres de la Thiérache jouissent d'une réputation méritée; ils rivalisent dans les concours avec les meilleurs crûs de la Normandie et de la Bretagne. Depuis une dizaine d'années surtout, époque à laquelle le *Syndicat pomologique de France* organisa un grand concours national à Vervins, la culture du pommier a pris une très grande extension. La fabrication du cidre se fait avec plus de méthode qu'autrefois; on a reconnu que la qualité de la boisson dépendait du nombre et de la proportion des variétés entrant dans sa composition. Aussi, dans les plantations nouvelles, on s'applique surtout à avoir un certain nombre de représentants de chaque variété. On compte, dans le pays, une cinquantaine d'espèces différentes de pommes. Les récoltes ne sont pas régulières; il y a des années où les pommiers donnent avec une grande abondance, et d'autres où ils ne produisent presque rien; en moyenne, il y a une bonne récolte sur deux.

L'herbager ne fabrique que le cidre nécessaire à sa consommation personnelle et il vend les pommes qui lui restent, dans la région. Cette façon de procéder présente certains inconvénients, car, dans les années d'abondance, les pommes se vendent à vil prix dans le pays. En 1904, elles tombèrent si bas qu'on ne trouvait que difficilement preneur à 3 et 4 francs les 100 kilos, à peine de quoi payer le ramassage. Dans ce même moment, le consul de France à Stuttgard faisait savoir que les Allemands étaient acheteurs de pommes et qu'ils en offraient de 13 à 15 francs les 100 kilos. Si un syndicat de vendeurs s'était constitué, et s'il avait envoyé à Stuttgard un agent pour traiter avec les acheteurs, il aurait fait réaliser de jolis bénéfices à ceux qui auraient payé son déplacement. Mais, pour cela, il aurait fallu faire des avances, courir des risques, prendre une décision immédiate, agir rapidement, toutes choses qui ne sont pas dans l'esprit du Thiérachien. Non pas qu'il ne soit accessible aux idées de progrès, mais il hésite à se lancer dans l'inconnu; il éprouve le besoin de réfléchir longuement sur les propositions qui sont soumises à son examen et ne se décide qu'après avoir pesé le pour et le contre; finalement je crois qu'au fond, lorsqu'il traite une affaire, malgré toute sa prudence, il craint encore de s'être trompé.

Durant les mauvais jours de l'hiver, comme travaux extérieurs, il ne reste guère à faire que les charrois et épandages d'engrais; puis en février, mars, l'entretien et la taille des haies et des arbres.

La plupart de ces travaux peuvent être faits par des femmes, cependant les hommes aident volontiers à traire et à fabriquer le beurre et le fromage. Mais leur grande occupation, leur unique souci, c'est de devenir habiles à reconnaître les qualités d'une bête, à bien acheter et à sélectionner avec soin.

L'herbager a des loisirs, surtout dans les pays qui possèdent des laiteries industrielles et où le lait n'est pas ramené à la ferme. Il est des moments où il ne sait à quoi employer le temps; le travail, pour lui, consiste surtout à donner des ordres et à veiller à leur exécution; en un mot, à diriger plutôt qu'à agir.

Il est incapable de fournir un effort physique ou intellectuel prolongé et continu; chez lui la variété des occupations diminue l'aptitude à un travail permanent.

Le personnel étant très réduit (seulement quelques ouvriers), il s'établit entre le patron et ses subordonnés des liens de sympathie. L'herbager n'est pas fier. L'étranger est bien accueilli, on le fait asseoir au foyer, on prend plaisir à le faire causer et on ne manque jamais de déboucher en son honneur une bouteille de cidre. Un marchand de bestiaux qui a des rapports constants avec les herbagers de la région, me disait un jour : « Je ne connais rien de plus fatigant que de faire une tournée en Thiérache; impossible de traiter une affaire autrement que le verre à la main. Il faut absolument distraire ces oisifs; jouer, boire, nocer avec eux pendant des journées et des soirées entières. Jamais on n'arrive à conclure du premier coup; très habilement on vous sonde, on cherche à connaître vos intentions, puis on répond : « Eh bien, je ne dis pas non, à plus tard », ou bien encore : « Nous verrons, je réfléchirai ». On contrôle vos dires, on se renseigne, on enquête et finalement, on ne se décide à vendre dans les conditions proposées qu'après avoir bien marchandé, lorsqu'on a acquis la certitude qu'il est impossible d'obtenir davantage. »

Le moindre prétexte est une occasion saisie avec empressement pour sortir et se distraire. L'herbager fait alors un brin de toilette, se pare de ses habits de dimanche, attelle son meilleur cheval à une coquette charrette anglaise et le voilà parti à la ville voisine. Il fait ses courses, puis vient s'échouer au café où il a l'habitude d'aller; il est bien rare qu'il n'y rencontre quelques amis; alors s'engagent d'interminables parties.

L'herbager trouve en la personne de sa femme un auxiliaire précieux. C'est elle qui dirige l'intérieur, fait marcher toute la maison, ordonne les dépenses et tient, comme on dit, « les cordons de la bourse ». Elle effectue elle-même la plupart des travaux de laiterie, donne les soins à la basse-cour, sans pour cela négliger son ménage. Les jours de marché, elle quitte la ferme de bon matin, avec une voiture chargée de provisions qu'elle va

vendre à la ville voisine. Elle sait tirer parti de tout et ne néglige aucune source de profits.

L'instruction et l'éducation qu'elle a reçues dans sa jeunesse n'en font pas une pédante et ne l'éloignent pas des travaux un peu rudes de la ferme. Des années passées au pensionnat et du séjour à la ville elle a seulement conservé un certain air de distinction, du goût pour le luxe et le confort. Elle s'habille avec élégance, et, les jours de fête, lorsqu'elle est parée d'une belle toilette, on la prendrait pour une vraie dame.

Courageuse, économe, intelligente, dévouée, la Thiérachienne possède les qualités les plus précieuses. Le mari peut aimer les amusements, se donner du bon temps, il réussira quand même s'il possède une femme capable.

Nous avons déjà dit que la main-d'œuvre était rare : en effet, il n'y a presque pas d'ouvriers agricoles en Thiérache[1] ; cela tient à ce que chacun possède un peu de bien, ce qui assure une situation en partie indépendante. Sans doute, ceux qui n'ont pas suffisamment de quoi vivre sont obligés d'aller travailler chez les autres, afin de trouver le complément de ressources qui leur manque ; mais, comme ils savent que la main-d'œuvre est rare et très recherchée, ils en profitent pour exiger un *salaire élevé* et traiter d'égal à égal avec le patron. Malgré la considération dont ils sont l'objet, les ouvriers ne viennent pas toujours très régulièrement, et ce sont dans les moments de presse qu'ils s'absentent le plus volontiers. Souvent ce ne sont pas des occupations personnelles, la raison d'un travail pressant à effectuer d'un autre côté, qui empêchent l'ouvrier de se rendre chez son patron ; mais plutôt le désir de prendre du bon temps, de se reposer ou de s'amuser, et aussi comme un secret besoin de se prouver à lui-même son indépendance. Volontiers on fait le lundi ; les fêtes, lorsqu'il s'en présentent, se prolongent pendant plusieurs jours. Et le patron ne hasarde que de timides observations ; il sait que

1. Nous avons signalé que M. Mandron occupait deux ouvriers toute l'année ; c'est là une exception ; de plus, il convient de remarquer que les gens qu'il emploie ne sont pas des domestiques ; ce sont des ouvriers à la journée qui ont leur logis et y retournent prendre leurs repas.

s'il voulait se montrer trop raide, trop exigeant, il perdrait ses ouvriers.

Autre chose encore contribue à raréfier la main-d'œuvre et détourne du travail la classe la plus pauvre de la société. Il ne faut pas oublier que la Thiérache se trouve sur la frontière de Belgique : la contrebande sur le tabac, les allumettes, la dentelle, le café, la poudre, etc... s'exerce d'une façon active; c'est une opération qui rapporte de gros bénéfices; aussi, malgré les risques qu'elle comporte, elle tente quantité de personnes, hommes, femmes et enfants qui colportent pour leur propre compte, ou, s'ils sont trop pauvres, pour le compte de particuliers. Dans le voisinage des forêts il y a aussi le braconnage qui détourne bien des activités d'un travail régulier.

Heureusement, nous avons vu qu'il existait dans la région une industrie qui laisse, aux ouvriers qu'elle occupe, des loisirs durant l'été : la vannerie. C'est parmi les ouvriers vanniers que le cultivateur et l'herbager trouvent les auxiliaires dont ils ont momentanément besoin. Dans les cantons de Wassigny et de Nouvion, on rencontre aussi des petits tisserands, qui travaillent chez eux, en famille, avec un métier ou deux; l'été, ils abandonnent volontiers leur besogne pour aller faire la moisson dans les environs de Paris, et à l'automne faire la cueillette du raisin en Champagne.

La fabrication mécanique. — Nous avons précédemment montré comment *les moyens de transport, en facilitant l'exportation, ont développé d'une manière intensive la culture herbagère.* Quelques chiffres vont nous prouver que la production du lait a considérablement augmenté, durant ces dernières années; elle était :

En 1890	de	662.769	hectolitres
— 1896	de	693.897	—
— 1902	de	727.825	—

A partir de 1902, les statistiques officielles ne mentionnent plus la quantité de lait produite annuellement; mais il est certain que la production suit toujours une marche ascendante,

puisque le nombre des vaches laitières, qui était de 35.363 en 1903, est passé à 36.450 en 1906.

On ne saurait dire que cet accroissement de production ait profité à la fabrication du beurre plutôt qu'à celle du fromage; l'un et l'autre se font également, parce qu'ils trouvent à s'exporter aussi facilement et laissent les mêmes bénéfices. Aussi il arrive souvent que l'herbager fait à la fois du beurre et du fromage; ainsi M. L..., à Esquehéries, possède 25 vaches laitières et fait, durant la belle saison, 60 à 65 kilogrammes de beurre par semaine et 50 fromages par jour. M. L. D... qui a 31 vaches, fabrique 90 à 95 kilogrammes de beurre et 50 fromages par jour. Toutefois, il est à remarquer qu'on fabrique de préférence le fromage durant l'été; l'hiver, la fermentation se produit moins facilement à cause du froid.

Bien qu'il existe des laiteries industrielles, le lait est souvent utilisé par les producteurs eux-mêmes. Aujourd'hui on trouve couramment dans le commerce des écrémeuses centrifuges et des barattes perfectionnées à des prix abordables; ces outils donnent des facilités aux petits producteurs, qui peuvent effectuer, dans des conditions avantageuses, la transformation de leur lait. Le beurre et le fromage ainsi fabriqués sont conduits chaque semaine, le jour du marché, à la ville voisine où des marchands en gros les achètent.

Mais l'accroissement de l'exportation tend à amener la concentration industrielle. Ici, par suite de l'absence de classe supérieure, cette concentration, ainsi que nous allons le voir, prendra surtout la forme de la société coopérative.

Les beurreries coopératives sont fort nombreuses; ce sont des sociétés composées d'un nombre plus ou moins considérable d'actionnaires, tous producteurs de lait, et qui prennent, en souscrivant, l'engagement de livrer à la laiterie une partie déterminée de leur production. En général, ces sociétés achètent le lait à un prix très bas; on m'en citait une qui, à certaines époques de l'année, le payait à un prix inférieur à 8 centimes le litre; mais c'est là une exception, la moyenne du prix d'achat est un peu plus élevée, elle varie entre 8 et 11 centimes. Les

actionnaires supportent aisément cette vente à bas prix; ils savent qu'ils se rattraperont à la fin de l'année, lorsqu'on fera la répartition du dividende; il n'en est pas de même des tout petits producteurs non actionnaires, de ceux par exemple qui ne possèdent que deux ou trois vaches, c'est-à-dire trop peu pour pouvoir transformer économiquement leur lait. *Aussi les exigences des laiteries industrielles ont maintenu chez le petit producteur l'habitude de travailler lui-même son lait.*

Les laiteries fabriquent surtout le beurre et le fromage blanc; les beurres sont expédiés vers Paris et les départements du Nord, de la Marne, de l'Oise, du Pas-de-Calais; une certaine quantité passe à l'étranger, en Angleterre. Les *caillés* frais font l'objet d'un commerce avec le Nord et la Belgique; les exportations annuelles atteignent environ un million de kilogrammes. Le prix moyen de ce produit varie de 16 à 17 francs le quintal. En hiver, il peut atteindre 24 francs en raison de la rareté de la marchandise, tandis que l'été, dans la période de forte production, le prix descend à 14 francs. A cette époque, ce caillé est expédié, par quantités qui ne sont pas inférieures à 1.000 kilogrammes, aux marchands de fromage de Hal (Belgique), qui l'emploient pour fabriquer des fromages dits « de Bruxelles ».

La presque totalité des caillés de Thiérache est vendue dans cette région. Le reste est livré aux marchands de beurre qui le détaillent aux ouvriers mineurs français et belges, qui sont, paraît-il, friands de ce produit.

La laiterie de Leschelles est outillée pour fabriquer la poudre de lait; cette poudre, délayée dans l'eau, permet de reconstituer le lait; vendue en boîtes métalliques, elle est expédiée vers Paris, pour de là être envoyée dans les colonies où elle trouve surtout son emploi.

Il vient de se monter, sur le même principe que les beurreries, une *fromagerie industrielle* pour la fabrication du fromage de Maroilles; jusqu'à présent, la chose n'avait pas encore été tentée, parce que l'exploitation en grand ne semblait offrir aucun avantage; le retournement du fromage notamment est une opération délicate demandant beaucoup de soins, et

qui ne pouvait se faire qu'à la main. On est parvenu, paraît-il, à effectuer ce travail mécaniquement; dans ces conditions, la spécialisation doit donner de bons résultats.

A côté des sociétés par actions, il s'est formé de véritables coopératives de tout petits producteurs; ceux-là paient le lait un peu plus cher, environ 14 centimes le litre, mais ces associations sont encore peu nombreuses; il n'en existe que trois dans l'arrondissement. Les laiteries qui ne possèdent qu'un petit nombre d'actionnaires, et qui s'enrichissent aux dépens des herbagers qui leur fournissent le lait à bas prix, font tout leur possible pour empêcher le développement de ces coopératives; elles craignent de se voir enlever le monopole de fait qu'elles exercent actuellement.

Outre ces coopératives de production, il existe de nombreuses coopératives de consommation; il y a des boulangeries coopératives dans la plupart des communes.

Les chutes d'eau que l'on rencontre le long des ruisseaux et des rivières, ont permis à l'industrie de se maintenir. La puissance des chutes est fort variable; il en est qui font seulement 2 ou 3 chevaux et d'autres qui peuvent fournir jusqu'à 50 et 60. Les moulins, autrefois si nombreux, disparaissent; cela est dû, d'une part, à la culture qui recule devant le pâturage, et, d'autre part, aux transports qui ont facilité l'expédition des grains, sans trop de frais, vers les grandes exploitations; là, on dispose d'un outillage perfectionné, qui permet de moudre dans des conditions de bon marché auxquelles ne peuvent arriver les petits meuniers. Mais, si les moulins disparaissent, la force motrice qu'ils employaient n'est pas perdue, au contraire; aussitôt qu'une chute devient disponible, on fait venir des ingénieurs pour s'assurer s'il ne serait pas possible de l'utiliser d'une façon plus profitable qu'auparavant; on remplace l'antique roue par une turbine à grand rendement, et on monte une usine productrice d'électricité. Beaucoup de villages, en Thiérache, possèdent maintenant ce mode si pratique d'éclairage et de force motrice. Généralement, on traite à forfait avec les consommateurs, à raison de tant par

lampe et par an (de 18 à 20 francs pour une lampe de 16 bougies). Dans la journée, le courant est employé à actionner les machines des fermes environnantes : écrémeuses, malaxeurs, hache-paille, pompes, batteuses, etc., ou bien encore à faire mouvoir les outils des petits artisans du village, la machine à percer du maréchal, le tour et la scie du charron, le pétrin du boulanger.

Malgré le voisinage de la forêt, il y a peu de scieries, car le bois est généralement exporté brut.

Ce n'est pas un seul individu qui peut arriver à couvrir les frais assez considérables, nécessités par l'installation d'une usine électrique : achat des machines dynamos, des tableaux de distribution, des poteaux, câbles, conducteurs, etc. Le plus souvent il se forme une société. Depuis quelques années, les associations ayant en vue l'utilisation de la houille blanche, reçoivent du ministère de l'agriculture (Service des améliorations agricoles), des subventions prélevées sur les fonds du pari mutuel; l'importance des sommes versées atteint parfois 20 et même 25 p. 100 de la dépense totale. Grâce à ces encouragements, et aussi à l'influence des professeurs d'agriculture, qui vont, jusque dans les moindres villages, prêcher les idées de progrès et cherchent à grouper les bonnes volontés, les stations électriques se sont multipliées en Thiérache durant ces dernières années.

Voici un exemple d'*association pour la production et la distribution de l'énergie électrique*.

En 1906, s'est formé à Neuve-Maison (canton d'Hirson) un syndicat ayant pour objet l'établissement de l'éclairage électrique et la distribution de la force motrice dans la commune, en utilisant une chute d'eau de la rivière l'Oise. Cette association est la première du genre qui se soit constituée en France, pour profiter des avantages accordés par le Ministère de l'agriculture (*Service des Améliorations agricoles*); elle témoigne par conséquent d'un certain esprit d'initiative [1].

1. L'instituteur de Neuve-Maison, M. Lécalat, a joué un rôle actif dans l'organisa-

La dépense nécessitée pour l'aménagement de l'usine, en l'espèce un ancien moulin actionné par une turbine, l'achat et le montage de la dynamo, des tableaux de distribution, des canalisations, etc., s'est élevée à 48.500 francs; sur cette somme, l'État s'est engagé à donner une subvention de 11.835 francs, soit le quart environ de la dépense totale; mais, le Service des améliorations agricoles, auquel les plans et devis ont été soumis, avait en outre imposé l'emploi d'un moteur à gaz pauvre, afin de pouvoir parer à toute éventualité, et permettre d'assurer le service pendant les périodes d'étiage ou en cas d'accident; cette machine n'ayant pas été installée, il est probable que la subvention promise se trouvera diminuée; on ne saurait dire au juste dans quelle proportion, car, à l'heure actuelle, les comptes ne sont pas encore réglés.

Les 74 membres composant l'association ont souscrit entre eux 435 parts de 25 francs, ce qui représente un capital de 10.875 francs; le reste de la somme a été emprunté et sera remboursé par annuités dans un délai de vingt années. Ainsi, grâce à la subvention de l'État, il a suffi de trouver 10.875 francs, pour entreprendre des travaux d'un import de 48.500 francs, et en payer immédiatement la moitié.

La chute donne, en temps ordinaire, une force motrice de 33 chevaux, qui sont transformés en courant continu à basse tension. L'électricité produite sert à l'éclairage de la commune et des particuliers, ainsi qu'à la distribution de la force motrice. Actuellement, il y a 150 lampes en service et 13 moteurs dont la force varie entre 1 cheval 3 et 5 chevaux 8. Cette quantité relativement considérable de moteurs, employés dans une commune qui compte seulement 820 habitants, montre le développement atteint par la petite industrie dans cette région.

L'éclairage de la commune est fait à raison de 2 centimes 4 l'hectowatt; pour les particuliers ayant à la fois l'éclairage et la force motrice, le prix est également de 2 centimes 4, mais avec compteur obligatoire; *les souscripteurs de parts* qui emploient

tion de ce syndicat, et il a vigoureusement secondé les efforts faits par M. Tandart, professeur d'agriculture.

uniquement l'éclairage, paient l'hectowatt 3 centimes 8 au compteur, et, pour les *non-souscripteurs*, la même quantité d'électricité est vendue 4 centimes 5. Enfin pour ceux qui ne veulent pas de compteur, on traite à forfait et à la lampe, à raison de 16 francs par an pour une lampe de 16 bougies pour les souscripteurs et de 19 francs pour les non-souscripteurs.

L'usine a été mise en service le 1er octobre 1906; la pratique a démontré que les prix de vente que nous venons d'indiquer étaient trop faibles; un des administrateurs me disait que, pour que la société puisse arriver à faire ses affaires, il faudrait que le tarif soit relevé d'un quart. Mais la nécessité rend ingénieux : les sociétaires ont acheté une meule à concasser les grains; cette machine est louée aux uns et aux autres, et le produit de la location vient en aide pour permettre de balancer le budget.

A l'heure actuelle, plusieurs associations du même genre sont en voie de formation. Mais il existe quantité d'autres installations électriques rurales qui relèvent de l'initiative privée, ou sont l'œuvre d'associations composées seulement de quelques personnes (agriculteurs, herbagers ou industriels). C'est ainsi qu'Etréaupont, Origny, Marly, Proisy, Monceau-sur-l'Oise, Burelles, Leuze et Franqueville jouissent déjà des bienfaits de l'électricité. Ajoutons que certaines de ces installations rayonnent sur plusieurs communes et que beaucoup de particuliers qui disposent d'une force motrice naturelle ont monté l'électricité pour leur usage personnel ou celui de quelques voisins.

Mais les forces hydrauliques trouvent d'autres emplois; ainsi, à Vervins, c'est la roue d'un ancien moulin qui élève l'eau potable nécessaire à l'alimentation de la ville; il en sera de même prochainement à Hirson; le moulin de La Hérie a été acheté pour servir à cet usage.

C'est l'eau également qui fait mouvoir les machines des *papeteries* et *cartonneries* de Rougeries, Marfontaine et Voulpaix.

Dans les endroits où les chutes représentent une force motrice suffisante, des *filatures* et des *tissages* sont venus s'installer; on

ne compte pas moins de 27 usines de ce genre sur toute l'étendue de l'arrondissement. Quelques-uns de ces établissements sont très importants; le tissage de Boué, à lui seul, actionne 600 métiers et occupe près de 800 ouvriers. Mais les fabriques sont devenues tellement importantes que la vapeur est obligée de venir en aide aux forces naturelles.

La forêt a favorisé l'établissement d'industries pour lesquelles le combustible est l'élément indispensable; il y a des *verreries* à Hirson, à Quiquengrogne et au Garmouset. Des *forges et laminoirs* s'étaient installés autrefois au Pas-Bayard, où ils jouissaient d'une situation tout à fait exceptionnelle, puisqu'ils se trouvaient près d'un grand étang, procurant une force motrice constante, et étaient entourés d'immenses forêts. Mais aujourd'hui le bois n'est plus guère utilisé comme combustible; on lui préfère la houille, que les moyens de transport ont permis de fournir à bon marché; aussi, au cours de cette évolution, les hauts fourneaux du Pas-Bayard ont perdu le bénéfice de leur situation; ils ont été transformés en fonderie de seconde fusion; ils appartiennent aujourd'hui aux usines de Sougland, qui se sont fait une spécialité de la construction des appareils de chauffage.

On fabrique également des *appareils de chauffage* et des *objets en fonte émaillée,* à Guise, dans l'usine du Familistère, créé autrefois par Godin. Cette spécialité est l'objet d'un grand commerce d'exportation.

A Saint-Michel, on trouve des *fabriques de chaussures,* une *boulonnerie,* et une fonderie. Il y a une fonderie et un *atelier de construction de machines agricoles* à La Vallée-aux-Bleds; une *fabrique de chicorée,* une *fabrique de brosses et pinceaux* et une *raffinerie de corps gras* à La Capelle. A Effy, la Société parisienne des fourneaux Briffaut a acheté une ancienne filature qui était actionnée par une chute d'eau, pour y installer un *atelier de construction* très important. Hirson possède une *fonderie d'acier* et plusieurs usines dans lesquelles on fabrique la *camelote* (bimbeloterie, casseroles, jouets, etc.). La *broderie mécanique* est fabriquée à Wassigny et à Grougis.

IV

LES EFFETS SOCIAUX DE L'HERBAGE

Le développement admirable qu'a pris le pays, par suite de la facilité des transports, a fait pénétrer dans toutes les classes de la société plus de bien-être et de confortable. Le Thiérachien d'aujourd'hui ne doit plus voyager au loin, pendant des mois, pour vendre les produits de son industrie. Il est même devenu casanier. Sa première ambition est de posséder son foyer; il s'y attache, il l'embellit, il s'ingénie à en rendre le séjour agréable, parce que c'est là que s'écoule la plus grande partie de sa vie. On n'y rencontre pas un luxe criard et tapageur, mais de ces bons meubles solides qui durent toute une existence. L'intérieur est celui d'un petit rentier; mais ce qui est le plus remarquable, c'est l'extrême propreté qui règne partout.

Les femmes suivent la mode; lorsqu'elles sortent pour un voyage, une réunion de famille, ou pour rendre visite à des amis, elles sont mises simplement mais avec une certaine élégance; elles ont souci de ne pas paraître ridicules; aussi, malgré le peu d'occasions qui se présentent de sortir, elles font, chaque année, des frais de toilette assez considérables. Les hommes veillent avec soin sur leur tenue, jamais ils ne consentiraient à aller en ville sans être habillés d'un bon complet de draperie.

L'herbager se nourrit bien. Le repas de midi est le plus substantiel; il comprend un plat ou deux, viande et légumes, pré-

parés avec soin et suffisamment abondants; le dessert se compose de beurre ou de fromage et de fruits dans la saison; le soir, on se contente généralement du potage, d'œufs et d'un peu de laitage. La boisson habituelle est le cidre, mais il y a partout en réserve à la cave quelques bonnes bouteilles de vins fins, pour les jours de fête ou de réception. Chez lui, l'herbager est sobre, il se distrait le soir en lisant les journaux, et, le dimanche, en faisant une partie de boules avec ses voisins. La *chasse* est aussi une distraction fort en honneur, c'est l'occasion de joyeuses réunions. On a une préférence marquée pour les exercices en plein air.

L'existence un peu monotone qu'on mène à la ferme finit par peser à l'herbager aussi bien qu'au cultivateur; de temps en temps, pour y échapper, ils sont heureux de saisir le prétexte de l'*agence* [1] qui se tient chaque semaine à la ville voisine; là on se retrouve entre amis; tout en causant bruyamment, en faisant des parties, il arrive parfois qu'on boit plus que de raison, surtout lorsqu'on a réalisé une bonne affaire; on commence par des chopes de bière et on finit par le champagne. Le niveau de la conversation n'est pas très relevé; la plaisanterie conserve une forme des plus gauloises et quelque peu grossière. Il est vrai que les distractions qui seraient capables de charmer l'esprit, de l'affiner, font complètement défaut; aussi, on ne se montre pas exigeant sur le choix des spectacles; les établissements forains de passage, lors des fêtes et foires, obtiennent un vrai succès.

On vit chez soi, en famille; mais, pour tromper les longues soirées d'hiver, on organise des réceptions entre voisins, on a conservé l'usage de la veillée; on adore les bavardages sur le pas des portes; on s'intéresse énormément à tout ce qui se passe, à tout ce qui se dit et se fait chez les autres. On aime beaucoup les cancans.

1. On donne le nom d'*agence* à une réunion de cultivateurs et d'herbagers qui se tient chaque semaine à jour fixe, à une heure déterminée, *dans un café* de la ville. Là, tout en buvant, courtiers et acheteurs font leurs propositions et traitent des affaires.

L'argile limoneuse a fourni de tout temps les matériaux nécessaires à l'édification des maisons. Autrefois elles étaient faites de torchis, espèce de mortier composé d'argile et de paille hachée; aujourd'hui on n'emploie plus que la brique cuite.

L'herbager aime ses aises, cela se voit, rien qu'à l'aspect extérieur de son habitation : en bordure le long d'une route, coiffée d'un immense toit d'ardoise, sans ornements, sans inutilités, elle a un air robuste, solide, engageant, qui inspire confiance. Quelquefois, un rosier, une glycine, encadrent une fenêtre ou une porte, et forment, durant la belle saison, un décor charmant. Au cours de mes promenades, j'ai souvent remarqué le goût des habitants pour les fleurs; on y apporte une véritable coquetterie; presque partout, la partie qui sépare la maison du chemin, est occupée par un petit jardinet soigné avec amour; du printemps à l'automne, les fleurs les plus riches s'y succèdent, dans des parterres qui charment les yeux.

On sent aussi combien chacun est jaloux de son indépendance; les maisons sont isolées, quelquefois séparées les unes des autres par des espaces assez considérables; on est sur son domaine, la propriété entoure l'habitation.

Cette disposition donne aux villages une physionomie particulière, ils sont tout en longueur sur les routes; de là l'appellation de *Rue* qu'on leur donne : la *rue* des Juifs, la *rue* Heureuse, etc... Chaque commune a de nombreux hameaux, des *écarts*, en sorte que souvent on passe d'un village dans un autre sans cesser de rencontrer des habitations.

En entrant à l'intérieur, nous trouvons un logement salubre, composé de pièces spacieuses en nombre suffisant. Des meubles disparates, mais solides et empreints d'un certain cachet artistique, composent le mobilier. On aime les vieilles armoires en chêne massif; il n'est guère de maisons où je n'en ai aperçu au moins une; on se les transmet de génération en génération comme des reliques de famille; aussi, à force d'être frottées et astiquées, elles ont pris de délicieuses teintes ambrées. Au cours de mes visites, j'ai souvent vu des journaux et des revues agricoles traîner un peu au hasard sur une table ou dans l'en-

coignure d'une fenêtre; quelquefois aussi, des livres bien rangés sur une étagère; ceci dénote un besoin de se renseigner, de s'instruire, de faire une petite place à l'esprit. Dans chaque habitation, il y a une pièce aménagée avec plus de soin, avec une certaine recherche, généralement la salle à manger; c'est là qu'on reçoit les visiteurs; il n'est pas rare d'y trouver un piano, sur lequel hélas! la jeune fermière n'a plus guère le temps de s'exercer.

La laiterie est tenue avec la plus méticuleuse propreté; tous les ustensiles, vases, écrémeuses, barattes, sont lavés à grande eau et rangés aussitôt qu'on a fini de s'en servir. Ceux qui fabriquent le fromage ont de grandes caves ou celliers; il s'en dégage une odeur nauséabonde qui incommode vivement ceux qui n'y sont pas habitués.

Les étables, granges, remises et autres bâtiments sont presque partout indépendants de la maison d'habitation; ils encadrent la cour.

Nous avons vu que *la femme joue un rôle prépondérant au foyer;* c'est qu'en effet, chez l'herbager, la plupart des travaux ressortissent de sa compétence; aussi l'homme lui abandonne-t-il volontiers la direction. Il ne se traite pas une affaire sans qu'elle ne soit appelée à donner son avis, et sans qu'elle ne prenne une part active à la discussion. C'est elle qui va au marché vendre les produits de la ferme, et elle excelle dans cette besogne; elle y apporte une véritable science; personne ne connaît mieux les effets de la loi de l'offre et de la demande; longtemps à l'avance elle prépare ses réserves pour les écouler au meilleur moment. J'en ai vu qui n'hésitaient pas à se mettre en route par les plus mauvaises matinées d'hiver, en pleine obscurité, alors que la neige tombait en grande abondance et qu'on n'avançait qu'avec les plus grandes difficultés; eh bien, elles éprouvaient une certaine joie de voyager par ce temps épouvantable, elles caressaient l'espoir que sans doute beaucoup de leurs concurrentes seraient restées chez elles, et qu'alors le beurre et les œufs se vendraient très cher.

Nous avons montré plus haut l'amour du Thiérachien pour

la possession du sol; ceci explique son attachement au pays et sa répulsion pour l'émigration. Si l'on y ajoute la loi du partage égal qui tend à morceler les domaines, on comprendra que l'on aboutisse à la *limitation de la natalité*. Aussi, les familles nombreuses sont assez rares, on se contente d'un ou deux enfants.

Garçons et filles reçoivent l'instruction primaire à l'école de leur village; puis, ceux qui appartiennent à la classe aisée, sont, vers l'âge de douze ou treize ans, envoyés pendant quelques années dans un établissement secondaire ou un pensionnat de la ville. Ceux qui continuent leurs études, et se dirigent vers les carrières libérales, sont une exception; le plus souvent à seize, dix-sept ans, ils reviennent à la ferme pour aider leurs parents et faire leur apprentissage. Puis les garçons s'en vont au régiment; à leur retour ils n'ont plus qu'un souci, fonder un nouveau foyer. Il arrive qu'ils peuvent dès lors reprendre la ferme de leurs parents ou de leurs beaux-parents, mais très souvent, ils reprennent, en attendant, une ferme dans le voisinage, grâce au petit capital qu'ils reçoivent de leur famille au moment du mariage, capital auquel vient s'ajouter la dot de la femme. Pour le surplus, le père se porte garant pour son fils. *L'établissement des enfants se fait donc par la famille.*

Un fermier trouve facilement à se marier, car les jeunes filles, contrairement à ce qui se passe aujourd'hui dans beaucoup d'endroits, ne recherchent pas les fonctionnaires ou les employés; la ville ne les attire pas, et cela se comprend, il y a si peu de villes en Thiérache; la localité la plus importante, Hirson, n'a que 8.500 habitants. Et puis, elles aiment leur pays, elles tiennent à y rester; habituées de bonne heure au travail et à l'économie, elles ont l'esprit pratique; d'ailleurs, elles n'ont jamais grand temps pour rêver, pour se bercer d'un idéal; elles savent, dès l'enfance, qu'elles seront fermières un jour et elles s'y préparent de leur mieux.

L'herbager est intelligent, ouvert aux idées de progrès; il s'intéresse aux perfectionnements que la science apporte dans son industrie, par la lecture de revues agricoles, de journaux spéciaux et aussi en allant visiter les expositions annuelles (con-

cours général agricole, concours du comice). Cependant il n'applique que lentement les méthodes nouvelles ; la crainte de se tromper le rend d'une prudence excessive. Il n'est venu aux machines, aux engrais, à l'assurance par la mutualité, qu'après en avoir vu faire l'essai ailleurs, par d'autres.

Il a l'esprit d'association ; en son for intérieur, il en reconnaît l'impérieuse nécessité ; mais. pour rien au monde, il ne consentirait à prendre la direction, à se mettre à la tête du mouvement ; de sorte qu'il faut qu'une influence étrangère intervienne pour grouper les bonnes volontés. Au fond, il y a un peu d'égoïsme et d'apathie, on voudrait tirer profit, sans avoir à agir, sans payer de sa personne ; on aime mieux laisser faire le travail préparatoire, l'organisation, par d'autres ; on s'abandonne aux hommes d'action. Et même lorsque la voie est tracée, on sent encore des réticences ; les uns, avant de se décider, s'inquiètent de savoir si Messieurs X et Y, qu'ils considèrent comme leur étant supérieurs, feront partie de l'association ; les autres, pour justifier leur abstention, invoquent des raisons politiques, ou se retranchent derrière des questions de personne ou de clocher. Le plus difficile, c'est de donner le branle et de trouver un premier noyau d'adhérents.

Le Thiérachien ne croit pas au désintéressement : quand il se voit sollicité de se former en groupement, il ne manque pas de se demander : « Quel intérêt le Monsieur qui est à la tête peut bien avoir à cela? »

Mais, à vrai dire, les opposants et les réfractaires systématiques sont rares ; une fois qu'ils ont bien compris le but et les avantages qu'ils peuvent retirer de l'association, quand ils l'ont vu fonctionner, ils n'hésitent plus. Un professeur d'agriculture me disait récemment que, dans toutes les communes où il avait essayé la formation d'un syndicat agricole, il avait réussi et que l'extension en était certaine.

Il y avait seulement *quatre coopératives agricoles* (appelées improprement syndicats) dans l'arrondissement de Vervins, avant le 1er janvier 1906 ; il y en a *vingt* à l'heure actuelle. Il existe *trente-trois sociétés d'assurance mutuelle contre la mortalité du bétail,*

et une *caisse de réassurance*, dont le siège est à Vervins. Ces sociétés d'assurance et de réassurance reçoivent des subventions de l'État et du département. L'État verse, à titre de première mise, une somme variant de 300 à 800 francs, qui peut d'ailleurs être renouvelée dans les années où les sinistres sont nombreux; le Conseil général alloue uniformément à toute société une subvention annuelle de 50 francs. La prime demandée est de 1 à 2 p. 100 du capital assuré; l'indemnité payée en cas de sinistre est de 75 p. 100 de la perte réelle. Le capital assuré par les différentes mutuelles créées jusqu'ici atteint près de deux millions.

On trouve aussi, dans l'arrondissement, *quatre caisses de crédit agricole,* groupant ensemble 120 adhérents, et ayant un capital social de 30.000 francs.

Il s'est formé, au début de l'année 1908, un *syndicat d'herbagers, ayant pour objet la répression des fraudes sur les beurres et la vente des pommes.* A priori, il semble qu'il y ait là deux objets bien différents, qui jurent d'être accouplés; cela s'explique par le fait qu'un herbager est toujours doublé d'un vendeur de pommes. En effet, pour élever des vaches, il faut posséder des pâtures; or, presque toutes les pâtures sont plantées de pommiers; on est donc, par la force des choses, à la fois fabricant de beurre ou de fromage et marchand de pommes.

Pour ce qui est de la répression des fraudes, le syndicat se propose de payer un inspecteur assermenté, qui aurait pour mission de se rendre sur les différents marchés de la région afin de saisir les produits frelatés et d'engager des poursuites contre les fraudeurs.

En ce qui concerne la vente des pommes, il a été décidé qu'une nomenclature serait établie; pour que ce travail soit fait consciencieusement, à l'époque de la maturité, les membres des chambres syndicales de chaque canton seront invités à prélever dans leurs communes, et dans celles qui les avoisinent, un échantillon des différentes variétés de pommes existantes, avec le nom sous lequel elles sont connues dans le pays. Ces fruits seront centralisés au chef-lieu d'arrondissement et soumis à l'examen

d'une commission composée de pomiculteurs et de praticiens émérites, qui compareront les échantillons et leur donneront leur nom exact. Il sera ensuite formé un catalogue avec des planches coloriées représentant chaque fruit; en regard, sera placée une notice avec les résultats de l'analyse : richesse en sucre, en tanin, etc... Ce catalogue, très complet, sera tiré à un nombre considérable d'exemplaires; il permettra de faire connaître les différentes variétés de la Thiérache et facilitera la vente au loin par correspondance.

En Thiérache, ceux qui s'élèvent par la culture (herbagers et cultivateurs) restent dans la culture et y poussent leurs enfants qui continuent la tradition. C'est une particularité remarquable dans notre société moderne où, trop souvent, les parvenus ambitionnent, pour leurs fils, une carrière libérale, de voir l'herbager demeurer fidèle au sol qui a fait sa fortune et lui confier l'avenir de ses enfants.

Cependant on ne peut pas dire que le grand patronat existe; si on en rencontre quelques exemples, ce n'est pas dans les exploitations agricoles, mais seulement dans l'industrie.

En général, tout le monde prospère et s'élève, quoique lentement; beaucoup arrivent à acquérir une modeste aisance, et bien rares sont ceux qui ne peuvent amasser de quoi s'assurer un morceau de pain pour leurs vieux jours.

A noter les tendances humanitaires des gens qui se sont élevés par leur travail :

Godin, fils d'un forgeron d'Esquehéries, ayant acquis la fortune, songe à en faire profiter ses ouvriers. En 1859, il édifie la première aile de son « Palais social », plus connu sous le nom de *Familistère;* c'est une vaste caserne dans laquelle les travailleurs sont au moins assurés de trouver des logements confortables et sains, et tous les avantages de la vie en commun : éclairage, chauffage, eau, secours aux malades, soins aux enfants, et jusqu'à des distractions. Quand Godin mourut, en 1888, pour achever son œuvre, il abandonna une partie de sa fortune à ses ouvriers, qui sont aujourd'hui les propriétaires du « Palais social », des ateliers et ma-

gasins avec leur outillage ainsi que des marchandises [1].

A Saint-Michel, Savart, dont les origines sont des plus modestes, ayant réussi à s'élever au grand patronat par la fabrication de la chaussure mécanique, fonde dans sa ville natale toute une série d'œuvres philanthropiques.

Les luttes politiques sont suivies avec un intérêt passionné; en période électorale, elles font l'objet de toutes les conversations. Les populations des campagnes se délectent surtout à la lecture des grossièretés et des révélations scandaleuses que publient les journaux sur le compte des candidats. Dans la petite ville de Vervins qui compte seulement 3.200 habitants, il n'y a pas moins de trois journaux politiques quotidiens! L'herbager qui est arrivé, recherche volontiers les honneurs et les fonctions électives; il ambitionne de participer à la direction des affaires communales, brigue la présidence d'une société, ou la décoration du Mérite agricole. Cette recherche de la considération, ce besoin de paraître sont le point de départ de luttes sourdes, de jalousies mesquines, de rivalités, qui divisent les pays en apparence les plus paisibles.

Dans le *Laonnois*, les fonctions de conseillers généraux, conseillers d'arrondissement, maires, sont réservées aux grands propriétaires terriens ou aux grands industriels; en Thiérache, elles sont surtout occupées par ceux que leur commerce appelle à voyager beaucoup, à se trouver en contact avec beaucoup de monde, comme les médecins, les marchands de vins en gros et les brasseurs. Il est à remarquer qu'un étranger parvient plus facilement qu'un autochtone; entre gens d'un même pays, on se connaît trop, l'esprit de dénigrement pousse à rechercher les tares d'une famille et à les transmettre de génération en génération; on préfère confier un mandat électoral à un étranger qu'à un homme du pays auquel on est trop souvent

1. Au *Familistère* de Guise les ouvriers sont sélectionnés avec soin : on ne peut devenir *sociétaire* qu'après trois ans de présence dans les ateliers, et pour être *associé*, il faut cinq ans de présence, vingt-cinq ans d'âge, savoir lire et écrire et posséder sur le fonds social une part d'au moins 500 francs.

porté à n'attribuer aucune supériorité. Il faut avouer aussi que cette région est pauvre en hommes politiques. Depuis que les députés sont élus au scrutin d'arrondissement, la première circonscription de Vervins a été constamment représentée par des étrangers; au contraire, la seconde circonscription qui est moins herbagère, l'a été alternativement par des indigènes et par des étrangers. Dans son ensemble, la population de la Thiérache est d'opinion radicale et radicale-socialiste.

Conclusions. — Ce qui fait le plus défaut dans ce pays, ce sont les dirigeants. Les petites exploitations ne forment pas d'hommes éminents, à l'initiative hardie, aux idées larges, capables de se lancer dans de grandes entreprises. Le temps considérable que le Thiérachien demande pour réfléchir sur les propositions qui lui sont faites, la crainte perpétuelle qu'il a de se tromper, le rendent d'une prudence excessive, en font un être timide, hésitant; il ne veut agir qu'à coup sûr et il préférera toujours des affaires restreintes, exemptes d'aléas, à des opérations plus considérables comportant une certaine part de risques, mais susceptibles aussi de donner de gros bénéfices. Pour expliquer ce trait de caractère, il suffit de rappeler que, le plus souvent, l'herbager est parti de rien, qu'il s'est élevé lentement, à force de calcul, d'économie et de prudence; comme il sait tout ce que son patrimoine représente d'efforts, on comprend qu'il hésite à le compromettre. D'ailleurs, l'herbager a des goûts modestes, il ne cherche pas à conquérir une grande fortune, il se contente d'une belle aisance; là se borne son ambition.

Nous croyons ne pas nous tromper en disant que, pendant longtemps encore, la Thiérache restera par excellence le pays de la petite propriété. Grâce aux herbages, on y vit heureux sans être astreint à un travail par trop pénible.

En Thiérache, ce sont les associations qui sont appelées à remplacer le grand patronat absent; c'est en unissant leurs intérêts que les petits faciliteront leur ascension. On paraît l'avoir compris : il existe à l'heure actuelle un mouvement dans

ce sens; nous avons vu déjà combien les associations étaient nombreuses et quel rôle important elles remplissaient. Jusqu'ici elles ont donné de bons résultats lorsqu'elles s'appliquaient à des opérations simples, facilement contrôlables, comme les travaux de laiterie, l'assurance contre la mortalité du bétail, etc; mais, dès que l'objet devient plus compliqué, le succès ne s'affirme plus avec autant de force; nous verrons plus loin, dans le chapitre suivant, la répugnance manifestée par les membres du syndicat agricole de Fontaine pour se servir de la caisse de crédit, qui pourrait cependant jouer pour eux le rôle d'une banque locale dans des conditions exceptionnellement avantageuses; nous avons vu que les membres du syndicat hydro-électrique de Neuve-Maison ne parvenaient que très difficilement à équilibrer leur budget, malgré les subventions importantes qu'ils avaient reçues, parce qu'ils vendaient l'énergie à un prix beaucoup trop bas.

L'exploitation des herbages développe peu l'initiative; aussi, il faut bien le dire, jusqu'ici, c'est surtout du dehors qu'est venue l'impulsion; ce sont des étrangers qui ont fondé les associations, ce sont les professeurs d'agriculture qui ont organisé les petits, qui leur ont fait comprendre l'intérêt qu'ils avaient à se grouper. Mais les hommes intelligents, qui ont accepté une part dans l'administration des sociétés, se forment au maniement des grandes affaires; ils sont amenés à sortir de leur horizon étroit, à avoir des vues d'ensemble; ils préparent, pour la Thiérache, une classe de dirigeants habiles qui pourra exercer un jour une influence considérable sur le développement économique de ce pays.

V

VARIÉTÉS DU TYPE THIÉRACHIEN DUS A LA CULTURE

Entre la région herbagère de la Thiérache et les régions situées au sud et à l'ouest (Laonnois, Vermandois, etc.), il existe une zone intermédiaire, de transition, dans laquelle le type de l'herbager est graduellement remplacé par celui du cultivateur. Ceci est dû à une modification du sous-sol qui, d'argileux, devient calcaire. Nous étudierons d'abord le cultivateur herbager, puis le cultivateur pur.

Le cultivateur herbager. — C'est dans les cantons d'Aubenton et de Vervins qu'on rencontre surtout le type du cultivateur herbager. Là, les travaux des champs deviennent la principale occupation et absorbent à eux seuls toute l'activité. Il faut labourer et ensemencer la terre, moissonner quand le temps est venu, puis rentrer les récoltes, les battre, et les réaliser. Sur les pâtures, on a plutôt tendance à faire de l'engraissement que de l'élevage. Cela tient à ce que l'engraissement, quoique moins productif, exige beaucoup moins d'attention et de soins. Cependant on fait encore de l'élevage, surtout dans le voisinage des villes, *parce que le lait peut être vendu directement à la consommation sans subir de transformation industrielle*. Cette vente est d'un excellent rapport : à Vervins, le lait, porté à domicile, est payé à raison de 0 fr. 225 le litre. On fait encore de l'élevage dans toutes les fermes où la femme veut bien consentir à s'occuper elle-même de la laiterie; le fermier n'a plus

le temps de se consacrer à ce genre de travail; sa présence est indispensable dans les champs pour donner des ordres et surveiller les ouvriers.

Nous passons ici à un genre d'exploitation un peu plus compliqué et nécessitant une mise de fonds plus importante que chez l'herbager complet. Le cultivateur doit d'abord acheter les graines, les répandre en tenant compte de la nature du sol; en outre, il est indispensable qu'il dispose d'un matériel de culture et d'un outillage important (charrues, herses, extirpateurs, semoirs, faucheuses, moissonneuses, batteuses, etc.); enfin il lui faut des attelages en nombre suffisant et un personnel nombreux. Tandis que l'herbager touche chaque jour le revenu de son travail, le cultivateur doit attendre plusieurs mois; il ne sait pas au juste ce que lui donnera la récolte qu'il vient de confier au sol; tant que la moisson n'est pas coupée et rentrée, elle est à la merci d'un caprice de la température. Le cultivateur est plus prévoyant que l'herbager proprement dit, il constitue une forme supérieure du patronat.

Le domaine est plus étendu que celui de l'herbager complet; la culture, en effet, donne des résultats d'autant plus avantageux qu'on opère sur de plus grands espaces.

M. Bailly possède à la Sablonnière, commune de Jantes, une ferme herbagère de 100 hectares : 60 sont en culture, le reste en prés et prairies. Il importe de signaler que ce n'est qu'au prix d'efforts longs et soutenus, à force de temps et de patience, que le propriétaire est parvenu à rassembler un domaine aussi étendu; dans cette région, la propriété est très morcelée.

Les terres de la Sablonnière sont rouges, argileuses, généralement difficiles à travailler; elles donnent néanmoins de bons rendements quand elles sont cultivées à temps et fumées d'une manière convenable. Au point de vue chimique, ces terres sont pauvres en acide phosphorique et en chaux. On a remédié à cet inconvénient par des marnages et par l'emploi, comme engrais, de scories de déphosphoration.

Les 60 hectares cultivés font l'objet d'un assolement trien-

nal sans jachère; ils sont empouillés de la manière suivante : 28 hectares en blé, 18 hectares en avoine, 4 hectares en féverolles et avoine mélangés; le reste en plantes légumineuses.

Le blé produit de 16 à 18 quintaux à l'hectare; ces résultats ne sont pas énormes si on les compare avec ceux obtenus dans les terres les plus riches du Laonnois, mais tels quels, ils méritent d'être signalés parce que, dans cette région, les terrains produisent beaucoup de paille et peu de grains.

Le bétail à l'engrais comprend 20 bœufs et 20 vaches, presque tous de race nivernaise. On ne pratique que l'engraissement à la Sablonnière; les travaux des champs absorbent toute l'activité, et la main-d'œuvre est rare; double raison pour qu'on renonce à compliquer l'entreprise des soins délicats qu'exige une laiterie.

Dans les écuries une dizaine de chevaux de trait pour effectuer les travaux.

Une particularité de cette région, c'est qu'on ne s'y adonne pas qu'à l'élevage et à l'engraissement des bovidés; on fait aussi du cheval. L'herbager complet n'a pas besoin de chevaux, ou du moins très peu, un ou deux lui suffisent; il emploie de préférence, pour ramener son lait des pâtures, des ânes ou des chiens. Le cheval, au contraire, est l'auxiliaire indispensable du cultivateur; il s'en sert à chaque instant pour effectuer ses charrois et travailler ses terres; il est donc naturel qu'il soit son propre fournisseur; il a toutes facilités pour cela puisqu'il possède des pâtures; nulle part cependant on ne pratique cet élevage d'une façon exclusive.

Nous avons vu, dans la partie historique, que les Thiérachiens furent autrefois « des voituriers au long cours »; pour effectuer leurs randonnées à travers la France, il leur fallait de solides attelages. L'élevage du cheval remonte donc très loin et la transformation récente du pays a permis de conserver ce genre d'occupation; dans le passé, il fallait des chevaux pour effectuer les transports, véhiculer les produits de l'industrie; aujourd'hui il en faut pour les besoins de la culture. Les ani-

maux se vendent facilement à un prix rémunérateur ; nous nous trouvons en effet dans le voisinage immédiat de la région de la grande culture ; de plus, les brasseurs, les meuniers, et les marchands de bois de la région emploient tous des chevaux.

La race qui est le plus communément élevée dans le pays, est celle connue sous le nom de cheval de trait du type ardennais belge. Mais l'Etat, qui a plusieurs dépôts d'étalons dans la région, semble pousser les éleveurs à faire du cheval demi-sang afin d'assurer le service de remonte de l'armée. Le demi-sang n'est pas avantageux pour les éleveurs, d'abord parce qu'il nécessite trop de soins, ensuite parce qu'on ne peut le vendre qu'au bout de trois ou quatre ans, sans qu'il ait rendu le moindre service à son propriétaire. D'un autre côté, pour être achetés par la commission de remonte, les animaux doivent répondre à tellement de conditions qu'on n'est jamais assuré qu'ils seront pris. Si le gouvernement n'en veut pas, ils deviennent d'un placement difficile, les chevaux de luxe n'étant plus guère demandés aujourd'hui ; et comme ils ne peuvent rendre aucun service à la ferme, on est bien obligé de s'en débarrasser au plus tôt, quitte à perdre dessus.

Le cheval de trait au contraire est toujours utilisable ; un vice de conformation, une tare due à un accident ne l'empêche pas de traîner des fardeaux ou de conduire la charrue ; la même tare chez les demi-sang en ferait un animal invendable. Le cheval de trait commence à travailler vers l'âge de dix-huit mois et il peut être vendu à partir de ce moment ; il est aussi d'un placement plus facile.

Aussi la plupart des cultivateurs élèvent le cheval de trait. Très peu font le demi-sang.

Le cultivateur proprement dit. — Dans les cantons de Sains et de Guise, l'herbage se trouve encore réduit ; les prairies ne sont plus guère qu'en proportion d'un dixième par rapport aux terres arables. Aussi, commençons-nous à voir paraître de grandes exploitations agricoles. On rencontre quelques fermes de plus de 300 hectares, et celles atteignant 200 ne sont pas

rares. Cependant, dans les vallées, on retrouve encore des petites exploitations presque exclusivement herbagères.

M. Lefèvre exploite à Courcelles, près de Guise, une ferme qui peut être considérée comme un des établissements agricoles où l'on rencontre l'application intelligente et raisonnée de toutes les améliorations connues.

Le domaine a une étendue de 250 hectares dont 20 en bois et 25 en pâtures. Les bâtiments de la ferme sont admirablement disposés, entre une colline contre laquelle ils sont adossés et les prairies au bas desquelles coule la rivière d'Oise dont la vue a été ménagée. L'aspect est des plus pittoresques.

La cour est très bien encaissée, l'écoulement des eaux s'effectue rapidement vers la rivière à l'aide de caniveaux en grès. Les fumiers sont portés chaque jour dans un parc qui peut servir de modèle; entouré d'un mur surmonté d'un grillage, il se trouve arrosé seulement par les eaux pluviales, et le purin est recueilli sans perte.

Les écuries, bouveries, vacheries, sont intelligemment construites et munies de tous les perfectionnements. La partie supérieure est formée de voûtes en briques reposant sur des poutres en fer, le sol est bétonné, et des rigoles sont ménagées pour l'écoulement des purins vers les citernes. Les mangeoires des étables sont disposées de telle sorte qu'elles assurent à chaque animal sa part de nourriture.

Une fosse en briques surmontée d'une toiture, sert à recevoir les betteraves fourragères; elle communique directement avec le coupe-racines. Une seconde fosse exactement semblable sert à recevoir les pulpes, tandis que, dans une troisième, on procède à l'enlisage des fourrages verts, qui se trouvent comprimés au fond par un dispositif de madriers et de vis.

Les travaux de culture sont exécutés par 27 chevaux de trait et 10 bœufs; ces animaux sont bien choisis et en parfait état; chaque année, quand l'ouvrage est suffisamment avancé, M. Lefèvre engraisse les quatre bœufs qui lui paraissent les moins propres au travail et il les remplace au mois d'août suivant.

La vacherie se compose d'un taureau et de 35 vaches flamandes, maroillaises et normandes; les laitières, 26 environ, sont en pâture, leur lait est vendu à Guise. La vente directe du lait n'incite pas à faire de l'élevage, elle ne pousse pas le cultivateur à sélectionner les espèces de façon à augmenter la richesse en matières grasses; aussi M. Lefèvre se contente d'acheter de bonnes vaches à lait partout où il les trouve sans s'occuper de la race à laquelle elles appartiennent.

La bergerie est peuplée de 220 brebis, 100 agneaux et 50 brebis grasses, type métis-mérinos.

Les effets de la culture. — Il nous reste à voir quels sont les effets nouveaux que le développement de la culture exerce sur le type thiérachien.

Dans les pays où la culture domine, l'aspect change, la campagne est moins verdoyante, les villages plus agglomérés et moins riants; on ne trouve plus autant de ces coquettes maisons de briques, environnées d'une pâture ou d'un jardinet. D'humbles demeures se pressent les unes contre les autres, comme pour se prêter un mutuel appui; avec leur air renfrogné, leurs façades délabrées, elles nous disent qu'ici on éprouve plus de difficulté pour vivre. Les fermes sont moins nombreuses, mais plus importantes; chacune comprend plusieurs corps de bâtiment : étables pour les bovidés, écuries pour les chevaux, bergeries, granges pour rentrer les récoltes, remises pour abriter un outillage encombrant, etc... *Le domaine du cultivateur est plus étendu que celui de l'herbager;* la culture donne des résultats d'autant plus avantageux qu'on opère sur de grands espaces. Mais il est indispensable, pour se mettre à la tête d'une culture, de posséder l'argent nécessaire aux avances de toutes sortes qu'on sera obligé de faire avant de toucher la récompense de ses efforts. Cependant il y a lieu de remarquer qu'il est plus facile au cultivateur de s'étendre qu'à l'herbager; les terres labourables de Thiérache n'étant pas très fertiles et exigeant, pour produire, beaucoup d'engrais, se vendent bien moins cher que les pâturages; pour la même raison, les locations sont

aussi moins élevées. Les prix sont fort variables, ils sont en rapport avec la richesse du sol; les meilleures terres se vendent jusqu'à 5.000 francs l'hectare, les moins bonnes atteignent à peine 2.000 francs; les premières se louent de 150 à 160 francs, les secondes de 40 à 80 francs. Lors des ventes, les amateurs sont plus rares, on ne se dispute pas les terres avec la même ardeur que les prairies; cela tient à ce *qu'on ne devient pas aussi facilement cultivateur qu'herbager*. Dans les pays de culture, la concentration se fait plus aisément entre les mains de ceux qui possèdent déjà; il est à remarquer qu'au fur et à mesure que l'herbage diminue, le domaine augmente d'étendue; la petite propriété domine dans la région exclusivement herbagère, la moyenne dans les cantons où la culture et l'herbage se trouvent associés, et on rencontre quelques grands propriétaires dans les pays où il y a le moins de prairies.

Quant aux *ouvriers agricoles*, en nombre restreint, ils sont généralement bien considérés, je dirai même traités avec certains égards; leur salaire est assez élevé, il ne descend pas souvent au-dessous de 3 francs par jour.

Dans les cantons de Sains et de Guise, là où il y a le moins de pâturages, l'évolution aurait tendance à se faire à la fois vers la grande et la petite propriété au détriment de la moyenne. L'exploitation moyenne ne peut lutter contre la grande qui a des frais généraux moindres et qui supplée à la difficulté de la main-d'œuvre par l'emploi de machines perfectionnées. Le petit cultivateur, qui fait tout par lui-même, avec l'aide passagère d'un ou deux ouvriers, ne se laisse pas absorber, il arrive toujours à se tirer d'affaire.

Dans les pays de cultures, *on a beaucoup moins recours à l'association* que dans la région herbagère. D'une part, on rencontre une classe supérieure plus considérable, et, d'autre part, l'industrie mécanique est moins développée : plus de beurreries, etc. On ne rencontre guère que des coopératives d'achat.

Voici, à titre d'exemple, le *fonctionnement d'une coopérative agricole*. Il existe dans la commune de Fontaine (834 habitants) une coopérative agricole dont la création remonte au 2 janvier 1906;

elle compte 42 membres et a fait pour 6.000 francs d'affaires dans le courant de la première année. Chaque sociétaire acquitte un droit d'entrée de 2 francs et une cotisation annuelle de 2 francs également; ceci pour servir à couvrir les frais d'administration; la coopérative ne reçoit aucune subvention; son but principal est d'arriver à faire des achats et des ventes en commun, afin de pouvoir profiter de conditions avantageuses; il y a été adjoint une *caisse de crédit*. Cette caisse de crédit est, en quelque sorte, une banque, qui se propose de faire aux adhérents des prêts à faible taux d'intérêt, en profitant des avantages accordés par les lois du 4 novembre 1894 et 31 mars 1899[1]. Les syndiqués ont émis entre eux un certain nombre de parts de 25 francs; ils sont arrivés à souscrire par ce moyen un capital de 1.100 francs. Cette somme a été versée à la *Caisse régionale de la Marne, de l'Aisne et des Ardennes,* qui en paye l'intérêt à raison de 3 p. 100. Moyennant ce dépôt, la caisse régionale fournit à la caisse locale une somme quatre fois plus forte à un taux annuel voisin de 2 p. 100.

Souvent, au village, on est riche sans avoir beaucoup d'argent en caisse; la fortune du cultivateur réside dans ses récoltes de belle apparence qui achèvent de mûrir dans les champs, dans le veau qu'il attend d'un jour à l'autre et qu'il compte vendre pour réaliser un peu d'argent. Mais il est des moments où il est gêné; si une traite arrive, pour la solder, il sera obligé d'emprunter, d'avoir recours aux bons offices d'un banquier et de payer de gros intérêts.

Avec la caisse de crédit, tous ces inconvénients disparaissent : si le cultivateur n'a pas d'argent pour faire face à une échéance, il présente son effet à la caisse locale de crédit, qui le solde à sa place; en échange, elle lui demande de souscrire un billet de pareille somme, payable à une date déterminée, 3, 4, 5, 6 mois et même plus; ce billet, après avoir été cautionné par l'un

1. Aux termes de la loi du 31 mars 1899, l'avance de 40 millions de francs et la redevance annuelle à verser au Trésor par la Banque de France sont mises à la disposition du gouvernement pour être attribuées *à titre d'avances, sans intérêts*, aux caisses régionales de crédit agricole mutuel, qui sont constituées d'après les dispositions de la loi du 5 novembre 1894.

des coopérateurs et endossé par le président de la caisse locale de crédit, est remis à la caisse régionale qui le met en circulation; au jour de l'échéance, il revient au souscripteur qui en acquitte le montant, mais au lieu d'avoir payé le taux élevé qu'aurait réclamé un banquier, il n'a eu à payer que l'intérêt très modique de 3, 5 à 4 p. 100 l'an. On saisit immédiatement tous les avantages que les coopérateurs peuvent retirer du fonctionnement d'un pareil organisme. Cependant, ils hésitent à se servir de cette sorte de banque locale qu'ils ont là à leur portée; ils préfèrent courir chez le banquier de la ville voisine; ceci par un faux point d'honneur, pour que leurs voisins ne sachent pas qu'ils ont besoin d'argent, pour éviter d'avoir à leur demander de se porter caution pour eux. C'est à qui ne se servira pas de la caisse de crédit; il suffirait que ceux qui passent pour les plus fortunés du pays en fassent usage pour qu'immédiatement tout le monde l'utilise.

La pratique des achats en commun permet, aux petits, de profiter des conditions exceptionnelles qui sont faites à ceux qui passent de gros marchés. Chaque petit cultivateur, pris isolément, est un consommateur beaucoup trop faible, pour pouvoir faire venir des engrais ou des graines par wagons complets. Il paie donc sa marchandise plus cher; d'abord parce qu'en achetant de petites quantités, il ne peut s'adresser aux marchands en gros; il est obligé de passer par les mains d'intermédiaires qui prélèvent un bénéfice; ensuite il est certain que les prix unitaires de transport sont plus élevés pour une petite quantité que pour une grande.

Mais si les coopérateurs réunissent leurs commandes, les groupent pour n'en plus faire qu'une seule, ils vont devenir un consommateur extrêmement important et alors obtenir des conditions d'achat et de transport bien plus favorables. Cette importance s'accroît encore du fait de l'adjonction d'autres groupements; les ordres de commande peuvent être centralisés par une union des coopératives. Ainsi, grâce à un peu d'entente, par le jeu de la mutualité, les associés se trouvent placés dans des conditions exceptionnelles, au point de vue des achats de

semence, d'engrais, d'instruments agricoles, etc... Sur certains articles l'économie réalisée atteint 15 p. 100.

L'association dont nous parlons est justement en train d'étudier en ce moment l'achat d'une batteuse mécanique, dont chacun se servirait à tour de rôle. Il s'agit d'un instrument très coûteux que pas un seul ne pourrait se payer parce qu'il immobiliserait une grosse somme et ne servirait que peu de temps chaque année. En se mettant à beaucoup pour en faire l'acquisition, le sacrifice de chacun sera léger; il sera compensé par l'avantage d'avoir presque gratuitement à sa disposition une machine pour battre les récoltes.

Comme travaux réalisés jusqu'ici par la coopérative, il convient de citer l'établissement d'une bascule. Cette installation a coûté 1.900 francs; le prix perçu pour chaque pesée est de 0 fr. 50 [1]. Les sociétaires sont enchantés, ils estiment à 5 francs par voiture le bénéfice qu'ils ont en faisant peser sur leur bascule les marchandises qu'ils livrent; maintenant, ils ne sont plus exploités, on leur paye exactement tout ce qu'ils fournissent.

Le *comice agricole*, en recherchant les meilleures méthodes de culture et d'élevage, en organisant des concours annuels dans lesquels des récompenses et des encouragements sont prodigués à ceux qui ont obtenu les meilleurs résultats, a été pour quelque chose dans le développement qu'a pris le pays. Avec l'aide du professeur d'agriculture, tous les ans, des champs d'expérience sont organisés sur différents points de l'arrondissement; le compte rendu de ces essais comparatifs est publié dans les journaux locaux. Rien d'intéressant comme de suivre les différences de rendement obtenues suivant la quantité et la nature des engrais employés; rien n'est plus propre à convaincre de la nécessité d'amender la terre et des avantages qu'on peut en retirer. Je regrette seulement une chose, c'est que le *comice* qui consacre chaque année une somme importante pour la confection d'un superbe programme de concours, avec la liste complète des sociétaires, la composition des différentes commis-

1. La pratique a démontré que le prix réclame pour chaque pesée était trop modique.

sions, etc..., n'ait pas souci de publier en un petit fascicule, facile à consulter et à ranger, le résultat des expériences qui sont faites chaque année. Le concours passé, le programme n'offre plus aucun intérêt, tandis que les rapports des commissions, et ceux relatifs aux champs d'expériences, sont des documents précieux auxquels on a souvent besoin de se reporter.

Dans la région de culture, l'industrie se borne aux fabrications agricoles. Ainsi, on trouve des *sucreries* à Monceau-le-Neuf, à La Neuville-Housset, à Flavigny et à Villers-lez-Guise, et des *distilleries* à Vervins et à Marfontaines.

Si, dans le sud de la Thiérache, l'herbager a été en se rapprochant du cultivateur, dans le nord, au contraire, il a été en s'accentuant. Dans l'arrondissement d'Avesnes, il n'y a plus trace de culture, c'est l'herbage qui occupe la majeure partie du sol. Mais, de ce côté, la petite fabrication a disparu complètement, c'est la grande industrie qui prédomine. Les associations et les coopératives fourmillent dans la région industrielle ; on a tellement l'habitude d'agir en commun, qu'on trouve tout naturel de s'associer et qu'on le fait quelquefois pour la moindre des choses et d'une façon momentanée. Voici, sous ce rapport, un exemple bien caractéristique : Je me trouvais un jour en visite chez des amis qui habitent Fourmies ; pendant l'entretien, une jeune femme survint et dit à la maîtresse de maison : « Madame X., j'ai l'occasion d'avoir, dans le pays de mon mari, des pommes de terre à raison de tant les 100 kilos, mais pour obtenir ce prix avantageux, il faut en prendre au moins 1.000 kilos ; j'ai déjà deux voisines qui se sont inscrites l'une pour 200, l'autre pour 250 kilos ; voulez-vous profiter de l'occasion? » Et Madame X., séduite par le prix exceptionnel, s'inscrivit, elle aussi, pour une certaine quantité. J'ai su depuis que cette façon de procéder était beaucoup pratiquée par les ménagères de la région, surtout pour les achats de légumes et de combustible.

En terminant cette étude, il nous a paru intéressant de noter, que les différentes variétés de types, que nous venons de signaler et qui paraissent aujourd'hui si nettement tranchées, ne

sont apparues que depuis la transformation récente du pays, sous le développement des transports. Il est probable que les progrès qui s'accompliront dans l'avenir ne feront qu'accentuer davantage le caractère propre à chaque région. Ce qui permet de le croire, c'est que, jusqu'à maintenant, ce développement des transports, néfaste dans certaines régions, n'a eu, dans la Thiérache, que des effets heureux. L'ancienne médiocrité s'est changée en une aisance solide, sur laquelle il ne faudrait cependant pas s'endormir ; que de fois n'a-t-on pas vu l'aisance, en développant l'oisiveté, être le prélude de la décadence ! Et aujourd'hui, plus que jamais, il ne faut pas oublier que la concurrence plus étendue et plus âpre exige que l'on soit toujours sur la brèche. Il est à souhaiter que les Thiérachiens ne l'oublient pas, et qu'ils continuent à s'adapter aux conditions nouvelles causées par les transformations modernes.

Eugène Creveaux.

L'Administrateur-Gérant : Léon Gangloff.

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT ET Cie. — PARIS

FÉVRIER 1909 55e LIVRAISON

BULLETIN
DE LA SOCIÉTÉ INTERNATIONALE
DE SCIENCE SOCIALE

SOMMAIRE : Nouveaux membres. — L'art hollandais, par Paul Roux. — L'Émigration lucquoise, par Paul Roux. — La prospérité sociale, par Paul Descamps. — Les réunions mensuelles. — La prochaine réunion. — Le R. P. Schwalm. — Bibliographie. — Livres reçus. — Correspondance. — Avis aux lecteurs.

NOUVEAUX MEMBRES

MM.

L'abbé Jouanolou, 14, rue Meselin, Tarbes (Hautes-Pyrénées), présenté par M. Paul de Rousiers.

Le Dr Carlos Champalimand, Rocio 30, 1o Lisbonne (Portugal), présenté par M. José de Mattos Braamcamp.

Postel, rue Amiral-Courbet, 19, Cherbourg (Manche), présenté par le même.

J. Avenol, inspecteur des finances, 9, rue Jasmin, Paris, présenté par M. Maurice Fougère.

Snr. Dr José Augusto, Natal, Est. do Rio Grande do Norte (Brésil), présenté par M. Paul de Rousiers.

Maurice Bouts, 20, rue Dusétel, Versailles, présenté par le même.

L'ART HOLLANDAIS

Voici quelques réflexions au sujet de l'art hollandais ou au moins d'un des côtés de la peinture hollandaise. Les tableaux de genre y tiennent une grande place; les tableautins peignés à la loupe y sont nombreux; les recherches d'effets y abondent; enfin toute la peinture du XVIIIe siècle y est représentée par des *natures mortes*. C'est bien là le mot qui convient. Il ne semble pas qu'en général les Hollandais aient eu le sentiment de la nature spontanée, de la nature telle qu'elle est, de celle qui existe en dehors de l'homme. Ils la voient toujours à travers l'intervention de l'homme. Il n'est peut-être pas jusqu'au clair obscur de Rembrandt qui ne dérive de ce sentiment particulier de la nature : ses personnages sont toujours éclairés par une lumière modifiée, dirigée, canalisée, par une lumière d'appartement.

C'est au lieu même qu'il faut demander l'explication de cette conception de la nature. En Hollande rien n'est naturel, tout est modifié, arrangé. La nature vraie, ce serait la mer presque partout, et des marécages sur le reste du pays. La campagne n'existe que par une intervention incessante de l'homme; c'est ce qui lui donne un aspect artificiel. Tout est tiré au cordeau, brossé, peigné. L'homme a pris ici l'habitude de vaincre la nature et cette habitude est encore renforcée par le jardinage. Aussi ne se contente-t-il pas de peindre les maisons des couleurs les plus invraisemblables, mais il badigeonne encore les troncs des arbres et il en mutile les branches pour les mettre à l'alignement. L'obligation de veiller avec soin sur les digues et sur l'écoulement de l'eau, sur toute cette campagne si bien arrangée rend forcément minutieux, et la propreté hollandaies avec ses lavages, nettoyages et astiquages perpétuels est due en partie à cette minutie, encore qu'elle soit aussi une conséquence du climat. On constate que les villages ressemblent souvent à des décors d'opéra et que les Hollandais ont le goût du bibelot, des objets minuscules et des tours de force de fabrication; il semble bien que l'origine de ce goût doive être cherché dans l'habitude de forcer et de contraindre la nature qui est ici imposée aux hommes par les conditions du lieu et

développée par les conditions du travail.

D'autre part, n'oublions pas que les jours de soleil sont rares et que la pluie est fréquente ; la vie s'écoule donc plus dans l'intérieur des maisons qu'en pleine campagne ou sur la place publique. L'œil acquiert ainsi une optique particulière ; il voit tout sous un éclairement unilatéral, et il prend goût aux reflets et aux jeux de lumière. Il faut que cette maison où l'on passe ses jours soit agréable et ornée ; on l'encombre d'objets de prix ou de choses rares, parfois jolies, mais qui ne sont plus ici dans leur cadre naturel, et ne font pas corps avec le milieu où elles se trouvent.

Les artistes ont certainement été influencés par cette tournure d'esprit générale et par ces exigences de la vie quotidienne. S'ils nous ont laissé tant de tableaux de chevalet, c'est que les riches commerçants de Hollande désiraient en orner leurs appartements ; s'ils peignent avec tant de soin des jupes de soie et des corsages de velours, c'est que les reflets savamment calculés et les plis soigneusement dessinés en devaient plaire aux amateurs ; si Schalken s'amuse à des jeux de lumière, c'est que ses contemporains devaient prendre un plaisir extrême à ces bizarreries. Si plus tard les peintres n'ont plus fait que de la nature morte, c'est que les urbains voyaient plus souvent des animaux morts que des animaux vivants, des fruits dans une coupe que des fruits sur l'arbre, des fleurs coupées que des fleurs vivantes. Le Hollandais ne concevait plus la nature sans l'intervention de l'homme.

Paul Roux.

L'ÉMIGRATION LUCQUOISE

« Lorsque Christophe Colomb aborda en Amérique, la première personne qu'il rencontra était un Lucquois, qui vendait des figurines. » C'est par ce dicton que les Italiens expriment l'importance et l'ancienneté de l'émigration lucquoise. Au moyen âge, les Lucquois furent de hardis navigateurs, et le commerce leur procura une richesse qui leur permit de porter à un haut degré de prospérité l'agriculture de leur petit pays. La faible étendue du territoire de la République la garantit contre les ambitions de ses voisins et lui permit de maintenir son indépendance jusqu'en 1799.

Resserré entre les Apennins et la mer, le pays lucquois se subdivise en trois zones d'importance inégale : la plaine, la colline et la montagne.

La vigne et l'olivier en culture mixte avec les céréales, caractérisent la *région des collines*. La moyenne et la grande propriété s'y sont conservées autour des villas des riches marchands. Aujourd'hui cette aristocratie urbaine est bien déchue ; ses représentants actuels, à demi-ruinés, vivent dans l'oisiveté et l'insouciance, sans rien faire pour reprendre dans le monde moderne la place qu'occupaient jadis leurs pères. Certains d'entre eux s'intéressent cependant à l'agriculture et réalisent quelques améliorations sur leurs terres. On voit alors le métayage pur, qui permet et suppose une large intervention du propriétaire, se substituer au contrat mixte, caractérisé par une redevance fixe en céréales, les produits de la vigne et de l'olivier se partageant par moitié. Les métairies sont petites, environ 3 hectares : c'est qu'un seul fils reste généralement avec le père, les autres émigrent et, lorsqu'ils reviennent, ils veulent s'établir de façon indépendante soit comme colons, soit plutôt comme propriétaires. Aussi, dans certaines paroisses, la petite et très petite propriété existent-elles seules.

Ce sont elles aussi qui dominent presque exclusivement dans la plaine et dans la *montagne*. Celle-ci a pour caractéristique le châtaignier : on ne conçoit pas une métairie, un domaine sans châtaigneraie. La farine de châtaigne sert à la nourriture de l'homme et des porcs ; la feuille de châtaignier est utilisée comme litière, car la paille des céréales est vendue aux papeteries qui sont assez nombreuses dans la basse vallée du Serchio. Ces papeteries consomment aussi beaucoup de peupliers, ce qui pousse nombre de propriétaires à planter cet arbre le long des prairies. Nous trouvons également des fabriques de

tanin qui travaillent à la destruction des châtaigniers de la montagne. Il y a même eu des interpellations à la Chambre à ce sujet. La maladie de l'*encre* fait aussi de grands ravages. Mais si le châtaignier disparaît de la vallée du Serchio, la population n'en sera pas pour cela réduite à la misère; elle trouvera encore des moyens d'existence dans les filatures de jute et de coton et dans les industries diverses qu'attirent dans la vallée une main-d'œuvre féminine abondante et la possibilité d'employer la force hydraulique; en outre, l'émigration qui s'est beaucoup développée depuis une trentaine d'années est une source de richesse pour le pays.

L'émigration de la montagne lucquoise est une *émigration dans le commerce avec esprit de retour*. La route qui va de Bagni di Lucca à Barga, est bordée sur presque tout son parcours de maisons neuves, dont l'aspect extérieur fait contraste avec les métairies qu'on aperçoit çà et là. Au rez-de-chaussée se trouve souvent un café, un restaurant, une épicerie, une boutique quelconque. Les émigrants, de retour au pays, y continuent un commerce analogue à celui qu'ils exerçaient à Pittsburg ou à Chicago, car c'est surtout vers les grandes villes des États-Unis que se dirigent les jeunes montagnards lucquois. Ils débutent comme commis chez des parents ou des amis, en attendant le moment de s'établir à leur compte; dans ce cas, ils ont presque toujours un associé, ce qui leur permet de retourner faire au pays quelques séjours avant d'y revenir définitivement. Glasgow est aussi un centre d'émigration, mais ce sont toujours les mêmes métiers qu'exercent les Lucquois. Le principal d'entre eux est celui de fabricant et de vendeur de figurines en plâtre. Nous connaissons bien, à Paris, ces enfants qui, un panier au bras et une statuette à la main, harcèlent le passant au coin des rues. Ces pauvres enfants sont aux gages d'un de leurs compatriotes qui les a ramenés de la montagne lucquoise et qui les garde auprès de lui pendant plusieurs années. Il a quelque part un atelier où, avec l'aide de quelques ouvriers, il fabrique ces figurines que les enfants sont chargés de vendre sur la voie publique et dans les cafés. On les retrouve partout, ces « figurinai », surtout dans les grandes villes de l'Europe septentrionale et jusqu'en Amérique. Un jeune homme, rencontré sur la route, me dit que ses parents ont, aux États-Unis, une fabrique de statues d'église où ils occupent cinquante ouvriers. A Chicago, un de leurs amis en emploie cinq cents, tous Lucquois. A Barga, gros village de la haute vallée du Serchio, sur mille émigrants, plus de sept cents sont des « figurinai ». C'est à Barga qu'on fabrique les moules qui servent ensuite à faire sur place les statuettes, car elles sont trop fragiles et de trop peu de valeur pour supporter les aléas d'un transport et les frais d'un emballage. Je ne suis pas arrivé à déterminer les origines et les raisons du développement de cette industrie des figurines. Il est clair que des montagnards, habitués à vivre surtout de la cueillette, émigrent plus volontiers dans les métiers commerçants où, comme cafetiers, restaurateurs, ils continuent à vivre d'une sorte de cueillette; d'autre part le voisinage de Lucques, cité commerçante, a dû jadis les orienter vers le commerce. En outre, voisins de la Toscane, du pays des œuvres d'art, ils ont dû avoir naturellement l'idée d'exploiter à l'étranger le goût des objets d'art, mais comme c'étaient de petites gens, ne disposant que de petits moyens, ils n'ont pu faire que de l'art industriel de la plus basse qualité; ils ont dû s'adresser à la clientèle la plus nombreuse et la moins fortunée. Grâce à eux, les reproductions des statues les plus vantées ont franchi le seuil des plus humbles logis. Il est cependant douteux que l'art et le goût y aient beaucoup gagné.

Ces émigrants reviennent presque tous au pays. Ils achètent du terrain fort cher pour se bâtir une maison qu'ils laissent parfois inachevée, pendant qu'ils retournent en Amérique gagner de quoi la terminer. Quelques-uns acquièrent un domaine et font de la culture; c'est l'exception, et on a remarqué que c'étaient les plus riches qui étaient les plus travailleurs. Ils n'amassent guère de grosses fortunes parce qu'ils sont hantés par l'idée de re-

venir le plus tôt possible au pays natal. D'autres dépensent pendant leurs séjours à Lucques leurs gains de plusieurs années et repartent gueux comme la première fois. Certains, dès qu'ils ont amassé quelques centaines de francs, achètent un cheval, une voiture, et s'établissent voituriers; cela les amène parfois à entreprendre un commerce de bois. Les émigrants de retour vivent souvent en rentiers si leurs moyens le leur permettent, ou tiennent un café ou une boutique. Il est remarquable qu'aucun d'eux ne songe à installer une industrie dans son pays natal; les fabriques et les usines dont nous avons parlé ont pour patrons des Génois.

Infiniment rares sont ceux qui se fixent en Amérique. Un jeune homme, élevé aux États-Unis, me déclare que ce pays ne lui plaît pas et qu'il n'y veut plus rester, quoiqu'il y ait une maison de commerce prospère: il cherche à s'installer aux environs de Lucques. On comprend ces sentiments, si on songe que les émigrants lucquois ne se fondent pas dans la population du pays où ils émigrent. Ils y forment de petites sociétés, non seulement italiennes mais lucquoises; ils sont en relations constantes avec le pays natal où ils vont faire de longs séjours et d'où ils reçoivent des compatriotes. Il est infiniment rare qu'ils épousent une étrangère; ils reviennent se marier à Lucques, ou prennent une femme dans les colonies italiennes d'Amérique ou d'Écosse. On remarque cependant que, parmi les émigrants qui ont pris le chemin de l'Argentine ou du Brésil, un certain nombre s'établit définitivement outre-mer. C'est que là-bas ils trouvent des centres entièrement italiens où ils ne sont pas noyés dans une population d'origine différente ni dominés par elle.

En définitive, nous sommes là en présence d'une émigration de communautaires. Quoique la transmission intégrale avec soultes égales existe au profit d'un des fils, on hésite à qualifier la famille du montagnard lucquois de quasi-patriarcale, car l'héritier est généralement, lui aussi, un émigrant de retour, et le domaine ne semble pas jouer ici un rôle bien important.

Dans la *plaine*, nous trouvons une *émigration de cultivateurs avec esprit de retour;* cependant quelques émigrants ne reviennent pas : c'est un effet de la culture.

La plaine mesure 14 kilomètres de longueur sur 11 de largeur; elle est irriguée par des canaux dérivés du Serchio et qui appartiennent, pour la plupart, à l'État. Les cultivateurs paient une redevance pour l'usage de l'eau. Grâce au climat et à l'irrigation, non moins qu'à une fumure abondante, on obtient chaque année deux récoltes successives sur le même sol : le blé, semé en novembre, fait place, en juin, à du maïs qui est mûr en octobre. Actuellement, on étend beaucoup les prairies naturelles et artificielles; une prairie naturelle peut rapporter 1.000 francs de produit brut. L'engraissement et le commerce du bétail se sont développés surtout dans ces dernières années. On trouve également des maraîchers et des pépiniéristes. Dès qu'un paysan a quelques capitaux, il ajoute un petit commerce à sa culture.

L'émigration est ici fort ancienne. En Corse, tous les travaux de culture sont exécutés depuis longtemps par des Lucquois. Les Lucquois fournissent aussi beaucoup de terrassiers dans tous les pays d'Europe, et les nourrices lucquoises sont très renommées. Cette émigration qui, à le fin du XIXe siècle, a pris une plus grande extension et s'est dirigée vers les pays d'Amérique, est due, non pas à la rigueur du climat en hiver, mais à la surabondance de la population. De périodique elle est devenue temporaire, si bien que les bras manquent parfois pour les travaux d'été et qu'on doit recourir à des ouvriers pisans, car il ne reste plus guère dans le pays que les femmes et les vieillards. On émigre très jeune, car on retrouve en Amérique des parents qui facilitent les débuts des nouveaux venus. La plupart commencent par être commis de commerce; au bout de quelques années, ils reviennent pour se marier et repartent ensuite. La femme reste avec la famille et travaille le

bien; parfois elle suit son mari et il y a alors des chances pour que le ménage ne revienne pas. Un certain nombre d'émigrants vont en Californie où ils font des cultures de vigne et de fruits. Par la force des choses, beaucoup d'entre eux deviennent des émigrants définitifs, mais non pas tous, car on me cite un homme qui a créé un important vignoble en Californie et qui néanmoins revient acheter de la terre dans sa commune originaire. La paroisse de T... a les deux cinquièmes de sa population en Amérique; ses émigrants reviennent tous et veulent acheter de la terre dans la paroisse même, si bien que l'hectare se paie 5.000 francs et s'afferme 260 francs. Dans la paroisse voisine, au contraire, la terre est bon marché, car les émigrants sont allés en Argentine où ils ont fondé un village de même nom que celui qu'ils ont quitté, et où ils se sont constitué de grands domaines. Ici se vérifie de nouveau cette loi sociale que l'émigrant-cultivateur est un émigrant définitif, et nous remarquons que la culture pure, comme en Argentine, fixe plus solidement au sol que la culture des plantes arborescentes, comme en Californie, sans doute parce qu'elle donne de moins gros bénéfices. Mais il est assez remarquable que la plaine lucquoise fournit aussi bien des émigrants-commerçants que des émigrants-cultivateurs. Les émigrants qui reviennent font un peu de culture, mais surtout, comme leurs frères de la montagne, ouvrent des boutiques et des tavernes, et travaillent fort peu.

Ce qui incite beaucoup les émigrants à revenir au pays natal, c'est la diffusion de la propriété et la possibilité pour eux de construire une maison au milieu d'un petit domaine. A quoi donc est due le développement de la petite propriété dans la province de Lucques? A l'existence antérieure d'une main-morte considérable. Au milieu du XVIIIe siècle, l'Église possédait la moitié de la propriété foncière dans l'État de Lucques et il y avait en outre de nombreux fidéicommis et tous les biens des œuvres pies. Au commencement du XVIIIe siècle, ces biens de main-morte qui étaient jusque-là soumis à la culture directe et extensive, furent peu à peu donnés en emphytéose pour trois générations à des cultivateurs qui payaient une redevance en nature. Une loi de 1764 interdit la constitution de nouveaux biens de main-morte; en 1799, les fidéicommis furent abolis; en 1801, l'emphytéose temporaire put être rendue perpétuelle et depuis elle peut être rachetée. En fait, beaucoup de propriétaires ont converti les rentes en nature en rentes en argent; cependant les hôpitaux s'en tiennent aux vieilles traditions, ce qui est une gêne pour les cultivateurs, dont un grand nombre ont racheté la rente qui grevait leur domaine. De la sorte la très petite propriété, favorisée également par l'irrigation et la culture intensive, est devenue la règle dans la province de Lucques, mais elle est arrivée à un degré de division telle qu'elle est presque toujours insuffisante pour subvenir aux besoins de la famille, qui doit alors chercher dans le commerce et l'émigration des moyens d'existence supplémentaires.

L'émigration, qui a d'abord été un besoin et un bien, est maintenant devenue un mal, car, d'une part, elle enlève au pays une grande quantité de bras et fait négliger l'agriculture, et, d'autre part, elle introduit dans le pays des habitudes d'oisiveté, de paresse, d'intempérance et d'alcoolisme, qui ne peuvent qu'avoir une funeste influence sur l'avenir de la race. L'ancien terrassier lucquois cherchait dans l'émigration un moyen de vivre en travaillant; le moderne commerçant cherche dans l'émigration un moyen de gagner rapidement assez d'argent pour vivre le reste de ses jours sans travailler. C'est bien là une émigration de communautaires désorganisés.

Paul Roux.

LA PROSPÉRITÉ SOCIALE

Nous avons annoncé en son temps la publication, par l'un de nos collègues, M. G. Melin, d'une brochure intitulée : *La Notion de Prospérité et de Supériorité sociales* [1].

1. Berger-Levrault, édit., Paris.

Cette question très importante de prospérité et de supériorité donna lieu à l'une des séances du Congrès de 1907, à des débats très intéressants et très animés.

La question de supériorité sociale devant être soulevée à nouveau dans notre réunion mensuelle de mars, par M. de Sainte-Croix, sous le titre *Le Rang de la race*, nous ne nous occuperons aujourd'hui que de la notion de Prospérité. C'est de cette dernière principalement, du reste, que s'occupe M. Melin dans sa brochure, et son but est d'en donner une définition aussi rigoureuse que possible.

Tout d'abord, il faut louer l'auteur d'avoir mis cette question à l'ordre du jour.

Dans les sciences, la nécessité de définir exactement les mots dont on se sert, s'impose d'une façon inéluctable, sans quoi on s'expose à de continuels malentendus, voire à des erreurs grossières.

Cette nécessité est d'autant plus impérieuse en science sociale, que celle-ci a naturellement puisé sa terminologie dans le langage usuel. De là des confusions inévitables pour les non-initiés, confusions qui se produisent constamment pour des mots cependant parfaitement définis par nous, tels que : particularisme, grand atelier, patronage, corporation, etc. Que dire alors des mots que nous n'avons pas définis? Le mot Prospérité sociale est de ceux-là.

Dans une science en formation, les premières définitions sont fatalement vagues et incomplètes, puisque l'on ignore encore les qualités et les propriétés des choses que l'on veut étudier. Peu à peu, une analyse de plus en plus poussée vient déceler ces propriétés, et, à chaque connaissance plus profonde correspond une définition plus serrée, plus précise.

Ainsi Le Play, au début de la science, s'est contenté de définir la prospérité d'après les signes les plus extérieurs : paix, bien-être, simplicité, forte natalité, attachement aux traditions, grand pouvoir d'expansion, etc.

Depuis lors, la question est restée en l'état; M. Melin cite bien une définition d'Henri de Tourville, mais en réalité, tel qu'il l'avoue lui-même, « M. de Tourville ne s'est pas proposé... de déterminer la nature exacte et essentielle de la prospérité sociale.... il s'est exclusivement placé au point de vue de l'observateur... ».

En effet, dans le passage visé, M. de Tourville, sous le nom de prospérité, envisage tout autre chose que Le Play. Celui-ci cherchait réellement à définir la prospérité sociale. Le premier, au contraire, veut simplement nous donner des conseils sur le choix de la famille à monographier dans une société quelconque. Cette famille doit être une famille prospère, nous dit-il. Par là, il entend une famille qui se suffit à elle-même, qui n'a pas recours à l'assistance publique ou privée. Pour éviter toute confusion à ce sujet, peut-être serait-il préférable d'employer ici l'expression *famille normale*.

Ainsi, à l'heure actuelle, nous en sommes encore à la définition de Le Play. Il semble que les progrès, réalisés depuis par la science sociale, permettent, et même imposent, une nouvelle définition.

M. Melin est de ceux qui pensent ainsi, et il nous propose la définition suivante, tirée de l'analogie qu'il doit y avoir entre la prospérité d'un groupement et la santé physique :

Un groupement est prospère quand il est constitué de façon à accomplir les fonctions qui lui sont propres :

1° *Intégralement*, c'est-à-dire toutes sans exception;

2° *En de justes proportions* les unes à l'égard des autres;

3° *Harmoniquement* avec les autres groupes voisins;

4° En *s'adaptant* aux conditions générales de vie du monde social présent.

Quelle est la valeur de cette formule? Nous n'avons pas la prétention d'en faire la critique scientifique en ces quelques lignes. Au surplus, seule l'expérience la jugera définitivement. Aux études futures à nous montrer par où peut pécher cette définition.

En attendant, tout au moins, pouvons-nous l'enregistrer à titre de *formule à vérifier*. Il me semble, du reste, que c'est bien ainsi que l'entend M. Melin.

Bornons-nous, pour l'instant, à quelques

remarques que cette formule nous suggère.

Il y a deux choses différentes dans la formule de M. Melin, que l'on pourrait résumer comme suit :

1° Chaque groupement doit accomplir les buts qu'il se propose d'atteindre, en donnant à chacun de ces buts l'importance relative qu'il doit avoir. C'est la prospérité du groupement en lui-même : nous pourrions l'appeler *prospérité intrinsèque*.

2° Chaque groupement doit vivre en harmonie avec les autres groupements qui l'entourent. En d'autres termes, sa prospérité ne doit pas être achetée aux dépens de celle des autres groupements, ce qui revient à dire que la société, dans son ensemble, doit être prospère. En réalité, on envisage ici la prospérité du groupement, non plus en lui-même, mais en le considérant comme un des éléments dont se compose la société : c'est donc une *prospérité extrinsèque* au groupement.

Or, en science sociale, nous ne pouvons nous contenter d'envisager isolément chaque groupement, sans le rattacher à ceux qui lui sont superposés. C'est ce qui explique qu'il ne peut y avoir de prospérité réelle si elle ne comprend pas à la fois la prospérité intrinsèque et la prospérité extrinsèque. Aussi M. Melin a-t-il raison d'englober ces deux espèces de prospérité dans sa définition. De cette façon, la prospérité parasitaire est écartée, et peut se reconnaître très facilement : il y aurait prospérité parasitaire, lorsque la prospérité intrinsèque serait achetée au détriment de la prospérité extrinsèque.

La seule difficulté semble consister dans la détermination des fonctions propres à chaque genre de groupement.

M. Melin semble croire que chaque espèce de groupement a des fonctions toujours les mêmes. Or, ici, nos connaissances actuelles nous permettent d'affirmer qu'une fonction donnée est, suivant les sociétés, dévolue à des groupements différents, ici à la famille, là au voisinage, ailleurs à l'État. Comment reconnaître si c'est la famille qui a empiété ici sur le voisinage, ou si c'est le voisinage qui, là-bas, a empiété sur l'État?

Pour être plus clair, prenons un exemple concret, celui de la famille, puisqu'il est choisi par M. Melin lui-même.

L'auteur nous dit que la fonction essentielle de la famille est l'éducation des enfants. En fait, dans bien des sociétés, la famille fait bien autre chose que cela. Chez les Pasteurs nomades, par exemple, elle remplit, à elle seule, la plupart des fonctions; elle a donc annihilé les groupements variés qui, dans l'Occident, remplissent ses fonctions diverses! Dira-t-on que, dans ce cas, la famille a outrepassé son rôle: qu'en conséquence, il n'y a pas développement harmonique et que les Pasteurs nomades ne forment pas une société prospère?

Dans les steppes, la famille patriarcale ne connaîtrait donc que la prospérité intrinsèque; il lui manquerait la prospérité extrinsèque.

On pourrait en déduire que, pour que la famille fût entièrement prospère, elle ne devrait s'occuper que de l'éducation des enfants, à condition, bien entendu, d'accomplir parfaitement cette tâche.

Mais supposons maintenant une société où la famille ne s'occupe que de l'éducation des enfants et remplit son devoir à ce sujet, mais où aucun groupement ne se forme pour remplir les autres fonctions. Les enfants seront bien éduqués, mais il n'y aura plus ni patronage, ni culture intellectuelle, ni religion, ni pouvoirs publics. Cette société ne sera-t-elle pas malade?

Ne pourrait-on donc pas dire plus simplement que, *pour qu'une société soit prospère, il faut et il suffit que les différentes fonctions sociales soient assurées?* Qu'importe la nature du groupement ou des groupements qui les assurent, pourvu qu'elles le soient bien! A la science à nous montrer dans quel cas telle fonction est mieux faite par tel ou tel groupement, et dans quel autre cas cette même fonction le sera par tel autre.

Paul Descamps.

LES RÉUNIONS MENSUELLES

Compte rendu de la séance de décembre.

M. Paul Descamps appelle d'abord l'attention sur le sujet de la communication : *Comment on étudie une région sociale.* Nous avons, dit-il, depuis l'invention de la Nomenclature, dépassé le stade où la science sociale ne pouvait prétendre qu'à faire des monographies de familles ouvrières. D'autre part, il est dangereux d'étudier une nation entière sans passer par le chaînon intermédiaire de la région.

M. Descamps préfère le mot région au mot pays, car il a remarqué, dans les réponses à l'enquête, une tendance à confondre les limites du pays avec celles de l'ancien *pagus* qui n'est qu'une circonscription administrative.

Une *région sociale* est une étendue de territoire ayant des caractères communs au point de vue du lieu et du travail. Sans doute, les phénomènes sociaux sont le résultat de deux facteurs principaux : le lieu et l'origine de la race; mais il vaut mieux prendre au début, comme point de départ, l'unité de lieu plutôt que la communauté d'origine, parce que cette dernière est plus difficile à délimiter et ne tombe pas immédiatement sous l'observation.

Les dernières études publiées montrent que nos missionnaires sociaux sont capables d'aborder avec succès l'étude de la *région*. Toutefois des nombreuses demandes reçues, M. Descamps induit qu'il y a lieu de préciser la façon dont cette étude doit être conduite.

L'étude comprend trois phases successives :

1° *L'étude préliminaire ou documentaire* se fait chez soi ou dans les bibliothèques, et comprend :

a) La lecture des ouvrages relatifs à la région que l'on se propose d'étudier ou au travail dominant dans cette région, ou relatifs à une région analogue;

b) La mise en ordre, d'après la nomenclature, des faits sociaux et des répercussions que l'on a pu noter dans ces lectures;

c) Comme conclusion de ce travail, la proposition d'une hypothèse sur l'état social de la région.

2° L'*observation sur place* dans laquelle on questionne les habitants de la région. Les notes recueillies ne se rangeront pas dans l'ordre de la nomenclature, mais dans l'ordre — ou plutôt le désordre, — suivant lequel les renseignements sont recueillis. Il est bien plus profitable de laisser parler d'abondance l'interlocuteur, que de lui poser des questions trop rigides et trop méthodiques. Toutefois, l'enquêteur aura un grand avantage à connaître la nomenclature par cœur, afin de ne pas trop laisser dévier la conversation.

Le travail sera d'autant plus facile que l'étude préliminaire aura été poussée plus à fond. L'hypothèse formulée est ici un fil d'Ariane qui permet de s'orienter rapidement dans le chaos des faits sociaux, et qui fait découvrir les particularités les plus marquantes.

L'observation comprend non seulement des monographies de familles ouvrières, mais de familles patronales, de corporations, de syndicats, etc., tous les genres de groupements existants.

Pour la famille ouvrière, M. Descamps pense qu'il vaut mieux ne pas s'en tenir à la monographie d'une seule, mais qu'il est bon d'en faire plusieurs. D'abord, on n'est pas toujours absolument certain d'être en présence de la famille-type. De plus, certains faits peuvent n'être pas révélés par la famille-type. Ainsi, par exemple, il est entendu que l'on doit choisir une famille ouvrière prospère (ou normale si l'on veut), c'est-à-dire une famille ne recourant pas à l'assistance publique ou privée. Pourtant, il est indispensable de connaître comment vivent les familles ouvrières assistées pour avoir une vue complète de la question.

Les deux plus grandes difficultés que l'on rencontre dans la monographie de la famille, sont : le budget et l'éducation des enfants.

Le budget est parfois fantaisiste, ou superficiel, le plus souvent approximatif.

Certaines dépenses sont difficilement dévoilées par l'intéressé, et l'on peut les découvrir d'autant plus difficilement que les recettes sont irrégulières. Pour les paysans consommant en nature, la difficulté est encore plus grande.

L'éducation reçue par les enfants a une importance capitale puisqu'elle sert de critérium à la classification de la famille observée. On ne peut la connaître que par un long contact. Dans l'impossibilité matérielle où l'on est de prolonger ce contact, M. Descamps pense qu'il faut visiter plusieurs fois chaque famille étudiée.

3° Enfin vient la troisième phase, l'*étude de conclusion* qui se fait chez soi, comme l'étude préliminaire, et qui se fait de la même manière que celle-ci. Seulement, au lieu d'opérer sur des notes résultant de lectures diverses, on travaille sur celles relevées pendant l'observation sur place. La nomenclature intervient pour analyser et classer les faits et les répercussions, mais au lieu d'aboutir à une hypothèse, on aboutit à une conclusion.

Il ne reste plus qu'à rédiger. La rédaction ne doit pas se faire suivant l'ordre de la nomenclature, car celle-ci n'est pas une table des matières ; elle doit se faire suivant l'ordre où le lecteur comprendra le plus facilement, avec le minimum d'efforts. Cet ordre est celui de l'enchaînement successif des répercussions entre elles. En opérant ainsi, chaque répercussion est expliquée par celles qui précèdent et le lecteur ne doit pas attendre les dernières pages avant de trouver l'explication des phénomènes dont on parle au début.

En résumé, la nomenclature n'est ni un questionnaire, ni une table des matières ; elle n'apparaît pas encore au début de l'étude et a disparu à la fin. C'est un outil d'analyse qui n'intervient qu'au moment où l'on doit faire l'analyse des faits. Là est son véritable rôle, et ce rôle est décisif.

M. Paul Bureau émet des doutes au sujet de l'emploi de l'hypothèse, et se demande s'il n'aboutit pas à fausser les résultats. Il pourra se faire que l'observateur ait de grandes difficultés à se dégager des idées *à priori* que l'hypothèse suppose. Il croit qu'il est préférable qu'il arrive sans aucune idée préconçue, en essayant de faire table rase de ses connaissances antérieures.

M. Robert Pinot pense qu'il suffit de faire la monographie d'une seule famille pour chaque variété sociale, à condition qu'on soit bien en présence d'une famille type. Il est indispensable de voir superficiellement plusieurs familles, mais dans le but simplement de faire un choix. On étudiera alors à fond la famille choisie, et celle-là seulement.

M. J. Durieu a constaté, au cours de ses observations, que les mêmes faits se répètent invariablement chez des familles appartenant à la même variété sociale. Quant au budget, il croit qu'il est indispensable de le dresser, car il fournit une foule de renseignements précieux et donne lieu à des remarques parfois très curieuses.

M. Paul de Rousiers est d'avis qu'il est nécessaire d'avoir des budgets exacts, et que la chose est relativement aisée, parce que c'est une question qui intéresse au plus haut point les membres de la famille que l'on veut étudier.

Pour l'ouvrier de l'industrie particulièrement, on peut facilement contrôler ses affirmations, savoir quel est son salaire réel, son loyer, etc. De plus, le budget donne des renseignements sur l'éducation des enfants, par exemple en précisant la forme, la fréquence et la nature des récréations et des cérémonies familiales, en donnant de précieuses indications sur les dépenses d'instruction, de culte, etc.

Quant à l'hypothèse, M. de Rousiers croit qu'elle joue un rôle utile dans l'étude d'une région. En fait, la plupart des missions effectuées ont eu pour but la vérification d'une hypothèse.

LA PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion aura lieu le vendredi 19 février, à 8 heures 3/4, à l'Hôtel des Sociétés Savantes. La communication sera faite par M. Van Huxem sur l'*Ouvrier des ardoisières d'Angers*.

Dans la réunion du 19 mars, M. de SAINTE-CROIX prendra comme sujet : *le Rang de la race* (la question de la supériorité).

LE R. P. SCHWALM

Nous avons publié dans le numéro de décembre du *Bulletin* la liste des travaux du R. P. Schwalm. A cette liste il faut ajouter les articles suivants :

Correspondant :

Le communisme évangélique (n° du 10 mai 1906).

Dictionnaire de Théologie catholique :

Communisme.
Démocratie.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Le Collectivisme, par Paul Leroy-Beaulieu, 5e édition, revue et considérablement augmentée, 1 vol., 9 fr. (Félix Alcan, édit., Paris).

La première édition de ce livre, publiée en 1884, était, on s'en souvient, l'exposé d'un cours fait à cette époque au Collège de France par l'éminent économiste. Cet exposé a été augmenté dans les éditions qui suivirent, de nombreuses additions, notamment le troisième livre tout entier, intitulé : *l'Évolution du socialisme depuis 1895* et une annexe contenant un *aperçu de ce que seraient le travail et la production en régime socialiste.*

Il y a deux ans, nous avons nous-mêmes essayé de faire une étude sur le socialisme, étude qui avait pour but, non pas la critique rationnelle des dogmes socialistes, mais seulement de déterminer si l'humanité, prise dans son ensemble, marchait vers la réalisation d'une organisation appliquant les idées émises dans ces dogmes. Notre intention n'était pas de discuter ces idées, mais de voir si l'observation impartiale des faits indiquait ou non une évolution générale des groupements humains vers le socialisme.

Pas plus que nous, quoiqu'il ne nous en dise pas les raisons, M. Paul Leroy-Beaulieu ne semble croire à l'avènement de ce dernier, quoiqu'il reconnaisse que ces doctrines font, de jour en jour, de nouveaux disciples. Autre chose est d'augmenter le nombre des disciples intellectuels d'un idéal quelconque, et autre chose est de rendre les groupements humains conformes à cet idéal.

Mais le but de l'éminent professeur au Collège de France est tout autre. Ce qu'il veut, c'est nous donner, d'une façon indirecte, des leçons d'économie politique, en réfutant les erreurs des systèmes socialistes. C'est un procédé analogue à celui de la démonstration par l'absurde des géomètres.

Dans la première partie de son ouvrage, l'auteur s'occupe principalement du collectivisme foncier. Les chapitres qui nous paraissent de nature à intéresser les lecteurs de la *Science sociale*, me semblent être, ici, les chapitres VI, VII, VIII et IX, sur le mir russe, la dessa javanaise, les allmenden suisses, etc.

Tous nos lecteurs connaissent le *mir*, souvent décrit en science sociale; c'est un village à banlieue morcelée, dans lequel les terres sont périodiquement partagées entre les habitants, à l'exception des habitations et des jardins, qui restent la propriété héréditaire des familles. Le mir a d'abord tous les inconvénients du village à banlieue morcelée : grande perte de temps, à cause de l'éloignement et de la dissémination des parcelles; culture uniforme obligatoire empêchant les progrès. Le mir a, en outre, les inconvénients de la propriété communautaire : apathie des travailleurs et tassement de la population sur place. On connaît le résultat : endettement progressif des paysans, et leur expropriation par les usuriers.

La *dessa* est, on le sait, le nom que porte le mir à Java. Les différences entre ces deux institutions proviennent simplement des différences de culture : d'un côté, c'est le riz; de l'autre, le blé ou le seigle. Or, on sait que la culture du riz ne se fait généralement qu'à l'aide d'une irri-

gation soignée. Chez les peuples pauvres, ces travaux d'irrigation ne peuvent se faire que par un travail en commun.

Aussi, retrouve-t-on la dessa chez beaucoup de cultivateurs de riz : à Madagascar, notamment, la dessa se nomme *fokolona*. Pourtant si l'on examine les choses de plus près, on s'aperçoit que la dessa n'est pas toujours une communauté de travailleurs. Bien souvent, elle n'est qu'une communauté de vulgaires... capitalistes : dans beaucoup de villages javanais, les seuls propriétaires de buffles et d'instruments agricoles ont droit au partage des terres. C'est qu'en effet, la possession du sol n'est pas le seul élément de la production. Si, dans un village, il n'y a qu'un petit nombre de familles qui ont su soigner leurs buffles et les conserver, il est fatal que les autres tombent d'une façon ou l'autre sous la dépendance de ces familles sans lesquelles elles ne pourraient vivre.

La *marke* germanique, au moyen âge, n'était également qu'une sorte de mir. Elle comprenait trois espèces de propriétés : l'habitation et le jardin étaient propriétés familiales héréditaires ; — la terre cultivée était partagée périodiquement entre les familles ; — enfin, les pâturages et les bois restaient en jouissance commune. Les défauts de la marke étaient identiques à ceux du mir, et c'est ce qui explique sa disparition progressive devant la propriété individuelle.

L'*allmend* suisse serait une forme affaiblie de l'ancienne marke germanique, qui subsiste dans certains cantons suisses, le Valais, Appenzell, Soleure, et surtout Uri, Glaris et Unterwalden. En général, l'allmend comprend un peu de terre cultivable partagée périodiquement, et beaucoup de pâturages alpestres et de forêts, dont la jouissance est collective. La terre cultivable y est si peu abondante qu'il ne revient guère plus de 80 ares par famille, et souvent même 10 à 15 ares, sur lesquels on ne cultive guère que la pomme de terre. Les pâturages sont jouissance commune ; en fait, on comprend que cette jouissance est proportionnelle à l'importance du troupeau. Aussi, quand la population devient trop dense, ce droit de jouissance est soigneusement réglementé entre les propriétaires de bétail.

Dans la deuxième partie, après avoir réfuté les critiques adressées jadis à l'économie politique par Karl Marx et Lassalle, M. Paul Leroy-Beaulieu tente à son tour de renverser les théories collectivistes. Celles-ci, comme on sait, ont été développées avec beaucoup moins d'ampleur que les critiques. Elles n'ont pas été réunies en un code de doctrines ; elles sont éparses, perdues au milieu du flot des arguments acerbes et destructeurs. M. Schaeffle, ancien ministre autrichien, a essayé de grouper la partie positive des écrits des grands écrivains socialistes, dans un livre intitulé : *Quintessence du socialisme*. On peut résumer en deux mots quel serait l'organisation sociale dans le système collectiviste : l'État posséderait tout le sol et tout le capital, et les ferait exploiter, sous sa haute surveillance, par des sociétés coopératives de production. L'éminent professeur suit pas à pas tous les détails de cette organisation idéale, et montre quelles en seraient les conséquences.

La troisième partie est consacrée à l'*évolution du socialisme depuis 1895*. On sait qu'en 1899, l'un des dirigeants du parti socialiste allemand, Bernstein, dans un livre intitulé : *Socialisme théorique et Sociale-Démocratie pratique*, démontra que les prédictions de Karl Marx ne s'étaient pas réalisées. Il se produisit ainsi une évolution marquée dans les idées socialistes, d'abord en Allemagne, puis dans les autres pays. « Kautsky en Allemagne, et encore plus Jules Guesde en France, restent actuellement, en dehors du vieux Bebel, à peu près les seuls tenants déclarés du Marxisme intégral et intangible. »

Aujourd'hui, les socialistes ne croient plus à la théorie catastrophique de Marx, mais à une évolution progressive de la société. « Le socialisme réformiste a trois principaux représentants : M. Millerand en France, M. Bernstein en Allemagne, et M. Sidney Webb en Angleterre. De ces trois hommes, le premier est celui dont l'action a été la plus importante sur le terrain politique ; le troisième, celui qui, au point de vue des applications socialistes, a

fourni le plus de préceptes précis et remporté le plus de succès; M. Bernstein est, entre eux deux et en communauté d'opinion avec eux, le théoricien socialiste temporisateur le plus remarquable. On pourrait rapprocher de ces trois hommes, M. Jaurès, en France, et M. Vandervelde en Belgique, mais l'un et l'autre, tout en venant à l'opportunisme, paraissent considérer comme plus prochaine la réalisation complète de l'idéal collectiviste.[1] »

Voici ce que préconise le socialisme réformiste[2] : « 1° développement des associations coopératives, particulièrement de consommation; emploi de leur personnel et de leurs ressources financières, en partie du moins, à la propagande socialiste et à la réalisation des fins du socialisme; 2° création du plus grand nombre possible d'industries municipales ou d'État et de monopoles municipaux ou nationaux; 3° constitution vigoureuse de syndicats ouvriers, favorisés par l'État, investis par lui de privilèges, étant à la fois des instruments de combat sur le terrain politique et des instruments de domination dans le domaine industriel; 4° institution d'un nouveau code ouvrier, assurant au prolétariat des avantages légaux croissants; 5° enfin, écrasement des classes opulentes et moyennes par des impôts progressifs, qui empêchent toute grande ou durable constitution de fortune privées ».

On voit que la plupart des articles de ce programme sont des moyens et non des buts. M. Paul Leroy-Beaulieu les analyse en détail, et montre que le but véritable est une tendance vers une plus grande égalité. Cela ne peut se faire évidemment qu'en comprimant l'ascension des individualités les plus capables.

Nos lecteurs savent quels sont les idées de la science sociale à ce sujet. La société la plus parfaite est celle dans laquelle les individus se classent le plus facilement suivant leurs aptitudes et leur capacité. Loin de nous de nier que nos sociétés actuelles soient imparfaites à ce sujet, mais le remède n'est certes pas dans une compression plus grande; il serait plutôt dans un développement du *struggle for life* qui seul peut opérer ce classement. Le rôle des Pouvoirs publics viserait surtout à maintenir cette concurrence vitale sur le terrain du *fair play*, en punissant sévèrement les abus, les fraudes, les falsifications, etc.

Dans une dernière partie, *le syndicalisme*, l'auteur étudie les syndicats ouvriers depuis l'abolition des corporations, et la théorie de la grève générale comme moyen le plus efficace pour arriver à la réalisation du socialisme intégral.

Enfin, une annexe donne un aperçu de ce que seraient le travail et la production en régime socialiste.

Tout le monde connaît Paul Leroy-Beaulieu. Il est donc inutile d'appeler l'attention sur la façon magistrale avec laquelle ce plan a été traité, ni sur la documentation parfaite sur laquelle la thèse de l'auteur est étayée.

Beaucoup de nos lecteurs s'intéressent à la question du socialisme. Ils liront ce livre avec intérêt. Ils y trouveront l'exposé de tous les arguments et leur discussion détaillée, ainsi que l'état actuel de la question.

Paul DESCAMPS.

Par-dessus les vieux murs, par Claude Mancey, avec une préface de T. de Wyzéwa (P. Lethielleux, édit. Paris).

Sous l'ancien régime, la société française était en quelque sorte cristallisée en un certain nombre de classes nettement séparées. Chaque groupe vivait moralement isolé des autres par une solide barrière de préjugés. Et, qui pis est, ces barrières, — ces murs, — ne permettaient pas le passage d'un compartiment social dans un autre. On y était classé plus par la naissance que par les capacités personnelles.

Aujourd'hui, ces murs sont devenus vieux; ils ne répondent plus à la nécessité qui les avait fait ériger. Cadres vermoulus, ils compriment sans soutenir. Ils s'affaissent, et les plus agiles peuvent désormais sauter par-dessus sans attendre

1. P. 548.
2. P. 546.

le moment où ils s'écrouleront définitivement.

Cette thèse, habilement présentée sous la forme d'un roman, est inspirée des conclusions de certaines de nos études. Claude Mancey, — qui lit assidûment notre Revue, — y a puisé en outre nombre de détails. On y voit côte à côte un révolutionnaire agricole trouvant la richesse et l'indépendance dans la spécialisation, et un Jacques Bonhomme fonctionnaire, devenant arriviste pour sortir de la médiocrité. On y voit aussi plusieurs types de jeunes filles, les unes murées dans leurs vieux préjugés; les autres, au contraire, les répudiant franchement, pour se donner au plus digne.

Paul DESCAMPS.

Manuel d'Économie politique, par Vilfredo Pareto. Traduit de l'édition italienne par Alfred Bonnet, revue par l'auteur, 1909. Paris, V. Giard et E. Brière, éditeurs. Un vol. in-8° de la *Bibliothèque Internationale d'Économie politique*. Broché, **12** fr. **50**; relié, **13** fr. **50**.

Ce *Manuel* se compose de trois parties La première constitue une introduction à la sociologie, exposée selon un plan entièrement nouveau et avec une tendance surtout mathématique. La seconde partie, de beaucoup la plus étendue, est consacrée à l'étude des phénomènes économiques. C'est un exposé méthodique des résultats auxquels est parvenue l'économie mathématique, mais sans qu'il y soit fait usage des mathématiques. Les phénomènes économiques principaux y sont considérés sous deux aspects :

1° L'aspect objectif, c'est-à-dire tels qu'ils se produisent en réalité ;

2° L'aspect subjectif, c'est-à-dire tels qu'ils apparaissent aux hommes qui y prennent part.

La troisième partie, ou l'appendice, donne la justification mathématique des propositions exposées dans la deuxième partie. Elle a été entièrement refaite par l'auteur, et elle est actuellement le seul sommaire un peu complet de l'état présent de l'économie mathématique.

Il ne nous est pas possible de donner un aperçu des développements de l'auteur, mais nous pouvons caractériser sa manière en disant qu'il a su partout donner à l'exposé des sciences économiques l'aspect exclusivement scientifique qui appartient aux sciences mathématiques.

C'est, on peut l'affirmer, ce qui distingue la méthode employée dans cet ouvrage de celles qui ont été généralement employées dans les sciences économiques.

Syndicalisme révolutionnaires et Syndicalisme réformiste, par F. Challaye-1 vol. in-18, **2** fr. **50** (Félix Alcan, éditeur).

Ce livre est une étude impartiale et documentée des deux tendances qui divisent le syndicalisme français actuel, la tendance révolutionnaire et la tendance réformiste.

Le syndicalisme révolutionnaire pose en principe la lutte des classes, est anti-étatiste, antipatriote et antimilitariste, prêche l'action directe contre le patronat et l'Etat, action directe dont les principales formes sont : la grève, le sabotage, le boycottage. Son but, c'est la révolution sociale par la grève générale.

Après avoir exposé dans un tableau d'ensemble le syndicalisme révolutionnaire, l'auteur en critique les thèses qui lui paraissent contestables : grève générale révolutionnaire, anti-étatisme et antipatriotisme.

Constatant qu'un grand nombre des syndiqués repoussent le syndicalisme révolutionnaire et se font de l'action ouvrière une conception plus modérée, M. Challaye étudie leur doctrine. Pour les partisans du syndicalisme réformiste, il s'agit, avant tout, d'améliorer la situation des travailleurs dans la société présente, par l'action de groupements puissants et riches.

Un appendice est consacré à un bref historique des journaux et des revues syndicalistes, principales sources de cette étude.

Réflexions sur la violence, par Georges Sorel. — 1 vol. in-8°. Librairie de « Pages Libres », 17, rue Séguier. Paris, 1908, 5 francs.

Dans cet ouvrage, M. Sorel se propose un double but : faire le procès des socialistes parlementaires, de M. Jaurès spécialement, pour lesquels il professe un mépris souverain, et prouver que la méthode de combat des syndicalistes révolutionnaires, la grève générale, fatalement accompagnée de violences, découle comme une conséquence naturelle de la théorie de la *lutte des classes* prônée par Karl Marx. Pour M. Sorel, la *nouvelle école* marxiste a raison contre l'ancienne, c'est-à-dire contre le collectivisme.

Collectivistes et syndicalistes veulent, les uns et les autres, une transformation radicale et complète de la société, transformation irréformable en outre, car ils croient — la foi ne transporte-t-elle pas les montagnes? — que l'évolution sociale aura atteint son terme ultime le jour où leurs idées auront triomphé. Mais s'ils sont d'accord sur le but, ils ne le sont point sur les moyens. Les premiers visent à la conquête du pouvoir politique, soit par des moyens pacifiques et légaux, soit par la révolte. Une fois le pouvoir politique conquis, le prolétariat établira sa dictature, *impersonnelle,* paraît-il, — ce qui ne veut rien dire, remarque justement M. Sorel —, mais en tout cas sûrement profitable aux élus du parti et à leurs créatures. La nouvelle école prétend combattre la société capitaliste par les grèves, partielles d'abord, et représentant en quelque sorte les grandes manœuvres de l'armée syndicaliste; puis, au moment propice, la catastrophe se produira : la grève générale balaiera tout devant elle, et les syndicats ouvriers victorieux prendront la direction des ateliers légués par le capitalisme.

L'opposition des tendances n'est pas moins accentuée. Le collectivisme, terme dernier du socialisme d'État, est centralisateur à outrance, bureaucratique, hiérarchisé et jacobin; les syndicalistes sont plutôt anarchisants — nombre de leurs chefs furent d'ailleurs anarchistes — et opposés, en ce qui les concerne du moins, à l'établissement d'un régime plus autocratique que celui de la Turquie hamidienne. Nous retrouvons ici, sous une nouvelle forme, le vieux conflit dont mourut la première Internationale, l'éternelle lutte entre l'esprit d'autoritarisme et celui d'individualisme libertaire.

Mais ce qui fait l'originalité des conceptions de M. Sorel, c'est le rôle qu'il attribue au capitalisme dans la préparation de la société future. Reprenant la thèse de Marx, il montre la société actuelle divisée en deux classes ennemies par une irréductible opposition d'intérêts. Pour que cette notion de lutte de classes entre bien dans la tête des prolétaires, M. Sorel souhaite une classe capitaliste ardente au gain comme au travail, ne s'occupant que de ses intérêts seuls, et toujours poussée vers le progrès industriel par les exigences de la classe ouvrière. Au contact de cette bourgeoisie « conquérante », le prolétariat deviendrait rapidement, lui aussi, égotiste et combatif, et la lutte sociale se poursuivrait avec ardeur. Mais, de plus, le progrès industriel serait rapide dans une société ainsi composée, si bien qu'au jour de la catastrophe, l'immense usine, pourrait-on dire, dont les syndicats ouvriers prendraient possession, serait en pleine prospérité.

M. Sorel insiste beaucoup « sur le danger que présentent pour l'avenir d'une civilisation les révolutions qui se produisent dans une ère de déchéance économique ». Les classes moyennes, dit-il, ne se joindront au prolétariat que si la production future leur apparaît très brillante; de même les paysans et artisans ne marcheront avec lui que « si l'avenir paraît tellement beau que l'industrie soit en état d'améliorer non seulement le sort de ses producteurs, mais encore celui de tout le monde ».

Ici l'auteur nage en plein rêve. Rien ne me semble indiquer qu'une révolution catastrophique tendra à se produire en pleine période de prospérité économique, en vertu de cette prospérité même. Cette notion de prospérité me semble liée à l'idée, non d'une faible minorité, mais d'une grande masse de peuple se trouvant dans une situation prospère; et, si je vois bien alors une révolte toujours possible,

je distingue peu les motifs d'une grande révolution sociale.

Pourquoi d'ailleurs une révolution survenant pendant une période de déchéance économique menacerait-elle si gravement l'avenir de la civilisation? Les révolutions n'ont qu'un temps. M. Sorel estime-t-il que les syndicats ouvriers, une fois maîtres de la production, ne seraient pas capables de triompher de tous les obstacles et de faire revivre l'ère de prospérité? Les syndicats ne pourraient-ils donc que conserver ce qu'ils auraient reçu tout fait du capitalisme? Ce serait alors la déchéance à bref délai, car une industrie qui ne progresse point dégénère vite en routine.

Comment se fait-il au surplus que « les Anglais se distinguent par leur extraordinaire incompréhension de la lutte de classe, et que la grève générale ne soit pas populaire dans l'Angleterre contemporaine (p. 90) », alors que « la bourgeoisie que Marx a connue en Angleterre était encore, pour l'immense majorité, animée de cet esprit conquérant, insatiable et impitoyable qui avait caractérisé, au début des temps modernes, les créateurs de nouvelle industrie et les aventuriers lancés à la découverte de terres inconnues (p. 44)? » « On trouve encore aujourd'hui ce type dans toute sa pureté aux États-Unis, » dit M. Sorel. Or, l'idée socialiste et la thèse de la lutte des classes ne trouvent faveur en ce pays que près de certains immigrants venus de cette Europe que M. Sorel dit être « abrutie par l'humanitarisme (p. 49) ».

M. Sorel consacre un long chapitre à « la moralité de la violence ». La violence prolétarienne n'aurait, paraît-il, rien de commun que le nom avec la violence des bourgeois jacobins et des socialistes parlementaires. Les syndicalistes useraient de la violence, comme le font des soldats réguliers : ils lutteraient de toutes leurs forces contre les capitalistes pendant le combat, mais ils ne songeraient pas un instant, après la victoire, à maltraiter les vaincus par esprit de haine ou de vengeance. M. Sorel est-il si sûr de ce qu'il affirme? Les armées régulières sont disciplinées ; les grévistes réussiraient-ils à s'imposer une discipline rigoureuse? Ne formeraient-ils plutôt point des troupes furieuses et sans freins?

Je m'arrête là, bien que l'ouvrage de M. Sorel appelât encore beaucoup d'autres réflexions; mais il faut savoir se borner. En tout cas, l'œuvre de ce penseur original méritait d'être signalé à nos lecteurs.

J. Bailhache.

LIVRES REÇUS

Manuel d'Économie politique, par Vilfredo Pareto, traduit de l'italien, par Alfred Bonnet, 1 vol. in-8°, 12 fr. 50 (V. Giard et E. Brière, édit., Paris).

Milieux libres ; quelques essais de vie communiste en France, par Georges Narrat, 1 vol. grand in-8°, 5 francs (Félix Alcan, édit., Paris).

L'Europe et l'Empire ottoman; les aspects actuels de la question d'Orient, 1 vol., 5 francs avec 2 cartes hors texte (Perrin et Cie, édit., Paris).

Cent années de rivalité coloniale (l'affaire de Madagascar), par Jean Darcy, 1 vol., 4 francs (Perrin et Cie, édit., Paris).

CORRESPONDANCE

A M. Paul Descamps.

Cher Monsieur,

Je viens de lire avec le plus vif intérêt l'article de M. Creveaux sur le *Type thiérachien*. J'ai regretté seulement de ne pouvoir suivre les explications de notre collègue sur une carte un peu détaillée, mais je n'en avais pas à ma disposition.

Comme il en a certainement été de même pour d'autres que moi, je veux vous demander s'il ne serait pas possible d'adjoindre, aux futurs fascicules d'enquêtes, une carte de la région étudiée. La *Carte du dépôt des fortifications*, publiée par le ministère de la guerre en deux éditions distinctes, l'une uniquement physique, l'autre à la fois physique et politique, pourrait être prise comme type.

Je désire également appeler votre at-

tention sur l'importance des indications bibliographiques qu'il faudrait donner non seulement exactes, mais encore complètes. J'entends par là qu'on devrait indiquer, outre le nom de l'auteur et le titre de l'ouvrage, le nom de l'éditeur, et — s'il ne s'agit pas d'une maison bien connue — celui de la ville où le livre a été publié, ainsi que la date de publication. Cette dernière indication s'impose, si l'on se réfère à un article de revue.

Vous vous rappelez quelle peine — due à l'insuffisance de la bibliographie — nous avons eue à retrouver certaine monographie du Perche-Gouët, citée jadis dans un article de la 1re série de la *Science sociale*.

Veuillez agréer, etc.

Dr Bailhache.

Les observations, présentées par le Dr Bailhache, sont justes. Aussi nous nous joignons à lui pour demander aux auteurs qu'ils veulent bien porter toute leur attention sur la question des références bibliographiques.

Quant à la question des cartes géographiques, ce n'est pas la première fois que l'un ou l'autre des membres de notre Société émet le vœu d'en voir figurer plus souvent dans les études publiées.

C'est avec plaisir que nous profitons de l'occasion que nous offre la lettre de M. Bailhache, pour annoncer à nos lecteurs que nous sommes disposés à tenir compte, dans la mesure du possible, du vœu qu'elle contient.

P. D.

AVIS AUX LECTEURS

Nous rappelons que M. Paul Descamps, secrétaire de la rédaction de la Revue, est à la disposition des membres de notre Société et de tous ceux qui s'intéressent à la Science sociale :

Le mercredi et le vendredi, de 2 heures à 5 heures, dans son bureau, 56, rue Jacob;

Le lundi et le mardi, à l'École des Roches, à Verneuil (Eure);

Les autres jours, 56, rue Jacob, mais en prévenant quelques jours d'avance.

BIBLIOTHÈQUE DE LA SCIENCE SOCIALE

FONDATEUR

EDMOND DEMOLINS

LES POPULATIONS RURALES DE LA TOSCANE

PAR

Paul ROUX

PARIS

BUREAUX DE LA SCIENCE SOCIALE

56, RUE JACOB, 56

Février 1909

SOMMAIRE

I. — **La région des collines.** P. 5.

Le lieu. — Les cultures arborescentes. — La propriété et le métayage. — L'absentéisme. — Le « fattore ». — Le patronage du propriétaire. — La communauté de famille. — Les conséquences du métayage. — Les associations agricoles.

1° ***Le Chianti.*** — Le domaine de Brolio. — Le vin et l'huile.

2° ***Une petite ville de campagne.***

3° ***Le Val di Chiana.*** — Les travaux hydrauliques. — L'élevage et le tabac.

4° ***La banlieue de Florence.***

5° ***Les « Crete ».***

II. — **La Montagne.** P. 54.

1° ***Le Casentino.*** — La transhumance. — Le châtaignier et l'émigration. — La forêt et la fabrication. — Les conséquences du reboisement.

2° ***Le Mont Amiata.*** — Les productions arborescentes. — Les mines de mercure.

III. — **La Maremme.** P. 71.

1° ***La colonisation.*** — Le pâturage et la culture extensive. — La création des métairies. — Les sociétés de colonisation.

2° ***Les résultats de la colonisation.***

IV. — **Conclusions.** P. 86.

La subordination de la population rurale à la classe urbaine.

LES POPULATIONS RURALES

DE LA TOSCANE

La Toscane s'étend des sommets des Apennins au rivage de la mer Tyrrhénienne; on y peut distinguer trois zones caractéristiques : la montagne, les collines, la Maremme. Comme le travail est le facteur dominant dans la constitution des sociétés et que le travail agricole est sous la dépendance étroite du lieu, nous ne serons pas étonnés de rencontrer trois variétés du type toscan correspondant à ces trois milieux physiques distincts. Mais nous constaterons que les populations rurales de la Toscane sont partout sous l'influence plus ou moins accentuée des *productions arborescentes*.

Dans les *collines*, les cultures arbustives sont une conséquence naturelle du relief du sol, de la nature du terrain et du climat, et, comme l'agriculture est l'unique moyen d'existence, c'est donc dans cette zone qu'elles développent au maximum leurs effets sociaux. En particulier, elles maintiennent la *communauté de famille* et le *patronage traditionnel et paternel* du propriétaire.

Dans la *montagne*, les productions arborescentes (châtaignier) sont limitées par la nature du sol. La culture est ici insuffisante pour nourrir la population qui trouve dans l'émigration, la fabrication ou les mines des moyens d'existence complémentaires. Cela favorise l'indépendance des jeunes gens et a pour conséquence l'*établissement en simple ménage* et l'*atténuation du patronage*.

En *Maremme*, les cultures arborescentes sont favorisées par le climat, mais entravées par l'insalubrité du lieu et l'état marécageux du sol, ce qui nécessite au préalable l'intervention du

grand patron qui assainit et appelle des colons. C'est ici que se fait l'expansion dans la culture du type rural toscan. L'extension des cultures arborescentes et les progrès du peuplement amènent la *reconstitution de la communauté de famille* et provoque le *patronage intense et progressiste du propriétaire.*

Ces trois variétés n'ont cependant pas la même importance. C'est la zone des collines qui présente le type toscan fondamental, et cela pour plusieurs raisons. La première, c'est que les collines occupent plus de la moitié de la superficie de la Toscane; la seconde, c'est que les cultures arborescentes, caractéristiques de cette zone, débordent, en les influençant, sur les zones voisines partout où les conditions de sol et de climat leur permettent de s'étendre. En outre, c'est dans la région des collines que se trouvent situées les villes, centres du commerce et de l'activité économique, autrefois surtout, mais aujourd'hui encore lieu de résidence de la plupart des propriétaires importants. C'est donc dans cette région que le patronage se manifeste de la façon la plus complète et la plus normale; c'est là aussi que se maintient le mieux le type de la famille patriarcale.

Nous commencerons donc par l'étude du type de la région des collines déterminé par les conditions du travail, parce qu'il est le plus complet et qu'il offre au plus haut degré les caractères propres à la population toscane. Puis nous examinerons en quoi le type de la montagne diffère du précédent; comment la présence du chataignier, l'existence du pâturage, de la forêt ou des mines favorisent l'établissement en simple ménage et diminuent l'importance du patronage du grand propriétaire. Enfin nous constaterons que le type de la Maremme procède étroitement des deux premiers par l'émigration des ouvriers et des colons et par le patronage intense des riches urbains, rendu nécessaire par les grands travaux d'aménagement qu'exige la mise en valeur d'un sol inculte et marécageux.

C'est le métayer en communauté de famille qui caractérise la première variété, le petit propriétaire fragmentaire qui personnifie la seconde, et le grand propriétaire urbain qui représente la troisième.

I

LA RÉGION DES COLLINES

Le lieu. — Les collines s'étendent sur la moitié de la Toscane dont elles occupent la partie centrale, entre les derniers contreforts des Apennins et la plaine littorale de la Maremme. Elles couvrent toute la province de Sienne, une bonne partie de celles de Florence et de Pise et quelques districts de celles d'Arezzo et de Lucques. Cette région présente çà et là quelques plaines, qui sont plutôt des vallées élargies et qui, si elles offrent des particularités culturales, sont cependant trop peu étendues pour donner naissance à un type social distinct. Dans la province de Grosseto, il existe des hauteurs qu'on serait tenté de ranger dans la zone des collines, si, par le climat, la nature du sol et le mode de culture, elles ne faisaient partie de la Maremme.

Ces collines sont des mamelons plus ou moins élevés, aux pentes escarpées et disposés sans ordre côte à côte. Ce relief accentué et cette disposition chaotique ont une influence fâcheuse sur le régime des eaux et sur les voies de communication. Ils sont dus à l'âge géologique récent de cette contrée dont la formation date de l'époque tertiaire, souvent même de l'âge pliocène ; il s'ensuit que les agents atmosphériques n'ont pas encore eu le temps d'éroder les sommets, de combler les dépressions et d'adoucir les pentes. Le travail d'érosion se continue actuellement d'une façon active : sur les pentes trop rapides les eaux ne s'infiltrent pas, mais ruissellent en entraînant les terres et forment en quelques heures dans les ravins des torrents impétueux et dévastateurs. Ces

torrents sont le plus souvent à sec et d'ailleurs trop encaissés pour permettre l'irrigation, ce qui exclut les prairies naturelles et toutes les cultures irriguées. En outre, les eaux de pluie, arrivant en grande abondance sur des terrains souvent argileux et compacts, séjournent dans les fonds et noient les cultures si l'écoulement n'est parfaitement assuré par des fossés et des canaux. C'est ce qui explique que l'aménagement des eaux ait une si grande importance et joue un rôle si considérable dans l'agriculture toscane[1].

Le resserrement des vallons et le danger des inondations, joints sans doute aux nécessités de la défense aux époques anciennes, n'ont pas permis l'établissement sur le bord des ruisseaux des fermes et des villages qui occupent, au contraire, les sommets des collines. Ceci rend les communications difficiles, d'autant plus que l'absence de longues vallées rend particulièrement coûteuse et incommode la construction des routes et des voies ferrées; partout ce sont de profonds ravins à franchir, des pentes escarpées à gravir ou à contourner. La Toscane n'est donc pas favorisée par les transports, et ceci explique certains côtés routiniers et retardaires de son agriculture. La culture commercialisée ne peut être ici qu'exceptionnelle, tandis que la culture ménagère est souvent une nécessité.

Le climat est tempéré avec des écarts de température allant, par exemple, à Florence, de — 12° à + 39°. Si l'été est chaud, l'hiver a souvent des périodes de froid assez vif, surtout lorsque souffle le vent du nord, la tramontane. Les gelées de printemps et d'automne sont aussi très fréquentes.

Enfin signalons dans le sous-sol des gîtes minéraux variés et nombreux : de la lignite dans le val d'Arno, du fer en Maremme, du soufre près de Volterra, de la terre de Sienne et du mercure près du mont Amiata.

En résumé, terrains d'une fertilité en général très moyenne et difficiles à cultiver à cause de leur escarpement ou de leur

1. A Florence, il tombe annuellement 90 centimètres d'eau, répartis sur 107 journées; à Sienne, 77 centimètres en 83 jours de pluie. Les étés sont secs.

compacité; eaux abondantes et dévastatrices en hiver et insuffisantes en été; température présentant de grands écarts; reliefs accentués, rendant les communications difficiles. Tels sont, dans la région des collines, les caractères principaux du lieu dont nous verrons l'influence sur le travail et les cultures.

Les cultures arborescentes. — Ce qui donne à la campagne toscane sa physionomie propre, ce sont les plantes arbustives (vigne, olivier, mûrier) mélangées aux céréales. Cette association se retrouve ailleurs en Italie, mais en Toscane la *culture mixte* (*coltura promiscua*) est le système normal, et les plantes arborescentes y tiennent une place considérable.

Les champs, rectangulaires toutes les fois que la configuration du sol ne s'y oppose pas absolument, sont subdivisés en bandes plus étroites par des lignes d'arbres (*filari*), distantes de 3 à 10 mètres, suivant les usages du lieu, le climat et l'exposition. Souvent le sol est complètement ombragé par la ramure des oliviers, et cependant les céréales y croissent et y mûrissent. J'ai interrogé un grand nombre de personnes pour savoir quelle était la cause qui avait développé la culture mixte en Italie. Je n'ai pas obtenu de réponse entièrement satisfaisante. La culture mixte remonte à la plus haute antiquité et subsiste encore de nos jours; elle répond donc à certaines conditions du milieu. Il est probable que, grâce à l'ardeur du soleil, les cultures annuelles ne souffrent pas trop de l'ombre des arbres, que les racines de ceux-ci, pénétrant plus profondément dans le sol, ne nuisent pas à celles des céréales, et qu'ainsi le même champ peut porter à la fois deux récoltes au lieu d'une. Il n'est pas inutile de rappeler aussi que, sous le climat méridional et et dans les terrains pierreux des collines de la Toscane, on ne peut songer à obtenir les gros rendements en grains ou en fourrages qu'on obtient dans le nord de la France. En réalité, la culture *du pays*, c'est la culture arbustive ; les céréales et les fourrages ne sont qu'un accessoire, mais accessoire nécessaire pour la nourriture de la population; car n'oublions pas que

nous sommes encore ici sous le régime de la culture ménagère[1].

La *vigne* est généralement mariée à l'érable et taillée en hautain. Il y a souvent trois, quatre et cinq ceps attachés au même pied d'arbre, et parfois, sur la ligne, entre les soutiens vivants, se trouvent des vignes basses, conduites sur échalas. Il n'y a pas lieu d'entrer ici dans de plus amples développements sur les multiples formes qu'affecte la vigne suivant les diverses localités, non plus que sur les modes de la taille et sur les variétés des cépages[2]. Disons seulement que celles-ci sont nombreuses et parfois médiocres. Aussi l'effort des viticulteurs progressistes tend-il actuellement à réduire les cépages à un très petit nombre répondant à des conditions bien déterminées.

L'amélioration du vignoble toscan est favorisée par la destruction des vignes par le phylloxéra qui, en Italie comme en France, est une cause de progrès pour la viticulture. Dans les localités les plus atteintes, dans la province de Pise par exemple, nombre de propriétaires ont reconstitué à la manière française, c'est-à-dire en vignes denses occupant le sol à l'exclusion de tout autre culture. Cependant, dans le reste de la Toscane, la culture mixte règne encore sans partage, mais ses inconvénients, qui apparaissent déjà avec les traitements multiples qu'exigent les maladies cryptogamiques et qui nécessitent de fréquents passages dans les champs, alors que les céréales sont en pleine végétation, ne pourront que se faire sentir plus vivement avec les progrès de la culture intensive et la raréfaction de la main-d'œuvre.

La question de la culture mixte est controversée dans les milieux agricoles; partisans et adversaires présentent des arguments qui ne sont pas sans force. Dans les deux camps on trouve des agriculteurs instruits et expérimentés; mais si actuellement, dans bien des cas, la culture mixte est défendable, du moins la culture en vigne spécialisée paraît mieux adaptée aux né-

1. Il faut cependant signaler dans les collines pisanes des olivettes pures exploitées en métayage.

2. Pour plus de détails voir la *Revue de Viticulture*, n° du 1er octobre 1908.

cessités techniques et aux conditions économiques de l'avenir[1].

L'*olivier* a une aire géographique moins étendue que la vigne qui s'élève dans la montagne et descend dans la plaine, car il est plus exigeant qu'elle pour le terrain et redoute davantage le froid. Il appartient presque exclusivement à la zone des collines. On trouve des olivettes pures dans les environs de Lucques et de Pise, mais partout ailleurs les oliviers sont disposés dans les champs en lignes plus ou moins espacées. La taille, assez sommaire, se fait tous les trois ans; elle est souvent exagérée, ce qui affaiblit l'arbre. La récolte des olives a lieu en novembre, décembre et janvier; on ramasse les fruits tombés et on gaule ceux qui restent sur l'arbre. Le gaulage fait tomber beaucoup de bourgeons qui fructifieraient les années suivantes; c'est pourquoi on prétend que l'olivier ne donne qu'une année sur trois. Les variétés qui sont nombreuses, ne sont pas toujours bien sélectionnées et adaptées au sol et au climat.

Le *mûrier* fut introduit en Toscane dans la seconde moitié du XIIIe siècle par des marchands lucquois qui l'apportèrent de Sicile. Après des fortunes diverses, la sériciculture se développe de nouveau en Toscane. On trouve des mûriers à peu près partout dans la plaine et dans la colline; ils sont disposés en ligne dans les champs et souvent mêlés à la vigne. On les retaille tous les trois ans, ce qui fournit des fagots aux cultivateurs, et chaque année, au mois de juin, on les dépouille de leurs feuilles pour nourrir les vers à soie.

Un peu partout, on rencontre disséminés divers *arbres fruitiers :* pommiers, poiriers, pêchers. Cependant cette culture a en général peu d'importance, car les variétés sont médiocres, les arbres en petit nombre et mal tenus. Il y a dans cette branche de grands progrès à réaliser; plusieurs professeurs d'agriculture poussent d'ailleurs énergiquement dans cette voie.

Sur des pentes souvent escarpées, dans un sol souvent pierreux, sous un climat chaud et sec en été, les cultures arbores-

1. Cf. en faveur de la vigne spécialisée : Prof. V. Racah, *Economia della Viticultura moderna nelle colline pisane*, Pise, Mariotti, 1903. — En sens contraire, *Inchiesta agraria*, vol. Toscana, p. 321.

centes sont celles qui conviennent le mieux et qui donnent le produit le plus élevé. On ne cultive les céréales et les fourrages que comme appoint, et pour subvenir aux besoins de la nourriture et utiliser le terrain au maximum. Aussi peut-on affirmer que la *culture toscane dans la région des collines est entièrement sous l'influence des productions arborescentes,* qui lui donnent son caractère propre.

Les effets sociaux des cultures arborescentes sont connus[1]. Rappelons-les brièvement; nous aurons d'ailleurs occasion de les constater à chaque pas au cours de cette étude. Tout d'abord, la culture arbustive impose un *travail qui est plus minutieux et attrayant que pénible.* Certes le bêchage de la vigne exige bien un certain effort, mais la taille, le palissage demandent plus de soin que de force; la récolte des raisins, des olives, de la feuille de mûrier, des châtaignes, est une opération facile et amusante. Il en résulte que le personnel ouvrier peut, en grande partie, se composer de femmes et d'enfants, et ceci favorise la *culture en communauté de famille*, puisque chacun trouve à se rendre utile sur le domaine, sans avoir à se livrer à un labeur excessif ni à faire preuve d'une grande initiative. La valeur des plantes qui occupent le sol ne permet pas en effet de bouleverser la culture; il faut s'en tenir au mode d'exploitation traditionnel, on ne peut faire de progrès que dans les détails. Les capacités supérieures ne peuvent donc s'affirmer que difficilement, ce qui contribue au maintien de la communauté.

Les cultures arborescentes exigent une main-d'œuvre minutieuse et nombreuse; tous les travaux se font à la main. En revanche, les produits sont abondants et riches. Une petite étendue de terrain peut donc occuper et nourrir une famille même nombreuse, ce qui favorise la petite propriété ou plus exactement le *petit domaine.*

De ce que les productions arborescentes exigent relativement peu de travail, ou du moins que le travail de l'homme semble avoir moins d'influence sur le produit que la puissance de la

1. Cf. *Sc. soc.*, t. XXII, p. 133.

nature, de ce que la récolte des fruits se rapproche de la cueillette, il s'en suit que la notion du tien et du mien se trouve un peu obscurcie chez les individus. Il en résulte que les *vols champêtres* sont assez fréquents, surtout dans le voisinage des villes ou des gros bourgs où vit une population assez misérable de journaliers ou d'ouvriers de l'industrie. Il faut reconnaître que, grâce à l'activité économique plus grande, à la hausse des salaires, à une police plus exacte, à plus de bien-être en somme, la situation s'améliore à ce point de vue. Cependant, en bien des endroits, le paysan doit garder sa récolte pendant la nuit lorsqu'elle arrive à maturité; il a hâte de cueillir ses fruits pour s'éviter cette peine et pour les mettre à l'abri des maraudeurs. Cela l'amène parfois à prématurer sa vendange ou sa cueillette. La coutume du grappillage a pour conséquence le ban des vendanges; afin d'éviter que, sous prétexte de ramasser les raisins abandonnés, on ne cueille ceux de la vigne voisine, l'autorité communale fixe la date de la récolte pour chaque terroir. Cet usage est évidemment la marque d'un état encore peu avancé de la viticulture. Il tombera par la force des choses, lorsque les propriétaires cultiveront des cépages qui pourront être différents de ceux des voisins, mûrir plus tôt ou plus tard, et voudront faire de la vinification rationnelle.

La propriété et le métayage. — Nous avons vu que les productions arborescentes favorisent la culture familiale en communauté restreinte sur un petit domaine. La question se pose aussitôt de savoir si la famille ouvrière est propriétaire de ce petit domaine.

La répartition de la propriété foncière est déterminée à la fois par le mode de travail et par l'état social actuel et antérieur de l'ensemble de la population. Il faut donc, pour se rendre compte des faits qui ont pu produire la grande, la moyenne ou la petite propriété, étudier non seulement la population rurale, mais aussi la population urbaine, examiner les influences exercées par les groupements de la vie collective, et enfin interroger l'histoire.

Il est certain que la culture arbustive exigeant des soins minutieux, réclamant une main-d'œuvre abondante, et donnant sur une petite surface des produits élevés, semble très favorable au développement de la petite propriété. Celle-ci est en effet assez répandue en Toscane; cependant, comme nous le verrons, elle est beaucoup plus développée dans la montagne que dans la zone des collines [1]. Dans la région que nous étudions maintenant, le propriétaire-cultivateur est extrêmement rare [2]. Le petit propriétaire est ordinairement un urbain, boutiquier ou artisan, qui possède une ou deux métairies, c'est-à-dire quelques hectares qu'il donne à métayage et dont il consomme les produits en nature (vin, huile, farine, etc...).

La petite propriété ainsi entendue existe depuis le moyen âge. Les conditions politiques locales du XIIe et du XIIIe siècle ont contribué au fractionnement de la propriété féodale. Au plébéien indépendant, prenant part aux affaires publiques, la propriété rurale, plus ou moins étendue suivant sa fortune, semblait un renforcement de son influence et de son importance. Il y trouvait aussi le plaisir de la villégiature et, si ses moyens le lui permettaient, se faisait construire une villa. Aussi, malgré les tendances aristocratiques de l'époque des Médicis, un très

1. Les *Atti dell' Inchiesta agraria* donnent les chiffres suivants :

138.000	très petits	propriétaires avec un revenu	inférieur à	200 francs.
28.500	petits	— —	de 200 à 2.000	—
5.000	moyens	— —	de 2.000 à 20.000	—
270	grands	— —	supérieur à 20.000	—

Les très petits	propriétaires	jouissaient d'un revenu total de		8.970.000	francs.
Les petits	—	—	—	17.100.000	—
Les moyens	—	—	—	26.350.000	—
Les grands	—	—	—	6.750.000	—

Ce sont donc les petits et les moyens propriétaires qui détiennent la plus grande partie du sol. — Ces chiffres se réfèrent à *toute* la Toscane. Depuis vingt-cinq ans, ils ont pu se modifier un peu, mais leur valeur relative n'a pas dû beaucoup changer.

2. Les statistiques répartissent ainsi la population rurale en Toscane :

Métayers	50 %
Propriétaires-cultivateurs et fermiers	25 %
Journaliers	25 %

Il est certain que dans la région des collines, la proportion des métayers est beaucoup plus forte.

petit nombre de familles purent-elles constituer de grands biens et ceux-ci, composés de plusieurs exploitations, se divisent facilement par héritage et ne se reconstituent pas autrement par suite de l'absence de grands industriels et de riches commerçants; de telle sorte que la petite et la moyenne propriété dominent aujourd'hui en Toscane.

Ainsi la prospérité des villes de commerce au moyen âge a fait passer la propriété foncière aux mains des urbains; auxquels ne pouvaient pas faire concurrence les paysans à cause de leur situation misérable. Comment ces urbains vont-ils tirer parti de leurs domaines?

Il nous faut écarter de prime abord le faire-valoir, qui exige la compétence technique et la résidence rurale. Le propriétaire pourrait-il du moins exploiter par régisseur? Difficilement, par suite des conditions mêmes du travail qui réclame une main-d'œuvre considérable qu'on ne peut pas restreindre par l'emploi des machines, à cause de la culture mixte, du relief du sol et des nécessités même de la technique (taille de la vigne et des arbres, cueillette des fruits). D'autre part, certains travaux sont délicats et difficiles à contrôler; il y a donc avantage à intéresser l'ouvrier à leur bonne exécution en lui donnant une part du produit. Rien ne pousse donc les propriétaires urbains à substituer le faire-valoir au mode de tenure en usage en Toscane depuis le moyen âge.

Le fermage n'est pas davantage adapté aux conditions locales. La vigne, les arbres à fruits représentent un capital important engagé par le propriétaire en frais de plantation et en soins culturaux jusqu'à l'âge de production des plantes. Si donc il afferme ses terres, il en exigera un prix élevé, mais le propre des cultures arborescentes, c'est d'être très sensibles aux influences atmosphériques et de donner par conséquent des produits aléatoires. Seul, un fermier riche pourrait courir le risque des mauvaises années en escomptant les bonnes. Or, pendant les luttes du moyen âge entre les villes et les barons féodaux, les campagnes furent pillées et dévastées périodiquement; aussi tous ceux qui avaient quelque chose à perdre se réfugiè-

rent-ils dans les cités où les seigneurs vaincus durent à leur tour fixer leur résidence. La population rurale fut donc décapitée et il ne resta dans les campagnes que des paysans misérables et ignorants. La condition de ces derniers s'est, depuis lors, un peu améliorée, mais pas assez pour qu'ils puissent recruter une classe de fermiers riches, et ce n'est certainement pas de la bourgeoisie urbaine que ceux-ci peuvent sortir.

Le métayage, qui est le mode traditionnel d'exploitation du sol en Toscane, est donc resté le contrat agraire presque exclusivement usité. Il répond parfaitement bien aux nécessités culturales, aux conditions du lieu et à l'état social.

Le propriétaire absentéiste voit ses soins d'administration réduits au minimum, puisque le métayer se charge de tous les détails de la culture. Le partage des produits en nature est avantageux à la fois au colon et au propriétaire; le premier trouve sur le domaine la subsistance de toute sa famille et n'a pas besoin de recourir au commerce; le second, qui habite la ville voisine, peut également consommer en nature les produits de ses terres, et s'il lui reste un excédent, il en trouve le placement dans la population urbaine au milieu de laquelle il vit [1]. Même encore aujourd'hui la difficulté des communications et le prix élevé des transports favorisent le maintien de cette économie rurale ménagère. Enfin, le métayage règle automatiquement la question des salaires et laisse à l'ouvrier une indépendance relative et une certaine initiative, il le fait participer aux risques de la culture sans cependant lui en laisser tout l'aléa. Le propriétaire, de son côté, s'il subit les déficits des mauvaises années, profite au moins des bonnes récoltes et peut veiller au bon entretien du capital engagé dans sa terre. En fait, le métayage donne en Toscane toute satisfaction aux uns et aux autres; la meilleure preuve en est qu'il s'étend tous les jours. En Maremme, il se substitue au faire-valoir à mesure que la culture arborescente gagne sur la culture extensive, et aux environs de Lucques il tend à remplacer le contrat mixte, comme plus

1. Beaucoup de vieux palais florentins sont munis d'un guichet où les voisins viennent acheter au détail de l'huile ou du vin.

favorable au progrès agricole, puisqu'il autorise une intervention plus active du propriétaire [1].

Le patronage du possesseur du sol est en effet, non seulement justifié par le contrat de métayage, mais favorisé par le caractère aléatoire des productions arborescentes et par la formation communautaire de la population qui manque d'initiative, mais subit assez docilement la direction patronale. Il nous faut examiner de quelle façon s'exerce cette direction et mettre en relief les caractères du patronage rural en Toscane.

L'absentéisme. — Nous avons vu quelles causes ont fait passer la propriété foncière aux mains des urbains. Depuis le moyen âge, ceux-ci, retenus à la ville par leurs affaires, les fonctions publiques, les carrières libérales ou les agréments de la vie mondaine, n'ont pas fait retour aux champs : ils sont restés absentéistes.

Les uns, très riches, possèdent des terres étendues dans différentes régions de la Toscane ; ils ne peuvent évidemment pas pratiquer la résidence sur tous leurs domaines, mais en fait ils n'y viennent guère qu'en villégiature. Leur installation principale est à la ville.

D'autres, moins opulents, habitent aussi la ville, et d'une façon plus continue encore, à cause de la profession qu'ils exercent. Quelques-uns, n'ayant pas cette excuse, vivent dans l'oisiveté, mais croiraient déroger en résidant à la campagne.

Reste une troisième catégorie de propriétaires, formée de petits bourgeois, de commerçants et d'artisans, qui possédaient quelques métairies dont les revenus, augmentés d'un maigre traitement ou des bénéfices d'un commerce somnolent, les aident à vivre. Ils tirent de leurs propriétés la plus grande partie de la subsistance nécessaire à leur ménage ; ils vont souvent dans leurs domaines voisins de la ville où ils résident, et ont avec leurs mé-

1. Le contrat mixte, qui se rencontre aussi près de Pistoie et dans les collines lombardes, est ainsi nommé parce qu'il participe à la fois du fermage et du métayage : le colon donne une redevance fixe en blé, et partage avec le propriétaire les produits de la vigne, de l'olivier, du mûrier. Le propriétaire n'a donc pas à se préoccuper des cultures herbacées qui sont livrées à la routine du colon.

tayers des rapports fréquents. Mais leur patronage ne peut être que rudimentaire, car ils n'ont ni la science agricole nécessaire pour diriger leurs colons, ni les capitaux indispensables pour réaliser des améliorations et inaugurer une culture rationnelle et progressiste.

Pour être équitable il convient de faire remarquer que l'absentéisme d'un propriétaire toscan qui habite une des villes de la province et peut, en quelques heures de voiture, se rendre sur ses domaines, n'est en rien comparable à l'absentéisme d'un propriétaire français qui réside à Paris et ne paraît jamais sur ses terres.

Le « fattore ». — Le propriétaire absentéiste est représenté sur ses terres par un régisseur — un *fattore* — qui est chargé de l'administration du domaine et de la direction technique des métayers. Certains de ces agents, au service de riches propriétaires, ont jusqu'à 30 ou 35 métairies sous leur autorité. Ils sont aidés, pour l'exécution des détails et la surveillance des travaux, par des *sotto-fattori*, jeunes gens qui font leur apprentissage, ou vieux employés de confiance montés d'un degré dans la hiérarchie.

Il y a plusieurs types de régisseurs; j'en vois trois très nettement. C'est d'abord le *vieux et fidèle fattore,* peu instruit, mais intelligent et dévoué qui est arrivé à l'ancienneté. On le rencontre fréquemment dans la province de Sienne. Il a souvent débuté comme domestique auprès du maître qui, appréciant ses qualités, lui a d'abord donné quelque emploi de confiance, tel que celui de magasinier ou de contremaître. Plus tard, il couronne sa carrière par la charge de régisseur. Ayant franchi successivement tous les degrés de la hiérarchie, ayant passé par tous les emplois, vieilli sur le domaine, il ne le cède à personne dans la connaissance des hommes et des choses qui l'entourent. S'il ne faut attendre de lui ni comptabilité savante, ni initiative hardie, du moins peut-on être sûr qu'il ne négligera aucun détail, qu'il connaît par le menu toutes les pratiques culturales du pays et qu'il n'ignore aucune des finasseries des métayers,

aucune des ruses des marchands. Il est tout dévoué à la famille du maître avec laquelle il s'identifie et par laquelle il est traité avec bienveillance et affection ; il rend aux paysans sur lesquels il a autorité les bons procédés dont il est lui-même l'objet de la part de son maître. Les colons l'estiment, le respectent et ont confiance en lui : c'est le fattore patriarcal.

A côté de ce type, on en rencontre un autre qui contribue à faire à la classe des régisseurs une mauvaise réputation. Pas plus instruit que le précédent, souvent moins intelligent, il n'en a jamais le dévouement. Incapable ou paresseux, il néglige les travaux essentiels et laisse le domaine aller à la ruine. Présomptueux en raison de son ignorance, il entreprend des opérations mal conçues, plus mal exécutées encore et dont le résultat est aussi désastreux pour les colons que pour le propriétaire. Pour masquer son incapacité ou sa mauvaise foi, il affecte un grand zèle de surveillance à l'égard des métayers qu'il pressure, dont il s'attire l'inimitié et qu'il détache ainsi de leur patron. Il semble ignorer les préceptes les plus élémentaires de la morale et ne craint pas d'ajouter à ses appointements des gains illicites ; il mène joyeuse vie et fait fortune. C'est un agent actif de désorganisation sociale et de discorde entre propriétaires et paysans.

S'il existe des régisseurs de cette sorte, — et les scandales qui éclatent de temps à autre démontrent que pour être rare l'espèce n'en est cependant pas éteinte, — il ne faut pas hésiter à en rendre responsables certains propriétaires trop insouciants de leurs affaires qui négligent de choisir avec soin leurs agents, de les diriger et de les contrôler. Ils ne leur demandent qu'une chose : faire rentrer le plus d'argent possible dans leur caisse toujours vide. Parfois même ils les transforment en banquiers et leur demandent de leur avancer des fonds. Pour prix de ces complaisances ils doivent tolérer bien des abus.

Enfin, depuis quelques années, apparaît un nouveau type de régisseur. Certains propriétaires ont compris que l'agriculture était aujourd'hui une science et que la direction d'un grand domaine exigeait des connaissances agronomiques que ne saurait remplacer la pratique des vieux usages. Il existe aujourd'hui

un certain nombre de régisseurs qui ont fréquenté les écoles pratiques d'agriculture[1], qui sont au courant des méthodes rationnelles et des découvertes récentes, sont en rapports constants avec les professeurs d'agriculture à qui ils demandent des conseils et avec qui ils collaborent par des essais et des expériences. Actifs et zélés, ils prennent à cœur leur métier, ont l'amour-propre du succès et, pour peu qu'ils soient compris et soutenus par leurs propriétaires, améliorent les cultures, augmentent les rendements pour le plus grand profit du patron et des métayers. Servant l'un, ils servent aussi les autres, et démontrant ainsi la solidarité de leurs intérêts réciproques, ils contribuent au bien-être général et à l'harmonie sociale. On ne peut que souhaiter de voir leur nombre s'accroître, les propriétaires les apprécier davantage et améliorer leur situation matérielle.

Il y a des régisseurs qui administrent les biens de plusieurs petits propriétaires qui se partagent ainsi la dépense; d'autres exercent une profession accessoire; d'autres, chargés de propriétés peu étendues, sont des sortes de domestiques d'un rang un peu plus élevé; ils en touchent à peu près les gages. Les régisseurs les plus importants qui administrent une grande *fattoria* de 400 à 500 hectares sont d'ailleurs assez mal rétribués : on m'a indiqué des traitements de 700 à 800 francs comme très fréquents; ceux qui atteignent 1.000 francs sont exceptionnels. Cela tient à l'ancien mode de recrutement des *fattori* encore en usage aujourd'hui dans bien des familles; ces agents sont des ouvriers montés en grade qui sont satisfaits de leur situation, car ils la comparent à celle qu'ils avaient autrefois; ils jouissent en outre d'une certaine considération et d'une indépendance assez grande.

Sur les grandes propriétés le régisseur doit le plus souvent rester célibataire. Il est logé et nourri par le propriétaire dans les bâtiments de la fattoria où le maître est ainsi toujours sûr de trouver maison ouverte et table mise lorsqu'il veut venir visiter ses terres. Le ménage est tenu par une femme appelée *fattoressa*,

1. Plusieurs de ces écoles sont dues à l'initiative et à la générosité de grands propriétaires.

mais qui n'est presque jamais la femme du fattore et qui reçoit à peu près les gages d'une cuisinière. A la table du régisseur et de la gouvernante vivent les *sotto-fattori* et tous les employés célibataires de l'exploitation. Les visiteurs y reçoivent une hospitalité simple, mais cordiale et empressée.

Cette organisation n'offre pas aux régisseurs instruits et capables la situation à laquelle ils ont droit. Aussi peut-on noter une évolution qui tend actuellement à relever leurs émoluments et à leur donner la possibilité de fonder un foyer indépendant. Nous verrons que c'est en Maremme que ce progrès s'est déjà manifesté avec le plus d'intensité. Un peu partout on substitue volontiers au mot *fattore* celui d'*agente* (agent), qui passe pour plus relevé.

Le rôle et l'importance des régisseurs varient beaucoup suivant les domaines dans lesquels ils se trouvent et les propriétaires à qui ils ont affaire. Dans la Maremme, contrée éloignée et insalubre où les maîtres ne vont presque jamais, et qui est actuellement en voie de transformation, leur indépendance est presque absolue et le champ ouvert à leur activité, presque illimité. Pays neuf sur lequel ne pèse pas le poids des traditions surannées, les régisseurs y sont en général plus instruits et plus progressistes; leur situation morale et matérielle est meilleure que dans la région des collines. Ici, lorsque le propriétaire est lui-même agriculteur et dirige effectivement ses métayers, le fattore a un rôle très diminué, il n'est plus qu'un sous-ordre chargé de la surveillance des détails. Ce cas se présente rarement; le plus souvent, le régisseur dirige à peu près souverainement la fattoria qui lui est confiée. Si les résultats financiers de sa gestion sont bons, il jouit pratiquement de la plus grande initiative; aussi la prospérité de l'agriculture toscane repose-t-elle en grande partie sur l'intelligence et le zèle des régisseurs.

Le patronage du propriétaire. — *C'est donc par l'intermédiaire du fattore que le propriétaire absentéiste exerce son patronage.* Ce patronage est imposé par le métayage et renforcé par les cultures arborescentes, mais il doit à la formation com-

munautaire de la race d'être très interventionniste et de revêtir les formes du paternalisme. C'est bien d'ailleurs ainsi que les issus de patriarcaux comprennent le patronage; il s'agit pour eux d'assister le patronné bien plus que de l'élever.

Le patronage du propriétaire toscan se manifeste d'abord dans le *travail*. Le patron règle souverainement les assolements et les méthodes culturales; il décide les achats et les ventes de bétail; il fait faire les plantations de vigne et d'arbres et en choisit les espèces; souvent même il se charge de la vinification et de la fabrication de l'huile. Son intervention est incessante et autoritaire. Elle est d'ailleurs beaucoup plus active et efficace sur les grandes propriétés administrées rationnellement que sur les domaines moyens ou petits. Le patronage est naturellement d'autant plus intense qu'il y a une différence de capacité plus grande entre le patron et le patronné. Or, ce dernier doit à son origine communautaire d'être souvent routinier et ignorant, mais aussi d'être habitué à subir un contrôle et à accepter une direction. Le patron novateur se heurte plutôt à la force d'inertie qu'à la mauvaise volonté du colon. Celui-ci est assez intelligent pour reconnaître la supériorité technique du propriétaire ou de son représentant lorsqu'elle s'affirme par des résultats tangibles; il se laisse alors guider assez docilement. En règle générale, le métayer vaut ce que vaut le propriétaire. Les cultures arborescentes poussent celui-ci à patronner le travail à cause du capital important qu'elles représentent, qu'il ne faut pas laisser dépérir et dont il faut tirer le revenu le plus élevé possible et aussi à cause de l'influence considérable que peuvent avoir les façons culturales sur les rendements : choix des espèces, taille, traitement des maladies, confection du vin ou de l'huile, élevage des vers à soie, etc...

C'est d'ailleurs un patronage très intense de la *propriété* qui donne au propriétaire une autorité presque absolue sur ses colons. A une famille qui ne possède rien il assure l'existence par la jouissance d'une métairie en plein rapport et garnie des instruments de travail indispensables. Parfois il lui facilite la jouissance des produits du sol en vendant pour son compte

le vin, l'huile et les cocons à des conditions plus avantageuses que celles que pourrait obtenir le paysan.

Il veille aussi à ce que chaque métairie soit proportionnée aux besoins et aux forces de la famille qui l'occupe; et ceci l'amène à exercer sur la *famille* un patronage tout patriarcal. Si celle-ci s'accroît ou diminue au delà de certaines limites, il lui affecte un domaine plus grand ou plus petit, de façon qu'elle puisse le travailler soigneusement et y trouver des moyens de subsistance suffisants. Mais, comme un changement de métairie est toujours une opération compliquée et n'est pas toujours possible, le patron intervient pour limiter l'accroissement des familles de ses métayers et empêcher ainsi leur appauvrissement et leur misère, car, d'après les idées communautaires du milieu, il a charge d'assurer leur existence. Aussi lisons-nous dans les baux qu'aucun mariage ne doit se conclure sans l'approbation du propriétaire, et cela aussi bien pour empêcher que la main-d'œuvre féminine ne diminue par l'établissement au dehors des jeunes filles que pour éviter que le mariage des garçons n'amène sur la métairie des bouches supplémentaires qu'elle ne pourrait nourrir. Pour la même raison, il est interdit au colon de prendre des domestiques. Dans la pratique, ces prescriptions subissent des tempéraments dus aux circonstances locales et à l'évolution des mœurs qui tend à ébranler la communauté; mais elles n'en sont pas moins caractéristiques du patronage toscan.

La communauté de famille. — Nous avons montré que les productions arborescentes favorisent la culture en communauté restreinte et développent le patronage. Le moment est venu d'étudier l'organisation de ces familles en communauté sur lesquelles s'exerce l'autorité du propriétaire. Chacune d'elles a un chef, le *capoccia*, qui est le père, et après lui un de ses fils choisi par ses frères, généralement l'aîné, quelquefois le célibataire. Dans cette dernière coutume apparaît la défiance des communautaires qui ne veulent pas que le chef de la famille ait comme chef de ménage des intérêts en opposition avec ceux

de la communauté. A la mort de la mère c'est la belle-fille la plus ancienne dans la maison qui assume la charge de ménagère (*massaia*); enfin un homme est spécialement chargé des animaux, c'est le *bifolco*. Capoccia, massaia, bifolco doivent être agréés par le propriétaire.

Les familles de métayers comptent ordinairement de dix à quinze personnes, quelquefois plus. Elles sont constituées par plusieurs ménages vivant sous le même toit; à la mort des parents, les frères continuent la communauté sous l'autorité de l'un d'entre eux. Comme le domaine a une production limitée et ne peut nourrir au delà d'un certain nombre de bouches, il arrivait souvent autrefois qu'un seul des garçons se mariait (il était parfois désigné par le sort); les autres restaient dans la maison en qualité d'oncles. Il arrive aussi que les fiançailles se prolongent de longues années, les jeunes gens attendant qu'il y ait place pour eux dans l'une ou l'autre famille. Bref, il semble bien, et ceci ne saurait nous étonner chez des communautaires, que le mariage est une affaire de famille bien plus qu'une affaire personnelle et qu'il est sous la dépendance étroite des conditions du travail sur un domaine déterminé. On voit par là que les habitudes patriarcales ont quelquefois pour conséquences d'abaisser la moralité (car les célibataires malgré eux, ne sont pas toujours d'une conduite exemplaire), d'entraver la natalité et, par là, de faire obstacle à l'accroissement de la population et à l'expansion de la race.

Il faut remarquer qu'aujourd'hui, sous l'influence des idées extérieures et par suite du développement économique général qui multiplie les moyens d'existence, l'indépendance individuelle augmente. Les jeunes gens se marient presque tous et de bonne heure, dès leur retour du service militaire. Il en résulte que la famille s'accroît. Elle peut quelquefois continuer à vivre sur le même domaine par une culture plus intensive, grâce à la direction et à l'appui du propriétaire, mais souvent elle doit se diviser. Il se produit alors un essaimage : un ou deux ménages prennent leur part des biens de la masse commune et vont s'établir au dehors. Actuellement, ils trouvent assez

facilement à s'installer comme métayers à cause des défrichements qui, dans certaines régions, permettent d'augmenter le nombre des métairies, et grâce aux progrès de la culture qui rend possible le dédoublement de certains domaines; et ici il nous faut constater l'influence bienfaisante du patronage qui, en perfectionnant les méthodes, facilite les conditions de vie de la population rurale. Les ménages qui ne trouvent pas de métairies viennent renforcer la classe des journaliers dans les villages et dans les bourgs. Ces ouvriers trouvent à vivre grâce aux travaux d'amélioration qu'exécutent les propriétaires. Produits d'une sélection à rebours, ils constituent évidemment l'élément inférieur de la population rurale. Certains ne trouvant pas sur place une occupation suffisante émigrent. A San-Gemignano, par exemple, quatre à cinq cents ouvriers vont chaque année travailler en France pendant plusieurs mois. Il paraît que néanmoins ils ne font pas d'économies et ne s'élèvent pas.

Quoique la concorde règne généralement dans ces familles patriarcales, il arrive cependant que le désaccord éclate entre les frères et amène la séparation des ménages. Cela a lieu notamment lorsque le frère aîné n'est pas choisi comme *capoccia* par ses frères ou n'est pas agréé par le propriétaire. Sous le coup de l'humiliation, il va s'établir au dehors. Il arrive aussi, et le cas est de plus en plus fréquent, que ce sont les femmes qui introduisent la discorde dans la maison. La *massaia* qui est la plus ancienne, s'occupe du ménage, de la basse-cour, de la garde des enfants, des travaux d'intérieur en un mot, tandis que ses belles-sœurs doivent prendre part à tous les travaux des champs. Il est de ces dernières qui sont mécontentes de leur sort et qui, pour être maîtresses de maison, soulèvent des querelles et incitent leurs maris à quitter la communauté. En fait, les communautés sont aujourd'hui moins nombreuses qu'autrefois et il y a un peu partout en Toscane, quoique à des degrés divers, *tendance à la désagrégation de la famille patriarcale;* il est exceptionnel de voir des cousins rester ensemble. Cependant c'est encore dans la région des collines que les com-

munautés sont les plus stables à cause des nécessités du travail (cultures arborescentes) et de la constitution de la propriété qui s'oppose au morcellement des domaines, comme cela arrive dans la montagne où dominent les petits propriétaires.

La dissolution de la communauté pose la question de la propriété individuelle et de l'héritage. Voyons donc comment se répartissent les biens entre les membres de la famille et comment se règlent les successions.

Les produits de la métairie servent d'abord à la subsistance et à l'entretien des personnes de tout âge composant la famille. Les économies sont la propriété exclusive du père qui, à part l'argent de poche, ne donne à ses enfants aucune rétribution pour leur travail. Les filles reçoivent en dot, à l'occasion de leur mariage, des vêtements, du mobilier, des bijoux et parfois de l'argent; la dot et ses revenus restent la propriété particulière du jeune ménage. Les garçons ne reçoivent aucun avancement d'hoirie. A la mort du père, sa succession se règle entre ses enfants. Le code civil italien a établi pour les successions *ab intestat* le régime du partage égal, mais il a fixé la quotité disponible *dans tous les cas* à la moitié des biens. L'ancienne législation toscane n'accordait aux filles qu'une part très minime (un douzième, si je ne me trompe) dans la succession paternelle; nous allons retrouver la trace de cette coutume dans la pratique actuelle. Le plus ordinairement, le mourant laisse un testament par lequel il avantage ses fils de toute la quotité disponible. En fait, la plupart du temps, les filles ne touchent que leur dot, qui d'ailleurs n'est pas sujette au rapport si elle dépasse la part successorale : on considère, dans ce cas, que le père a entendu user de son droit de disposer de la quotité disponible. Si le père laisse un domaine, la part des filles est encore souvent réduite par une évaluation inférieure à la réalité, qui a pour but d'éviter le morcellement du domaine que les fils continuent alors à exploiter en commun. Ceux-ci, en effet, ne procèdent pas ordinairement au partage de la partie des biens qui leur revient, et qui souvent est représentée exactement par l'avoir du père au moment de son décès, si les filles ont déjà touché

leurs dots. Ils restent dans l'indivision, de sorte qu'en fait rien n'est changé dans la maison. Habituellement le frère aîné est chef de famille et administre la communauté comme le faisait son père, mais évidemment avec un peu moins d'autorité; il rend compte à ses frères de la marche des affaires, mais conserve seul la gestion des économies et de la masse commune. En cas de dissolution de la communauté, on procède au partage qui se fait par souche pour les biens entrés dans la masse, mais qui se fait par tête pour les produits de l'année, chaque homme ayant droit à une part, chaque femme et chaque enfant de huit à dix-huit ans ayant droit à une demi-part; les enfants en bas âge n'interviennent pas au partage. On voit par là qu'un ménage qui a de nombreux enfants en état de travailler a tout avantage à essaimer, puisqu'il n'a pas sur les économies réalisées plus de droit qu'un ménage sans enfant qui contribue cependant moins que lui aux bénéfices de la communauté; qu'au contraire, en cas de départ, il touche une portion plus considérable des produits obtenus pendant l'année sur le domaine, et qu'enfin, de toute façon, il est plus capable d'assumer l'exploitation d'une métairie et par là de trouver un établissement indépendant.

Dans les classes riches, on trouve à peu près le même régime des biens où s'accuse nettement la formation communautaire de la race. Le régime matrimonial légal et usuel est le régime dotal, tel que nous le connaissons en France, mais avec cette particularité que la dot, constituée en vue du ménage et des enfants, est inaliénable, non seulement pendant le mariage, mais même après la mort du mari s'il y a des enfants. Prenons un exemple concret qui nous fera voir l'organisation matérielle d'une famille bourgeoise. La femme de X... a reçu une dot mobilière pour laquelle le père de X... a donné une hypothèque sur ses biens, car l'hypothèque légale de la femme mariée n'existe pas. Le père X... a assuré à son fils des biens d'une valeur double de celle de la dot apportée par la femme de celui-ci, mais il s'en est réservé l'usufruit pour ne pas paraître se dépouiller de son vivant et abdiquer partiellement son autorité. Ceci est caractéristique de la famille patriarcale; c'est

d'ailleurs une pure question de forme, car son fils s'occupe très activement de l'administration des domaines. Il s'est engagé, par contre, à donner à son fils un revenu mensuel et à l'entretenir dans sa maison ainsi que sa femme, ses enfants, ses domestiques, son cheval, etc... On voit bien ici la tendance à maintenir la communauté. X... en est le prisonnier; s'il voulait s'établir en simple ménage, sa situation matérielle se trouverait fortement amoindrie. Il est vrai qu'il pourrait la relever par l'exercice d'une profession ou d'une industrie. C'est seulement dans les familles dont la fortune est surtout mobilière, et encore est-ce une tendance récente et assez rare, que les fils reçoivent en dot un capital en toute propriété. Quant aux coutumes successorales, elles sont les mêmes dans la bourgeoisie et dans l'aristocratie que dans la classe paysanne; les fils sont avantagés de la quotité disponible, de sorte que les filles ne touchent guère que leur dot. Il arrive souvent aussi que les frères restent dans l'indivision au moins pour leurs biens fonciers; ils y ont parfois avantage, car ils diminuent de la sorte les frais d'administration.

Cette raison d'économie vient aussi certainement s'ajouter aux nécessités du travail pour maintenir la communauté chez les paysans : il est relativement moins coûteux de vivre en famille nombreuse qu'en ménages séparés. C'est en effet dans les régions où la richesse, ou du moins l'aisance est le plus répandue chez les métayers, que la communauté tend le plus à se dissoudre. Mais, en général, le *mode d'existence* des paysans toscans est resté des plus simples, quoi qu'il se soit sensiblement amélioré dans ces dernières années. Jadis les maisons étaient assez misérables, mais un grand progrès a été réalisé sous ce rapport dans la seconde moitié du XIXe siècle. Beaucoup de propriétaires ont reconstruit des habitations qui sont spacieuses, saines et aérées; aujourd'hui, surtout sur les grands domaines, le logement du colon est convenable et propre. C'est au mobilier surtout que l'on reconnaît le degré d'aisance d'une famille. Ici on trouve une simple paillasse étendue sur des planches, les couvertures sont sales et usées; là, au contraire, on voit un

lit de fer, une table de nuit, une commode, le tout neuf ou en bon état. En général, le mobilier est aujourd'hui très supérieur à ce qu'il était autrefois, signe évident d'un bien-être plus grand.

La nourriture est frugale : le pain de froment, l'huile et les légumes en forment le fond. Les pommes de terre, presque inconnues, sont remplacées avantageusement, au point de vue nutritif, par les fèves. Presque chaque famille tue un porc pour son usage, mais la viande de boucherie paraît rarement sur la table du paysan. L'eau et la piquette sont les boissons usuelles.

En certaines régions de la Toscane, on porte des vêtements tissés à la maison; mais la fabrication domestique ne s'est maintenue que là où il y a surabondance de main-d'œuvre féminine, et cela varie d'une famille à l'autre. Le costume des hommes ne diffère guère de celui qu'on rencontre maintenant partout; les pièces y sont souvent nombreuses, ce qui est une preuve d'économie et de soin, mais quelquefois aussi les vêtements sont sales et déchirés, ce qui laisse une impression fâcheuse. Quant aux femmes, elles portent des robes fort simples et se couvrent la tête d'un foulard; les toilettes à la mode et les chapeaux n'ont pas encore envahi la campagne.

Les pratiques religieuses sont assez fidèlement suivies et les fêtes, qui sont nombreuses, scrupuleusement observées. Mais la religion du paysan est trop souvent encombrée de croyances superstitieuses et sa foi ne résiste pas toujours à un changement de milieu et à la perte de ses habituels soutiens. En tous cas, et sauf exception, l'influence du clergé semble à peu près nulle en dehors de l'église, et le cléricalisme paraît être un sentiment aussi inconnu au paysan toscan que l'anticléricalisme. Le fidèle ne rend pas non plus la religion responsable des faiblesses éventuelles du prêtre.

Le *contadino* toscan est en général intelligent mais peu instruit; il n'est pas, comme l'Allemand ou le Hollandais, avide de savoir et passionné pour l'école. Cela tient au milieu très traditionnel dans lequel il vit; il ne se sent pas encore touché par la concurrence mondiale. Un peu d'apathie et de routine serait son

défaut dominant; c'est là un des effets de la communauté : chacun se repose sur elle, et son chef lui-même compte sur le patron pour le guider et aplanir les difficultés. En fait, le métayer est d'autant plus soigneux, actif et énergique que le propriétaire est plus progressiste et patronne plus efficacement.

Les conséquences du métayage. — Étant donné la formation communautaire de la race, la pratique du métayage a, en effet, pour conséquence de donner une *importance énorme à l'action de la classe patronale,* de remettre entre ses mains le progrès de l'agriculture et le sort de la population rurale.

Mais nous savons que cette classe patronale est absentéiste et urbaine. Il s'ensuit que deux courants contraires peuvent s'établir et que des résultats très opposés peuvent être atteints.

Si le propriétaire est indifférent et se désintéresse de ses terres, le sort de celles-ci et de ceux qui y vivent repose entre les mains du régisseur. Il se peut que les qualités de ce dernier atténuent les défauts du patron, mais le plus souvent le fattore est le reflet fidèle de son maître ; si celui-ci ne songe qu'à tirer de ses domaines le plus d'argent possible, sans consentir jamais à y faire la moindre dépense, le régisseur le mieux intentionné sera forcément impuissant et sera amené, pour subvenir aux besoins d'argent du propriétaire, à traiter les colons assez rigoureusement. Ceux-ci, privés de la direction qui leur est nécessaire, manquant des capitaux indispensables, s'enliseront dans leur routine et leur apathie, ne réaliseront aucun progrès agricole et, bien loin de voir leur sort s'améliorer, le verront au contraire empirer par suite des besoins croissants de l'existence. Ce sera la gêne et souvent la misère. Vienne alors un agitateur socialiste, il aura beau jeu à représenter le propriétaire comme un exploiteur inutile et malfaisant et à exciter contre lui la haine du métayer.

C'est ce qui a été tenté il y a quelques années, mais cette entreprise a eu peu de succès, car la pratique du métayage, les traditions communautaires, la force des usages et de l'opinion publique ne permettent pas à l'absentéisme et à l'indifférence des

propriétaires de développer tous leurs mauvais effets. Les mauvais patrons sont une rare exception; les patrons simplement insouciants sont plus nombreux, mais ils sont en général pleins de bienveillance pour leurs métayers et animés d'excellentes intentions à leur égard; cela ne suffit pas pour les amener à remplir tous leurs devoirs de patrons, mais cela suffit pour maintenir, dans l'ensemble, des rapports assez cordiaux entre propriétaires et métayers. L'agitation à laquelle je fais allusion n'a pas troublé ces bons rapports; elle a abouti à quelques réformes de détail et à une précision plus grande des contrats de métayage, mais surtout elle a secoué la torpeur de beaucoup de propriétaires en leur laissant entrevoir un danger possible et en les poussant à s'occuper de leurs affaires d'un peu plus près. A cet égard, les socialistes auront rendu un service signalé à la classe patronale et à toute la population.

En effet, si le propriétaire remplit effectivement ses devoirs de patron, le métayage est à la fois un instrument de progrès et un élément de paix sociale. Instrument de progrès, puisqu'il remet la direction du travail entre les mains de celui qui possède l'instruction et qui dispose de capitaux. Non seulement les pratiques culturales sont perfectionnées, mais des améliorations foncières sont réalisées : plantations, drainage, irrigation. Le rendement des terres augmente, les revenus du propriétaire s'accroissent ainsi que le bien-être des métayers. Souvent ces transformations sont l'œuvre d'un régisseur intelligent, actif et entreprenant, mais le patron a au moins le mérite de l'avoir choisi, de lui accorder sa confiance et son appui, et de ne pas lui refuser l'argent nécessaire. Nous pourrions citer tel fattore qui, par une culture rationnelle, a, en quatre ans, doublé le rendement des céréales sur les domaines qui lui sont confiés; on voit d'ici combien le bien-être des paysans doit en être accru.

Aussi sont-ils très sensibles à l'avantage de se trouver dans une propriété bien administrée, et la crainte d'être renvoyés les rend très souples et très déférents. Ils comprennent qu'un patron dont les affaires vont bien peut les secourir largement en cas de malheur ou de mauvaise récolte, et que la direction éclairée

à laquelle ils se soumettent leur assure la prospérité et l'aisance. Aussi les domaines de certains grands propriétaires sont-ils très recherchés; pour un métayer qui part, il s'en présente dix ou douze. Cela permet une sélection qui tourne à l'avantage du patron, assure le progrès agricole et contribue à maintenir l'harmonie sociale par la permanence des engagements et la stabilité des familles. En fait, beaucoup de colons se succèdent de père en fils indéfiniment sur la même métairie, quoique les baux n'aient qu'une durée d'un an.

Les associations agricoles. — Les propriétaires qui veulent faire progresser la culture sur leurs terres trouvent une aide et un appui dans les associations agricoles, dont quelques-unes sont encouragées et subventionnées par les pouvoirs publics.

Tout d'abord, signalons quelques associations de propriétaires qui se sont constituées ces années dernières pour résister aux revendications des métayers ou, plus exactement, pour fixer d'un commun accord les concessions à accorder et les modifications à apporter au contrat de métayage. A vrai dire, il n'y a guère eu de troubles parmi les colons toscans, tout au plus quelques velléités d'agitation, mais les propriétaires, instruits par l'exemple des provinces voisines, n'ont pas voulu être pris au dépourvu et sont allés au-devant des réclamations et des grèves, en renonçant à ceux de leurs droits qui n'étaient plus en rapport avec l'état actuel des choses. Actuellement ces associations sont à l'état de vie ralentie; leur principal résultat a été la rédaction de contrats-types de métayage. Jusqu'alors ces contrats étaient verbaux et basés sur les usages locaux, souvent assez vagues ou flottants sur bien des points. J'ai entre les mains des livrets qui sont remis à chaque colon; quoique publiés par deux associations différentes, celle de Florence et celle de Sinalunga, ils sont presque identiques dans la forme et dans les clauses adoptées : en tête se trouve le texte des conventions générales, puis quelques pages blanches pour les stipulations particulières et enfin un certain nombre de pages pour l'inscription des comptes, de sorte que le métayer sait à chaque

instant quelle est sa situation vis-à-vis du propriétaire. Fort heureusement, grâce aux bons rapports qui existent entre colons et patrons, ces associations, qui sont en principe des instruments de lutte, sont demeurées à peu près inutiles [1]. On peut cependant regretter qu'il n'y ait pas en Toscane de syndicats mixtes groupant propriétaires, métayers et journaliers; ils pourraient, comme ailleurs, donner d'excellents résultats.

Il existe bien des syndicats entre propriétaires pour l'achat d'engrais et de machines; ils se sont même beaucoup développés pendant ces dernières années, malgré l'opposition des commerçants et bien que leurs adhérents leur fassent souvent des infidélités. Le Consorzio de Sienne comptait 269 membres au 1er décembre 1900, 340 en janvier 1907, et 420 en janvier 1908. Son chiffre d'affaires a passé de 178.693 francs en 1904, à 674.475 francs en 1907. Il livre chaque année des quantités croissantes de superphosphate et de sulfate de cuivre, ce qui dénote un progrès dans la culture et dans l'entretien des vignes. Le Consorzio de Lucques, fondé en 1905 avec 31 membres, en comptait près de 900 en avril 1908.

La création des syndicats économiques est souvent due aux comices agricoles, institutions d'utilité publique dont le but est désintéressé et qui travaillent à la diffusion de la science agricole par des publications, des journaux, des concours, des conférences et surtout par la fondation de chaires ambulantes d'agriculture [2].

La première chaire ambulante (*cattedra ambulante*) a été fondée vers 1900; il en existe aujourd'hui plus de 120 en Italie.

1. L'*Agraria* des propriétaires de la province de Parme est le type le plus accentué de cette sorte d'associations. En 1908, elle a soutenu victorieusement une lutte terrible contre les ouvriers ruraux embrigadés par les syndicalistes révolutionnaires de la Chambre du Travail de Parme.

2. Budget du comice agricole de Sienne en 1905 :

Recettes.		*Principales dépenses.*	
Cotisations	1.865 fr.	Journal	516 fr.
Subventions de la province	1.000 —	Concours	947 —
— de la commune de Sienne	400 —	Subvention à la chaire d'agriculture	600 —
— du Monte dei Paschi	800 —		
Subventions des communes de l'arrondissement	90 —		

Leur création est généralement due à l'initiative d'un comice agricole aidé par les subventions des pouvoirs publics. Celle de Sienne date de 1902 ; son personnel enseignant est composé d'un professeur-directeur et de trois assistants, dont un réside à Montalcino et un autre à Colle d'Elsa; ces deux localités couvrent les dépenses occasionnées par l'installation de ces sections. Directeur et assistants se tiennent à la disposition des agriculteurs pour leur donner tous les renseignements désirables, soit verbalement, soit par lettre ; ils font des conférences, organisent des cours de greffage, dirigent des champs d'expériences et des pépinières, et vont sur place donner des conseils aux régisseurs et aux métayers. Ils rédigent aussi des notices et un journal. J'ai pu observer de près le fonctionnement des chaires de Sienne et de Poppi, et j'ai constaté que leur action est très active et très pratique; la paperasserie n'y joue aucun rôle. Il est clair cependant que la valeur de l'institution dépend presque entièrement de la capacité et du zèle du directeur.

Les fonds nécessaires au fonctionnement de la chaire de Sienne sont fournis par le Comice, l'État, la Province, les Communes, diverses Corporations et par des dons particuliers. Le conseil d'administration est formé par les délégués de certaines personnes morales qui subventionnent la chaire, c'est-à-dire, l'État, la Province, le Comice et le Monte dei Paschi ; ces délégués choisissent leur président et le professeur fait fonction de secrétaire; en fait, ce dernier est la cheville ouvrière du conseil et jouit de la plus large initiative. Lorsque la chaire est vacante le comice ouvre un concours à la suite duquel le conseil d'administration choisit le titulaire dont la nomination doit être approuvée par le ministre de l'agriculture. On voit combien est libérale cette organisation et combien elle respecte les autonomies locales en les utilisant dans l'intérêt général. En Italie, la vie provinciale et municipale assez intense contre-balance très heureusement les effets fâcheux de la bureaucratie. Cette décentralisation est une survivance de l'ancien état politique de la péninsule; elle atténue les inconvénients de la formation communautaire.

J'ai nommé plusieurs fois le Monte dei Paschi de Sienne. C'est encore un exemple d'autonomie. A l'origine, c'était sans doute une sorte de banque où les bergers transhumants déposaient leur argent [1]. C'est aujourd'hui un établissement public, comme nos hôpitaux, dont le patrimoine est considérable et qui joue le rôle de mont-de-piété et de crédit foncier. Il possède beaucoup d'immeubles qui lui sont venus de prêts hypothécaires non remboursés. La moitié de ses bénéfices doit être employée en œuvres de bien public dans la commune de Sienne qui profite ainsi d'un demi-million par an. Comme établissement de crédit foncier, le Monte dei Paschi peut rendre de grands services à l'agriculture si les propriétaires usent du crédit pour faire des améliorations et non pour vivre dans l'oisiveté.

Nous avons étudié jusqu'ici dans leurs grandes lignes les conditions du travail, la constitution de la propriété et de la famille, et le fonctionnement du patronage rural dans les collines toscanes. Il nous faut maintenant prendre quelques exemples concrets et voir quelles modifications apportent à l'organisation sociale que nous venons de décrire certaines situations particulières.

Nous rencontrerons dans le Chianti, contrée un peu isolée, à cultures arborescentes riches, le patronage intense du grand propriétaire. A Sinalunga nous verrons le patronage du moyen propriétaire laisser plus d'initiative au colon, tandis que, sous l'influence de causes extérieures, la communauté accuse un certain ébranlement. Le Val di Chiana nous permettra d'étudier le rôle de l'État et des associations dans la mise en culture d'un pays marécageux. Dans la banlieue de Florence nous noterons l'influence des débouchés faciles sur l'orientation de la culture. Et enfin la région des « Crete » nous démontrera que, là où n'existent pas les cultures arborescentes, le propriétaire toscan ne patronne pas et la culture reste extensive.

1. Sienne est à mi-chemin entre les Apennins et la Maremme; il s'y tenait de grandes foires au printemps et à l'automne.

1. — LE CHIANTI.

« Au delà du Bozzone, le fleuve historique, affluent de l'Arbia, dont les capricieux méandres sillonnent une grande partie de la province, à peu de kilomètres de Sienne commence la région du Chianti..... Cette région, constituée par des affleurements de l'époque éocène (calcaires compacts et marnes), est située, pour une faible partie, dans la province de Florence avec les communes de Greve, Tavarnelle et Barberino d'Elsa, et, pour la partie la plus importante, dans la province de Sienne avec les communes de Gaiole, Radda, Castellina, Monteriggioni et Castelnuovo-Berardenga : bien que d'autres régions de la Toscane produisent des vins hautement appréciés et avec raison, cependant, si on veut donner une rigoureuse importance à la question d'origine, aucun autre vin, à l'exception de celui qui est récolté dans ces communes, ne peut revendiquer le nom de Chianti.

« Dans cette région pittoresquement sévère, pas de collines grasses et fertiles aux contours adoucis, mais au contraire des côtes tourmentées et dénudées, hérissées de pics et d'escarpements, et des pierres, des pierres et partout des pierres...

« On dirait, à première vue, que les collines du Chianti sont rebelles à toute culture; mais la nature énergique des fils de cette terre et leur labeur infatigable ont su constituer, aux dépens de la roche, le terrain sur lequel les plantes donnent des produits fins et délicats.

« Et ce terrain, patiemment obtenu à force de pic et de poudre est accumulé en terrasses soutenues par des murs où trouvent emploi les pierres enlevées des champs; ces pierres servent aussi à faire des aqueducs pour discipliner les eaux qui des hauteurs se précipitent dans les vallées.

« Sur ces terrasses alternent le pâle feuillage de l'olivier et la vigne fière de son fruit estimé; la lupinelle et le trèfle croissent vigoureusement pour le plus grand bien des puissants bœufs

de Maremme qui peuplent les étables, pendant que, sur les murs qui soutiennent les champs, au mois de mai, l'iris florentin à la feuille en lame d'épée et à la fleur de lys bleue jette une note de gaieté[1]. »

Cette description donne une idée exacte du Chianti et même de toute la région des collines toscanes dont le Chianti est le type le plus accentué.

Le domaine de Brolio. — Nous irons tout droit au domaine le plus célèbre du Chianti. Le château de Brolio est la plus ancienne demeure féodale de la Toscane; il présente cette particularité d'être encore en la possession de la famille de ses premiers propriétaires, les barons Ricasoli.

« C'est le baron Bettino Ricasoli, dont le nom est étroitement lié à l'histoire du *risorgimento* italien et à l'essor de notre agriculture, qui donna la première impulsion au progrès agricole dans le Chianti.

« Possesseur de la plus vaste propriété du Chianti divisée pour la commodité de l'administration en sept domaines ou *fattorie :* Brolio, Castagnoli, San-Giusto, Cacchiano, San-Polo, Meleto, Spaltenna, soit en tout plus de 6.000 hectares, il appliqua son énergie et sa haute intelligence à augmenter le rendement de cette vaste terre et à en faire connaître avantageusement les produits en Italie et à l'étranger.

« Il donna particulièrement ses soins à Brolio où se trouve le château du même nom, en possession de la famille Ricasoli depuis 1329; et Brolio atteignit rapidement une prospérité telle qu'il incarna en quelque sorte tous les biens des Ricasoli et le Chianti lui-même[2]. »

Nous sommes donc bien placés ici pour étudier l'organisation et l'exploitation d'une grande propriété et saisir sur le vif la façon dont s'exerce le patronage du propriétaire.

1. Prof. Dott. Vittorio Racah. *Le escursioni agrarie di Brolio e Presciano in occasione del congresso nazionale della Società degli Agricoltori italiani*, Siena, 1908.

2. Prof. Dott. V. Racah, *op. cit.*

Il existe sur la terre de Brolio des bois très étendus; ce sont, en général, des taillis de chênes qui occupent les sommets trop élevés et les pentes trop rocheuses ou trop mal exposées pour que la culture y soit possible. La difficulté des communications et l'éloignement de tout centre important obligent à transformer sur place le bois en charbon pour diminuer les frais de transport. Le charbon de bois est en Italie d'une consommation courante, à cause de l'absence de houille. Le bois est donc vendu sur pied à des marchands qui le font abattre et transformer en charbon. Pour les mêmes raisons, le propriétaire a été amené à installer sur son domaine un four à chaux et une briqueterie qui lui fournissent les matériaux nécessaires aux constructions. Ici se vérifie une fois de plus que l'insuffisance des moyens de transport favorise la fabrication domestique et s'oppose à la spécialisation dans le travail.

Les terres cultivées sont réparties en métairies de 10 à 15 hectares chacune. En raison du relief accidenté du sol, de sa nature pierreuse et des cultures arborescentes, les travaux se font presque exclusivement à la bêche et à la pioche et exigent beaucoup de main-d'œuvre. Aussi les familles sont-elles nombreuses : sur une métairie de 12 hectares je relève quinze personnes, dont sept hommes et trois femmes en âge de travailler; deux frères mariés vivent en communauté. A cause de sa situation montagneuse un peu isolée, de l'aridité du sol qui oblige à la dispersion des habitations, de la grande propriété qui domine dans la contrée, le Chianti est resté un des pays les plus traditionnels de la Toscane; les vieilles mœurs et les vieilles coutumes s'y sont conservées plus qu'ailleurs, la stabilité des familles y est très grande; le paysan est sobre, économe et laborieux, mais il ne faut pas lui demander beaucoup d'initiative ni d'énergie novatrice.

Les propriétaires ne cherchent pas d'ailleurs à développer ses qualités dans ce sens, ils lui demandent plutôt d'être travailleur et docile; en revanche, ils assument volontiers pour lui les risques de l'existence et l'assistent généreusement lorsqu'il est dans le besoin. Le régisseur, représentant du propriétaire,

est le chef réel des trente ou trente-cinq familles qui vivent sur sa *fattoria*. Ce chiffre n'est guère dépassé, car un plus grand nombre de métairies ne lui permettrait pas d'exercer cette tutelle minutieuse qui caractérise le patronage rural en Toscane. La fattore règle l'assolement, surveille l'emploi des engrais chimiques, veille à la bonne exécution des façons culturales et dirige tous les travaux d'entretien ou d'amélioration intéressant l'ensemble du domaine; il conclut tous les achats et toutes les ventes, administre les bois et tient une comptabilité rigoureuse. Dans les grandes exploitations, il ne reste guère au métayer d'autre initiative que l'exécution des détails des travaux et l'entretien du bétail. Parfois le régisseur exploite en faire-valoir une métairie qui a été négligée et qui a besoin d'être remise en état; il en profite pour faire des expériences dont les résultats, s'il sont bons, sont ensuite généralisés sur les autres métairies.

A Brolio, comme dans toutes les grandes terres, les régisseurs relèvent d'un administrateur général qui réside ordinairement en ville, à qui ils rendent leurs comptes et dont ils reçoivent des instructions pour les questions d'administration. Au point de vue technique ils sont sous la direction d'un inspecteur, docteur en agronomie, qui a pour mission de rechercher les meilleures méthodes culturales et de diriger des expériences. Il s'occupe tout spécialement des vignes et des vins qui sont le produit le plus important des domaines du Chianti. L'influence du directeur est limitée par ce fait que n'ayant pas l'administration entre les mains, il ne peut agir que par ses conseils et ses avis, de concert avec l'administrateur qui, en définitive, a le dernier mot puisqu'il tient la caisse. Il faut donc que l'harmonie existe entre ces deux agents ou du moins que le propriétaire, éclairé à la fois par son technicien et son comptable, sache prendre la décision la plus conforme à ses intérêts et au bien-être de la population qui dépend de lui. C'est ainsi que les choses se passent à Brolio; mais il est des cas où l'insouciance d'un propriétaire fainéant fait de l'administrateur un véritable maire du palais omnipotent et irresponsable.

La sollicitude des propriétaires de Brolio ne se borne pas à donner au travail une direction ferme et éclairée, elle s'étend aussi aux conditions de vie des paysans. Pour faciliter l'expansion des familles, on défriche certains coins de terrain favorables à la culture et on y installe une métairie. Chaque année, un certain nombre de vieilles maisons sont démolies et reconstruites pour être rendues plus commodes et plus hygiéniques. L'assistance médicale est assurée par le propriétaire, qui prend aussi à sa charge les médicaments. Il en est de même pour l'instruction qui se donne dans les écoles appartenant aux Ricasoli et par des instituteurs rémunérés par eux. Ils assurent aussi à leurs paysans les secours religieux par les églises et les prêtres qu'ils entretiennent. Leur action patronale est donc très intense et aussi très étendue puisqu'elle s'exerce sur plus de quatre cents familles, comptant ensemble près de quatre mille individus. Mais elle a les défauts du paternalisme : les patronnés sont mis à l'abri des crises, mais seraient incapables de s'en garantir eux-mêmes puisqu'ils n'ont pas occasion d'exercer leur initiative et de faire un effort personnel pour surmonter les difficultés. Ils sont vraiment à la merci du propriétaire et de ses aptitudes patronales.

Le vin et l'huile. — Ce sont les deux produits caractéristiques du Chianti, produits riches qui jouissent d'une grande réputation en Italie et à l'étranger. Il en résulte deux conséquences bien différentes : conservation des méthodes traditionnelles et développement de l'esprit commercial.

Tout d'abord, on hésite fort dans le Chianti à introduire des innovations dans le choix des cépages et la culture de la vigne. On craint de modifier la qualité du vin et de diminuer ainsi le principal revenu des terres. Cette crainte est légitime et elle serait justifiée si les grands propriétaires du Chianti n'avaient pas les moyens de faire faire les études et d'instituer les expériences nécessaires avant d'adopter soit une nouvelle variété, soit un nouveau procédé de culture ou de vinification. Leur défiance à l'égard des nouveautés s'explique d'ailleurs par un

accident qui a failli avoir pour le vignoble du Chianti des conséquences désastreuses. C'est en effet en plein Chianti, à Brolio, au pied du château, dans une vigne d'expériences et de collections où le baron Bettino Ricasoli avait réuni des cépages d'origines diverses, que le phylloxéra fit pour la première fois son apparition en Toscane en 1888. A cette époque, le phylloxéra était déjà parfaitement connu et étudié; aussi, grâce à la localisation du mal, put-on par des moyens énergiques étouffer le fléau sur place et empêcher sa propagation. Depuis lors, on ne l'a signalé nulle part dans le Chianti; on se flatte qu'en raison du climat, de la nature du sol, du mode de culture mixte, etc..., le phylloxéra n'envahira pas la contrée. Il est possible que ces diverses causes retardent sa marche, mais il est fort douteux que le terrible insecte épargne le Chianti lorsqu'il aura dévasté les régions avoisinantes. En attendant, de peur de l'introduire de nouveau dans le vignoble, on se refuse à faire les nouvelles plantations en plants greffés, quoiqu'en Italie des mesures soient prises pour que les pépinières ne puissent livrer que des porte-greffes désinfectés et indemnes de phylloxéra.

On retrouve la même timidité et le même respect des traditions dans la fabrication du vin. La vinification est faite avec infiniment de soin, mais les nouvelles méthodes, certains procédés sûrs et éprouvés comme l'emploi des ferments sélectionnés et des pieds de cuve ne sont pas encore en usage dans le Chianti. Les colons apportent au chai du propriétaire toute la vendange; on la foule, on la presse et le moût est partagé; le marc est cédé au métayer contre une certaine quantité de vin. Il arrive souvent que le colon vend au propriétaire sa part de moût; il a raison, car il s'agit ici de vins de choix qui doivent être traités rationnellement. Un chimiste-œnologue étudie les moûts et détermine la proportion des coupages à effectuer entre les vins des différents terroirs et cépages, de façon à obtenir un vin d'un type constant d'une année à l'autre[1]. Lors de ma visite à Brolio, on construisait sur les plans de l'inspecteur technique un chai

1. Cf. *Revue de Viticulture*, n° du 8 octobre 1908.

muni d'un outillage perfectionné où l'on doit concentrer la vinification des moûts de toutes les *fattorie* Ricasoli situées dans le Chianti. En raison de la valeur du produit et de l'étendue des domaines, la vinification prend ici des allures d'industrie; aussi le propriétaire n'hésite-t-il pas à engager de grosses dépenses pour conserver à ses vins la réputation qu'ils se sont acquise.

L'huile du Chianti compte aussi parmi les plus estimées. Les oliviers croissent en lignes espacées à travers les champs; ils sont tenus taillés assez court, car nous approchons de la limite supérieure de leur zone. Les olives sont récoltées en décembre et janvier; elles sont placées en couche mince sur un plancher en attendant le moment de la fabrication. Il existe à Brolio une huilerie munie d'un outillage très complet pour broyer et presser les olives; le travail se continue sans interruption jour et nuit; les colons fournissent la main-d'œuvre nécessaire pour la manipulation de leur récolte. En général, ils ne conservent que l'huile de seconde et troisième pressée qui entre pour une part importante dans leur alimentation, et cèdent leur huile vierge au propriétaire qui est plus à même qu'eux d'en tirer un bon prix.

A Brolio on donne, en effet, autant de soins à la vente des produits qu'à leur fabrication. Il est assez curieux de trouver dans ce coin du Chianti, qui par certains côtés semble si traditionnel, des hommes qui se préoccupent du goût américain et qui recherchent les modes d'emballage les plus propres à satisfaire la clientèle étrangère. Les vins sont vendus seulement après quelques années et la plus grande partie en est mise en bouteille. En vue de l'exportation, on a même modifié la capacité et la forme du vieux *fiasco* toscan pour le rendre plus plaisant à l'œil, plus maniable et permettre de remplacer par un bouchon l'ancien mode d'obturation à l'huile. L'huile aussi est logée dans des bidons de métal permettant un long transport et la vente au détail, car les propriétaires du Chianti vendent volontiers directement au consommateur. Ainsi, Brolio possède trois magasins de vente au détail à Florence, Rome et Gênes;

et le prix courant qu'on remet au visiteur lui apprend qu'il peut se faire expédier une caisse de douze bouteilles ou un bidon d'huile de 5 kilogrammes. L'exportation en Amérique, très active, se fait par l'intermédiaire d'un courtier de Gênes avec lequel l'administration du domaine a un traité. C'est grâce à cette organisation commerciale digne des anciens Florentins que les vins du Chianti ont une renommée mondiale. On ne peut que féliciter les propriétaires qui prennent de telles initiatives.

Si donc les cultures arborescentes tendent parfois à retenir le cultivateur dans la routine et l'insouciance, elles le poussent au contraire dans la voie de l'effort, de l'initiative et du progrès lorsque leur produit est assez riche pour devenir l'objet d'un commerce d'exportation. Il est vrai que ce n'est pas le cultivateur proprement dit qui s'oriente dans cette voie, mais bien le patron, le propriétaire qui est un urbain. Cela confirme ce que nous avons dit du rôle prédominant qui lui revient dans l'organisation sociale de la Toscane.

II. — UNE PETITE VILLE DE CAMPAGNE.

Sinalunga, pittoresquement perchée sur le dernier contrefort des collines au pied desquelles passe la ligne de Sienne à Chiusi, domine tout le Val di Chiana. C'est une étape entre la plaine et la colline qui se partagent d'ailleurs le territoire de la commune. Les communes toscanes ne ressemblent pas à nos petites communes rurales françaises; plus étendues et plus peuplées, elles comptent toujours plusieurs milliers d'habitants et souvent plusieurs sections distinctes. Sinalunga représente bien le type de ces petites villes de campagne, centre des autorités administratives et judiciaires du canton, où n'existe aucune industrie importante et où l'activité commerciale ne se manifeste que par les marchés et les foires. Il y a là de petits bourgeois, fonctionnaires ou commerçants, possédant quelques métairies aux environs et cinq ou six familles de propriétaires plus importants qui administrent leurs domaines avec l'aide d'un homme de

confiance. C'est parmi eux, en général, que se recrutent les autorités municipales et ils consacrent aux affaires publiques les loisirs que leur laissent la gestion de leurs intérêts privés.

Quoique Sinalunga soit un centre rural, elle n'en cherche pas moins à imiter les grandes villes, et ceci est une marque de la formation urbaine de l'Italie. Ces bourgeois et ces propriétaires ne vivent pas chacun chez soi, comme le feraient de véritables ruraux; on les voit souvent sur la place publique où les artisans et les ouvriers inoccupés forment aussi des groupes; le soir, on les rencontre souvent chez le pharmacien — dans les petites villes italiennes les pharmacies sont fréquemment un lieu de rendez-vous, sans doute parce que le pharmacien est un intellectuel qui jouit d'un certain prestige et qu'on peut entrer facilement dans sa boutique. — Il existe à Sinalunga un théâtre fort coquet qui a été construit par une société constituée entre un certain nombre de familles qui y possèdent leurs loges [1]; on y peut avoir un fauteuil d'orchestre pour 50 centimes. Une troupe dramatique y reste à demeure pendant tout l'hiver. C'est un trait du caractère italien, souvent noté, que le goût du spectacle. Le besoin de se réunir en société n'est pas moindre; aussi Sinalunga possède-t-elle un cercle qui compte 80 membres; la plupart sont des artisans. Quoique la cotisation ne soit que de 70 centimes par mois, les locaux sont assez vastes; on y trouve des journaux, des revues, un billard et des tables de jeu; dans la salle de danse ont lieu en carnaval des bals fort animés où fraternisent toutes les classes de la société, car la morgue est un sentiment inconnu des Italiens et chez eux le moindre artisan a souvent des manières chevaleresques.

Les distractions ne sont cependant pas ici assez nombreuses et absorbantes pour détourner les propriétaires de l'administration de leurs domaines. M. F..., par exemple, possède 24 métairies autour de la ville; il règne de ce fait sur environ 300 personnes. Ici nous ne trouvons pas tous les rouages administratifs que nous avons rencontrés sur les grands domaines.

1. Dans beaucoup de théâtres, à la Scala de Milan par exemple, les loges sont des propriétés privées qu'on se transmet par succession et par vente.

Le colon est en rapport direct et journalier avec le propriétaire, qui connaît personnellement ses gens et les traite d'après leur mérite; suivant leurs capacités, il leur laisse plus ou moins d'initiative; il donne à certains toute liberté pour les achats et les ventes d'animaux et s'en remet à eux du soin de payer ou de toucher l'argent. A cet égard, le patronage du moyen propriétaire est plus libéral et plus éducatif, il favorise l'ascension du métayer. Il doit certainement ces avantages à ce que le propriétaire réside à proximité de ses terres et qu'ainsi les inconvénients de l'absentéisme n'apparaissent pas. Mais il faut reconnaître que la direction du patron est ici moins ferme que celle d'un régisseur jaloux de commander, qu'elle est moins énergique à combattre les mauvaises méthodes et à en introduire de nouvelles. En somme, le propriétaire est un peu disposé à laisser les choses en l'état; satisfait des rapports cordiaux qui existent entre lui et ses colons, il ne désire pas entrer en lutte avec eux et se créer des difficultés. En outre, quelle que soit son aisance, ses moyens financiers sont naturellement inférieurs à ceux des grands propriétaires. Il est par conséquent plus réservé dans les travaux d'amélioration qu'un régisseur qui propose et engage les dépenses, mais ne les paie pas. Il en résulte que le progrès agricole va peut-être un peu moins vite sur ces métairies que sur celles des grandes propriétés; l'autorité du patron y est moins forte, mais il y a lieu de se demander si l'initiative et les capacités du colon n'y sont pas plus grandes.

La population est assez dense et s'accroît normalement, ce qui amène une meilleure utilisation du sol, mais aussi un certain ébranlement de la communauté. Les propriétaires, pour agrandir leurs métairies ou en augmenter le nombre, mettent en valeur les fonds marécageux par le colmatage ou défrichent les taillis de chênes qui couvrent les pentes et où vont paître les moutons. La densité de la population explique aussi la survivance du tissage domestique dans certaines familles ainsi que la fabrication de menus objets en bois. Quoiqu'on ne constate guère chez les jeunes gens un grand désir d'indépendance, l'accroissement des familles oblige un certain nombre d'entre eux à chercher un éta-

blissement au dehors ; quelques-uns sont employés de chemin de fer ; d'autres sont allés avec femme et enfants dans l'Argentine et parmi eux plusieurs sont revenus. C'est bien là une émigration communautaire ; d'ailleurs, lorsqu'un fils de paysan quitte la famille, il reçoit une avance pour ses frais de voyage et, à son retour, il verse à la communauté une partie de ses gains.

Il est rare qu'un fils de colon devienne simple journalier ; c'est pour lui une déchéance. Cependant ceux-ci sont assez nombreux à Sinalunga et aux environs à cause des grands travaux hydrauliques qui se sont exécutés et s'exécutent encore dans le Val di Chiana, mais ils ne trouvent pas toujours dans le pays une occupation suffisante, ce qui provoque une émigration périodique : beaucoup vont en Hongrie pendant l'été, des maçons se rendent dans le midi de la France pendant l'hiver, ou cherchent du travail dans d'autres régions de la Toscane, notamment dans la Maremme.

Les deux contrées que nous venons de parcourir, Chianti et collines de Sinalunga, nous présentent tout le côté traditionnel de la Toscane. Cependant çà et là surgissent des initiatives qui tendent à briser les anciens cadres et à modifier les procédés de culture. Tel, par exemple, un officier démissionnaire qui a acheté une propriété en Toscane pour y faire de la viticulture. Comme il en ignorait les premiers principes, il l'a étudiée dans des livres français, et, dégagé en cette matière de toute tradition, il vise à faire de la culture rationnelle et spécialisée. Comme il ne pourrait faire adopter ses méthodes par des métayers, il exploite en faire-valoir au moyen de salariés. Quand un urbain devient délibérément un rural, il y a des chances pour qu'il réussisse, car son exode aux champs est par lui-même la marque d'une volonté décidée et d'un caractère ferme. Si un pareil mouvement se généralisait, il en pourrait résulter un notable changement dans l'organisation sociale du pays.

III. — LE VAL DI CHIANA.

Le Val di Chiana est une plaine, large de 10 à 12 kilomètres et longue de 30, qui s'étend d'Arezzo au lac Trasimène. Si je range cette plaine dans la région des collines, c'est qu'elle n'en diffère socialement que par des nuances. Les cultures arborescentes existent ici comme sur les collines environnantes mais le mûrier remplace l'olivier. Depuis quelques années, la culture du tabac y a pris une grande extension sous l'impulsion de l'État, qui est aussi intervenu pour assainir le pays.

Les travaux hydrauliques. — Jadis le Val di Chiana était un marécage ; les eaux indécises hésitaient entre le bassin de l'Arno et celui du Tibre. Grâce à des travaux hydrauliques considérables auxquels reste attaché le nom du comte Fossombroni, cette vallée a été transformée en une plaine fertile, centre d'élevage d'une race de bétail améliorée grâce à la culture intensive et très estimée dans toute l'Italie centrale. Ainsi donc, la constitution actuelle du lieu est due à l'intervention de l'État et des associations hydrauliques. C'est une répercussion bien connue en science sociale que la nécessité des irrigations et des desséchements développe les associations et parfois l'importance des pouvoirs publics. Dans le Val di Chiana, l'État a construit un canal qui traverse la plaine du sud au nord et sert de collecteur général. Pour combler les dépressions marécageuses il a employé le système du colmatage qui est souvent usité en Italie grâce au voisinage des montagnes où se fait un actif travail d'érosion. Voici un exemple concret de la façon dont procède l'État : M. X... avait un terrain mi-partie en culture, mi-partie en marécage ; l'État le lui afferma et y fit aboutir un canal de colmatage. Lorsque le niveau du sol fut suffisamment exhaussé, on rendit le terrain au propriétaire et on lui paya une indemnité pour les plantations et les aménagements détruits par le colmatage (clôtures, fossés, chemins, etc.) ; mais cependant on défalqua de l'indemnité la

plus-value donnée au sol lui-même par l'opération ; l'amélioration est variable, suivant que les dépôts sont limoneux ou sablonneux, ce qui varie d'un point à un autre. Les propriétaires ont donc un intérêt évident à ces travaux d'assainissement; il y a aussi pour l'État un intérêt économique et hygiénique à transformer un pays malsain, inculte et pauvrement peuplé en une contrée saine, fertile et habitée par une population nombreuse et riche. Encore aujourd'hui, on exécute çà et là des travaux publics qui complètent et parachèvent le plan d'assainissement primitif.

Il reste aux particuliers à exécuter les travaux de moindre envergure qui présentent pour eux un avantage immédiat. Ce sont surtout des travaux d'irrigation et de défense contre les torrents. Pour cela ils sont constitués en associations autonomes actuellement régies par la loi du 30 mars 1893. Tous les propriétaires compris dans un certain périmètre font obligatoirement partie d'un syndicat divisé en plusieurs sections correspondant aux différents cours d'eau à aménager. Un conseil de délégués vote le budget et nomme des administrateurs pour l'expédition des affaires courantes. On fait face aux dépenses avec les revenus patrimoniaux du syndicat et les contributions des intéressés. Les terres sont divisées en trois classes, suivant le danger plus ou moins grand qui les menace et, suivant la classe où elles sont rangées, elles paient proportionnellement à un, deux et trois. L'association hydraulique de Sinalunga, par exemple, a un budget de 10.788 francs dont 8.622 francs fournis par les contributions. Parmi les dépenses, nous relevons 653 francs pour l'administration (bureaux, secrétaire, etc...), 4.012 francs pour les travaux d'entretien (cantonniers, matériaux, etc...), 3.115 francs pour les intérêts et l'amortissement d'un emprunt de 80.000 francs contracté, en 1893, auprès du Monte dei Paschi de Sienne, à la suite de dégâts considérables occasionnés aux digues par une inondation.

Pour l'exécution des grands travaux hydrauliques il faut une main-d'œuvre abondante, de sorte qu'il y a dans le Val di Chiana un très grand nombre d'ouvriers sans autre moyen d'existence

que leurs salaires. Ces gens-là manquent parfois de travail, ce qui les pousse à marauder ou à émigrer temporairement, mais souvent aussi ils sont occupés pendant l'été au moment où les cultivateurs pourraient les faire travailler, de sorte que ceux-ci se plaignent de manquer de journaliers; il est difficile de trouver un remède à cette situation car les travaux hydrauliques ne peuvent s'exécuter que pendant la saison sèche.

L'ÉLEVAGE ET LE TABAC. — L'assainissement du Val di Chiana a eu pour résultat de le transformer dans l'ensemble en une plaine d'alluvions fertile très propre à la culture intensive, où l'emploi de la charrue et des machines est facile, mais qui, par sa situation et la nature du sol, ne se prête pas à une grande extension des cultures arborescentes. Aussi l'élevage, favorisé par les cultures fourragères, a-t-il pris un grand développement. A Bettole par exemple, chez le comte P..., on trouve plus de 150 hectares de prairies sur terrains colmatés dont le foin est vendu sur pied soit aux colons de la propriété, soit à des étrangers[1]. Sur chaque métairie on trouve environ une tête de bétail par hectare, ce qui représente un assez fort capital, car une paire de bœufs vaut 1.500 francs, une vache 600 à 700 francs, un veau à sa naissance 100 francs. Ces animaux sont élevés à l'étable et de façon intensive, puis ils sont vendus jeunes dans la région de Florence où l'on va, au contraire, acheter les bœufs adultes pour les faire travailler et les engraisser ensuite. Il existe donc un commerce assez actif sur le bétail, ce qui explique la formation de petites fortunes et une aisance très générale chez les petits propriétaires et chez les métayers.

Jadis on cultivait beaucoup de betteraves dans le Val di Chiana, mais cette culture a cédé la place au tabac dans ces dernières années, depuis que l'État a cherché à développer la production de cette plante afin de n'être pas dans la dépendance exclusive de l'étranger pour l'approvisionnement de ses manufactures. La culture du tabac est soumise à un contrôle fiscal

1. En hiver, de novembre à mars, la prairie est affermée à des bergers transhumants descendus des Apennins.

très étroit. La régie de Foiano repartit entre les propriétaires qui en font la demande, les cinq millions de plants auxquels elle a droit. Les cultivateurs ne peuvent donc pas produire autant de tabac qu'ils veulent et ils doivent livrer toute leur récolte au fisc à un prix fixé à l'avance. Ceci est le régime commun. Mais, pour favoriser la culture du tabac et les essais de variétés nouvelles, l'État accorde le droit d'exploitation autonome (*fattoria autonoma*) aux propriétaires qui plantent plus de 30 hectares de tabac. Ceux-ci sont libres, sous la surveillance de la régie bien entendu, de cultiver autant de tabac qu'ils veulent et de choisir la variété qui leur convient. C'est à eux qu'incombent aussi le triage et la préparation des feuilles dans des ateliers spécialement aménagés en vue de la surveillance; puis le tabac est déposé dans un magasin à deux clefs, dont l'une reste entre les mains de l'employé du fisc. Le propriétaire a le droit de détruire sa récolte, de l'exporter ou de la vendre à la régie à un prix débattu; c'est généralement à ce dernier parti qu'il s'arrête. Le système de la *fattoria autonoma* donne donc au cultivateur plus de liberté; il permet d'expérimenter des variétés nouvelles et de développer l'exportation; il est donc favorable au progrès des méthodes et permet de tirer du sol un produit élevé. Les métayers en profitent largement et ils doivent cet avantage au patronage, car, seule, la grande propriété a permis l'organisation de ce système.

On estime qu'un hectare de tabac rapporte 1.200 francs; la part du métayer (600 francs) l'indemnise largement des frais de main-d'œuvre qu'exige la culture. Le tabac lui procure de l'argent liquide et complète ainsi les productions arborescentes qui sont ici relativement peu abondantes. Le propriétaire trouve aussi dans cette culture de beaux bénéfices, qui compensent et au delà la construction des séchoirs qu'elle impose.

De ce que la culture intensive a été possible dès le début de la mise en valeur du Val di Chiana, il résulte que les métairies sont petites, 8 à 10 hectares en moyenne, et qu'il n'est pas possible d'en créer d'autres, puisque tout le sol est occupé. Il s'ensuit que la population est très dense et les familles nom-

breuses. Comme, d'autre part, les cultures arborescentes sont *relativement* peu développées, il a fallu, pour remplacer les produits riches de la vigne et de l'olivier, trouver d'autres sources de profit; de là l'élevage commercial et la culture du tabac, de là aussi le maintien du tissage domestique. Par le fait, quelques métayers ont pu s'enrichir et acheter des champs qu'ils afferment ou donnent en colonage, préférant, pour leur part, rester sur une métairie plus vaste, mieux outillée et bénéficier ainsi du patronage du propriétaire. Cependant la population n'a pas pu s'accroître indéfiniment sur place et il a fallu chercher par l'émigration de nouveaux moyens d'existence; c'est ce qui explique que beaucoup de ménages sont allés s'installer comme métayers à Maremme où nous les retrouverons.

En résumé, si, dans le Val di Chiana, on trouve plus d'activité et d'initiative à la fois chez le propriétaire et chez le colon, cela tient sans doute à la nécessité de transformer le sol et à l'importance moindre des productions arborescentes dans la culture.

IV. — LA BANLIEUE DE FLORENCE.

Nous avons dit qu'en Toscane la classe supérieure est urbaine. C'est en ville que se trouvent les hommes actifs et entreprenants; ceux d'entre eux qui sont propriétaires s'occuperont donc plus volontiers d'un domaine situé dans la banlieue, où ils pourront aller facilement sans s'éloigner du centre de leurs affaires. Ils seront d'autant plus tentés de diriger leur exploitation d'une manière intensive que la ville offre à leurs produits des débouchés rémunérateurs.

Le domaine des Ormes est situé dans la plaine de l'Arno, à quelques kilomètres de Florence, en bordure d'une grande route sur laquelle passe un tramway; les communications sont donc faciles. La propriété ne compte guère que 60 hectares; nous savons en effet que, dès le moyen âge, les commerçants florentins achetaient volontiers dans le voisinage de la ville des domaines dont ils faisaient des lieux de villégiature; aussi

la moyenne et la petite propriété dominent-elles dans la banlieue de Florence. La villa des Ormes appartient à un avocat dont le fils, après avoir terminé ses études agricoles à l'Université de Pise, a pris la direction du domaine sur lequel il réside d'ailleurs. Il fait de l'agriculture non en dilettante, mais en homme d'affaires; il ne limite pas son activité à son exploitation des Ormes, mais s'occupe aussi de différentes entreprises, notamment de la mise en valeur d'une grande propriété dans la Maremme. Il a un bureau à Florence avec lequel il est relié par le téléphone; c'est, en somme, un agriculteur très actif et très moderne; il est un de ces hommes d'initiative et de progrès comme il y en a un certain nombre parmi les nouvelles générations et qui sont un élément important pour l'avenir de leur pays.

Aux Ormes, il y a trois produits principaux, dont deux au moins s'expliquent par le voisinage de la ville : le lait, les fruits et le vin. Le lait est un produit de la réserve où la culture fourragère est associée à celle de la vigne; grâce à une rotation assez compliquée on arrive, sans prairie naturelle, à nourrir dix-huit vaches sur 5 hectares. Le lait est vendu à Florence à des détaillants qui gagnent cent pour cent, aussi les principaux producteurs songent-ils à s'associer pour organiser la vente. On voit par là une fois de plus comment la spécialisation conduit au commerce.

Un autre exemple en est fourni par les fruits très abondants sur les domaines de cette région; le produit peut s'élever à 2.000 francs par hectare. Les producteurs ont constitué un syndicat pour la vente directe sur le marché de Berlin, mais les résultats de la première campagne n'ayant pas été avantageux par suite d'un vice d'organisation, le syndicat s'est dissout. Si le Toscan a l'esprit ouvert aux nouveautés, il n'a pas toujours la ténacité et la persévérance qui font surmonter les difficultés. Il est vrai que, dans le cas présent, le but cherché par le syndicat a été atteint indirectement : les courtiers de Florence, voyant qu'on pouvait se passer d'eux, ont admis comme base pour les prix d'achat les mercuriales de Berlin.

La vigne est très abondante; elle est cultivée en lignes assez rapprochées. M. Z... qui, à la fin de ses études, a fait un stage dans le midi de la France et dans le Bordelais, emploie les procédés de la vinification rationnelle et obtient du vin de bonne qualité qu'il vend en gros ou en détail, suivant l'occasion; cependant, pour s'assurer des débouchés, il s'est porté adjudicataire de la fourniture de vin d'un hospice pour 1.000 hectolitres.

Quoique M. Z... ait une réserve sur laquelle il emploie six ou sept hommes et autant de femmes, c'est par le métayage qu'il exploite la presque totalité de ses terres. Chaque métairie mesure de 6 à 11 hectares; elles sont peu étendues, car la vigne et les arbres fruitiers sont très abondants, ce qui permet aux familles de colons de rester encore assez nombreuses, quoique le voisinage de Florence facilite le départ des jeunes gens. Ainsi le colon Piero cultive une métairie de 7 hectares 1/2; il a quatre fils et quatre filles. Celles-ci sont mariées au dehors, mais deux fils mariés restent avec le père; l'un d'entre eux lui succédera comme chef de famille; un troisième fils est régisseur dans une propriété voisine; le quatrième tient une boutique de marchand de vin à Florence. C'est bien là une famille patriarcale et une famille stable, car certains métayers sont sur le domaine depuis trois siècles. L'influence de la ville n'a donc pas fait subir à la communauté un ébranlement notable; peut-être même, par la facilité qu'elle offre d'augmenter les bénéfices agricoles, tend-elle à maintenir réunis des ménages qui autrement devraient se séparer, faute de pouvoir vivre sur une métairie trop petite.

D'autre part, n'oublions pas que Florence ne compte guère que deux cent mille habitants; son pouvoir d'absorption est donc limité, d'autant plus que ce n'est pas une riche cité industrielle. Ainsi s'explique que le métayage avec la culture mixte et intégrale se maintiennent à ses portes et que la spécialisation exclusive et intense n'existe dans la banlieue qu'à l'état exceptionnel, par exemple pour les fleuristes, pépiniéristes, etc... Florence n'est même pas un point d'exportation très favorable; elle est

desservie d'une façon très insuffisante par les chemins de fer [1]. Il s'ensuit qu'elle n'exerce pas sur sa banlieue l'influence commercialisante qu'exercent, par exemple, les ports des Pays-Bas sur toute la campagne néerlandaise.

V. — LES « CRETE ».

La région des *Crete,* située au sud de Sienne, est constituée par les argiles marneuses du pliocène et s'étend jusqu'à Radicofani au midi, à Montepulciano à l'est et à Montalcino à l'ouest. Cette contrée, jadis couverte de forêts, fut déboisée au cours des siècles et les eaux entraînèrent les terres meubles pour ne laisser subsister que des mamelons d'argile compacte, couleur gris bleu, séparés par des ravins profonds.

La compacité des terres les rend toujours très difficiles à travailler et souvent infertiles, aussi la culture est-elle à l'état rudimentaire et presque toute l'étendue des domaines est-elle consacrée au pâturage. Maigre pâturage en vérité, souvent desséché en été, où errent quelques troupeaux de brebis. Les métairies sont très étendues, 50 à 60 hectares au minimum, et encore suffisent-elles à peine à nourrir misérablement une famille de paysans d'ailleurs en communauté nombreuse, comme il convient à des gens qui vivent de l'art pastoral.

La plupart des propriétaires laissent aller les choses suivant la routine traditionnelle [2]. Ils se désintéressent d'autant plus de leurs domaines que ceux-ci représentent un faible capital ; il n'y a ni arbres fruitiers ni vigne et la stérilité bien connue des *Crete* fait que la terre y est à bas prix et qu'une métairie, si mal tenue soit-elle, rapporte encore un gros intérêt relativement à sa valeur vénale. Le propriétaire toscan est un urbain

1. La grande ligne Florence-Bologne qui, en traversant les Apennins, met l'Italie centrale en communication avec la vallée du Pô et l'Allemagne, n'a qu'une seule voie et offre des rampes très accentuées. Gênes souffre d'ailleurs du même manque de dégagement à travers les Apennins.

2. La charrue étrusque, telle qu'on la voit dans les musées, est encore en usage dans cette région.

pour qui la propriété foncière est simplement une source de revenus, qui fera des améliorations pour maintenir ou augmenter ces revenus, mais laissera tout en l'état, s'il les juge suffisants. Il ne patronne que sous la contrainte des circonstances.

Cependant quelques propriétaires, de leur propre mouvement ou par l'office d'un régisseur progressiste, ont entrepris l'amélioration des *Crete* et ont obtenu les résultats les plus satisfaisants. Il faut d'abord modifier le relief du sol qui est trop accentué; on comble donc les ravins par colmatage au dépens des sommets dont on favorise l'érosion au moyen de la charrue ou de la pioche. Puis on fait des labours profonds, accompagnés de copieuses fumures; mais, pour avoir du fumier, il faut un nombreux bétail et pour cela la création de prairies artificielles s'impose tout d'abord. Il est nécessaire ensuite de diviser les métairies qui sont trop étendues pour qu'une famille même nombreuse puisse suffire aux travaux de la culture. Par ce traitement rationnel des *Crete*, un régisseur du comte Chigi, à Castelnuovo-Berardenga, est arrivé à porter le rendement des céréales de 6 pour 1 de semence à 16 pour 1, et cela en quatre ans. On estime qu'avec les profits du bétail, la productivité des terres peut être ainsi quadruplée et que la subdivision des métairies permettrait à une population deux ou trois fois plus dense de vivre à l'aise[1]. Mais, pour obtenir ce résultat, il faut de l'initiative et des capitaux; or, rares sont les propriétaires énergiques et disposés à faire les dépenses nécessaires, car ici la pratique du patronage n'est pas imposée au propriétaire par les cultures arborescentes.

Nous nous sommes étendus un peu longuement sur la région des collines, car elle est caractéristique de la Toscane. Sa formule serait : *un pays accidenté où la culture mixte à productions arborescentes dominantes est le moyen d'existence exclusif de métayers en communauté de famille sur petits domaines exploités sous la direction de patrons urbains.*

1. Cf. Prof. V. Racah *Il miglioramento agricolo delle Crete senesi.* Rome, 1908, (Extrait du *Bollettino della Società degli Agricoltori Italiani*, 20 juin 1908).

II

LA MONTAGNE

Dans la Montagne, on rencontre les mêmes cultures arborescentes que dans la région des collines partout où le climat s'y prête ; ailleurs elles sont remplacées par le châtaignier et la forêt ; les pâturages, très restreints, n'existent que sur les plus hautes cimes couvertes de neige pendant l'hiver. Ces modifications dans les productions du sol imposent au type social des modifications correspondantes. La *culture ne suffit plus comme moyen d'existence,* il faut recourir à l'émigration, à la transhumance, ou à la fabrication ; c'est ce que nous allons constater dans le Casentino, tandis que la présence du cinabre dans le sous-sol va développer l'art des mines au mont Amiata. A ces modifications dans le travail vont correspondre des modifications dans la *propriété* : le petit domaine et le domaine fragmentaire deviennent la règle ; dans la *famille,* la communauté évolue vers le simple ménage ; dans le *patronage,* le grand propriétaire devient rare et son rôle est presque nul.

I. — LE CASENTINO.

Le Casentino est le pays formé par la vallée supérieure de l'Arno, au nord d'Arezzo. C'est un immense cirque en ellipse, dont Poppi et Bibbiena sont les foyers. Nous ne nous occuperons pas du fond de la vallée qui pourrait, par ses cultures

et son organisation sociale, se rattacher à la région des collines. Nous étudierons seulement les deux versants dont les pentes très escarpées occupent la majeure partie du pays. Le versant de la rive droite de l'Arno est sous l'influence du pâturage et du châtaignier, qui développent la transhumance et l'émigration; le versant de la rive gauche est sous l'influence de la forêt qui développe la fabrication.

La Transhumance. — Il y a deux variétés de pasteurs transhumants. Les uns sont de petits propriétaires possédant 20 à 30 brebis qu'ils font pâturer en été sur les sommets, dans des pacages qu'ils louent ou dont ils sont propriétaires ou dans les bois; mais depuis la loi sur la servitude forestière, le pacage est interdit dans les bois, ce qui est une grande gêne pour les bergers. D'autre part, la culture devient plus intensive dans la plaine et cela met obstacle au libre parcours, de sorte que le pâturage d'hiver est aussi bien entravé. Ces bergers s'en vont, en compagnie d'un jeune garçon, conduire leur petit troupeau dans la vallée de l'Arno, près de Florence, d'Empoli; ils reçoivent l'abri dans une métairie en échange du fumier qu'ils laissent ou encore d'un peu de fromage ou d'un agneau. Les brebis cherchent leur vie le long des chemins, dans les champs sans récolte ou dans les boquetaux. On peut prévoir le moment où les montagnards devront renoncer à un art pastoral, jadis prospère, qui leur assure l'indépendance, mais qui, par suite des progrès de la culture, devient de plus en plus difficile à exercer. Beaucoup d'ailleurs ont déjà dû liquider leurs troupeaux.

Sur les hauteurs du Prato Magno et de la Consuma on trouve des communautés de pasteurs qui pourront résister plus longtemps, car elles pratiquent un art pastoral, sinon plus intensif, du moins plus indépendant de la collectivité. Ces familles, qui sont riches, possèdent des troupeaux de 300 à 400 brebis. Elles sont propriétaires de pâturages étendus et en louent d'autres, soit en bloc, soit à raison de un franc par tête pour les bêtes non laitières ou en abandonnant au propriétaire le lait des brebis. En hiver, ces troupeaux prennent le chemin de la Maremme, en

traversant toute la Toscane. Chaque berger suit toujours la même route sur laquelle il a des domaines connus, où il prend gîte chaque fois qu'il passe en échange du fumier et de quelques fromages. On reste sept mois en Maremme et on y paie le droit de pâturage 7 francs par tête. Nous sommes donc là en présence d'un système de transhumance organisé et qui a chance de durer aussi longtemps que la Maremme ne sera pas entièrement mise en culture. Nous n'insisterons pas sur l'indépendance que l'art pastoral assure à ceux qui l'exercent, non plus que sur les facilités qu'il offre au maintien de la communauté de famille; ce sont des répercussions connues.

Le chataignier et l'émigration. — Le village de Raggiolo est littéralement plaqué contre la paroi abrupte de la montagne. Les rues sont étroites et escarpées ; on a peine à les gravir, car le pied glisse sur les dalles usées. On conçoit combien les transports sont lents et pénibles, ici où les voitures n'ont pas accès et on se prend de pitié pour les malheureuses femmes qui regagnent leur logis, courbées sous d'énormes faix de bois. On va de Poppi à Raggiolo par un ancien chemin muletier qui a été élargi et rendu carrossable, mais où les pentes ne sont pas ménagées. Le chemin débouche dans la vallée de la Teggina, au fond de laquelle se trouve Raggiolo. Sur le versant nord on aperçoit des bois assez maigres où pâturent de petits troupeaux de huit à dix brebis, gardées par des femmes qui font des tresses de paille. Ce travail, dont l'introduction dans le pays remonte à quinze ou vingt ans, leur est médiocrement payé, mais il leur permet de gagner quelques sous, tout en gardant leurs brebis dans les bois et les châtaigneraies qui sont soumis à la vaine pâture, car ici les propriétés sont trop petites pour que chacun reste chez soi.

Sur le versant exposé au soleil s'étagent des terrasses où, dans des champs minuscules, la vigne se mêle aux céréales; au-dessus s'étendent les châtaigneraies. C'est la châtaigne qui est le produit principal du pays, celui qui influence toute l'existence du montagnard. C'est un produit de culture arborescente, mais

qui, à la différence de la vigne, n'exige guère d'autre travail que la cueillette[1], travail qui ne dresse ni à l'effort, ni à l'initiative, ni à la prévoyance. Cette cueillette n'occupe la population que pendant quelques semaines et les femmes et les enfants y rendent les mêmes services que les hommes. La châtaigne, séchée ou réduite en farine, sert de base à la nourriture comme le pain et sans transformation compliquée ; on peut donc consommer en nature le produit du domaine. La récolte des châtaignes ne dépend pas, comme celle de la vigne ou des arbres fruitiers, en grande partie du travail de l'homme, mais presque uniquement de la nature et des influences atmosphériques, ce qui favorise le fatalisme et l'insouciance de la population.

Si les châtaignes sont abondantes, tout va bien, sinon c'est la misère ou tout au moins la gêne. Comme les bonnes années sont exceptionnelles, que la population est assez dense, il faut recourir à d'autres moyens d'existence, c'est-à-dire à l'émigration, car il n'y a ni fabrication ni possibilité d'étendre les cultures. Les hommes de Raggiolo vont ordinairement en Maremme, presque toujours sur le même domaine où ils sont employés, soit à la culture, soit comme terrassiers ou bûcherons. Ils partent en décembre ou janvier, plus ou moins tôt suivant l'abondance des châtaignes, ce qui prouve bien qu'ils émigrent contraints et forcés, et ils reviennent en mai avant la période des fièvres de la Maremme. Quelques-uns vont aujourd'hui à Gênes, en Suisse ou en France; ils ne reviennent alors qu'en septembre pour la récolte des châtaignes. Pendant l'absence des hommes, ce sont les femmes, les enfants et les vieillards qui exécutent les travaux de culture. En somme, c'est l'*émigration périodique dans les métiers inférieurs*, qui supplée ici à l'insuffisance de la culture.

Si les produits de la culture et du châtaignier sont insuffisants pour nourrir la famille, cela tient à l'exiguité des propriétés. Le morcellement naturel des champs dans une petite vallée de montagne est très favorable à la petite propriété; de

1. L'émondage des arbres, qui a surtout pour but d'enlever le bois mort, ne se fait que de loin en loin.

même les châtaigneraies sont susceptibles d'une division très grande; en fait, certains paysans ne possèdent qu'un ou deux châtaigniers; quant au sol de la châtaigneraie, il n'est pour ainsi dire pas approprié, puisqu'il reste soumis à la vaine pâture.

Pour que la *propriété fragmentaire* soit devenue la règle, il faut que la communauté soit en pleine désagrégation. C'est en effet ce qu'on constate. Les enfants demeurent bien en général avec les parents jusqu'à la mort de ceux-ci pour profiter des châtaigniers, mais il n'y a pas d'exemple de frères restant unis sous l'autorité de l'un d'eux. Le châtaignier tend bien à maintenir la communauté, mais la culture et l'émigration tendent à la dissoudre, et sont les plus fortes. L'instinct d'indépendance est développé par l'émigration et n'est pas comprimé par les nécessités de la culture comme chez les métayers des collines. La famille est donc ici constituée en *simple ménage avec enfants mariés au foyer.*

La forêt et la fabrication. — La chaîne principale de l'Apennin qui, du mont Falterona à la Verna, limite au nord-est le Casentino, est couverte de forêts qui dépendaient jadis, soit de la Maison de Lorraine, soit des célèbres monastères des Camaldules et de la Verna situés dans cette région, et qui sont aujourd'hui sous l'administration de l'État. C'est de la forêt que la population de ces montagnes tire ses principales ressources, soit par l'abatage des bois, soit surtout par la fabrication.

Remontons la vallée de la Sova, à quelques kilomètres au nord de Poppi, jusqu'à Lierna, petit village accroché au flanc de la montagne. Le chemin carrossable s'arrête au bas des maisons où on ne peut arriver qu'à pied ou à cheval. Dans les ruelles en pente, on voit du bois en billes ou en merrains; par les portes ouvertes on aperçoit des hommes qui fendent ces billes de bois, courbent les lames au feu et les assemblent en barils ou en baquets. Nous sommes à Lierna dans un des principaux centres de la fabrication des barils. Ces barils sont vendus dans la ré-

gion viticole où ils servent au transport et à la vente du vin. La montagne subit donc ici bien nettement l'influence indirecte des cultures arborescentes que nous avons reconnues caractéristiques de la Toscane. Cette fabrication a pu se développer à cause du voisinage de la forêt; on y achète un sapin qu'on débite en billes de 70 centimètres de long, faciles à transporter à dos d'âne; quelques outils très simples composent tout l'outillage. Avec quelques centaines de francs on peut s'établir *barilaio* (tonnelier) dans de bonnes conditions, c'est-à-dire qu'on peut attendre pour vendre ses produits le moment des vendanges lorsque la paire de barils vaut 7 à 9 francs [1]. Le prix varie suivant l'abondance du vin. Les *barilai* à court d'argent doivent vendre leurs barils au fur et à mesure de leur fabrication et, en hiver les prix baissent à 4 ou 5 francs.

Barils et baquets sont achetés par des commerçants originaires de la vallée de la Sova où leurs amis et parents leur servent de courtiers. Eux-mêmes sont établis à Florence ou à Empoli au centre de la région viticole. La montagne fournit donc ici des émigrants dans le commerce; c'est une conséquence de l'industrie. Elle fournit aussi des émigrants dans la fabrication, car certains *barilai* ont la clientèle directe d'une fattoria de la région des collines, où ils vont aussi passer quelques semaines chaque année pour faire les réparations. Quelques-uns se sont même établis définitivement dans la province de Sienne ou dans celle de Florence.

La fabrication des barils qui se fait en industrie domestique principale favorise l'établissement en simple ménage et le châtaignier n'est pas là pour retenir les enfants autour du père; aussi ne reste-t-il plus trace de la communauté. Celle-ci persiste seulement chez les métayers des environs où on trouve même des familles de trente et quarante personnes. Preuve évidente de l'influence du travail sur la constitution de la famille.

L'établissement des jeunes ménages est facilité par l'émigration dont nous venons de parler, quoique celle-ci ne soit pas

1. Le baril mesure une cinquantaine de litres.

très abondante. Les émigrants louent leur maison, ce qui indique qu'ils ont l'esprit de retour, mais ils vendent leurs champs probablement pour se procurer le capital dont ils ont besoin pour s'installer au dehors. Ainsi se constitue, par le partage égal et par le morcellement. la propriété fragmentaire qui fournit des aliments au *barilaio* et diminue pour lui les aléas de la fabrication. Mais la culture n'en reste pas moins ici tout à fait accessoire.

Quittons Lierna et montons jusqu'à Moggiona par le chemin muletier qui est la seule voie d'accès à ce petit village, le plus élevé de la vallée. Nous dépassons une femme qui pousse devant elle deux ânes chargés de perches de saules fendues et écorcées. Les perches, qui servent à faire des cercles de barils, viennent des bords de l'Arno; à Lierna, on les apporte brutes et on les prépare à la maison; les gens de Moggiona, au contraire, les travaillent dans la vallée à cause de la difficulté des transports; comme ceux-ci sont lents et se font par petites charges, ce sont les femmes qui conduisent les ânes, et cela leur interdit certains travaux comme le tressage de la paille. On voit comment la largeur d'un chemin peut influer sur l'atelier de travail et l'organisation du personnel.

Le village de Moggiona va nous montrer l'évolution de l'état social sous l'influence de la fabrication. Nous avons pu interroger un vieillard, notable de l'endroit, dont les souvenirs d'enfance nous ont été précieux. Dans sa jeunesse il n'y avait pas de vigne, seulement quelques champs de céréales disséminés çà et là au milieu des bois de chêne. Les habitants vivaient surtout de l'art pastoral transhumant; les brebis estivaient sur les sommets des Camaldules et hivernaient en Maremme; il ne restait guère habituellement que sept ou huit hommes au village. La fabrication des barils a été introduite à Moggiona, il y a une centaine d'années, par deux jeunes gens qui avaient été placés en apprentissage à Lierna, mais c'est seulement après 1860 qu'elle s'est développée pour finir par devenir le moyen d'existence principal des habitants. Les enfants de barilai sont aussi barilai; s'ils manquent d'argent pour s'installer, ils en

empruntent à un voisin ou à un commerçant en barils qui de ce fait exerce un certain patronage.

Le premier effet de la fabrication a été l'amélioration du mode d'existence. Jadis les paysans de Moggiona vivaient comme des bêtes dans des taudis infects et boueux; aujourd'hui les maisons neuves se multiplient, car chacun tient à être propriétaire de son habitation; il n'y a que deux locataires et ce sont des ouvriers étrangers venus pour travailler dans les bois. Les intérieurs sont propres et en ordre, le mobilier suffisant et convenable. Jusqu'ici les barilai ne semblent pas chercher à se constituer des domaines pleins, ils se contentent d'un domaine fragmentaire, et, comme la population n'est pas encore très dense, il en résulte que la terre reste à un prix modéré. Cependant la transhumance a disparu depuis que les hommes sont occupés au travail du bois et, depuis cinquante ans, on a beaucoup défriché. La fabrication, en favorisant l'accroissement de la population, a amené l'extension des cultures; comme on vit mieux, la consommation du vin a augmenté; aussi plante-t-on de la vigne chaque année. Cependant il n'y a que deux familles de cultivateurs purs travaillant avec des vaches, tous les autres n'emploient que la bêche et la pioche. *Les pasteurs transhumants d'autrefois ont donc passé ici à la fabrication domestique principale appuyée sur la petite culture en domaine fragmentaire.* La famille en communauté a évolué vers le simple ménage, et le patronage de l'herbe a fait place au patronage de la forêt.

Le moment est venu de rechercher quelle est l'origine de la petite propriété dans la montagne du Casentino. Jadis toutes ces montagnes appartenaient à des monastères riches et puissants; les seigneurs en effet fondaient plus volontiers et dotaient plus largement les couvents dans ces contrées pauvres, incultes et inhabitées que dans les régions riches et peuplées de la plaine et des collines. Les moines donnèrent à cens une grande partie de leurs terres, tout en conservant quelques domaines en faire-valoir et en métayage. Ainsi s'explique la coexistence de la petite et de la moyenne propriété. En outre, au XVIIIe siècle,

sous le règne de Pierre-Léopold, les communes furent obligées et l'Eglise invitée à donner leurs biens en emphytéose aux cultivateurs. Tous les propriétaires de Moggiona sont originairement des tenanciers à cens ou des propriétaires emphytéotiques, dont quelques-uns n'ont pas encore racheté leurs redevances. Celles-ci se payaient autrefois en grain à la Saint-Jacques; depuis que les biens des monastères ont été sécularisés, elles sont rachetables au taux de 5 %. Voilà par suite de quelles circonstances, jointes aux conditions favorables du lieu, la petite propriété s'est développée dans les montagnes toscanes.

Les conséquences du reboisement. — Nous avons vu à Moggiona les cultures s'étendre par défrichement. C'est ce qui a eu lieu partout dans le Casentino : il y a un siècle, à Stia, les bois descendaient jusqu'à l'Arno; il faut maintenant monter beaucoup plus haut pour les rencontrer. Le défrichement est ici favorisé par le climat qui permet aux cultures et à la vigne de s'élever jusqu'à une altitude assez grande; aussi, pour satisfaire aux besoins d'une population toujours croissante, des étendues considérables de forêts ont-elles été défrichées au cours des siècles[1]. Ceci a eu, au point de vue du régime des eaux, des effets désastreux : l'Arno, navigable au moyen âge, n'est plus qu'un torrent; d'autre part, en raison de leur âge géologique, les Apennins ont des pentes très escarpées que les eaux de pluie ravinent en entraînant les terres qu'elles déposent ensuite dans la plaine; les inondations sont fréquentes et redoutables[2]. Pour remédier à ces inconvénients, les Médicis protégèrent les forêts par des lois qui furent abrogées à la fin du XVIIIe siècle, sous l'empire d'un libéralisme mal compris. Le déboisement reprit de plus belle, si bien que le gouvernement italien dut promulguer en 1887 une loi sur la servitude forestière (*vincolo forestale*) par laquelle le sol, situé dans un périmètre déterminé, est soustrait

1. A la fin du XIVe siècle, les forêts occupaient en Toscane environ 800.000 hectares; actuellement elles couvrent seulement 450.000 hectares.

2. Dans l'automne 1907, les inondations ont causé de grands dégâts aussi bien dans la plaine que dans la montagne.

à la culture et au pâturage, afin de favoriser le reboisement.

Si le principe de la loi est excellent, l'application en est très défectueuse. D'abord aucune indemnité n'est allouée aux propriétaires dont les terres sont comprises dans le périmètre de reboisement : pour beaucoup de paysans, c'est la ruine. Ensuite ce périmètre vaguement défini est encore plus mal délimité; le plan en est incertain et il n'y a pas de bornes sur le terrain. De là des contestations et des procès sans fin; les gros propriétaires arrivent à se défendre, mais les paysans sont écrasés et conçoivent contre les agents forestiers une haine terrible qui se traduit parfois par des meurtres.

Nous comprendrons mieux l'exaspération des habitants de ce pays en étudiant les répercussions qu'a eues la loi forestière sur la population du petit village de Valluciole situé au pied du mont Falterona. Il y avait là de petits propriétaires indépendants, grâce à leurs brebis, à leurs châtaigniers et à leurs champs où ils cultivent surtout des pommes de terre. Jadis même, beaucoup filaient et tissaient la laine, soit pour eux-mêmes, soit pour le compte de négociants de Stia, mais aujourd'hui l'usine qui occupe 600 à 700 ouvriers a remplacé la fabrique collective[1]. La loi de 1887 enleva toute ressource à beaucoup de paysans, qui n'eurent plus le droit ni de cultiver leurs champs ni de faire paître leurs brebis dans les bois. Il ne leur restait que les châtaigniers, produit insuffisant et aléatoire. Ils subirent de ce fait une déchéance; de propriétaires indépendants ils devinrent salariés, car ils durent chercher dans l'émigration des moyens d'existence. Certains sont bûcherons, en été dans la montagne, l'hiver en Maremme; d'autres sont maçons à Florence, dans l'Italie du Nord et même à l'étranger. Ils arrivent à vivre encore assez bien, mais la population tend vers le type instable, car, d'une part, l'émigration ébranle la communauté et la réduit au simple ménage, et, d'autre part, le paysan est déraciné.

Accablé d'impôt du fait d'une terre qui est devenue inutili-

1. Il est évident que les fameux draps du Casentino et l'industrie de la laine à Florence au moyen âge doivent leur origine aux nombreux troupeaux de brebis transhumants des Apennins.

sable pour lui, il cherche à la vendre ; il ne conserve que les châtaigneraies dont la destination n'a pas été modifiée par la loi et qui, n'exigeant pas de travail, ne le retiennent pas au pays. La petite propriété tend donc ici à disparaître au profit de quelques propriétaires plus riches qui achètent à bas prix, se défendent victorieusement contre l'administration forestière ou obtiennent des accommodements, et qui ainsi constituent de nouvelles métairies où vivent des communautés nombreuses. Lorsque celles-ci se trouvent à l'étroit sur leurs domaines, elles envoient des émigrants jusque dans la Maremme où nous les retrouverons.

On voit, par cet exemple, combien l'intervention des pouvoirs publics, même justifiée, est souvent absolue, sans souplesse et peut amener le trouble et la souffrance dans une population pour n'avoir pas tenu compte de certaines circonstances locales.

De notre excursion à travers le Casentino nous retiendrons en définitive que, par suite de l'insuffisance de la culture et sous l'influence de la petite propriété, de l'émigration et de la fabrication, l'organisation de la famille se modifie : *la communauté fait place au simple ménage et le patronage du grand propriétaire urbain est remplacé par celui de l'herbe, du châtaignier et de la forêt.*

II. — LE MONT AMIATA.

Le mont Amiata est un massif isolé au sud de la Toscane ; son sommet, qui dépasse 1.700 mètres d'altitude, est couvert de bois de hêtres. Il est formé par un épanchement de trachyte léger et poreux sur l'éocène argileux et compact. La route qui fait le tour de la montagne par Castel del Piano, Arcidosso, Santa Fiora, Pian Castagnaio et l'Abbadia San Salvatore, suit la limite des deux terrains[1] ; cette limite est d'ailleurs indiquée dans tous

1. Cette route, très pittoresque, est mal tracée et encore plus mal entretenue. Les auberges du mont Amiata laissent beaucoup à désirer. On vous répète partout, en s'excusant, qu'on est « à la campagne », qu'il faut « s'adapter » aux conditions locales, mais les aubergistes ne songent pas à « s'adapter » aux nécessités de l'hygiène moderne. Cela empêche le tourisme de se développer.

ses contours par le châtaignier qui pousse vigoureusement sur le trachyte, mais ne vient pas sur l'éocène trop compact. Le climat est très doux à cause du voisinage de la mer, dont les vents apportent parfois une pluie bienfaisante. *Nous allons constater ici que l'abondance des productions arborescentes ne supplée pas au défaut de patronage et que, lorsque le patronage reparaît, la prospérité revient.*

Les productions arborescentes. — A Castel del Piano, les cultures arbustives, favorisées par le climat et le sol, prennent une importance qu'elles n'ont nulle part dans la région des collines. Le vin, l'huile et les châtaignes sont les trois produits principaux du pays; les céréales sont tout à fait accessoires. La vigne seule exige un peu de travail; les oliviers se taillent tous les trois ans et les châtaigniers s'élaguent de loin en loin. Ces trois plantes donnent des récoltes abondantes; on me cite des oliviers produisant 700 kilos d'olives, soit 150 kilos d'huile; on estime qu'un hectare planté en oliviers peut rapporter brut jusqu'à 2.000 francs. L'huile et le vin sont en grande partie vendus en Maremme; les marrons sont aussi exportés, mais les châtaignes, séchées et réduites en farine, servent de base à l'alimentation. Les champignons sont abondants dans les bois et les châtaigneraies; on en exporte pour 50.000 francs par an; les femmes se font ainsi des journées de 2 à 3 francs. C'est en somme la vie facile. On peut vivre sur un petit domaine; aussi la petite propriété règne-t-elle exclusivement. Il y a quelques métairies, mais qui ne dépassent pas 4 à 5 hectares et ne constituent jamais de grandes propriétés. En raison de l'abondance des productions, le sol s'est morcelé et la population s'est accrue; elle a doublé en cinquante ans. Mais la productivité du sol n'a pas pu s'accroître indéfiniment; aussi faut-il chercher dans l'émigration des moyens d'existence supplémentaires. Les hommes vont faire les foins et les moissons en Maremme, ou bien sont bûcherons ou charbonniers; d'autres fabriquent des objets en bois. Depuis quelques années, beaucoup vont à Gênes comme ouvriers du port; les jeunes filles vont mêmes dans les filatures de Ligurie. Mais tous

ces émigrants ont l'esprit de retour et la nostalgie du pays : un propriétaire important avait trouvé près de Lucques des métairies pour plusieurs familles qui étaient sans travail ; elles sont revenues au bout de trois mois.

Nous sommes ici en présence de communautaires endurcis. Les familles restent dans l'indivision le plus longtemps possible. Mais on a beau se serrer les uns contre les autres, la production des châtaigniers et des oliviers n'augmente pas, tandis que les besoins s'accroissent ainsi que les impôts[1]. On est ainsi amené à vendre son bien, et la petite propriété est en voie de disparition ; ce serait déjà chose faite s'il n'y avait dix vendeurs pour un acheteur, car seuls les plus économes, les plus travailleurs arrivent à se maintenir et peuvent parfois acheter de nouvelles terres. Ce sont surtout les bûcherons et les scieurs de long qui s'enrichissent et agrandissent leurs domaines. Mais, à côté de ces propriétaires d'élite, il se forme une sorte de prolétariat misérable qui ne peut guère s'employer sur place, faute d'une classe patronale pour créer de nouveaux moyens d'existence. Les familles bourgeoises recrutent surtout les fonctions publiques et les carrières libérales. Il y a bien au pied de la ville les carrières de terre de Sienne, qui constituent un monopole de fait puisqu'elles sont uniques au monde ; mais l'exploitation en est rudimentaire et anarchique ; une société, formée par les divers propriétaires pour régler la vente, n'a eu qu'une existence éphémère. C'est en Angleterre que la terre de Sienne est préparée en vue de la vente et qu'on réalise ainsi des bénéfices qui pourraient revenir aux habitants de Castel del Piano. J'ai pourtant rencontré là un homme qui, après avoir reçu, comme ses voisins, une éducation classique et universitaire, s'est lancé dans l'industrie. Il a transformé une ancienne fonderie en usine électrique ; il fournit la lumière à plusieurs villages et utilise la force motrice pour le service d'un moulin et d'une fabrique de pâtes alimentaires. Il y a sur tout le pourtour du mont Amiata beaucoup de ruis-

1. On me cite des châtaigneraies dont l'impôt dépasse le revenu et que les propriétaires ont abandonnées au Fisc, qui a dû alors acquitter les taxes provinciales et communales !

seaux et de chutes d'eau qu'on pourrait utiliser pour l'industrie; mais de telles initiatives sont rares; la petite vie étroite, tranquille et insouciante, due aux productions arborescentes, a mis son empreinte sur toute la population et n'a pas permis la formation d'une véritable classe patronale.

Les mines de mercure. — La classe patronale n'a pas été fournie, ici, comme dans la région des collines, par les urbains, à cause de l'éloignement des villes de commerce. La féodalité s'est maintenue ici beaucoup plus longtemps que dans le reste de la Toscane; c'est ce qui explique l'existence de quelques grandes propriétés, qui s'étendent surtout sur des bois et des terres à maigre pâturage. C'est pourtant de la ville et même de l'étranger que sont venus les patrons actuels dans le mont Amiata, mais ils ont été attirés, non par la culture, mais par la richesse minérale du sous-sol.

La commune de Santa-Fiora est très vaste et la population y est peu dense, quoiqu'elle ait doublé depuis cinquante ans. La culture, très arriérée, se fait à la bêche et sans fumure, car le gros bétail n'existe pas; il y a seulement des moutons qui pâturent dans les châtaigneraies, et ce sont des ânes qui servent de bêtes de somme. Les habitants semblent faire de la culture à regret et seulement pour suppléer à l'insuffisance du pâturage et de la cueillette. Cependant par la fumure on pourrait doubler les rendements, comme le prouve l'exemple d'un propriétaire agronome. En intensifiant la culture, la population trouverait sur place des moyens d'existence très suffisants, tandis que les hommes doivent aujourd'hui aller en Maremme pour les moissons, au détriment de leur santé. Il existe encore dans la région des communautés de quarante personnes, dont les domaines sont considérables et qui, grâce à leurs nombreux troupeaux, à la main-d'œuvre abondante, cultivent bien et sont prospères. Mais, ici comme ailleurs, la communauté tend à se désagréger; les jeunes ménages s'établissent à leur compte dès que leurs moyens le leur permettent. C'est surtout à l'industrie minière qu'ils doivent de pouvoir se créer une existence indépendante.

Les mines de Siele appartiennent à un Italien de Livourne. Elles ont eu longtemps pour directeur un ingénieur tchèque, M. Cermak-Spirek, mort récemment, qui est l'inventeur du four universellement employé aujourd'hui pour le traitement du cinabre. Les mines de l'Amiata étaient connues des Romains, mais celles de Siele ne sont exploitées activement que depuis le milieu du XIXe siècle. Elles occupent plus de 300 ouvriers qui habitent les villages voisins, souvent à plusieurs kilomètres. Le minerai (sulfure de mercure imprégnant l'argile) est d'abord mis à sécher à l'air, puis placé dans un four continu, où il est chauffé à une température suffisante pour distiller le mercure dont les vapeurs sont amenées dans un réfrigérant où on recueille le mercure en mélange avec les produits de la combustion; par turbinage on obtient le métal pur [1]. On voit que le traitement du cinabre est des plus simples. Il exige une grande quantité de bois, d'abord parce que la houille manque dans le pays et que les transports sont coûteux, ensuite parce que le feu de bois, plus clair et plus vif, convient mieux pour la distillation. Aussi une main-d'œuvre considérable est-elle employée à l'abatage et au transport du bois; si bien que la plus grande partie de la population de Santa-Fiora vit aujourd'hui plus ou moins directement de l'exploitation des mines. La nécessité de s'assurer pour l'avenir des ressources suffisantes en combustible pousse les propriétaires de mines à reboiser : à Siele cinquante ouvriers sont occupés à des travaux de reboisement et on estime que, dans quelques années, le bois de la propriété suffira à fournir le combustible nécessaire à l'usine, mais il faudra encore acheter le bois d'œuvre. La cherté de la houille [2] et la nécessité d'économiser le combustible amène à utiliser les chutes d'eau. La mine de Siele a installé à Santa-Fiora une usine électrique qui fournit la force motrice pour les pompes et le service des puits et qui éclaire, en outre, différents villages.

1. Si le four est bien construit, il ne doit y avoir aucune émanation de vapeurs de mercure, sinon l'opération est dangereuse pour les ouvriers qui sont rapidement atteints de paralysie et de tremblements.

2. Rendue à Siele, la tonne de houille revient à 70 francs.

Grâce à la forêt et aux chutes d'eau, l'éloignement du chemin de fer et le mauvais état des routes n'exercent pas une influence fâcheuse sur l'exploitation minière : le transport de la tonne de mercure jusqu'à la station du mont Amiata revient à 23 francs, somme insignifiante étant donnée la valeur de la marchandise, 8.000 francs environ.

A l'Abbadia San-Salvatore, les effets de l'industrie minière sont les mêmes et paraissent encore plus accentués, car l'exploitation est plus importante et son influence est concentrée sur un seul village. Jadis, la population était sous la dépendance étroite du châtaignier. La culture y est encore arriérée et routinière ; ainsi, malgré l'abondance des sources, il n'y a pas de prairies : « Ça n'est pas l'habitude du pays, » me dit un paysan. Les habitants assez misérables émigraient en masse en Maremme l'hiver et l'été. Il y a dix ans, une société *allemande* a entrepris l'exploitation des mines de mercure. Elle dépense de 50.000 à 60.000 francs par mois en salaires et en bois. La vie est donc maintenant assurée aux gens de l'Abbadia, qui n'émigrent plus. La population, qui est de 5.000 habitants, augmente de 200 âmes par an et, malgré cela, le bien-être s'accroît ; il n'y a pas plus de trois ou quatre familles qui ne possèdent pas leur maison. La terre a triplé de valeur quoique la culture, considérée comme un moyen d'existence accessoire, soit assez négligée. En raison de la densité de la population, la fabrication domestique de la toile et du drap par les femmes s'est maintenue, et l'aisance plus générale a donné une nouvelle impulsion à la fabrication des chaises et des tonneaux.

Sous l'influence du patronage qui lui manquait jusqu'alors, la population est devenue prospère ; l'établissement des jeunes ménages est facilitée, ce qui favorise la dissolution de la communauté et la diffusion de la propriété fragmentaire. Cependant le travail industriel n'a pas donné aux hommes la prévoyance que n'avait développée en eux ni la culture arborescente du châtaignier ni la formation communautaire. Ainsi le propriétaire de Siele a dû renoncer à constituer une caisse de retraites devant le refus de ses ouvriers d'y contribuer. Pour assurer

l'existence des vieillards, il emploie alors un moyen détourné, bel exemple de paternalisme : lorsqu'il engage un jeune homme en remplacement de son père, il stipule qu'une partie du salaire sera payée au père jusqu'à sa mort.

En résumé, les populations de la zone des montagnes, Casentino et mont Amiata, vivent sous l'influence du châtaignier et de la forêt.

Le châtaignier, allié à la culture fragmentaire et au petit pâturage, leur fournit sans effort leurs moyens d'existence. Mais sa production est limitée et indépendante du travail de l'homme. Lorsque la population atteint une certaine densité, elle doit chercher d'autres moyens d'existence, et, comme elle n'est pas dressée à la culture intense, elle doit recourir à l'émigration périodique pour trouver ailleurs un patronage plus efficace que celui du châtaignier qui lui manque dans son pays. La formation communautaire et le désir de jouir des produits spontanés des châtaigneraies font en général obstacle à l'émigration définitive.

La forêt exerce son patronage en procurant à la population des moyens d'existence complémentaires, soit par la fabrication domestique d'objets en bois, soit en permettant l'établissement du grand atelier par le combustible qu'elle fournit.

Quels que soient d'ailleurs les moyens d'existence indépendants de la culture, ils amènent la désagrégation de la communauté et l'établissement en simple ménage en même temps qu'un changement dans la forme et l'importance du patronage. Ces transformations, qui donnent naissance à une variété du type toscan, sont dues en définitive *à une modification dans la nature des cultures arborescentes provenant des conditions locales du sol et du climat.*

III

LA MAREMME

C'est en Maremme que se fait actuellement l'expansion du type toscan : expansion de la population rurale par l'émigration, soit périodique, soit même définitive, des montagnards, quelquefois aussi des métayers des collines; expansion de la classe supérieure, car c'est en Maremme que les capitaux urbains trouvent actuellement un emploi fructueux dans la mise en valeur du sol et que l'initiative d'un grand propriétaire peut donner les résultats les plus heureux. C'est donc la ville de la région des collines, l'ancienne cité commerçante et riche, qui fournit à la Maremme ses patrons, et la montagne pauvre et surpeuplée qui lui fournit ses habitants. Les uns et les autres y portent leurs habitudes de vie et leurs procédés de travail. Nous verrons quelles modifications leur sont imposées par le lieu.

On appelle Maremme, en Italie, tout le littoral de la mer Tyrrhénienne depuis Pise jusqu'au delà de Rome. C'est une plaine d'alluvions souvent fertile, mais qui, livrée à elle-même, se transforme en marécages malsains où règne la malaria. A l'époque des Étrusques, toute cette région avait été assainie et mise en culture; on y comptait de nombreux ports de commerce ; mais, lors de la décadence romaine, elle fut abandonnée et retourna à l'état inculte. Depuis, elle n'a jamais été complètement cultivée. C'est encore aujourd'hui un pays fiévreux et presque désert; cependant, depuis le milieu du XIXe siècle, de grands efforts ont été faits pour rendre cette région à la cul-

ture et d'excellents résultats ont été obtenus. La colonisation de la Maremme toscane fait de grands progrès. Le faire-valoir fait place au métayage. L'extension des cultures arbustives suit une marche parallèle à celle de l'expansion de la race; si la vigne, l'olivier et le mûrier ne sont pas, comme dans les collines, des produits presque spontanés du lieu, du moins sont-ils favorisés par le climat dont la douceur permet de cultiver des arbres fruitiers délicats, comme l'amandier, et des légumes de primeur. Sous l'influence des cultures arborescentes et du métayage, nous verrons la communauté de famille se reconstituer autour du simple ménage des premiers colons, et le patronage du propriétaire s'exercer d'une façon très intense pour mettre à la disposition des colons un sol assaini et bien aménagé, un cheptel et des instruments de travail ainsi que les provisions nécessaires pour attendre la récolte. Mais ici l'intervention patronale est plus hardie, plus large, plus dégagée de la routine traditionnelle; elle laisse peut-être au colon plus d'initiative et celui-ci en donne des preuves. Il semble que sur ce sol vierge le type toscan s'épanouisse plus librement et accuse plus de vigueur.

Nous allons examiner rapidement comment s'opère la colonisation de la Maremme et à quels résultats elle aboutit.

I. — LA COLONISATION.

Le paturage et la culture extensive. — Le domaine de la Parrina est situé à quelques kilomètres de la station d'Orbetello. La gracieuse hospitalité du chevalier Giuntini m'a permis de me rendre compte de ce qu'est un domaine de Maremme en voie de transformation. On a ici l'impression d'être dans un pays neuf, et cependant on aperçoit, à peu de distance, les antiques cités étrusques d'Orbetello et de Talamone. La Parrina compte environ 1.500 hectares, dont 200 seulement sont actuellement mis en culture régulière; le reste est constitué par des pâturages et des bois sur la colline, qui est ici assez rapprochée de la mer. Les propriétés de plusieurs mil-

liers d'hectares ne sont pas rares en Maremme; c'est à la fois une conséquence du mode d'exploitation par le pâturage extensif et un effet de l'insalubrité et de l'éloignement de cette région. La propriété féodale s'y est maintenue plus longtemps qu'ailleurs et seuls les gros capitalistes urbains ont été tentés d'y acheter des terres.

A peine arrivés, nous montons à cheval, car ici les distances sont trop grandes pour aller à pied, et les chemins, quand il y en a, trop mauvais pour circuler en voiture. Bientôt nous apercevons des bœufs de la race de la Maremme dont le pelage gris et les immenses cornes sont caractéristiques; de grands râteliers installés en plein air servent aux distributions de paille qu'on leur fait en hiver pour suppléer à l'insuffisance du pâturage. Ceci est déjà une amélioration de l'ancien système, car ces bœufs vivent à l'état sauvage, allant à leur fantaisie de la plaine à la montagne et mangeant ce qu'ils trouvent. Deux hommes à cheval, cow-boys de la Maremme, sont chargés de les compter chaque jour, de veiller à ce qu'ils ne franchissent pas les limites du domaine et d'empêcher qu'ils ne soient volés. Une fois par an, on les pousse dans une enceinte où chaque bête est prise au lasso. Les jeunes vaches sont marquées au fer rouge; les plus vieilles (neuf à dix ans) sont réformées, mises à part et vendues pour la boucherie au mois de mai, alors qu'elles sont en bon état; beaucoup sont expédiées à Rome. Les jeunes mâles sont vendus à six mois dans la province de Sienne où on les apprécie beaucoup comme animaux de travail.

Un peu plus loin, nous rencontrons les juments et les poulains. La Maremme est le grand pays d'élevage de l'Italie; c'est là que se remonte la cavalerie et que l'État entretient des haras. Pour améliorer la race locale rustique, résistante, mais petite, tardive et disgracieuse, on a recours à des étalons de pur sang anglais. Il y a une station de remonte à la Parrina; cette année, c'est un pur sang d'origine française, *Préambule*, fils de *Clamart*, qui y fait le service. Les poulains sont vendus à la remonte à trois ans, sans dressage, au prix de 600 à 700 francs. Il y a en ce moment-ci, à la Parrina,

200 bêtes à cornes, une centaine de chevaux et 1.200 moutons.

Ceux-ci sont des animaux transhumants qui passent l'hiver en Maremme, et l'été dans l'Apennin toscan, sur un autre domaine de la famille Giuntini; le voyage dure douze jours, on couche chaque soir dans une métairie, qui tous les ans est la même depuis des siècles. Les brebis que nous voyons font partie du cheptel de la Parrina, car c'est en Maremme qu'elles séjournent le plus longtemps, et c'est pendant l'hiver que se font les ventes d'agneaux et de mères réformées et qu'on produit le plus de fromage. Ce fromage est vendu chaque jour à Orbetello, puis accaparé par une sorte de trust qui l'exporte dans l'Amérique latine. Pendant l'été, on fait moins de fromage et il est d'une autre sorte; il est vendu en bloc à une foire d'automne; le troupeau est alors sous la surveillance du régisseur du domaine où il séjourne. Les bergers originaires de la montagnes sont sept ou huit, chargés chacun d'un troupeau distinct: leur chef, le *vergaio*, a un aide pour la confection du fromage. Ils reçoivent 60 centimes par jour, du pain, du sel, de l'huile et du petit-lait; ils font eux-mêmes leur popote et peuvent s'offrir un supplément de nourriture, s'ils veulent. Ceux d'entre eux qui sont mariés amènent parfois leurs femmes, qui peuvent trouver du travail dans les métairies.

A quelque distance de là, un homme défriche le maquis (*macchia*); il coupe la broussaille et le bois, enlève les mottes de terre qui, mises en tas, sont brûlées en août et répandues sur le champ. Le défrichement du bois est naturellement limité aux parties susceptibles d'être mises en culture, mais toute la colline qui s'élève ici par une pente abrupte restera forcément boisée. C'est un bois assez maigre d'ailleurs, car le terrain est rocheux, l'été atrocement sec et le bétail qui a libre parcours broute souvent les jeunes tiges. Le système extensif caractérise donc la Maremme jusque dans l'entretien des bois, qui sont cependant en Italie d'un bon rapport à cause de l'absence de houille[1].

1. A Orbetello, le charbon de bois coûte 26 francs la tonne et la houille 50 francs.

Après avoir escaladé la montagne par un sentier en zigzag, nous arrivons sur la hauteur d'où l'on jouit d'une vue magnifique et très étendue sur la plaine et la mer jusqu'à l'île d'Elbe. Bientôt nous voyons fumer des charbonnières et un peu plus loin nous joignons le charbonnier lui-même. Le bois est en effet transformé en charbon sur place pour diminuer les difficultés et les frais du transport. Il est vendu sur pied à un marchand qui emploie des bûcherons et des charbonniers payés à la tâche et organisés en équipes. Une équipe de cinq ou six bûcherons abat le bois nécessaire pour occuper une équipe de charbonniers composée de deux hommes et d'un jeune garçon. Il faut une journée pour édifier la charbonnière qui brûle ensuite sept ou huit jours; une équipe peut suffire à la conduite de dix charbonnières en activité. Le charbon est enlevé par un voiturier qui le transporte à dos de mulet au bas de la colline et de là avec des chars jusqu'au petit port de Torre delle Saline où il est embarqué pour d'autres régions de l'Italie. Les bûcherons reçoivent 2 fr. 50 et les charbonniers 1 fr. 40 par 100 kilos de charbon produit. Les uns et les autres vivent dans le maquis où ils se construisent des huttes de branchages. Le marchand de bois installe sur place une cantine où ils trouvent à acheter des provisions; ils n'ont donc aucun contact avec la population locale et ne descendent que très rarement dans la plaine. Ce sont, en effet, des émigrants venus, les bûcherons du haut Casentino, les charbonniers de la montagne de Pistoie; en été, ils vont travailler dans l'Apennin parmesan. Ils n'habitent donc guère chez eux, tout au plus y passent-ils quelques semaines au printemps et à l'automne. C'est leur femme qui cultive leur petit champ, car presque tous vivent en simple ménage et sont propriétaires de leur maison et d'un lopin de terre dus à leurs économies. Une équipe de charbonniers peut, en effet, gagner 1.500 francs dans l'hiver. Là-dessus il faut prélever le salaire du garçon, soit 200 francs, et la nourriture, mais celle-ci est plus que frugale et se compose surtout de polenta et de fromage. Nous retrouvons donc ici, à son point d'arrivée, l'émigration périodique que nous avions

vue à son point de départ dans les montagnes de l'Apennin.

Cette émigration ne se limite pas à la transhumance et à la fabrication du charbon. L'art pastoral et l'art des forêts ne sont pas, en effet, les seuls modes d'exploitation du sol en Maremme. Même sur les domaines de l'ancien type, on trouve la culture extensive des céréales, la *sementa* (semence), comme on dit là-bas. Cette culture se fait ordinairement en régie directe. A la Parrina, on la confie, depuis quelques années, à un métayer spécial appelé *mezzadro,* par opposition aux *coloni* qui sont cependant, eux aussi, des métayers. Ce système a l'avantage de décharger le régisseur d'un gros embarras et de lui permettre de se consacrer plus librement à l'amélioration du domaine. On sème chaque année 150 quintaux d'avoine et autant de froment; la semence est fournie par le propriétaire, qui la prélève ensuite sur la récolte dont le reste est partagé; le mezzadro doit aussi fournir à la fattoria la paille nécessaire pour les chevaux et le bétail. Chaque année le régisseur indique au métayer la partie du domaine qui doit être préparée pour les céréales. On prend trois récoltes sur le même sol, puis on laboure à un autre endroit; ce procédé rappelle la culture nomade des noirs de Guinée et la raison en est la même : abondance du sol cultivable. Le mezzadro a très peu de terres qui lui soient assignées en propre : quelques champs autour de sa maison où il fait des légumes et des plantes fourragères pour ses vaches. Il tient, en effet, à cheptel, une cinquantaine de bêtes suisses en vue de la production du lait. On cherche, à la Parrina, à substituer peu à peu la race suisse, plus précoce et meilleure laitière, à la race de la Maremme, rustique mais tardive et peu laitière. Mais ce changement ne peut se faire que parallèlement à l'amélioration des cultures.

Le mezzadro occupe un personnel permanent de quatre ou cinq hommes seulement, mais à l'époque des moissons il a sous ses ordres jusqu'à cent ouvriers venus pour la plupart de la région du mont Amiata [1]. Le plus ordinairement, les salaires

1. Pour s'assurer des moissonneurs en nombre suffisant, beaucoup de régisseurs de la Maremme ont dans la montagne, à Santa-Fiora par exemple, des correspon-

sont payés à la tâche et, pour que les ouvriers puissent se procurer facilement leur nourriture, le métayer tient une boutique de denrées de toutes sortes où chacun s'approvisionne librement. L'éloignement d'Orbetello oblige ainsi le domaine à s'organiser pour se suffire à lui-même.

Le mode d'exploitation que nous venons de décrire a l'inconvénient de faire appel à une main-d'œuvre étrangère qui n'a d'attache ni avec le sol ni avec le propriétaire. Le patronage de ce dernier ne s'exerce donc que très superficiellement par le salaire et encore d'une façon intermittente. Il en résulte parfois des difficultés et des troubles. En outre, la terre est très faiblement occupée puisqu'elle est surtout utilisée pour un travail de simple récolte, l'art pastoral extensif; il s'ensuit que le droit du propriétaire ne s'affirme pas d'une façon indiscutable. C'est ce qui explique les invasions dont certaines grandes propriétés sont l'objet de la part des populations voisines; il existe en effet çà et là, sur les hauteurs, des villages dont les habitants viennent en masse labourer et ensemencer les terres à leur convenance dans les grands domaines de la plaine. Les faits de ce genre ont été très fréquents ces années dernières, et l'intervention de la force armée a été nécessaire. Ils n'ont rien de surprenant pour les lecteurs de la *Science sociale,* qui savent que l'appropriation du sol est en rapport direct avec l'intensité de son exploitation [1].

La création des métairies. — Ce qui a fait obstacle pendant longtemps à la culture intensive et à la colonisation, c'est la *malaria.* C'est donc elle qu'il faut combattre tout d'abord avant de coloniser. On lutte contre la fièvre au moyen de la quinine

dants, dénommés *fattoretti,* qui embauchent les ouvriers, s'assurent de leur concours à l'avance en leur prêtant de l'argent en hiver, etc.

1. Les prétentions des paysans se basent sur le droit de *terratico* qui existe sur certaines anciennes terres féodales au profit de certains habitants du voisinage, qui peuvent cultiver une étendue déterminée de terre inculte en donnant au propriétaire comme redevance une quantité de grain égale à la semence. Aujourd'hui il arrive que ce droit de *terratico* est revendiqué par des gens qui ne le possèdent pas et qu'il est même revendiqué à titre gratuit. Ces prétentions disparaîtraient devant la culture intensive et l'occupation du sol par des colons.

et ici nous devons enregistrer une heureuse initiative de l'État : on trouve dans tous les bureaux de tabac de la quinine au prix de revient et les communes doivent en délivrer à prix réduit aux habitants. Chaque printemps, le régisseur de la Parrina adresse au maire d'Orbetello une demande indiquant le nombre de personnes vivant sur le domaine ; le médecin sanitaire prescrit alors la quantité de quinine qui doit lui être donnée. Les ouvriers, méfiants au début, ont aujourd'hui reconnu les bons effets du médicament et tout le monde en fait usage de mai à octobre.

Le germe de la malaria se transmet par la piqûre d'un moustique. Pour se mettre à l'abri de cet insecte on munit toutes les ouvertures des maisons de toile métallique très fine [1]. Il faut en outre, pour résister à la maladie, suivre une bonne hygiène : ne pas manger trop, surtout de la viande, et boire de l'eau potable. La question de l'eau est un gros problème à résoudre pour les habitants de la Maremme. Le régisseur de la Parrina en envoie chercher à Orbetello (8 à 9 kilomètres) plusieurs fois par semaine pour la consommation de ses ouvriers. Chaque colon fait de même pour les besoins de sa maison [2]. Pour éviter la propagation de la malaria, il faut supprimer les eaux stagnantes dans lesquelles les moustiques pondent leurs œufs et où se développent leurs larves. On obtient ce résultat par l'assainissement et la mise en culture.

Avant d'installer un colon, on doit faire ce qu'on appelle la « bonification » du sol, c'est-à-dire le mettre en état d'être

1. Le long de la ligne de Pise à Rome on peut voir, devant les maisons des gardes-barrière, des cages métalliques qui permettent de surveiller la voie sans être exposé aux moustiques. Sur cette même ligne circulent chaque semaine des trains-citernes qui distribuent l'eau potable dans les gares et dans les maisons de gardes-voie.

2. L'eau des puits est trouble, souvent saumâtre, toujours malsaine. L'eau d'Orbetello est captée sur le mont Argentario, qui domine la ville du côté de la mer ; celle de Grosseto vient du massif de l'Amiata. — Signalons qu'en pleine Maremme il existe des endroits qui ne sont pas malariques tels que Talamone et Orbetello. A une assez faible altitude d'ailleurs la malaria ne se fait pas sentir ; aussi, les rares agglomérations de la Maremme sont-elles toutes situées sur des hauteurs, et jadis les fonctionnaires de Grosseto émigraient en été à Scanzano, dans la montagne.

cultivé. C'est un travail qui s'exécute en hiver avec des équipes de terrassiers venus des Abruzzes, sous la conduite d'un chef avec qui on traite. A la Parrina, on emploie pendant six mois dix à quinze ouvriers à faire des fossés d'écoulement, à débroussailler le sol, à le niveler, à faire des chemins et à les entretenir.

Une fois les terres aménagées, on construit une métairie et on y installe un colon. On n'a aujourd'hui que l'embarras du choix. Il n'y a encore que huit métayers à la Parrina : les premiers installés, il y a quelques années, ont été pris parmi les ouvriers du pays, mais les trois derniers viennent du Siennois et du Casentino. Ces émigrants sont supérieurs aux indigènes ; de santé plus robuste, ils sont aussi plus au courant de la culture et connaissent la vigne, l'olivier, le mûrier. De son naturel, le natif de la Maremme est peu cultivateur; il aime surtout à galoper à travers la campagne derrière ses troupeaux. Les colons immigrés connaissent d'ailleurs en général les conditions de vie du pays, car ils sont souvent déjà venus en Maremme comme ouvriers ou bergers. Au moment de ma visite à la Parrina, on installait comme colon un ancien ouvrier temporaire qui appartient à une famille de métayers des environs de Stia dans le Casentino. Il est marié et a un enfant en bas âge; il a amené avec lui son frère, un valet de ferme et un jeune homme pour l'aider à cultiver son domaine qui mesure 20 à 25 hectres. On a monté son étable en prenant dans le troupeau quelques vaches et une jument dont il fait le dressage; il aura ainsi dix à quinze têtes de bétail. En outre, on lui assigne une partie de l'olivette qui s'étend sur le penchant de la colline. Trois des autres colons ont de la vigne, car sur la pente qui regarde Orbetello, il y a depuis longtemps un vignoble dont la plus grande partie appartient à de petits propriétaires d'Orbetello. Les autres en auront aussi, car, dès qu'une métairie est organisée, on y plante de la vigne.

Il est bien évident que les nouveaux colons ne trouvent pas ici des domaines en pleine production comme ceux de leurs pays d'origine et qu'ils doivent exécuter par eux-mêmes bien des petits travaux pour compléter la bonification entreprise par

le propriétaire. Ils doivent être travailleurs et faire preuve d'initiative; mais s'ils sont venus ici, c'est précisément pour améliorer leur situation; ils trouvent des métairies assez vastes qu'on peut travailler avec des bœufs; enfin ils peuvent compter sur l'assistance éventuelle du propriétaire, et ils jouissent de conditions un peu meilleures que dans la région des collines : ils ne doivent ni corvées ni redevances. Les familles nouvellement arrivées sont quelquefois en communauté restreinte mais aussi en simple ménage; elles doivent donc assez souvent avoir recours à la main-d'œuvre étrangère qui leur est fournie par les émigrants périodiques de la montagne. Pour faciliter la moisson, les colons se sont associés et ont acheté des moissonneuses-lieuses, car la plaine se prête ici à l'emploi des machines et les cultures arborescentes n'ont pas encore encombré les champs. La batteuse est fournie par le propriétaire; c'est à la Parrina que le chevalier Guido Giuntini introduisit la première machine à battre de la Maremme en 1854.

Le domaine que nous venons de visiter est encore au début de la colonisation. Ce sont naturellement les terres les plus saines au pied de la montagne qui ont été mises en culture les premières; il y a déjà environ 200 hectares en métayage. On estime qu'une métairie de 20 à 25 hectares rapporte de 1.500 à 2.000 francs, soit plus du triple de ce que rapporte la même étendue de terres exploitée d'après l'ancien système; on évalue, en moyenne, le prix des terres à 300 francs l'hectare avant la bonification, et à 500 ou 600 francs après; enfin on compte que le capital engagé dans les améliorations doit rapporter au moins 10 p. 100. On voit par ces chiffres que le propriétaire a un intérêt évident à transformer l'ancien mode d'exploitation et à coloniser.

Les sociétés de colonisation. — La mise en valeur de la Maremme a tenté des capitalistes, qui ont constitué des sociétés dans ce but. Près de Grosseto, des domaines très étendus appartiennent à une grande société anonyme; il ne semble pas que les résultats obtenus soient très brillants : les bâtiments sont

trop beaux, l'administration trop compliquée et trop centralisée, la responsabilité trop dispersée, de sorte qu'on s'engage parfois dans des opérations hasardeuses et que les frais généraux absorbent le plus clair des bénéfices. Les sociétés de colonisation formées par un petit groupe de capitalistes qui s'intéressent directement à la bonne conduite de l'affaire, paraissent devoir donner de bien meilleurs résultats. Je citerai la « Geofila », qui a acheté aux portes de Grosseto un domaine de 500 hectares, payé 200.000 francs. On compte dépenser en améliorations une somme équivalente, et on espère revendre ensuite, en réalisant un bénéfice égal au capital engagé.

La Rugginosa, propriété de la Geofila, est voisine d'un marais que l'État a colmaté au moyen d'un canal dérivé de l'Ombrone. Nous retrouvons en Maremme, comme dans le Val di Chiana, l'intervention des pouvoirs publics en vue de l'assainissement du pays. L'administration est réduite à un régisseur, comme chez un particulier; l'administrateur-délégué qui est un agronome, de même que le président, vient de temps en temps. La colonisation est encore tout à ses débuts. Voici quelle a été jusqu'ici la marche des travaux : en septembre 1906, on a fait un nivellement et on a creusé quelques fossés, puis on a semé des céréales, 100 hectares de froment et autant d'avoine. Le bétail au pâturage est très réduit, mais deux troupeaux de moutons transhumants paient pour l'hiver 20 francs par hectare. Pendant l'hiver, on a continué le réseau des fossés d'assainissement de façon à délimiter des champs de 200 mètres de long sur 25 de large. En mars 1907, on planta de la vigne en lignes au milieu des champs destinés aux premiers colons. En avril, on commença la construction d'une maison double pour deux familles. Les maisons doubles sont plus économiques que les maisons isolées, mais le voisinage peut être une cause de discorde. Chacune de ces maisons revient à 15.000 francs, soit 7.500 francs par métairie. A la même époque, on fit une plantation de peupliers le long du canal. Tous ces travaux s'exécutèrent avec le personnel fixe (dix bouviers pour dix-huit paires de bœufs) et avec une trentaine d'ouvriers temporaires venus

des Abruzzes; les fenaisons et les moissons sont faites par des ouvriers de Grosseto ou du mont Amiata. En octobre 1907, les premiers colons s'installèrent. L'un d'eux, venu du domaine voisin de l'Alberese, a avec lui ses quatre fils; l'autre qui a une fille et deux fils, dont l'un, marié, est venu du Val di Chiana, où sa métairie était trop petite : 9 hectares; ici il en a trouvé une de 18 hectares. C'est l'étendue moyenne qu'on donnera à toutes les métairies; on en créera seize et on gardera pour le moment une centaine d'hectares en faire-valoir, tant pour faire des essais de culture que pour faire l'économie des frais de construction de maisons.

A leur arrivée, les colons reçoivent en cheptel tout ce qui leur est nécessaire pour l'exploitation, de façon qu'ils ne s'endettent pas vis-à-vis du propriétaire. En outre, comme la première année ils n'auraient pas de quoi s'occuper sur leurs métairies, on les emploie comme ouvriers. Or, les travaux ne manquent pas; on a déjà creusé 70 kilomètres de fossés et il en reste à faire encore autant; les chemins sont à peine ébauchés et il en faudra plusieurs kilomètres. L'assainissement et la viabilité sont les deux premières améliorations à réaliser. Puis viennent les constructions de bâtiments et les plantations de vigne et d'arbres fruitiers.

C'est donc bien une véritable colonisation que la mise en valeur de la Maremme. Tout est à créer; il faut pour cela des capitaux qui sont fournis soit par les anciens propriétaires, soit par des sociétés de capitalistes. Dans l'un et l'autre cas apparaît l'*importance du patronage de la classe urbaine.*

II. — LES RÉSULTATS DE LA COLONISATION.

Nous venons de voir des domaines en voie de colonisation; il nous faut maintenant visiter des domaines transformés pour juger des résultats obtenus. Aux portes mêmes de Grosseto, se trouvent les deux propriétés de Gorarella et de Barbanella, qui furent colonisées il y a une quarantaine d'années par le baron

Bettino Ricasoli et par son frère le général Vincenzo Ricasoli. C'est la première tentative de colonisation qui fut faite dans la Maremme : elle fut couronnée de succès. Ici encore on retrouve à la tête du progrès agricole de grands propriétaires qui donnent l'exemple d'initiatives hardies.

Barbanella est divisée en seize métairies d'une trentaine d'hectares chacune. On y fait surtout des céréales et du bétail. Le pâturage n'existe plus; vaches et bœufs sont nourris abondamment à l'étable et la race améliorée du Val di Chiana a remplacé la race de la Maremme. On élève les jeunes, mais on achète aussi dans d'autres régions, car l'approvisionnement de Grosseto offre un débouché assuré pour la viande, et les domaines des Ricasoli sont presque les seuls du pays qui soient en état de fournir toute l'année des animaux de boucherie. Quoique chaque métairie ait un peu de vigne, les cultures arborescentes ne sont pas encore très développées; cela tient à ce que ce domaine a été jadis un peu négligé. Le régisseur actuel a déjà, par une culture rationnelle, augmenté les rendements des céréales et quadruplé la production du vin. Son effort porte maintenant sur la plantation de vignes, de mûriers et d'arbre fruitiers [1], car on remarque que les métairies les plus recherchées par les colons sont celles où les productions arborescentes sont abondantes. On voit donc qu'à Barbanella, la culture n'a pas encore atteint toute son intensité.

Gorarella est plus avancée dans cette voie. Cette fattoria compte treize métairies de 30 hectares environ. Chacune d'elles rapporte de 3.000 à 3.500 francs, tandis qu'à Barbanella le revenu n'est que de 2.000 francs. Cette différence est due précisément à une quantité plus grande de vignes et d'arbres fruitiers : en 1907, on a vendu pour 8.000 francs d'amandes; il est vrai que la récolte de 1908 a été entièrement emportée par une gelée le 15 mars, ce qui montre bien le caractère aléatoire des cultures arborescentes. Quoique les céréales soient encore le produit principal du domaine, celles-ci n'en ont pas

1. Il y a peu d'oliviers, car la plaine ne leur convient pas.

moins une importance capitale, et quand on arrive en chemin de fer d'Orbetello, c'est vraiment un spectacle merveilleux de passer brusquement de la campagne inculte et déserte au milieu des champs cultivés, plantés et peuplés de Gorarella qui apparaît ici comme une oasis. On songe à y intensifier encore la culture par de nouvelles plantations d'arbres et de vignes, afin de pouvoir dédoubler les métairies pour permettre aux familles devenues trop nombreuses de se diviser. La plupart des colons de Gorarella sont venus originairement du Val di Chiana; cette région continue à fournir des métayers à la Maremme. Les progrès de la culture ont eu pour résultat de faire disparaître, ou du moins d'atténuer beaucoup la malaria aux environs de Grosseto; ainsi à Gorarella, c'est à peine si, en été, on signale çà et là de légers accès de fièvre dans une population de plus de 160 personnes, tandis qu'il y a vingt-cinq ans, des malades alités étaient nombreux parmi les colons.

En définitive, les résultats de la colonisation nous apparaissent les suivants :

La culture mixte en métayage sous la direction d'un régisseur se substitue au pâturage et à la culture extensive en faire-valoir. L'outillage se perfectionne, l'atelier se réduit, les opérations se compliquent, le personnel devient stable et plus nombreux.

La grande propriété subsiste, mais avec une tendance à se démembrer, et en tous cas elle se subdivise en petites métairies. Sa valeur augmente, ainsi que celle des biens mobiliers, représentés par les animaux et les instruments de travail.

L'ouvrier associé remplace presque complètement l'ouvrier salarié; ce qui diminue les difficultés relatives au salaire et à la main-d'œuvre et favorise l'épargne.

La famille, jadis en simple ménage par suite du salariat ou de l'émigration, se reconstitue en communauté qui essaime lorsqu'elle devient trop nombreuse.

Le mode d'existence est amélioré à tous les points de vue, mais en particulier sous le rapport de l'hygiène, car la malaria tend à disparaître.

En assurant au paysan un travail stable, régulier et rémunérateur, la colonisation lui permet de traverser facilement les phases de l'existence : les maladies sont diminuées, les chômages supprimés et la vieillesse mise à l'abri du besoin.

D'ailleurs le patronage du grand propriétaire absentéiste, qui s'est affirmé énergiquement par la transformation du lieu, s'exerce minutieusement dans le travail, la propriété et les phases de l'existence sur une population plus stable et plus nombreuse qu'autrefois.

Enfin le commerce se développe, la richesse publique s'accroît et un vaste champ d'activité est ouvert à l'expansion de la race.

Si nous serrons davantage l'analyse, nous sommes amenés à constater que la colonisation de la Maremme dépend de l'extension des cultures arborescentes. C'est grâce à elles que les populations des régions surpeuplées de la Toscane trouvent dans la plaine littorale un lieu de peuplement pour leurs émigrants. Mais, tandis que les productions arborescentes sont pour ainsi dire spontanées dans la région des collines, ici elles ont dû être importées et elles n'ont pu l'être qu'après une transformation du lieu due à l'initiative des grands propriétaires et à l'aide des capitaux urbains. Si l'effort des propriétaires et des colons tend à introduire et à étendre la culture arbustive, c'est que les uns et les autres sont originaires de régions où elle domine et ils cherchent naturellement à implanter leur mode de travail traditionnel dans leur nouvel établissement. C'est pourquoi la Maremme est bien le prolongement du reste de la Toscane auquel elle ressemblera chaque jour davantage; patrons et colons y font preuve cependant de plus d'initiative et montrent une aptitude plus grande au progrès; cela est dû à ce que, malgré leur formation communautaire, ils subissent l'influence d'un établissement en pays neuf sur un sol transformable. Si jamais il devait se former en Toscane une classe de grands patrons *ruraux* dirigeant personnellement l'atelier agricole, il nous semble que c'est en Maremme qu'elle pourrait faire son apprentissage et qu'elle aurait le plus de chance de prendre naissance.

IV

CONCLUSIONS

De l'étude qui précède nous ne saurions prétendre à tirer la formule complète du type toscan, car, dans la constitution de ce type, les éléments urbains occupent une place très importante sinon même prépondérante. Une étude de la classe urbaine et de la formation des villes s'imposerait donc. Partout, en effet, et c'est là, croyons-nous, une des caractéristiques du type, nous avons constaté la *subordination de la population rurale aux patrons urbains,* soit que ceux-ci, détenteurs de la propriété, dirigent le travail agricole des métayers, soit qu'ils fournissent aux paysans en domaine fragmentaire des moyens d'existence par des travaux temporaires ou par le travail industriel.

Cette situation nous paraît être une conséquence assez directe de la nature du lieu, qui peut être considéré pratiquement comme intransformable, en ce sens que les cultures arborescentes n'y peuvent être avantageusement remplacées par aucune autre, à tel point que, sur le sol vierge de la Maremme, elles prennent chaque jour une extension plus grande.

Or, les cultures arborescentes, en culture mixte surtout, ne produisent pas spontanément le grand patron rural parce qu'elles ne se prêtent pas au travail en grand atelier ni au développement du machinisme. Elles imposent la petite culture et, par suite, le petit domaine, où le travail se fait à la main, est peu susceptible de perfectionnement et influe peu sur la récolte. Il s'ensuit que le paysan est laborieux et minutieux, mais routinier et apathique. Certes on voit, aujourd'hui surtout, des progrès se réaliser dans les cultures arborescentes, mais ils exigent une science technique approfondie et des capitaux assez considé-

rables; c'est dire qu'ils dépassent les capacités intellectuelles et financières du paysan à qui toute initiative est donc impossible, et qui n'a, par suite, aucune chance de s'élever. Le contadino toscan n'est donc pas dressé à l'initiative ni à l'effort intense et persévérant; il en résulte pour lui l'inaptitude à surmonter victorieusement par lui-même les difficultés de l'existence. Il a besoin d'un guide et d'un soutien.

Ce soutien pourrait lui être assuré par la communauté. Mais nous savons que celle-ci ne se maintient actuellement que chez les pasteurs transhumants ; chez les cultivateurs, elle se désagrège rapidement sous l'influence de la petite culture et aboutit au simple ménage en domaine fragmentaire. Le patronage apparaît donc indispensable à la population rurale toscane et comme la culture des productions arborescentes ne forme pas le grand patron, celui-ci devra venir d'ailleurs.

Au moyen âge, avec les Lombards et les Francs, il est venu des pays du Nord ; puis, grâce au développement du commerce, il est sorti plus tard des villes toscanes. Au patron féodal et plus ou moins particulariste a succédé le patron urbain, latin et communautaire. Cet urbain ne s'est pas transplanté à la campagne, comme cela se voit de nos jours en certains pays, quand un industriel ou un commerçant enrichi vient appliquer avec succès à l'agriculture les méthodes qui lui ont réussi dans le négoce ou la fabrication. Non, pour cet urbain, le domaine rural a été un placement de fonds et il limite son patronage à la surveillance de ses biens. *Sa formation urbaine* et communautaire ne le pousse pas à la vie rurale, et d'ailleurs les productions arborescentes ne s'accommodent pas ici de la grande culture. En revanche, elles exigent une surveillance et une direction assez attentive que le propriétaire urbain exercera par l'intermédiaire d'un régisseur : de là les interventions minutieuses que nous avons relevées dans le patronage. Tout cela est de la bonne administration. Mais l'absentéisme s'oppose aux grandes transformations agricoles; les cultures arborescentes s'y prêtent mal d'ailleurs, elles sont éminemment conservatrices.

En outre, le patron urbain est, comme le paysan, soumis à

l'*influence communautaire*. C'est ce qui explique le caractère traditionnel et paternel de son patronage qui maintient de la sorte des relations cordiales et quasi familiales entre propriétaires et métayers. En fait, les agitations et les troubles agraires qui ont désolé d'autres régions de l'Italie, ne se sont pas fait sentir en Toscane, et ceci prouve en faveur du métayage et du patronage toscans. Cependant nous avons remarqué que ce patronage aboutit plutôt à garantir le paysan contre les aléas de l'existence qu'à le mettre à même de les surmonter par lui-même en développant son énergie et son initiative : c'est bien, en somme, un patronage patriarcal.

Toutefois, il convient d'observer qu'à notre époque on constate un progrès marqué dans la technique du travail; la direction éclairée du propriétaire a ainsi pour effet d'augmenter la capacité professionnelle du métayer. Des améliorations sont réalisées, des initiatives plus nombreuses et plus hardies se font jour : la Maremme en fournit l'exemple. Cela nous paraît être une conséquence de la *formation commerciale* antérieure de la classe urbaine. Il semble qu'après trois siècles d'oisiveté et de nonchalance, l'ancienne activité des commerçants florentins tende, sous l'action des influences extérieures, à renaître et à s'appliquer particulièrement à l'agriculture. La supériorité de la classe urbaine sur la classe rurale est, en effet, due sans conteste à l'ancien développement commercial des villes de Toscane. Le commerce a eu ce résultat bienfaisant d'atténuer les effets déprimants de la formation communautaire et d'orienter la classe supérieure, non pas peut-être vers la formation particulariste, ce serait trop dire, mais du moins de lui infuser à l'état latent une certaine aptitude à l'activité, à l'initiative et au progrès. C'est ainsi que l'agriculture toscane du XXe siècle bénéficie des efforts et des habitudes de travail et de vie active des grands marchands florentins du moyen âge.

Paul Roux.

L'Administrateur-Gérant : Léon Gangloff.

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT ET Cie. — PARIS

MARS 1909 56e LIVRAISON

BULLETIN
DE LA SOCIÉTÉ INTERNATIONALE
DE SCIENCE SOCIALE

SOMMAIRE : Nouveaux membres. — Réunion du conseil de la Société de Science sociale. — Le présent fascicule. — Les Dayaks, par Paul Descamps. — Les colons hollandais dans l'Afrique australe, par Paul Roux. — Les réunions mensuelles. — Bibliographie. — Livres reçus.

NOUVEAUX MEMBRES

MM.

Le Dr F. Furtado Filho, 42, Alameda do Triumpho, São Paulo (Brésil), présenté par M. le Dr Silveira Cintra.

L'abbé Bagey, chez M. Sibelle, rue Vaubécourt, 20, Lyon, présenté par M. l'abbé Charbonnel.

R. C. Coultrard, professeur à l'École des Roches, Verneuil (Eure), présenté par M. Paul Descamps.

D. Diégo Angulo Laguna, Valverde del Camino, P. de Huelva (Espagne), présenté par M. Paul de Rousiers.

Le comte Lad. Karolyi, quai d'Orsay, 11, Paris, présenté par M. Paul de Rousiers.

Paul Vanuxem, boulevard de la Villette, 74, Paris, présenté par le même.

S. dos Santos Proença, secrétaire général du gouvernement civil, Vizeu (Portugal), présenté par M. le Dr Serras e Silva.

RÉUNION DU CONSEIL DE LA SOCIÉTÉ DE SCIENCE SOCIALE

Le Conseil de la Société de Science sociale s'est réuni le 20 février 1909, à 9 heures du soir, au siège social, 56, rue Jacob, sous la présidence de M. Paul de Rousiers. Étaient présents : MM. Paul Bureau, vice-président; Firmin-Didot, trésorier; J. Durieu, secrétaire de la Société; Paul Descamps, secrétaire de la Revue. Excusés : MM. G. d'Azambuja, Ph. Champault, A. Dauprat, Ch. de Calan, H. Hemmer, G. Melin, V. Muller, L. Poinsard.

Le Conseil a d'abord examiné et approuvé les comptes de l'exercice 1908, qui lui ont été présentés par M. Maurice Firmin-Didot, trésorier.

Le Conseil a ensuite décidé d'envoyer les missions suivantes pendant l'année 1909 : M. Paul Descamps continuera l'étude de la Flandre française, commencée l'année dernière; M. Paul Roux étudiera la campagne romaine.

Comme d'habitude, une somme de 500 francs est mise à la disposition de l'un des élèves du cours de M. Paul Bureau pour accomplir une mission dans un pays déterminé.

Ensuite, le Conseil a arrêté la date du Congrès annuel de la Science sociale pour l'année 1909. Ce Congrès s'ouvrira le lundi 3 mai et prendra fin le jeudi 6 mai. Le programme en sera publié le plus tôt possible dans le *Bulletin*.

Enfin, le Conseil a émis le vœu de voir la Revue traiter de temps en temps sous le titre : *Question du jour*, des articles analogues à ceux qui furent publiés sous cette rubrique dans les premiers tomes de la Revue.

LE PRÉSENT FASCICULE

Nos lecteurs ont appris, il y a quelque temps, la mort de l'un de nos plus anciens collaborateurs, le R. P. Schwalm.

Il est mort en laissant inachevé un vaste travail sur *les Juifs à l'époque de Jésus-Christ*. Nous avons publié, il y a un an, un des chapitres de cette consciencieuse étude

le Type social du paysan juif à l'époque de Jésus-Christ (44e fasc.).

Nous publions aujourd'hui un second chapitre de ce travail, *l'Industrie et les Artisans juifs*, et il nous sera possible d'en publier encore un troisième dans quelques mois.

Malheureusement, la fin manque totalement, et nos lecteurs le regretteront en lisant les pages qui nous restent. Nous pensons leur être agréable, en reproduisant la lettre suivante, dans laquelle notre regretté confrère indiquait le plan qu'il comptait suivre :

Passe Prest, Saint-Paul du Var.
19 septembre 1907.

A Monsieur Paul de Rousiers.

Votre appréciation sur la méthode de mon travail m'est précieuse et encourageante. Je ne veux pas tarder à vous en remercier. En même temps, l'occasion m'est bonne pour vous exposer, si vous le voulez bien, le plan d'ensemble qui me dirige dans l'agencement de mes diverses études et dans leur développement. Je veux expliquer deux faits sociaux, ou plutôt, deux groupes de faits sociaux : 1° la société juive, à l'époque de Jésus-Christ: 2° les institutions du Christianisme naissant. — Le premier objet, la vie sociale du peuple juif à l'époque de Jésus-Christ, me demandera trois volumes : — 1° *La vie privée :* Vous avez entre les mains les quatre premières parties de ce premier volume; j'écris en ce moment la cinquième sur la Propriété. Une sixième terminera, sur la Famille. — 2° Le second volume traitera des *institutions religieuses :* groupements et mœurs. Le caractère de ces groupements, chez les Juifs, est de mélanger le temporel et le spirituel. Ainsi la classe des scribes cumule les fonctions de prédicateurs ou d'exégètes bibliques avec celles de jurisconsultes, médecins, professeurs ou maîtres d'écoles. L'Association laïque des Pharisiens cumule l'étroite observance de la loi de Moïse avec le patronage de ses adhérents : c'est une confrérie et une société de secours mutuels. L'ordre monastique des Esséniens exerce la culture, patronne ses affiliés mariés, pratique la médecine; le sacerdoce conserve au Temple un véritable trésor national, et les familles pontificales composent une sorte de clan très riche, très redouté, très influent, rival des Pharisiens, qui lui enlève toute popularité sans le réduire à l'impuissance. Pour débrouiller cet enchevêtrement de groupe religieux et de fonctions enseignantes, dirigeantes, patronales, un volume entier ne sera pas de trop. — 3° Après ce second volume, je devrai étudier *la Vie publique* du peuple juif. Ce sera le sujet d'un troisième volume. Il débutera par les institutions nationales; les sanhédrins locaux et celui de Jérusalem, la monarchie hérodienne; puis viendront les institutions du protectorat romain et les mœurs de sa politique, dans ses rapports avec les institutions juives.

Dans une deuxième série de volumes, j'aborderai la vie sociale des premiers chrétiens. — 1er volume : *La vie sociale de Jésus-Christ.* — 2e *La vie sociale de l'Église naissante :* 1° dans son milieu natif, à Jérusalem; 2° dans son premier centre d'expansion en pays non juif, Antioche et la première Église de la Dispersion. — 3e *La vie sociale de saint Paul* (passage du milieu juif palestinien, trop fermé, à celui de la Dispersion, plus universaliste; passage de la Dispersion, trop fermée encore, parce que juives, aux gentils. Ce sont les deux phases, les deux grandes victoires de l'action de saint Paul).

C'est dans cette deuxième série de volumes qu'il m'a semblé préférable de traiter la question des colonies de la Diaspora. Je me contente de l'amorcer très brièvement, à propos du commerce, dans le manuscrit que vous avez. C'est à propos de la communauté d'Antioche que j'étudierai à fond le type du Juif dispersé, et à propos de saint Paul, que je marquerai les services qu'il rendit (le Juif dispersé) à la diffusion universelle de l'Eglise, et les obstacles qu'il y opposa. Les meilleurs amis comme les pires adversaires de saint Paul et de son œuvre, lui vinrent de ces juiveries et de ces synagogues qu'il fréquente et qui le chassent.

Voilà de biens longs détails, encore que

très sommaires; mais il me semble que je vous les dois, comme une sorte de fil conducteur dans la complexité des pensées que suscite l'énoncé de mon but.

De même que la science sociale a son histoire de la Grèce et aura sans doute celle de Rome, traitée encore d'après sa méthode, ne serait-il pas bon qu'elle eut la monographie du peuple juif et des premiers chrétiens? Des exégètes m'assurent que mon utilisation sociale des données bibliques leur paraît neuve, suggestive et utile dans leur spécialité: ne peut-on pas augurer que les travailleurs et les amis de la science sociale trouveront aussi avantage à cette interprétation sociale des faits bibliques ou évangéliques? J'aurais ainsi préparé un terrain de rencontre à deux catégories de savants bien séparés jusqu'ici, et indiqué une voie à de plus amples recherches. . . . . .

. . . . . .

. . . . . .

Votre observation sur la nécessité de marquer les origines communautaires et patriarcales à propos du caractère fermé des Judéens correspond à des critiques que je me faisais depuis quelques semaines, en rédigeant les chapitres sur la propriété : j'y trouvais des répercussions d'exclusivisme patriarcal envers les étrangers, de fraternité communautaire envers les nationaux, qui me semblaient devoir se rattacher à l'étude du travail et des origines, dès le premier cahier.

Pour la double influence de l'Egypte et de Babylone, les documents historiques racontent si peu de chose! Mais votre remarque me décide à exploiter ce peu de chose. Au pays de Gessen, Israël demeura cantonné sur la branche orientale du Nil : étroite vallée cultivable, touchant à de grandes prairies marécageuses; au delà, les sables arides. D'où je conclurai à de la culture restreinte sur les berges, près des villages; puis à de l'art pastoral très sédentarisé. Les Hébreux sont d'ailleurs acceptés par le Pharaon comme surveillants de ses troupeaux. Il ne me semble pas qu'ils entrent dans le moule de l'Egypte ancienne, sinon dans une catégorie restreinte de *sarim* ou chefs de familles et de village, plus ou moins enrégimentés dans la hiérarchie pharaonique. Quant à la captivité de Babylone, je ne connais que deux renseignements historiques d'une portée sociale : 1° Le conseil de Jérémie au début : « Bâtissez des maisons, plantez des vignes, cultivez des jardins dans le pays où l'on vous déporte »; 2° l'assertion du prêtre et annaliste chaldéen Bérose, d'après lequel les meilleures terres de la Babylonie furent alloties aux déportés juifs. Ils durent cultiver parmi ces canaux d'irrigation auxquels le psaume *Super flumina Babylonis* fait une discrète allusion. Évidemment le conseil de Jérémie et les allocations de terre aux exilés présupposent ceux-ci formés déjà comme agriculteurs et maintenant se développant même à Babylone. Voilà ce que je pense indiquer.

La renonciation totale à l'enseignement et à la prédication m'est imposée par la bronchite chronique : je regarde ce sacrifice comme l'achat d'une pleine liberté que la Providence me ménage pour des travaux de science sociale. C'est bien dans le strict point de vue de la science que j'en tends poursuivre cette sorte de monographie de la race juive. Pour ce qui concerne les institutions religieuses elles-mêmes, je laisse le fait de leurs origines surnaturelles aux exégètes théologiens et aux apologistes. Ma seule visée est de reconnaître les répercussions que ces organismes religieux subissent ou produisent dans la société juive. Passives ou actives, ces répercussions me semblent devoir être étudiées. D'autant plus que la société juive présente le type le plus remarquable de la religion mêlée à la politique et à tous les faits de la vie sociale selon l'esprit et la méthode des communautaires. Par là, ce vieux passé judaïque agit encore, de nos jours, dans ce qu'on nomme le cléricalisme et son *anti*. Une étude objective et scientifique sur les institutions religieuses d'Israël éclairerait de haut et de loin bien des problèmes de ce temps-ci.

M. B. Schwalm.

LES DAYAKS

Dans la Malaisie, on trouve tous les types de culture, depuis la plus rudimentaire jusqu'à la plus intensive. Nous nous proposons de décrire aujourd'hui un type de cultivateurs des plus primitifs, plus primitif encore que celui observé par M. L. Tauxier dans la Haute-Guinée française. Nous voulons parler des Dayaks de Bornéo.

Bornéo est, on le sait, la plus grande île du monde : elle mesure 679.000 kilomètres carrés. Située dans la zone équatoriale, elle est soumise aux mêmes conditions physiques que le Congo et l'Amazonie : *l'excès d'humidité y fait prédominer la forêt.* C'est la forêt équatoriale si bien décrite par M. de Préville, la sylve épaisse et impénétrable avec sa végétation exubérante et ses lianes entrelacées. On comprend que l'homme ait reculé devant l'œuvre de défrichement. La forêt vierge couvre toute l'île, à part le littoral qui, plus accessible au commerce extérieur, est exploité d'une façon intensive par les Malais et les Chinois.

Une fois cette zone côtière franchie, la densité de la population diminue rapidement, et descend au taux moyen de un habitant par kilomètre carré. En même temps, l'aspect des individus change : la race malaise ne dépasse pas les lieux où l'exploitation commerciale du sol est possible, et laisse la place aux races plus primitives, aux Dayaks et aux Pygmées. C'est qu'en effet la forêt équatoriale rend non seulement le défrichement difficile, mais *empêche le développement des communications :* à peine un sentier est-il tracé que la végétation reprend pied et tisse à nouveau un réseau impénétrable.

Cette difficulté des communications, jointe à la faible densité de la population, a amené l'isolement des villages. Chaque village forme une agglomération de 3 à 500 habitants, formant une communauté distincte, n'ayant que peu de relations avec les villages voisins.

L'isolement des villages a amené la coutume de l'endogamie de village. On sait en quoi consiste l'endogamie : Un groupement est dit endogame, quand le mariage n'est permis qu'entre des personnes faisant partie de ce groupement ; on dira donc qu'il y a endogamie de village quand un jeune homme ne peut qu'épouser une jeune fille du même village que lui. C'est le cas des Dayaks, et cette coutume est due au peu de relations qu'ont les membres des villages différents.

La sylve équatoriale rend la chasse difficile ainsi que la cueillette. On comprend qu'une forêt aussi épaisse, aussi impénétrable, oppose de grandes difficultés à la chasse et à la cueillette. Aussi les Pygmées, peu nombreux d'ailleurs, qui vivent à l'intérieur des forêts, ont-ils une existence des plus précaires. Quant aux Dayaks, la chasse et la cueillette ne jouent qu'un rôle infime dans leurs moyens d'existence.

La sylve équatoriale ne permet guère d'autre élevage que celui du porc et de la poule. La forêt étouffe le pâturage, et il n'y a même pas de prairies dans les vallées qui sont entièrement recouvertes de marais et de roseaux. A part le chien, les Dayaks n'ont pas d'autres animaux domestiques que les porcs et les poules, qui, du reste, doivent chercher eux-mêmes leur nourriture dans la forêt. Aussi, on comprend qu'il n'y a là qu'une ressource très accessoire : en fait, les Dayaks ne mangent de la viande que les jours de fête.

Le faible rendement des autres travaux de simple récolte a poussé les Dayaks à tirer le plus de parti possible de la pêche fluviale. La Science sociale l'a constaté maintes fois, l'homme s'accroche le plus qu'il peut aux travaux de simple récolte avant de se décider à cultiver le sol. La chasse, la cueillette et l'art pastoral ne donnant que des produits peu abondants, il est tout naturel que les indigènes de l'intérieur de Bornéo se soient rejetés le plus possible sur le seul travail de simple récolte qui reste à leur disposition : la pêche. Ceci d'autant plus que la pêche, on le sait, forme l'un des moyens d'existence les plus stables ; elle assure une alimentation presque constante, tout en ne demandant qu'un effort peu intense et un outillage très rudimentaire.

La pêche a amené les Dayaks à s'installer aux bords des rivières poissonneuses. Ils trouvent là, en outre, l'eau potable nécessaire; nous verrons du reste que leurs autres travaux auront le même effet. Seules les vallées sont donc habitées : les villages sont situés de distance en distance le long des cours d'eau, de façon à ne pas se gêner mutuellement.

L'insuffisance de la simple récolte a poussé les Dayaks vers la culture rudimentaire. La pêche ne forme pas un moyen d'existence complet, comme l'art pastoral nomade. Aussi les Dayaks se sont-ils mis à la culture. Toutefois, on comprend qu'ils ne cultivent que le moins possible, et les choses les plus faciles à cultiver. En fait, ils ne font que de la *culture arborescente*, à laquelle ils joignent une *culture rudimentaire* du riz, du maïs, et de la canne à sucre. Auprès de chaque village existe une plantation de cocotiers, de bananiers et de sagoutiers. On le sait, la culture arborescente demande généralement peu de soins : le même arbre porte des fruits pendant de nombreuses années; de plus, les arbres n'épuisent pas le sol, de sorte que le même terrain peut être indéfiniment planté d'arbres : pas de fumures, ni de jachères, ni même de nouveau défrichement; c'est presque de la cueillette.

Au contraire, le riz et le maïs épuisent le sol, mais les Dayaks emploient les procédés les plus rudimentaires, et en font le moins possible. On défriche un carré de terrain à la hache et on le cultive jusqu'à épuisement du sol pendant quatre ou six ans. La paille, et les mauvaises herbes, brûlées sur place, servent d'engrais. Les jeunes plants de riz poussent d'abord dans l'eau des marais; puis ils sont replantés dans le terrain défriché. Les femmes sont chargées de ce travail, ainsi que de la récolte; leur seul outil est le couteau.

L'insuffisance de la culture a maintenu le cannibalisme autrefois nécessaire. Après la récolte du riz, qui a lieu en février, des expéditions guerrières s'organisent. Très souvent, ces expéditions ne sont qu'une espèce de jeu dangereux, un sport : « Souvent, dit le Dr Varneau [1], sans motif d'aucune sorte, les habitants d'un village vont se poster en embuscade et attaquent les premiers venus. »

En guise de trophées, les guerriers rapportent des têtes coupées et encore sanglantes : ils conservent les crânes après les avoir préparés. Un jeune homme ne peut prétendre au mariage s'il n'a pas un de ces trophées, et ceci est la consécration de l'importance sociale attribuée à la chasse à l'homme. En effet, la chasse à l'homme forme parfois l'un des moyens d'existence des Dayaks, qui, on le sait, sont un peuple d'anthropophages.

Néanmoins, cette anthropophagie est loin de former une ressource habituelle, comme c'est le cas chez les Mombouttous, si bien décrits par A. de Préville, dans les *Sociétés africaines*. Les Dayaks, le plus souvent, nous l'avons dit, ne rapportent de ces expéditions que des trophées, et non de la viande. Ceci semble être la survivance d'un état antérieur, dans lequel le cannibalisme était bien plus développé qu'aujourd'hui, et il est permis de croire qu'une extension plus grande de la culture aurait pour effet de le faire disparaître totalement. Il est difficile de dire, si, à l'heure actuelle, les Dayaks ne pourraient se passer complètement de nourriture humaine, car une coutume survit quelquefois longtemps à son utilité, à cause de l'habitude acquise.

Quoi qu'il en soit, nous pouvons émettre l'hypothèse suivante : les Dayaks auraient anciennement passé par un état dans lequel ils ne cultivaient pas les céréales; ils n'avaient d'autres ressources que celles de la culture arborescente et de la pêche, complétées par le cannibalisme. Ils auraient appris, des Malais et des Chinois, la culture du riz et l'élevage du porc, ce qui aurait amené la décadence de l'anthropophagie.

Nous voyons comment se répartissent les travaux. Les occupations des hommes sont : la pêche, le défrichement, la chasse à l'homme; celles des femmes : la culture

1. *Les races humaines* (J.-B. Baillière et fils, édit., Paris), p. 703.

proprement dite, le ménage, le pilage du riz, la fabrication des vêtements (pagne en écorce), des nattes, des paniers.

Les habitations des Dayaks sont du type que nous pourrions appeler type de la *long house*, qui a été décrit par M. Paul de Rousiers à propos des Iroquois[1] : une long house (longue maison) comprend un corridor, sur lequel ouvrent une série de cellules, dont chacune est habitée par un ménage. Chez les Dayaks, la long house est bâtie sur pilotis, de sorte que le corridor forme une espèce de balcon sur lequel les femmes travaillent en devisant. Une cabane a 30 à 50 mètres de long, 7 à 10 de large, et contient 6 à 7 compartiments. Un village est formé de 8 à 10 cabanes en moyenne, soit donc 50 à 70 ménages.

Les jeunes filles non mariées vivent dans le compartiment de leurs parents; les jeunes gens, au contraire, vivent, à partir d'un certain âge, dans une cabane commune, avec le chef de guerre. Ce sont surtout eux qui prennent part aux expéditions; quand ils ont montré leur valeur, et ont pu avoir un ou plusieurs trophées de guerre, vers vingt ans, ils se marient avec une jeune fille de treize à quinze ans, et vont habiter dans un compartiment spécial, *dans la cabane des parents de la jeune fille*. Ceci semble indiquer une survivance de la coutume du matriarcat, que rien ne motive dans l'organisation sociale actuelle.

On le voit, la fille est élevée par sa mère; mariée, elle habite dans la même cabane que sa mère.

Le garçon, au contraire, quitte sa mère le plus tôt possible et est élevé, non par le père, mais par la bande guerrière. Or, le matriarcat se retrouve chez certaines populations malaises de la côte maritime. Il faudrait donc supposer que les Dayaks, — et cela semble logique — auraient d'abord occupé la zone maritime avant de s'enfoncer dans l'intérieur, refoulant devant eux et anéantissant les misérables communautés de Pygmées, premiers occupants de l'île de Bornéo.

Nous avons dit que les cabanes sont bâties sur pilotis; c'est afin de se protéger des animaux malfaisants, des reptiles qui pullulent dans la forêt. Chaque soir, les porcs sont rentrés dans des réduits fermés, situés en dessous. Enfin, chaque village est soigneusement fortifié, à cause de l'état de guerre continuel qui règne dans le pays.

Nous en aurons fini avec nos connaissances actuelles sur les Dayaks, si nous ajoutons qu'ils ne semblent guère avoir d'autre culte que celui de leurs ancêtres, et que les morts ne sont pas enterrés, mais déposés sur une plate-forme.

Paul Descamps.

1. *Science sociale*. IX, p. 92.

LES COLONS HOLLANDAIS DANS L'AFRIQUE AUSTRALE

Les premiers colons du Cap furent des soldats et des marins de la compagnie des Indes orientales. Ils s'unirent à des Hottentotes et donnèrent naissance à une population de métis qui se sont perpétués jusqu'à nos jours sous le nom de *Bastaards*. Pour favoriser la colonisation blanche en procurant des épouses aux Hollandais établis dans l'Afrique du Sud, on envoya en 1654 des orphelines d'Amsterdam. Malgré cela, la colonisation resta précaire et anarchique jusqu'à la Révocation de l'Édit de Nantes. A ce moment-là, un très grand nombre de *familles* de réfugiés français vinrent s'installer au Cap, où ils introduisirent la culture de la vigne. Ces huguenots français, arrivés en groupes organiques, s'accrurent très vite, et devinrent l'élément prépondérant de la population européenne. Cette influence s'est maintenue, puisque, aujourd'hui encore, beaucoup des principaux chefs boers portent des noms d'origine française. Toutefois, pour des raisons politiques, l'usage du français fut interdit à l'école et à l'église, à partir de 1724.

Ces premiers colons du Cap étaient des cultivateurs; leurs descendants, les Afrikanders actuels, le sont restés. La population s'accroissant, quelques émigrants remontèrent vers le nord; ce mouvement prit plus tard une grande extension après

l'occupation anglaise. Mais dans le nord et surtout dans le Transvaal, les cultivateurs afrikanders ne trouvèrent pas des conditions aussi favorables à la culture, et peu à peu l'art pastoral devint leur moyen d'existence principal. Il leur permettait en outre de reprendre leur marche en avant à mesure que la domination anglaise s'étendait. Sous l'influence du lieu, les Boers sont devenus pasteurs et presque nomades; l'histoire des migrations asiatiques s'est recommencée en plein XIXe siècle, dans l'Afrique du Sud, sous l'empire de circonstances analogues.

L'art pastoral, pratiqué par les Boers, eut cet effet bien connu de renforcer en eux la tendance communautaire. Il était possible et même profitable aux divers membres de la famille de rester groupés autour du chef et ainsi s'expliquent tous les traits de mœurs patriarcales qu'on rapporte sur les habitants du Transvaal. Ainsi s'expliquent aussi leur infériorité et leur défaite lorsqu'ils eurent à lutter, pacifiquement ou par les armes, contre les Anglais particularistes. Leurs frères afrikanders, solidement fixés au sol, ne purent pas fuir devant l'envahisseur, mais ils conservèrent l'influence prépondérante dans le gouvernement local, tandis que les Boers furent conquis et soumis et ne doivent leur autonomie actuelle qu'à la politique libérale et intelligente du vainqueur.

Paul Roux.

LES RÉUNIONS MENSUELLES

Compte rendu de la séance de janvier.

M. J. Durieu met en discussion le tableau de classement de l'un des casiers de la Nomenclature, celui des *Transports*. Il rappelle d'abord que le critérium de classement choisi a été le moteur, au moins en partie, car l'une des subdivisions intitulée « batellerie » peut comprendre tous les moteurs possibles.

M. Durieu propose, comme moyen de classement, *l'outil lié à la voie de transport*, lesquels lui paraissent bien plus caractéristiques de l'état social que le moteur. L'outil de transport et la voie ne peuvent du reste être séparés, car ils sont construits l'un pour l'autre et leurs variations sont concomitantes.

M. Durieu propose donc le classement suivant dont les termes lui paraissent correspondre à autant d'états sociaux bien distincts :

Par terre :

1° Transports par portefaix sur sentiers (Ex. : Afrique).
2° Transports par bât sur chemins cavaliers (Espagne, etc.).
3° Transports par traîneaux sur le sol brut.
4° Transports par véhicules à roues sur routes carrossables.
5° Transports par véhicules à roues sur voies ferrées.

Par eau :

6° Par traîneaux sur les surfaces glacées.
7° Par flottage sur les cours d'eau flottables.
8° Par batellerie sur rivières navigables.
9° Par navires sur mer.

Cette division est plus logique que celle donnée par le moteur; en effet, on peut trouver tous les genres de moteurs sur une même voie, et un même moteur sur tous les genres de voies; au contraire, l'outil et la route sont faits l'un pour l'autre et bien caractéristiques de l'état social. Cela est si vrai que, lorsqu'on trouve un outil de transport sur une voie autre que celle qui lui est propre, on peut être certain que ce fait anormal résulte d'une influence de voisinage, ou d'une survivance.

M. Durieu étudie ensuite les diverses espèces d'ateliers de transports. Tandis que la Nomenclature semble distinguer dans les travaux d'extraction, de fabrication et de transport six espèces d'ateliers, il pense qu'il n'y en a réellement que deux fondamentales : l'atelier familial et l'atelier patronal; ils se différencient essentiellement en ce que, dans l'atelier familial, le partage des produits se fait d'après les besoins, alors que, dans l'atelier patronal, il se fait suivant la quantité de travail fournie par l'ouvrier.

L'atelier patronal se subdivise lui-même en petit atelier, atelier collectif et grand

atelier : et l'atelier familial en : famille patriarcale, famille en simple ménage et communauté ouvrière.

Quels sont les facteurs qui font évoluer la forme de l'atelier? Robert Pinot, dans son cours, en indique deux : la formation sociale et le moteur.

M. Durieu ne croit pas à l'influence du moteur, puisque le grand atelier se retrouve chez des peuples différents avec les moteurs les plus variés : Ex. : les caravanes par porteurs du centre de l'Afrique sont de grands ateliers de transport au même titre que les compagnies de chemin de fer.

Pour M. Durieu, il y a trois facteurs indépendants l'un de l'autre : à savoir : le poids, la distance et la vitesse.

Le *poids* de la marchandise à transporter complique la forme de l'atelier de travail; plus ce poids est considérable, plus le personnel sera grand ou l'outillage important.

La *distance* à laquelle la marchandise doit être transportée nécessitera des postes de ravitaillement, un capital plus grand, etc.

La *vitesse* agira dans le même sens. C'est l'un ou l'autre de ses facteurs qui prime suivant la nature de la marchandise. Pour certaines denrées, c'est la vitesse; pour d'autres, c'est le poids, ou plutôt le rapport du poids à la valeur, rapport que M. Durieu propose de nommer « poids économique ».

Ainsi, à poids égal, l'or sera *commercialement* plus transportable que le blé.

Il faudrait, pour étudier les transports dans une région, dresser une liste des objets transportés d'après le poids, la distance et la vitesse, et voir quelles sont les différentes formes d'ateliers qui résolvent le problème de leur transport.

M. Paul Bureau reconnait que le tableau de la Nomenclature est trop sommaire sur la question des transports; il est d'accord avec M. Durieu sur la première partie de sa communication, mais non sur la seconde. Le poids, la vitesse, la distance expliquent-ils les formes des groupements de transport mieux que le moteur ne le fait? M. Paul Bureau en doute; une étude très fouillée pourrait seule le montrer.

M. Blanchon pense que la route est déterminée par le moteur. Une autre question à étudier serait celle de l'influence des transports sur les autres ateliers de travail.

M. de Sainte-Croix voudrait voir la Science sociale tirer parti du chiffre.

M. Durieu appuie ce vœu, en disant qu'il faut passer de l'analyse qualitative à l'analyse quantitative, laquelle obligera nécessairement à l'emploi de la numération.

M. Paul Rousiers dit que la Nomenclature n'a pas voulu classer les différents modes de transport d'après le moteur, mais d'après les effets sociaux. Ainsi la batellerie réunit les membres de la famille, tandis que l'animal de bât a pour effet de les disperser, etc. M. Durieu veut faire un classement d'après la cause, tandis qu'Henri de Tourville a classé d'après les effets sociaux.

Au surplus, les transports ne suffisent pas à caractériser une société : les chemins de fer ont eu pour résultat d'augmenter les transports par chevaux.

M. Durieu reconnait qu'il se place à un autre point de vue qu'Henri de Tourville, mais il pense qu'il y a lieu de faire d'abord une étude technique approfondie, et de faire un premier classement d'après cette étude avant de faire un classement définitif.

La prochaine réunion.

Dans la prochaine réunion, qui aura lieu le *vendredi* 19 *mars, à* 8 *heures* 3/4 *du soir, à l'Hôtel des sociétés savantes*, 28, rue Serpente (près la place Saint-Michel), M. L. de Sainte-Croix prendra comme sujet de sa communication : *Le rang de la race; la question de la supériorité sociale.*

BIBLIOGRAPHIE

Cournot et la Renaissance du Probabilisme au XIXe siècle, par F. Mentré,

professeur à l'École des Roches. — Bibliothèque de philosophie expérimentale. Paris, Marcel Rivière, 1908.

Nos lecteurs n'ont pas oublié les quelques pages de cet important ouvrage dont notre collègue M. F. Mentré avait bien voulu donner la primeur au *Bulletin* de la Société de Science sociale [1]. Il n'entre pas dans le cadre de nos études de suivre l'auteur dans son consciencieux exposé du système philosophique de Cournot: mais plusieurs chapitres de son livre répondent à des préoccupations communes à certaines écoles philosophiques et à la Science sociale et offrent ainsi pour nous un intérêt tout particulier.

Cournot paraît, en effet, se rattacher par une étroite parenté d'esprit à cette lignée de philosophes et de savants dont les efforts ont tendu, plus ou moins directement, plus ou moins nettement, à découvrir dans le spectacle des choses humaines une direction supérieure, à tirer un ordre de ce désordre apparent, à dégager des lois souveraines de l'enchevêtrement des intérêts opposées et des fantaisies que nous avons sous les yeux. Il croit à l'ordre et à la raison des choses, au point de rechercher les lois du hasard lui-même, c'est-à-dire de ces rencontres fortuites, de ces concomittances qui paraissent échapper par essence à toute règle. C'est aux sciences mathématiques qu'il s'adresse pour résoudre ce problème et il fonde son probabilisme philosophique sur le calcul des probabilités mathématiques.

Et par là encore il est bien de la même génération pensante que les Le Play et les Taine, pour ne parler que de ceux-là. Il cherche dans les sciences dites exactes le contrôle de ses observations, attestant ainsi sa soif de certitude et sa foi dans la science, son besoin de méthode. M. Mentré explique dans une note de son chapitre sur la classification des sciences que la philosophie de Cournot est une *philosophie de la statistique*. C'était aussi une philosophie de la statistique que la première édition des *Ouvriers européens*, composée uniquement de budgets de familles ouvrières, analysés et classés par Le Play dans un ordre méthodique, et soutenant tout un système d'explication de la vie sociale des peuples, contenant en germe un plan de réforme sociale.

Cette confiance fondamentale de Cournot dans un ordre supérieur paraît être l'explication du pragmatisme que M. Mentré met en relief par ses citations : « Il n'y a pas d'autre preuve de la valeur des idées que leur fécondité même et la régularité du système dont elles donnent la clef. » Et encore : « Lorsque l'homme parvient à mettre le meilleur ordre dans les faits qu'il gouverne, dans les sciences qu'il institue pour le besoin des applications qui l'intéressent, c'est ordinairement parce qu'il a en même temps saisi l'ordre et les rapports des choses en elles-mêmes, *indépendamment des applications utiles qu'il en peut faire* ».

Il y a là quelque chose de plus qu'un pragmatisme purement utilitaire appréciant les idées uniquement par le bénéfice que l'on peut en tirer. Le pragmatisme de Cournot ne considère ce bénéfice que comme une manifestation de la vérité, une preuve de la concordance de ces idées avec un ordre supérieur. C'est précisément ce genre de pragmatisme qui est celui de la science sociale. Contrôler les idées par l'observation méthodique des faits sociaux, ce n'est pas autre chose que de s'assurer de leur concordance ou de leur discordance avec les forces agissantes de la vie sociale.

Les chapitres sur la Philosophie biologique, la Philosophie de l'histoire et la Philosophie religieuse, traités avec ampleur par M. Mentré, permettent d'apprécier la variété des aspects sous lesquels Cournot a examiné les divers problèmes étudiés par lui. Un autre chapitre sur les idées morales mérite également d'être signalé. Non pas que Cournot ait cherché à ériger un système nouveau pour fournir une base à la morale. Il a, au contraire, considéré cette entreprise comme vaine, et c'est ce dont M. Mentré le loue. Mais il paraît avoir eu vis-à-vis des idées morales l'attitude d'un homme qui s'y

1. *Les idées politiques de Cournot* (50e et 51e livraisons).

sentant fortement attaché, ayant, d'autre part, un sens très net de l'immuabilité des grands principes directeurs de la morale, observe sans scandale leurs manifestations changeantes suivant les temps et les lieux.

Au surplus, l'équilibre intellectuel, la santé morale caractérisent l'œuvre de Cournot. Et peut-être n'est-il pas sans intérêt de rappeler ici qu'il se rattachait étroitement par ses origines à cette province de Franche-Comté qui a fourni à la France, non seulement plusieurs hommes illustres, mais aussi un grand nombre de citoyens utiles. M. Mentré présente à ce sujet des aperçus fort intéressants dans son chapitre sur la vie, le caractère et le milieu de Cournot. Nous souhaitons de les voir compléter quelque jour par une étude méthodique de la Franche-Comté et de son organisation sociale.

Paul de Rousiers.

Milieux libres (quelques essais contemporains de vie communiste en France), par Georges Narrat, 1 vol. grand in-8°, 5 francs (Félix Alcan, édit.).

Dans cet ouvrage, l'auteur se propose d'étudier les tentatives modernes faites en France pour établir des groupements sociaux vivant selon les règles du communisme.

En commençant, M. Narrat donne du groupement communiste une définition analogue à celle que nous en avons donné nous-même dans notre étude sur le socialisme :

« Lorsqu'il arrive, dit-il, que dans un groupe d'individus, chacun travaille et produit selon ses forces, et lorsque, sans souci de la quantité qu'il peut y avoir lui-même apportée, chacun puise suivant ses besoins dans la masse des produits, nous nous trouvons en présence d'un groupement communiste. »

Des tentatives pour réaliser pratiquement cet idéal ont eu lieu à plusieurs reprises. Elles ont jusqu'ici toujours échoué, soit qu'elles aient eu lieu dans un pays neuf, comme celle de Cabet et de Considérant; soit, au contraire, qu'elles aient vu le jour dans un pays anciennement civilisé, comme celles dont M. Narrat nous retrace la vie.

En 1902, fut fondée une société destinée à réunir les capitaux, aussi indispensables à la fondation d'un groupement communiste que d'un vulgaire groupement ordinaire.

En 1903, une somme jugée suffisante ayant été recueillie, fut fondé un groupement communiste sous forme de société coopérative au capital de 1.000 francs. Un paysan de *Vaux* (près Château-Thierry), le père Boutin, affilié à la société, donna comme apport sa propriété, composée d'une masure et de deux hectares de terrain en parcelles disséminées. On acheta, pour 100 francs, une maison voisine et d'autres parcelles d'une contenance totale de 1 hectare.

Le sort désignera les colons qui doivent rejoindre la famille Boutin, au fur et à mesure des possibilités. Le 3 mars, huit colons étaient installés et commençaient les travaux de culture.

Mais afin de pouvoir attendre la récolte, il fallait créer des travaux donnant des recettes immédiates. Une nouvelle maison fut achetée, et on y installa deux nouveaux colons avec deux métiers à tricoter à pédale; puis un atelier de tailleurs vint augmenter la colonie, suivi bientôt d'un atelier de cordonnerie.

Les produits de la fabrication étaient vendus aux camarades de Paris.

En juin 1903, la colonie est à son apogée : elle compte 19 membres dont quatre femmes et un enfant. La fonction de trésorier est exercée à tour de rôle. La consommation se fait en commun, à l'exception d'une allocation individuelle de 2 francs par semaine pour les *menus plaisirs*. L'entretien de chaque colon ne revient qu'à 1 fr. 50 par jour; malgré cela, le groupement ne se suffit pas encore à lui-même, mais on escompte la récolte prochaine.

Mais le père Boutin quitte à ce moment la société, chargé du reproche de n'avoir pas voulu rendre des comptes de factures

d'achats[1]. Le ménage des bonnetiers suit bientôt, sous prétexte que ce métier leur permet de se rendre autonome[2].

Cependant les communistes redoublent d'ardeur et louent, pour 300 francs, une terre de 10 hectares, avec un bail de 12 ans. Un matériel cultural est acheté, et l'on se met à l'œuvre.

En janvier 1904, la colonie se compose de 10 membres, et le bilan accuse un solde créditeur; de même en 1905, où le boni s'élève à 700 francs[3], tandis que le personnel diminue. Ce personnel diminue tellement qu'au cours de l'année 1906, la société est complètement dissoute.

Dans la seconde partie, l'auteur nous retrace l'histoire de la *colonie d'Aiglemont*, dans la forêt des Ardennes, à 6 kilomètres de Charleville et de Mézières, fondée par un colon isolé, Fortuné Henry[4], qui en 1903 défricha un pré acheté par un de ses amis, Francis Jourdain, lequel lui en laissa la jouissance gratuite. Ce colon isolé n'en sortit du reste qu'avec l'aide de camarades qui de temps en temps venaient lui donner un coup de main. Il fut rejoint à l'entrée de l'hiver par un flûtiste piémontais, Francho[5].

L'année suivante, une souscription permet à la petite colonie de vivre et d'améliorer son installation; de plus, Henry est rejoint par sa femme et sa fille, puis par quelques camarades. On vivait de la culture des légumes que l'on vendait dans le voisinage, et de l'élevage de canards, de poules, de pigeons, etc.

En 1907, de nouveaux subsides permettent l'établissement d'une imprimerie mue par un moteur à essence de huit chevaux. La colonie existe encore, malgré les discussions et les départs fréquents causés par l'autoritarisme du fondateur. Celui-ci se voit de plus accusé de faire de trop nombreux voyages à Paris où, en trois jours, il dépense l'argent qui ferait bien vivre tous les sociétaires pendant quinze jours. Dans ces conditions, il est probable que la décadence morale de la colonie ne fera que s'accroître, amenant la dissolution matérielle à la première crise, crise qui se produira fatalement quand l'appui extérieur se tarira.

Dans la troisième partie, M. Narrat nous relate, plus succinctement la vie de quelques autres tentatives :

En 1906, un propriétaire *corse* mit une terre de 9 hectares à la disposition de sept camarades d'Alger, qui y vécurent d'élevage (chèvres, porcs, lapins, poules, pigeons) et de culture surtout maraîchère, sans compter les subsides indispensables venus du dehors.

Au bout d'un an à peine, la colonie obtint la gérance en métairie d'une assez grande quantité de bestiaux. Avec cette aisance subite, l'esprit de lucre s'éveilla et accentua gravement une discorde qui couvait déjà, provoquée par des jalousies que l'amour libre avait été impuissant à éteindre.

Peu de choses à dire de l'*imprimerie anarchiste de Saint-Germain* qui ne dura que quelques mois, en 1906, à l'aide de fonds recueillis par divers procédés (souscription, tombola, conférences).

La *colonie agricole de la Rize*, fondée en 1907 sur les bords du Rhône, près de Lyon, dure moins de trois mois, par suite du manque d'entente.

La *colonie agricole des Hautes Rivières*, sur les bords de la Semoy (Ardennes), fondée en 1904 par quatre commerçants nantais, ne dure que deux mois.

En Belgique, près de *Stockel-Bois*, dans la forêt de Soignes, près de Bruxelles, une colonie communiste cultive une petite ferme, d'avril 1905 à septembre 1906. Elle vécut péniblement d'un peu de culture et d'aviculture, en y ajoutant les produits de la vente de cartes postales illustrées, et de journées faites pour les fermiers voisins.

L'auteur nous donne par le menu le détail de ces essais de vie communistes en pays civilisés, et nous montre qu'elles ne réussissent pas mieux que dans le désert. Ce livre est donc la contre-partie de celui de M. Prudhommeau sur l'*Icarie* dont nous avons donné ici même un compte rendu il y a quelque temps. En

1. P. 63.
2. P. 64.
3. P. 85.
4. Frère d'Émile Henry, qui fut exécuté le 21 mai 1894 à la suite de deux attentats commis à Paris.
5. P. 170 et 172-173.

général, les colonies communistes ne vivent qu'autant que durent les subventions du milieu individualiste environnant. Tel est, il me semble, la conclusion du travail si documenté de M. Georges Narrat.

Paul Descamps.

Les classes rurales et le régime domanial en France au moyen âge, par Henri Sée, professeur à l'Université de Rennes. Giard et Brière, édit., Paris, 1901, 1 vol. in-8°. 12 francs.

Après les invasions franques et jusque vers la fin du XIIIe siècle, c'est-à-dire pendant au moins 800 ans, le régime domanial a constitué dans notre pays le facteur essentiel de la vie publique et de la vie privée. Pendant toute cette longue période, où les villes reléguées au second plan tombèrent en décadence, le grand domaine rural, embryon du village futur, formait un centre industriel aussi bien qu'agricole; il vivait à part et se suffisait à lui-même. Quant au grand propriétaire, nous le voyons se rendre pratiquement indépendant sur son domaine, et cette indépendance devient complète à l'époque féodale. Au contraire, les paysans relèvent étroitement des maîtres du sol; et l'avènement de la féodalité, en faisant à peu près disparaître les petits propriétaires libres, renforce encore la domination que le seigneur exerce sur tous les habitants de son domaine.

Laissant de côté les temps mérovingiens, d'ailleurs étudiés par Fustel de Coulanges dans son remarquable livre sur l'*Alleu et le Domaine rural*, M. Henri Sée s'est attaché à décrire la constitution et le fonctionnement du régime domanial à l'époque carolingienne et à l'époque féodale. Il a choisi le moment où ce régime était en pleine force pour en démonter les rouages et nous montrer l'agencement de la machine.

Nous n'avons pas la prétention de donner, dans ces quelques lignes, une analyse même succincte de son intéressant ouvrage; nous voudrions seulement mettre en relief certains points qui nous ont plus particulièrement frappé.

Au sujet de la villa carolingienne, M. Sée fait une importante remarque. Cette villa éveille habituellement dans notre esprit l'idée d'un grand domaine rural embrassant, comme celui de l'époque franque, une étendue de territoire analogue à celle de nos communes actuelles; c'est une notion que le célèbre *Polyptique d'Irminon* nous a rendue familière. Or, M. Sée, qui, dans un travail antérieur, a étudié *Les classes rurales en Bretagne au moyen âge*, nous dit que cette région différait du reste de la Gaule, et que « la villa bretonne, le plus souvent, semble de dimensions médiocres, ne contenant que quelques manses, deux ou trois familles de serfs ». La population rurale était, en Bretagne, beaucoup moins agglomérée qu'ailleurs; les hameaux et les maisons isolées y prédominaient au moyen âge comme aujourd'hui. Le régime de la propriété gallo-romaine y fut peut-être modifié, écrit M. Sée, par les invasions de Bretons insulaires; « mais je croirais plus volontiers, ajoute-t-il, que le mode de culture, l'abondance des pâturages, l'intensité des défrichements dans une contrée longtemps déserte ont pu développer le système des exploitations isolées aux dépens d'agglomérations plus considérables. Et, d'une façon générale, la répartition de la population semble, en partie, déterminée par des conditions naturelles, par le régime des sources, le relief du sol, et par le caractère des cultures, qui en procède directement ». La science sociale ne peut que souscrire à cette façon de voir qui est la sienne; mais alors nous pouvons nous demander si le phénomène social que signale M. Sée ne se rencontre pas dans les autres pays de l'Ouest : Basse-Normandie, Maine, Vendée, etc., où les conditions du lieu sont analogues à celles de la Bretagne. Il y aurait là un intéressant problème historique à résoudre.

La question de l'affranchissement des serfs n'est pas moins importante. Dans quelques chapitres du livre II, — chapitres qui, à notre avis, sont les plus remarquables de tout l'ouvrage, — M. Sée expose par quel mécanisme et pour quels motifs les serfs

attachés à la glèbe ont pris rang parmi les hommes libres. Nous sommes absolument de son avis quand il attribue à des causes d'ordre économique la très grande majorité des affranchissements. Le rôle important que joua le contrat d'hostise dans cette grande évolution sociale est particulièrement bien expliqué.

Le point de départ, c'est que, dès le IXe siècle, il semble bien que « la population servile, dont la source se tarit de plus en plus, peut de moins en moins suffire à faire valoir le domaine. » Donc, partout ou presque, les grands propriétaires avaient besoin de travailleurs. Or, et contrairement à ce qu'on croit d'ordinaire, les populations rurales, au moyen âge, étaient d'une mobilité extrême. Les serfs avaient beau être attachés à la glèbe, ceux qui n'étaient pas retenus par l'intérêt personnel n'hésitaient point, malgré toutes défenses et menaces, à s'enfuir pour aller chercher fortune ailleurs. Les seigneurs manquant de bras pour cultiver leurs terres accueillaient avec joie ces fugitifs; on se gardait bien de leur poser des questions indiscrètes; tous étaient présumés libres, et c'était un contrat d'accensement, un contrat d'hostise que l'on passait avec eux. Le nouvel hôte n'avait pas grand'chose à craindre de son ancien maître; « souvent, en effet, celui-ci perdait la trace des fugitifs, ou bien il ne la retrouvait que trop tard, lorsque ses droits étaient éteints; parfois, en effet, un délai d'un an et un jour suffisait à mettre l'ancien serf à l'abri de toute poursuite ». Aussi les seigneurs furent-ils incités peu à peu à affranchir leurs serfs, afin de les retenir sur leurs domaines; leur intérêt bien compris le leur commandait; leur intérêt immédiat les y engageait aussi, car d'ordinaire le serf achetait sa liberté à beaux deniers comptant.

Nous avons dit plus haut que M. Sée ne s'occupe pas de l'époque franque: il résume néanmoins en quelques pages l'organisation du domaine rural mérovingien. Adoptant sans discussion l'opinion de Fustel de Coulanges, il fait remonter au colonat romain la substitution du servage à l'esclavage. Nous ne sommes pas ici d'accord avec lui; nous croyons que le servage est d'origine germanique beaucoup plus que romaine, et nous avons toujours trouvé bien subtil et bien peu convaincant le plaidoyer que fait Fustel dans l'*Alleu*, en faveur de cette origine romaine. Faut-il encore une fois citer les paroles de Tacite parlant de l'esclavage chez les Germains? « Les autres esclaves n'ont pas comme chez nous des emplois distincts dans la maison. Chacun régit par lui-même sa demeure, ses pénates. Le maître impose à l'esclave, comme à un colon, une certaine redevance en blé, en bétail, en vêtements, et l'esclave n'obéit que jusque-là. » Ce qui plus tard s'est appelé servage existait donc en Germanie bien avant les invasions des Francs en Gaule; et si, après l'installation de ces derniers, nous trouvons le servage établi sur tous les domaines qu'ils occupent, il nous semble vraisemblable qu'ils l'ont apporté avec eux plutôt qu'ils ne l'ont emprunté aux Gallo-Romains.

L'ouvrage de M. Henri Sée est écrit dans un style très clair, et composé de la façon la plus méthodique. Cette histoire des classes rurales au moyen âge répondait à un besoin et a comblé une lacune; ceux qui la liront estimeront, comme nous, qu'elle mérite d'être mise en bonne place parmi les livres de référence qu'on aime avoir sous la main.

J. Bailhache.

France et Angleterre. Cent années de rivalité coloniale. *L'affaire de Madagascar*, par Jean Darcy. — 1 vol. in-8°, Perrin et Cie, édit. Paris, 1908; prix : 4 francs.

La mort prématurée de M. Darcy est une perte pour la science historique, et il est infiniment regrettable qu'il n'ait pas eu le temps de mener à son terme l'ouvrage si remarquable qu'il avait entrepris sur la rivalité coloniale de la France et de l'Angleterre au cours du siècle dernier.

Dans un premier volume paru en 1904, il avait étudié en détail les luttes d'influence et les difficultés de toute sorte qui marquèrent l'établissement de notre prépondérance en Algérie, en Tunisie, dans le bassin du Niger et au Congo. Ce même

volume expliquait les motifs de notre éviction de l'Égypte, de l'Abyssinie et de tout le bassin du Nil. Le second volume devait nous conduire successivement à Madagascar, en Indo-Chine, au Siam, et dans nos possessions d'Océanie et d'Amérique. La faux brutale du destin n'en a pas permis l'achèvement, et l'auteur n'a pu terminer que la première partie consacrée à l'affaire de Madagascar.

On retrouve dans ces quelques chapitres les qualités de clarté, de méthode et d'impartialité qui caractérisent le premier volume; mais l'impartialité de l'auteur ne lui a pas fait oublier qu'il était Français, et ce n'est pas d'une âme indifférente qu'il enregistre nos succès et nos échecs, et qu'il en juge les auteurs responsables.

De même, en retraçant les procédés, presque toujours hostiles et parfois déloyaux, de l'Angleterre envers nous, il ne s'est pas attardé à d'inutiles récriminations. Si l'Angleterre a combattu successivement l'Espagne, la Hollande et la France, si aujourd'hui elle se dresse contre l'Allemagne, c'est qu'elle a toujours été l'ennemie des nations dont elle redoutait la concurrence maritime, commerciale et coloniale. Mais M. Darcy a montré que, lorsque les intérêts anglais sont engagés, nos voisins ne reculent devant rien — que la force.

Une autre conclusion se dégage de ce livre substantiel : c'est que, si les Anglais ne se sont pas embarrassés de scrupules pour nous combattre, ils l'ont emporté surtout par la continuité de leurs vues politiques, et que leurs succès sont en grande partie dus à nos fautes.

J. Bailhache.

Les paysans de la Normandie orientale. Étude géographique, par Jules Sion. — Un vol. in-8° raisin, 14 fig. et cartes, 8 planches hors texte en phototypie : Armand Colin, édit. Paris, 1909; prix : 12 francs.

Sous le nom de Normandie orientale, M. Sion désigne la contrée qui s'étend entre le littoral de la Manche et le cours de la Seine, et que sépare de la Picardie « une large zone forestière que l'on peut suivre de la Manche jusqu'à l'Oise, le long de la Béthune, de l'Epte et du Thérain ». Cette contrée représente le département de la Seine-Inférieure presque en entier, et, dans le département de l'Eure, l'arrondissement des Andelys. En mettant à part la vallée de la Seine qui, au point de vue cultural en particulier, offre les caractères communs à toutes les larges vallées, trois régions naturelles s'y distinguent nettement : le *pays de Caux*, qui forme la partie occidentale, et dont le centre doit être placé aux environs d'Yvetot; — le *pays de Bray*, situé au nord-est, et occupant une partie de la vallée de la Béthune, avec Neufchâtel et Gournay comme villes principales; — le *Vexin normand*, au sud-est, entre l'Epte et l'Andelle.

La Normandie orientale constitue un vaste plateau, variant entre 100 et 200 mètres d'altitude, et entaillé par des vallées profondes. Sauf dans le pays de Bray, où les couches plus anciennes du jurassique et de l'infracrétacé ont été soulevées par les mouvements du sol et mises à nu par l'érosion, ce plateau est entièrement formé de craie « dont l'épaisseur peut dépasser 300 mètres », mais la craie n'affleure que dans les vallées; elle est recouverte par l'argile à silex, qui est elle-même le plus souvent cachée par une épaisse couche de limon des plateaux, de nature parfois sableuse, mais surtout argileuse.

Ces limons argileux, particulièrement profonds dans le Vexin, forment l'une des meilleures terres à blé de France, et les cultures industrielles, jadis le colza, plus tard la betterave, y ont trouvé de même un terrain propice.

Aussi ces terres ont-elles été de bonne heure recherchées et acquises comme placement d'argent par la bourgeoisie normande enrichie dans le commerce et l'industrie. L'industrie textile particulièrement a joué en effet un grand rôle dans la Normandie orientale; au XIIIe siècle, Rouen était déjà réputé parmi les « villes drapantes », et, dans les siècles suivants, d'autres centres textiles, Vernon, les Andelys, Louviers, Elbeuf, Darnetal, Monti-

villiers, etc., prirent à leur tour un grand développement.

Ne pouvant exploiter directement les terres qu'ils tenaient à posséder, les bourgeois étaient obligés de les donner à bail, mais ils ne les vendaient pas; aussi le prix de la terre se maintenait-il haut, et les paysans qui avaient mis de l'argent de côté ne pouvaient devenir facilement propriétaires fonciers. C'est à l'existence de cette classe urbaine riche que la Normandie orientale doit d'être devenue un pays de fermiers, et cette prépondérance du fermage dure encore de nos jours. Il n'en est pas de même en Picardie, et ce fait crée une différence notable entre les deux provinces voisines.

L'industrie textile eut sur la culture normande, et principalement dans le pays de Caux, une répercussion plus importante encore, car ce fut dans la classe rurale, parmi les paysans, qu'elle recruta sa main-d'œuvre. Ces paysans n'abandonnèrent point la campagne, puisque, avant l'apparition du machinisme, le travail à domicile était la règle: mais comme ils gagnaient davantage à travailler pour les fabricants qu'à bien soigner la terre, la culture fut peu à peu négligée. Arthur Young, allant de Rouen à Dieppe en 1788, disait que « ce magnifique pays était traité de façon misérable ».

Ce fut surtout à partir du XVIIIe siècle, après l'apparition de la manufacture du coton, que l'industrie rurale prit un développement énorme, et les résultats se firent vite sentir. Pour ne citer qu'un exemple, en 1721, la récolte ne se fit qu'à grand'peine, faute de bras, et les blés furent gâtés par le mauvais temps. Les cultivateurs ne trouvaient plus d'ouvriers; l'industrie textile accaparait tout.

La culture du pays de Bray subit également le contre-coup du développement de l'industrie rurale, quoique à un degré moindre, parce qu'on y travaillait peu le coton. Quant au Vexin, où les petites et les moyennes exploitations étaient rares, l'industrie rurale n'y pénétra guère, et les tenanciers des grandes fermes trouvèrent facilement, sur place, la main-d'œuvre nécessaire. Les ouvriers agricoles n'étaient pas tentés d'abandonner la culture, d'autant que la plupart d'entre eux possédaient leur maison et un jardin, avec, souvent, un lopin de terre dans le voisinage.

Aujourd'hui l'industrie rurale a disparu sous la concurrence du machinisme, et les campagnes normandes se sont dépeuplées. La culture, manquant de bras, avait en partie réussi, dans la première moitié du XIXe siècle, à y suppléer par des machines agricoles qui sont toujours allées se perfectionnant et se multipliant. Quand, après 1870, les ouvriers cotonniers à domicile reconnurent qu'ils ne pouvaient soutenir la lutte contre la grande industrie, ils ne trouvèrent pas chez les cultivateurs suffisamment de travail pour les faire vivre, et ils durent émigrer vers les usines.

Les temps étaient d'ailleurs changés pour la culture; le blé se vendait mal, le colza n'était plus rémunérateur comme autrefois, et beaucoup de terres jadis emblavées avaient été transformées en prairies artificielles, et même en herbages. Sur les terres lourdes du Bray, cette transformation était tout indiquée; elle s'était faite assez facilement en maints endroits du pays de Caux où le limon était plus qu'ailleurs riche en argile. La Normandie orientale tout entière s'est orientée vers l'élevage des bêtes à cornes et l'industrie laitière. Le voisinage de Paris a poussé les fermiers dans cette voie où le Vexin lui-même est entré: bien que la betterave sucrière — cette caractéristique de la culture intensive —, partout remplacée dans le pays de Caux par la *betteraie à vaches*, soit toujours en honneur dans le Vexin, les herbages s'y accroissent sans cesse autour des grosses fermes. Les temps sont passés où chaque pays devait vivre sur lui-même; le développement des transports et leur rapidité ont permis la spécialisation agricole.

Nous n'avons pu qu'esquisser à très grands traits les principales questions étudiées par M. Sion, mais cela suffit à montrer le puissant intérêt qu'offre sa thèse — car il s'agit d'une thèse de doctorat ès lettres entreprise sous les auspices

de M. Vidal de la Blache — pour les lecteurs de notre Revue. La science sociale profitera d'autant mieux des observations de l'auteur qu'il a fait ressortir les similitudes et les contrastes qu'offre la Normandie orientale avec la Picardie, déjà étudiée par M. Demangeon. On a dit ici même tout le bien qu'on pensait de l'ouvrage de ce dernier; le livre de M. Sion ne lui est certes pas inférieur.

J. Bailhache.

LIVRES REÇUS

Les paysans de la Normandie orientale (Pays de Caux, Bray, Vexin normand, Vallée de la Seine), par Jules Sion, 1 vol. in-8° raisin, 14 figures et cartes, 8 planches hors-texte en phototypie, broché 12 francs. (Armand Colin, édit.).

Le Berry, par Antoine Vacher, 1 vol. in-8° raisin, 48 figures et cartes, 32 photographies et 4 planches de cartes et profils hors texte; broché; 15 francs (Armand Colin, édit.).

L'Église et l'État en France, par G. Desdevises du Dézert, tome II, 1 vol. in-8°. 5 fr. (Société française d'imprimerie et de librairie, 15, rue de Cluny, Paris).

Vers la lumière et la beauté (essai d'esthétique sociale), par Emile Pierret, 1 vol. in-16°, 3 fr. 50 (La Renaissance française, 52, passage des Panoramas, Paris).

Étude sur le Travail, par M. S. Mony, 3e édit. revue, 2 vol. in-8°, 15 francs (Hachette et Cie, édit.).

Les fléaux nationaux (dépopulation, pornographie, alcoolisme, affaissement moral), par René Lavollée, 1 vol. in-12, 3 fr. 50 (Alcan, édit.).

L'idée socialiste chez William Morris, par Édouard Guyot, 1 vol. 2 francs (Arthur Rousseau, édit. Paris).

Derniers mélanges, par Louis Veuillot (préface et notes de François Veuillot), 2 vol. 12 francs (P. Lethielleux, édit. Paris).

Le principe d'équilibre et le concert européen, de la paix de Westphalie à l'acte d'Algésiras, par Charles Dupuis, 1 vol. 7 fr. 50 (Librairie académique, Perrin et Cie).

L'Église anglicane et l'État, par Pierre Galichet, 1 vol. (V. Giard et Brière, édit., Paris).

Journal d'un spahi au Soudan (1897-1899), par Jacques Hérissay, avec une préface du marquis Costa de Beauregard (Librairie académique Perrin et Cie).

Les régions naturelles et noms de pays (étude de la géographie de la région parisienne), par L. Gallois, 1 vol. in-8° carré, 8 planches hors texte, 8 francs (A. Colin, édit. Paris).

BIBLIOTHÈQUE DE LA SCIENCE SOCIALE

FONDATEUR

EDMOND DEMOLINS

L'INDUSTRIE ET LES ARTISANS JUIFS

A L'ÉPOQUE DE JÉSUS-CHRIST

PAR

M. B. SCHWALM

PARIS

BUREAUX DE LA SCIENCE SOCIALE

56, RUE JACOB, 56

Mars 1909

SOMMAIRE

I. — **Les industries ménagères chez les paysans.** P. 3.

La fabrication du pain. — La mouture du blé. — Fabrications alimentaires diverses. — Fabrication des vêtements.

II. — **Les artisans voulus par la culture.** P. 12.

Le forgeron. — Les outils de pierre. — Le charpentier. — Le potier.

III. — **Le développement des villes par le concours des artisans.** P. 24.

Les bourgades. — Le rôle des marchés. — Les artisans purs s'agglomèrent dans les bourgades. — Les villes industrielles.

IV. — **Le développement de la classe industrielle par les besoins des villes.** P. 35.

Fabrication des choses usuelles. — Les industries du confortable. — Industries du luxe.

V. — **Le régime des ateliers.** P. 44.

Le petit atelier. — Le grand atelier. — L'atelier fragmentaire. — Les objets importés. — La compression de l'initiative.

VI. — **La supériorité des paysans sur les artisans.** P. 55.

Insuffisance de la fabrication. — Les exportations agricoles. — La législation montre l'importance des productions agricoles. — Les paraboles de Jésus montrent l'importance des productions agricoles. — Le lieu favorise le travail agricole.

L'INDUSTRIE ET LES ARTISANS JUIFS

A L'ÉPOQUE DE JÉSUS-CHRIST

✓

I

LES INDUSTRIES MÉNAGÈRES CHEZ LES PAYSANS

Comme déjà nous l'avons reconnu, le paysan israélite fut obligé à se suffire le plus possible, en vertu de l'isolement où le confinaient ses vallées abruptes. Cette nécessité le portait, en général, à transformer lui-même ceux de ses produits qui exigeaient une élaboration pour leur emploi. De là, une série d'industries ménagères, fondées à la fois sur la culture et sur l'art pastoral; ainsi des influences pareilles établissaient le régime du « domaine plein » et développaient des industries.

La fabrication du pain. — Parmi celles-ci, la plus fondamentale provient de la culture des blés : les Juifs mangeaient du pain « en abondance », comme le dit le Deutéronome, et c'était naturel dans un « pays de froment et d'orge », laborieusement exploité [1]. Aussi, dans le langage biblique, « manger son pain », c'est se nourrir; « rompre le pain » avec quelqu'un, c'est partager sa table ; « manquer de pain », c'est la famine. L'ensemble de la nourriture se désigne là d'après le seul des aliments qui se réclame à chaque repas : « notre pain quotidien », dit encore Jésus, par allusion au même usage. De froment chez les riches

1. *Deutéronome*, VIII, 9 et 10.

et d'orge chez les pauvres, le pain tenait sur les tables juives la même place que le riz bouilli chez les Chinois des Terres jaunes, et le lait ou le koumys chez les Kirghiz nomades. C'est la place ordinaire du pain dans toute société où la culture des blés se développe largement. L'expérience en reconnaît vite la valeur nutritive : si ce vin « réjouit le cœur de l'homme », c'est le pain qui « l'affermit », au témoignage d'un psaume [1]. Il représentait donc, parmi les Juifs, une fabrication alimentaire hautement appréciée et d'un large débit.

Mais qui donc fabriquait le pain consommé chez les paysans?

Ce n'étaient pas les hommes : ils travaillaient aux champs et gardaient les troupeaux. Comme les habitations s'agglomeraient d'ordinaire sur des hauteurs escarpées, les descentes, les montées compliquaient les itinéraires imposés chaque jour par la nature du lieu aux laboureurs et aux bergers. C'était tout un voyage d'aller aux semailles comme le semeur de la parabole, ou de courir après des ânesses ou de revenir derrière ses bœufs, comme Saül. Quand les hommes rentraient, c'était à l'heure du repos et pour trouver la table mise.

En leur absence, d'ailleurs, les femmes demeuraient seules à la maison, tout particulièrement chargées de la cuisine quotidienne. Leurs aptitudes meilleures aux tâches ménagères se développaient en liberté. Aux hommes, l'atelier agricole, l'acquisition des moyens d'existence par les travaux de la terre; aux femmes, l'atelier domestique, l'application des moyens d'existence aux besoins du foyer. A elles donc, en premier lieu, la charge de fabriquer le pain. La culture même des céréales contribuait à cette division du travail et à ce commencement, tout familial, d'une précieuse industrie. C'était une industrie *essentiellement féminine*.

La mouture du blé. — La tâche était considérable. Elle revenait d'abord impérieusement *chaque jour*. Sous les cha-

1. *Psaume CIV*, 14 et 15 (*Vulgate*, CIII).

leurs de la Palestine, la farine se conserve mal; on moulait donc ce blé à mesure de sa consommation : une mouture quotidienne assurait la saine préparation de l'aliment quotidien. Les Arabes d'aujourd'hui conservent fidèlement à cet égard la coutume des anciens Juifs. Ils les imitent sans les copier, obéissant comme eux aux exigences du lieu.

De là, l'impérieux besoin d'une meule dans chaque maison de paysan; aussi le Deutéronome porte une loi, qui est sans doute la sanction d'une vieille coutume populaire : « On ne prendra pas en gage les deux meules ni la meule supérieure, ce serait prendre en gage la vie même. » Cette formelle réserve au droit de saisie atteste en même temps la place de la meule dans l'outillage domestique, et la place du pain dans l'existence quotidienne [1].

Chaque jour donc les femmes avaient à moudre le blé; et c'était chaque fois *une tâche des plus pénibles*. Deux disques en basalte composaient l'appareil qui se nommait, à cause de cela, « les deux meules ». La meule d'en dessous était convexe par dessus, posée à plat sur le sol, quelquefois même scellée, pour plus de fixité. Au centre émergeait un pivot de fer sur lequel la meule supérieure s'emboîtait; la concavité de sa face inférieure s'ajustait à la convexité de la meule fixe. Avec un manche debout, planté au voisinage du bord, une femme actionnait l'appareil d'un geste circulaire. A la difficulté du poids s'ajoutait donc celle du mouvement, car les meules comptaient de $0^{m},60$ à $0^{m},90$ comme diamètre [2].

Ce dur travail se prolongeait à proportion de son mince rendement. Au milieu de la meule supérieure, un large trou en entonnoir recevait la poignée d'orge ou de froment qu'une femme versait de temps en temps. Sous la poussée d'une autre femme, la meule courante entraînait le grain et le broyait par frottement sur la meule fixe. Combien de poignées ne fallait-il

1. *Deutéronome*, XXIV, 6. — Buhl, *La Société israélite d'après l'Ancien Testament*, p. 160.

2. Lesètre, *Meule*, D. B. V. IV, 1051, 1052. — Frohnmeyer et Benzinger, *Vues et Documents bibliques*, 126, 134.

pas, simplement pour obtenir la farine que réclamait un seul repas de famille! Aussi les voyageurs contemporains observent que la mouture quotidienne occupe les premières heures de la journée : elle commence à 2 heures du matin, et c'est pitié de voir les ménagères s'épuiser à cette lente et monotone opération, qu'elles encouragent parfois de chants plaintifs [1]. En souvenir d'un spectacle analogue, le *Livre des Proverbes* louange la femme courageuse : « Comme le vaisseau du marchand elle apporte son pain de loin, elle se lève de nuit et prépare la nourriture de sa maison [2] ».

Aussi, le bourdonnement des meules s'éveillait dans les villages des Juifs, tous les jours, comme l'un des signes principaux de la vie normale. Au silence des meules, se reconnaissent la mort et la dévastation, d'après l'oracle de Jérémie : « J'arrêterai les chants du fiancé et de la fiancée, le bruit de la meule et l'allumage de la lampe [3] ». L'Apocalypse de saint Jean réédite le même tableau, par allusion sans doute à des mœurs que connaissent également l'auteur et ses lecteurs [4]. Jésus enfin utilise l'antithèse populaire des hommes partis aux champs et des femmes qui, à la maison, actionnent la meule ; c'est dans la description du Jugement dernier ; pour bien montrer le triage de l'humanité, surprise en pleine mêlée de sa vie quotidienne, quand le Juge surviendra, inattendu bien que prédit, Jésus fait voir le juste séparé du méchant : « Alors, de deux hommes qui seront aux champs, l'un sera pris, l'autre laissé ; de deux femmes qui tourneront la meule, l'une sera prise, l'autre laissée » [5].

La mouture accomplie, les femmes pétrissaient encore la pâte. C'est à l'usage établi que Jésus emprunte la parabole du levain : « Le royaume des cieux ressemble à du levain qu'une femme prend et mêle dans trois mesures de farine, pour que la pâte

1. Dr Lortet, *La Syrie d'aujourd'hui*, p. 381.
2. *Proverbes*, XXXI, 14 et 15.
3. *Jérémie*, XXV, 10.
4. *Apocalypse*, XVII, 22 et 23.
5. *Matthieu*, XXIV, 41.

lève toute »[1]. Cette besogne est rude encore pour des bras féminins.

Venait enfin la cuisson. Elle s'opérait très simplement. Tantôt les pains, modelés en forme de disques minces et de médiocre dimension, se déposaient sur des pierres. Un banneton d'argile réfractaire les recouvrait, et supportait lui-même un feu de bouse ou de fumier sec, à l'état de braise. Tantôt on employait des fours. C'étaient, comme de nos jours, probablement des cylindres d'argile sans fond, hauts de $0^{m},70$ à $0^{m},90$, chauffés à l'intérieur par des charbons ardents, et coiffés d'un couvercle. La pâte se cuisait, collée humide sur les parois, toujours en forme de disques plats, comme des crêpes épaisses. *Kikkar lehem*, un cercle de pain, disait-on, par allusion à cette forme[2].

Dans son ensemble, on le voit, la panification conservait le caractère de simplicité que réclament les industries ménagères, surtout à la campagne ; et par suite les paysannes juives monopolisaient là une série de travaux qui se répartissent ailleurs entre le meunier et le boulanger. La vie se compliquait ainsi pour elles d'une fabrication ménagère, accessoire mais importante. Dans les villages israélites, deux types d'artisans demeuraient inconnus, parce que les femmes y suppléaient, chacune à son foyer.

Fabrications alimentaires diverses. — A côté de la mouture et de la boulangerie, les *industries ménagères de l'alimentation se multipliaient;* la variété des cultures en fournissait d'abord les matières variées.

On ne pouvait consommer frais les trop nombreux produits des vignes et des vergers ; aussi bien servaient-ils à fabriquer, soit des boissons fermentées, le vin ou une espèce de bière, soit des conserves diverses. Les figues, les raisins se pressaient en forme de gâteaux qu'on découpait par tranches; on séchait éga-

1. *Matthieu*, XIII, 33.
2. *Isaïe*, XLIV, 9; I *Rois*, XIX, 6; *Lévitique*, XI, 35; XXVI, 26; *Osée*, VII, 4-6; Stapfer, 180.

lement des régimes de dattes; ou bien encore, on composait un raisiné où il entrait à volonté des dattes ou du miel[1].

L'art pastoral donnait aussi un excédant de lait qui se réduisait en fromages ou beurre : celui-ci se mangeait frais, ou bien on le fondait afin de le conserver[2].

D'après les témoignages historiques, on ne saurait préciser toujours lesquels de ces travaux revenaient aux hommes ou aux femmes; mais, à considérer le partage d'attributions dont, tout à l'heure, nous avons vu les preuves et la loi, il est probable que les conserves de fruits secs, la cuisson du raisiné, le battage du beurre, la mise en presse des fromages demeuraient à la charge des femmes. Ces diverses préparations réclament en effet le séjour au foyer et ce doigté, ce flair, qui sont le propre des ménagères.

Les hommes intervenaient seulement pour choisir un agneau, un chevreau ou quelques têtes de gros bétail, en vue de l'alimentation. Ce choix leur appartenait bien, puisqu'ils soignaient eux-mêmes le troupeau comme chefs et ouvriers de l'atelier pastoral. « Amenez le veau gras et tuez-le », dit le père du jeune prodigue à ses serviteurs[3].

On remarquera l'office de bouchers, qui revient aux serviteurs chez ce riche propriétaire. Le même trait s'observe encore de nos jours chez les cheiks de village, à l'arrivée d'un hôte distingué. N'était-ce pas un de ces cheiks, le roi de modeste envergure que Jésus représente invitant ses amis aux noces de son fils. Voici le message d'invitation : « J'ai préparé mon festin, on a tué mes bœufs et mes autres bêtes grasses; tout est prêt, arrivez[4]. »

L'abatage est énuméré comme un préparatif dont le maître a pris soin. Il n'en parlerait pas, s'il eût acheté sa viande à l'étale d'un boucher; encore un ouvrier de l'alimentation que

1. Munk, *Palestine*, 362, 374. — Buhl, *La Société israélite*, 7, note 1. — Mischna, *Traité Demai*, V, 5. — I *Sam.*, XXV, 18; XXX, 12.
2. I *Samuel*, XVIII, 18; *Judith*, X, 5. — *Beurre*, D. B. V., I, 1769.
3. *Luc*, XV, 23.
4. *Matthieu*, XXI, 4. — Schneller, 168.

le paysan juif suppléé de ses mains. Les grosses besognes de l'abatage et de la saignée réclament spécialement des hommes.

Ces derniers, aussi bien, opéraient au pressoir le foulage du raisin et le broyage des olives; à raison des fortes pesées que requéraient ces deux tâches, plusieurs y procédaient ensemble. avec leurs pieds, se tenant à des cordes retenues elles-mêmes par une poutre horizontale qui dominait la cuve. L'huile et le vin provenaient ainsi de l'industrie domestique dans les nombreuses maisons rurales qui possédaient un pressoir. Aussi Jésus, de même qu'Isaïe, énumère le creusement du pressoir parmi les soins détablissement d'une vigne bien comprise[1].

Finalement, le paysan juif cumulait chez lui la fabrication de son vin, de son huile, de son pain, de ses fromages, de ses conserves sèches ou cuites, et la préparation de sa viande de boucherie. Pour les mêmes besoins, un ouvrier parisien n'utilise pas moins d'une demi-douzaine de spécialistes. Les industries ménagères de l'alimentation épargnaient ces multiples recours aux villageois israélites; autant d'obstacles domestiques au développement de la classe industrielle parmi eux.

Fabrication des vêtements. — L'industrie ménagère empêchait également la spécialisation des *ouvriers du vêtement*. D'après le *Livre des Proverbes,* la femme courageuse « se procure de la laine et du lin, et d'une main joyeuse elle travaille... Elle saisit la quenouille et ses doigts pressent le fuseau... Elle se fait des couvertures... Elle se fait des tuniques[2] ».

Cette industrie féminine dépendait encore des travaux de la campagne : au témoignage de la *Mischna,* les Judéennes confectionnaient surtout des lainages, et les Galiléennes, de la toile de lin[3]. C'est que la Judée, pays d'élevage extensif, grâce au désert, donnait de la laine en abondance; la Galilée, pays

1. *Joël*, III, 13; *Néhémie*, XIII, 15; *Isaïe*, V, 2; *Matthieu*, XXI, 33. — Schneller, 131.
2. *Proverbes*, XXXI, 13, 19, 22, 24; I *Samuel*, II, 19.
3. Mischna, *Baba-Qâma,* X, 9.

de culture plus que d'élevage, fournissait beaucoup de lin.

Les Juifs tenaient dans la plus haute estime cette fabrication ménagère des étoffes et des vêtements; elle devenait pour leurs femmes un vrai titre de gloire, classique et national. Dans l'éloge de la femme courageuse, le tissage de la laine et du lin ouvre la liste des mérites qui justifient la confiance d'un mari. Un peu plus loin, la confection des couvertures et celle des tuniques encadrent la mention des honneurs dont le mari jouit aux portes du village, lorsqu'il siège parmi les anciens. On célèbre sa femme avec admiration : « Ses œuvres disent sa louange aux portes de la ville[1] ».

C'était, par conséquent, une douloureuse, une humiliante privation pour un Juif, de ne plus compter sur l'industrie d'une mère, d'une femme ou d'une sœur, pour se constituer une garde-robe suffisante. Aussi, quand les disciples de Jésus ont tout quitté pour le suivre, il démêle chez eux un regret significatif : « Et pourquoi vous inquiétez-vous au sujet du vêtement? Considérez les anémones des champs : elles ne travaillent ni ne filent, et cependant, je vous le dis, Salomon dans toute sa gloire n'a pas été vêtu comme l'une d'elles. Que si Dieu habille de la sorte une herbe, aujourd'hui existante et demain jetée au four, ne vous donnera-t-il pas bien mieux, homme de peu de foi[2]? » C'est l'annonce d'une providence particulière, qui habillera elle-même les disciples. Personne désormais ne file, ne tisse, ne coud pour les vêtir; mais, en revanche, la promesse de Jésus se formule absolue : elle supplée à la coutume universelle des industries du vêtement pratiquées au foyer.

Les paysannes juives cumulaient ainsi les fabrications variées de la nourriture et du vêtement. C'étaient deux importantes contributions au mode habituel de l'existence, en dehors du moindre recours à une classe d'artisans. Cette main-d'œuvre féminine et familiale supprimait le meunier, le boulanger, le fromager, le

1. *Proverbes*, XXXI, 31.
2. *Matthieu*, VI, 28 et 30.

fabricant de conserves, le tisserand et le tailleur. Les hommes, d'autre part, faisaient office de bouchers; ils fabriquaient le vin et l'huile. Voilà, en somme, neuf ateliers et neuf métiers distincts, dont le paysan se passait, grâce au *cumul des industries ménagères*. Au point de vue de ces dernières, les villages israélites constituaient le milieu le plus contraire à la naissance et au développement d'une classe industrielle proprement dite.

II

LES ARTISANS VOULUS PAR LA CULTURE

Si le paysan juif se passait des ouvriers de l'alimentation et du vêtement grâce aux ressources de l'industrie ménagère, se passait-il aussi bien des ouvriers du bâtiment, de l'outillage et de l'ameublement?

Le forgeron. — L'*outillage agricole* voulait d'abord un personnel de spécialistes, soit pour le fabriquer, soit pour le réparer. D'après la Bible, on reconnaît comme très ancien, chez les Israélites, l'emploi des bêches, des houes, des tridents, des faucilles, des faulx, des haches, des socs de charrue et des aiguillons[1]. C'est bien la variété d'instruments que requièrent les cultures diverses des terrasses palestiniennes, des plaines et des plateaux. Tous ces objets étaient en fer, et c'est probablement à l'usage commun de ce métal que Jésus Ben Sirach fait allusion, lorsqu'il cite le fer à côté de l'eau, du feu, du sel, du pain, du lait, du miel, du vin, de l'huile et du vêtement, comme « de première nécessité pour la vie des hommes[2] ». Dans cette liste, dominent les produits de la culture et du pâturage; le fer y est bien à sa place, puisque sans lui on ne pourrait bêcher la vigne, tailler les ceps, retourner les guérets ou tracer les sillons. Sans doute, une culture très rudimentaire dut précéder l'âge du fer, en Palestine comme ailleurs; mais les produits variés du paysan

1. I *Samuel*, XIII, 19 et 22.
2. *Ecclésiastique*, XXXIX, 26.

juif, la grosse difficulté d'ouvrir un sol d'argiles compactes et de marnes pierreuses, rendirent le fer indispensable de bonne heure. La question du fer devenait une question d'intérêt primordial pour toutes les familles qui vivaient de la culture; et c'était par nature une grosse question industrielle. Qui donc produisait le fer dont se servaient les laboureurs et les vignerons israélites: qui donc le façonnait en bêches ou en socs, à la convenance de leurs travaux?

Quant à la production de l'utile métal, le sol palestinien manquait de gisements. Lorsque le Deutéronome dit que « ses pierres sont du fer », il s'agit du basalte vraisemblablement, car il est dur et de couleur sombre comme le fer, et il en porte encore le nom de nos jours, chez les Arabes à l'est du Jourdain[1]. Mais nulle part en Terre Sainte, on ne trouvait de veines ou de poches ferrugineuses; c'était dans le Liban et chez les Phéniciens que les plus proches se rencontraient. D'autres plus riches se disséminaient en Mésopotamie, en Arabie, en Espagne. Dans ce dernier pays, les Phéniciens encore avaient organisé des établissements où se traitaient les minerais. Ils en tiraient des fers bruts, qui voisinaient avec ceux de l'Orient sur les marchés de Tyr ou de Sidon. C'est là, naturellement, que les Juifs s'approvisionnaient, devenant ainsi les tributaires des industries sidérurgiques à l'étranger[2].

Le manque de fer dans le sous-sol de la Palestine impose encore de nos jours la même nécessité à ses habitants. Tyr et Sidon ne comptent plus; mais à leur place, Jaffa importe les fers bruts, la quincaillerie, les outils agricoles[3]. Au lieu des forges antiques de l'Arabie, de l'Espagne ou du Liban, ce sont les hauts-fourneaux, les aciéries de la France ou de l'Allemagne qui approvisionnent les fellahs. D'après cette invariable loi, la coulée de la fonte et la trempe de l'acier ne deviennent jamais des industries palestiniennes.

Chez les Juifs, en revanche, de petites forges se multiplièrent,

1. *Deutéronome*, VIII, 9. — Buhl, *La Société israélite*, p. 115, note 3.
2. E. Levesque, *Fer*. D. B. V., III, 2207, 2209.
3. V. Cuinet, *Syrie, Liban et Palestine*, p. 622.

où les fers bruts, importés de la Phénicie, se transformaient en outils, à la convenance des paysans. La Bible donne un très vivant croquis de ces ateliers. « Assis auprès de son enclume, le forgeron considère le fer encore brut; la vapeur du foyer lui consume les chairs, mais il tient bon contre la chaleur. Le fracas du marteau lui assourdit l'oreille, et son œil est fixé sur le modèle de l'ustensile. Il met son cœur entier à parfaire son œuvre, il veille à la polir dans la perfection[1]. » Ce forgeron travaille des fers bruts; c'est dit expressément : allusion directe aux modèles nationaux que préférait la clientèle juive. Il polit et martèle son ouvrage : c'est signe qu'il ajoute le fini du coup de lime aux grosses façons de l'enclume. Nous reconnaissons là un assemblage de force herculécune et de doigté, qu'Isaïe signalait encore : « Le forgeron travaille le fer avec la lime; il le passe au feu, le façonne avec le marteau, et le travaille d'un bras vigoureux[2]. » Voilà l'esquisse d'une technique et d'un type de métier, le premier des métiers que la culture exige aux mains de spécialistes chez les Juifs.

Rarement, sans doute, les paysans achetaient des outils neufs; mais l'affûtage et les réparations des outils en service devaient souvent les ramener devant la porte des forgerons. D'après le *Livre de Samuel,* ces derniers aiguisaient les socs et les hoyaux, affilaient le tranchant des haches et des bêches, appointaient les tridents et les aiguillons. Ils étaient, on le voit, quelque peu rémouleurs[3].

Les outils de pierre. — Auprès du forgeron d'autres types d'artisans se développaient encore, voulus comme lui par la culture. N'étaient-ce pas d'indispensables outils agricoles, que les citernes ou les pressoirs; mais des outils de pierre et qui tenaient de la nature du *bâtiment.*

Un peu partout les matériaux gisaient, calcaires ou basalti-

1. *Ecclésiastique,* XXXVIII, 28.
2. *Isaïe,* XLIV, 12.
3. I *Samuel,* XIII, 19, 22.

ques. Les roches affleurantes ou légèrement recouvertes formaient souvent de grandes masses. De là ce creusement du pressoir dont Jésus parle, comme Isaïe : on taillait largement de belles cuves monolithes. Avec la multiplicité des vignes, les pressoirs devenaient nombreux; nombreux aussi, les pressoirs à huile. Sous les maisons, dans les jardins, dans les pâturages, les citernes encore se multipliaient, à proportion des soins de la culture et des dangers de la sécheresse. La construction de ces récipients et de ces abreuvoirs occupait aussi bien des journées et des bras en grand nombre.

Les paysans s'y appliquaient-ils, de même qu'ils extrayaient des pierres et les dressaient pour le soutènement de leurs terrasses? La chose n'est pas impossible et dut maintes fois se réaliser; d'après les traditions consignées dans la Genèse, les serviteurs d'Abraham creusaient déjà des puits. Mais il y avait une différence considérable entre le forage d'un terrain aux alentours d'une nappe d'eau souterraine et le creusement à vif d'une roche compacte. Cette dernière tâche présentait d'autant plus de difficultés que les dimensions de la citerne devaient être plus vastes : elles l'étaient assez, communément, pour qu'un bœuf s'y noyât, s'il y tombait par mégarde, ou que les hommes y trouvassent abri en temps de guerre, lorsqu'elle était à sec[1]. A ce gros œuvre s'ajoutaient les soins plus délicats d'établir les canaux adducteurs ou les rigoles de décharge. Si la roche présentait des failles, ou bien, lorsqu'on devait construire le bassin de toutes pièces, au milieu d'un sol meuble, on devait alors le cimenter. Les mêmes travaux s'exécutaient au sujet des pressoirs, qui consistaient en une double cuve : dans la plus haute se broyaient les olives ou les raisins; dans la plus basse, un conduit amenait l'huile ou le moût. Enfin, quand la chaleur et la sécheresse craquelaient les parois des bassins, il y fallait des réparations. Parmi ces diverses besognes, le *carrier* ou le *maçon* devenaient indispensables, avec leur outillage et leur technique[2].

1. *Exode*, XXI, 33. — I *Samuel*, XIII, 6.
2. H. Vincent, *Canaan* : les monuments funéraires de Sinoé, p. 237-278 : habileté des carriers à évider la roche, p. 238-239.

Le maçon. — Les *bâtiments d'habitation* les réclamaient aussi, bien que certaines constructions aient pu s'élever par la main-d'œuvre familiale. Dans les régions argileuses, la terre se foulait et se pétrissait avec les pieds, d'après le séculaire procédé que le prophète Nahum décrit; ensuite on modelait les briques, pour terminer par leur cuisson au four ou au soleil[1]. Des voyageurs contemporains ont assisté encore à ces travaux, exécutés par des femmes ou des jeunes filles : c'était toujours l'antique méthode esquissée par Nahum. Il y eut quand même parmi les Juifs, des spécialistes de la briqueterie : lorsque David eut pris Rabba et les villes des Ammonites, il déporta les habitants et, comme travaux forcés, leur imposa le moulage des briques, avec la taille et le sciage des pierres[2]. Les constructions en briques dominaient tout naturellement dans les régions dont le sol en offrait la matière, comme la Plaine de Saron.

Mais, par l'effet d'une façon défectueuse ou d'une mauvaise argile, on racontait chez les Juifs que les bâtisses de cette plaine devaient se remanier de fond en comble tous les sept ans : la brique mal cuite ou de mauvaise qualité se fendille au soleil et se désagrège à la pluie[3]. Non sans dédain, le *Livre de Job* semble indiquer ces ruineux édifices, lorsqu'il nomme « des maisons de boue, qui ont leurs fondements dans la poussière ». Aussi, Jésus nous montre-t-il le brigand qui perfore la muraille de la demeure familiale, nous pensons volontiers aux légères constructions que Job tenait en médiocre estime. Il y voit le symbole des arguments sans solidité; car il riposte à ses amis qui le morigènent à contre-sens : « Vos arguments sont des raisons de poussière; vos forteresses, des forteresses d'argile[4]. »

On préférait les maisons de pierre, dont aussi bien les matériaux se retrouvaient à peu près partout. D'après une loi du Lévitique sur la « lèpre des pierres », sorte de moisissure verdâtre ou brune, on voit que les maisons des Juifs se bâtissaient com-

1. *Nahum*, III, 14.
2. II *Samuel*, XII, 31. — Cf. *Revue biblique*, 1898, p. 253, 258.
3. Edersheim, 92.
4. *Job*, IV, 19; XIII, 12. — Buhl, *La Société israélite*, 113.

munément avec des pierres assemblées au mortier et recouvertes d'un crépissage [1]. Aussi quand, à propos de la Tour de Babel, la Genèse parle de constructions en briques et au bitume, elle prend soin d'observer que, dans le pays de Sennaar, la brique remplace la pierre et le bitume, le mortier[2]. C'est une claire allusion aux matériaux les plus communs de la bâtisse, chez les Israélites.

L'emploi fréquent de ces matériaux, l'usage aussi du mortier, du crépissage, des ravalements, du polissage [3] fournissait du travail à la classe des maçons, les *oïkodomountées* de l'Évangile. Jésus les représente au chantier : ils choisissent les pierres, et notamment la pierre d'angle, où les poussées de deux murailles convergeront en équilibre. C'est d'ailleurs un tableau que Jésus emprunte à ses réminiscences des Psaumes : encore un signe de travail populaire et de métier traditionnel [4].

Une parabole nous montre aussi un riche cultivateur embarrassé de ses récoltes surabondantes : « J'abattrai mes greniers, se dit-il, et j'en édifierai de plus vastes ». Évidemment ce riche sous-entend là une main-d'œuvre professionnelle ; et même sa réflexion accuse une raison d'être nouvelle pour les travaux des maçons : les *bâtiments d'exploitation*. C'est toujours une raison voulue par la culture [5].

Les bâtiments d'exploitation ne consistaient pas seulement en granges, étables ou celliers attenant à l'habitation. La Bible nous signale encore deux espèces de tours. D'abord, les tours des vignes, où sans doute se remisaient des outils, des vêtements de travail, quelques provisions même pour les gardiens et les ouvriers, avec un coin pour la sieste. Dans un pays accidenté comme la Palestine, les transports et les itinéraires se compliquent, du village à la vigne : on se représente volontiers l'usage

1. *Lévitique*, XIV, 40, 42, 45. — Cf. *Ecclésiastique*, XXII, 15.
2. *Genèse*, XI, 3.
3. *Ecclésiastique*, XXII, 15.
4. *Matthieu*, XXI, 42 ; *Marc*, XII, 10 ; *Luc*, XX, 17 ; *Psaume CXVIII*, 22 (*Vulgate*, CXVII).
5. *Luc*, XII, 18.

des tours, un peu comme celui des cabanons provençaux, disséminées sur les collines, par étages de terrasses.

Il y avait de plus, en Palestine, les tours des pâturages qui abritaient les bergers, durant les longues saisons des parcours au Désert. Le roi Osias, grand amateur d'agriculture, d'après le *Livre des Chroniques*, « bâtit des tours dans le Désert, et il creusa beaucoup de citernes, parce qu'il avait là de nombreux troupeaux ». Il couvrit également la Séphéla, le Carmel et les monts de Juda, de ces postes disséminés, où s'abritaient aussi des vignerons et des laboureurs [1]. On le voit par ce dernier trait : les travaux de la maçonnerie se multiplièrent à raison même que la culture et l'élevage devenaient plus intenses.

Le charpentier. — A côté du maçon, le *charpentier* intervenait souvent. D'après la loi, déjà citée, du *Lévitique*, le bois s'adjoignait à la pierre dans le gros œuvre des maisons [2]. La Mischna nous apprend qu'on employait des poutres, afin de soutenir les terrasses qui servaient de toit : une sorte de bâtonnage les revêtait et les consolidait [3]. Des piliers de bois également contribuaient à la solidité de l'édifice entier, comme l'indique Jésus Ben Sirach : « Un assemblage de charpente, bien lié dans une bâtisse, ne sera pas disjoint par tremblement de terre ». Il était bon, en effet, que la charpente fît cage en quelque sorte, pour résister aux secousses du sol [4] ; cela suppose donc une armature semblable à celle que Salomon établissait en grand pour son fameux palais, « la Maison de Bois-Liban », gros œuvre et fondations en pierres de taille, avec un appareil de piliers et de poutres en cèdre. Supprimons le luxe du cèdre et des pierres taillées, nous retrouvons le type de la maison israélite, bâtie avec les matériaux que fournit la contrée.

1. II *Chroniques*, XXVI, 10 ; *Matthieu*, XXII, 33 ; *Marc*, XII, 1.
2. *Lévitique*, XIV, 45.
3. Mischna, *Baba-Mécia*, X, 2 ; *Baruch*, VI, 8.
4. *Ecclésiastique*, XXII, 14, 1 ; *Rois*, VII, 1, 12.
Les secousses fréquentes du sol palestinien attestent la nature instable relativement que lui donnèrent les facteurs volcaniques de sa formation (M. Vincent. *Canaan*, p. 370).

Assurément, le pays à l'ouest du Jourdain n'offrait pas de grandes forêts; mais il ne présentait pas non plus l'aspect de déboisement qu'il conserve aujourd'hui. Des bouquets de sycomores, assez communs, donnaient un bois de charpente inattaquable aux vers, et bon marché. Sans doute encore, les chênaies de Basan, les magnifiques futaies de Galaad, à l'est du Jourdain, offraient aussi de copieux matériaux [1].

C'est pourquoi le charpentier devenait un type de la rue : les cas de conscience des Rabbins le mettent en scène indirectement, lorsqu'ils discutent le heurt de l'homme portant une poutre et de l'homme portant une cruche [2]. C'est à un choc du même genre que Jésus pense très probablement, dans son reproche à l'hypocrite : « Comment peux-tu dire à ton frère de te laisser ôter la paille de son œil : il y a une poutre dans le tien [3] ! » Une telle métaphore suppose le va-et-vient fréquent des charpentiers, le périlleux transport de leurs ouvrages, dans les petites rues encombrées; de là, ce très spirituel avis au Pharisien : il ne voit pas s'approcher la poutre qui l'éborgne, une paille l'absorbant.

Le paysan réclamait encore certains travaux d'*ameublement,* que fournissaient d'ailleurs les forgerons et les charpentiers. En tant que *menuisier,* le charpentier fabriquait des coffres, tenant lieu d'armoires, comme de nos jours encore en Palestine. Ils livraient également des huches, des pétrins, des boisseaux. En tant que *serrurier,* le forgeron confectionnait des verrous et des clés [4].

Le potier. — Pour conserver les vins, les huiles, l'eau potable, on employait des cruches et des jarres d'argile. Le jardinage et les semis utilisaient les pots à fleurs [5]. A proportion de ces travaux et de ces approvisionnements, le *potier* produisait beaucoup. C'est un trait que la Bible accuse : « Assis à son ouvrage, mou-

1. Buhl, *La Société israélite*, 112, 113.
2. *Baba-Qâma*, III, 5, 6.
3. *Matthieu*, VII, 4; *Luc*, VI, 42.
4. *Baba-Qâma*, IX, 4; *Baba-Mecia*, VIII, 7.
5. *Schebiith*, V, 7.

vant son tour avec ses pieds, constamment il est soucieux de son travail, tous ses efforts tendent à fournir un certain nombre de vases ». Il n'oublie pas les précautions que réclament le bon aspect et la solidité de ses poteries, car aussitôt la Bible ajoute : « Il met tout son cœur à parfaire le vernis et un soin vigilant à nettoyer son four [1] ». Mais le fini artistique l'occupe moins que la quantité : aussi encombre-t-il de ses produits la cour de sa maison et même de ses voisins [2].

Ce sont, en somme, des poteries fort simples, sinon même grossières, que fabriquent surtout les Juifs. Une comparaison de Jérémie nous atteste leur mince valeur. Il s'agit des puissants et des riches, que la prise de Jérusalem a ruinés et rendu captifs : « Les nobles de Sion, estimés au poids de l'or fin, comment furent-ils comptés pour des vases de terre, ouvrage du potier [3] ! »

Cette dernière expression donnerait même à supposer que le potier faisait mince figure dans l'estime des Israélites ; et cependant Jésus Ben Sirach l'énumère à côté du laboureur, du forgeron et même du graveur de cachets, parmi les hommes « intelligents dans leur métier » et qui « de leurs mains attendent tout [4] ». On ne l'admirait pas comme un artiste, l'homme qui tournait des cruches et des jarres, mais on reconnaissait très sérieusement l'utilité de ses produits.

De plus, une certaine auréole de symbolisme religieux honorait ses travaux. Dans aucun autre métier, peut-être, la souveraineté de l'artisan sur la matière ne s'accuse au même degré que dans la céramique : au lieu que le marbre et le fer sont durs, l'argile est molle, plastique, elle se laisse pulvériser, fouler, mouiller, pétrir, modeler sans résistance, pour tout usage qui plaît. De là, cette image de la Genèse, dans le récit de la création : « Et Iahvé-Elohim façonna l'homme du limon de la terre [5] ». De ce modelage divin, Isaïe s'autorise pour en

1. *Ecclésiastique*, XXXVIII, 29 et 30.
2. *Baba-Qâma*, V, 2.
3. *Lamentations*, IV, 2.
4. *Ecclésiastique*, XXXIX, 25 et 32.
5. *Genèse*, II, 7.

appeler au cœur de Dieu dans une touchante supplication : « Et maintenant, Iahvé, tu es notre père, nous sommes l'argile, tu es celui qui nous forma; nous sommes tous l'ouvrage de ta main : ne t'irrite pas à l'extrême, ô Iahvé[1] ».

Une autre fois, c'est l'incrédulité des Juifs envers la Providence, que le prophète dénonce encore avec l'image du potier : « Malheur à qui conteste avec Celui qui l'a formé! Vase parmi des vases de terre! L'argile dira-t-elle à l'ouvrier qui la façonne : « Que fais-tu? »; ton œuvre dira-t-elle de toi : « Il n'a pas de mains[2] ». De même, si le royaume de Juda recherche l'alliance égyptienne que les prophètes combattent, l'un d'eux va dire encore : « Malheur à ceux qui dissimulent profondément leurs desseins aux regards de Iahvé, et dont l'œuvre s'accomplit dans les ténèbres, et qui disent : « Qui nous voit et qui nous connaît ». Quelle folie! Le potier sera-t-il donc estimé pour de l'argile, que l'œuvre puisse dire de l'ouvrier : « Il ne m'a point faite »; et le vase de terre : « Il n'y entend rien[3] ».

Dans la logique de sa pensée et de son image, le prophète aperçoit les incrédules et les rebelles, brisés par Dieu « comme se brise un vase d'argile que l'on fracasse impitoyablement; un vase dans les débris duquel on ne trouverait pas un morceau pour prendre du feu au brasier ou puiser de l'eau à la citerne[4] ».

Dans le « second Isaïe », l'image revient, mais comme transfigurée par l'espérance du relèvement national, après le châtiment : « Il marche sur les satrapes comme sur de la boue, comme le potier qui foule de l'argile[5] ».

On le voit, c'est l'épopée divine, la Création, la Providence particulière d'Israël, dont le dogme et la morale s'incarnent dans le symbolisme de la poterie, métier vulgaire, où le regard des prophètes sut observer un trait de naturelle grandeur. Une belle page de Jérémie rend sur le vif les suggestions de

1. *Isaïe*, LXIV, 7.
2. *Isaïe*, XLV, 9.
3. *Isaïe*, XXIX, 15 et 16.
4. *Isaïe*, XXX, 14.
5. *Isaïe*, XLI, 25.

l'atelier du potier, à ces Voyants qui découvraient les reflets et les images de Iahvé, jusque dans les plus humbles des métiers. Lisons-la tout entière, cette page, car elle rend sensible au plus haut degré l'intime communion du prophète et de l'observateur avec les ouvriers de sa nation : « La parole fut adressée à Jérémie, de la part de Iahvé, disant : « Lève-toi et descends à la maison du potier, et là, je te ferai entendre ma parole ». Je descendis à la maison du potier, et il faisait son ouvrage sur des roues. Et le vase qu'il faisait manqua, ce qui arrive à l'argile dans la main du potier; et il refit un autre vase, comme il plut au potier de le faire ». Jérémie observe là un nouveau trait du métier : le défaut de cette matière molle qu'est l'argile; elle ne résiste pas, comme le fer; mais elle gauchit parfois, se dérobe et vient mal; à ce spectacle de trahison, l'inspiration saisit le prophète : « Et la parole de Iahvé me fut adressée en ces termes : « Est-ce que je ne puis vous traiter comme a fait ce potier, vous, maison d'Israël? Ce que l'argile est dans la main du potier, vous l'êtes dans ma main, vous, maison d'Israël[1] ».

Est-ce dans la Bible, est-ce dans l'atelier, n'est-ce pas dans l'un et dans l'autre encore, que saint Paul a retrouvé la même image? Cette fois, elle symbolise l'angoissant mystère de la nation juive abandonnée de Dieu, aveuglée, endurcie, incrédule, et des païens appelés au salut, remplis de bonne volonté, honorés de la grâce. On le voit, la métaphore du potier possède une belle histoire dans le développement du dogme de la Providence : elle commence au royaume de Juda et au pays de la Bible, pour exprimer d'abord le dogme juif; puis elle s'épanouit dans l'Église naissante, et dans l'âme de saint Paul, exprimant le dogme chrétien à l'Église même de Rome[2]. C'est un exemple suggestif de ce que peut la simple observation d'un fait social tout commun — le travail d'un métier —, pour apporter à la Révélation elle-même ou à la Prophétie, les éléments humains, populaires, persuasifs de son langage le plus profond. Sous ce rapport — et ce n'est pas le seul, — l'observation sociale est,

1. *Jérémie*, XXIII, 1, 6.
2. *Romains*, IX, 19, 24. — Cf. *Ecclésiastique*, XXXIII, 7, 15.

pour sa part, aux sources de l'enseignement religieux efficacement pratiquée [1].

Revenons-en, pour finir, aux artisans que réclamait la culture des Juifs.

C'étaient des ouvriers de l'ameublement, comme le potier, le serrurier et le menuisier; des ouvriers de l'habitation, comme le maçon, le briquetier, le carrier, le charpentier; des ouvriers de l'outillage, comme le forgeron. Cette demi-douzaine de métiers semble épuiser la liste des fabrications que le paysan juif en général demandait à des spécialistes. Peut-être y ajouterait-on des *tonneliers :* ils fournissaient les cuves où quelquefois se pressaient les olives, et des tonneaux pour le vinaigre et les salaisons[2]. Tandis que, d'une part, les industries ménagères suppléaient les ouvriers de l'alimentation et du vêtement; d'autre part, la culture, l'art pastoral et l'habitation développaient une *véritable classe d'artisans.*

C'est un commencement de complication sociale, dont nous allons tâcher de mesurer l'étendue et l'action.

1. On appliquerait volontiers à l'enseignement religieux et à l'action sur les âmes ce que Fontenelle écrivait de Vauban, à propos de son administration : « Il s'informait avec soin de la valeur des terres, de ce qu'elles rapportaient, de la manière de les cultiver, des facultés des paysans, de ce qui faisait leur nourriture ordinaire, de ce que pouvait valoir en un jour le travail de leurs mains : détails méprisables et abjects en apparence, mais qui appartiennent cependant au grand art du gouvernement » (Fontenelle, *Éloge de Vauban*, cité par Le Play, *Les Ouvriers européens*, épigraphe du sommaire général). N'est-ce pas d'ailleurs la manière de Jésus-Christ et des Prophètes : une vaste information, et très précise, minutieuse même au point de vue des travaux et métiers de toute sorte, pour illustrer et faire entendre un enseignement religieux qui assimile toutes les analogies de la vie sociale ambiante aux manifestations de sa vie divine intérieure. Il y a là mieux qu'une théorie conventionnelle du style et du parler religieux; une pratique d'une souveraine autorité. Jésus et les Prophètes n'ont pas la langue d'école des Rabbins, mais le parler de la vie courante, choisi et surélevé par les choses qu'il exprime. Ils le doivent d'ailleurs à l'expérience et à l'intuition, plus qu'à l'étude; car ils ont tant vécu de la vie humaine d'Israël!

2. *Schebiith*, VIII, 6; IX, 5; *Baba-Qâma*, III, 1.

III

LE DÉVELOPPEMENT DES VILLES PAR LE CONCOURS DES ARTISANS

Où vécurent les premiers artisans? Les documents historiques ne nous le racontent pas, mais c'est un fait bien connu et d'une facile observation, que, dans chaque village un peu considérable où règne quelque bien-être, un forgeron, un maçon, un charpentier s'emploient de temps en temps. Pour une part, du moins, leurs métiers respectifs les nourrissent chacun, puisqu'aussi bien une clientèle villageoise ne s'étend guère et ne commande pas de grands travaux. Aussi, l'artisan de village possède en général quelques parcelles de terrain, et les cultive à ses temps de morte-saison.

C'est ce qui se voit de nos jours en Palestine : les travaux de bâtisse, de charpente et de forge s'exécutent plutôt l'été; mais dès les premières pluies, la truelle, le rabot ou l'enclume se remisent; le paysan réapparaît. Doublé d'un artisan, il réalise le type du *bordier*, dont le propre est de demander à la culture une partie seulement de ses moyens d'existence. A cause de cette combinaison, les artisans palestiniens dans les villages forment une classe industrielle incomplètement dégagée de son milieu natif. Mais pouvons-nous conclure de ce type arabe contemporain au type juif d'autrefois?

Il est certain, d'abord, que le fellah ou paysan arabe réclame déjà quelques artisans, bien qu'il vive moins au large, moins

absorbé par sa culture que le paysan juif; à plus forte raison celui-ci devait-il manquer de loisir pour des travaux de fabrication et ne pas manquer d'argent pour employer des ouvriers. C'est une supposition, que l'analogie des moyens d'existence nous rend assez probable.

Assurément, aux époques primitives, nombre de paysans durent aussi confectionner eux-mêmes leur maçonnerie ou leur charpente, comme cela se voit encore chez les Serbes et les Bulgares. En Palestine, au temps des Juifs, il est probable aussi que cette industrie primitive dut se prolonger longtemps, sinon même toujours, dans les villages reculés : d'après le *Livre des Rois*, les disciples d'Élie abattaient des arbres et se taillaient des poutres eux-mêmes, dans les fourrés du Jourdain, pour se construire des habitations[1]. La classe des artisans de village se trouvait donc restreinte par certaines pratiques d'industrie familiale; c'étaient surtout les paysans riches, plus désireux d'un certain confort, qui devaient recourir à des professionnels.

Aussi le village ne suffisait ni au gagne-pain ni au talent de ces derniers. Ne devaient-ils pas recourir à une émigration, pour les uns temporaire et pour d'autres définitive, afin de s'assurer la clientèle? Ne devaient-ils pas en particulier affluer vers certains centres plus importants? C'est ce que nous allons voir en observant les conditions du travail dans ces nouveaux milieux.

Les bourgades. — L'Évangile de saint Marc signale en Galilée, aux environs de Capharnaüm, des villages-villes, *Kômopoleïs*[2]; il s'agit là expressément de grosses bourgades semi-rurales par les moyens d'existence provenant de la culture, semi-urbaines par l'accroissement de la population, sa richesse et le développement d'une sorte de bourgeoisie.

La Galilée, d'après Josèphe, renfermait un grand nombre de ces bourgs. Accepterons-nous cependant, toujours d'après Josèphe, que le moindre d'entre eux renfermât plus de quinze mille habitants? Les critiques se méfient de ces chiffres qui ne

1. II *Rois*, VI, 1, 5.
2. *Marc*, I, 38. — Grimm, *Clavis N. T. philologica*, v° Κωμόπολις.

reposent sur aucune base précise de recensement : ce sont des chiffres oratoires, dont l'historien des Juifs s'éblouit volontiers lorsqu'il parle au juge, d'après son cœur de patriote et d'apologiste[1]. Mais l'exagération n'en suppose pas moins l'incontestable multiplicité des gros villages à demi-citadins; ils prospéraient naturellement dans un pays de riches cultures, où le commerce développait des fortunes et une classe bourgeoise, jouissant de loisirs.

On se précise l'aspect de ces villages citadinisés, grâce à des traits épars dans la Mischna, qui les nomme des villes et, en même temps, les montre renfermant une classe de cultivateurs. Mais, tandis que, dans les villages proprement dits, les bâtiments d'exploitation avoisinent le foyer ou font corps avec lui, dans les *Kômopoleïs,* ces granges où le blé se vanne à la pelle, doivent se reculer à cinquante coudées au moins de l'agglomération. Même distance d'exil pour tous les arbres non fruitiers, et, pour les autres, comme le sycomore ou le caroubier, vingt-cinq coudées seulement. Au dedans de ces limites, les arbres plus anciens que la ville sont abattus, et les propriétaires indemnisés; ceux qui se planteraient ensuite, abattus sans indemnité[2]. C'est l'expulsion des vergers comme des taillis, au delà d'une zone dégagée, qui entoure la localité; à ces mesures de police, on reconnaît une population anciennement agricole et qui le demeure en partie. Mais les nécessités de l'agglomération plus dense relèguent au loin les arbres et les granges. Le paysan recule et le bourgeois se met à l'aise.

Le rôle des marchés. — D'où provenait cette rétrogradation du paysan et cette apparition envahissante du bourgeois? Du paysan lui-même; car il vendait souvent des céréales, des figues, du vin nouveau ou du vin vieux, des semences pour les jardins et les champs, de l'huile et du bétail[3]. Ce commerce

1. Stapfer, 43. — Auclerc.
2. *Baba-Bathra*, II, 7, 8.
3. *Bab-Mecia*, IV, 7; V, 1. — *Baba-Bathra*, VI, 1, 2. — *Luc*, XVI, 6, 7. — *Baba-Qâma*, X, 9.

de produits agricoles et de produits pastoraux ne devait pas naître sur les exploitations cantonnées dans le type du domaine plein, où l'on se suffisait tout juste; mais là où un produit quelconque se trouvait en excès, d'autres manquaient proportionnellement. La poussée de la vente et l'appel des achats déterminaient ainsi des mouvements commerciaux, habituels et intenses, dans certaines régions : Juda vendait ses vins et son bétail, pour acheter du blé; Jéricho et le pays de Génésareth vendaient leurs dattes, leurs fruits variés; la Séphala vendait ses blés, son huile; la Galilée possédait aussi de beaux marchés de céréales.

Conséquemment, grâce à ces opérations, l'argent s'accumulait chez des paysans. Au lieu de la richesse en nature — la seule possible dans le régime de la culture uniquement vivrière, — la richesse mobilière se constituait, comme l'effet immédiat de la culture commercialisée. Les paysans complétaient ainsi leur puissance de travail et de production par celle du gain et de l'achat. Aussi, chaque maison s'approvisionnait plus copieusement, et l'urgence d'émigrer se relâchait de sa rigueur. Tandis que la culture simplement vivrière proportionne la population aux facultés nutritives de ses produits, la culture commercialisée procure des ressources, des approvisionnements, qui facilitent l'agglomération sur place d'une population beaucoup plus dense.

Voilà pourquoi, sans doute, les *Kômopoleïs* de saint Marc sont indiquées dans une région de la Galilée, fertile, riche et peuplée entre toutes; voilà pourquoi aussi, les centres importants de la Judée se développèrent vers le sommet des vallées, le long des chemins faîtiers où paysans et bergers affluaient pour vendre leur bétail et leurs denrées. Des hommes s'installaient à ces endroits de rendez-vous, centralisant eux-mêmes, entre leurs mains, l'achat aux producteurs et la vente aux consommateurs. Tel était le *Sitônès*, acheteur de blé en gros et revendeur au détail [1]. Ce n'était plus un paysan, même à demi, mais un

1. *Demaï*, II, 4; V, 6. — *Baba-Bathra*, V, 12.

marchand et un pur bourgeois; il activait encore l'évolution citadine que le paysan riche et faisant du commerce avait déjà commencée.

Nous connaissons maintenant les deux facteurs essentiels de la clientèle des artisans dans les bourgades urbanisées : le paysan demi-bourgeois et le marchand purement bourgeois. Voyez le père de l'enfant prodigue : c'est un rural, son fils aîné va aux champs, il engraisse des veaux; mais en même temps il jouit d'un bien-être bourgeois où la main-d'œuvre des artisans est requise. Dans les coffres de son vestiaire, il accumule des robes longues de cérémonie, des chaussures lacées; il place un anneau d'or au doigt de son enfant retrouvé [1]. Tout cela, l'orfèvrerie, la chaussure, le vêtement suppose de l'argent pour l'acheter — et donc le commerce des produits agricoles — ; tout cela réclame aussi des spécialistes qui le fabriquent.

Il est tout naturel de supposer que les goûts de l'habitation ne demeuraient pas moins raffinés que ceux du mobilier. Et aussi bien, la Mischna parle couramment de maisons à étages, de cours intérieures, de fenêtres de style, tyriennes ou égyptiennes; on croira donc aisément que des maçons, des charpentiers-menuisiers, des forgerons-serruriers s'installaient volontiers dans les bourgades considérables.

Les artisans purs s'agglomèrent dans les bourgades. — Il est probable aussi que les paysans devaient leur apporter certaines commandes. Chaque village devenu bourg était lui-même le centre de « hameaux suburbains », comme dit le Talmud. La Bible elle-même renferme très souvent cette expression significative : « Telle ville et ses villages » : dans le *Livre de Josué* et dans celui des Macchabées, elle se retrouve identiquement. Ne se baserait-elle pas d'abord sur les relations économiques du village approvisionneur avec la ville acheteuse? on est porté à le croire, et voici pourquoi : les villes juives se distinguaient des villages par le marché bi-hebdomadaire, tenu chaque lundi et

1. *Luc*, xv.

chaque jeudi, jours d'arrivée des paysans. Le concours même de ces derniers était si général, si régulier, que le lundi et le jeudi encore, la synagogue s'ouvrait pour des offices particuliers aux gens de la campagne, le sanhédrin local tenait audience, pour les affaires civiles et correctionnelles. Ainsi, grâce au commerce des produits ruraux, les services publics de la justice et du culte se centralisaient dans les villes, à la disposition des paysans[1].

Par l'influence périodique de ces derniers, une excellente occasion d'affaires se présentait aux artisans des bourgs : au lieu de la clientèle intermittente et rare qui se faisait désirer de leurs confrères villageois, ils pouvaient se former une clientèle plus étendue, plus fréquente, à proportion du nombre de villages qui fournissaient le marché. Il est à croire que l'évidence de ces avantages déterminait bien des ouvriers à s'établir en ville : la clientèle villageoise y affluait d'une part, et d'autre part la clientèle bourgeoise y était assurée. Parallèlement au commerce, l'industrie devait tendre ainsi à se centraliser dans les bourgs.

Le bourgeois et le paysan concouraient donc simultanément à occuper l'artisan d'une manière plus exclusive. Tandis que, dans son village, celui-ci demeurait à moitié paysan, à la ville, il s'absorbait plus entièrement dans son métier et y trouvait des moyens d'existence de plus en plus complets. Il quittait donc la culture, à proportion que sa double clientèle rémunérait ses journées. C'était le commencement d'une classe industrielle absolument vouée à la fabrication; c'était aussi un vigoureux coup de main à la transformation d'un gros village en une petite ville.

Village transformé, tel fut, assez probablement, le caractère de Nazareth où Jésus travailla dans l'atelier de Joseph. Matthieu et Luc appellent Nazareth « une ville[2] »; mais cependant, parmi tant de cités dont le nom, les industries, l'importance

1. Megilla, I, 2, 3; III, 6; IV, 1. — Nedarim, V, 5. — Edersheim, *La Société juive*, p. 109.

2. *Matthieu*, II, 23; *Luc*, I, 26.

obtiennent mention chez Josèphe et dans les Talmuds, Nazareth ne figure pas. Elle occupait d'ailleurs une position retirée, à l'écart des grandes voies de la plaine de Jizréel ; mais en revanche son territoire abondait en ressources agricoles, comme toute cette région de la Galilée. Nazareth possédait une synagogue [1]. Ce privilège la classe parmi les villes, également pourvues d'un marché et d'un tribunal. Des paysans devaient y affluer chaque semaine, et des bourgeois, s'y enrichir ; mais elle gardait sans doute aussi le caractère demi-rural d'un gros village qui se citadinise.

On suppose donc aisément que Joseph trouvait de l'ouvrage parmi les bourgeois ou demi-bourgeois de Nazareth, et encore chez les paysans qui fréquentaient le marché. Les commandes s'imaginent, conformément aux travaux connus du menuisier-charpentier chez les Juifs : des poutres à équarrir pour le soutien des terrasses qui couronnaient les maisons ; des jougs, des flèches d'attelage, des manches de charrue et d'aiguillon pour les cultivateurs ; des lits, des coffres, des huches, des pétrins pour les ménagères, des coffrets garde-notes pour les scribes, les commerçants, les rabbins. Ce sont là, en effet, les ouvrages divers que la *Mischna* nous atteste exécutés par les charpentiers : sur ces données d'observation, il est permis d'esquisser le travail du charpentier Joseph, du charpentier Jésus [2].

Socialement Jésus appartenait ainsi à la classe des artisans dans une petite ville, à demi-rurale encore. Ne voit-on pas, dans ses paraboles, que le maniement quotidien du rabot ou de la hache ne lui ôtèrent jamais le contact avec les choses de la culture, la sympathique et profonde compréhension du vigneron, du journalier, du berger, et leur amour pour leurs brebis, leurs vignes, leurs salaires bien gagnés. Uniquement artisan peut-être, et sans un pouce de champ à labourer pour son compte, Jésus demeure, aussi bien par l'âme et la parole, en communion avec les paysans qui figurèrent dans sa clientèle.

1. *Matthieu*, XIII, 53 ; *Marc*, I, 2 ; *Luc*, IV, 16.
2. *Baba-Qâma*, IX, 4 ; X, 11. — *Baba-Mecia*, X, 2 ; *Matthieu*, XIII, 55. — *Marc*, VI, 3.

Les villes industrielles. — Dans certaines villes plus considérables, au contraire, le type de l'artisan pur s'accentuait encore. La classe elle-même devenait tellement nombreuse qu'un *nouveau type de villes* en résultait. Nous constatons chez les Juifs plusieurs exemples de ce genre.

A Séphoris, d'après le *Talmud de Jérusalem*, tout le monde était tisserand; chaque maison possédait un métier à tisser[1]. Cette mention de Séphoris nous transporte à une dizaine de kilomètres au nord-ouest de Nazareth. Nous sommes au centre de la Galilée. De nombreux villages entourent la ville, dit Josèphe : c'est le signe que la terre est fertile, et la culture, productive[2]. Tout ce que les paysans ne consomment ni ne réservent chez eux, le marché de Séphoris le centralise et l'exporte. Selon le *Talmud* encore, ce marché rivalise avec celui de Tibériade : il a ses mesures, ses cours, ses usages particuliers[3]. La culture prospère des céréales produit là son effet ordinaire d'agglomérer la population et d'activer le commerce; et, pour ce double motif, une certaine industrie se développe à Séphoris.

Mais pourquoi l'industrie du tissage? Et pourquoi se développe-t-elle, non plus comme une simple pourvoyeuse de la consommation locale, mais en vue de l'exportation? Car si tout le monde est tisserand, la production textile dépasse évidemment les seuls besoins de la ville. C'est que, sur le marché de Séphoris, depuis longtemps, le lin voisine avec le blé : le lin, nous le savons, abonde en Galilée, comme la laine en Judée. Son usage fréquent détermina sans doute quelques familles plus entreprenantes à se spécialiser dans le tissage : les vêtements de lin convenaient partout à la saison chaude et même en toute saison au territoire de Jéricho. Dans les cérémonies et dans les sacrifices, les prêtres, les lévites paraissaient vêtus de lin. Une industrie si bien pourvue de ses débouchés multipliait naturellement son personnel, ses ateliers, ses magasins. On se représente ainsi le développement de Séphoris comme le résultat d'une fabrication très achalandée, qui dépendait elle-même

1. *Baba-Bathra*, II, 3.
2. *Baba-Mecia*, v, 9. — *Baba-Qama*, ix, 6.

d'une importante culture de la région. Nous retrouvons ici un type de *ville industrielle*, qui centralise l'élaboration de *produits régionaux*.

Un mouvement analogue détermina la fortune de Tarichées, au bord du lac de Génésareth; seulement au lieu de tisser du lin, Tarichées préparait la *muriès*, une conserve de poissons très appréciée dans toute la Palestine, et même chez les Grecs : Strabon la cite avec éloge [1].

Il fallait bien de surabondantes captures pour que la pêche du lac ne se bornât pas à l'approvisionnement ordinaire des pêcheurs ou des marchés riverains. Le rendement habituel dépassait même de beaucoup les besoins de la consommation, puisque l'industrie de la *muriès* donna son nom à la ville où elle fonctionnait : Tarichées, en effet, veut dire en grec *les Salaisons*. De même sans doute qu'à Séphoris chaque maison possédait son atelier de tissage; à Tarichées, mainte famille préparait la saumure et les tonnelets de conserves : une ville ne se dénomme pas d'après un genre de travail particulier, s'il n'est au moins la principale occupation des habitants. Tarichées possédait cependant une certaine espèce d'arbres fruitiers semblables aux pommiers et eux-mêmes renommés [2]. Cette fois, néanmoins, l'industrie poissonnière prima sur la culture arborescente. Très renommée chez les gourmets, la Ville des Salaisons donnait parfois son nom au lac lui-même, nous dit Pline l'Ancien [3]. C'était, on le pense bien, une cité cossue; elle s'agrémentait d'un hippodrome, ce qui indique aussi bien l'influence des Grecs. Bâtie sur une colline, dans un site analogue à celui de Tibériade, elle était protégée par des remparts et des tours : une flottille s'abritait dans son port [4].

Tarichées et Séphoris représentent donc le type des villes industrielles qui se constituent ou se développent en un point

1. Strabon, XVI, 2. — Schürer, II, 58, 59. — Edersheim, 45.
2. Strabon, XVI, 45.
3. *Hist. natur.*, V, 72, ap. *Reinach*, 271.
4. Josèphe, III. — *G. des Juifs*, X, 1. Cf. II, XXI, 3. *Vie de Josèphe*, 17, 64. Schürer, II, 58, 59.

donné par l'élaboration de produits régionaux; mais d'autres fois les artisans demeurent *épars dans toute la région*[1].

Aucun centre ne les absorbe. C'est ce qui arriva pour les fabriques de jarres et de cruches, dans la plaine de Saron. Bien souvent, ces populaires ustensiles reçoivent une mention dans la *Mischna* ou le *Talmud;* mais nulle part ils n'apparaissent comme le produit spécial d'une ville. Ce sont plutôt indistinctement les produits de tout un pays, comme les dentelles des Vosges ou les jouets de la Forêt-Noire.

Mais alors, pourquoi cette différence entre les conserves de Tarichées qui développent une grande ville, et ces fabriques éparses des poteries de Saron.

Les historiens manquent de témoignages qui nous informent là directement; en revanche, une comparaison de l'une et l'autre matière ouvrable nous expliquera peut-être l'opposition des groupements qui les traitent. La matière poisson ne peut se nettoyer ni se confire au lieu même de sa pêche; au contraire, avec la brise du lac, la puissance des voiles ou des rames, la légèreté des barques, elle gagne aisément la terre. Cette petite nappe d'eau, longue tout au plus de 19 kilomètres, se traverse bien vite : en peu d'heures, même de l'extrémité, le poisson arrive à la fabrique. Mais, au retour du poisson, l'argile, si lourde, si encombrante, se transporte malaisément; inutile d'ajouter la peine et les frais du transport aux labeurs de son extraction. Elle se travaille sur place, là même où on l'extrait. De nos jours encore, il est courant de voir les tuileries et les briqueteries se disséminer près du gisement particulier que cha-

1. A l'époque des rois, il y avait des fabriques de poteries estampillées à Hébron, Ziph, Soccoh et Marésa. « Or, d'après le P. Vincent (p. 359-360), les environs d'Hébron et de Beit-Djebrîn sont particulièrement riches en terre à mouler. Aujourd'hui encore, la fabrication des grandes jarres, des gourdes et des plats de diverse nature est, en ces deux endroits, une spécialité bien connue; malgré l'installation de quelques ateliers dans la ville, malgré les difficultés du transport, c'est toujours l'article de Beit-Djebrîn et d'Hébron surtout, qui approvisionne le marché périodique de Jérusalem. Or, nous savons que Marésa, aujourd'hui en ruines, était située dans la région de Beit-Djebrîn, sur le tertre de Sandahannah. Ziph et Soccoh sont dans la région de Marésa et d'Hébron. »

cune d'elles exploite. Elles constituent ainsi des établissements épars, au milieu de populations agricoles. C'est un cas tout spécial de l'industrie céramique : la classe des artisans continue là de voisiner avec les paysans; mais elle en demeure aussi bien différente.

Parmi les Juifs, on trouvait donc certains foyers de vie industrielle, essentiellement alimentés par des produits régionaux : produits de la culture galiléenne à Séphoris; produits de la pêche lacustre à Tarichées; produits de l'extraction disséminée, dans la Plaine de Saron.

Pour se faire de ces industries une liste aussi complète que possible, il conviendrait d'y ajouter l'extraction du sel et du soufre, en Judée, sur les confins de la mer Morte[1]. Peut-être aussi le grand marché de lainages, installé à Jérusalem, ne demandait-il pas ses fins et beaux produits à la simple industrie ménagère[2]. Mais, somme toute, localisées dans une ville ou éparses dans une région, les industries des Juifs demeurent peu nombreuses. Elles ne semblent pas aptes à modifier l'ensemble du pays. Ni le tisserand de Séphoris, ni le saumurier de Tarichées n'exerceront d'influence pareille à celle de leurs illustres confrères modernes à Chicago, Lyon ou Lille.

1. Diodore de Sicile, II, 48. — Strabon, XVI, 42, 43.
2. Josèphe.

IV

LE DÉVELOPPEMENT DE LA CLASSE INDUSTRIELLE PAR LES BESOINS DES VILLES

Nous venons d'observer l'influence des artisans juifs sur la transformation de certains villages en bourgs; nous avons vu également que ces ouvriers constituèrent quelquefois des villes ou régions spécialement industrielles; mais nous ne pouvions suivre les phases de cette action sans constater aussi que le bourg ou la ville réagissait sur l'artisan. A mesure qu'il y trouvait de l'ouvrage et son pain, il cessait d'exercer la culture accessoire, nécessaire au village, pour compléter ses ressources. Voici déjà un aspect de l'influence particulière des villes sur les artisans juifs : elles les groupent dans une classe distincte, séparée définitivement de la classe agricole, entièrement occupée aux travaux de l'industrie.

Cette influence des villes alla plus loin encore. Il existait en Palestine, à l'époque de Jésus, des villes et des *grandes villes :* c'est une distinction qui se répète fréquemment dans la *Mischna*[1]; c'étaient de grandes villes, que Jérusalem, Séphoris, Lydda, Jéricho, Engaddi, etc.[2]. Non seulement elles primaient les autres par le chiffre plus élevé de leur population, mais encore par la prospérité et les affaires : ce que les moindres villes étaient aux

1. Megilla, I, 1 ; II, 3; *Kethouboth*, XIII, 10; *Kidduschin*, II, 3; *Baba-Mecia*, IV, 6; VIII, 6; *Arachin*, VI, 6.
2. Schürer, II, 179, 181.

bourgs et aux villages, ces villes de premier ordre l'étaient aux autres. De là sans doute une très vieille expression biblique, également usitée dans les Livres de Josué, des Nombres, des Chroniques, d'Ézéchiel, de Néhémie et des Macchabées. Les Juifs disaient telle ville et « ses filles », de même qu'ils disaient telle ville et « ses villages » ; mais les « filles » d'une cité étaient des villes aussi, des villes moins importantes, qui relevaient de son influence économique ou administrative[1]. Dans ce milieu plus riche et plus peuplé, on présume bien que les exigences de bien-être s'accroissaient ; de là plus de métiers sans doute, et des métiers plus raffinés.

D'ailleurs, nous possédons suffisamment de données historiques pour reconnaître les exigences particulières des villes, et le développement consécutif de la classe des artisans. Il serait sans doute impossible et fastidieux d'en vouloir établir une liste complète : ni la Bible ni la *Mischna* ne renferment à cet égard des statistiques professionnelles ; occasionnellement, à propos de cas juridiques ou d'événements publics, elles esquissent un type ou l'autre de métier urbain. Nous ne laisserons se perdre autant que possible aucun de ces précieux renseignements : ils nous aideront à spécifier les genres d'industries que le milieu spécial des villes, surtout des grandes villes, constituait parmi les Juifs. C'est par des notations de ce genre, menus détails de grande portée, que, d'une manière objective, l'existence des ouvriers à Jéricho, Jérusalem ou Séphoris, redevient vivante sous nos yeux.

Fabrication des choses usuelles. — Les documents nous signalent d'abord des industries de *nécessité*, à l'usage de *tout le monde*.

C'est ainsi que, bien anciennement, Jérémie connaissait à Jérusalem une « rue des boulangers »[2]. La *Mischna* cite encore des boulangers tenant magasin ; certains d'entre eux fournissaient en gros des revendeurs au détail[3]. Voilà le cas d'une in-

1. Schürer, II, 180.
2. *Jérémie*, XXXXII, 20.
3. *Baba-Bathra*, II, 3. — *Demaï*, V, 1, 4.

dustrie de l'alimentation qui cesse d'être ménagère, comme elle l'est à la campagne. Le paysan fabriquait son pain, de même qu'il produisait son blé ; le citadin, qu'il soit marchand, artisan ou rentier, ne vaque plus lui-même à ce travail ; ceux qui le pourraient à la rigueur préfèrent s'approvisionner à la boulangerie : c'est une fatigue de moins. La classe particulière des revendeurs au détail atteste une clientèle populaire, disséminée dans toute la ville.

Peut-être bien les boulangers-fabricants gardèrent-ils l'usage, en certains endroits, d'habiter la même rue : c'est une pratique de l'Orient qui existe encore et que réalisaient aussi les chaudronniers et les marchands de lainages à Jérusalem. En revanche, les revendeurs tenant boutique semblent plutôt s'être disséminés de quartier en quartier ; et même, certaines ordonnances rabbiniques sur l'érection des fours dans les maisons semblent viser aussi bien des boulangers-fabricants[1]. Cette dissémination s'explique par l'importance fondamentale du pain dans l'alimentation du peuple juif ; il fallait bien, dans les grandes villes, une boulangerie à portée de chaque ménagère : quel cri de joie, de nos jours encore, chez nous, lorsqu'un quartier nouveau ou déshérité voit s'ouvrir dans son périmètre une boutique de boulanger. Cette fabrication primordiale développait ainsi chez les Juifs une catégorie nombreuse d'artisans.

Suffisamment occupé d'ailleurs au pétrissage et à la cuisson, le boulanger israélite recourait aux services du *meunier* pour la préparation de la farine. C'était encore un nouveau métier exigé par les villes ; nous avons vu qu'au village, pour les besoins de la famille, les femmes tournaient la meule. Néanmoins, la profession de meunier se répandait beaucoup, suffisamment achalandée par les commandes des boulangers : les Juifs, les Grecs et les Samaritains s'y faisaient concurrence[2]. Deux ateliers distincts, deux groupes d'artisans, étroitement solidaires, se constituaient pour la fabrication du pain en ville.

1. *Baba-Bathra*, II, 2 et 3.
2. *Demaï*, II, 4 ; III, 4.

D'après les mêmes nécessités, les industries de la viande exigeaient l'*éleveur* et le *boucher*, deux spécialistes, bien inutiles au paysan juif; mais dont le bourgeois ou l'ouvrier urbain ne peuvent se passer[1]. Moins nécessaire cependant, et plus coûteux que le pain, la viande nous achemine à reconnaître une deuxième catégorie d'artisans, particuliers encore aux villes, et bien connus des Israélites.

Les industries du confortable. — Ce sont les ouvriers qu'on peut appeler du *bien-être* et du *confortable*. Au village, les ménagères confectionnaient elles-mêmes des tuniques, des ceintures, des manteaux; en ville apparaissent des *cardeurs*, des *tisserands*, des *tailleurs*, des *tanneurs* et des *cordonniers*[2]. On emploie alternativement des vêtements de couleur et des vêtements blancs; de là des *teinturiers* et des *blanchisseurs;* ces derniers sont appelés foulons[3]. Pour donner de l'éclat ou pour le redonner aux habits, ils emploient la potasse et une espèce de saponaire; de là cette comparaison de saint Marc, pour les vêtements de Jésus transfiguré : « Sa tunique, son manteau resplendirent d'une extrême blancheur, telle que foulon au monde ne saurait l'obtenir[4]. »

Les blanchissages du foulon nous introduisent décidément au milieu d'une clientèle aisée, qui aime la propreté et le décorum.

Industries de luxe. — Cette clientèle fréquentait aussi les *établissements de bains*, que le Talmud mentionne auprès des synagogues, comme particuliers aux villes. A lire les détails concernant leurs vasques, leurs étuves, leur lingerie, leur personnel de chauffeurs, de masseurs et de servants, on reconnaît les bains arabes d'aujourd'hui, ce qu'on appelle en Occident

1. *Baba-Mecia*, v, 4.
2. *Demai*, i, 3, 4; *Kilaim*, ix, 6; *Baba-Qâma*, x, 11; *Kilaim*, ix, 7; *Baba-Qâma*, x, 10.
3. *Baba-Qâma*, ix, 5; x, 10; *Baba-Bathra*, ii, 3.
4. *Marc*, ix, 2.

les bains turcs[1]. Des piscines publiques s'ouvraient aussi, pour les ébats de la foule moins raffinée[2].

On se frictionnait d'huile au sortir du bain, chez les gens de quelque tenue; cette onction assouplissait la peau desséchée, brillantait la chevelure des femmes et la longue barbe des gens graves. Comme le bain, c'était un de ces usages invétérés de l'Orient, que le climat y impose aux races les plus diverses. Chez les Juifs en particulier, on regardait la privation du bain et des frictions à l'huile comme un signe extraordinaire de mortification : le trait est relevé par Hégésippe, un vieil auteur palestinien, dans l'éloge de Jacques, dit le Juste, premier évêque de Jérusalem : « Jacques ne se faisait jamais oindre et s'abstenait des bains[3] ». Aussi, quand le Psalmiste énumère le pain, le vin et l'huile comme les dons exquis de Iahvé, il dit : « le vin qui réjouit le cœur de l'homme, et l'huile qui brille sur son visage[4] ».

C'était une huile odoriférante qui s'employait à cet usage de toilette; car aussi bien les Juifs se délectaient à respirer des parfums. La flore palestinienne en exhale de très variés que, tour à tour, le soleil, la rosée, la brise condensent, dégagent et répandent. Toute la campagne est embaumée d'une gamme de senteurs : les unes, légères et fines, comme celle du myrte en fleurs ; les autres, capiteuses, enveloppantes, comme l'arome de cette résine qui suinte et s'évapore de toutes les feuilles du cyrte. Naturellement, les jardiniers s'emparaient de ces plantes; ils en acclimataient aussi d'exotiques, pour l'usage des parfumeurs : « le nard, la cinnamome, la cannelle, avec les arbres qui donnent l'encens[5] ». Le pays donc inspirait aux Juifs l'amour et l'*industrie des parfums :* dans les Livres Sacrés eux-mêmes, cet art et ce goût se trahissent par toutes sortes de métaphores empruntées aux nuances d'un subtil odorat.

1. *Baba-Bathra*, IV, 6. — *Nedarim*, V, 5. — Cf. Baedeker, *Palestine et Syrie*, XXIX, XXX.
2. *Jean*, V, 2; IX, 7. — Cf. Bain, D. B. V. I, 1387.
3. Hégésippe, cité par Eusèbe, *Histoire ecclésiastique*, II. ch. XVIII, 4.
4. *Psaume CIV*, 15 (*Vulgate*, CIII). — Cf. *Judith*, XVI. 10.
5. *Cantique*, IV, 14.

Une clientèle aussi variée que nombreuse multipliait et occupait les parfumeurs. Nous l'avons déjà vu, l'usage des parfums devenait en quelque sorte obligatoire dans la tenue de toute personne bien élevée. L'*Ecclésiaste* les conseillait au même titre que la propreté et le soin des habits : « Qu'en tout temps tes vêtements soient blancs, et que l'huile parfumée ne manque pas à ta tête [1] ». Il est vrai que le *Livre de la Sagesse* blâme les sensuels « qui se couvrent de senteurs »; *Amos* et les *Proverbes* stigmatisent également certaines excitations que les débauchés et les buveurs demandaient aux parfums [2]. Mais, ces abus condamnés, les plus graves esprits subissent avec joie le charme des odeurs : « L'huile et les aromates réjouissent le cœur », dit le *Livre des Proverbes* [3]; et le Psalmiste se représente le Roi-Messie avec des vêtements qui embaument la myrrhe, l'aloès et la casse [4].

Si les parfums se consommaient abondamment pour la toilette personnelle, à plus forte raison se dépensaient-ils dans les relations de voisinage et d'hospitalité. A toute réception quelque peu délicate, on versait des essences de prix sur la tête des invités. Une femme entre à Béthanie chez Simon le Pharisien où Jésus prend son repas. « Elle tenait un vase d'albâtre, plein d'un parfum de nard d'épi, authentique, et, brisant le col du vase, elle répandit le parfum sur la tête de Jésus [5]. » Plusieurs fois, Jésus accepta cet hommage avec la même simplicité qu'il mit toujours à partager le costume, les aliments, les usages de sa nation, vivant comme tout le monde à l'extérieur, sans aucune pose d'austérité. Il blâmait au contraire les Pharisiens de se négliger et de s'exténuer pour que leur pénitence fût mieux remarquée, et il donnait ce fin conseil à ses disciples : « Pour toi, lorsque tu jeûnes, parfume-toi la tête et lave ton visage [6] ».

La clientèle des parfumeurs s'étendait même chez les morts :

1. *Ecclésiaste*, IX, 8.
2. *Sagesse*, II, 7; *Amos*, VI, 6; *Proverbes*, VII, 17.
3. *Proverbes*, XXVIII, 9.
4. *Psaume XLV*, 9 (*Vulgate*, XLIV).
5. *Marc*, XIV, 3, 5.
6. *Matthieu*, XIV, 3, 5.

les embaumer constituait un dernier signe d'honneur et d'affection de la part des vivants. Lorsque le roi Asa mourut, « on le coucha sur un lit que l'on avait rempli d'odeurs et d'aromates, préparés selon l'art du parfumeur, et l'on en fit brûler une grande quantité[1] ». D'après le IVe Evangile, Nicodème acheta cent livres de myrrhe et d'aloès, pour ensevelir Jésus. D'après saint Marc, Marie Magdeleine, Marie mère de Jacques et Salomé achetèrent des aromates aux mêmes intentions. La prodigalité devint telle, dans cet usage funéraire des parfums, que des rabbins protestèrent, car des familles s'y endettaient[2].

Iahvé lui-même et sa maison grossissaient de leurs commandes la clientèle des parfumeurs. A côté du bétail, des fruits, des gerbes, du pain, du vin, de l'huile, le sacerdoce israélite offrait chaque jour, matin et soir, des parfums qui se consumaient sur un autel distinct ; l'*Exode* en donne la formule, qui ne devait jamais servir à des usages profanes : réduire en poudre fine, à parts égales, de la résine, de l'onyx, du galbanum et de l'encens[3]. Une équipe spéciale de prêtres composait ce mélange ; mais aussi bien, les parfumeurs ordinaires en pouvaient-ils fournir les éléments[4].

Il n'y avait donc, en Israël, ni bonne tenue, ni réceptions, ni fêtes, ni deuil, ni culte quotidien, sans usage de parfums : dans toutes les assemblées, graves ou joyeuses, le parfumeur trouvait l'emploi de son industrie. Aussi la Bible nomme son « art » avec une certaine considération. C'était un art de menus soins, car « un cadavre de mouche infecte l'huile du parfumeur », dit l'Ecclésiaste ; et l'artiste savait, avec délicatesse, capter les plus subtils aromes des plantes, les tenir purs et condensés, ou bien les mélanger en harmoniques proportions. Raffinés connaisseurs, les Juifs appréciaient beaucoup les parfums composés ; lorsque Jésus Ben Sirach célèbre les vertus et les œuvres du saint roi Josias, il ne trouve rien de mieux que cette comparaison : « La

1. *Jean*, XIX, 39, 40 ; *Marc*, XVI, 1.
2. Edersheim, *La Société juive*, 206, 207.
3. *Exode*, XXX, 34, 36.
4. I *Chroniques*, X, 30. — Edersheim, *La Société juive*, 211.

mémoire de Josias est un parfum, composé des plus suaves odeurs, préparé d'après l'art du parfumeur[1] ».

La parfumerie constituait de la sorte, chez les Juifs, un métier artistique et un métier fort achalandé.

Dans le même ordre de travaux et de clientèle, on peut citer également les industriels qui habillaient les riches « de pourpre et de byssus », comme dit la parabole de Lazare. Jésus parlait aussi des courtisans et familiers des rois, vêtus « d'étoffes moelleuses », et l'Épître de saint Jacques en signale de « resplendissantes », par la couleur sans doute et la broderie[2]. Tout cela suppose des *tisserands,* des *teinturiers* et des *tailleurs* à l'usage du *grand monde.*

L'*orfèvrerie* prospérait également. Les hommes, les jeunes gens de condition aisée portaient de ces anneaux d'or que le père du Prodigue passait si joyeusement au doigt de son fils retrouvé, et que les badauds des synagogues admiraient sur la personne des membres importants de l'assemblée[3]. Auprès de l'orfèvre travaillait le tailleur de gemmes, le *graveur de cachets*, dont la Bible nous donne ce joli crayon : « Il s'applique à varier les figures; il met toute son âme à reproduire le dessin, et un soin vigilant à parfaire son ouvrage[4] ». Sans doute aussi, les dames n'avaient pas renoncé à cette profusion de bijoux que dénonçait Isaïe : des anneaux, des soleils, des croissants, des pendants d'oreille, des bracelets, des diadèmes, des chaînettes aux pieds, des boîtes à parfums, des amulettes, des bagues et anneaux de nez[5]. La mode continuée de ces parures se laisse apercevoir dans une vision de l'Apocalypse johannine : Babylone la Grande y apparaît sous les traits d'une femme « vêtue de pourpre et d'écarlate, richement parée d'or, de gemmes et de perles[6] ». Au siècle de Jésus comme à celui d'Isaïe, la clientèle du joaillier ne le cédait pas à celle du parfumeur.

1. *Ecclésiaste*, x, 1. — *Ecclésiastique*, xlix, 1.
2. *Luc*, xvi, 19; *Matthieu*, xi, 8; *Luc*, vii, 25; *Jacques*, ii, 2.
3. *Luc*, xv, 22; *Jacques*, ii, 2.
4. *Ecclésiastique*, xxxviii, 27.
5. *Isaïe*, iii, 18, 23.
6. *Apocalypse*, xvii, 4.

Citons enfin, pour être complets, deux industries achalandées encore : les faux cheveux et les fausses dents[1]. Citons également les peintres décorateurs (II Macch., II, 30) ; et les Constructions riches : le tombeau des Macchabées, à Modin, et le Temple d'Hérode.

En somme, la multiplication des villes développa chez les Juifs trois classes partielles de fabrications : des industries à produits de luxe, des industries pour le bien-être moyen ; des industries pour les besoins populaires, communs aux pauvres et aux riches. Nous ne saurions préciser les proportions numériques de ces diverses catégories : c'est la difficulté commune des études sociales, relativement au peuple juif. Les recensements et statistiques des professions manquent généralement à ses annales. On doit se résigner à certaines ignorances, qui deviendraient impardonnables dans la monographie d'une société contemporaine.

Mais la vie et le type des nations ne tiennent pas tout entiers dans ce qui se laisse chiffrer. Malgré l'absence de précision mathématique, ne serait-il pas quand même possible d'apprécier l'importance de la classe industrielle dans l'ensemble de la nation? Nous ignorons le nombre de ses membres ; mais nous savons la qualité de leurs travaux, et nous savons aussi bien quel fut le type des paysans qui composaient la base du peuple juif. Pour l'une et l'autre de ces classes, nous ne manquons pas de renseignements objectifs sur la puissance et les moyens de leur production, sur l'étendue de leurs débouchés, sur leurs places respectives dans la fortune du pays. Nous pouvons donc tenter entre artisans et paysans juifs une fructueuse comparaison : elle vaut bien la peine d'un essai.

1. Edersheim, *La Société juive*, 270.

V

LE RÉGIME DES ATELIERS

C'était, nous le savons, la petite culture qui se généralisait chez les Juifs. L'étroitesse des vallées se prêtait mal au déploiement des grandes terres; les largesses du climat et du sol facilitaient la production dans chaque famille, sans nulle complication de moyens savants et de personnel nombreux à diriger : une race de paysans se développait en Palestine, chacun demeurant à la fois son ouvrier et son maître au milieu de ses champs, de ses vergers et de ses vignes. On pratiquait ainsi généralement la petite culture.

Un régime semblable existait-il chez les artisans? Tel est le problème dont l'examen remplira ce chapitre.

Le petit atelier. — L'opération essentielle de l'industrie consiste à transformer certaines matières en des produits déterminés : un arbre, en poutres et en planches; de la laine brute, en fils et en pièces d'étoffe. Ces transformations sont l'ouvrage d'une force mécanique, dirigée avec intelligence ; d'une force mécanique où la main de l'homme conduit elle-même des outils, des machines. Sans ce dernier matériel, les plus parfaits secrets de fabrication demeurent inefficaces, improductifs comme des rêves; et c'est pourquoi les industries se caractérisent et diffèrent par la puissance des moteurs qu'elles emploient. Aussi devons-nous tâcher ici de reconnaître d'abord quels types d'outils et de machines l'industrie juive mettait en action.

La Bible et les rabbins de la Mischna nous renseignent suffisamment à ce sujet. Les charpentiers-menuisiers possédaient la hache, la scie, le rabot, le marteau, le compas, le crayon à tracer. Les teinturiers employaient des chaudrons. Les tisserands utilisaient le fuseau, le rouleau ou ensouple, la broche et la navette. Les orfèvres se servaient du creuset, du soufflet, de l'enclume, du marteau, des pinces, du ciseau, du burin[1]. Malgré les différences de la charpente à l'orfèvrerie, ou de la teinture à la tissanderie, ces outillages se ressemblent tous : la main suffit à les mettre en action. Elle s'aidera quelquefois du pied, comme chez les potiers et les briquetiers. De moteurs plus puissants que ces moteurs humains, nous ne pouvons citer que l'âne, employé à tourner les grosses meules des meuniers.

Dans son ensemble, on le voit, l'industrie juive en est demeurée au régime des outils ou machines à la main.

Inutile, par conséquent, aux hommes qui l'exercent, de posséder de grands capitaux et de réaliser de grandes installations; pour s'établir menuisier-charpentier, teinturier, forgeron, orfèvre ou bien meunier, le matériel de l'atelier est des plus simples. De même, un homme suffit, avec peu d'ouvriers, pour l'emploi de ces petits moteurs et de ces modestes instruments. L'apprentissage se fait uniquement par la pratique, sans calculs d'ingénieurs, sans artifices de chimistes ou de mécaniciens; on se forme suffisamment par la méthode empirique, et par la tradition manuelle des recettes et secrets du métier. Il ne se dégage donc pas de cette masse d'artisans une aristocratie de patrons, spécialisés dans la direction technique, savante, économique, d'une production compliquée. Ceci est le régime des machines à vapeur et de la grande industrie. Pas

1. Charpentiers-menuisiers : *Isaïe*, x, 15; xliv, 13; I *Samuel*, xiii, 20; I *Rois*, vi, 7; *Baba-Qâma*, x, 11.

Teinturiers : *Baba-Qâma*, ix, 5.

Tisserands : I *Samuel*, xxi, 19; *Juges*, xvi, 14; *Job*, vii; *Proverbes*, xxxi, 19; *Talmud de Jérusalem*, *Baba-Bathra*, ii, 3.

Orfèvres : *Proverbes*, xvii, 3; xxv, 11; xxvii, 21; *Jérémie*, vi, 29; *Isaïe*, xli, 7; *Exode*, 4.

plus que les autres peuples antiques, les Juifs ne le connurent. Ils observaient, au contraire, le type familier du maître-artisan, ouvrier et patron en même temps : de là, ces esquisses du forgeron, du potier, du graveur de cachets, que nous avons déjà vues sous la plume de Jésus Ben Sirach. Le scribe observateur perçoit très bien leur caractéristique sociale : « Ces sortes de gens attendent tout de leurs mains; et chacun d'eux est intelligent dans son métier. » On ne saurait mieux exprimer la fière confiance de ces petits patrons dans leur habileté manuelle, avec l'objet purement technique de leur savoir et de leur pénétration. Tout ce qu'ils possèdent, ressemblant à de la culture intellectuelle se conditionne par leur métier, n'en dépasse pas l'horizon, mais le remplit adéquatement.

C'est donc avec justesse encore que Jésus Ben Sirach rapproche ces artisans du laboureur, dans une pareille appréciation de leur valeur utile et intellectuelle. De part et d'autre, c'est le régime du petit atelier qui domine ; c'est le même type social du patron-ouvrier.

Ni l'industrie ni la culture ne préparaient alors chez les Juifs ces hommes capables de mener les grandes entreprises et les grands personnels ouvriers; ces grands patrons qui constituent dans les métiers et dans la société entière, une sorte d'aristocratie naturelle. Les patrons juifs manquent aussi bien de la pratique en grand, soit des hommes, soit des affaires, que de la culture universelle, proprement libérale.

Aussi, les scribes, les intellectuels, comme Jésus Ben Sirach les jugent quelque peu inférieurs, tout en rendant justice à leur utilité : « Sans eux, déclare ce sage, on ne bâtirait aucune ville, on n'irait pas à l'étranger, on ne voyagerait pas; mais ils ne seront pas recherchés dans le conseil du peuple, ils ne se distingueront pas dans l'assemblée ; ils ne siégeront pas au tribunal ; ils n'auront pas la science des Lois sacrées ; ils n'interpréteront pas la justice et le droit. On ne les trouvera pas pour énoncer de fines sentences[1] ». Quelque dédain perce bien dans le ju-

1. *Ecclésiastique*, XXXVIII, 31, 34.

gement d'un bourgeois lettré, bourgeois de Jérusalem, et de vieille bourgeoisie; mais c'est un fait indépendant de ses appréciations, que, la culture ni l'industrie ne fournissant aux Juifs des grands patrons, des meneurs d'hommes, une aristocratie artificielle de lettrés et de légistes s'emparait chez eux de la popularité et de l'influence. A ce point de vue, les paysans et les artisans demeuraient dans une égale situation, estimée d'une part et de l'autre, inférieure. C'est ce que Jésus Ben Sirach dit encore, au moyen d'une « fine sentence » : « Ces gens soutiennent les choses du temps, et leur prière se rapporte aux travaux de leur métier ». Ils « soutiennent les choses du temps » : quelle juste expression de leur utilité pour les biens de la vie présente ; mais « leur prière se rapporte aux travaux de leur métier » : quelle vue exacte aussi des intérêts et des commandes qui bornent l'horizon de leur pensée et de leur âme !

Le grand atelier. — Ainsi, en général, les artisans comme les cultivateurs travaillaient chez les Juifs, en de petits ateliers; quelquefois, cependant, des *exceptions* apparaissaient que nous devons nous expliquer.

Il y eut à Beth-Asbéa, par exemple, un grand établissement où des familles nombreuses tissaient le byssus [1]. Dans les palais royaux se multipliaient les équipes de boulangères, de cuisinières, de parfumeuses, d'armuriers, de carrossiers pour les chars de guerre. Un simple gouverneur, comme Néhémie, tenait chaque jour table ouverte pour cent cinquante magistrats ou officiers, sans compter les hôtes : voilà de quoi encore occuper tout au moins un vaste personnel d'ouvriers de l'alimentation [2]. Les grands travaux publics embauchaient même des milliers d'ouvriers; si les chiffres donnés par le *Livre des Rois* ne se sont pas dilatés sous le calame des copistes, Salomon embaucha trente mille bûcherons et charpentiers, quatre-vingt mille tailleurs de pierres, soixante-dix mille portefaix, trois

1. I *Chroniques*, IV, 21.
2. I *Samuel*, VIII, 12, 13; *Néhémie*, V, 17.

mille trois cents contremaîtres, sous les ordres d'Adoniram pour construire le Temple[1]. Pour la reconstruction décrétée par Hérode, Josèphe apporte des chiffres plus modestes; mais copieux encore : les travaux commencèrent avec dix mille maçons ou charpentiers; à l'achèvement, sous Hérode Antipas, huit mille de plus étaient occupés[2].

Ce seraient là de grands ateliers, si le régime de ce nom se constituait uniquement par l'ampleur du chantier et le nombre des ouvriers. Mais, à vrai dire, ces régiments, ces corps d'armée de corvéables aux travaux publics proportionnaient leurs effectifs à la masse de l'ouvrage commandé, sans que l'outillage cessât de se tenir à la main. Les gigantesques pierres d'assise qui soutenaient le Temple s'élevaient et se plaçaient à force de bras associés et de machines à bras. Les moteurs et les procédés s'empruntaient au régime des maçons ordinaires; la direction des travaux n'avait pas à user de méthodes plus savantes. Il suffisait d'une hiérarchie de surveillants et de contremaîtres : Adoniram lui-même est un entrepreneur démesurément grandi, mais du type qui dirigeait ailleurs une demi-douzaine de maçons et de charpentiers. D'après l'ampleur de la commande, seulement, les ouvriers se multipliaient en dehors des proportions ordinaires. Mais, en réalité, sous les ordres des contremaîtres, des centaines de petits ateliers se juxtaposaient là matériellement, pour un emploi associé de leurs petits moyens. Les grands travaux publics d'Hérode ou de Salomon ne purent donc jamais constituer le type normal et plénier de la grande industrie.

Des remarques analogues s'appliquent aux armuriers, charrons, boulangères, cuisinières et parfumeuses des maisons royales. Par l'outillage, ils ne se distinguaient pas du type universel; mais seulement leurs équipes se multipliaient à proportion des courtisans à nourrir ou des troupes à équiper. D'ailleurs le train de vie et de guerre du palais demeure une exception dans le peuple de paysans et d'artisans que demeure

1. I *Rois*, v, 13 à 18.
2. XV, *Ant. jud.*, xi, 2; XX, ix, 7.

essentiellement la nation juive; nulle part ailleurs que chez le prince, le personnel manufacturier ne se multiplie à ce degré dans un même établissement.

Quant à celui de Beth-Asbéa, cette maison où des familles travaillent ensemble le byssus, le caractère luxueux de la fabrication donne aussi bien à soupçonner quelque manufacture du domaine royal. Immédiatement après, la chronique mentionne des potiers, ainsi que des « habitants des plantations et des parcs, demeurant près du roi et travaillant pour lui [1] ».

Ce dernier trait laisse voir que le domaine royal agglomérait également des familles de paysans, à titre de colons ou de fermiers. Nous constatons le même fait sous le règne d'Osias : il a de nombreux troupeaux dans les vallées et dans la plaine; des vignerons dans les montagnes et au Carmel [2]. En même temps, il fait construire à Jérusalem des machines inventées par un ingénieur, et destinées à l'ornement des tours et des saillants, pour lancer de grosses pierres et des flèches [3]. Mais ce sont là travaux publics de défense, ou bien travaux particuliers du domaine royal; dans l'un et l'autre cas, une organisation de l'atelier se réalise, exceptionnelle dans le pays. Et même, dans les équipes nombreuses des vignerons, des bergers, des armuriers, des constructeurs de machines guerrières, ce sont toujours les outils et procédés ordinaires qui demeurent en usage. Agriculteurs et industriels vont de pair dans l'emploi général des moteurs à la main.

L'atelier fragmentaire. — Une autre parité se constate encore : de même que, très souvent, le paysan cumule art pastoral et culture, qu'il soigne également des vignes, des vergers, des céréales, des légumes; de même l'artisan cumule des métiers. Le charpentier est aussi menuisier; le menuisier, ébéniste; et ce personnage, déjà complexe, paraît encore,

1. I *Chroniques*, IV, 22, 23.
2. II *Chroniques*, XXVI, 10.
3. II *Chroniques*, XXVI, 15.

à l'occasion, se compliquer d'un bûcheron [1]. Le serrurier et le forgeron ne se distinguent pas non plus. Ces divers types d'artisans nous montrent donc chez les Juifs une industrie *incomplètement spécialisée,* dans les métiers les plus usuels. Contemporain des Prophètes, ce cumul se retrouve au siècle de Jésus et même après, comme l'attestent des passages de la *Mischna* [2].

Il est à croire que cette pratique se rattache aux origines purement familiales de la plupart des industries. Lorsque le charpentier d'Isaïe s'en va, dans la forêt, choisir des rouvres et des chênes, couper des pins ou des cèdres, et puis, qu'il les débite pour son chauffage, sa cuisine et son atelier, il continue, semble-t-il, les coutumes des paysans qui sont eux-mêmes leurs bûcherons et leurs charpentiers [3].

Tout particulièrement ces cumuls de métiers devenaient-ils indispensables aux artisans des villages et des bourgs. Leurs clients n'étaient pas nombreux et les commandes s'espaçaient très probablement à de longs intervalles. Sans aller jusqu'en Orient, même aux portes de nos grandes villes, des forgerons de village sont également serruriers; des charrons fabriquent des meubles. Ces artisans à toute petite clientèle ont intérêt à cumuler des métiers voisins, dont l'outillage et les matériaux se ressemblent, ou des métiers solidaires dont les travaux se coordonnent : avec un chêne ou un pin, son abatage, son sciage, son débit en planches, la confection de poutres ou de meubles, un bûcheron-charpentier-menuisier avait de l'ouvrage pour des semaines. Il y ajoutait même des travaux d'ornementation et de sculpture, dit Isaïe. Voilà quatre métiers partiels pour une même paire de bras.

Ce n'était pas vraiment de trop, car la modicité des besoins parmi la clientèle rivalisait souvent avec la petitesse numérique de celle-ci. Sous le climat chaud et doux de la Palestine, à l'ombre des hautes vignes, des platanes, des figuiers ou simplement

1. *Isaïe,* XLIV, 13 et 14.
2. *Baba-Qâma,* XI, 4 ; X, 11 ; *Baba-Mecia,* VIII, 7.
3. *Isaïe,* XLIV, 13 et 17.

des murs, la vie se passait en plein air, de longues heures durant. A la maison, chacun ne cherchait qu'un abri pour la nuit ou les rares temps de la pluie ; aussi les Juifs, comme les autres races méditerranéennes, connaissaient peu ce goût de la vie au foyer qui prédispose les races des pays froids, brumeux, humides, aux arrangements d'intérieurs soignés, cossus et délicats. Avec leurs coffres, leurs coussins, leurs tapis, leurs divans, sans bahuts, sans armoires, sans fauteuils, la plupart des appartements devaient ressembler à des installations de campement. On se passait donc en général de ces solides, confortables et copieux mobiliers que les paysans lorrains, alsaciens, flamands ou hollandais se font gloire de posséder, d'entretenir et d'augmenter. Tandis que la poésie du home, de ses objets familiers, de ses intimes souvenirs s'épanche si naturellement dans la conversation et le sentiment des races du Nord, les sentiments et la poésie du peuple israélite supposent la vie en plein air, comme on l'a vu déjà. Au point de vue industriel, c'est autant d'enlevé aux travaux d'intérieur qui occuperaient le maçon, le peintre, le menuisier, l'ébéniste, le tapissier. De là, une nécessité de cumuler des métiers, chez beaucoup d'artisans.

Les objets importés. — En conséquence de ce cumul, la technique de chacun devait être assez simple, ses produits peu variés, ses façons mêmes un peu frustes. C'est le cas ordinaire : un gros métier, comme l'abatage et la charpente exigent tels efforts qui ne rendent pas la main légère pour les délicatesses de l'ébénisterie. Il est permis de supposer que les artisans juifs ne faisaient pas exception à cette loi des spécialités : que pouvaient bien valoir les épées et les fers de lance travaillés par un forgeron, concurremment avec des bêches et des aiguillons, lorsque les merveilleuses armures du moyen âge se composaient de casques, de cuirasses, de brassards, de jambières, d'estocs, de fers de lance, de dagues, chaque pièce venant d'un atelier dont elle était l'œuvre exclusive[1]. Au point de vue du

1. Janssen.

gagne-pain, le cumul des industries servait bien les artisans juifs; au point de vue du fini et de l'art, le produit en souffrait.

Mais, somme toute, la clientèle restait contente, du moins la clientèle populaire, aux goûts et aux ressources modestes. Quant aux riches et aux délicats, cette *production inférieure* de l'industrie nationale favorisait l'achat de produits étrangers. Peut-être bien des ouvriers juifs s'exerçaient-ils à copier les modèles de ces produits; mais ils ne pouvaient être que l'exception. Quoi qu'il en soit, dans le seul domaine de l'ameublement, voici le banc, d'origine romaine, avec son nom passé tel quel dans l'hébreu mâtiné de la Mischna : *subsellium*; de même, la cassette, *capsa*; d'origine grecque, voici le fauteuil, *cathedra ;* le coffret où se renferment l'argent et les actes, *glosso-komon*, et la caisse, *kamptra*. Pour l'industrie du vêtement, voici, des Grecs encore, le *pilion* ou chapeau de feutre ; les *empilia*, chaussettes ou bottines, également de feutre; les *sandales* de Laodicée, le *sudarion* ou mouchoir fin pour essuyer la sueur. Les Romains, à leur tour, introduisent le *sagum,* sorte de manteau court, latéralement fendu et sans manches, que portent les soldats et qu'adoptèrent les ouvriers. D'origine romaine encore, l'ample tunique à manches larges et courtes, la *dalmatica,* et la robe longue ou *stola*. Pour le service de la table, le plateau, *tabula,* l'assiette, *scutella,* la serviette, *mappa,* menus objets de triclinium, dont le populaire et les grands se passèrent durant des siècles, puisant tous au même plat [1].

On se représente sans peine les améliorations que ces produits grecs et romains devaient apporter à l'ordonnance des repas, à la commodité de l'habillement ou à son élégance, à l'aspect des appartements, aux charmes du foyer. Mais le tout venait de l'étranger : signe d'arrêt et d'infériorité dans le mouvement industriel de la nation.

La compression de l'initiative. — Devant cette redoutable concurrence, un intérêt direct eût dû persuader aux artisans

1. Pour éviter ici les références trop multipliées, contentons-nous de renvoyer à Schürer, II, 60, 61 ; on y trouvera en note l'indication de tous les textes.

israélites le perfectionnement de leurs méthodes. Dans les villes, du moins, n'avaient-ils pas avantage à se spécialiser plus entièrement, au moyen d'un apprentissage? C'est ainsi qu'au XIXe siècle, des ouvriers de l'Orient, des musulmans eux-mêmes n'hésitèrent pas à fréquenter les ateliers et les écoles des *Roumis*[1]. Mais il semble douteux que les ouvriers juifs aient compris, du moins en général, l'occasion qui s'offrait à eux de se développer par le contact avec le monde gréco-romain, car nous voyons leur activité se concentrer plutôt sur des mesures de *surveillance mutuelle,* afin de se partager la clientèle sans trop de rude concurrence.

Telle doit être, en effet, la signification de ce séjour des membres de la même profession dans une même rue, commune à tous : par Jérémie, nous connaissons déjà la rue des boulangers; par Josèphe, les deux bazars des lainages et de la chaudronnerie à Jérusalem. On rencontre de même à Rome une antique *Via de' Falegnami,* jadis peuplée de menuisiers. La Chine et l'Orient actuel présentent les mêmes types d'agglomération professionnelle par quartiers. Elle existait aussi dans nos grandes villes du moyen âge[2]. La constance de ces faits éclaire d'un jour assez vif les trop rares indices que nous laissent entrevoir Jérémie et Josèphe. Cette communauté de rue se retrouve souvent dans le régime de la petite industrie, et sous la préoccupation de se maintenir tous ensemble au même niveau moyen de travail, de richesse et de bien-être. Quand toutes les portes des boulangers, des chaudronniers, des tisserands d'une ville s'ouvrent sur la même voie, on regarde, on entre, on fait la loi chacun chez l'autre, pour le grand bien commun de la médiocrité stagnante. Il sera vite mâté, le confrère trop ingénieux dans ses réclames, trop soigneux de sa renommée, trop fréquenté des clients.

La même faveur pour les moins capables déterminait chez les moralistes des mesures d'humanité, excellentes comme

1. Le Play, *Les Ouvriers de l'Orient*, le charpentier-menuisier de Tanger.
2. *La Science sociale*, 2e période, 30e fascicule, 65.

intention, mais, dans le fait, aptes plutôt à rabaisser les mieux doués sans élever les autres C'était, par exemple, une permission des Rabbins autorisant les ouvriers des villes à ne travailler qu'un jour ou deux par semaine, pour donner de l'ouvrage à tous ceux qui en manquaient[1]. On voulait donc le chômage des uns pour remédier à celui des autres : singulier remède qui consistait dans le partage de la maladie. N'eût-il pas mieux valu pousser les ouvriers capables à un apprentissage plus sérieux et mieux spécialisé? Ils eussent alors combattu l'invasion des produits étrangers, rallié une clientèle importante à l'industrie nationale, laissé enfin des travaux plus rudimentaires aux moins doués de leurs camarades.

Mais voici la difficulté : une mesure de protection qui agit dans le sens de l'inertie et du repos, comme le roulement du chômage, trouve toujours plus de crédit chez des hommes de petits moyens qu'un vigoureux conseil de développement. La spécialisation professionnelle des artisans juifs eût réclamé des hommes d'intelligence plus ouverte et d'ambition plus haute que la masse de ces ouvriers. Contents de peu, de très peu, ils ne se souciaient pas de plus de bien-être, au prix de plus d'efforts.

Ils réalisaient donc finalement un type assez médiocre dans la petite industrie — et, pour tout dire — inférieur à celui de la petite culture, chez leurs frères les paysans.

Mais ceci demande explication : réservons le sujet pour le chapitre qui va suivre.

1. Edersheim, *La Société juive*, 244.

VI

LA SUPÉRIORITÉ DES PAYSANS SUR LES ARTISANS

Insuffisance de la fabrication. — Avec les renseignements que nous possédons sur les diverses industries et les diverses cultures pratiquées par les Juifs, il n'est pas impossible d'établir une sorte de bilan, pour comparer de part et d'autre la production.

Déjà nous connaissons quelles industries de l'alimentation, du vêtement et de l'habitation se développent dans les villes et les développent aussi. Nous savons qu'à plusieurs égards l'importation étrangère les concurrence, du moins en ce qui concerne le vêtement, l'habitation, le mobilier; et donc la production des artisans juifs *ne suffit pas à desservir le marché national.*

Insuffisante déjà, dans les produits qu'elle y apporte, elle manque aussi radicalement d'un grand nombre d'objets, aussi demandés que nécessaires. Nous savons, en effet, que — sans compter les métaux précieux, — le plomb, l'étain, le cuivre, le fer et l'acier doivent s'importer en Palestine, au moins à l'état de barres ou de lingots. L'art des usines est à jamais absent de la production israélite; et la métallurgie n'y est représentée que par les petits ateliers du forgeron et de l'orfèvre.

A cet irrémédiable déficit, les Juifs ne découvrirent qu'une

assez maigre compensation dans la récolte de l'asphalte sur la Mer Morte, et de l'alun aux environs. Encore, n'étaient-ce pas de véritables industries, mais de simples cueillettes ou de faciles extractions, la gaffe et le pic à la main. L'asphalte s'expédiait en Égypte pour les préparations des embaumeurs; il s'employait aussi en médecine, de même que l'alun. Ces usages spéciaux, plutôt restreints, ne pouvaient guère se comparer au besoin général d'objets en fer ou en cuivre, et à l'appel de produits étrangers qui résultait de ce besoin. De même qu'aujourd'hui Jaffa importe encore le fer, le plomb, l'étain, le cuivre, la ferronnerie, la quincaillerie, les clous, les pointes, Césarée maritime où les ports phéniciens devaient fournir les Juifs de produits et de matières analogues [1].

Finalement, beaucoup de produits nécessaires et des produits de luxe très nombreux encore provenaient chez les Juifs de l'industrie étrangère. Il est donc évident que l'industrie nationale occupait une situation modeste sur le marché intérieur. Beaucoup d'affaires, et non des moindres lui échappaient, soit par le manque des matières dans le sol du pays, soit par le manque de fini et de progrès dans la facture des produits.

Les exportations agricoles. — Les produits agricoles souffraient-ils également d'une infériorité et d'une concurrence analogues?

Nous connaissons déjà leur abondance et leurs qualités : aussi, tout ce que le paysan ne consommait pas, il le vendait, et le pays s'en nourrissait. La concurrence étrangère n'existait pas pour lui sur le marché intérieur; car si, de Perse, les noyers furent importés; de Cilicie, les avoines; d'Égypte, des citrouilles, des fèves, des lentilles, de la moutarde; de Grèce, le riz, l'asperge, des cucurbitacés, tout cela s'est acclimaté dans la culture nationale. On ne citerait peut-être comme produits ruraux de

1. Cuinet, *Syrie, Liban et Palestine*, 622.

facture étrangère que les fromages de Bithynie, la bière de Babylone, la bière de Médie et le zythos d'Égypte, une sorte de bière encore. Le thon d'Espagne et les poissons du Nil concurrencent aussi les salaisons de Tarichées[1]. Mais ces conserves, ces boissons, ce fromage ne constituent que de très rares articles sur le marché total des approvisionnements. Décompte fait de leur minime apport, c'est le paysan juif qui nourrit la nation. A lui, les affaires nombreuses, quotidiennes, rémunératrices que détermine la fourniture du blé, de l'huile, du vin, des fruits, de la viande et des laitages. Par conséquent, la production soit agricole, soit pastorale, *domine dans le commerce intérieur*.

Il est permis d'en conclure que plus de fortunes se développent dans la classe rurale que dans la classe industrielle : celle-ci n'est pas maîtresse de son marché ; des concurrents la priment par de nombreux objets de nécessité commune ou de luxe particulier. Elle se voit ainsi retirer de multiples débouchés, soit dans la clientèle populaire, soit chez les riches. Au contraire, le paysan fournit tout le monde, sans concurrent.

La supériorité de ses affaires et de sa fortune se développe encore sur un autre terrain, inaccessible aux artisans. Au temps d'Hérode Agrippa, les céréales de la Judée procurent la subsistance à Tyr et à Sidon[2]. Exclusivement commerçantes, ces villes de la Phénicie continuaient là une tradition que leur propre travail et le voisinage d'un pays agricole avait fondée depuis bien des siècles. Salomon fournissait chaque année vingt mille cors de froment et vingt-cinq d'huile d'olives broyées, pour le palais de Hiram, roi de Tyr. D'après le *Livre des Chroniques*, Salomon fournissait aussi vingt mille cors de froment, vingt mille d'orge, vingt mille battes de vin et vingt mille d'huile, pour les bûcherons tyriens qui abattaient les cèdres destinés au Temple, dans les forêts du Liban. Ézéchiel rappelle aussi les

1. Schürer, II, 57, 58.
2. *Actes des Apôtres*, XII, 20.

blés, le miel, l'huile et le baume qui s'exportaient des royaumes d'Israël et de Juda sur le marché de Tyr[1].

Aussi, tandis que l'artisan juif demeurait comme bloqué et vaincu en partie sur le marché national par les produits étrangers, le paysan au contraire exportait vers les marchés de la côte phénicienne, et même jusqu'en Égypte, où manquait l'olivier; des montagnes d'Éphraïm, les huiles s'exportaient dans la vallée du Nil[2]. De ces campagnes mercantiles Ephraïm revenait, d'après le prophète Osée, se disant : « Je me suis enrichi, je me suis fait une fortune[3] ». C'est ce que devaient se dire aussi nombre de commerçants, retour de Tyr ou de Sidon. Par leurs exportations variées dans ces milieux grands consommateurs, la supériorité économique de la classe rurale achevait son établissement.

Elle n'était pas la seule à en profiter, puisque, aussi bien, elle réclamait souvent le travail des ateliers industriels pour ses habits, son logement et son outillage; mais la masse des artisans demeuraient là incapables de prévenir ou d'arrêter la concurrence des étrangers. Ainsi le paysan demeurait le *facteur principal de la richesse dans la nation.*

C'est à ces origines de la fortune israélite que le type des monnaies juives nous semble faire allusion : à défaut des figures humaines interdites par la Loi sacrée, il admet des couronnes, qui représentent la souveraineté; des cornes d'abondance, emblèmes de la prospérité; des gerbes liées, des épis, des grenades, des palmiers, c'est-à-dire des motifs agricoles, symbolisant les vergers et les champs dont les fruits enrichissent la nation[4]. Qu'on ne croie pas exagérée cette interprétation de quelques coins numismatiques; aussi bien, d'autres signes, plus décisifs encore, nous donnent à sentir en quelque sorte l'importance du paysan dans l'opinion publique et parmi ses chefs.

1. I *Rois*. v, 11. — II *Chroniques*, ii, 10. — *Ézéchiel*, xxvii, 17.
2. *Osée*, xii, 2.
3. *Osée*, xii, 9.
4. Th. Reinach, *Les Monnaies juives*, 22, 23. — Frohnmeyer et Beuzinger, *Vues et Documents bibliques*, figures, p. 103.

La législation montre l'importance des productions agricoles. — Que l'on ouvre les monuments les plus anciens de la *Législation,* ils apparaissent comme le coutumier d'une race où les premiers des biens sont des biens agricoles. Le petit code spécial, appelé le *Livre de l'alliance,* donne beaucoup d'attention aux dommages causés par les bœufs; aux accidents produits par les citernes; aux vols de brebis ou de bœufs, aux dégâts de ceux-ci et de celles-là dans les champs, les jardins, les vergers; aux incendies de gerbes ou de blé sur pied; à la jachère septennale; au repos hebdomadaire dans les travaux de la campagne; aux fêtes de la moisson et de la récolte[1].

C'est sur ces bases fondamentales que, par manière de gloses, de précisions, de compléments, se développèrent maintes ordonnances du Lévitique et du Deutéronome[2].

Finalement, de longs traités de la Mischna sont consacrés à des questions purement agricoles. Le traité de la *Péa,* c'est-à-dire de l'angle, examine les emplacements que chaque propriétaire moissonnant doit réserver dans ses emblavures pour la famille des pauvres et des infirmes. Le traité *Demaï* soulève de nombreux cas relativement aux dîmes agraires pour les lévites et les indigents. Le traité *Kilaïm,* ou des mélanges hétérogènes commente la défense d'ensemencer les champs avec des graines d'espèces différentes. Le Traité *Schebiith* ou de l'année sabbatique résout une foule de litiges relatifs à l'observance de la jachère septennale et communs droits d'usage qui en résultaient. Le code du travail, chez les Juifs, s'occupe incessamment du métier agricole; çà et là, quelques prescriptions regardent bien les tisserands ou les cordonniers, pour les mélanges du lin, de la laine et de la soie, ou bien du fil et du feutre. Mais c'est encore par analogie et par accessoire à des espèces agricoles que ces problèmes industriels sont débattus par les scribes.

S'agit-il même de droit civil, comme dans les trois traités *de la Porte, première, moyenne, dernière,* les engagements et

1. *Exode,* XXI, 29, 36; XXII, 1, 9; XXIII, 10, 12, 15, 15, 16.

dommages agricoles y obtiennent encore la majeure part des mentions. Qu'on lise, par exemple, les syllogismes et les gloses de Rabbi Tarfon sur les dégâts que peuvent causer la corne, la patte ou la dent du bétail : tout est prévu, classé, jugé, avec une subtilité retorse de paysan positif et de maquignon plaideur. Et le cas des bœufs trop lourds, qui renversent les murailles en se frottant contre elles! Et le cas des bœufs qui tuent des vaches, ou des vaches qui tuent des bœufs! Et ceux qui envahissent les cours et se font mordre par les chiens! Et les mélanges frauduleux, dans la vente des fruits et des vins[1]! Parmi cette avalanche de litiges et délits agricoles, çà et là, le potier apparaît, ou bien encore le charpentier[2]. Mais ce ne sont jamais que des figures secondaires. Toute cette jurisprudence rabbinique suppose constamment une société où les paysans constituent le grand nombre : les intérêts et biens ruraux y prédominent de beaucoup sur les affaires industrielles.

Les paraboles de Jésus montrent l'importance des productions agricoles. — Cette jurisprudence des Rabbins nous reporte directement à l'époque de Jésus; et, de nouveau, les paraboles de celui-ci nous promènent parmi les gens et les choses de la campagne. En majeure partie leurs thèmes sont empruntés à la vie rurale : on y voit le semeur et les terrains divers où tombe la semence, le champ de blé où les bons épis s'entremêlent d'ivraie, le maître de maison qui embauche des journaliers pour travailler à sa vigne, le riche cultivateur qui médite l'agrandissement de ses granges, le berger à la recherche de la brebis perdue, le débat du propriétaire et du jardinier sur le figuier improductif, la ménagère qui prépare la pâte avec du levain, le vigneron qui conserve son vin nouveau dans des outres neuves, la moisson qui regorge et le petit nombre des moissonneurs. Malgré toute la différence de la religion filiale

1. *Baba-Qâma*, II, 8, 9; IV, 6; V, 1; V, 4. — *Baba-Mecia*, IV, 7 (10).
2. *Baba-Qâma*, V, 2; III, 6.

de Jésus à la casuistique des Rabbins, c'est la classe agricole qui demeure en scène dans l'imagerie et le symbolisme de sa parole. Évidemment cette classe dominait dans ses auditoires.

Ce n'est pas qu'il oublie la classe des artisans; mais rarement il en parle, à proportion des paysans. Tout juste une allusion à la charpente, à propos de la paille et de la poutre. La meule que tourne l'âne appartenait peut-être à quelque meunier. La parabole de la maison fondée sur le roc et de la maison sur le sable est empruntée au métier des maçons : de même l'analogie de la pierre d'angle, et le changement symbolique du nom de Simon en celui de Pierre.

Sans doute, un grand nombre de paraboles appartiennent à l'époque où Jésus parcourait les villages et les bourgs de la Galilée : on s'explique, dès lors, les préférences de Jésus pour des thèmes ruraux. Ceux-ci attestent l'harmonisation voulue de sa parole avec les sites du pays et le caractère social des habitants.

Mais à Jérusalem encore, Jésus ne délaisse pas les métaphores ou anecdotes agricoles. C'est à Jérusalem que fut donnée la parabole du père de famille et des mauvais vignerons [1]. Même dans la capitale, des citadins demeuraient propriétaires campagnards : c'était le cas de Barnabé, le lévite cypriote, d'Ananie et de Saphire, et de beaucoup de disciples parmi ceux des apôtres [2].

Ce qui s'accentuerait plutôt à Jérusalem, ce sont des paraboles tirées du faire valoir des capitaux et de la banque.

Nous reviendrons ailleurs sur cet indice nouveau d'un fait social important. En attendant, il demeure constaté que Jésus, — tout artisan qu'il soit par son éducation à Nazareth — remplit volontairement ses discours d'images pastorales et agricoles, de préférence à toutes les autres. Préoccupé de « servir », — c'est l'humble mot qu'il emploie, — il subordonne ses discours

1. *Matthieu*, XXI, 33-41. — Cf. Livre II, ch. V, § 1.
2. *Actes des Apôtres*, IV, 34, 37 ; V, 2. — Cf. *Demai*, VI, 4.

et sa conversation à la mentalité essentiellement rurale de ses compatriotes. C'est un des signes les plus touchants de son adaptation à son milieu, — et une preuve à sa manière que, dans tout Juif, artisan même et citadin, du paysan subsistait.

Jésus partage, là encore, l'état d'esprit des Prophètes, et notamment d'Isaïe. C'est un état qui, des Prophètes passa dans les Psaumes. Nous le retrouvons, après Jésus encore, lorsque Flavius Josèphe décrit la Palestine juive, en caractérisant ses diverses provinces par les produits variés de la culture et du pâturage [1]. A ce point de vue, Jésus garde fidèlement la tradition sociale de sa race : il en comprend le caractère, agricole et rural avant tout. Son expérience personnelle de charpentier et de citadin ne déforme pas d'une ligne sa connaissance de ses compatriotes et son adaptation à la vie nationale.

Le lieu favorise le travail agricole. — Les Juifs sont donc surtout des paysans ; leurs artisans demeurent une classe réellement secondaire au point de vue de la production, des affaires et de la richesse. Sous ce triple rapport la *supériorité* demeure *au paysan*.

N'oublions pas, cependant, que cette supériorité suppose les plus larges avances du sol et du climat : sans méconnaître les efforts que dépensaient les cultivateurs, nous devons supputer la collaboration généreuse d'un bon et beau pays dans le rendement final de leurs champs et de leurs marchés. Les artisans, au contraire, opéraient, comme toujours, sur des matières inertes : l'antithèse de cette inertie et du travail spontané de la terre nous oblige donc à reconnaître une *large part de dons gratuits* dans la meilleure fortune des paysans. Conséquemment leur supériorité relève moins d'un mérite que d'une grâce antérieure, l'une de ces « grâces agricoles » dont nous avons déjà constaté la puissance [2]. Et d'ailleurs, au point de vue de l'outillage, l'artisan juif et le paysan se valaient, tra-

1. Josèphe, III ; *Guerre des Juifs*, III, 1, 4.
2. *Science soc.* 2e sér., 44e fasc., p. 24 et 25.

vaillant l'un et l'autre avec l'outil ou la machine mue à la main, selon des méthodes empiriques. Au point de vue de l'effort, ils se valaient sans doute encore; car l'artisan était issu de cette race paysanne. Les documents nous le montrent participant à sa forte endurance et à son intelligente application. Ce n'est ni par sa faute ni par nature qu'il demeure, somme toute, inférieur au paysan; mais celui-ci collabore au magnifique travail du ciel et de la terre, tandis que celui-là doit, par lui seul, donner la forme et la valeur à son produit.

M. B. Schwalm.

L'Administrateur-Gérant : Léon Gangloff.

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT ET Cie. — PARIS

AVRIL 1909 57e LIVRAISON

BULLETIN
DE LA SOCIÉTÉ INTERNATIONALE
DE SCIENCE SOCIALE

SOMMAIRE : Nouveaux membres. — La réunion annuelle. — Les réunions mensuelles. — L'exportation des fruits en Angleterre, par Eugène Creveaux. — La culture des fleurs en Hollande, par Paul Roux. — Race et société, par A. Constantin. — Revue de la presse. — Bibliographie. — Livres reçus.

NOUVEAUX MEMBRES

MM.

René Weiller, vice-consul-chancelier, au consulat de France, à Moscou (Russie), présenté par M. Paul Bureau.

Le marquis de Bridieu, 1, rue de Créqui, Lyon, présenté par M. le capitaine Constantin.

Snr. D. Gonzalez Gowland, Pozos 77, Buenos-Aires (République Argentine), présenté par M. Paul de Rousiers.

LA RÉUNION ANNUELLE

La réunion annuelle des membres de la *Société internationale de Science sociale* aura lieu du lundi 3 mai au jeudi 6 mai, dans l'Hôtel de la *Société de géographie*, boulevard Saint-Germain, 184.

En voici le programme :

I. — Le lundi 3 mai.

Séance d'ouverture à 8 h. 3/4 du soir. — 1° *Allocution*, par M. Paul de Rousiers, président de la Société ; 2° *La foire de Leipzig (ses origines et ses transformations)*, par M. L. Arqué.

II. — Le mardi 4 mai.

I. Réunion de travail à 9 heures du matin. — M. Paul Descamps : *Son cours de l'année;* examen et discussion des questions qu'il soulève.

II. Séance de l'après-midi, à 3 heures. — 1° *Monographie d'une famille de la vallée d'Aspe* (Pyrénées), par M. J. Durieu ; 2° *Les ouvriers des ardoisières de Trélazé*, par M. P. Vanuxem.

III. — Le mercredi 5 mai.

I. Réunion de travail à 9 heures du matin. — M. Paul Bureau : *son cours de l'année;* examen et discussion des questions qu'il soulève.

II. Séance de l'après-midi, à 3 heures. — 1° *L'organisation de la propriété dans la campagne romaine*, par M. Paul Roux ; 2° *L'industrie lainière à Roubaix*, par M. Paul Descamps.

IV. — Le jeudi 6 mai.

I. Réunion de travail à 9 heures du matin. — M. G. Melin : *Son cours de l'année;* examen et discussion des questions qu'il soulève.

Dîner de clôture à 7 heures du soir, aux salons du restaurant des Sociétés savantes, 8, rue Danton.

Remarque. — Les membres de la Société internationale de Science sociale sont instamment priés d'assister au dîner de clôture, qui leur permettra de se rencontrer en dehors des séances et d'entrer en contact plus intime les uns avec les autres. Chaque membre est autorisé à amener un ou plusieurs invités.

De même que l'année dernière, nous donnons, ci-dessous, quelques indications

sur les communications qui seront faites au cours de la réunion annuelle.

Les séances de travail.

Comment on se sert de la Nomenclature pour analyser une région sociale. — M. Paul Descamps reprendra la question qu'il a traitée à la réunion mensuelle de décembre, en s'attachant plus particulièrement à mettre en relief le rôle que joue la Nomenclature.

Rappelons que, d'après M. Descamps, la Nomenclature n'est ni une table des matières, ni un questionnaire d'enquête, mais un outil d'analyse. La Nomenclature sert à deux moments de l'étude : 1° dans la période préliminaire de documentation qui précède les observations sur place; 2° dans la période finale qui suit ces observations.

Le fait social. — M. Paul Bureau se propose de définir le fait social et de rechercher les éléments qui entrent dans sa composition. Il mettra en discussion le point suivant : Le fait social est-il caractérisé par la coercition extérieure qui s'exerce sur l'individu et par la généralité de la pratique sociale constatée.

Comment on se sert de la Nomenclature pour étudier un problème social. — M. G. Melin mettra en discussion la question de savoir comment on peut résoudre un problème social à l'aide de la Nomenclature, par exemple la question du féminisme, de l'alcoolisme. M. Melin appuiera son argumentation d'un exemple concret, tiré du cours qu'il professe cette année : *le socialisme contemporain, en particulier le socialisme allemand, dans ses rapports avec la formation sociale de la race.*

Rapports sur les observations sociales.

Les ouvriers des ardoisières de Trélazé. — A la demande générale, M. Vanuxem, fera, à nouveau, une conférence sur les ouvriers de Trélazé. On trouvera, dans ce numéro même, le résumé de celle qu'il fit à notre réunion mensuelle de février.

Monographie d'une famille de la vallée d'Aspe. — Le type des Pyrénées a été étudié plusieurs fois par la Science sociale. Tout le monde a entendu parler de la fameuse famille Mélouga, étudiée par Le Play comme type représentatif de la famille-souche; tout le monde a lu l'étude de M. Butel sur la vallée d'Ossau, étude qui eut pour résultat de distinguer la famille quasi patriarcale de la famille particulariste. M. Durieu a entrepris, à son tour, l'étude d'une vallée pyrénéenne; il nous exposera le résultat de ses observations, en s'attachant principalement à étudier le rôle social de la maison isolée.

L'Organisation de la propriété dans la campagne romaine. — Dans la campagne romaine la propriété est caractérisée par le *latifundium*.

Le *latifundium* s'est constitué par suite de circonstances politiques, mais la cause essentielle qui l'a maintenu paraît être la *malaria*. La malaria s'est, en effet, opposée, jusqu'à ces dernières années, au peuplement stable de la campagne romaine où l'art pastoral, associé à une culture extensive restreinte et rudimentaire, est resté le travail principal.

Le propriétaire nominal exerçant sur la terre une action faible, il en résulte que l'appropriation du sol est imparfaite. Ce caractère de la propriété se manifeste par l'existence des *usi civici* qui consistent en servitudes de pâturage, d'affouage et de semaille au profit des populations voisines. Ces *usi civici* existent surtout dans les parties de la province de Rome où les conditions climatériques ont permis la formation de centres habités; leur importance est devenue plus grande de nos jours à cause de l'accroissement de la population. Les paysans, n'étant pas propriétaires et ne trouvant pas de travail sur les domaines soumis au régime pastoral extensif, n'ont d'autre moyen d'existence que l'exercice de ces servitudes. Il en résulte des conflits entre les propriétaires qui cherchent à restreindre les *usi civici* et les paysans qui cherchent à les étendre.

L'existence des servitudes étant un obstacle au progrès agricole et une occasion

de troubles, l'État a promulgué des lois pour faciliter leur suppression. L'application de ces lois aboutit à trois solutions diverses suivant les cas :

1° Les servitudes peuvent être abolies au profit du propriétaire qui doit payer une redevance annuelle ou une indemnité à la collectivité des usagers;

2° Le propriétaire peut être exproprié complètement au profit des usagers qui doivent lui payer une redevance;

3° La terre soumise aux servitudes est partagée entre le propriétaire et les usagers au prorata de l'étendue réelle de leurs droits de jouissance réciproques.

Dans ces deux derniers cas on aboutit à la formation d'un domaine collectif appartenant à l'association des usagers. Ceux-ci n'ont pas le droit de procéder au partage des terres, mais seulement à leur allotissement temporaire en vue de la culture. Cependant, dans certains cas, malgré les prescriptions de la loi, les usagers ont procédé au partage et à l'appropriation individuelle, notamment pour les terrains susceptibles d'être plantés en vigne.

Dans la campagne de Rome, la question agraire n'est pas nouvelle; elle s'est posée dès les premiers temps de la République romaine. La situation actuelle est due à la présence d'une population rurale dépourvue de moyens d'existence en face de terres soumises au régime pastoral et à la culture extensive. Il semble donc que le remède au mal présent doive se trouver dans une exploitation plus intensive du sol; pour cela il faut deux choses : des capitaux et des patrons ruraux. Des faits récents permettent de croire que les uns et les autres viendront de la Lombardie.

L'industrie lainière a Roubaix. — La grande agglomération de Roubaix-Tourcoing doit sa croissance rapide au développement qu'y a pris l'industrie lainière depuis l'apparition du machinisme. Elle forme donc un terrain de choix pour l'étude des répercussions que peut avoir le machinisme sur le type social : en effet, l'industrie textile est celle où le machinisme est le plus accentué; de plus, les moyens d'existence de la population roubaisienne reposant exclusivement sur la fabrication des tissus, on peut en constater d'autant plus sûrement les effets. M. Paul Descamps nous fera part des observations qu'il a pu faire à ce sujet.

LES RÉUNIONS MENSUELLES

Séance de février.

M. Vanuxem expose le résultat de ses observations sur les travailleurs de l'ardoise du bassin d'Angers. Les gisements forment des veines, profondes d'au moins 300 mètres, sur une longueur de 5 kilomètres, une largeur de 800 mètres, constituant le sous-sol des communes de Saint-Barthélemy et Trélazé.

Depuis le XIIe siècle, un grand nombre de sociétés rivales se disputaient l'exploitation. Elles devaient subir les exigences des marchands de gros et aussi celles des ouvriers, formés en deux castes, correspondant à l'extraction, qui se faisait à découvert, et à la fabrication de l'ardoise.

En 1808, s'organise entre quelques compagnies un syndicat de vente. L'union se fait en même temps contre les ouvriers, dont la solidarité est définitivement brisée en 1825.

L'application de la vapeur à l'extraction (1830), la création des chemins de fer (1850) multiplient la production. La méthode Blavier révolutionne l'extraction (1880). Elle devient souterraine, beaucoup plus intense, en même temps que le travail devient plus grossier. Des Bretons, dont l'immigration est continue depuis 1870, remplacent au fond les Angevins, qui, peu à peu, passent tous aux travaux « d'à haut » moins lucratifs, mais plus attrayants.

La concentration du capital est presque totale depuis 1891. La « Commission des ardoisières » a fondu les anciennes sociétés rivales en une seule société en nom collectif. L'ardoisière de la grande maison, à Trélazé, appartient cependant au « Comptoir des ardoises d'Anjou », société par actions.

Les travaux du fond (à 300 mètres) sont

des moins insalubres parmi les travaux souterrains. L'abatage se fait au pic et à la mine, comme dans les carrières, dans des « chambres » de 200 à 400 mètres carrés. Dans chacune travaille une « bande » d'ouvriers, mis en entreprise, payés au mètre cube « de vide fait » d'après un prix débattu avec le directeur de l'ardoisière. L'apprentissage dure six à douze mois et commence à dix-huit ans.

La pierre d'ardoise étant une matière peu homogène, le travail de fabrication demandera à l'ouvrier fendeur du discernement une science approfondie de la pierre, et beaucoup d'attention. De la pierre abattue, 50 p. 100 sont abandonnés au fond et 35 p. 100 sont encore éliminés par le fendeur. Les opérations se font à la main. Le progrès industriel n'a modifié en rien le travail « d'à haut ».

La distribution de la pierre est faite uniformément entre les ouvriers. Ils jouissent de la plus complète indépendance, sont propriétaires du « tue-vent », où ils s'abritent, et de leurs outils. Ils sont comme autant d'entrepreneurs de fendage à façon. On les paye au « cent » d'ardoises fabriquées.

Une gratification semestrielle, atteignant le cinquième du salaire, leur est allouée. Cette prime est une bonification de moitié des bases de salaires pour l'excédent de la production de chacun sur une production minima. La prime stabilise le personnel des fendeurs, car elle est perdue en cas de départ, ou de renvoi, avant son échéance. Elle stimule efficacement la production et assure le bon emploi de la pierre.

L'apprentissage se fait de treize à seize ans; il est lucratif pour le maître comme pour l'apprenti, et à très peu de frais; la compagnie assure la conservation de la spécialité.

Les Bretons, du fond, dépensent pour le boire et le manger tout leur gain (5 à 6 francs par jour). L'ivrognerie, l'alcoolisme, la mauvaise hygiène, l'insalubrité de l'habitation, le travail souterrain, développent chez eux la tuberculose.

Les Angevins « d'à haut » organisent plus rationnellement leur mode d'existence. Ils se récréent dans des cercles dits « Sociétés de plaisir ».

Pour tous les ouvriers, les salaires comportent une portion mensuelle et un supplément semestriel assez variable, appelé « mise » — dont une partie sert au paiement de certaines dépenses périodiques à longue période (loyers), dont le reste est tantôt économisé et tantôt gaspillé. La « mise » invite aux achats à crédit.

Les familles de fendeurs jouissent d'une période de prospérité quand elles comptent des garçons adolescents qui, de treize à vingt ans, travaillent sous la maîtrise du père.

Un syndicat unit les ouvriers des deux catégories. Il est rallié à la Fédération des ardoisiers et à la Confédération générale du travail. Les militants sont syndicalistes révolutionnaires. Il compte peu de cotisants, mais en cas de conflit, il est suivi par tous les ouvriers. L'hostilité de la « Commission » qui ne reconnaît pas son existence, l'apathie des ouvriers, dépourvus d'instruction et d'éducation sociale, le réduisent au rôle d'organisme de revendication.

La séance est clôturée après un court échange d'observations entre MM. Paul Bureau, Olphe-Gailliard et Vanuxem.

La prochaine réunion.

A cause des vacances de Pâques, il n'y aura pas de réunion au mois d'avril.

La prochaine réunion aura donc lieu le 21 mai. Nous ferons connaître le sujet de la communication dans le prochain *Bulletin*.

L'EXPORTATION DES FRUITS EN ANGLETERRE

Dans mon étude sur le *type thiérachien*, je faisais remarquer que l'exploitation des herbages développait peu l'initiative, et qu'en ce pays c'était surtout du dehors, de la part des étrangers, qu'étaient venues les améliorations, notamment la formation des petits producteurs en associations.

Voici, dans le même ordre d'idées, un fait tout récent que je tiens à signaler, non pas seulement parce qu'il vient corroborer ce que j'ai déjà dit, mais surtout parce qu'il est une répercussion nouvelle des transports sur la culture herbagère.

Le 7 février dernier, les herbagers de la Thiérache étaient conviés à Avesnes, pour entendre une conférence sur les avantages qu'ils pourraient retirer à exporter leurs fruits en Angleterre, par M. Schœller, chef adjoint des services commerciaux de la compagnie du Nord.

M. Schœller a été étudier la question sur place, il s'est rendu à Hull, marché très important pour les poires, prunes, reines-claudes et cassis. Il a eu occasion de s'entretenir avec les principaux négociants de cette ville, qui lui ont déclaré que le trafic des pommes était appelé à prendre un grand développement. Mais, pour que les expéditeurs puissent exporter dans des conditions avantageuses, il est indispensable qu'ils fassent un triage de leur production, et n'envoient à Hull que des fruits de première qualité et un peu gros; les pommes de qualité moyenne ou inférieure n'auraient aucune chance d'être vendues avec profit, car elles se trouveraient en concurrence avec celles venant d'Allemagne et de Belgique, qui arrivent sur le marché à des prix inférieurs aux nôtres.

Si les Thiérachiens veulent exporter en Angleterre, il faut qu'ils commencent par modifier leur manière actuelle de récolter, qui est très défectueuse ; en effet, elle consiste à vendre la production sur l'arbre ; l'acquéreur, généralement pressé d'enlever, fait secouer vigoureusement les branches, les fruits sont précipités à terre, ramassés sans précautions et expédiés en vrac, comme pommes à la pelle, à des prix fort peu rémunérateurs. Il faudrait au contraire sélectionner les arbres, et faire une cueillette rationnelle, en traitant avec soin les fruits les plus beaux.

Le conférencier conseille aux herbagers de former un syndicat ou une coopérative, car sans association la lutte est difficile ; à ce sujet il rappelle un cas analogue qu'il eut à solutionner il y a une quinzaine d'années. A cette époque, les cultivateurs des environs de Paris, ne trouvant plus à vendre leurs fruits, eurent l'idée d'aller trouver M. Sartiaux, auquel ils exposèrent leur situation; le directeur de la compagnie du Nord, touché de leur embarras, envoya en Angleterre M. Schœller, qu'accompagnèrent quelques cultivateurs choisis parmi les plus intelligents. Après avoir visité plusieurs marchés, entre autres celui de Hull, la mission constata que partout les denrées étaient mises en vente à des prix supérieurs à ceux des marchés de Paris. Rentrés chez eux, les agriculteurs formèrent un syndicat d'exportation ; leur exemple fut suivi par 34 autres syndicats, qui formèrent, dès 1895, une union comprenant 809 membres : elle en compte aujourd'hui 3.400. Chaque année, ces groupements font passer de l'autre côté du détroit 4.000 tonnes de prunes, 4.000 tonnes de poires et des quantités considérables de cerises, de fraises, etc. Voici quelques chiffres qui montreront la différence des cours des mêmes fruits à Londres et à Paris :

	Londres	Paris.
William.....	0 fr. 70	0 fr. 40
Beurré Hardy.....	0 fr. 75	0 fr. 50
Duchesse.....	0 fr. 40	0 fr. 30
Doyenné du Comice.	1 fr. 20	0 fr. 80

M. Schœller conseille aux herbagers de la Thiérache d'imiter les cultivateurs des environs de Paris, et de former une coopérative. La société établie, il faudra d'abord construire un magasin, où des agents expérimentés feront le triage des pommes par qualité et les emballeront ensuite avec le plus grand soin. On ne devra mettre dans une même caisse que des fruits identiques, et en prenant soin de distinguer par des marques les différentes qualités. L'Anglais, pour lequel le temps est précieux, ne veut pas être obligé de vérifier si les pommes qui sont au fond de la caisse sont bien les mêmes que celles mises en vedette dans les premières rangées. Pour la vente, on pourrait avoir recours à un commissionnaire résidant à Hull, ou s'entendre avec une des grandes sociétés coopératives anglaises, ou bien encore envoyer à des

époques déterminées un délégué qui s'occuperait de sauvegarder les intérêts de l'association.

D'après ce que nous venons de relater, on voit qu'aujourd'hui les compagnies de transport, dans le but d'augmenter leur trafic, vont jusqu'à s'occuper de l'organisation des petits producteurs ; elles envoient au loin des agents compétents qui font des enquêtes, qui étudient les besoins des peuples voisins afin de créer des débouchés.

Rien de plus propre à démontrer le grand pouvoir civilisateur des transports !

Eugène Crevaux.

LA CULTURE DES FLEURS EN HOLLANDE

Dans notre étude du *Type frison* (52e fasc.), nous avons montré le développement intense de la culture jardinière dans la Frise occidentale et ses effets sociaux : organisation d'associations commerciales, etc.

A côté des spécialités dont nous avons parlé (choux, groseilles), il en existe d'autres, celle de la culture des fleurs à bulbes (tulipes, jacinthes), dont les répercussions sociales sont différentes. Ainsi la culture et le commerce des bulbes sont entre les mains de quelques grosses maisons [1]. Celles-ci ont leurs cultures directes, mais elles achètent aussi la production de quelques petits propriétaires et d'un grand nombre de petits fermiers avec qui elles ont des contrats; les petits cultivateurs sont donc sous la tutelle technique des grandes maisons dont ils subissent aussi le monopole commercial. Cette situation, qui existe parfois en France entre petits paysans et sucrerie, s'explique en Hollande comme chez nous par la nature du produit cultivé et les nécessités de la vente. La sélection et l'obtention de variétés nouvelles font de la culture des bulbes une opération scientifique, exigeant des recherches incessantes et des soins minutieux qui dépassent les capacités intellectuelles et financières d'un petit cultivateur : ainsi s'explique le patronage technique du grand producteur. D'autre part, ces bulbes ne sont pas des denrées de consommation courante ; la clientèle en est restreinte et dispersée dans tous les pays du monde ; ce sont des *articles de luxe* [1]. Il faut se tenir très au courant des possibilités commerciales dans chaque pays, des caprices de la mode pour les suivre ou les prévenir, savoir manier la réclame avec art et atteindre directement le consommateur. Tout cela exige des capitaux et une initiative qui font défaut aux associations ; c'est pourquoi le commerce des bulbes reste concentré entre quelques mains, et c'est pourquoi aussi le patronage des commerçants est plus accentué.

Paul Roux.

1. C'est au sud de Harlem que s'est surtout développée la culture des fleurs à bulbes.

1. Dans la première moitié du XVIIe siècle, il y eut une spéculation effrénée sur les tulipes ; certains bulbes furent payés jusqu'à 25.000 francs ; on enregistra des ruines retentissantes. Les pouvoirs publics durent intervenir pour mettre fin au « scandale des tulipes ». Actuellement, certaines variétés de bulbes atteignent 100 et 200 francs la pièce. — L'Angleterre absorbe la moitié de la production, puis viennent l'Allemagne et les États-Unis.

RACE ET SOCIÉTÉ

Les différentes écoles économiques en sont encore à se disputer sur la théorie de la valeur. On ne se lance pas dans autant de controverses au sujet de ce qui constitue la race, mais on n'est pas plus d'accord sur le sens exact de cette expression. Le public et les savants eux-mêmes l'emploient dans des acceptions très diverses et souvent imprécises.

Ainsi, à n'examiner que les principales de celles-ci, nous voyons que, pour l'école de la « Science sociale », la race est le résultat de la formation sociale et de l'éducation que celle-ci impose à l'individu.

Pour le philologue et le linguiste, elle comprend l'ensemble des populations qui parlent soit la même langue, soit des dialectes voisins les uns des autres et dérivés d'un idiome commun.

L'historien entend par race la réunion à

travers le temps et l'espace de tous ceux, qu'à l'aurore de l'histoire, il nous montre étroitement groupés, de leurs descendants et des étrangers qui au cours des âges, se sont joints à eux.

Pour l'ethnographe, ce mot signifie en même temps qu'une certaine parenté d'origine, une communauté plus ou moins grande des coutumes, des croyances et du langage.

Pour le géographe, la race est le produit des facteurs qui viennent d'être indiqués, ainsi que des facteurs climatériques, telluriques et chorographiques.

Bien que l'homme d'État confonde le plus souvent la race avec la nationalité, il en a une idée assez semblable à celle du géographe, mais, suivant les buts de sa politique, il la fait dépendre surtout de tel ou tel facteur.

Le psychologue considère comme de même race tous ceux chez qui les mêmes excitations d'ordre intellectuel ou sensible font naître les mêmes sentiments, provoquent les mêmes raisonnements, et dont les façons identiques de penser ou de sentir ne diffèrent que faiblement en intensité.

Pour le biologiste, comme pour l'éleveur, c'est la filiation qui fait la race, et cependant l'anthropologie somatique voit dans les caractères morphologiques et physiologiques les vraies marques distinctives de la race.

Ces divergences ne sont pas fâcheuses seulement, parce qu'en se prêtant aux intrigues de la diplomatie, elles risquent d'être funestes à l'entente et à la bonne foi internationales. Elles sont fréquemment une cause de difficultés dans l'étude et la compréhension des faits sociaux; et elles peuvent y entraîner à des erreurs insoupçonnées. Pour peu que l'on ne fasse pas attention à elles, on est en effet souvent déconcerté par la contradiction des jugements portés par des observateurs et des critiques du plus sincère désintéressement sur des peuples et des individus désignés bien clairement. Pour peu que l'on oublie combien l'extension du sens d'un mot, en apparence très précis, varie, combien même ce dernier revêt parfois des notions d'ordres différents, selon les savants qui l'emploient, on est exposé à identifier des hommes qui n'ont entre eux presque rien de commun, et à faire des distinctions entre ceux qui présentent la plus complète analogie.

Ainsi Alexandre Dumas fils sera de race africaine pour tel écrivain qui ne pensera qu'à son grand-père; il sera de race teutonique pour tel autre qui ne sera attentif qu'à ses cheveux blonds. Un troisième le rangera parmi les héritiers de la culture hellénique, à cause de ce qui, dans ses œuvres, peut rappeler le tour d'esprit d'un Lucien ou d'un Aristophane; et à cause de la langue qu'il a parlée et écrite, un quatrième le tiendra tout uniment pour Français.

Ainsi encore pour des philosophes, pour des historiens comme Renan, les Celtes seront des hommes pacifiques, un peu routiniers, à l'âme religieuse et mélancolique, tout éprise de beauté et de rêve, presque toujours repliée sur elle-même, rarement tournée vers le dehors. Pour d'autres, comme Amédée Thierry et Henry Martin, ce seront encore des hommes d'imagination; mais ils seront de joyeux batailleurs, avides de bruit, de mouvement et d'action. Avec un caractère violent et impulsif, ils auront une intelligence prompte, curieuse, pénétrante et un goût immodéré de l'éloquence.

Faut-il donc pour cela admettre, suivant une thèse récente, que la race n'est qu'un vain préjugé[1]? Il est bien vrai que, peu après leur dispersion à travers le monde, les Juifs ont cessé de présenter les caractères mentaux qui leur sont attribués dans le *Livre des Juges* et dans les récits de Flavius Josèphe. Mais depuis, sur toute la terre et à toutes les époques, ceux qui ont parlé du peuple d'Israël en ont fait des portraits semblables et qui s'appliquent à l'universalité de ses fils presque sans exception.

Les Romains ont soumis à leur domination centralisatrice les habitants de l'Afrique du Nord. Plus tard, les Arabes leur ont imposé la religion musulmane si favo-

1. J. Finot, *Le préjugé des races;* A. Colajanni, *Latins et Anglo-Saxons.*

rable à l'absolutisme. Tour à tour, les Turcs et les Espagnols leur ont fait reconnaître leur suzeraineté éphémère. Malgré cela, quand les Français ont pénétré en Kabylie, ils ont trouvé dans les *djemâa* berbères, des institutions démocratiques et égalitaires avec des traditions de ténacité, de courage et d'honneur qui semblent remonter jusqu'aux temps des Massinissa et des Micipsa

Les Kafirs de l'Hindou-Kouch, les Svanes et les Chewsures du Caucase ont conservé dans leurs langages, leurs mœurs et leurs croyances, des particularités dont l'origine se perd dans la nuit de la préhistoire. Plus près de nous, même lorsqu'ils ont quitté leur pays, les Ladins du Grödnerthal restent toujours différents des autres Tyroliens. Les Allemands des Sette Communi, les Saxons de la plaine hongroise, les Albanais de Calabre, de Sicile et de Corse, les Roumains de Thessalie, les Grecs de la Terre d'Otrante, les Wendes de la Lusace et du Spreewald forment encore au milieu des peuples qui les entourent de petites colonies bien distinctes.

En Europe, de la Bessarabie jusqu'à l'Espagne et l'Angleterre; en Asie, de l'Inde et de la Perse jusqu'à la Turquie; en Egypte, en Syrie, depuis des siècles, les mêmes métiers font vivre dans leur vie errante ces tribus énigmatiques tour à tour appelées Bohémiens, Tsiganes, Gitanos, Zigeuner, Zingari, Gypsies, Phagari, etc.

Comme au temps des Romains, la vendetta n'a pas cessé de régner chez les Corses des monts Cinto et Rotondo. Dans la France continentale elle-même, certaines populations se différencient encore de leurs voisines par des traits ethnographiques bien nets. Ainsi, aux environs de Dunkerque, des Picards qui, sous Louis XIV, se sont fixés à Fort Mardyck, en plein pays flamand, ont conservé leur dialecte et gardé, entre autres coutumes, celle de donner des terres en usufruit aux familles qui se fondent. Dans le Berry, les paysans du canton de Saint-Martin-d'Aussigny, qui descendent d'Ecossais établis en France sous Charles VII, sont aussi actifs et travailleurs que les habitants de l'Ecosse et ont autant qu'eux l'esprit défiant, intéressé et mercantile.

Les conclusions contradictoires qui peuvent être tirées de tous ces exemples, importent peu à qui applique uniquement son attention à « la sociologie en soi » de tel ou tel groupe humain. N'y a-t-il pas eu des philosophes qui ont prétendu trouver des enseignements dans l'observation des cités constituées par les castors, les fourmis ou les abeilles et pouvoir parvenir par là à la découverte des lois et des rapports sociaux? Pour qui ne se contente pas d'imiter ces penseurs épris d'abstraction et de généralisation à outrance, une telle façon de raisonner est applicable aux propriétés des triangles ou des sections coniques, mais est inadmissible partout ailleurs qu'en géométrie. Il semble, par suite, impossible d'avoir une pleine intelligence des moindres faits d'activité ou de sensibilité collective, sans savoir quelle importance les facteurs ethniques ont par rapport aux facteurs éducatifs ou purement économiques, sur la formation des sociétés et la psychologie individuelle.

Il est nécessaire, pour apprécier comparativement l'influence des uns et des autres, de discerner en quoi coïncident ou s'opposent les multiples réalités, recouvertes par les nombreuses acceptions qui ont été vues un peu plus haut, du mot race. Cela seul exige une somme de connaissances tellement considérable qu'aucun homme peut-être n'est capable de la posséder. Il est donc bien téméraire d'entreprendre une pareille recherche. Si grands qu'aient été depuis un siècle les progrès accomplis par la science sur ce sujet, il y a encore dans ses données bien des lacunes et bien des hypothèses. Ce n'est rien moins qu'encourageant. Mais ce n'est qu'en allant d'une erreur plus grossière à une erreur moins forte qu'on s'avance vers la vérité. Déjà bien des théories ont été émises sur la nature de l'électricité ou du magnétisme et ont été reconnues fausses. En permettant d'envisager d'une façon nouvelle les phénomènes physiques, chacune a cependant été le point de départ de travaux qui ont conduit à des découvertes. A condition donc de se rendre compte de l'impossibilité

où l'on est de donner des problèmes posés autre chose que des solutions approchées, on peut se risquer aux études les plus embrouillées sans crainte d'y jeter de la confusion ou de travailler complètement en vain. L'intérêt des questions dont il vient d'être parlé est assez puissant pour déterminer à les examiner attentivement et à chercher à reconnaître dans ce que l'on sait à leur sujet, ce qui est humainement certain et ce qui est seulement hypothétique. Dût-on considérer auparavant tout ce qui concerne l'origine des divers types anthropologiques, leurs migrations, leur juxtaposition ou leurs superpositions dans les groupements des hommes, leurs aptitudes relatives et toutes les sélections dont ils ont été et sont encore l'objet, il est permis, lorsqu'on est de bonne foi, d'espérer y apporter un peu de lumière.

A. Constantin.

REVUE DE LA PRESSE

Le *Temps* a consacré une série d'articles commentant favorablement le cours de science sociale professé au Collège libre des sciences sociales par le secrétaire de notre Société, M. J. Durieu.

Nous pensons être agréable à nos lecteurs, en reproduisant ci-dessous l'un de ces articles :

« On a souvent décrit les mœurs et le travail des milliers de personnes qui, à Paris, vivent du « chiffonnage ». Nous avons eu aussi l'occasion d'en rappeler les aspects curieux, il y a quelques mois, à propos d'une coopérative de chiffonniers.

« Ce n'est pas pour les peindre à nouveau que M. Durieu s'en est occupé, au cours des leçons intéressantes qu'il donne au *Collège libre des sciences sociales*. Il a voulu souligner une transformation singulière qui s'est opérée parmi eux. Pendant des siècles, le chiffonnier a été une sorte de chasseur errant ; les ordures ménagères étaient déposées sur la voie publique, à la tentation du passant, qui, la nuit, pouvait y choisir ce qui lui convenait. C'était à qui, des chiffonniers, passerait le premier ; le plus agile avait raison du plus fort. On se battait quelquefois autour du tas. Et la concurrence des chiffonniers entre eux abaissait le gain journalier à 2 ou 3 francs par jour.

« Les règlements instituant les boîtes à ordures obligatoires ont changé tout cela. Par une sorte d'accord tacite et sanctionné officieusement par les autorités, chaque chiffonnier est devenu propriétaire. Sa propriété consiste dans le droit exclusif de fouiller les boites d'un certain nombre de maisons. Elle a tous les caractères de la propriété individuelle « bourgeoise ». Elle se transmet par héritage. Elle se vend, et même elle se loue...

« Il en est résulté une modification profonde des habitudes. La faculté d'épargne du chiffonnier en a été puissamment stimulée. Le fils du chiffonnier de l'ancien type n'avait, pour se livrer à son métier, qu'à faire l'acquisition d'une hotte, d'un crochet et d'un falot. Ainsi outillé, il n'avait qu'à commencer sa chasse.

« Il ambitionne maintenant une « place de chiffonnage » si le père est encore assez valide pour conserver la sienne. Mais toutes les places sont prises. Il économisera donc l'argent nécessaire à l'achat d'une place dont il pourra améliorer la valeur s'il est économe et rangé, s'il sait rester dans les bonnes grâces des concierges, s'il a l'habileté d'intéresser à sa cueillette des locataires bienveillants, etc. Certains chiffonniers, après avoir débuté sur une « place » qui rapportait 4 à 5 francs par jour, en tirent aujourd'hui jusqu'à 15 ou 20 francs par jour. Ce sont d'ailleurs les moins nombreux, mais le cas n'est pas rare et les chiffonniers qui ont ainsi amélioré leur sort ont amélioré de même leur genre de vie. La hutte où ils trient, avant de vendre leur récolte au maître chiffonnier, est séparée de leur logement, qu'une compagne accorte enjolive avec une certaine coquetterie. Ils sont les gentlemen du chiffonnage.

« Cette transformation qui a favorisé les travailleurs et les prévoyants a eu, au contraire, pour résultat, de réduire la situation des incapables et des fainéants.

« C'est ainsi qu'à propos de cette minuscule propriété, a pu constater M. Durieu, se posent toutes les questions que soulève le principe de la propriété individuelle dans les sociétés modernes. Les chiffonniers, loin de vouloir la supprimer, l'ont établie et la maintiennent d'un commun accord. Ce phénomène est évidemment un des plus curieux que l'on ait à enregistrer quand on étudie les petits métiers. »

BIBLIOGRAPHIE

De la responsabilité de l'État en matière d'accidents et de maladies dans l'armée, par le lieutenant Perras, docteur en droit (Dijon, 1908).

La loi du 9 avril 1898 sur les accidents du travail cesse d'être applicable aux ouvriers pendant leur service militaire. M. Perras a pensé qu'une réforme s'imposait.

L'ouvrage, d'un incontestable intérêt, qu'il a consacré à ce sujet se divise en trois parties : dans la première il étudie la théorie de la responsabilité de l'État: dans la seconde il passe en revue les législations de la France, de la Suisse et de l'Allemagne; dans la troisième il critique le système français et en propose un nouveau.

L'État, comme l'individu, cherche à se soustraire aux conséquences des actes dommageables. Jusqu'à ces dernières années, il se considérait comme irresponsable vis-à-vis des victimes d'accidents arrivés dans le service militaire. Sous l'ancien régime, alors que le service militaire n'était pas obligatoire, les engagés volontaires savaient à quels dangers ils s'exposaient et l'État se dégageait en principe de toute responsabilité envers eux; cependant, en fait, par humanité il servait à titre purement gracieux des pensions aux blessés, entretenait les invalides, etc. Peu à peu d'autres idées ont prévalu. L'État n'a pourtant pas encore admis le principe de son entière responsabilité. Le 16 novembre 1903, le contrôleur général Crétin, parlant à la Chambre des députés au nom du Gouvernement, soutenait que le service militaire, ne résultant pas d'un contrat librement consenti, mais étant une charge publique, l'État n'est tenu à aucune réparation. La législation actuelle des pensions de retraite n'a pas pour objet de rendre aux soldats victimes d'accidents l'équivalent de leur situation antérieure.

D'après M. Perras au contraire, si l'État oblige tout citoyen à venir servir sous les drapeaux, il est entendu que, de cet apprentissage, ne doit résulter pour l'homme aucune perte de sa capacité de travail. La responsabilité de l'État ne doit pas être inférieure à celle de l'industriel. S'il est vrai que le soldat, en accomplissant son service militaire, travaille indirectement pour la défense de sa famille et de ses biens, l'ouvrier aussi, pourrait-on dire, a intérêt à voir prospérer l'entreprise industrielle pour laquelle il travaille. La responsabilité de l'État devrait même être supérieure à celle du patron, car, tandis que l'ouvrier, maître de son activité, pourrait avec plus de prudence éviter certains accidents, le soldat au contraire est obligé d'obéir aveuglément aux ordres de ses chefs. Telle est la théorie exposée par le lieutenant Perras.

En réalité, la loi française du 11 avril 1831 actuellement en vigueur est moins large : elle accorde dans les cas graves un droit à pension; aux cas bénins est appliqué un système de gratifications facultatives. Les blessures donnent droit à la pension de retraite lorsqu'elles sont graves et incurables et qu'elles proviennent d'événements de guerre ou d'accidents éprouvés en service commandé. Les infirmités donnent les mêmes droits quand elles proviennent des fatigues ou dangers du service. Quant aux gratifications de réforme et aux secours, les militaires peuvent en bénéficier quand ils éprouvent une diminution de 10 p. 100 dans leur capacité de travail; ce sont toujours des allocations précaires et révocables. Nous sommes ici dans le domaine de l'assistance. La loi de 1831 a été établie pour une armée de métier composée de soldats célibataires pour la plupart et sans profession antérieure.

En Suisse, la loi du 28 juin 1901 consacre le principe du risque professionnel, aussi bien pour les maladies que pour les accidents. La victime reçoit une réparation pécuniaire proportionnée au préjudice et basée sur le salaire antérieur.

En Allemagne, par la loi du 31 mai 1906, les militaires sont assurés contre le risque accident et le risque maladie, mais dans le cas seulement où cette maladie est « professionnelle ».

Dans la troisième partie de son ouvrage, le lieutenant Perras, considérant l'État comme responsable des accidents ou maladies qui atteignent, à l'occasion de leur service, les militaires en temps de paix, propose de prendre pour base d'une nouvelle législation française sur cette matière, la loi du 9 avril 1898. Une indemnité journalière de chômage serait versée à la victime, du jour où elle aurait dû normalement être renvoyée dans ses foyers jusqu'à celui de la consolidation de la blessure. Si, à partir de cette date, l'homme se trouvait physiquement amoindri, il aurait droit à une pension variant avec le préjudice subi, conformément à l'article 3 de la loi de 1898. Cet article serait aussi applicable aux veuves et orphelins. M. Perras a rédigé, à titre d'exemple, un projet de loi qui lui paraît susceptible d'être appliqué à l'armée française et qui complète utilement son étude dont toutes les parties sont composées avec la plus rigoureuse précision juridique.

Eug. B. Dubern.

Vers la Lumière et la Beauté (Essai d'esthétique sociale), par Émile Pierret. Paris, à la Renaissance française, Société d'éditions, 52, passage des Panoramas, 1 vol. in-16.

Tous les efforts accomplis par des hommes de bien, soit pour lutter contre les logements insalubres, soit pour créer l'habitation ouvrière à bon marché, soit pour répandre la connaissance et la mise en pratique des principes d'hygiène, soit encore pour mettre à la portée du plus grand nombre le goût de l'ordre et des jouissances esthétiques, sont des efforts vers la lumière et la beauté. Notre confrère M. Emile Pierret les passe en revue dans son intéressant ouvrage en homme qui en sent la valeur et en mesure la portée. Le nombre des problèmes dont un pareil plan suppose forcément l'examen est considérable. Quelques-uns, comme l'institution du *Bien de Famille*, consacrée par une loi récente, ou la question des logements ouvriers dans les grandes agglomérations urbaines, sont trop complexes pour que nous puissions songer même à les aborder dans ces quelques lignes; mais il en est un groupe d'autres sur lesquels il nous paraît utile d'attirer l'attention des adhérents de la *Science sociale* et que le livre de M. Pierret fait bien connaître. Je veux parler de ceux qui ont trait au *mode d'existence*. On n'a pas tout fait quand on a appris à acquérir des *moyens d'existence*. Il faut encore savoir les utiliser au mieux possible. Gagner un bon salaire est un avantage. C'en est un autre de savoir le dépenser de la manière qui profitera le plus au développement du groupe familial. A ce point de vue, la science du ménage est précieuse et variée. Elle comprend à la base la sage entente de l'installation et de la nourriture, du vêtement, des récréations. Tout cela ne s'acquiert pas sans doute dans des livres et dans des cours, et j'entends bien qu'une jeune fille peut être classée en tête d'un concours d'industrie ménagère et devenir une maitresse de maison insupportable; mais reconnaissons aussi que, dans les conditions actuelles de la vie, la formation purement traditionnelle — qui n'assure pas toujours le tact, le bon caractère et autres qualités nécessaires — ne prépare pas suffisamment les jeunes filles de la classe ouvrière à leur rôle futur de ménagères. C'est que la tradition ne saurait suffire quand le milieu dont elle est issue se modifie. Elle ne conserve sa valeur que dans la mesure de l'immobilité sociale. Par suite, la tradition rurale devient insuffisante à la ville, et la tradition provinciale à Paris; la tradition du midi ne vaut plus au nord ni celle du nord au midi. Étant donné le va-et-vient qui se produit en fait, n'est-il pas indispensable de donner aux problè-

mes du mode d'existence une solution que la tradition ne fournit plus?

Ce n'est pas tout. L'augmentation de la vie urbaine et de l'activité industrielle pose des problèmes nouveaux. Il faut prévenir ou faire cesser l'entassement irraisonné des familles condamnées à un régime cellulaire sans lumière et sans air respirable. Et c'est là un devoir positif de l'autorité publique, seule armée pour agir efficacement. Mais il ne faut pas compter sur son initiative pour accomplir les réformes nécessaires et porter remède aux abus constatés. Là encore, l'action des particuliers sera nécessaire pour mettre en mouvement la lourde machine administrative, pour assurer au Paris populaire les espaces libres dont il a besoin, pour sauver les paysages qui sont une partie de notre patrimoine national. Le livre de M. Pierret expose les tentatives déjà faites dans ce sens et fait appel aux bonnes volontés éclairées. Nous souhaitons qu'il trouve un écho chez nos amis.

Paul DE ROUSIERS.

The New Encyclopedia of social Reform, edited by William D. P. Bliss and Rudolph M. Binder Ph. D. — Funk and Wagnalls Company. New-York and London, 1908. 1 vol. de 1321 pages.

Cette encyclopédie américaine de Réforme sociale compte, comme tous les travaux de ce genre, un très grand nombre de collaborateurs et, si nous en jugeons par ceux dont les noms et les œuvres personnelles nous sont connus, elle a eu la bonne fortune de réunir une remarquable série de compétences diverses. Nous voyons, en effet, figurer dans la liste, des économistes américains renommés, tels que F. H. Giddings de Columbia College; Carroll D. Wright qui fonda et dirigea pendant de longues années le Department of Labor à Washington; A. T. Hadley, dont les belles études sur l'organisation des chemins de fer sont classiques; E. W. Bemis, etc. A côté d'eux, des écrivains et des hommes publics ayant joué un rôle dans le mouvement des idées sociales aux Etats-Unis, ou même en Angleterre, sont venus apporter le témoignage de leur expérience personnelle, le récit de leurs efforts, l'exposé des résultats obtenus. Le cardinal Gibbons, M. J. Bryan, le champion politique des démocrates, Samuel Gompers, président de l'*American Federation of Labor*, sont évidemment bien placés pour nous renseigner sur les plans de réforme particulièrement chers aux catholiques, aux populistes, ou aux représentants du travail organisé. John Burns et Sydney Webb peuvent également décrire en connaissance de cause les progrès du Trade-Unionisme anglais. Enfin, Booker T. Washington est bien l'homme du problème nègre; Upton Sinclair représente, avec ses passions et ses exagérations violentes, le mouvement contre la concentration de l'industrie et de la richesse.

L'ouvrage offre un réel intérêt à cause de la multiplicité des sujets qu'il aborde et de la façon assez complète dont certains d'entre eux sont traités. Mais il présente des lacunes et je crois bien qu'elles étaient inévitables étant donné le titre choisi. Une encyclopédie de la Réforme sociale comprendrait, si elle était complète, l'histoire de toutes les révolutions et de tous les mouvements sociaux qui se sont produits dans le monde. Les auteurs de la *New Encyclopedia* ont écarté résolument de leur cadre les faits se rattachant à un passé éloigné. Vous ne rencontrerez dans leurs colonnes ni le nom de Solon, ni celui des Gracques qui ont pourtant mérité la qualification de réformateurs. D'autre part, ils ne se sont pas bornés aux personnages ou aux événements contemporains. Saint-Simon, Lamennais, Emerson, Carlyle, John Stuart Mill, et bien d'autres disparus ont leur article. Le mouvement anti-esclavagiste américain y est exposé avec abondance, etc. En somme, il est assez difficile de savoir à l'avance ce qu'on trouvera et ce qu'on ne trouvera pas dans ce dictionnaire. La seule façon de se guider est de se demander si tel ou tel sujet est de nature à intéresser un économiste ou un sociologue américain du commencement du vingtième siècle. C'est une raison suffisante, en tous cas, pour que nous

trouvions, nous aussi, dans la *New Encyclopedia* des indications précieuses.

Paul de Rousiers.

L'Europe et l'Empire ottoman. Les aspects actuels de la question d'Orient, par René Pinon. Paris, Perrin, 1909, XIII-603 pp.

De 1728 à 1741, nous eûmes à Constantinople un ambassadeur dont l'intelligence supérieure égalait la merveilleuse habileté; il sauva la Turquie des assauts de nos rivaux, négocia les traités de Belgrade et, en récompense des services rendus, obtint du sultan la précieuse capitulation de 1740. A cette époque, le marquis de Villeneuve, — c'était son nom, — trouvait cependant la question d'Orient singulièrement complexe, et certes quand on connaît les innombrables conseils que sa vigilance dut éviter et les intrigues au milieu desquelles il dut négocier, on ne peut trouver qu'il exagérait. Que dirait donc aujourd'hui l'habile marquis s'il retournait à Constantinople? 170 ans se sont écoulés depuis la paix de Belgrade et la même rivalité de l'Autriche et de la Russie menace à la fois la paix de l'Europe et notre influence en Orient. Les forces qui se mesurent et la position respective des parties ne sont plus les mêmes, mais ces changements n'ont pas rendu plus aisée l'intelligence de la question d'Orient; au contraire, celle-ci, soumise aux complications croissantes des intérêts moraux et économiques, est devenue beaucoup plus complexe encore. Au milieu de ces conflits inextricables, on ne peut cheminer avec quelque sécurité et agir utilement que si l'on possède deux qualités spéciales : l'aptitude à l'analyse exacte et minutieuse des petits détails, le sens des réalités profondes qui, derrière les intrigues, dirigent les événements.

M. René Pinon possède excellemment ces deux qualités particulières : aussi, personne n'était plus qualifié que lui pour nous donner le récit détaillé de chacune des nombreuses questions dont la réunion forme la question d'Orient. Depuis trois années, les lecteurs habituels de la *Revue des Deux Mondes* suivaient avec assiduité ses articles si documentés sur l'une ou l'autre de ces questions : aujourd'hui un gros volume de 600 pages réunit en faisceau ces études qui se complètent réciproquement.

Il est impossible de suivre ici M. Pinon à travers les douze chapitres de son ouvrage; aucun problème important n'est omis : la mer Noire et la Macédoine, l'Italie et le conflit austro-serbe, la Bulgarie et le protectorat de la France, chaque point est étudié avec un égal souci de connaître les détails les plus menus et de rattacher les solutions à un ensemble plus large. Depuis six mois, tous les matins, des milliers et des milliers de lecteurs suivent dans leur journal les phases nouvelles de la question bulgare ou du conflit austro-serbe; parfois ils s'étonnent de ne pas comprendre les dépêches que « le fil spécial » leur transmet. Si quelques-uns d'entre eux consentaient à lire l'étude de M. Pinon, ils verraient chacune de ces dépêches prendre à leurs yeux un sens nouveau et quand ils auraient achevé le livre, ils seraient tout étonnés de constater aussi combien est attachante une étude bien faite d'un point d'histoire contemporaine. Nous aimons les récits de conflits imaginaires : pourquoi oublions-nous que les luttes réelles comportent des combinaisons mille fois plus ingénieuses, des scènes mille fois plus dramatiques?

Oserai-je pourtant exprimer un regret? Il m'a paru que M. Pinon est trop optimiste toutes les fois qu'il traite des intérêts et de l'action de la France dans le Levant. J'ai nommé au début de cet article le marquis de Villeneuve; quel souvenir! Sans doute les conditions politiques de l'Europe ne permettent plus, à notre profit, pareille prépondérance; mais cependant n'est-il pas vrai que le fléchissement de notre influence extérieure a été plus grand que ne l'exigeait l'ascension légitime de nos rivaux. Là-bas, dans le Levant, notre langue ne jouit plus du même prestige et « la bannière de l'empereur de France » n'est plus saluée avec le même respect. On sait à Constantinople que la flotte allemande est plus puissante

que la nôtre et que les Germains sont plus nombreux que les Francs. Une diplomatie ne peut être efficace que si elle est appuyée sur un peuple fort; méfions-nous des illusions; les alliances ou les capitaux ne peuvent dispenser une nation de la nécessité de faire appel à la force et à la puissance expansive des individus et des familles qui la composent.

Paul Bureau.

Le Berry, par Antoine Vacher. 1 vol. 15 fr. avec 48 figures et cartes dans le texte, 32 photographies et 4 planches de cartes et profils hors texte (Armand Colin, édit.).

Nous avons déjà eu l'occasion de constater l'orientation de plus en plus marquée des études géographiques vers la recherche des causes et des effets. Parfois ces études — comme celles qui ont été analysées ici même sur la Flandre, la Picardie, la Basse-Normandie, etc. — ont en plus le souci de donner une place prépondérante à ce qui a été appelé la géographie humaine. Ce dernier point de vue n'a pas été celui de M. Antoine Vacher, et nous le regrettons, car son livre aurait pu figurer à côté de ceux que nous venons de citer.

L'auteur a voulu se spécialiser plus complètement dans l'ordre des faits que notre Nomenclature a nommé le *Lieu*. Par là, son ouvrage se rattache à notre science, et il devra être consulté par ceux de nos membres qui voudraient étudier le Berry. Ils y trouveront un exposé exact et détaillé de la morphologie de cette région, de son hydrographie, du climat et du régime des eaux. Ils y trouveront également l'état actuel de nos connaissances sur la délimitation des pays qui composent cette province, dans le passé et de nos jours. Ces pays, d'après M. Vacher, sont : la Champagne, le Boischaut, la Sologne, la Brenne, la Vallée de Germigny, le Val, le Forêt, le Pays-Fort et le Sancerrois.

La *Champagne*, qui s'étend autour de Bourges, comprend la partie la plus fertile : c'est un pays à sol calcaire et perméable, où domine par conséquent la sécheresse.

Le *Boischaut*, pays d'humidité moyenne, est situé au sud du précédent, dans le département de l'Indre : c'est un pays de bocage, de champs fertiles et de pâtures.

La *Sologne* et la *Brenne* sont des régions où l'humidité est naturellement en excès, par suite de l'imperméabilité du sous-sol. Pendant longtemps, elles furent des pays pauvres, désolés et insalubres, où l'on ne cultivait guère que le seigle et le sarrasin. Elles s'améliorent aujourd'hui, au fur et a mesure des progrès de l'assainissement.

La *Vallée de Germigny* et le *Val* sont des types caractéristiques de pays de vallées.

Le *Forêt* est un petit pays de vergers qui a pour centre le bourg de Saint-Martin-d'Auxigny ; il prospère grâce à la vente des nombreux fruits qu'il produit : poires, pommes, cerises, abricots, etc.

Quant au *Sancerrois*, c'est un pays de vignobles.

Enfin le *Pays-Fort* doit son nom à la nature de son sol, composé d'une terre argileuse, lourde, dure à travailler.

Ce livre forme un beau volume de plus de 500 pages, avec de nombreuses figures, photographies, cartes, etc. A noter également, la documentation parfaite et précise sur laquelle l'auteur a appuyé sa thèse.

P. Descamps.

Pourquoi et comment on fraude le Fisc, par Ch. Lescœur, professeur à la Faculté libre de Droit de Paris. — Paris, Bloud et Cie, 1 vol.

Voici un livre auquel les impôts progressifs sur les successions et le projet d'impôt progressif sur le revenu donnent une actualité indiscutable. On est d'autant plus porté à frauder le fisc qu'il se montre plus exigeant, d'abord par un sentiment naturel de résistance à une charge nouvelle et souvent injustifiée, ensuite par l'intérêt croissant qu'offre la fraude à mesure que grossit l'impôt auquel elle permet d'échapper. Un fonctionnaire américain à qui de fortes sommes étaient offertes pour l'engager à tempérer une surveillance qui lui incombait, avouait

ingénument : « *Every man has his own limit :* Tout homme a sa limite ». Le contribuable aussi a sa limite, et tel, qui se reprocherait une dissimulation d'actif dans une succession entraînant des droits de 5 % par exemple, n'hésitera pas à soustraire au fisc ce qu'il pourra d'un héritage frappé de 25 ou de 50 %.

M. Lescœur passe en revue les principaux moyens de fraude en usage pour frustrer le fisc des droits qu'il s'arroge sur les transmissions par héritage. Les héritiers ne sont pas seuls à les pratiquer. Le « de cujus » prévoyant y a souvent recourt lui aussi. Et, instruit par cet examen, M. Lescœur expose comment on fraudera l'impôt sur le revenu. Un chapitre très curieux est consacré par lui à l'aspect moral de la question. Après avoir établi que les fraudes proprement dites doivent être absolument réprouvées, il indique quels silences habiles paraissent licites, quelles *évasions fiscales*, permettant de se mettre en dehors des hypothèses explicitement prévues par la loi, n'offrent prise à aucun reproche.

La science sociale n'a pas à trancher les questions de conscience, mais elle est intéressée dans le problème des fraudes fiscales et des législations qui tendent à les multiplier. L'économie politique enseigne avec raison que ces législations sont inopérantes ou, tout au moins, mal opérantes. Tout impôt démesuré, irritant, est d'un mauvais rendement économique. Mais il a, à notre point de vue spécial, un inconvénient plus grave encore. Il tend à diminuer l'esprit civique, le sentiment de loyale participation aux charges publiques, non seulement à celles qui sont imposées, mais encore à celles qui doivent être supportées volontairement. Les pays tyrannisés ne connaissent en aucune façon cet esprit civique. Chacun y vit, s'il le peut, aux frais du Trésor, mais personne ne songe que les finances publiques ne sont que les finances communes à tous les citoyens; surtout, personne n'imagine qu'il ait personnellement à s'en préoccuper. En France nous ne sommes pas, grâce à Dieu, réduits à cette situation, mais nous avons le plus pressant besoin d'organiser notre éducation civique, de susciter le dévouement au bien public par tous les moyens possibles. Tout le monde est assez disposé à reconnaître cette vérité, en principe; peu de gens travaillent à la réaliser. Ceux qui veulent faire de l'impôt un moyen de nivellement des fortunes contribuent à tarir les sources de l'esprit civique dans la classe qui a le devoir de se dévouer plus particulièrement au bien public.

Paul DE ROUSIERS.

Les sociétés coopératives de consommation en France et à l'étranger, par J. Corréard (P. Lethielleux, édit., Paris), préface de M. Paul Leroy-Beaulieu.

Ce livre comprend deux parties : la première est un exposé historique du mouvement coopératif; la seconde est une revue de son extension actuelle.

La première moitié du siècle dernier vit plusieurs essais timides que l'on peut enregistrer comme les débuts de la coopération.

Dès 1832, MM. Schlumberg et Bourcart, industriels à Guebwiller (Alsace), firent construire une boulangerie à leurs frais, et la laissèrent ensuite gérer par les consommateurs.

Toutefois, la première société réellement coopérative, fondée par les consommateurs eux-mêmes, fut celle de Rochdale (Lancashire), qui date de 1844.

Depuis lors, les coopératives de consommation n'ont cessé de progresser, principalement dans les pays industriels : Angleterre, Belgique, Allemagne, etc. En France, c'est dans le département du Nord qu'elles sont le plus nombreuses.

M. J. Corréard, qui s'est documenté d'une façon parfaite, nous donne de nombreux renseignements statistiques à cet égard. En voici quelques-uns relatifs à l'année 1900 :

Les sociétés de consommation anglaises firent cette année-là, un chiffre d'affaires d'environ 1.250.000.000 fr. (exactement 50.053.000 £).

Les coopératives allemandes, de leur côté, firent pour 310.000.000 fr. de ventes.

En France, d'après l'auteur, ce chiffre

aurait été de 150.000.000 francs seulement.

Il y a actuellement, une tendance vers la formation de fédérations coopératives pour les achats en gros, et c'est encore en Angleterre que ce mouvement est le plus marqué, à l'aide de *wholesales*.

Au contraire le mouvement est presque nul, non seulement dans l'Europe orientale, mais aux Etats-Unis et dans les colonies anglaises. Les coopératives de consommation, pour réussir, ont besoin de trois choses : de grandes agglomérations urbaines, le prix relativement élevés des vivres, et l'aptitude à l'association.

P. Descamps.

AVIS

Nous informons nos lecteurs que des tables de matières sont actuellement en préparation, tant pour les fascicules de l'ancienne série que pour ceux de la nouvelle.

La table générale de la première série sera faite suivant l'ordre chronologique et l'ordre alphabétique des noms d'auteurs, et sera mise en vente.

Les tables de la deuxième série ne comprendront que l'ordre chronologique, et seront distribuées gratuitement à tous nos abonnés.

LIVRES REÇUS

Le Chômage, par Philippe de Las Cases, avocat à la Cour d'appel (ouvrage couronné par l'Académie des Sciences morales et politiques). 1 vol. in-12, de la « Bibliothèque d'Économie sociale »; prix : 2 fr. (Librairie Victor Lecoffre, J. Gabalda et Cie, Paris).

La France à Madagascar, histoire politique et religieuse d'une colonisation, par Pierre Suau, avec une préface de M. Le Myre de Vilers. 1 vol. in-8° écu, orné de gravures; prix : 5 fr. (Librairie Académique, Perrin et Cie).

Les principes de l'évolution sociale, par Dicran-Asclanian, docteur ès sciences politiques et sociales, 2e édit., revue et augmentée, 1 vol. 9 fr. (Félix Alcan, édit.).

L'Individu et les diplômes, par Abel Faure, 1 vol. 3 fr. 50 (P. V. Stock, édit.).

Le machinisme : son rôle dans la vie quotidienne, par Max de Nansouty (12 conférences), 1 fort vol. in-8° écu avec 28 planches hors texte, 4 fr. (Pierre Roger et Cie, édit. Paris).

Ce que les pauvres pensent des riches, par Fernand Nicolay, 1 vol. in-16, 3 fr. 50 (Librairie académique Perrin et Cie, édit.).

Impôts directs et indirects sur le revenu, par Jules Ingenbleek (Mitch et Thron, édit. Bruxelles et Leipzig).

Auguste Comte et son œuvre, par G. Deherme, 1 brochure avec 2 portraits hors texte : 2 fr. 50 (V. Giard et Brière, édit. Paris).

Le Mont Saint-Michel à travers les âges (en vente à la Direction du Musée du Mont Saint-Michel, 31, boulevard de Montmorency, Paris).

BIBLIOTHÈQUE DE LA SCIENCE SOCIALE

FONDATEUR

EDMOND DEMOLINS

LE CHOMAGE

ET L'ASSISTANCE PAR LE TRAVAIL

PAR

G. OLPHE-GALLIARD

PARIS

BUREAUX DE LA SCIENCE SOCIALE

56, RUE JACOB, 56

Avril 1909

SOMMAIRE

I. — **L'assistance par le travail.** P. 3.

Les essais ayant pour objet ce procédé répondent à des conceptions théoriques.

1° ***L'assistance par le travail en Angleterre.***

Le système de la Loi des Pauvres ne s'applique qu'à certaines catégories de chômeurs. Le succès des travaux de secours implique la qualité de la main-d'œuvre et la capacité de la direction. Système de l'*Unemployed workmen's Act* de 1905.

2° ***Les travaux publics d'assistance par le travail en France.***

Les diverses tentatives en ce sens, notamment en 1787 et 1848, ont échoué par suite de l'absence de ces conditions.

3° ***Les entreprises privées d'existence par le travail en France*** sont établies sur des bases contraires à la nature du problème. Elles en aggravent les termes au lieu de les résoudre.

Les travaux publics de secours résolvent le problème pour certaines catégories de chômeurs.

I. — **Colonies agricoles.** P. 63.

1° ***Les Colonies agricoles, en France et à l'Etranger.*** Elles ne constituent un remède contre le chômage que dans certains cas particuliers, et ne peuvent être étendues à l'ensemble des intéressés.

2° ***L'exode rural.*** Contrairement à une opinion régnante, elle n'est pas une cause d'aggravation du problème, et le retour aux champs ne saurait constituer un remède général.

II. — **Conclusions.** P. 113.

Le problème du chômage change d'aspect suivant le niveau social des travailleurs en cause. Il n'y a pas de remède absolu et applicable à tous.

LE CHOMAGE

ET L'ASSISTANCE PAR LE TRAVAIL

I

L'ASSISTANCE PAR LE TRAVAIL

Pendant longtemps, on a cru en France à la toute-puissance économique de l'État; une séculaire désuétude de l'initiative privée, dans ce pays, a conduit à le considérer comme l'auteur responsable de la prospérité du pays. Une telle conception de l'ordre social devait naturellement amener à considérer le chômage comme une charge de la société représentée par les pouvoirs publics. Rien de plus simple : il suffit que l'État fournisse une occupation rétribuée aux travailleurs qui viennent à en manquer. De là, la notion socialiste du droit au travail telle que la concevaient Fourier et ses disciples[1]. De là aussi les tentatives d'application de ce remède que nous allons étudier. Dès 1790, à la suite de la crise industrielle et agricole de 1788, le Comité de mendicité, nommé par l'Assemblée nationale, exprimait de la façon suivante la pensée qui devait conduire ces expériences : « Le devoir de la société est de chercher à prévenir la misère, de la secourir, d'offrir du travail à ceux auxquels il est nécessaire pour vivre, de les y forcer s'ils refusent, enfin d'assister sans travail ceux à qui l'âge ou les infirmités ôtent tout moyen de

1. Fourier, *Traité de l'Unité universelle*, 1822, 2e éd., p. 179.

s'y livrer. Tel est le sens qui est donné à cet axiome politique que tout homme a droit à sa subsistance, et à cette vérité incontestable que la mendicité n'est un délit que pour celui qui la préfère au travail. » La constitution de 1793 proclamait la même interprétation du droit à la vie : « L'assistance publique est un devoir sacré; la société doit pourvoir à l'entretien des citoyens malheureux, soit en leur procurant du travail, soit en leur garantissant les moyens d'existence s'ils sont incapables de travailler. » De même le préambule de la constitution de 1848, dans son article 8 : « La République doit, par une assistance fraternelle, assurer l'existence des nécessiteux, soit en leur procurant du travail dans la mesure de ses ressources[1], soit en donnant, à défaut de famille, du secours à ceux qui sont hors d'état de travailler. » Sans aller jusqu'à reconnaître l'obligation des pouvoirs publics en cette matière, le Conseil supérieur du travail, en 1896, croyait encore à la possibilité et à l'efficacité de cette intervention; l'un des vœux adoptés était le suivant : « La création de chantiers pour chômeurs est préférable à la distribution de secours en nature ou en argent. Les avantages moraux qu'elle présente sont incontestables : elle conserve la dignité de l'ouvrier, qui a la conscience de faire œuvre utile; elle le garde de l'oisiveté, de l'intempérance, et elle permet de combattre efficacement la paresse et la mendicité. » Cette pensée abstraite montre qu'en dépit du changement d'opinion au sujet du devoir de l'État, les auteurs de cette déclaration s'inspiraient, au fond, comme les sociologues de 1793 et 1848, moins des nécessités de la pratique que d'un concept purement théorique.

Si l'on ne partage plus aujourd'hui[2] la même confiance relativement à l'action directe des pouvoirs publics, ce changement est dû peut-être en partie à l'influence des doctrines libérales,

1. Cette formule fut adoptée après le rejet de la proposition d'Armand Marrast, qui sanctionnait le droit au travail pour tout homme valide. Nous verrons toutefois dans un instant que la différence entre les deux formules est purement théorique et ne contient, en fait, qu'une question de degré dans l'application.

2. N'y a-t-il pas un indice de cette variation dans ce fait que l'enquête du Conseil supérieur, en 1896, concernait surtout l'assistance par le travail, alors que celle de 1903 s'occupe presque exclusivement des caisses d'assurance.

qui n'ont cessé de lutter, durant tout le XIXe siècle, contre celles du socialisme : ces doctrines ne sont pas en effet du domaine exclusif de l'École, mais concordent trop bien, sur beaucoup de points, avec les tendances naturelles aux milieux patronaux et avantagés de la fortune pour n'être pas partagés par ceux-ci. Cependant leur action ne suffit pas à expliquer ce mouvement d'opinion : en Angleterre, où le tempérament social des individus s'accommodait de leur application et leur a longtemps assuré une prééminence absolue, elles n'ont pas empêché des essais d'intervention directe de l'État, dont la date est reculée et qui furent renouvelés à différentes reprises. Nous verrons que la méthode suivie, dans ce pays, par le gouvernement répond moins à un principe abstrait qu'à des tentatives d'ordre pratique. Nous croyons donc que le mouvement dans les esprits qui vient d'être signalé doit être attribué plutôt à une connaissance plus exacte des lois qui régissent les rapports sociaux et de l'inutilité des efforts qu'on peut tenter pour s'y soustraire. Ce sont ces lois naturelles que nous essaierons de dégager, en faisant abstraction de tout principe à priori. Mais nous devions constater que le remède au chômage consistant dans l'organisation de travaux de secours est le fruit, dans notre pays du moins, de conceptions d'ordre théorique.

Dans cette matière, *on distingue généralement le droit au travail de l'assistance par le travail :* le premier rend tout chômeur valide créancier de l'État qui contracte l'obligation de lui fournir du travail; la seconde secourt les sans-travail dans la mesure des ressources disponibles et de la bonne volonté de ceux qui s'en occupent; au premier correspondent les ateliers nationaux de 1789 et 1848 ; à la seconde, les travaux de secours organisés facultativement par les administrations publiques et par les particuliers[1]. *La distinction est purement abstraite* et n'est réclamée par aucune réalité : dans les deux systèmes on retrouve la croyance au pouvoir, appartenant à un agent extérieur, d'agir directement sur les conditions du travail

1. Cf. Lecoq, *L'Assistance par le travail*, 1900, p. 99, 130, 239, etc.

et de procurer un emploi à celui qui n'en a pas; ce sont les mêmes lois sociales qui régissent l'un et l'autre. Le droit au travail, dans son fondement philosophique, est si peu contestable [1], que l'efficacité du système de l'assistance par le travail une fois reconnue, devrait avoir pour conséquence naturelle et forcée l'organisation d'ateliers nationaux; pour celui qui considère le problème du chômage d'une façon concrète, il n'est pas admissible qu'un principe abstrait puisse s'opposer à l'adoption du remède qui supprimerait un tel fléau. La seule différence entre les deux systèmes réside seulement dans le mobile théorique qui l'inspire : ce qui n'est qu'une faculté dans l'un devient une obligation dans l'autre. Cette différence, n'étant pas scientifique, ne suffit donc pas pour séparer, dans l'étude de leurs conditions naturelles, les essais ressortissant à chacun d'eux : l'objet de ce chapitre consistera à reconnaître dans quelle mesure et sous quelle forme l'Etat ou les particuliers peuvent résoudre efficacement le problème en jeu en organisant des ateliers pour les chômeurs.

I. — L'ASSISTANCE PAR LE TRAVAIL EN ANGLETERRE.

L'assistance par le travail ne date pas du régime économique actuel. Il existait des maisons de travail, où l'indigent valide recevait un secours en échange du travail qu'il exécutait, dès le XVIe siècle, en France, en Allemagne et en Italie. En Angleterre, une loi de 1601, organisant l'assistance publique, créa les *workhouses :* les indigents invalides ou âgés et les enfants étaient secourus, soit à domicile, soit dans les hospices; ces derniers étaient, d'autre part, consacrés en partie à des ateliers où les indigents valides pouvaient venir travailler; un secours leur était donné; souvent ils étaient logés et nourris. La charge de cette organisation incombait à chaque paroisse. Elle constituait

1. Il n'est, à ce point de vue, qu'une conséquence du droit à la vie, affirmé par tous les théologiens (cf. saint Thomas d'Aquin, *Somme*, II, 2, Quæst. LXVI, art. VII. — Léon XIII, *Encycl. Rer. nov.*, etc.

un fardeau très lourd, puisqu'en 1685 les dépenses qu'elle nécessitait dépassaient pour l'Angleterre seulement 665.000 livres sterling, presque la moitié des dépenses totales du royaume. On ne songea cependant pas à en restreindre l'application ; au contraire, une loi de 1723 généralisa l'institution. Bien mieux, sous l'inspiration d'idées humanitaires, la loi de 1782, connue sous le nom de *Gilbert's Act*, en adoucit encore les dispositions : elle organisa notamment le travail au dehors du *workhouse*. L'Administration s'occupait de trouver un travail convenable pour les valides, à proximité de leur domicile; elle percevait elle-même les salaires et les employait à la rémunération du travailleur; si ces salaires étaient insuffisants, elle en complétait le montant sur le fonds des pauvres. Le taux de la rémunération dont bénéficiaient ainsi les indigents était déterminé en considération du prix des choses nécessaires à la vie ainsi que des charges de famille. Il suffisait, pour bénéficier de ce régime, d'affirmer que le travail auquel on se livrait ne fournissait qu'un salaire inférieur à ce taux : l'Administration plaçait le travailleur comme il vient d'être dit, et payait, le cas échéant, la différence entre le salaire reçu et le taux fixé [1].

L'effet de ce système fut désastreux. On avait cru établir de la sorte un salaire minimum, et obliger les employeurs à élever les rémunérations qu'ils payaient : on aboutit, au contraire, à leur abaissement. Conformément à la loi suivant laquelle les gains accessoires conduisent à une réduction du salaire de la profession principale de chaque travailleur, sans que la totalité de son gain puisse s'élever au-dessus du niveau de la vie accepté par lui[2], les patrons ne payèrent plus que la différence entre le taux normal et celui dont la paroisse acceptait la charge. Les travailleurs, de leur côté, voyant leur sort assuré, ne faisaient plus d'effort pour atteindre le salaire habituel, et acceptaient sans difficulté celui que les patrons leur offraient. L'admission au bénéfice de l'assistance était encore facilitée par la

1. Conseil sup. du trav., *Rapport sur la quest. du chôm.*, 1896, p. 203. — L. Bassereau, *Réforme sociale*, 4e série, t. X. — Münsterberg, *L'Assistance*, 1902, p. 190 et suiv.

2. Cf. P. Bureau, *Le contrat de travail*, 1902, p. 172 et suiv.

jurisprudence les années suivantes. Les dépenses occasionnées par ce régime s'élevèrent démesurément : en 1803, elles montaient à 4.077.000 livres et en 1818, à 7.870.000. Le nombre des secourus progressa considérablement. Le fainéant, à ce régime, était mieux traité que le travailleur, puisqu'il recevait le même salaire sans se donner de peine : il recevait 151 onces de nourriture alors que, dans certains métiers, l'ouvrier n'en gagnait que 122 par son travail. La production utile représentait à peine 5 0/0 des secours distribués. En même temps, les vrais travailleurs se trouvaient profondément atteints par cette baisse des salaires et se transportaient dans des districts où cette influence se faisait moins vivement sentir. Des émeutes, des séditions, des incendies et des crimes furent suscités par le malaise qui en provenait. Une enquête organisée en 1833 montra que la situation était devenue intolérable. Elle aboutit à la *loi des pauvres du 14 août 1834*[1].

Le principe de cette loi consista à rendre la position de l'indigent valide qui bénéficiait des secours moins enviable que celle de l'ouvrier de la plus basse classe : on voulait ainsi à la fois décourager les paresseux et permettre aux travailleurs de relever leur situation. A cet effet, le règlement du 31 décembre 1834, partant de ce principe que le secours à domicile était une « fabrique d'indigents » (*out door relief manufactures paupers*), les limita aux cas de nécessité absolue, notamment à ceux des infirmes et des vieillards. Quant aux valides, ce règlement et celui de 1847 prescrivaient leur internement pendant toute la durée des secours et un régime de travail forcé peu attrayant. La pratique renchérit encore sur ces vérités : l'assisté était soumis à une sévère réclusion et séparé de sa famille[2]; l'uniforme était porté même pendant les sorties; les locaux étaient insuffisants, le travail pénible. Le *workhouse* acquit ainsi une réputation telle que, dans certains districts, tous les assistés re-

1. L. Bassereau, *loc. cit.* — Münsterberg, *loc. cit.* — Leroy-Beaulieu, *Traité d'Économie politique*, t. IV, p. 482-483.

2. La circulaire du 3 novembre 1885 a autorisé les conjoints à se réunir lorsqu'ils ont plus de soixante ans.

fusèrent d'y entrer. « L'atteinte portée à la liberté individuelle, le rude labeur qui n'est suivi d'aucun salaire personnel, la nourriture parcimonieusement mesurée et extrêmement simple, la privation de toutes les douceurs qui, au dehors, sont accessibles même aux plus pauvres, la triste société qu'on y rencontre, les traitements souvent rudes des directeurs, mais surtout la dispersion de la famille dont chaque membre est envoyé dans la division qui le concerne, tout ceci fait que le nom de ces maisons sonne à l'oreille d'une manière très analogue à celui de prison. Dans toutes les classes de la population qui ne sont pas entièrement dégradées, on s'efforce de travailler jusqu'au bout, on souffre les suprêmes privations avant de songer à ce moyen le salut[1]. » Ces conditions doivent sembler particulièrement dures au travailleur anglais, qui ne conçoit pas l'existence en dehors du *home* où il vit indépendant et libre : « Interner un Anglais dans une de ces workhouses où sa liberté sombre, où son individualité s'efface, c'est lui infliger l'humiliation par excellence et le dégrader socialement ; c'est, en lui assurant matériellement des moyens d'existence, le priver de tout ce qui constitue la raison d'être de cette existence elle-même[2] ». Rien ne saurait mieux exprimer cette aversion que cet aveu poignant recueilli d'un ouvrier des docks de Londres : « Je sais que le *workhouse* m'attend. J'y songe tous les soirs en me mettant au lit, et j'en frissonne (*I shudder at it*). Il y a des moments où je me dis qu'il vaudrait mieux faire un coup de tête et en finir tout de suite[3] ».

Ce régime a eu, par suite, une efficacité considérable pour diminuer le nombre des assistés. De 1.088.659 en 1849, celui-ci passait à 801.814 en 1851, 984.266 en 1871 et 674.204 en 1893. Par rapport à la population totale, ces chiffres donnaient les proportions de 6,27 % en 1849, 5,19 en 1851, 4,34 en 1871 et 2,29 en 1893[4]. Il a donc incontestablement le résultat d'é-

1. Münsterberg, *op. cit.*, p. 198-199.
2. Martin Saint-Léon, *Une réforme sociale en Angleterre*, 1900.
3. P. de Rousiers, *Le trade-unionisme en Angleterre*, 1904, p. 162-163.
4. M. Saint-Léon, *op. cit.* — Münsterberg, *op. cit.*, p. 199.

carter les catégories de travailleurs capables de s'élever, mais qui céderaient facilement à la tentation de cesser tout effort, pour peu qu'on leur en fournisse les moyens. En revanche, il atteint d'une façon imméritée certains éléments, qui ne sont peut-être pas une infime minorité, victimes de la mauvaise chance ou d'une éducation insuffisante : l'exemple des dockers en est une preuve[1]. Un tel régime constitue, en ce qui concerne ces catégories de travailleurs, une pénalité imméritée — et partant odieuse — de n'avoir pas su réussir dans l'existence, un dépit de la vie de labeur et de fatigue sans jouissances qu'ils ont menée. Le *workhouse* ne dispense donc pas, à cet égard, d'un remède approprié aux travailleurs qui se trouvent sans ouvrage indépendamment de toute faute de leur part. On pourrait à la rigueur trouver une atténuation de cette lacune dans la facilité qui est donnée aux *guardians*, dans ces établissements, d'employer les sans-travail, en dehors de ceux-ci et sous leur surveillance[2]. Néanmoins, le régime du *workhouse* n'en subsiste pas moins, puisque le travailleur ainsi occupé reste toujours soumis à la discipline, à la déchéance et au paiement du salaire en nature imposés à tout assisté. D'autre part, l'administration se préoccupe de plus en plus de distinguer entre les catégories d'assistés, et d'isoler celles qui ne doivent pas être contaminées par le contact du *workhouse* : aussi en écarte-t-elle les enfants, qu'elle place dans des institutions spéciales. C'est ce qui explique que le nombre des secourus à domicile (*out door paupers*) reste toujours trois fois supérieur à celui des hospitalisés (*in door paupers*).

On fait à ce système un autre reproche qui est moins fondé. La terreur qu'inspirent les maisons de travail n'a pas de prise sur les éléments inférieurs de la population : les individus qui n'ont plus aucun désir de relèvement et qui sont définitivement dégradés moralement y trouvent au contraire un gîte et des

1. C'est au *workhouse* que la grande majorité des dockers viennent finir leur existence. L'un d'eux disait : « A Liverpool, voyez-vous, pour un vieillard, il n'y a que le *workhouse* et l'eau des docks. » (De Rousiers, *op. cit.*, p. 161-162.)

2. Cons. sup. du trav., *op. cit.*, p. 155-156.

ressources qui leur permettent de passer la mauvaise saison en attendant de pouvoir reprendre leur vie de vagabondage. On constate ce fait en comparant l'augmentation du nombre des hospitalisés par rapport à celle de la population totale : en 1851, les premiers formaient les 0,57 de la seconde; en 1871, 0,61; en 1893, 0,57. On voit que cette proportion a plutôt une tendance à s'élever, alors que nous avons vu un abaissement notable et progressif de la proportion totale des assistés[1]. Le fait ne semble cependant pas constituer un argument contre le *workhouse*. Il faut considérer en effet que cette catégorie, laissée à elle-même, n'en serait pas moins à la charge de la société : on sait qu'elle exploite l'assistance publique et la charité privée d'une façon bien plus coûteuse que par ce système. Elle constitue de plus un danger public, tant par les crimes et les délits qui lui sont imputables, que par l'exemple pernicieux d'existences perverties. S'il n'est peut-être pas possible de purger complètement une population de cette lie qui reste une menace constante pour son développement, il faut du moins se féliciter, lorsqu'on en a isolé une quantité notable sans un sacrifice exagéré pour la communauté. Pour cette classe d'individus, le régime du *workhouse* semble tout indiqué : à la condition de ne s'appliquer exclusivement qu'à celle-là, il réalise une sélection en éloignant les individus capables de relèvement social et traite les déchus volontaires comme ils le méritent[2].

1. Münsterberg, *loc. cit.*

2. Il ne nous est pas possible de nous associer aux indignations de certains sociologues (cf. Mme Th. Bentzon, *Revue des Deux-Mondes*, septembre 1894, p. 115-116, cit. Leroy-Beaulieu, *op. cit.*, p. 489-490) au sujet du procédé employé par les autorités de Boston à l'égard des vagabonds incorrigibles, qu'elles relèguent dans les îles avoisinantes en les obligeant à un travail forcé au lieu de leur permettre de vivre oisivement et confortablement aux dépens des âmes charitables ; ces îles sont, paraît-il, devenues un réceptacle d'immondices morales qui soulèvent le dégoût et la pitié, et ce spectacle serait, paraît-il, un témoignage de la barbarie et de l'égoïsme des Américains. On oublie, lorsqu'on s'apitoie ainsi sur le sort de ces misérables, qu'il s'agit là d'éléments irréformables et qui constituent un danger pour la partie saine de la population qui travaille à son propre développement. Un tel régime ne serait odieux que s'il s'appliquait à des individus malheureux, mais méritants. Dans l'espèce, il s'agit seulement de savoir si, sous prétexte de la liberté individuelle de gens qui ne savent pas en user, on empêchera les citoyens honnêtes d'user de leur droit de vivre dans le sens d'un développement normal de la nature humaine, et de se

L'insuffisance de ce système, en ce qui concerne les chômeurs proprement dits, c'est-à-dire les travailleurs privés d'ouvrage par des circonstances indépendantes de leur volonté, apparaît dans l'examen des essais suivants[1]. En 1861, la guerre civile qui éclata aux États-Unis ayant arrêté l'exportation du coton, l'industrie textile anglaise subit une crise intense. Le 11 novembre, la direction de l'Assistance publique, voulant se mettre en mesure d'en prévenir les effets, demanda des rapports aux bureaux de paroisse (*Boards of guardians*). Ceux-ci répondirent que la proportion des assistés étant encore normale (2,7 % de la population), ils étaient prêts à parer aux événements. Cependant, l'année suivante, le nomble des indigents monta dans une proportion telle qu'au 22 novembre, il atteignait les 13 % de la population, et que, dans certaines localités, cette proportion s'élevait à 20 et 25 %. Elle fut même doublée au mois de décembre, et le nombre des assistés fut de 508.293 contre 259.385 le mois précédent. Des comités locaux, au nombre de 170, recueillirent des souscriptions volontaires, et vinrent en aide aux bureaux des pauvres en assistant 236.310 indigents. Les secours distribués atteignirent la somme de 1.086.775 francs pour la première semaine de décembre. Ce moment marqua le point culminant de la crise, qui s'atténua en 1863.

Néanmoins cette situation était la preuve que le système de l'assistance publique aidée par la charité privée ne permettait pas de parer à de semblables éventualités; 25.000 adultes valides recevaient des secours sans pouvoir être occupés à aucun travail, et un tel régime, en se prolongeant, aurait ramené infailliblement à celui du *Gilbert's Act*. Aussi le ministre de l'intérieur, le 29 avril 1863, se préoccupa de savoir si les chômeurs ne

libérer, dans ce but, des obstacles qui les en empêchent. Le libéralisme, ainsi entendu, n'est même pas du sentimentalisme, puisqu'il place dans sa considération les sujets les moins intéressants au-dessus de ceux qui donnent à la vie sociale son impulsion; il constitue une doctrine nettement antisociale, dont la conclusion logique serait la suppression de tous les organismes qui ont pour objet la défense contre les malfaiteurs.

1. Les renseignements qui suivent sont empruntés au *Rapport sur la question du chômage*, p. 156 et suiv.

pourraient être employés à des travaux organisés pour eux, et qui auraient l'avantage moral de subordonner les secours à un travail accompli et de le transformer en un salaire. Le rapport fut remis le 31 mai, indiquant les mesures législatives à prendre pour autoriser les communes à entreprendre ces travaux, et énumérant une série d'entreprises sanitaires, pour une somme de 37 millions et demi, pouvant être effectués immédiatement. Un projet de loi fut déposé le 8 juin et voté le 21 juillet. La nouvelle loi mettait 30 millions à la disposition d'une commission de prêts, chargée d'avancer aux communes, en vue des travaux à effectuer, des sommes pour une durée de trente ans et portant intérêt à 3 1/2 %. D'autres sommes étaient inscrites au budget pour participer à la dépense occasionnée.

L'exécution de la loi commença immédiatement. Le 20 janvier 1864, plus de 22 millions avaient été avancés aux communes; d'autres prêts étaient à l'étude pour une somme de 1.152.500 fr., et de nouvelles demandes, s'élevant à près de 12 millions et demi, étaient annoncées. Le 7 avril, des chantiers étaient ouverts dans 49 localités; 4.838 ouvriers y étaient occupés avec un salaire moyen de 15 fr. 60 par semaine; 3.000 autres ouvriers étaient occupés à des entreprises privées. On estimait que 38.000 personnes se trouvaient ainsi soutenues et protégées contre la misère. Le 18 juin, le nombre des indigents assistés par les bureaux de paroisse était descendu à 28.261. Une deuxième loi, au mois de juillet, autorisa de nouvelles avances pour 8.750.000 francs, et les travaux se développèrent encore. Le 7 novembre, 6.424 ouvriers étaient occupés dans les travaux publics, et 2.000 dans les entreprises privées; plus de 40.000 personnes étaient secourues par ce moyen. Le succès n'était pas seulement dans les chiffres, mais aussi moral : le travail était productif, et les mêmes hommes qui, au *workhouse*, fournissaient à peine pour un penny journalier, arrivaient en quelques jours à en produire pour plus de deux shellings. La santé de ces travailleurs, habitués aux conditions hygiéniques défectueuses des manufactures de coton, gagna rapidement au travail en plein air.

Le résultat de cette expérience démontre qu'il n'y a pas

d'impossibilité radicale à transporter un travailleur d'une profession dans une autre. La grande majorité des ouvriers occupés de la sorte appartenaient à l'industrie textile (les trois quarts environ). Les travaux effectués consistèrent généralement en ouverture de rues, pavage, canalisation, drainage et construction d'égouts. « On avait dit, écrit dans son rapport de 1865 M. Rawlinson, que les ouvriers de fabrique étaient complètement incapables de se livrer à tout autre travail que celui de surveiller leurs machines dans les salles bien chauffées. Le maniement de la pelle et de la pioche devait détruire chez eux la délicatesse de main nécessaire à manipuler les légers fils de coton. L'expérience a prouvé le contraire : en quatre semaines, six semaines au plus, les ouvriers ont pris l'habitude du travail extérieur et sont devenus de tout autres hommes au point de vue physique. Plusieurs ont acquis l'habileté nécessaire pour poser convenablement les conduites et tuyaux d'écoulement et ont pu suppléer les ouvriers dont c'était le métier spécial. » La difficulté, à vrai dire, était moindre pour des tisseurs qu'elle ne l'eût été pour des ouvriers ayant acquis une forte spécialisation technique : à l'exception de quelques spécialistes employés à certaines opérations du tissage, aucun apprentissage n'est requis dans cette profession, où la conduite d'un métier s'apprend en quelques jours[1]. L'ouvrier conserve donc toute sa souplesse intellectuelle et musculaire qui lui permet d'apprendre, s'il en sent le désir ou la nécessité, tout autre genre de travail. Mais la principale raison de cette adaptation nous est donnée par le rapporteur lui-même : « Tous les ouvriers, continue-t-il, n'ont pas été, en bloc, placés sur les chantiers ; il n'y a pas eu de pression sur eux ; on n'y a admis que des volontaires, désireux de secouer le joug de la charité. Beaucoup d'entre eux ont préféré rester dans l'oisiveté et recevoir les secours de l'assistance publique qui n'exigeait d'eux, en échange, qu'un simulacre de travail ». Ces considérations nous font entrevoir une première condition du succès des travaux de secours : ces travaux doivent être appropriés, sinon

1. Cf. P. de Rousiers, *La Question ouvrière en Angleterre*, 1895, p. 399, 414, 417.

physiologiquement, au moins moralement, aux ouvriers à secourir; une première sélection s'établit ainsi de façon à ce qu'ils ne s'appliquent qu'à ceux qui sont capables d'exercer l'effort musculaire nécessaire, et qui ne reculent pas devant lui. Ils sont inapplicables aux débiles, aux femmes et aux enfants, qui n'auraient pas la force voulue, et à ceux qui répugnent à l'énergie qu'implique tout effort énergique et continu.

La démonstration de cette condition ressort avec évidence de la comparaison entre cette expérience et un autre essai du même genre qui avait été tenté en Irlande, lors de la disette de 1846. « Si les ingénieurs du gouvernement avaient été chargés de l'exécution des travaux et si, comme on l'a fait en Irlande pendant les années de famine, ils ne s'étaient préoccupés que d'ouvrir de vastes chantiers à des masses ouvrières, sans chercher à faire un choix entre les individus, bons ou mauvais, il n'y aurait pas eu d'émulation, de sorte que les paresseux, les incapables, les indisciplinés auraient déteint sur tous. Heureusement, dans le Lancashire, les chantiers ont été divisés et subdivisés, de sorte que les ouvriers ont pu être groupés en petites équipes sous la direction d'un petit nombre d'hommes expérimentés, et contrôlés par des surveillants désignés par les autorités locales intéressées à la bonne conduite des opérations. »

De ce double exemple en sens inverse apparaît d'une façon lumineuse l'importance, pour la réussite du système, de l'élément moral et personnel chez les intéressés; il en est ainsi d'ailleurs de toute entreprise industrielle : pour qu'elle réussisse, il faut que la main-d'œuvre s'y prête. Mais cette condition en impose une nouvelle : le choix de la main-d'œuvre, le discernement de la valeur des ouvriers, supposent par eux-mêmes la capacité de ceux qui dirigent; toutes les autres parties de l'entreprise la requièrent également. Sur ce point encore, la comparaison entre les expériences anglaise et irlandaise ne laisse aucun doute, et le rapport de M. Rawlinson, de 1864, est très explicite sur ce point. Après avoir rappelé la méfiance avec laquelle le souvenir de l'échec de 1846 fit accueillir la nouvelle tentative, le rapporteur pronostique un sort différent pour celle-ci, et il en donne les

raisons : « C'est que tous ces travaux ont été décidés et exécutés sous le contrôle des seules autorités locales qui en avaient préalablement évalué le montant des dépenses; les frais d'intérêt et d'amortissement des prêts étant garantis par les revenus ordinaires de chaque district, on comprend que même des entreprises privées pourraient être effectuées sans risque dans des conditions semblables. La somme prêtée n'était livrée que par fractions, ordinairement par dixième; et, avant d'obtenir un nouveau versement, il fallait produire un mémoire justificatif des dépenses faites et un état de l'avancement des travaux. Vérification en était faite par un ingénieur de l'État qui donnait ensuite son avis.

« En Irlande, lors de la grande famine de 1846, il n'en avait pas été de même. Les plans et devis avaient été dressés, les travaux exécutés par les soins des ingénieurs de l'État. Les municipalités et les propriétaires qui devaient bénéficier des travaux et en garantir le paiement, n'avaient été appelés qu'à donner leur consentement. Or, en plus d'un cas, les dépenses avaient dépassé les devis primitifs; parfois, elles avaient été doublées et triplées; de là, refus des propriétaires déçus de remplir leurs premiers engagements. De plus, les autorités locales n'ayant pas désigné les travaux à exécuter, n'en ayant pas établi les devis, n'y ayant pas même collaboré, s'étaient complètement désintéressées de la surveillance de l'exécution des travaux. » On saisit là toute la différence qui existe entre une administration dirigée par les bureaucrates et celle que représentent des hommes d'affaires doués d'initiative; c'est la différence qui sépare l'Irlandais de l'Anglais [1]. On trouverait déjà un indice de cette supériorité de l'expérience de 1864, dans la rapidité et la décision avec laquelle l'affaire fut menée; nous avons cité à dessein les dates des différentes phases de l'organisation : quand on songe aux délais qui sont nécessaires, dans d'autres administrations, pour élaborer des rapports, dresser des projets, et les exécuter, on ne peut qu'être surpris de voir l'administration anglaise agir

1. Cf. *Science sociale*, t. VII, p. 197 et suiv., t. XX, p. 420 et suiv.

comme le ferait un industriel soucieux de ses propres intérêts.

L'opposition entre les deux façons d'agir, suivant le type administratif en jeu, apparaît encore dans les expériences suivantes, qui eurent aussi l'Irlande pour théâtre, et qui se renouvelèrent à trois reprises, en 1880, en 1886 et en 1891. Le rapport officiel ne donne que des indications très succinctes à leur sujet. Il nous apprend cependant qu'en 1880, des avances avaient été faites aux grands propriétaires et aux autorités sanitaires, pour une somme de 29 millions, qui fut consacrée à des travaux d'irrigations ou de drainage. En 1886, ce furent les bureaux de bienfaisance qu'on chargea de l'exécution des travaux : c'était là une preuve que le précédent essai n'avait pas donné tout ce qu'on en attendait. On entreprit la construction de voies publiques qui auraient pu rendre de grands services. Mais les ouvriers, privés de tout stimulant, soit de la crainte d'un renvoi, soit de l'espoir d'un gain plus élevé, s'abstinrent de déployer la moindre activité. Les chefs d'équipe, choisis parmi les chômeurs, se gardaient bien de les inciter au travail. Aussi les routes commencées furent-elles laissées à moitié terminées ou faites sans souci de leur conservation. En 1890, on essaya encore un autre système : ce fut l'État lui-même qui se chargea de l'entreprise. Les directeurs et les contremaîtres furent des officiers et des soldats du génie. Les chefs d'équipe ou pointeurs furent d'abord pris parmi les chômeurs; mais on fut bientôt obligé d'y renoncer pour ne pas voir se reproduire les abus déjà constatés : on les prit donc dans le personnel de la police, et leur nombre s'éleva jusqu'à 436. Néanmoins, malgré la défectuosité du système et le coût élevé du travail par rapport au rendement [1], l'opération rendit des services en occupant un nombre considérable de sans-travail : en février 1891, ils étaient 7.453, le 23 mai, 15.528. Le prix de la journée était de 1 fr. 45 jusqu'au 4 juillet, puis de 1 fr. 25; les femmes, les infirmes et les vieillards recevaient 6 fr. 25 par semaine, les enfants 0 fr. 80 par jour.

1. La dépense s'éleva à 3.212.450 francs en salaires, 472.250 francs en frais de surveillance et 329.550 francs en matériaux et outillage.

En 1893, le *Local Government Board* adressa aux autorités communales un questionnaire au sujet des travaux de secours entrepris par elles. Cette enquête nous renseigne surtout sur la première des conditions dont nous avons parlé, à savoir la qualité des chômeurs. Celle-ci apparaît souvent assez médiocre. A Leeds, sur 1.874 demandes d'embauchage, on n'en admit que 1.103. A Liverpool, l'exécution du travail était confiée à la société centrale de secours, la municipalité se contentant de mesurer le travail et de le payer au mètre cube; bien que le tarif fût établi de manière à ce qu'un terrassier de profession pût gagner 8 à 10 francs par jour, le salaire resta dans les limites de 3 fr. 10 à 5 fr. 30. A Kensington (Londres), la tonne de pierres cassées revint à 19 fr. 60, soit 4 fr. 20 de plus que le prix normal; 195 ouvriers gagnèrent plus de 5 francs par jour; 706 gagnèrent moins de ce chiffre. Le travail fourni pour la démolition de la prison de Millbank, à Londres, fut de moitié inférieur à celui que fournissent d'ordinaire des démolisseurs de profession; le salaire était à la tâche. A Glasgow, sur 2.801 demandes d'admission, on n'en retint que 1.251. Au bout de dix semaines, la situation étant redevenue meilleure, la municipalité substitua le salaire à la tâche au salaire à la journée : au bout de huit jours, le nombre des assistés descendit de 560 à 177; quinze jours plus tard, ils n'étaient plus que 75; la dépense de cette entreprise, déduction faite de la valeur du travail exécuté, laissa un déficit de 42.548 fr. 50, plus de la moitié de la dépense brute. Bien que ces faits ne soient pas sans exceptions, et que certains travaux aient donné des résultats satisfaisants[1], il semble bien que, dans l'ensemble, en dehors des crises exceptionnelles qui peuvent atteindre même les ouvriers les plus actifs et les plus réguliers, *les travailleurs qui bénéficient de ce genre d'assistance appartiennent à la catégorie de ceux dont le niveau d'existence est peu élevé*, qui se contentent d'un salaire médiocre plutôt que de

1. A Aberdeen, 120 ouvriers ont été employés en 1892-1893, et 100 pendant l'hiver suivant, avec des salaires de 0 fr. 30 à 0 fr. 45 l'heure, suivant leur habileté et le genre de travail; on n'enregistra que des résultats favorables. Il en fut de même dans un chantier de Leeds, ainsi qu'à Abbey Mills et West Ham (Cf. *Annales du Musée social*, 1904, p. 70).

déployer une énergie qui leur permettrait de gagner davantage, et qui négligent les facilités qu'on leur offre pour cela. Cette catégorie ne doit pas être confondue avec celle des paresseux invétérés, des vagabonds ou des débauchés qui sont, nous l'avons vu, le personnel normal des *workhouses :* il s'agit ici d'individus, dont la conduite peut être digne et rangée, qui désirent une occupation régulière qui leur fournisse, à eux et à leur famille, des moyens d'existence honnêtes, mais dont l'incapacité et la faible énergie, peut-être due à un défaut constitutionnel, peut-être produite par une lacune de l'éducation et par un défaut d'entraînement, les empêchent de trouver une occupation régulière et rémunératrice et d'élever le niveau de leur existence. Cette conclusion est importante pour qui veut se rendre compte du problème du chômage et des moyens de le résoudre, et nous la retrouverons plus tard.

D'autres conclusions se dégagent encore de l'enquête que nous citons. Les travaux ont consisté généralement en terrassements, entretien de la voirie et autres opérations se rapportant à ces objets. Ces travaux ne constituent pas des métiers délimités, au point de vue de la spécialisation de ceux qui s'y adonnent : aucune autre aptitude n'est requise d'eux que la force physique ; ils peuvent venir de toute autre profession et y retourner à volonté dans la suite[1]. C'est à cette cause, comme à l'incapacité des travailleurs de ces professions, qu'est dû le défaut d'organisation syndicale de ces derniers. Les pouvoirs publics peuvent donc réglementer le travail, en cette matière, sans courir le risque de se heurter à des organisations ouvrières réclamant contre les effets déprimants d'une concurrence qui leur est ainsi faite. On peut à volonté, soit entreprendre de nouveaux travaux, si les ressources disponibles le permettent, soit partager la besogne entre un plus grand nombre de bras, soit réduire les salaires de chacun : c'est ainsi, par exemple, que dans beaucoup de localités les ouvriers n'ont été occupés que pendant

1. C'était la condition que la circulaire ministérielle du 14 novembre 1892 conseillait d'adopter dans le choix des travaux à exécuter.

un nombre déterminé des jours de la semaine, et étaient partagés en équipes qui se relayaient une ou deux fois par semaine. Il en est autrement lorsqu'il s'agit de métiers qualifiés : des tentatives pour payer des maçons ou des peintres à un tarif inférieur à celui en usage dans la profession ont soulevé des protestations des *trade-unions*[1]. Un résultat identique se produirait si, au lieu de n'occuper des ouvriers de ces professions que d'une façon exceptionnelle, on cherchait à leur créer artificiellement des emplois que les demandes de l'industrie ne comportent pas : la concurrence qui en résulterait provoquerait infailliblement une dépression sur les salaires. Il est donc indispensable, comme le recommandait le gouvernement, de se limiter exclusivement aux travaux non qualifiés que nous citons ci-dessus, et dont le personnel se recrute habituellement dans les catégories sociales auxquelles appartiennent les chômeurs eux-mêmes. Diverses conséquences découlent du même point de vue, que l'analyse des faits nous permettra de dégager dans la suite.

La faveur marquée par l'administration anglaise vis-à-vis des travaux de secours ne s'est pas démentie. Parmi les résolutions votées au début de 1903 par la *National conference* réunie à Sheffield, se trouvent notamment les suivantes : que des prêts soient accordés aux communes pour l'emploi des chômeurs à la construction de routes et de tous autres travaux utiles; que les autorités locales soient invitées, dans ce but, à élaborer des plans de défrichement des terres incultes, de percement de rues et d'entreprises d'assainissement. En 1904, la commission du *Mansion House*, instituée en 1895, décida de créer des chantiers dans les environs de Londres pour les chômeurs de la capitale. Il recueillit dans ce but des souscriptions privées qui, au début

1. La même difficulté peut se présenter, bien que à un degré moindre, pour les travaux de terrassement. L'expérience de M. Hills en est la preuve. Ce généreux philanthrope ayant ouvert des chantiers, à West-Ham, en 1895, prétendit payer 0 fr. 40 l'heure au lieu de 0 fr. 60 qui était le prix habituel. Son entreprise rencontra dans l'opinion publique une hostilité marquée et n'obtint que des résultats médiocres : alors qu'une équipe produisait un supplément de travail de 80 fr. par semaine, d'autres aboutissaient à un déficit de 180 fr. Douze équipes ont fourni ainsi plus que le travail correspondant au salaire minimum, tandis que 57 ont laissé un déficit considérable (*Rapport sur la quest. du chôm.*, p. 169-171).

de 1905, atteignaient 1.100.000 fr. Pendant le mois de janvier, 41.424 individus furent employés dans les divers chantiers ouverts par les municipalités, dont 20.683 dans ceux de Londres. La durée de leur travail était de 6 à 8 heures par jour et de 9 jours par mois. Les salaires étaient de 5 à 7 pence par jour. Le Comité central du *London unemployed fund* a dépensé, durant cette même année, 51.000 liv. st. et a secouru 3.496 sans-travail, dont 1.161 furent employés à Londres et 1.208 à Epsom, d'où ils revenaient chaque soir; 1.217 autres furent envoyés dans les colonies agricoles d'Hollesley Bay, tandis que leurs familles restaient à Londres et recevaient une allocation hebdomadaire; 42 familles, comprenant 215 personnes, furent envoyées au Canada. Les travaux exécutés dans les chantiers étaient combinés sur un plan rationnel et représentaient un travail utile. Le salaire était calculé d'après le travail effectué. Le comité ne se désintéressait pas de ses assistés et suivait leur sort après leur départ du chantier. Une centralisation opérée entre les bureaux institués en vertu du *Labour bureaux Act* de 1902, permettait au bureau central de coordonner les renseignements concernant le marché du travail et facilitait les placements. L'État, de son côté, donna dans ses arsenaux du travail à 17.000 ouvriers qui avaient été congédiés en 1900, et fit une commande de canons s'élevant à 50 millions. Les sociétés privées donnèrent leur appui. Celle des *Garden Cities* offrit du travail pour 100 ouvriers. L'Armée du Salut en employa plusieurs centaines dans ses ateliers[1].

Toute cette activité contribua sans nul doute à atténuer la rigueur du chômage, particulièrement intense cette année[2]. Cependant on se rendait compte que ces efforts ne seraient qu'un palliatif insuffisant sans une intervention de l'État. La commission du *Mansion House* la réclamait en 1904, et la création d'un ministère du travail, spécialement chargé de toutes les

1. *Annales du Musée social*, 1904, p. 70-72; 1905, p. 40-41. — Savary, *Rev. pol. et parl.*, mai 1907, p. 315-317.

2. En décembre 1904, le nombre des sans-travail dépassait de 13.350 celui de décembre 1903, donnant une proportion de 2,8 % de la population, la plus forte qui ait été enregistrée depuis 1877.

questions concernant la situation de la classe ouvrière, semblait à tous chose indispensable [1]. Ce mouvement d'opinion aboutit à l'*Unemployed workmen's Act* du 11 août 1905. Cette loi crée, dans chaque quartier de l'agglomération de Londres, un *distress committee*, par les soins et sous la surveillance des autorités municipales ou *local government board*. Ces comités sont composés de conseillers municipaux et de conseillers de comtés, de membres du *Board of guardians* et de particuliers ayant l'expérience des soins à donner aux indigents. Les renseignements qu'ils recueillent concernant le marché du travail sont centralisés au bureau central. Ce dernier remplit donc l'office d'une bourse du travail à l'égard du placement. En outre, ce comité s'occupe de faciliter le déplacement des chômeurs vers les localités offrant des disponibilités de travail, ou au besoin de les expatrier, d'ouvrir des chantiers temporaires de travail, d'acquérir des terres avec l'autorisation de la municipalité et de fonder des colonies agricoles. Les travaux exécutés doivent présenter une utilité réelle. Les ouvriers doivent être sérieusement surveillés, et fournir un travail régulier, auquel il n'est fait exception que pour la recherche d'une place. Les demandes sont d'ailleurs examinées avec soin, et l'on fait une sélection parmi les inscrits, en donnant la préférence à ceux qui résidaient depuis 12 mois dans le district, dont la réputation était favorable et l'occupation régulière; à défaut de travailleurs de cette catégorie, on choisit les individus mariés et ayant des charges de famille. L'assistance ne peut être donnée que pendant 16 semaines par an. En cas de séparation entre les membres de la famille, les personnes à la charge du chef de famille reçoivent un subside qui est défalqué du salaire. Le montant du salaire doit être toujours inférieur à celui des manœuvres dans le même district en temps normal. Les ressources nécessaires proviennent de contributions volontaires [2]; puis, en cas de besoin, d'un impôt spécial qui ne doit pas dépasser un denier

1. *Annales du Musée social, loc. cit.*

2. La souscription de la reine Alexandra, en novembre 1905, réunit en quelques jours plus de 3 millions de francs.

par livre d'impôt sur les loyers. Les recettes provenant de cette dernière source ne peuvent être employées qu'aux frais d'administration, aux secours d'émigration et aux achats de terre approuvés. Ces dispositions peuvent être étendues, dans le reste du royaume, par ordonnance ministérielle, à toute agglomération de plus 50.000 habitants, et, sur la demande des autorités municipales, à celles dont la population est inférieure. En l'absence de cette organisation, les fonctions des *distress committees* peuvent être remplies, en ce qui concerne le placement, par les conseils de comtés ou de communes[1].

Nous aurons à revenir ultérieurement sur cette mesure législative. En ce qui concerne ses dispositions relatives au sujet du présent chapitre, nous devons noter que l'intervention du législateur n'a pas pour objet de se substituer à l'administration municipale; elle respecte son initiative et lui laisse toute la liberté de gestion nécessaire à la réalisation de la condition dont nous parlions plus haut, relative à une direction sage et compétente.

L'expérience, à vrai dire, aurait donné des mécomptes. Dès les mois d'octobre et de novembre 1905, des comités se fondèrent sur le modèle prévu par la loi. Durant l'hiver 1905-1906, 108 fonctionnèrent, dont 30 à Londres. Sur une population totale des circonscriptions qui en comptèrent, s'élevant à 16 millions d'habitants, 110.835 sans-travail se firent inscrire; 73.101 d'entre eux furent admis, et parmi eux, 41.321 furent employés à des travaux de secours. Ceux-ci consistèrent généralement en travaux de voirie : les comités reconnaissent en effet qu'il ne leur est pas possible de faire exécuter des travaux des métiers qualifiés, nous avons vu plus haut pour quels motifs. La dépense s'éleva à 1.400.000 francs; les recettes, montant à 2 millions de francs, comprenaient une somme de 1.125.000 francs provenant de la souscription de la reine. Le rendement du travail produit fut de 30 à 60 % inférieur à

1. Savary, *loc. cit.*, p. 284-285. — *Réforme sociale*, novembre 1905, p. 747-748 ; janvier 1906, p. 175 et suiv. — *Bull. off. trav.*, 1905, p. 914-915.

celui d'un travail normal des ouvriers de la profession [1]. M. John Burns, le ministre ouvrier, ne serait pas favorable, paraît-il, à cet essai qui, à son avis, « avec le droit au travail, reconnaît le droit de choisir le travail et le lieu du travail, formant une caste à part des *Unemployed*, et qui est certainement le pire excès auquel puisse se porter la pensée étatiste [2] ». Si l'on considère quel est le niveau social que présentent généralement les chômeurs, et que nous avons signalé plus haut, on reconnaîtra qu'il est bien difficile d'obtenir, avec de tels éléments, les mêmes résultats qu'avec des travailleurs actifs et consciencieux : le succès de l'expérience de 1865, qu'on ne l'oublie pas, repose en grande partie sur le fait que les chômeurs étaient, pour la plupart, des travailleurs appartenant à un métier qualifié, qu'une crise commerciale exceptionnelle avait brusquement privés de leur travail habituel. En 1905-1906, au contraire, la composition des assistés fut à peu près analogue à celle que l'on observe normalement dans les institutions qui s'adressent aux chômeurs : ils comprenaient 37.902 manœuvres, 16.648 ouvriers du bâtiment, 11.400 appartenant à des métiers qualifiés, et 8.467 divers [3]. Aucune loi n'a le pouvoir de réformer les hommes, et l'institution en question ne pouvait que prendre les chômeurs tels qu'ils se présentaient, en opérant entre eux la sélection la plus judicieuse possible. Le grand progrès réalisé par la loi de 1907 a été d'introduire un nouveau principe dans le système de l'assistance organisé en 1834 : il consiste dans la distinction entre les pauvres volontaires et incorrigibles, pour lesquels le

1. Savary, *loc. cit.*, p. 285-286. — D. Bellet, *Journal des Économistes*, 1907, p. 229 et suiv.

2. *Réforme sociale*, mars 1906, p. 488. — Cette opinion doit évidemment viser plutôt le mode d'organisation des travaux de secours, que le système lui-même : c'est un effet, une institution analogue aux, *distress committees* qui préconisait en 1903 la réunion des autorités municipales de Londres, dont le rapporteur était M. John Burns lui-même.

Quant à l'opposition des trade-unions à cette loi, elle paraît avoir pour fondement la concurrence que les bureaux officiels de placement exerceraient à leur égard, et qui pourrait aboutir à une dépression des salaires (Cf. Congrès de Liverpool en 1906, *Bull. off. trav.*, 1906, p. 1153).

3. Savary, *loc. cit.*, p. 285-286.

workhouse constitue un régime approprié, et les catégories de travailleurs inférieurs et incapables de se tirer d'affaire par eux-mêmes, mais n'offrant qu'un affaiblissement de l'énergie et non une déchéance morale, et pour lesquels le régime antérieur constituait une injustice. La distinction peut être difficile, et prêter à l'arbitraire ; mais aucune institution ne permet de supprimer le risque d'erreur résultant de l'action de l'homme, et d'agir à coup sûr.

Les chances d'une application aussi satisfaisante que la qualité des intéressés le comporte, reposent sur le caractère des administrations anglaises que nous avons déjà noté. Ce caractère apparaît à l'égard des chômeurs dans l'attitude du gouvernement : loin de céder aux sollicitations qui l'entraîneraient à intervenir arbitrairement dans le marché de travail, *il maintient son action dans le seul domaine où il ne risque pas d'apporter des perturbations préjudiciables aux autres travailleurs.* L'exemple de son attitude vis-à-vis des ouvriers de l'arsenal de Woolwich est significative à cet égard. On a vu qu'une commande importante avait été faite, en 1905, permettant d'employer un nombre considérable d'ouvriers. Le besoin étant satisfait, le gouvernement ne se crut pas obligé de conserver arbitrairement les emplois au personnel sans avoir de travail à lui donner : au commencement de 1907, un grand nombre fut renvoyé, et l'on estimait, au mois d'avril, que le personnel de l'arsenal était inférieur de 2.165 à l'effectif ordinaire. En réponse à une démarche des ouvriers, le 22 avril, le premier ministre, M. Campbell-Bannerman, se retrancha derrière l'obligation de respecter le budget qui lui était fixé. Une protestation adressée aux membres du Parlement provoqua la déclaration du ministre de la guerre, M. Haldane, le 27 avril, à la Chambre des communes, que l'on tiendrait compte uniquement des besoins du service pour la fixation de l'effectif minimum. Une pétition au roi, le 3 mai, n'eut pas un meilleur succès : le roi répondit à la délégation que la réduction du personnel était une suite inévitable des changements que la paix a apportés à la situation, qu'il avait seulement « la con-

viction que l'on ne renverrait aucun employé dont le travail à l'arsenal puisse être utilisé de façon avantageuse au service public ». On se refusait donc catégoriquement à donner satisfaction aux ouvriers, qui demandaient d'occuper les chômeurs, dans l'arsenal, à la fabrication d'automobiles et de bicyclettes. Le seul remède fut apporté par le *distress committee* de Woolwich, qui, en mai et en juin, expédia dans les colonies un certain nombre de familles [1]. Cette conduite peu humanitaire, mais très conforme au sens des affaires, caractérise bien une administration capable de diriger avec succès une entreprise industrielle.

Ce même caractère des pouvoirs publics en Angleterre apparaît lorsqu'on étudie le mode d'action des administrations municipales. Nous nous contenterons cependant du trait qui vient d'être cité. Il suffit à démontrer qu'à l'*aptitude physique et morale des assistés* doit s'ajouter une autre condition pour le fonctionnement normal et satisfaisant de l'assistance par le travail : cette deuxième condition réside dans l'*aptitude morale et intellectuelle des organisateurs*. L'examen des expériences qui ont été faites en France en cette matière va nous fournir la confirmation de cette double condition.

II. — LES TRAVAUX PUBLICS D'ASSISTANCE PAR LE TRAVAIL EN FRANCE.

En France, comme dans les autres pays, l'assistance par le travail date d'une époque reculée. Ce n'est pas d'aujourd'hui que la connaissance des vices de certains éléments de la société a conduit à n'admettre la charité qu'en échange d'un travail produit [2] : un capitulaire de Charlemagne, de 806, portait, « s'il se rencontre des mendiants, que nul ne les assiste, à moins qu'ils ne travaillent de leurs mains ». Des ordonnances de 1350,

1. Voir les journaux de cette époque.

2. M. Paulian montre dans son ouvrage *Paris qui mendie* (1893), la nécessité sociale qui s'impose de ne pas encourager le vice par les secours gratuits en argent.

1536, 1545, 1612, 1629, 1720 établissent le régime du travail forcé pour les mendiants valides : en 1787, 34 asiles d'internement contenaient 6.000 à 7.000 indigents astreints au travail; ils coûtaient 1.353.000 livres par an. Supprimés par le décret du 15 octobre 1793, ils ont été rétablis par celui du 5 juillet 1808[1].

Quant aux travailleurs proprement dits en état de chômage, on rencontre, dès 1656, des tentatives pour leur donner de l'occupation. Le manque de travail était tel, cette année-là, que tous les maîtres ne trouvaient même pas à se faire embaucher comme compagnons. L'édit du 27 avril institua un « Hôpital général » qui devait fournir du travail à tous les indigents qui y seraient recueillis. On en reçut 6.000 à 7.000, en refusant un grand nombre de ceux qui se présentaient. On ne pouvait même pas trouver à les occuper et les assistés passaient leur temps à se promener dans les cours. On finit d'ailleurs par supprimer entièrement tout travail, afin de ne pas nuire aux artisans, dont les corporations avaient déjà protesté contre l'ouverture de ces ateliers de secours[2]. Il est clair que ce n'est pas en augmentant artificiellement une production déjà excessive relativement aux commandes, qu'on peut arriver à remédier à l'excès de main-d'œuvre. D'autres essais, en 1662-1663, n'eurent pas un meilleur résultat.

Les ateliers de secours de Turgot, en 1770-1771, sont intéressants à examiner, car ils sont l'œuvre d'un économiste dont les *Instructions* témoignent d'une vue nette du but à poursuivre et des conditions de sa réalisation. Les mauvaises récoltes ayant produit un renchérissement du prix du pain, dans la généralité de Limoges, dont il était intendant, Turgot rechercha les moyens de procurer un travail aux indigents. Sur les 80.000 livres de subventions accordées par le roi, il en affecta 77.352 aux chantiers d'entretien des routes, en enjoignant aux entrepreneurs d'admettre les pauvres sans distinction d'âge ni de sexe moyennant une rémunération proportionnelle à leur travail.

1. *Rapp. sur la quest. du chôm.*, p. 191 et suiv.
2. Lecoq, *op. cit.*, p. 78-83.

Pour les chômeurs de Limoges, il consacra une somme de 6.065 livres à réparer le sol des anciens remparts pour en faire une promenade. Comme ces travaux, malgré leur facilité, ne sont pas à la portée des femmes et des enfants, il organisa, à leur intention, des filatures dans quelques petites villes, qui lui coûtèrent 1.691 livres[1]. Turgot avait spécialement en vue cette catégorie de chômeurs qui, bien que valides, souffrent plus du chômage, en temps de crise, que les hommes dans la force de l'âge : il achetait la matière première, chanvre ou fil, la vendait au prix coûtant aux femmes qui la travaillaient chez elles; la matière ouvrée, fil ou dentelle, était estimée un peu au-dessus de son cours[2].

Pour les travaux de terrassements, au contraire, Turgot estimait que les salaires devaient rester toujours au-dessous du prix ordinaire, sans remarquer qu'il risquait, de la sorte, de produire un affaissement des salaires dans la profession. Le motif de cette mesure était d'empêcher l'affluence abusive des travailleurs dans les ateliers de charité, où se présentaient des individus qui quittaient leurs occupations ordinaires afin de profiter d'une diminution d'effort à fournir, et il ajoutait que « l'on n'a trouvé d'autre remède à cet inconvénient » que l'abaissement des salaires. Ses instructions le montrent très préoccupé de cette difficulté, inhérente à la qualité des travailleurs. L'admission n'était accordée que sur la présentation d'un certificat de moralité délivré par le curé. Afin de prévenir les abus, ce dernier est chargé de grouper les travailleurs, autant que possible, entre membres appartenant à la même famille; si la chose est impossible, les travailleurs sont divisés en brigades de 5 à 10 individus, à la tête desquelles les curés placent « celui auquel ils croiront le plus d'intelligence et d'honnêteté, et qu'ils sauront jouir de la meilleure réputation[3] ». Une surveillance rigoureuse s'impose : « Il est essentiel que ces

1. Cons. sup. du trav., *Rapp. sur la quest. du chôm.*, p. 81 et suiv.
2. *Mémoire sur les moyens de procurer, par une augmentation de travail, des ressources au peuple de Paris*, 1775, t. II, p. 451, cit. Lecoq, *op. cit.*, p. 88.
3. *Rapp. sur la quest. du chôm.*, p. 84.

travaux soient suivis avec la plus grande attention pour prévenir les abus qui peuvent aisément s'y glisser. Il faut s'attendre que plusieurs des travailleurs chercheront à gagner leur salaire en faisant le moins d'ouvrage possible, et que surtout ceux qui se sont quelquefois livrés à la mendicité travailleront fort mal[1] ». D'ailleurs, un moyen propre à limiter ces abus consiste à payer les travailleurs à la tâche : « Dans un atelier où l'on admet indifféremment toutes sortes de personnes, il est impraticable de payer les ouvriers à la journée; car, si l'on suivait cette méthode, il ne se ferait presque aucun ouvrage; le plus grand nombre de ceux qu'on est obligé d'employer, n'étant que très peu habitués au travail, perdraient presque tout le temps qu'ils passeraient dans les ateliers[2] ».

On voit, par les citations qui précèdent, que l'œuvre de Turgot se heurtait aux deux écueils inverses des entreprises de ce genre. *Ou bien, en effet, le point de vue humanitaire domine;* on accepte tous les indigents; les salaires sont proportionnés aux besoins plutôt qu'aux services rendus : dans ce cas l'œuvre est coûteuse, l'argent est en grande partie dépensé en pure perte et sert à encourager des flâneurs ou des vagabonds. *Ou bien l'entreprise est montée sur le même pied que toute opération industrielle viable :* et alors on est obligé de faire une sélection parmi les indigents qui conduit à sacrifier ceux dont la capacité ne s'élève même pas au travail choisi. Le salaire à la tâche répond à ce second point de vue, ainsi que la préoccupation concernant la moralité des travailleurs. Toutefois cette dernière qualité ne suffit pas, et un excellent certificat n'est pas incompatible avec un zèle très modéré pour le travail; ce n'est pas sur une semblable considération que se base un industriel pour choisir son personnel. Or, l'aptitude à la tâche fixée, qui est la condition indispensable pour obtenir un résultat utile, ne paraît pas avoir été requise avec une rigueur suffisante, car elle aurait exigé une sélection peu en rapport avec le but que

1. Turgot, *Instructions sur les moyens les plus convenables pour soulager les pauvres*, 1770, cit. *ibid.*, p. 81.
2. Instructions de 1775, *ibid.*, p. 84.

Turgot poursuivait, et en particulier l'élimination des femmes et des enfants qu'il admettait même dans les chantiers de terrassement[1]. Les résultats financiers montrent bien d'ailleurs que le but d'assistance était cherché plus que celui de réaliser un travail d'une utilité intrinsèque : sur un chiffre d'affaires total de 1.240.000 livres en 1771, il eut un déficit de 89.553 livres, qu'il combla à l'aide d'une souscription. Turgot se félicitait de ce résultat, qu'il considérait comme important en comparaison de la dépense[2]. Nous verrons plus loin que l'objet qu'il avait en vue est beaucoup moins complètement réalisé par ce moyen qu'on pourrait le croire au premier abord.

Le système des travaux de secours à domicile, que Turgot avait appliqué en Limousin, fut pratiqué à Paris en 1777. Un bureau de filature comprenait une commission dans chaque quartier : elle se composait de six commerçants qui s'occupaient gratuitement de veiller à la livraison et à la réception du travail. Le bureau fournissait la filasse et en récuperait le prix sur celui du fil. En 1782 et 1783, le lieutenant de police, Lenoir, avait organisé des ateliers, dans le même genre, qui coûtaient annuellement, par chaque assisté, 7 livres 11 sols. En 1784, Sartine institua des ateliers de filature qui, grâce à un subside de 3.000 livres par mois, secoururent 2.000 pauvres. La difficulté était d'écouler les produits. On fut contraint de les faire acheter par l'Hôpital général[3]. On voit que *la dépense était toujours bien supérieure à la production.*

Même résultat en 1790. Deux ateliers furent créés, dans lesquels on répartit, suivant leur capacité, les indigents présentant les conditions de moralité, d'infirmité et de besoin. Or, dès le début, on constatait que des ouvrières quittaient des filatures de l'industrie privée pour venir dans ces ateliers : on revint donc au remède préconisé par Turgot, consistant à abaisser le salaire au-dessous du tarif normal. Remède insuffisant, car le rapport de l'an III constatait que le déficit, à la date du 30 messidor,

1. Instructions de 1770, *ibid.*, p. 82.
2. *Ibid.*, p. 83.
3. Lecoq, *op. cit.*, p. 134-136.

s'élevait à 1.097.749 livres donnant, pour 2.500 ouvrières employées en moyenne et 1.344 journées de travail, une moyenne de 6 s. 7 d. (0 fr. 33) par journée. D'autre part, les frais de main-d'œuvre et le secours s'élevant à 1.243.834 livres, ou 7 s. 5 d. par tête et par jour, la production utile ressort à la différence entre ces deux chiffres, soit 10 deniers par journée de travail. « Il en résulte, conclut le rapporteur, que si, au lieu de former l'établissement des ateliers de filature et d'y appeler chaque jour au travail une population de 2.500 individus, le gouvernement eût fait distribuer un secours de 6 s. 7 d. par jour, la dépense eût été la même... avec cette différence que les ouvrières, privées seulement de 10 deniers par jour, eussent à ce prix recouvré la libre disposition de tout leur temps, qu'elles eussent employé à un travail plus utile, et que le gouvernement, de son côté, se fût épargné l'embarras d'une administration compliquée. » Le résultat moral, que l'on pourrait invoquer pour justifier cette organisation, était loin d'être satisfaisant : « L'improbité, la paresse, la débauche, protégées par l'esprit d'insurrection, livrèrent ces établissements aux désordres les plus scandaleux, et leur imprimèrent la réputation d'immoralité qu'ils conservent encore aujourd'hui ». Aussi un arrêté du 29 prairial an III les supprima, ne conservant que le travail à domicile[1].

L'année 1789 vit une nouvelle organisation des ateliers de terrassement pour hommes[2]. La récolte de 1788 avait été en partie détruite, la famine sévissait dans la campagne et le prix du pain s'élevait d'une façon exagérée. Un grand nombre de malheureux, ne pouvant plus vivre dans la province, venaient à Paris chercher du travail, ou tout au moins des secours. Dès le 2 décembre, la ville de Paris s'était préoccupée d'ouvrir des chantiers de terrassement sur divers points de la ville. On y admettait tous les indigents qui se présentaient, avec la seule obligation de se munir des outils nécessaires. Les salaires étaient

1. Tuetey, *L'Assistance publique à Paris pendant la Révolution*, 1895, t. IV, p. 686 et suiv.

2. Cf. *Rapport sur la quest. du chôm.*, p. 85 et suiv.

de 18 sous par jour au plus, et descendaient à 15 et à 10 sous pour les femmes et les enfants. En mai 1789, on ouvrit de nouveaux chantiers : l'affluence était telle que celui de Montmartre, créé pour 2.000 ouvriers, en occupa 17.000 au mois d'août, sans pouvoir fournir à tous une tâche suffisante. En raison du danger que présentaient ces agglomérations, on renvoya, le 31 août, tous les ouvriers étrangers à la capitale en leur donnant une gratification de 24 sous au départ augmentée de 3 sous par livre. Cependant, l'afflux des sans-travail continuant, on ouvrit, au mois de septembre, de nouveaux chantiers, qui reçurent d'abord 2.000 ouvriers; le 1er décembre, le nombre de ceux-ci s'élevait à 4.816, à 10.400 avant la fin du mois et à 19.000 le 1er janvier 1790. Ces ouvriers étaient répartis en divisions de 100 hommes chacune; ils devaient répondre à quatre appels par jour et touchaient 20 sous par jour. En vertu du décret du 30 mai 1790, de nouveaux chantiers furent créés tout le long de l'enceinte de Paris. En même temps, on renvoya dans leurs pays d'origine tous les indigents qui n'étaient pas nés ou domiciliés en France : 4.350 furent ainsi renvoyés, remplacés par 3.000 nouveaux arrivants, bien qu'on n'admît plus que ceux qui avaient un an de domicile.

La principale difficulté résidait, nous allons le voir, dans le défaut du contrôle de l'embauchage et du travail. C'est pourquoi l'Assemblée nationale, « considérant combien il importe que les ateliers publics ne soient qu'un secours accordé à ceux qui manquent véritablement de travail; que les fonds qu'on y destine soient répartis sur le plus grand nombre possible d'indigents; qu'ils ne soient préjudiciables ni à l'agriculture ni aux manufactures, et ne deviennent une sorte d'encouragement à l'imprévoyance et à la paresse », réorganisa les ateliers. En vertu du décret du 31 août, dont on vient de lire l'exposé des motifs, deux sortes de chantiers étaient institués : les premiers impliquaient une sélection du personnel, et on n'y admettait que les ouvriers travaillant à la tâche; les autres étaient faits pour les individus faibles ou peu accoutumés à ce genre de travaux, dont le salaire était à la journée.

En outre, des ateliers de correction étaient destinés à ceux qui seraient une cause de trouble. Les travailleurs étaient groupés en brigade et solidement encadrés.

Cependant les résultats ne furent pas meilleurs. Dès le 11 septembre, un député déclara, sans être démenti, que dans plusieurs ateliers, sur plus de 800 inscrits, 200 seulement travaillaient en réalité; les autres étaient des jardiniers, des maçons, etc., ayant une occupation régulière, qui venaient le samedi à l'appel recevoir 6 livres, sur lesquelles ils en donnaient une à l'inspecteur. La surveillance n'existait que nominativement et ceux qui venaient ne faisaient qu'un travail médiocre. En dépit des bonnes intentions manifestées dans le décret précité, la sélection était nulle : la situation politique troublée poussait les administrateurs à tenir compte, pour le choix des ouvriers, des services électoraux plus que de l'aptitude morale, et souvent ces travailleurs se recrutaient dans les couches sociales les moins recommandables[1]. En vertu du décret du 16 décembre 1790, qui accordait une subvention de 80.000 francs à chaque département en faveur des travaux de secours, un certain nombre de sans-travail avaient été expédiés hors de Paris, et ils signalaient leur passage par des désordres et des pillages ; les troupes pouvaient à peine suffire pour protéger les villes dans lesquels ils étaient envoyés ; Dieppe envoya une députation pour obtenir de n'en point recevoir; la municipalité de Joigny, dans l'Yonne, demanda une garnison supplémentaire[2].

La conséquence de cette qualité absolument inférieure du personnel fut le gaspillage. Le décret du 16 décembre prescrivait d'exécuter les travaux présentant un objet d'utilité publique et d'intérêt général pour l'Etat ou le département, et la circulaire du ministre de l'Intérieur, du 26 décembre, indiquait les défrichements, desséchements, creusements de canaux, reboisements, ouverture de chemins vicinaux. Cette sage pensée ne fut pas réalisée : ou bien la tâche assignée aux assistés était

1. Lecoq, *op. cit.*, p. 110-112.
2. V. les lettres de Bailly à Lafayette, cit. Tuetey, *op. cit.*

futile, ou bien les subventions étaient distribuées en aumônes. A Paris, le 13 janvier 1791, les secourus étaient au nombre de 26.400 et coûtaient 172.000 livres par semaine; au commencement de juin, ils étaient 32.400 et la dépense mensuelle s'élevait à 750.000 livres. Du 1er mai 1789 au 17 septembre 1791, on dépensa 12.754.472 livres [1].

Le 16 juin, l'Assemblée nationale, profitant d'une légère reprise de l'industrie, décréta la fermeture des chantiers à compter du 1er juillet, et vota, en remplacement, un crédit d'un million pour divers travaux d'édilité dans Paris. En même temps, une somme de 2.600.000 livres sur les 15 millions votés le 16 décembre précédent, fut répartie entre douze départements. Le 25 septembre, le reliquat de ce crédit fut distribué à d'autres départements; le 17 janvier 1792, un crédit de 2 millions et demi fut voté dans le même but. En l'an IV et en l'an V, il fut encore question de travaux de secours, mais aucune suite ne fut donnée aux propositions faites dans ce sens [2].

L'essai de 1848 fut, sur beaucoup de points, analogue à celui de 1789-1791. Une misère profonde, provoquée par la rigueur de l'hiver, fut la cause qui donna le jour à la nouvelle organisation. Il ne faut peut-être pas y voir uniquement une tentative d'application des théories socialistes. La proclamation du 25 février 1848 portait bien : « Le Gouvernement provisoire de la République française s'engage à garantir l'existence de l'ouvrier par le travail. Il s'engage à garantir du travail à tous les citoyens ». Telle était sans doute la pensée de Louis Blanc et de ses amis. Certains de ses collègues pouvaient avoir formé au contraire le dessein secret de discréditer son influence et celle de ses doctrines en tentant un essai voué à l'insuccès [3]. On doit cependant admettre que celui-ci répondit à une pensée humanitaire de la part de ses auteurs, et du côté des ouvriers

1. Cons. sup. trav., *Le placement*, 1893, p. 55 et suiv. — Cf. *Rapp. sur la quest. du chôm.*, p. 89-90. — Lecoq, *op. cit.*, p. 125.

2. Cons. sup. trav., *loc. cit.*

3. Cf. Lamartine, *Histoire de la Révolution de 1848*, t. II, p. 120.

au désir de vivre de leur travail et non de l'aumône[1].

Quoi qu'il en soit, un décret du 26 février ordonna l'établissement immédiat d'ateliers nationaux; un arrêté du 27 les organisa et ils s'ouvrirent le 1er mars. *Aucune condition de domicile ni de moralité n'était imposée;* muni d'un certificat de son logeur, l'ouvrier se présentait à la mairie où on l'inscrivait; si aucun emploi ne pouvait lui être donné, il recevait un secours de 1 fr. 50. A partir du 17 mars, ce secours fut réduit à un franc, le salaire était de 2 francs par jour de travail : le nombre de jours de travail étant de deux par semaine, à tour de rôle, le gain hebdomadaire s'élevait à 8 francs pour chaque assisté.

Le 5 mars, sur 17.000 ouvriers sans travail, 5.000 étaient embauchés dans divers chantiers de terrassement. A la fin du mois, ils étaient 40.000 et la dépense s'élevait à 70.000 francs par jour. Le 16 avril, on comptait 66.000 inscriptions, et le 15 mai, leur nombre dépassa 100.000[2]. On ne pouvait leur trouver un travail suffisant à effectuer; les chefs de chantiers mettaient tous leurs soins à prolonger des travaux inutiles et l'on occupait une bonne partie du temps en déplacements pour se rendre aux chantiers et en revenir, comme pour aller chercher les outils et les matériaux. *La première responsabilité de cet état de choses incombait à une direction défectueuse :* le Gouvernement avait ordonné aux ingénieurs des ponts et chaussées de lui fournir immédiatement les projets les plus rapidement exécutables; le 15 mars, aucun n'était encore décidé. Jusqu'au 10 juin, date d'un décret qui ordonna pour près de 9 millions de travaux, les ingénieurs n'avaient proposé que des aménagements à effectuer sur la route nationale, sur les canaux de l'Aisne et de la Marne, et la reconstruction de l'École Polytechnique, le tout s'élevant à la somme de 4.150.000 francs[3].

1. Cf. Garnier-Pagès, *Hist. de la Révol.*, et les déclarations du ministre des travaux publics au *Moniteur* du 29 mai, p. 710.

2. Cons. sup. trav., *Rapp. sur la quest. du chôm.*, p. 91-92. — M. Lecoq (*Op. cit.*, p. 195, note) affirme que, d'après les documents existants, ce chiffre n'aurait pas dépassé 30.000.

3. *Ibid.*, p. 187, 216-217. — Cons. sup. trav., *loc. cit.*

La qualité de la main-d'œuvre n'était pas faite pour racheter ce premier défaut. Le contrôle à l'embauchage était inexistant. Beaucoup d'ouvriers, gagnant des salaires de 4, 5 et 6 francs par jour, préféraient quitter leurs ateliers pour venir gagner 2 francs dans les ateliers nationaux[1]. M. de Falloux, dans la séance du 2 mars, disait que ces ateliers constituaient une « grève permanente et organisée à 170.000 francs par jour ». L'exposé des motifs du décret du 30 mai nous apprend « que le travail des ateliers est devenu improductif; que son maintien dans les conditions actuelles est en contradiction avec une bonne administration de la fortune publique, avec le retour de l'ordre et la reprise des opérations industrielles ou commerciales[2] ». Les fraudes étaient sans nombre; les signatures des feuilles d'émargement s'obtenaient couramment au prix de 25 centimes. On ne put même pas obtenir un recensement exact des travailleurs employés ; certains chefs de brigade majoraient leurs effectifs, beaucoup d'ouvriers étaient inscrits dans plusieurs brigades[3]. Le système de l'élection appliqué aux emplois de surveillants acheva de démoraliser, s'il se peut, les ouvriers : on oubliait que le régime démocratique implique l'aptitude à se gouverner soi-même; ce n'était pas le cas. L'ouvrier, payé 2 francs, faisait pour 10 centimes de travail par jour. On était 8.000 là où il y avait de l'ouvrage pour 2.000 et où 200 travailleurs sérieux et énergiques auraient suffi. Le mètre cube de terrassement revenait à 8 francs au lieu de 40 centimes, prix moyen à l'époque. Dans le chantier du Champ-de-Mars, un travail qui aurait coûté 45.000 francs, effectué par le génie militaire et 80.000 francs par l'industrie privée, revenait à 400.000 fr.[4].

Seuls des ateliers de charronnage, de tailleurs et de cordonniers donnèrent des résultats relativement satisfaisants. Ils étaient occupés par les ouvriers de métier. Cependant, à l'excep-

1. Lecoq, *op. cit.*, p. 201-202. — Le fait fut notamment affirmé à la tribune (*Moniteur*, 31 mai, p. 1214; 15 septembre, p. 2458).
2. *Ibid.*, p. 234, 237. — Cons. sup. trav., *op. cit.*, p. 93.
3. Id. *Le placement*, p. 115-116. — Lecoq, *op. cit.*, p. 208, 211.
4. *Ibid.*, p. 218.

tion des charrons, ils refusèrent le salaire à la tâche, et la production fut très inférieure à ce qu'elle eût dû être normalement[1].

Le Gouvernement essaya de mettre ordre à cette situation par le décret du 30 mai, qui substitua le salaire à la tâche à celui à la journée, en organisant l'entreprise directe des ouvriers ou des groupes d'ouvriers, sans intermédiaire d'entrepreneurs. C'était le *Cooperative system,* favorable aux ouvriers à la condition de rencontrer chez eux les conditions voulues de main-d'œuvre; il ne pouvait qu'échouer dans un semblable milieu[2]. Le décret ordonnait en outre le renvoi de tous les ouvriers comptant moins de trois mois de séjour dans le département de la Seine, moyennant le remboursement de leurs frais de rapatriement. Le 21 juin, parut un arrêté ordonnant, sous peine de renvoi immédiat, l'enrôlement de tous les ouvriers célibataires âgés de dix-huit à vingt-cinq ans; le même jour, on fit partir plusieurs équipes pour les départements. Ces mesures furent la cause des insurrections des 23 au 26 juin. Après la répression de celles-ci, les ateliers furent dissous et la loi du 10 février 1849 en ordonna la liquidation. Ils avaient coûté 12.488.000 fr.[3].

Parmi les causes de cet échec, il en est une, mise parfois en avant, qui ne nous semble pas suffisamment se dégager de l'analyse des faits. On a dit que ce genre de travaux ne pouvait convenir à des travailleurs de métiers qualifiés, forcément inhabiles et insuffisamment entraînés à des travaux de terrassement; on ajoute que le succès, tout relatif, nous l'avons vu, de Turgot provenait de ce que les ouvriers qu'il employait étaient surtout des cultivateurs habitués au travail de la terre[4]. Il est constant, cependant, que le plus grand nombre des sans-travail qui affluèrent à Paris, en 1789 comme en 1848, venaient de la

1. Cons. sup. trav., *Rapp. sur la quest. du chôm.*, p. 92-93.

2. M. de Falloux (*Moniteur*, 30 mai, p. 1200) cite ce fait qu'une importante commande ayant été faite aux ouvriers, leurs prétentions furent si exorbitantes que la commande dut être envoyée à l'étranger.

3. Cons. sup. trav., *op. cit.*, p. 94.

4. Cf. Lecoq, *op. cit.*, p. 105. — *Rapp. sur la quest. du chôm.*, p. 153.

province; les crises de ces deux époques avaient pour principale cause la mauvaise récolte et la misère des campagnes, et toutes les mesures prises par les divers gouvernements pour restituer aux campagnes les éléments qu'elles envoyaient à la capitale sont bien la preuve que les sans-travail n'étaient pas en général les ouvriers de métiers qualifiés. On exagère, du reste, la difficulté qu'éprouveraient ceux-ci, en raison de leur formation antérieure, à gagner leur vie à des travaux de manœuvre : avec de l'énergie et une santé suffisante, l'entraînement arrive vite; la difficulté technique n'existe pas. On a vu que les meilleurs travailleurs employés à ce genre de travaux, en Angleterre, étaient précisément des ouvriers tisseurs, et la preuve qui résulte de cette expérience est décisive [1].

Il faut donc revenir à cette conclusion, déjà aperçue, que l'insuccès de ces tentatives est principalement dû à la qualité inférieure de la main-d'œuvre. Une sélection insuffisante des travailleurs a attiré les mauvais éléments en écartant les bons, et la main-d'œuvre ne s'est pas trouvée adaptée à la tâche qu'elle avait à fournir; les catégories d'ouvriers employées étaient de celles qui repoussent tout travail, quel qu'il soit, et qui auraient dû être écartées si l'on avait voulu faire œuvre utile. La seconde cause, à laquelle du reste est due la première, réside dans l'inaptitude des organisateurs. Non que celle-ci tienne au régime administratif en lui-même : nous avons vu, par les exemples exposés dans le paragraphe précédent, que les pouvoirs publics ne sont pas nécessairement incapables, comme on le prétend dans une certaine école, de diriger et d'exécuter avantageusement une entreprise industrielle. Mais, soit que les hommes qui étaient à la tête du gouvernement fussent alors absorbés par des soucis d'ordre politique, soit qu'ils n'eussent réellement pas l'aptitude voulue pour cela, l'organisation fut absolument défectueuse [2]; nous l'avons montré suffi-

1. *Supra*, p. 14.

2. On a souvent critiqué avec exagération les défectuosités de l'organisation industrielle des établissements de l'État; l'exploitation des chemins de fer qu'il dirige vaut celle des compagnies privées. On ne peut nier néanmoins les gaspillages

samment pour n'avoir pas besoin de revenir sur ce point.

Le cadre de cette étude ne nous permet pas d'exposer ici le résultat des diverses entreprises d'assistance par le travail effectuées par les municipalités [1]. Cet examen ne ferait que confirmer les conclusions déjà dégagées, en montrant que leur insuccès tient à l'infériorité de la main-d'œuvre et à l'insuffisante direction de l'exploitation. On peut donc constater, en comparant le fonctionnement des travaux de secours en Angleterre et en France, que cette institution donne des résultats satisfaisants ou non, suivant que les conditions dont l'analyse des faits a montré la nécessité, se trouvent plus ou moins bien observées. On remarquera que ces conditions, adaptation de la main-d'œuvre et de la direction à l'œuvre à accomplir, sont en somme celles qui sont indispensables au succès de toute entreprise privée ayant un but lucratif. Il en est une autre aussi essentielle à l'une qu'à l'autre, qui est *le choix judicieux de l'objet auquel elle doit s'appliquer*. Plusieurs des circonstances précédemment indiquées en ont déjà fait pressentir l'importance; les exemples

qui s'y produisent faute d'une direction suffisamment diligente et capable : M. Antonin Dubost, rapporteur général du budget au Sénat, relevait, en 1903, ce fait que dans l'un des exercices précédents, les 1.124 ouvriers de la direction de l'artillerie ont coûté 3.095.000 fr. de salaires et produit pour 1.219.000 fr. seulement de travail. M. Waddington, rapporteur de la guerre, constatait de son côté que les établissements de l'artillerie n'étaient pas exploités comme des usines appartenant à l'initiative privée (séance du 24 mars 1903, *J. off.*, p. 557 et suiv., 562). D'après un article de M. Urbain Gohier (*Le Matin*, 21 et 28 octobre 1907), on donne aux 6.500 ouvriers de l'arsenal de Toulon le travail que 2.000 feraient aisément. La plupart des ouvriers passent leur journée à jouer, à se promener, ou même à travailler avec des matières premières prises dans les magasins, pour des industriels du dehors : sur 8 heures de durée nominale, ils n'en donnent que 4 de travail effectif; en sorte qu'une réparation qui exige 6 journées de travail à bord, en suppose 40 à l'atelier. D'autre part, la formation militaire des officiers, en nombre insuffisant, les prive du genre d'autorité qui conviendrait à un pareil élément; eux-mêmes sont d'ailleurs débordés par la paperasserie et les travaux de comptabilité inutile; ils ne reconnaissent même pas, à tort ou à raison, la compétence technique des ingénieurs, anciens polytechniciens infatués, mais dépourvus de connaissances pratiques. Une circulaire ministérielle du 19 octobre 1907 prescrivait aux ingénieurs et aux surveillants un contrôle plus rigoureux de la production, préconisait le travail à la tâche et rappelait que la durée de huit heures doit s'appliquer seulement au travail effectif; elle constitue un aveu de l'exactitude des critiques précédentes.

1. Voir le *Rapp. sur la quest. du chôm.*, p. 95 et suiv.

que nous allons maintenant exposer achèveront de la mettre en lumière.

III. — LES ENTREPRISES PRIVÉES D'ASSISTANCE PAR LE TRAVAIL EN FRANCE.

En dépit du titre qui précède, les entreprises dont nous allons parler ne sont pas toutes organisées par les particuliers : plusieurs le sont par les institutions publiques constituant des branches des administrations municipales, telles que les bureaux de bienfaisance [1]. D'autre part elles obéissent aux mêmes lois sociales que celles qui ont été déjà examinées, et nous verrons que les conditions du succès sont les mêmes, pour les unes comme pour les autres. Si nous les rangeons dans une classe à part, c'est en vue de la clarté de l'exposition, en raison de l'habitude prise sur ce point par les divers auteurs [2], et aussi parce que leur portée est un peu plus étendue, dans l'intention de leurs organisateurs, que celle des premières : alors que celles-ci consistent uniquement, ou à peu près, en travaux de terrassement et visent surtout les chômeurs périodiques, celles-là s'occupent beaucoup plus des chômeurs accidentels, qu'elles cherchent à placer, et tentent de leur procurer de véritables travaux d'atelier. En outre, les fondateurs de ces œuvres se proposent un but moralisateur qui est accessoire dans les travaux publics de secours.

Nous ne donnerons pas ici la nomenclature de ces entreprises. Cette énumération, qu'on peut trouver dans les ouvrages sur la matière [3], serait fastidieuse et ne serait qu'une simple répétition de faits identiques. Nous nous contenterons d'exposer les conclusions qui se dégagent de leur examen. Celle qui frappe tout d'abord l'attention, est *le faible rendement de cette organisa-*

1. C'est ce genre d'entreprises que vise la circulaire du ministre de l'intérieur en date du 8 novembre 1894 (*Rapp. sur la quest. du chôm.*, p. 219).

2. Cf. *Ibid.*, p. 187.

3. V. notamment l'ouvrage précité de M. Lecoq et le *Rapp. sur la quest. du chôm.*

tion de travail; même là où les salaires sont infimes, l'œuvre est en perte ; partout, les sommes provenant de la vente des produits arrivent à des taux qu'on pourrait à peine comparer à ceux qui sont obtenus sous le régime du *sweating system,* et il faut y ajouter les frais généraux de l'entreprise. Ce fait montre à lui seul combien peu se trouve atteint le but que se proposent ces œuvres, et combien les mesures destinées à en garantir l'entrée contre l'indigent non méritant sont inefficaces. Sans doute un grand nombre de ceux qui reçoivent les bons de travail ne jugent pas à propos de venir réclamer la tâche correspondante [1] et une première épuration se produit. Mais celle-ci est notoirement insuffisante, et l'on peut affirmer, en se basant sur les témoignages directs de ce fait, et en particulier sur la proportion généralement très faible des placements [2], que les travailleurs dont la production est aussi restreinte ne sont pas de vrais travailleurs, mais comprennent une forte proportion d'exploiteurs et de fainéants.

Il est vrai que les occupations données aux assistés ne sont pas de celles qui comportent une forte rétribution. Les travaux de couture sont payés, on le sait, des salaires de famine, aux ouvrières qui travaillent pour le commerce, et les autres ne le sont guère mieux. Cet argument ne constitue pas une justification de la qualité de la main-d'œuvre : on pourrait se demander comment il se fait qu'en présence du réel besoin de bons ouvriers qui existe dans l'industrie, on ne puisse pas leur trouver une occupation digne d'eux ; il ne faut pas s'illusionner : en ce monde, sauf exceptions isolées ou passagères, chacun trouve à s'employer suivant les services qu'il peut rendre *dans le milieu où il se trouve et les disponibilités qu'il y rencontre* [3]. Il y a

1. A Pau, en 1894, il y a eu 117 bons utilisés sur 219 distribués (*Ibid.*, p. 273). L' « Œuvre des commerçants », sur 727 bons distribués, n'en vit venir que 312 réclamer la lettre d'admission ; 174 allèrent jusqu'à l'atelier, 37 firent une demi-journée, 68 une journée, 51 deux jours, 18 seulement allèrent jusqu'à trois (Max. du Camp., *Rev. des Deux Mondes*, 15 janvier 1888).

2. En 1891, les œuvres de bienfaisance n'ont fait que 26.227 placements à demeure sur 132.036 demandes reçues. Par contre, elles ont fait 107.431 placements à la journée (Conf. sup. trav., *Le Placement*, 1893, p. 562).

3. « Il est rare qu'un homme capable et rangé, même abattu par la maladie, soit

plus, car le fait que nous venons de citer constitue la condamnation la plus formelle d'un pareil système. On a dit qu'il fait beaucoup de bien à peu de frais [1] : une telle appréciation dérive d'une observation superficielle des faits. Nous venons de voir combien ses résultats sont restreints. De plus, il coûte très cher. Les ressources produites par la vente des objets fabriqués font illusion sur ce point; mais on oublie qu'elles ne sont obtenues qu'au prix d'une dépréciation de la main-d'œuvre. Si le travail produit rapporte peu, c'est parce qu'il ne répond qu'à un besoin très limité de la consommation : nous avons vu combien, dans la plupart des cas, les produits fabriqués se vendent avec peine; souvent, ils ne s'écoulent que grâce à l'intervention artificielle de généreux bienfaiteurs ou des administrations publiques. La rémunération du travail baisse naturellement, parce que l'offre du produit dépasse la demande. Il est évident que toute entreprise travaillant dans ces conditions serait vouée d'avance à la faillite si elle poursuivait un but lucratif. Il est bien entendu que ce but n'est pas celui de l'assistance par le travail; mais est-ce la charité? Si oui, il est inutile de chercher à se rendre compte des causes du chômage et des moyens de le guérir : il suffit en effet de développer dans les classes fortunées les sentiments de pitié et de générosité, et d'augmenter le champ d'action des œuvres d'assistance. Dans le cas contraire, ces dernières, n'étant pas autre chose que des œuvres de pure charité, puisque c'est la charité publique ou privée qui les soutient en grande partie, ne sauraient fournir la solution cherchée. Lorsqu'on prétend fournir du travail à un chômeur pour lui permettre de gagner le salaire dont il est privé, il s'agit évidemment de lui donner un travail qui soit capable de le nourrir,

trouvé dans les rangs inférieurs de la main-d'œuvre. Ceux qui sont forcés d'accepter un emploi désavantageux sont presque toujours des incapables. En temps de crises exceptionnelles, des phénomènes exceptionnels peuvent se produire, et des exemples de mauvais placements peuvent se présenter; mais en général la vérité réside dans la relation approximative entre les hommes et le travail qu'ils obtiennent, et aussi entre le travail accompli et sa rémunération comparative ». (Ch. Booth., *Life and labour of the people in London*, 2e série, t. V, p. 291.)

1. Berthelémy, *Bull. de la Soc. d'Econ. polit. de Lyon*, janvier 1892.

de suppléer à l'absence d'occupation où il se trouve ; à défaut de quoi, on ne saurait soutenir qu'on a porté remède au chômage : il peut y avoir des motifs accessoires, dont nous examinerons plus loin la valeur, d'adopter ce genre d'assistance, mais on ne peut l'appeler l'assistance *par le travail* [1]. Notons que, dans l'esprit de ses partisans eux-mêmes, son objet est moins de remédier au chômage que de fournir un moyen sûr de distinguer entre l'indigent méritant et celui qui ne l'est pas, et que ceux-ci font bon marché du premier objet : « Faire des cotrets ou des briquettes, dit l'un d'eux, n'a jamais été une solution du problème de l'indigence et, sur ce point particulier, l'expérience a parlé et résolu la question [2] ».

Le rendement inférieur du travail dans les œuvres d'assistance, contient un autre grief encore plus grave contre le système. Si les ouvrages exécutés dans ces ateliers sont peu payés intrinsèquement, c'est à cause de l'extrême concurrence qui se fait sentir parmi les travailleurs qui s'y adonnent. Leur facilité, qui les met à la portée des moins habiles, n'en est pas l'unique cause : les travaux de l'aiguille, qui exigent un certain apprentissage, sont dans le même cas. La dépréciation vient de la surabondance de travailleurs se proposant pour une production qui ne réclame qu'une partie d'entre eux, et du niveau de vie inférieur de cette catégorie d'ouvriers, qui leur fait accepter les conditions les plus dures. En augmentant artificiellement le nombre des concurrents, les œuvres d'assistance par le travail contribuent d'autant à la dépression du marché de cette catégorie de main-d'œuvre : si le travail qu'elles procurent satisfait une demande, c'est autant d'enlevé à des travailleurs réguliers qui seront peut-être privés, par ce fait, de l'occupation qu'ils avaient ; si le travail exécuté ne répond à aucun besoin, il produit une surproduction qui se répercute directement sur le salaire des travailleurs. Dans les deux cas, le ré-

1. Ce caractère explique l'hostilité des milieux syndicaux contre ce genre de secours. Le Congrès des Bourses du travail à Nantes, en 1896, s'est prononcé à l'unanimité contre ce système.

2. Dr Gibert, *Des divers modes d'assistance aux nécessiteux sans travail*, 1897, p. 25.

sultat est le même : *il aboutit à procurer une aide, bien problématique, à quelques individus au détriment des travailleurs réguliers, déjà très éprouvés, et à augmenter ainsi le chômage au lieu de le réduire.* Les notices publiées par le Conseil supérieur, auxquelles nous avons emprunté les renseignements qui précèdent, sont unanimes, à vrai dire, pour déclarer que les industries similaires ne se plaignent pas de la concurrence. Mais, outre que cette déclaration, émanée des œuvres elles-mêmes, est suspecte de partialité, il y a deux raisons qui l'expliquent sans qu'elle soit pour cela conforme à la réalité : l'effet de la concurrence peut se faire sentir sans qu'on en aperçoive la cause, lorsque celle-ci est répartie sur un grand nombre de points et que son action est presque insignifiante sur chacun d'eux[1] ; en outre, étant donné le niveau de vie inférieur des ouvriers des métiers en question, ce ne sont pas les industriels ni les intermédiaires qui en souffrent : au contraire, l'accroissement du bon marché leur permet d'écouler une plus grande quantité de marchandises et de réaliser un chiffre d'affaires supérieur[2]; ce sont, dans de telles conditions, les travailleurs seuls qui en supportent la charge. Il ne faut pas chercher la cause de la situation misérable de ceux-ci dans la rapacité et l'exploitation des employeurs, ni accuser, comme on l'a fait, les grandes maisons de vente, d'une entente chimérique en vue d'abaisser leurs prix de revient : les enquêtes faites sur ce point ont montré l'inexistence de telles conditions[3]. Il n'y a là qu'un phénomène naturel, résultant du jeu automatique de la loi de l'offre et de la demande.

Cette loi s'exerce avec d'autant plus d'aprêté, dans la circonstance, que les conditions dans lesquelles fonctionnent les œuvres

1. Les orphelinats et écoles professionnelles libres, à Paris, ne font travailler que 5.985 jeunes filles sur un total de 88.000 ouvrières de l'aiguille (*Réforme sociale*, septembre 1901, p. 284). Il suffit que ces 5.985 ouvrières constituent l'excédent de la main-d'œuvre nécessaire pour produire un avilissement des salaires.

2. On sait que les expositions de ventes des grands magasins de nouveautés, dont les articles sont obtenus grâce à ces circonstances, procurent des bénéfices considérables à ces maisons en attirant une clientèle énorme.

3. *Réforme sociale, loc. cit.*, p. 301.

d'assistance, loin d'en contrarier le jeu, ne font que le favoriser. Leur objet n'est point de soutenir les intérêts généraux des travailleurs de la profession, mais uniquement de donner du travail à ceux qui sont en dehors de la profession. D'autre part, elles ne tiennent nullement à ce que ce travail soit lucratif : le taux réduit des salaires qu'elles payent répond au contraire à la pensée préconçue de décourager les flâneurs et ceux qui ne sont pas dans un réel besoin. Enfin, la pensée charitable qui les anime les détourne de réaliser un profit quelconque ; elles vivent de l'aumône ou de subventions, non de leur production[1]. Autant de causes qui poussent ces œuvres à être peu exigeantes sur les conditions des marchés qu'elles passent avec leur clientèle, et à accepter des commandes à n'importe quel prix. Qu'on le remarque bien, nous ne discutons pas la noblesse des sentiments et le désintéressement des personnes qui agissent de la sorte : loin de réaliser des bénéfices, elles ajoutent encore un complément aux salaires qu'elles reçoivent et distribuent[2]. Mais toute pensée généreuse n'est pas nécessairement conforme à l'intérêt social, et n'empêche pas l'effet désastreux des lois économiques, si les moyens d'arriver au but qu'on se propose ont été mal choisis. Du même ordre est l'argument qui vient naturellement aux lèvres de tout intéressé, en disant qu'il faut bien que tout le monde vive, et que ceux qui ne peuvent trouver aucun autre gagne-pain ne peuvent se résoudre à mourir de faim pour procurer des salaires plus élevés à ceux qui vivent déjà : il n'en est pas moins vrai que cette nécessité retombe sur ces derniers, et que le gagne-pain des premiers est pris sur celui des seconds[3].

1. Au Bon Pasteur de Sens, l'entretien des 220 pensionnaires coûte 63.360 francs par an. Le travail des religieuses et des jeunes filles rapporte 33.000 francs, le jardin et la ferme 4.000 francs. Tout le surplus est le produit de quêtes et d'aumônes (*Ibid.*, p. 299).

2. *Ibid.*, p. 283.

3. Les effets de cette concurrence sont trop apparents dans les métiers de femmes pour qu'on puisse les contester. Ils se font sentir aussi dans les autres : les charbonniers ont cessé de fabriquer les cotrets depuis qu'ils se font dans les ateliers de charité. Au rapport du directeur de la colonie agricole de la Chalmelle, on est obligé de veiller étroitement aux conditions du placement des assistés, sous peine de favoriser

Les œuvres charitables d'assistance, les ouvroirs et orphelinats ne sont pas les seules institutions qui prêtent à ce reproche. Les établissements pénitentiaires sont dans le même cas. Les travaux qui y sont effectués se divisent en deux catégories : ceux dont l'objet est le service intérieur de l'établissement, l'entretien des bâtiments ou l'exploitation de ses dépendances agricoles, et les travaux industriels proprement dits. En ce qui concerne ces derniers, le régime de l'entreprise existait en 1904, dans trois maisons centrales ; dans les pénitenciers, la régie directe est employée directement ou par l'intermédiaire de confectionnaires. Les régies directes concernent l'imprimerie de Melun, le tissage des couvertures militaires de Fontevrault, la fabrique de brosses pour l'équipement de Poissy. Ces établissements ont donné de bons résultats. L'importance du chiffre d'affaires est de 209.122 fr. 71 pour les meubles et literie, 202.468 fr. 04 pour la cordonnerie, 101.463 fr. 10 pour l'imprimerie. Le nombre des travailleurs est de 5.186. Dans les maisons d'arrêt, de justice et de correction, l'entreprise est la règle ; dans le département de la Seine, cependant, les travaux sont exécutés en régie. On y fait des travaux de chaudronnerie pour 194.586 fr. 17, des agrafes, des aiguilles, etc., pour 125.445 fr. 69, du découpage et pliage de papiers pour 92.697 fr. 52, de la couture et lingerie pour 90.333 fr. 64, du cartonnage pour 68.929 fr. 62, de la brosserie pour 68.921 francs, de la serrurerie et quincaillerie pour 54.294 fr. 27. La production totale des hommes occupés dans les maisons centrales est de 1.664.448 francs et sa valeur moyenne par individu de 1 fr. 27 par jour. Celle des femmes est de 141.447 francs avec un rendement de 0 fr. 89 par tête. La production, dans les pénitenciers agricoles, est de 94.711 francs avec une moyenne de

l'avilissement des salaires (Lecoq, *op. cit.*, p. 438, 439). En 1894, les journaux anglais signalaient les réclamations des agriculteurs placés dans les environs des colonies de l'Armée du Salut, motivées par la baisse qui résultait de ces travaux pour leurs produits, dont la valeur n'atteignait plus le taux normal (Denjean, *op. cit.*, p. 42). Nous nous reprocherions de discuter l'argument étrange qui consiste à considérer comme un effet heureux de l'extrême concurrence, le fait qu'elle écarte de ces métiers les ouvriers capables de mieux faire. Nous avons peine à croire qu'un tel argument puisse être sérieusement proposé.

0 fr. 68 par jour et par tête. Dans les maisons d'arrêt, cette moyenne est de 0 fr. 58 pour les hommes et de 0 fr. 48 pour les femmes : la production totale y est de 1.609.355 francs[1]. Le nombre des détenus des deux sexes occupés dans les maisons centrales et les maisons d'arrêt dépasse 18.000.

Il faut ajouter les dépôts de mendicité où, en vertu du décret du 5 juillet 1808, les mendiants valides doivent être astreints au travail. L'article 16 du règlement prescrit de choisir les matières premières parmi les productions du département pouvant être facilement manufacturés et d'un débit facile (notamment la fabrication des étoffes, filature de laine, de coton, de chanvre, de lin, la couture), et de façon à ne pas nuire à l'industrie privée. Le nombre de ces établissements, qui s'élevait à 80 en 1813, fut réduit à 7 en 1825 par suite des difficultés de leur fonctionnement. En 1892, il était de 30 avec une population de 20.741 indigents. Le travail est organisé dans 14 d'entre eux[2]. On voit, par ces chiffres, qu'une telle concurrence ne peut pas être considérée comme négligeable et que le nombre des ouvriers honnêtes qui pourraient, grâce à ce travail, gagner leur vie ou améliorer leur situation, est élevé. Effectivement, l'entreprise de la brosserie militaire, par la maison centrale de Poissy, a fait disparaître, paraît-il, plusieurs établissements de Niort, Bourges et Bethisy. La fabrication à Fontevrault des couvertures de harnachement a amené la suppression de plusieurs maisons à Elbeuf et ailleurs. Les typographes se plaignent de la concurrence des prisonniers de Melun[3]. La fabrication des meubles en fer à Poissy, a produit un chômage considérable parmi les ouvriers de cette profession dans l'arrondissement. Le salaire des ouvrières occupées au cannage des chaises du faubourg Saint-Antoine serait tombé de 2 fr. 50 ou 2 fr. à 0 fr. 75 par jour, par suite du travail des prisons[4].

On n'obvie pas à ce résultat en employant la production de ces

1. *Questions pratiques*, 1906, p. 341-342.
2. *Rapp. sur la quest. du chôm.*, p. 200-201.
3. Discours de M. Chauvière à la Chambre, 8 novembre 1907.
4. Discours de M. Levraud, *ibid.*

établissements à la consommation exclusive des services publics [1]. Les besoins de ces derniers ne sont pas en dehors des lois générales de la production, et l'on ne peut fausser le régime normal de celle-ci, même restreinte à cet objet spécial, sans que la répercussion s'en fasse sentir sur le marché tout entier. Le service social qui consiste à répondre aux besoins de la consommation, appartient à la main-d'œuvre libre; que le consommateur soit l'État ou les particuliers, tout ce qu'il demande à une production moins coûteuse déprécie d'autant celle-là. C'est pour ce motif que les travaux imposés aux hospitalisés, dans les *workhouses* anglais, ne sont pas des travaux industriels : ils consistent en ouvrages sans utilité, tels que le tressage de cordes qu'on défait ensuite pour les recommencer [2].

Il résulte clairement des considérations qui précèdent, que *le travail effectué dans l'assistance par le travail doit, pour constituer un remède, et non une aggravation du chômage, répondre à une utilité de la consommation et être commercialement avantageux* [3]. C'est le seul moyen de ne pas porter préjudice aux travailleurs qui occupent des emplois. Chaque fois, au contraire, que le travail est procuré artificiellement, sans correspondre à un besoin de la consommation et en s'ajoutant au stock de la surproduction, il ne peut qu'empirer une situation déjà rendue défavorable par un encombrement du marché et un excès de la main-d'œuvre.

Cette conclusion est importante, parce qu'elle nous permet de dégager nettement les lois que doit suivre une organisation de l'assistance par le travail pour produire des effets utiles et at-

1. R. Roux, *Le travail dans les prisons*, 1903.

2. M. Leroy-Beaulieu critique ce système : « C'est, dit-il, tourner le travail en dérision » (*Traité d'Econ. polit.*, t. IV, p. 488). Il ne s'agit pas de donner du travail aux catégories sociales auxquelles convient le *workhouse;* l'occupation qu'on leur donne ne peut avoir aucune prétention moralisatrice, mais constitue une peine. Le même auteur cite ailleurs l'opinion d'un inspecteur de fabrique qui, lors de l'enquête anglaise sur le *sweating system*, en rejetait la faute sur le travail donné par la *Mansion house* (*Ibid.*, t. II, p. 499).

3. Déjà, en 1895, M. Cheysson conseillait à l'œuvre du VIe arrondissement de se servir des méthodes qui réussissent dans l'industrie, et de se « replacer dans les conditions du droit commun » (Cf. Lecoq, *op. cit.*, p. 339).

teindre son but. Le genre de travail qui constitue l'objet auquel elle s'applique doit être celui que viserait toute entreprise industrielle poursuivant un but lucratif et sainement organisée. Cette condition ne fait que s'ajouter à celles que nous avons déjà reconnu comme étant celles qui permettent au système de réussir : le choix d'un travail répondant aux besoins de la consommation, comme la qualité de la main-d'œuvre et la compétence des directeurs, est donc aussi nécessaire à une entreprise d'assistance par le travail qu'à une entreprise commerciale. A ce prix seulement, elle aura une action sociale utile et féconde, et nous voyons résulter des faits analysés cette conséquence réconfortante que la portée sociale de l'œuvre est liée à son succès matériel.

Nous n'ignorons pas que tous les esprits ne sont pas également frappés par un argument de cet ordre. Beaucoup, sous l'influence de préoccupations morales plutôt que guidés par une analyse méthodique des faits, envisagent l'assistance par le travail comme un moyen de moralisation des assistés. A cet effet, certaines œuvres privées pratiquent l'internat pour les individus qui leur paraissent susceptibles de s'amender, afin d'exercer sur eux une influence plus profonde, et de leur inculquer le désir du relèvement[1]. Ces esprits, dont les intentions sont des plus généreuses, sont frappés du caractère moralisateur que le travail présente par lui-même, et préfèrent secourir le chômeur à l'aide d'un travail qui le rehausse à ses propres yeux, en le préservant des dangers moraux de l'oisiveté et du vagabondage; la dignité du travailleur, ajoute-t-on, s'oppose à ce qu'il reçoive une aumône dégradante et exige que ses moyens d'existence proviennent de ses propres efforts. On ne saurait méconnaître la justesse de ces considérations : rien n'élève l'individu comme la pensée qu'il est l'auteur de sa propre prospérité; vivre sans avoir aucun effort à dépenser pour cela, constitue une déchéance incontestable. D'autre part, nul sans doute n'a autant besoin d'un secours moral — non moins que d'un secours physique — que le malheureux à qui la perspective

1. L. Rivière, *Réforme sociale*, avril 1901, p. 636.

de la misère a peut-être déjà enlevé tout espoir de relèvement : ce dont l'homme a le plus besoin, dans les moments difficiles de l'existence, c'est souvent moins d'une aide matérielle que du réconfort moral qui rend la foi en la vie et l'énergie nécessaire pour triompher des obstacles. Malheureusement, cet objet n'est pas mieux atteint que les autres dans le cas présent. Ce qui est dégradant, ce n'est pas de recevoir une allocation en argent, à la condition que celle-ci constitue un droit pour le chômeur et non une simple faculté de celui qui la donne : s'il en use bien, elle lui est beaucoup plus avantageuse que les occupations des ateliers de charité, puisqu'elle lui permet de consacrer ses loisirs, soit à son instruction, soit à aider la mère de famille dans les travaux du ménage. Il est vrai que la plupart dépenseront sans profit l'argent qu'on leur aura donné. Mais on peut être assuré que ceux-là ne dépenseront pas plus utilement celui qu'ils auront retiré de leur travail. Il faut surtout remarquer que s'il y a quelque chose qui humilie, et diminue chez l'individu le sentiment de la dignité, c'est de remplir une tâche inférieure à celle qu'il est capable d'accomplir, ne répondant qu'à une utilité secondaire, et qui ne peut le faire vivre que grâce au concours de la charité : or, tels sont bien les caractères des travaux exécutés dans les ateliers des œuvres d'assistance. Et la façon dont ces travaux sont effectués n'est pas moins déprimante : l'ouvrier honnête verra en effet que, quelque soin et quelque activité qu'il déploie, il ne dépassera pas un salaire des plus minimes ; il verra qu'il a plus d'intérêt à modérer ses efforts qu'à être laborieux, et que la plupart de ses camarades agissent précisément de la sorte ; et il se dira que la paresse et la dissimulation sont plus avantageuses que le zèle. Telle est, en réalité, la leçon de choses qu'il retirera de ce mode d'assistance : les bons conseils qui lui seront donnés par dessus le marché n'en modifieront pas la portée. Il ne faut donc pas s'illusionner sur la valeur morale du système. Elle existe incontestablement, mais pour ceux qui composent le domaine normal de l'assistance par le travail, et lorsque les occupations qui leur sont données constituent un réel travail, et non une aumône déguisée. Nous sommes donc ra-

menés par la force des choses, et même en nous plaçant au point de vue moral, à reconnaître la nécessité de la condition que nous avons exposée.

Reste à savoir comment cette condition peut être réalisée. Personne n'a le pouvoir de créer arbitrairement un besoin de production là où il ne se manifeste pas naturellement; et puisque les crises de chômage se produisent principalement aux moments de surproduction ou de restriction de la consommation, il semble que nous soyons enfermés dans un cercle vicieux et que la solution soit impossible[1]. La difficulté est particulièrement sérieuse à l'égard des ateliers syndicaux. Certains esprits ont préconisé la création d'*ateliers de secours organisés par les associations professionnelles*. Ce genre d'institution n'existe à peu près nulle part : on ne peut en citer qu'en Belgique, où ils ne donnent pas des résultats bien remarquables. Le syndicat des passementiers en a fondé un en 1887, à Bruxelles, dans lequel vingt hommes et deux femmes sont occupés quand l'ouvrage se présente; il paraît être surtout un allègement pour la caisse de chômage : son chiffre d'affaires est des plus modique et ne s'élève qu'à 2.000 ou 2.400 francs par mois[2]. Les doreurs sur bois, les confiseurs de Bruxelles, les cigariers de Gand et d'Anvers, les cordonniers adhérents au *Vooruit*, les teinturiers en peaux, les tailleurs, les menuisiers, les ébénistes, ont tenté d'en organiser : ces essais ont tous échoué, « surtout à cause de l'infidélité ou de l'incapacité des administrateurs, ou bien à la suite de dissentions personnelles. Le succès de pareilles entreprises ne dépend pas seulement de facteurs économiques, mais encore, et surtout du niveau moral de ceux qui y participent[3] ». Cette

1. Des défectuosités existantes dans l'application du système, et que nous avons signalées, on a conclu à l'impossibilité de le réaliser sans dommage pour la société (*Revue d'Économie politique*, décembre 1894). Une analyse conforme à une saine méthode scientifique doit rechercher, avant tout, quelles sont les circonstances qui ont influencé les diverses applications observées; c'est le seul moyen de reconnaître si les caractères présentés par celle-ci sont inhérents au système lui-même ou seulement contingents.

2. *Bull. off. trav.*, 1899, p. 451.

3. Vandervelde, *Enquête sur les assoc. profess.*, 1891, t. II, p. 100. — *Bull. off. trav.*, 1809, p. 526.

condition indispensable n'est cependant pas suffisante, car les trade-unions anglaises et américaines, qui la réalisent d'une façon éminente, ne paraissent même pas avoir mis à l'essai ce genre d'organisation.

En France, les associations ouvrières avaient organisé en 1848 des ateliers de tailleurs, de selliers, de fileurs, de passementiers, qui vivaient grâce aux commandes de l'État : du jour où les commandes et les subventions cessèrent, les ateliers disparurent[1]. Actuellement il existe un atelier de secours, ouvert le 1er juillet 1901, par le Syndicat mixte de l'Aiguille. Afin d'éviter de créer une concurrence aux ouvrières du métier, on a fait appel « à toutes les dames du comité, aux clientes des principales maisons adhérentes, pour leur demander de confier à la directrice quelques-uns de ces mille travaux qui se font à la maison par les mains des femmes de chambre : bordage ou raccommodage de tapis, réparation de rideaux, achèvement de tapisseries ou de broderies pour lesquels le temps fait défaut ». Durant la première morte-saison, 35 ouvrières ont été occupées constamment, et 95 temporairement. Le salaire s'élève en moyenne à 2 francs par jour, à raison de 0 fr. 20 à 0 fr. 35 l'heure[2]. Le procédé charitable de cette œuvre, encore renforcé par son caractère confessionnel, est très apparent : les travaux que nous venons de citer ne sont pas de ceux qui peuvent faire vivre une ouvrière d'une façon normale ; dans les cas assez exceptionnels où il en serait autrement, les commandes ainsi accordées à l'atelier de chômage le sont au détriment, soit des femmes de ménage à la journée, soit des femmes de chambres qui y eussent été employées, et dont la situation diminuera d'autant. Moins que personne, les associations ouvrières peuvent créer du travail à volonté : leur objet étant de relever la situation des travailleurs dans la profession qu'ils exercent, leurs efforts tendraient plutôt à restreindre la production au-dessous des besoins de la consommation qu'à l'accroître au-dessus de ce niveau, et à diminuer le nombre de leurs concurrents qu'à l'augmenter.

1. Lecoq, *op. cit.*, p. 281-282.
2. L. Rivière, dans la *Réforme sociale*, juillet 1902, p. 203-204.

Ajoutons que la réunion chez les mêmes individus des qualités nécessaires au travailleur et à l'employeur est chose rare et difficile à réaliser, et bien que cette circonstance ne soit pas irréalisable, elle entrave, en fait, le développement des entreprises de production qui sont organisées par les ouvriers.

En ce qui concerne les œuvres d'assistance par le travail, il n'y a pas d'impossibilité intrinsèque à ce qu'elles transforment leur caractère de pure charité en caractère commercial. Mais la difficulté de procurer un travail avantageux, lorsque celui-ci fait défaut, reste la même. Ces institutions présentent à ce point de vue une infériorité certaine sur les pouvoirs publics. Ceux-ci sont en effet de grands entrepreneurs de travaux, et comme tels, ils échappent aux conditions auxquelles ils sont soumis en tant que producteurs, en ce sens que si la loi qui impose un but utile à tout travail de secours leur interdit de donner à exécuter un ouvrage ne répondant à aucun besoin[1], il ne leur arrive jamais d'épuiser tout le programme des travaux que comporterait l'intérêt public. Les entreprises privées, au contraire, sont intimement liées à l'état général du marché et une crise industrielle ou commerciale, une stagnation des affaires, les atteint toutes dans une mesure plus ou moins profonde : les finances publiques souffrent bien de ces crises, en ce sens que les variations dans la prospérité publique se font sentir dans les recettes du Trésor; mais cette répercussion est peu importante. Une autre relation de dépendance par rapport à la situation générale consiste en ce que le besoin d'ouvrage d'utilité générale est en raison directe de l'activité des affaires : des routes, des chemins de fer, des ports, etc., servent celles-ci, mais leur utilité diminue en cas de dépression commerciale. Il ne faut cependant pas exagérer cette difficulté : les périodes de crise sont rarement très prolongées, et les travaux effectués pendant leur durée retrouvent leur service à la reprise des affaires; souvent même ils facilitent celle-ci en ouvrant des débouchés nécessaires à l'essor d'une industrie. Il importe seulement que les administrations publiques mettent en

1. On a vu, paraît-il, le *County Council* de Londres, en 1907, faire dépaver et repaver successivement les rues par les sans-travail.

œuvre des qualités de prévoyance particulièrement développées, qu'elles sachent modérer leur activité lorsque le commerce et l'industrie sont prospères, la réserver pour les périodes de crise, constituer à cet effet un fonds spécial qui jouerait pendant celles-ci; ce procédé, au point de vue financier, aurait l'avantage de permettre l'amortissement de la dette publique lorsque les capitaux trouvant facilement à s'employer, leur cours s'élève : aux époques de dépression, l'abondance des capitaux disponibles permettrait au Trésor de trouver à des conditions avantageuses les sommes nécessaires [1]. Il faudrait enfin dresser un plan d'ensemble de travaux répondant aux conditions voulues, afin de n'être pas pris au dépourvu au moment opportun et de ne pas s'exposer à dépenser inutilement l'argent des contribuables [2]. Ces travaux, bien entendu, doivent être de ceux qui exigeraient une main-d'œuvre supplémentaire, et non ceux qui occupent déjà un personnel habituel; sinon, ces derniers se trouveraient lésés et le remède créerait sur un point le mal qu'il cherche à guérir sur un autre. Ils doivent être d'une nature facile, n'exigeant aucun apprentissage prolongé, et à la portée des travailleurs qui composent d'ordinaire la classe des chômeurs et qui sont de simples manœuvres, ou des ouvriers qualifiés auxquels la pléthore de leur profession ne permet pas d'y trouver un emploi : les travaux exécutés par les communes et que nous avons cités plus haut, et ceux qu'indique le Conseil supérieur, en particulier ceux de reboisement, rentrent dans cette catégorie [3]. Confor-

1. Cf. Schanz, *Zur Frage der Arbeitslosen-Versicherung*, p. 399. — Le contraire se produisit en Australasie, lors de la crise financière de 1892-1893 : pendant la période qui la précéda, l'État s'était endetté dans des entreprises considérables. Il fut alors obligé de restreindre ses dépenses et d'interrompre ses travaux (Métin, *op. cit.*, p. 123).

2. Le Conseil supérieur du travail émit un vœu en ce sens, en 1896 (*Bull. off. trav.*, 1897, p. 32). A la suite d'une interpellation de M. Vaillant, député, le 31 mai 1900, le Gouvernement rappela ce vœu aux préfets par une circulaire du 26 décembre 1900 (*Ibid.*, 1900, p. 1217), et l'on réussit à faire un plan qui répartissait les travaux conformément aux besoins; mais bientôt on revint à l'ancien système d'irrégularité et d'imprévoyance (*Rev. pol. et part.*, t. XLIII, p. 160-162. — Discours de M. Vaillant à la Chambre, 30 novembre 1904). Le projet de rachat des chemins de fer en 1848, qui visait ce but, n'était qu'un trompe-l'œil, l'État ayant déjà normalement la charge des travaux de terrassement dans la construction des lignes (Lecoq, *op. cit.*, p. 252).

3. On doit faire des réserves au sujet des travaux de défrichement et labourage

mément aux observations émises par celui-ci, ces travaux ne doivent pas être urgents, mais de nature à être ajournés ou repris suivant les besoins des chômeurs, sans préjudice pour leur bonne exécution ou pour l'utilité générale. En un mot, il s'agit, pour les pouvoirs publics, de réaliser, en ce qui les concerne, l'une des conditions de l'industrie qui, nous le verrons, sont responsables de la situation des sans-travail, à savoir une organisation du travail assurant une certaine stabilité à la main-d'œuvre : les causes qui rendent cette réalisation très difficile à l'industrie privée ne sont pas aussi sensibles à l'égard de l'État ; c'est donc à lui de servir de régulateur dans la mesure où il peut[1].

L'étendue de cette action dépend, nous le savons, indépendamment du choix des travaux à effectuer, des conditions relatives à l'aptitude des pouvoirs publics à la gestion d'entreprises commerciales, et à l'aptitude des chômeurs au travail à exécuter. La première de ces deux conditions, malheureusement, ne se réalise pas à volonté, et il ne suffit pas d'un texte de loi organisant un système parfaitement conçu pour qu'il donne des résultats féconds : les institutions les meilleures ne valent que ce que valent les hommes qui les dirigent. Il est donc fort possible que des travaux de secours aux chômeurs ne donnent dans certains pays que des résultats médiocres et qu'il ne soit pas désirable d'en étendre l'application au delà d'une limite très restreinte. Il est d'ailleurs impossible de fixer celle-ci, puisqu'elle peut varier suivant la capacité des gens au pouvoir et l'intelligence des électeurs.

indiqués dans le vœu précité : leur utilité, dans l'état de l'agriculture actuel, peut être rarement aussi considérable que le préjudice qu'ils causeraient aux cultivateurs de la région. Nous verrons que le chômage se fait sentir à la campagne comme dans les villes.

1. Il est intéressant de noter que ce système est celui de l'*Unemployed Act* de 1905. On a projeté des plans de travaux d'intérêt général, tels que défense des côtes contre l'envahissement de la mer, amélioration des routes, reboisement. Ces travaux seront conduits comme une entreprise industrielle, en n'admettant que la main-d'œuvre productrice ; les travailleurs sont traités comme des ouvriers ordinaires et libres ; seulement les travaux n'ont pas pour objet de leur garantir une occupation fixe, mais de renforcer le marché du travail en augmentant les offres d'emploi (Savary, *Rev. pol. et parl.*, t. LI, p. 292).

Quant à la deuxième condition, rien ne s'oppose à sa réalisation, à la condition d'opérer une sélection rigoureuse parmi les chômeurs. Nous avons vu qu'une première élimination se fait automatiquement, celle des vagabonds et des professionnels de la mendicité : ceux-là se font inscrire sur les listes, mais ne se présentent pas aux chantiers; ils gagnent plus à exploiter la charité qu'à faire un travail qui leur répugne. Ce n'est pas cette catégorie que vise l'assistance par le travail, et l'on ne peut que regretter que les individus de cette classe apparaissent parfois dans les œuvres d'assistance, sous la menace d'être privés des libéralités que leur accordent leurs bienfaiteurs attitrés [1]. Au-dessus de cette catégorie se trouve celle des manœuvres intermittents qui ne peuvent se fixer à un travail régulier, mais qui vivent néanmoins d'un misérable salaire, à la différence des précédents. Ce sont ceux pour qui une occupation nouvelle et irrégulière a tant de charme, qu'on les voit, à Londres, abandonnant l'emploi régulier où ils gagnaient de 18 shillings à 1 livre par semaine (22 fr. 50 à 25 fr.) pour gagner 5 à 7 shillings dans un chantier de secours à casser des pierres, ou bien, sortant du *workhouse* pour travailler au chantier de secours, quitter celui-ci presque aussitôt pour revenir au *workhouse* [2]. La notice envoyée par l'œuvre bordelaise à l'Office du travail [3] nous donne les proportions respectives de ces diverses catégories : sur 685 inscrits, 69, soit 1/10e, n'ont pas paru aux chantiers; 123, environ 1/5, ont fait moins de dix jours; 247, ou 2/5, ont fait dix jours, 146 seulement, un peu plus d'un cinquième, ont travaillé pendant vingt jours et plus [4].

Parmi la catégorie des vrais travailleurs qui cherchent réellement de l'ouvrage et qui l'exécutent consciencieusement lors-

1. *Réforme sociale*, 1er septembre 1901, p. 282. — « Il y en a des milliers de cette catégorie à Londres, en ce moment. Un jour de travail, un jour de repos, employé à se traîner dans les rues de West-End, et à boire l'argent gagné la veille, sans trop de fatigue, après quoi la plupart mendient aux œuvres charitables des soupes et des bons d'épicerie. » (*Ibid.*, septembre 1906, p. 440.)

2. *Ibid.* — Cf. L. Rivière, *Ibid.*, avril 1901, p. 636-637.

3. *Rapp. sur la quest. du chômage*, p. 122.

4. On voit par là que le procédé employé par beaucoup de municipalités et d'œuvres d'assistance par le travail qui ne donnent du travail qu'un certain nombre de jours

qu'ils en trouvent, il faut écarter ceux qui ne peuvent pas en vivre normalement, les infirmes, les vieillards. Ces cas, pour intéressants qu'ils soient, ne rentrent pas dans les termes du problème du chômage, mais concernent d'autres branches de la prévoyance sociale, retraites ouvrières, assurance contre la maladie, l'invalidité ou l'accident. Dans les travaux de secours organisés industriellement, ces éléments sont rejetés par ceux qu'ils empêchent de gagner normalement leur existence [1]. Instituer des travaux de secours en vue de ces éléments, comme le font certaines villes, n'est donc pas une solution du problème, mais au contraire s'oppose à celle-ci.

Quant aux travailleurs normaux, leur admission ne doit pas être faite sans discernement. L'affluence des chômeurs des autres régions, et notamment de la campagne, n'est pas le principal danger dont il faille se prémunir; nous verrons qu'en dépit d'une opinion très répandue, ce n'est pas à cette cause qu'est due l'affluence des chômeurs; s'il en a été autrement à certaines époques de crises agricoles intenses, comme en 1789 et en 1848, l'encombrement qui en est résulté sur les chantiers de secours provenait surtout de leur organisation défectueuse au point de vue du contrôle et de la surveillance. Néanmoins, comme les chômeurs constituent pour la société une charge et non un élément de progrès, il est normal qu'on ne leur permette pas d'augmenter le fléau dans une localité en se déplaçant, et que la commune de leur résidence en conserve la charge : pour arriver à ce résultat, il suffit, comme le conseille le Conseil supé-

par semaine, et à durée de journées réduite, en vue de secourir un plus grand nombre de chômeurs, favorise les travailleurs irréguliers, auxquels un tel régime s'adapte très bien, et empêche de discerner les vrais travailleurs de ceux qui ne cherchent pas un travail régulier : ainsi que le remarque très judicieusement le rapporteur du *Board of Trade,* « le meilleur moyen de reconnaître celui qui cherche du travail est dans la *continuité de l'emploi...* Ce procédé consistant à diviser les gens en deux équipes — occupées chacune trois jours par semaine — se recommande parce qu'il permet de chercher du travail le reste du temps; mais en face de ce réel avantage, il faut mettre l'encouragement offert aux paresseux, grâce à une organisation qui correspond à leurs habitudes ». (*Agencies and methods for dealing with the unemployed*, 1893, p. 237.)

2. Ce fait est démontré par l'organisation du *Cooperative system* usitée dans les travaux publics en Nouvelle-Zélande.

rieur, d'imposer une condition de durée de séjour ou de domicile à l'admission dans les chantiers.

Nous avons vu aussi [1] que le défaut d'habileté technique n'est pas un obstacle à l'emploi des travailleurs. On remarque sans doute que certains d'entre ceux-ci, habitués à une occupation exigeant plus d'adresse que d'effort musculaire, arrivent, malgré leurs efforts, à une production bien inférieure à celles de manœuvres professionnels, et cette remarque est consignée dans les notices de beaucoup de villes. S'il s'agissait d'un travail nécessitant une sérieuse habileté acquise par un long apprentissage, cette objection aurait une certaine valeur; mais celui de manœuvre est au contraire à la portée des moins adroits; l'entraînement physique, lorsque l'organisme est sain, s'acquiert en peu de jours, surtout lorsqu'il est accompagné d'une volonté énergique. Les observations en sens contraire s'expliquent par deux motifs : les travaux n'ont généralement pas une durée suffisante, et sont trop fréquemment interrompus pour que cet entraînement puisse être acquis [2]; de plus, beaucoup de chômeurs masquent leur paresse sous ce prétexte, qui leur permet de fréquents repos et une moindre activité.

Enfin la considération des besoins et des charges de chaque individu doit elle-même être secondaire. Elle peut intervenir utilement dans le cas d'une affluence de chômeurs disproportionnée avec le travail qu'on a à leur donner ou avec les ressources dont on dispose; en pareil cas, l'embauchage des individus chargés de famille, de préférence à celui des célibataires, aura le double avantage de procurer une garantie de moralité et une économie à l'assistance publique. Mais cette garantie n'est pas certaine : on voit nombre de chefs de famille qui ne réussissent pas à surmonter leur apathie, bien qu'ils aient beaucoup de bouches à nourrir. Si les travaux de secours doivent être gérés comme une entreprise industrielle, la qualité de la

1. *Supra*, p. 14.

2. Les travaux ont généralement une durée de deux mois; les chômeurs y sont fréquemment employés à tour de rôle, par quinzaine ou par semaine (*Rapp. sur la quest. du chômage*, passim).

main-d'œuvre doit seule entrer en ligne de compte d'une manière principale : l'intensité des besoins n'intervient donc qu'en cas de concurrence, pour une même place, de plusieurs ouvriers présentant le même degré de capacité de travail.

Le principal danger consiste en ce que les travailleurs s'habituent à compter sur les travaux d'assistance et perdent de vue la nécessité de chercher un emploi régulier autre que ceux-ci; en ce que ces entreprises s'assimilent à une opération commerciale au point de devenir l'occupation normale des ouvriers qui y sont employés. Un excès de sécurité est aussi funeste à l'imprévoyance de la plupart des individus que l'absence complète de sécurité; si l'on met à part une infime minorité qui accomplit sa tâche par raison et par conscience, l'insécurité du lendemain est le stimulant qui donne à la grande masse l'énergie nécessaire pour travailler. Une organisation qui délivrerait les classes laborieuses de ce souci rendrait donc aux travailleurs un bien mauvais service, puisque ceux-ci seraient privés de tout moyen d'existence le jour où les nécessités sociales ou budgétaires obligeraient à les renvoyer. On a cherché à remédier à cet inconvénient, principalement en abaissant les salaires à un taux très inférieur au tarif normal de la profession; on a pensé décourager de la sorte les véritables ouvriers qui seraient tentés de se contenter de cette occupation, et les pousser à en chercher une autre, tout en leur donnant les moyens de vivre pendant ce temps. L'expérience n'est pas conforme à cette vue; ceux qui ne sont pas animés par l'ambition de trouver une meilleure position que celle qu'ils occupent, et d'élever le niveau de leur existence, diminueront plutôt leurs besoins en proportion de leurs salaires qu'ils ne chercheront à élever ceux-ci. En outre, cet abaissement des salaires produit un effet désastreux sur le taux des salaires de la profession, et contribue à l'augmentation du chômage en dépréciant l'offre de main-d'œuvre [1]. Du même

1. On ne peut qu'approuver les dispositions des décrets du 10 août 1899 qui, conformément à la pratique adoptée par la municipalité de Londres, imposent, aux concessionnaires des marchés passés au nom des administrations publiques, les taux des salaires couramment appliqués dans la région pour chaque catégorie d'ouvriers, et déterminent les modes de constatation de ces taux.

ordre est le moyen, préconisé par le Conseil supérieur et employé par beaucoup de communes, qui consiste à n'occuper chaque travailleur que pendant un certain nombre de jours par semaine, à l'effet de lui laisser le temps nécessaire pour trouver un emploi : il équivaut, en réalité, à une réduction de salaires, puisque le travailleur, en acceptant l'occupation et le salaire de trois jours sur six, arrive au même résultat que s'il avait reçu pendant six jours un demi-salaire. De plus, ce n'est pas à un moment de chômage, c'est-à-dire où les demandes excèdent les offres d'emplois, que le chômeur, avec la meilleure volonté du monde, pourra en trouver un; on sait quelle difficulté les bureaux de placement éprouvent à en procurer aux ouvriers sans travail et dans quelle mesure restreinte ils y arrivent : or, il est évident qu'un grand nombre, parmi les chômeurs, font partie de cet excédent de main-d'œuvre disponible que les institutions de placement n'arrivent pas à écouler en temps de crise.

Le danger que nous signalons est particulièrement grave à l'égard des chômeurs de saison. Dans un grand nombre de villes, les travaux de secours ont pour but de remédier au chômage périodique qui atteint notamment les ouvriers des raffineries ou des industries du bâtiment : c'est, en effet, lorsque la mauvaise saison s'oppose à ces travaux que le chômage se fait le plus vivement sentir. Or, il arrive qu'en s'appliquant à ces travailleurs, les entreprises d'assistance perpétuent le mal au lieu de le guérir. En effet, la même raison qui empêche les gains accessoires qui viennent s'ajouter au salaire normal d'augmenter celui-ci, mais diminue celui-ci jusqu'à ce que le total atteigne le niveau ordinaire de l'existence des travailleurs, fait que le salaire que le chômeur gagne dans ses travaux d'hiver, au lieu de lui permettre d'obtenir une élévation de ses salaires d'été ou une organisation de son travail professionnel lui procurant les moyens d'existence pendant l'année entière, maintiendront ces derniers dans leur état antérieur, ou même les abaisseront dans le cas où un certain nombre des ouvriers employés dans la profession se contenteraient d'un salaire moindre que celui qu'ils peuvent gagner par leur travail de toute l'an-

née. On ne peut pas sans doute exclure les chômeurs de saison des chantiers de secours; si la cause de leur chômage et la pauvreté qui en résulte sont indépendantes de leur volonté, leur situation est aussi digne d'intérêt que celle des autres travailleurs qui sont privés de leur salaire.

Le seul moyen d'échapper à cette difficulté nous parait être que l'assistance par le travail ne vise pas spécialement les chômeurs de saison. Tout travailleur en état de chômage, quelle qu'en soit la cause, pourvu que celle-ci soit involontaire et qu'il réalise par ailleurs les conditions déjà envisagées, doit pouvoir en bénéficier, dès que ses ressources ne lui permettent pas de vivre et que l'état du marché du travail ne lui fournit aucun emploi. Il est évident, en effet, qu'un système d'assistance par le travail, organisé dans les conditions que nous avons reconnues propres à son fonctionnement normal, ne doit s'appliquer qu'aux périodes de crise pendant lesquelles il n'y a pas de places disponibles, mais qu'il doit cesser de fonctionner dès qu'une reprise des affaires permet aux chômeurs de trouver des emplois. C'est le seul moyen de répondre toujours à un besoin réel en s'abstenant dès que le besoin n'existe plus; alors en effet, le travailleur, que son chômage soit accidentel ou périodique, est bien obligé de chercher une occupation normale : s'il n'en trouve pas, il n'a à s'en prendre qu'à lui-même, et rentre désormais dans la catégorie des travailleurs d'occasion dont nous parlions plus haut. C'est ici que réside la principale difficulté d'application du système, car s'il est peu aisé de savoir si la cause du chômage est indépendante de la volonté du chômeur, il l'est encore bien moins d'apprécier s'il pourrait ou non trouver une place; un tel jugement exige assurément une connaissance approfondie de l'état du marché, et plus encore de la valeur morale des chômeurs et de la réalité des efforts par eux faits pour trouver à s'occuper. Cette tâche excède-t-elle la capacité des hommes qui seraient chargés de diriger l'entreprise? On ne peut nier qu'elle est délicate, et que son exécution prêtera à des erreurs et à l'arbitraire, quelles que soient la bonne volonté et l'intelligence des individus. Mais il serait enfantin de s'ima-

giner qu'il puisse exister des institutions propres à remédier aux besoins sociaux, dont le jeu soit automatique, qui dispense de toute intervention de l'action de l'homme et empêche que les défauts de celle-ci s'y fassent sentir. L'état social dépend de la formation des individus, et les institutions sont ce que ceux-ci les font.

II

COLONIES AGRICOLES

Nous avons réservé, pour en faire l'objet d'une étude spéciale, les essais d'organisation de travaux agricoles en vue de remédier au chômage. La question est plus complexe que celle de l'organisation des travaux industriels : nous sommes obligés en effet d'examiner les causes du chômage agricole et de l'exode des travailleurs de la campagne à la ville, afin de savoir s'il est possible d'utiliser les travaux de culture pour donner des occupations aux chômeurs de l'industrie. Il était donc indispensable, pour procéder par ordre de complication croissante et pour obtenir des conclusions se dégageant avec plus de certitude des faits analysés, d'élucider d'abord les conditions de l'assistance par le travail industriel. Cette étude nous fera faire un pas de plus dans nos recherches, en nous montrant une autre application de l'organisation déjà examinée, constituant un nouveau remède contre le chômage.

Un mouvement d'opinion assez intense se manifeste en faveur de ce nouveau système. Il dérive, pour une bonne part, du sentiment de conservation sociale qui place dans la tradition et la permanence des engagements le fondement du relèvement social. Le Play, qui conseillait l'association des travaux agricoles aux travaux industriels, peut être considéré comme le défenseur le plus marquant de cette doctrine[1]. D'autres sociologues, s'ap-

1. V. notamment, *La Réforme sociale en France*, chap. XXXIV.

puyant sur le même sentiment, considèrent l'émigration des travailleurs des champs, qui viennent accroître le nombre des sans-travail dans les villes, comme l'une des principales causes du chômage, et par suite le retour aux champs comme un remède possible[1]; les romanciers viennent prêter à cette idée l'appui de leur talent[2]. Il n'est point paradoxal de supposer que la haine des doctrines socialistes, qui constituent un mouvement industriel et urbain, et l'attachement aux tendances conservatrices, plus répandues dans les campagnes, contribuent à fortifier cette thèse. Elle rencontre enfin un appui dans le spectacle de la décadence de notre agriculture et la crainte des perturbations économiques qui peuvent en résulter.

Dans ce système, la restitution aux travaux agricoles de l'excès de main-d'œuvre urbaine aurait le double effet de restaurer l'agriculture qui manque de bras, dit-on, et de supprimer le chômage. Il s'agit seulement d'opposer une digue, par un plan raisonné, au mouvement d'émigration rurale qui se produit, et de lui donner artificiellement une direction opposée. Le remède dont il s'agit est donc bien d'origine théorique. Il a reçu un certain nombre d'applications dont nous devons examiner les résultats et rechercher les conditions de succès, ce qui nous permettra de découvrir les lois propres du chômage rural et de l'émigration des travailleurs agricoles.

I. — LES COLONIES AGRICOLES.

C'est à l'Armée du Salut qu'est due, dans les pays anglo-saxons, la principale initiative en vue d'occuper les chômeurs à des travaux agricoles. Elle a créé, en 1894, à Hadleigh (Essex), une ferme-colonie, dans laquelle elle envoie, après enquête, les indigents valides qui lui paraissent susceptibles d'exécuter un travail sérieux et de se relever socialement. L'assistance pu-

1. Citons parmi beaucoup E. Rostand, *Réforme sociale*, novembre 1894, p. 723; Méline, *Le retour à la terre*, 1906.
2. Bazin, *La terre qui meurt*.

blique, à Londres, a de son côté envoyé des colons sérieux et de bonne volonté dans certaines colonies agricoles. Il en a été ainsi notamment, en 1904-1905, à la ferme d'Hollesley-Bay, dirigée par les soins du *London central committee;* plusieurs des ouvriers qui y ont été occupés ont été établis avec leurs familles sur des terres achetées à proximité. Ces entreprises rendent des services importants aux travailleurs qui y sont envoyés. Mais ils exigent une sélection rigoureuse de ces derniers : l'envoi de gens tarés ou de paresseux les condamnerait à l'insuccès; seul un très petit nombre, *ayant fait un apprentissage préalable de la culture ou ayant l'aptitude voulue pour y suppléer*, sont susceptibles d'en profiter avec fruit[1].

L'activité de l'Armée du Salut s'exerce surtout dans les colonies d'outre-mer et aux États-Unis. Dans ce dernier pays, elle a fondé, en 1898, plusieurs colonies agricoles, à l'effet d'utiliser des terres inoccupées et susceptibles de rapport, conditions qu'il est rare de rencontrer également réunies dans la vieille Europe. La première, *Fort Amity,* se trouve dans une fertile vallée du Colorado; l'eau y est amenée en abondance par le canal Buffalo et une nappe d'eau souterraine entretient la fertilité des prairies naturelles et artificielles. Le climat est très favorable, grâce à l'altitude qui est de 1.050 mètres. Les environs fournissent d'amples débouchés : les camps miniers du Colorado procurent une importante consommation; une voie ferrée relie la colonie aux principaux marchés de bestiaux de l'ouest; une usine à sucre, dans le voisinage, réclame une production abondante de betteraves. Une étendue de 640 arpents (320 hectares) fut achetée au début, et a été portée à 2.000. Le nombre des colons y est de 300, y compris les femmes et les enfants. Une banque de crédit agricole est installée en vue de les aider à faire les avances nécessaires. *Fort Romi* a été organisé en Californie, près de la baie de Monterey, à proximité d'une usine à sucre. La terre y est de bonne qualité et peut être irriguée. L'étendue en est de 519 arpents (260 hectares), divisés en lots de

1. Savary, *Rev. pol. et parl.*, 1907, p. 296-297. — Rapport du *Select committee*, *Bull. off. trav.*, 1896, p. 764.

10 arpents (4 hectares) ; 70 colons y sont occupés en famille. *Fort Herrick* se trouve dans l'Ohio, près de Cleveland. Son étendue est de 288 arpents (144 hectares) et sa population de 33 personnes.

Ces établissements ne consistent pas dans une exploitation du sol pour le compte d'un propriétaire ou pour celui de la communauté des colons; l'expérience des organisateurs leur a montré que ce système encourageait les paresseux et ne produisait que de mauvais résultats. Ce sont de véritables colonies basées sur le régime de la jouissance et de l'appropriation individuelles, où s'installent, non des individus isolés, mais des familles entières. Un contrat est passé avec chaque colon pour l'achat du terrain et de l'habitation et pour l'avance des bestiaux et des instruments. En outre, un salaire de 2 dollars par jour leur est payé jusqu'à la première récolte. Toutes ces avances sont portées au débit de leur compte. Le produit des récoltes est employé pour moitié à l'entretien du colon; l'autre moitié crédite son compte. Les paiements se font régulièrement, et les colons cherchent à acquitter au plus tôt leurs dettes : en 1902, l'un d'entre eux avait entièrement remboursé la sienne, s'élevant à 900 dollars (4.500 francs), tout en entretenant sa femme et ses enfants. Le prix de revient de l'installation et des frais de premier établissement s'élève, par famille, à 500 dollars. Pour se procurer les fonds nécessaires, la société a fait une émission de 150.000 dollars de bons hypothécaires portant intérêt à 5 %. La plus-value acquise par les terres est considérable; celles qui ont été achetées 20 à 27 dollars en valent actuellement de 40 à 100. Cette plus-value permettrait donc, en cas d'insolvabilité des colons, de rembourser la mise de fonds. C'est donc une véritable entreprise commerciale que nous trouvons ici; on a cherché avant tout de bonnes terres et on n'a pas reculé devant leur prix élevé, afin d'avoir des résultats en proportion[1]. On voit que le procédé ne se distingue pas de celui qui est suivi par tous les pays où la colonisation agricole est en

1. *Annales du Musée social*, 1904, p. 22 et suiv.

voie de développement. La seule différence est dans le choix des colons, qui sont pris parmi les familles indigentes qu'on veut secourir, et en s'assurant de la capacité morale qu'elles présentent au point de vue de l'accomplissement de leur tâche. D'ailleurs *le régime adopté, qui exige essentiellement la capacité et l'énergie, suffirait à lui seul à produire la sélection voulue et à écarter les mauvais éléments.*

Ces premiers essais, par leurs résultats entièrement satisfaisants, ont poussé à en augmenter le champ d'action. L'Armée du Salut a songé à l'appliquer aux ouvriers anglais sans travail, à qui les lois sur l'immigration ne permettent pas d'aborder sur le territoire des États-Unis. Elle a reçu dans ce but du gouvernement canadien d'Ontario un lot de 125.000 hectares[1], qu'elle consacre à la création d'un certain nombre de centres de colonisation; les sans-travail y sont envoyés par groupes de 20 familles. Elle a conclu un accord financier avec une Compagnie forestière et une Compagnie d'assurances mutuelles pour réaliser ces installations. Elle a d'ailleurs reçu un prêt de 100.000 livres sterlings qui, en cas de réussite, sera remboursé sans intérêts au Fonds royal des Hôpitaux; en cas d'insuccès, aucune restitution ne lui sera imposée. Grâce à ces mesures, le nombre des émigrants transportés de la sorte a dû atteindre le chiffre de 16.000[2].

Le gouvernement anglais s'est occupé de seconder une entreprise aussi féconde et d'en employer les services à la solution du problème des chômeurs. Pendant l'hiver 1905, un personnage très versé dans les questions agricoles et coloniales, M. R. Haggard, fut chargé par lui de procéder à une enquête sur les colonies fondées aux États-Unis par l'Armée du Salut.

1. Le document auquel nous empruntons ces renseignements nous apprend que ces terres sont destinées à combler les vides causés par l'abandon progressif des fermes de l'est pour les terres vierges du nord-ouest. Il n'indique pas d'ailleurs la cause de ce mouvement, qui peut faire craindre, s'il répond à une nécessité économique, que les colonies installées aux mêmes endroits ne subissent un désavantage.

2. Communication de M. F. de Witt-Guizot à l'*Office central des œuvres de bienfaisance*, 1906, p. 60 et suiv.

Ses conclusions furent nettement favorables à ces organisations. En voici les principales : il ne faut créer de nouvelles colonies que lorsqu'on aura les ressources nécessaires; il faut trouver des terres à bon marché et utilisables, chose aussi facile, à son avis, dans la métropole que dans les colonies; il faut faire une sélection rigoureuse des colons, n'admettre que les victimes des circonstances et jamais les déchets du vice : ce qui importe, c'est de recruter des hommes ayant la ferme volonté de se tirer d'affaire ; il faut que les colons paient leurs terres par le moyen de redevances largement échelonnées; pendant cette période, ils doivent être soumis à une surveillance régulière mais bienveillante; cette œuvre intéresse les pouvoirs publics au premier chef, et le gouvernement métropolitain, les colonies, les villes, peuvent ouvrir des crédits ou garantir l'intérêt des souscriptions publiques; ces colonies doivent être administrées comme des affaires financières et produire intérêt, mais sans jamais tomber sous la coupe des spéculateurs; les sociétés privées telles que l'Armée du Salut, la *Church Army* ou autres, doivent être chargées de la sélection des colons, de leur transport, de leur établissement, de l'avance des fonds, de leur instruction professionnelle, de la perception de leurs remboursements, des banques de crédit, etc., sous la condition qu'aucune pression religieuse ne sera exercée ; l'inspection doit être exercée par un fonctionnaire de l'État. Conformément à ces conclusions, M. Haggard a engagé des négociations avec l'Armée du Salut et obtenu du gouvernement canadien un lot de 120.000 hectares, et l'on projette la création d'une Compagnie d'émigration organisée dans ce but[1].

L'Armée du Salut a également tourné ses vues du côté des autres colonies. Des négociations actives ont été entamées par elle avec le gouvernement de la Rhodésia pour instituer dans l'Afrique du Sud une organisation semblable. Une convention est intervenue entre elle et le gouvernement de l'Australie occidentale, suivant laquelle cette société choisit les émigrants

1. Communication de M. F. de Witt-Guizot à l'*Office central des œuvres de bienfaisance*, 1906, p. 60 et suiv.

qu'elle recommande à l'agent de la colonie à Londres. La moitié du transport est payée par la colonie, l'autre moitié par les émigrants, et celle-ci leur est remboursée s'ils se fixent définitivement. A titre d'encouragement, l'Armée du Salut reçoit 2 livres par émigrant célibataire, 3 livres par homme marié, 5 livres s'il a des enfants. Lorsque les colons arrivent sur le sol australien, les membres de l'Armée du Salut qui y sont fixés les guident. Parmi eux, 90 % sont des ouvriers qui n'ont pas réussi et qui veulent recommencer une nouvelle carrière. Les autres se recrutent parmi les indigents qui sont tombés sans leur faute dans le dernier degré de misère[1].

Les États australiens ont, à plusieurs reprises, dirigé la colonisation de leurs territoires en vue de l'occupation des ouvriers sans travail. Dans celui de *Victoria*, les villages nouveaux se fondent sur de nombreux points différents; mais la prudence et le soin avec lesquels le gouvernement trie les demandes de concessions qui lui sont adressées, afin de ne les accorder qu'à bon escient, ralentit cette progression. Une loi de 1893 décide que les colonies ouvrières seront constituées sous forme d'entreprises particulières, auxquelles l'État fournit le terrain et des avances de 2 livres par chaque livre souscrite par l'association. Une société de ce genre fut fondée dès le début, mais se heurta à un échec. Le gouvernement la reprit pour son compte en 1894, dans le but de transformer la colonie en une ferme d'expérience qui pourrait montrer aux nouveaux colons le parti à tirer du sol.

Afin d'établir une sélection entre les véritables ouvriers, capables de réussir, et les chômeurs professionnels, on les occupe à un travail exclusivement agricole, pénible et peu rémunérateur. Ces travaux consistent à faire périr les arbres par l'écorçage du tronc, à détruire les taillis et à semer de l'herbe où l'on met des vaches au pâturage. Puis on arrache les troncs et on laboure. La culture proprement dite, qui exige un apprentissage, est confiée à des ouvriers indépendants payés au tarif

1. *Annales du Musée social*, 1904, p. 73.

ordinaire. Les ouvriers de la colonie ne font que les travaux préparatoires, jusqu'au défonçage du sol. On les occupe aussi à des opérations de drainage, de confection de routes, de constructions simples. Ils servent principalement d'aides manœuvres.

Les colons sont envoyés par le bureau de travail de Melbourne, et viennent presque tous de la capitale. Ils doivent accepter le règlement, mais sont libres de s'en aller. S'ils ne produisent pas une valeur d'au moins 3 sh. 10 p. et demi (un peu moins de 5 fr.) par semaine, ils sont renvoyés après trois avertissements. S'ils produisent plus, le surplus est porté à leur compte et leur est remis au départ. On ne leur remet jamais d'argent à la colonie, mais seulement des vêtements et des approvisionnements, jusqu'à concurrence du crédit de leur compte. Aucune boisson alcoolique n'est admise. L'entretien est largement suffisant. Presque tous sont d'origine anglaise et ne se résignent à ce travail que comme à un pis-aller, découragés par le malheur, mais disposés à bien faire. On n'y trouve donc pas de jeunes gens, mais seulement des gens ayant déjà échoué dans la vie. C'est donc un système intermédiaire entre la colonie proprement dite, telle que celles de l'Armée du Salut, et le *workhouse :* le régime, en effet, est sévère, la discipline rigoureuse et le chef de famille y est isolé de sa femme et de ses enfants. Le résultat cherché a aussi été atteint. Sur 611 ouvriers admis en 1897 et 1898, 200 ont été placés chez des fermiers, 315 sont partis pour tenter de nouveau la fortune, 50 ont été renvoyés. Parmi eux, un certain nombre d'ouvriers non qualifiés ont été transformés en cultivateurs. Les fermiers du voisinage se plaignent seulement de la concurrence que leur fait l'établissement.

Quant au résultat financier, il est difficile de l'apprécier. L'entreprise, suivant le projet, devait se suffire à elle-même. Mais, par suite de circonstances spéciales, qui sont peut-être accidentelles, elle n'a pas réussi à réaliser cet équilibre[1].

1. Métin, *Législ. ouvr. et sociale en Australie*, 1901, p. 138 et suiv.

Une ferme a été organisée suivant le même principe par l'État de *Nouvelle-Zélande*, en 1894, toujours en vue des ouvriers sans travail. Leurs occupations consistent aussi à défricher, puis à faire de l'élevage afin de préparer le sol à la culture. On cherche à donner aux ouvriers l'apprentissage agricole dans le but de les transformer en cultivateurs. Les salaires leur sont payés au taux ordinaire et l'on emploie le système adopté pour les travaux publics (*cooperative system*)[1]. Néanmoins son application à ce genre de travaux a été trouvée très coûteuse, et on a dû la restreindre à une vingtaine d'ouvriers[2]. Cet exemple vient à l'appui de l'observation rapportée précédemment au sujet de l'impossibilité d'employer utilement dans les travaux agricoles des procédés non individualistes.

Un système semblable a été essayé en *Nouvelle-Galles*, mais seulement dans le but de permettre aux chômeurs de chercher une occupation : la durée du séjour y est donc limitée. Cette ferme, comme celle dont nous venons de parler, sont du reste considérées par les gouvernements qui les ont créées comme de simples essais[3].

Une expérience d'un genre différent a été tentée en *Sud-Australie*. Pendant la crise de 1894, le gouvernement, qui avait dépensé près de 550.000 francs en travaux de secours peu utiles et qui voyait les sans-travail causer de l'agitation, saisit avec empressement la proposition du *Trade-Hall* d'établir ceux-ci dans les districts inoccupés de l'État. Un village fut créé par 27 ouvriers sur les bases suivantes qui étaient celles de la loi de 1893 : chacun reçut une concession de 160 acres au plus, et les sommes nécessaires à son établissement jusqu'à concurrence de 50 liv. (1.250 fr.) maximum ; en revanche, chaque colon était tenu de faire pour 3 fr. 50 d'amélioration par acre et par an sur son lot, de payer un fermage de 0 fr. 25 par acre, plus un intérêt de 5 % de sa dette, et de rembourser celle-ci en 10 ans. Tous les habitants restaient tenus solidaire-

1. Métin, *op. cit.*
2. Métin, *op. cit.*, p. 143.
3. *Ibid.*, p. 144.

ment de la dette de chacun d'eux. Les avances une fois remboursées, ils avaient la faculté de se partager le terrain, en contractant un bail de 99 ans avec l'État. Six autres villages furent créés par des ouvriers sans travail choisis par le gouvernement sur une liste de volontaires ou se présentant spontanément. Trois autres le furent par des groupes d'ouvriers de Port-Adélaïde à qui le *Trade-Hall* avançait les sommes nécessaires à son installation. Ces villages avaient une administration autonome et fonctionnaient sur les bases de la coopération. L'administration appartenait à un conseil nommé par l'assemblée générale des habitants. Les provisions étaient renfermées dans un magasin communal, et les rations distribuées suivant les ressources. Le travail était fait en commun; la tâche de chaque ouvrier était fixée par le Conseil. Le régime de travail ne constituait pas une application du communisme qui, dans l'expérience en question, n'a jamais inspiré qu'une faible minorité des colons : il dérivait de la nécessité d'opérer des travaux de défrichement et d'irrigation qui dépassaient les forces des individus isolés et exigeaient l'association. Il éprouva cependant des résistances, surtout de la part des célibataires. Le partage des terres fut réclamé. L'État consentit à établir un régime mixte : chacun restait obligé de contribuer au travail commun, soit en nature, soit en argent; il était attribué des lots à titre individuel. Cinq villages, sur 13 qui avaient été fondés, furent liquidés. Cependant l'expérience ne fut pas au désastre, et rendit des services : le nombre des colons, qui était de 592 en 1894, passait à 773 en 1897 et à 675 en 1899. La superficie défrichée était de 1.604 acres en 1895 et de 4.827 en 1897. Sur la somme de 79.680 liv. avancée par l'État, 5.253 avaient été remboursés en 1899. Des essais analogues, et sans résultats appréciables, eurent lieu en Nouvelle-Galles et Queensland[1].

Indépendamment de la colonisation proprement dite, consistant dans la création de toute pièce des centres de culture, *la législation des États australiens encourage l'accession de la*

1. *Ibid.*, p. 132 et suiv. — L. Vigouroux, *Musée social*, mars 1900.

petite propriété et l'accroissement du nombre des domaines ruraux. Celle de *Nouvelle-Zélande* contient toute une série de dispositions dans ce but. Comme dans tous les pays nouvellement ouverts à la colonisation agricole, celle-ci a commencé, dans cet État, par l'exploitation extensive des pâturages; la forme de la propriété amenée par ce régime du sol est le grand domaine, essentiellement hostile à la constitution de la petite propriété agricole. L'action du législateur a donc été attirée vers la solution de ce conflit au profit de petits cultivateurs. Une loi de 1891 a autorisé l'État à dépenser un crédit de 50.000 liv. par an à racheter les grands domaines. Le système des impôts, remanié cette même année, favorise les petits propriétaires au détriment des grands. Le *Land Act* de 1892 institue plusieurs régimes de vente du domaine public aux particuliers, qui facilitent l'établissement des cultivateurs ne disposant pas de gros capitaux; de plus, elle limite à 640 et 2.000 acres, suivant la catégorie du terrain, la superficie qu'un seul individu peut posséder. Des lois de 1894 à 1896 autorisent le rachat forcé des grands domaines pour cause d'utilité publique : en 1897, une somme de 500.000 liv. a été dépensée dans ce but; jusqu'en 1899, cette disposition a été appliquée à 77 domaines d'une contenance de 324.168 acres, et a exigé une dépense de 1.598.092 livres. En outre, le gouvernement facilite l'installation des nouveaux propriétaires, soit en autorisant l'achat de terrains par des associations de douze personnes au moins (*small farm associations*), soit en avançant aux colons les capitaux nécessaires pour leur premier établissement (*village settlement system*), soit en faisant défricher à ses frais des étendues de terrains par les nouveaux colons, qui les reçoivent ensuite à titre de bail perpétuel (*improved farm settlements*). Ce dernier système, généralement employé dans les temps de chômage, en vue d'occuper les ouvriers, est celui des trois précédents qui est de beaucoup le plus en faveur. En pareil cas, les ouvriers qui ont déjà la pratique de l'agriculture sont employés immédiatement à la culture. Les autres font leur apprentissage dans les travaux de préparation du sol : ils reçoivent un salaire de 5 sh., sur lesquels 3 leur

sont remis directement et 2 sont mis de côté jusqu'au jour de leur installation pour leur propre compte. A ce moment, l'État leur fait les avances nécessaires à cet objet; celles-ci produisent 5 % d'intérêt et doivent être amorties à raison de 1 % ; le colon bénéficie d'une remise de 1/2 %, s'il rembourse à la date fixée [1].

En *Sud-Australie*, les lois de 1888 et 1891 ont institué un régime de baux de vingt et un ans, moyennant une rente de 3 % du prix de la terre. A partir de la cinquième année, le colon a la faculté d'acheter le domaine, et d'emprunter une somme égale à la moitié des améliorations qu'il y a effectuées, jusqu'à concurrence d'un maximum de 50 livres; ces avances sont faites à 5 % d'intérêt. La dimension des lots ainsi distribués, varie suivant l'objet poursuivi : elle est d'un acre environ (40 ares) lorsqu'il s'agit seulement de permettre à un ouvrier occupé à un travail régulier et stable de construire son *home;* elle augmente lorsque l'ouvrier a une occupation incertaine et intermittente, et doit y trouver un supplément de ressources, ou lorsqu'on veut y établir des jardins fruitiers; près des villes, elle est en moyenne de 2 à 3 acres; les lots (*blocks*) ayant pour objet le pâturage, ou la production laitière, ou l'occupation normale d'un ouvrier agricole, ont une étendue plus considérable, qui est de 13 à 15 acres en moyenne. En 1898, 3.222 blocks avaient ainsi été distribués à 8.144 personnes. Toutes les bandes de terre qui servaient jadis, sous le régime du pâturage, au parcours des troupeaux transhumants, étaient distribuées de la sorte. On acheta alors, pour une somme de 27.864 livres, plusieurs grands domaines d'une contenance de 4.549 acres; sur ce chiffre, 3.353 furent distribués, en 377 lots, à 1.696 personnes. Le résultat financier a été satisfaisant : les loyers rapportent 4,07 % du capital engagé et ils s'élèvent chaque année en moyenne de 1,10 £ par acre; le remboursement des avances atteint la proportion de 88 %, celui des intérêts, 81 %. En 1876, les blockers avaient fait pour 18.009 £ d'améliorations; en 1898, ils en faisaient pour 35.452 £. Le succès de ce mode de colonisation en étend l'application sur tous les points de la

1. Métin, *op. cit.*, p. 24. — A. Siegfried, *Rev. pol. et parl.*, 1900, t. XXIII, p. 458 et suiv.

colonie. Parmi les bénéficiaires, on trouve surtout des ouvriers âgés qui se retirent de l'industrie, des travailleurs malheureux et découragés, des fermiers ruinés, des commerçants ayant fait faillite. Quelques ouvriers associent leur travail professionnel à la culture de leur jardin. La composition de ce personnel comprend des vrais travailleurs, qui cherchent dans une occupation régulière leurs moyens d'existence; elle est donc favorable au succès de l'entreprise. Les faits de solidarité cités par M. Métin le prouvent : un jour de pluie, un colon offre gracieusement sa voiture à son voisin pour une course urgente; un autre renonce à abattre un arbre qui procurait à un voisin un point de vue agréable, etc.[1].

Ce recrutement est facilité par ce fait, qui explique aussi en partie le succès des tentatives analogues des autres États australiens, que les travailleurs de ce pays, surtout ceux de l'industrie du bâtiment, sont particulièrement exposés à des crises de chômage subites et profondes : la spéculation sur l'immigration, qui pousse à des achats de terrains dans les villes et à de gigantesques constructions (*booms*), expose à des mécomptes qui laissent les constructions inachevées et les ouvriers sans ouvrage. Ces derniers, appartenant à une catégorie sociale supérieure à celles qui, dans nos contrées, forment le fond de la classe des sans-travail, sont donc tout disposés à demander à un changement d'orientation dans leurs efforts ce que leur métier primitif ne leur fournissait plus. D'autre part, ces travailleurs sont généralement des émigrants individuels qui constituent les éléments les plus énergiques de la main-d'œuvre anglaise. Or, « le colon anglais change de résidence et de métier avec une extraordinaire facilité », et les cultivateurs de ces pays sont originaires, non des professions agricoles, mais de familles habitant les villes[2]. Ce fait montre bien que la condition relative à la faculté d'adaptation de la main-d'œuvre au travail à accomplir n'est pas une question d'apprentissage, mais une question de capacité individuelle.

1. *Op. cit.*, p. 145 et suiv.
2. Métin, *op. cit.*, p. 30, 31, 44.

L'importance de cette condition serait démontrée par l'histoire de la colonisation anglaise tout entière. Nous ne pouvons donner ici que quelques indications sommaires. Vers la fin du XVIe siècle, les paysans, ruinés par l'extension du régime des pâturages, qui émigrèrent en Amérique, déjà munis d'indications au sujet de leurs occupations nouvelles, y réussirent. A la suite de l'hiver de 1709 qui amena une détresse profonde dans la métropole, on laissa partir pour le Nouveau Monde tous les indigents qui en firent la demande : un grand nombre échouèrent, et périrent de misère. En 1820, le Parlement vota 50.000 £ afin d'établir au Cap 5.000 Écossais : la plupart de ces derniers revinrent, et cet essai de colonisation, comme le précédent, se termina par un échec. Après 1843, lorsque les trade-unions substituèrent une politique économique à celle de l'action directe en vue de l'amélioration de leur condition, elles constituèrent les caisses de secours destinées à permettre à leurs chômeurs d'émigrer : leur but était de raréfier ainsi une main-d'œuvre dont l'excès était une cause de chômage, et de réaliser une économie sur les secours distribués, moyennant le sacrifice une fois fait du prix de transport. Les fondeurs de fer dépensèrent de la sorte 4.712 £, de 1855 à 1874. Mais bientôt on reconnut que l'influence exercée par ce procédé était insensible sur la concurrence : « C'était les membres vigoureux et énergiques qui sollicitaient les frais de passage, tandis que les sans-travail chroniques, quand on pouvait les persuader de partir, réapparaissaient invariablement au local social après un petit voyage aux frais de la société[1]. » Une ferme organisée par le *Self-Help Emigration Society*, en vue de l'éducation agricole des sans-travail a montré que les indigents *unskilled*, même soigneusement choisis, ne peuvent être formés au travail agricole qu'au prix de dépenses considérables, bien qu'un certain nombre d'entre eux aient réussi dans le Nouveau Monde. Les autres exemples que nous rencontrerons dans la suite confirmeront ce point de vue.

Un mouvement semblable en faveur de l'établissement dans la

1. Métin, *op. cit.*, p. 30, 31, 44.

culture du surplus de la population ouvrière industrielle se remarque actuellement en Angleterre. Dès le XVIIIe siècle, des lois tendaient à la constitution de la petite propriété. Une loi de 1819 autorisait les bureaux des pauvres à louer des parcelles de terre aux indigents ou à les leur faire cultiver. Celles de 1882 et 1887 leur donnait le droit d'expropriation, afin de constituer des *allotments* de un acre d'étendue, loués aux indigents sans travail. Ces lois ont été complétées par celles de 1892 et 1894, qui donnent aux conseils de comtés le droit d'acheter des terres et de les morceler en les revendant aux petits propriétaires : ces lots, d'une étendue de 1 à 15 acres (40 ares à 20 hectares) peuvent être achetés par des ouvriers, moyennant le paiement du cinquième du prix convenu ; les 4/5 restant sont remboursés à l'aide de 50 annuités. Le résultat a été insignifiant : six comtés seulement ont usé de cette faculté et 1.207 acres seulement ont été loués à 2.891 indigents. Il est juste de noter que des pétitions avaient été adoptées en ce sens aux conseils de 87 comtés, qui n'en avaient tenu aucun compte. Lord Carrington, président du Bureau de l'agriculture, proposa, pour remédier à cette situation, de charger un département central des pouvoirs des conseils de comté et de lui conférer le droit d'exproprier les grands propriétaires et de faire des avances aux petits cultivateurs. Un projet de loi, déposé le 27 mai 1907, à la Chambre des communes, par le premier commissaire des travaux, M. L. Harcourt, et voté au mois d'octobre de la même année, tend à la réalisation de ce vœu (*Small holding and allotment bill*) : l'Administration, suivant ce projet, peut acheter des terres, soit à l'amiable, soit par l'expropriation, et le vendeur, dans ce cas, n'aura droit à aucune indemnité, mais seulement au prix de vente fixé par un arbitre nommé par le ministre de l'agriculture. Ces terres seront louées par parcelles, d'une étendue de 1 à 5 acres pour les lots ouvriers, et de 1 à 50 pour les domaines agricoles, soit à des particuliers, soit à des associations coopératives formées en vue de leur exploitation. Les fonds nécessaires proviendront d'emprunts remboursables en 80 ans, dont l'intérêt sera payé à l'aide des loyers des terres louées. Les pertes, s'il y en a,

seront supportées également par les comtés et par l'État. Un crédit de 100.000 £ a été voté à cet effet par le Parlement. Ces fonctions sont confiées en principe aux conseils de comtés ; mais en cas d'inaction de leur part, elles seront appliquées par des commissaires nommés par le ministère de l'agriculture, qui pourront imposer aux conseils de comtés les dépenses nécessaires. Il faut bien reconnaître que, si les dispositions législatives antérieures n'ont pas donné un meilleur résultat, c'est que la mesure en question ne correspond pas aux exigences de la situation : un grand nombre de landlords, subissant les effets de la crise agricole, s'empresseraient de louer leurs fermes par parcelles; des sociétés de propriétaires se sont même formées dans le but de dévolopper les *allotments*. Si ces offres ne rencontrent pas de preneurs, c'est évidemment parce que ces derniers n'y voient aucun avantage[1]. Nous aurons à nous demander, dans un paragraphe suivant, si la réalisation de l'entreprise ayant pour but de fixer au sol les chômeurs se présente sous le même aspect dans les colonies et dans les pays de la vieille Europe. Nous devons noter pour le moment qu'à Spalding, lord Carrington a réussi à enraciner un certain nombre de travailleurs agricoles sur ses propres terres. Mais cet exemple est trop isolé pour être probant : il se heurte au mouvement continu de la réduction croissante du nombre des petites parcelles, de celui des petits propriétaires faisant valoir eux-mêmes, et de l'étendue des terres ensemencées par rapport aux pâtures. Il est donc permis de se demander si le mouvement inverse répond bien aux conditions économiques et sociales, ou n'est pas artificiel[2].

Les colonies agricoles des Pays-Bas naquirent de l'initiative généreuse du général Van den Bosch qui, en 1816, entreprit d'utiliser à la mise en valeur des terrains incultes avoisinant le Zuiderzée, les populations réduites à la misère par les guerres de la Révolution et de l'Empire. Dans ce but, il constitua un

1. Cf. Savary, *Rev. pol. et parl.*, loc. cit., p. 298-301. — Rivière, *Jardins ouvriers*, 1903, p. 97 et suiv. — De Rousiers, *Le trade-unionisme en Angleterre*, p. 108, 114; *La quest. ouvr. en Angleterre*, p. 314-318.

2. Savary, *loc. cit.*

comité de bienfaisance, dont les membres, au nombre de plus de 20.000, constituèrent par leurs cotisations une première mise de fonds de 55.000 florins (115.000 fr.). Ce capital, augmenté d'un emprunt, permit d'acquérir 300 hectares de terres incultes et d'y établir 52 familles sur des lots de 2 hectares et demi. Deux autres colonies furent créées, les années suivantes, de telle sorte qu'en 1821, 200 maisons abritaient 1.450 personnes, et les 300 hectares étaient en pleine culture. Les 23.000 souscripteurs versaient chaque année 23.000 florins (200.000 fr.) de cotisations. L'exploitation était confiée à des agents du comité. Les colons étaient envoyés par les communes, dans la proportion d'un individu par 60 florins versés par elles, ou d'une famille par 1.700 florins. Elles se débarrassaient ainsi des habitants des dépôts de mendicité. En dépit des subventions importantes dont nous venons de parler, l'œuvre ne tarda pas à péricliter, en raison d'un recrutement aussi défectueux du personnel, ainsi que d'une direction trop éloignée et trop centralisatrice. Les déficits s'accumulèrent à tel point qu'en 1859, l'État dut, pour se rembourser de ses avances, reprendre les colonies pénitentiaires que la société avait ajoutées à ses fermes. Quant à celles-ci, on fut obligé d'opérer une sélection rigoureuse dans le personnel, dont l'effectif fut réduit de 2.200 à 1.700 individus : on n'y admit plus que les personnes qui en faisaient la demande elles-mêmes, et qui présentaient les conditions voulues pour se livrer à la culture[1].

Le domaine qui est resté entre les mains de la Société néerlandaise de bienfaisance, et qui porte le nom de Weesterbeeck, comprend sept fermes; l'étendue des cultures est de 1.000 hectares, plus 1.400 hectares de bois. Un petit domaine est concédé à chaque famille et on lui fait l'avance des frais de premier établissement. Au bout d'un an, elle doit suffire à ses propres besoins; sinon elle est obligée de quitter la colonie, à moins que la commune qui l'a envoyée ne subvienne à ses dépenses. Afin de remédier au chômage de l'hiver, trois ate-

1. G. Beer, *L'assistance par le travail agricole*, 1897. — G. Berry, *Rapport au Conseil municipal*, 1891, n° 9.

liers pour la fabrication des vêtements des colons, une fabrique de beurre et de fromage, une usine de conserves de fruits et de légumes, trois ateliers pour la fabrication de la vannerie, des nattes et tapis grossiers — tous objets destinés aux besoins des colons ou de l'exploitation des fermes — ainsi que l'exploitation de vastes tourbières, occupent les colons pendant la morte-saison, ainsi que les mères de famille sans enfants en bas-âge. Les services d'hygiène, d'instruction, du culte, de l'assistance, sont complètement organisés. Le dépôt de mendicité de Weenhuysen, dirigé par l'État, comprend sept fermes et des ateliers où sont confectionnés tous les objets nécessaires à la nourriture, au logement et au vêtement de sa population[1].

Ces colonies de travail ne sauraient être assimilées à des entreprises commerciales anâlogues à une véritable colonisation. Au lieu de placer les assistés dans des conditions normales d'existence, elles créent autour d'eux un milieu artificiel, tant par suite de la direction paternaliste qui veille à leur fonctionnement que par le régime tout arbitraire de la production et de l'écoulement des produits[2]. Il s'ensuit qu'une semblable organisation, qui met ainsi ses patronés dans une situation où ils se trouvent à l'abri du besoin, devra leur maintenir toujours son appui, sous peine de les voir succomber aux conditions économiques dont on n'avait pas tenu compte.

D'autre part, les résultats financiers écartent définitivement ce genre d'entreprise de celles que nous avons examinées précédemment. Si celle-ci se soutient, c'est uniquement grâce aux versements de ses 5.000 souscripteurs, dont chacun fournit une cotisation de 5 francs par an; à ces ressources, il faut ajouter des dons généreux[3] et des subventions de l'État[4]. Or, ces sommes ne peuvent être considérées comme un capital social

1. *Ibid.*

2. Le fermier est libre d'exploiter à sa guise, sous la surveillance du directeur; mais il est tenu de vendre à la colonie son foin, sa paille et son fumier, nécessaires à la société pour améliorer ses propres fermes.

3. M. Janssen, d'Amsterdam, a assuré une rente de 4.000 florins à l'hospice des vieillards et a fait un don de 18.000 florins pour l'installation de la laiterie.

4. Notamment 4.500 florins pour l'école d'horticulture.

servant de fonds de roulement : elles ne rapportent aucun intérêt; les colons ne payent qu'une rente insignifiante de 60 florins (120 fr.) par an. Aussi, malgré le bénéfice de certaines branches de l'exploitation, telles que la laiterie, la société a beaucoup de peine à équilibrer son budget. La qualité médiocre de la main-d'œuvre, bien que peu payée[1], la mévente des produits, rendent la situation financière difficile. En 1901, le produit moyen de chacune des grandes fermes de la colonie a été inférieur à 2.000 florins. La dernière colonie créée, ayant pour objet l'exploitation de plantations, n'a donné que des insuccès[2].

Les colonies de travail allemandes ont un objet plutôt moralisateur qu'économique. Elles visent spécialement les vagabonds qui doivent, pour se relever, tenter de recommencer une vie nouvelle, et non les travailleurs privés accidentellement de leur travail : ce sont des œuvres de rééducation par le travail, intermédiaires entre le *workhouse* et les entreprises à caractère commercial. Leur origine est due à l'initiative généreuse d'un pasteur de Wilhelmsdorf, en Westphalie, qui mit en valeur des espaces marécageux en vue de donner un travail aux mendiants et de les ramener à une existence régulière. Un comité réunit, à l'aide de quêtes et d'une subvention de l'État de 50.000 francs, la mise de fonds nécessaire s'élevant à 75.000 francs. D'autres établissements semblables se sont créés peu à peu, et l'on en comptait 27 en 1902, offrant un peu plus de 3.000 places disponibles[3].

La plupart sont agricoles. Celle de Berlin est industrielle : on y donne l'apprentissage d'un métier aux individus, généralement sans profession qualifiée, qui s'y présentent. On y a organisé un atelier de brosses et de balais, un de porte-bouteilles en osier, un de cornets en papier, un de boîtes en bois,

1. Les salaires sont de 70 cents (1 fr. 40) pour les hommes et 60 cents (1 fr. 20) pour les femmes.

2. G. Beer, *op. cit.*, p. 18-19. — L. Rivière, *Le Correspondant*, août 1902, p. 638-644.

3. G. Berry, *Assistance par le travail en Allemagne*, 1893, p. 22 et suiv. — Münsterberg, *op. cit.*, p. 216.

un de chaises, manches de fouets, croquets et bancs. Pendant plusieurs années, les ouvriers travaillaient pour le compte d'entrepreneurs qui profitaient ainsi d'une main-d'œuvre à bon marché. De nombreuses difficultés, survenues entre ceux-ci et l'établissement, ont conduit le comité à prendre lui-même la direction du travail et à payer ses ouvriers sur le même pied que ceux du dehors.

Dans la colonie de Magdebourg, les ouvriers sont occupés à la fabrication des bûchettes, au triage des plumes, cassage des noix, fabrique de cure-dents, raccommodage des tapis, vêtements, souliers; d'autres travaillent au jardinage chez des particuliers. Le salaire payé par ceux-ci est le même que celui que reçoivent les ouvriers libres, mais il est versé à la direction, qui entretient les colons; ceux-ci, après les quinze premiers jours, reçoivent, en plus de la nourriture, un salaire journalier de 30 à 40 pfennigs, suivant la saison.

Friedrichswille a une colonie purement agricole. Les ouvriers y sont occupés à la culture du tabac, des houblons, du seigle, des pommes de terre. D'autres y apprennent l'agriculture. Les moins adroits font des travaux de terrassement. Parfois, à défaut d'occupations suffisantes, on les emploie pour le compte de la province. Après un séjour de deux semaines, ils reçoivent, en plus de la nourriture et du logement, un salaire de 20 ou 25 pfennigs par jour, suivant la besogne produite, et au bout de quelques mois, jusqu'à 30 pfennigs (0 fr. 40)[1].

Bien que l'ouvrage auquel nous empruntons ces renseignements ne nous renseigne pas sur la production ni sur les résultats financiers de ces établissements, il ne semble pas que ceux-ci se soutiennent par leur propre travail. Tous vivent grâce aux dons des particuliers, aux subventions des pouvoirs publics, à la générosité des acheteurs qui se fournissent là par sympathie pour l'œuvre[2]. Nous pouvons donc classer ce

1. G. Berry, *op. cit.*

2. *Ibid.*, p. 23, 40-41, 49. — L. Rivière, *Le Correspondant*, octobre 1902. — S'ils font leurs frais, comme le prétend M. Gide (*Rapport sur l'Expos.*, p. 264), après M. G. Berry, ce n'est que grâce à ces recettes extraordinaires.

mode d'assistance dans la même catégorie que les œuvres d'assistance par le travail que nous avons examinées dans le chapitre précédent : comme celles-ci, ce sont des entreprises charitables, non des opérations ayant une portée économique.

Le résultat moral peut être plus intéressant. Nous avons vu que les colons appartiennent aux couches sociales inférieures : près de 77 %, parmi eux, ont déjà subi des condamnations à la détention ou à l'emprisonnement. Leur séjour dans la colonie est entièrement volontaire, et 7 % seulement s'en vont pendant la première semaine. Le règlement est pourtant sévère : aucune sortie n'est autorisée en principe ; le tabac et les boissons alcooliques n'y sont pas tolérées. Or, on nous apprend que les crimes et les délits ont diminué de 30 % dans les provinces où ces colonies ont été instituées [1]. En attribuant ce résultat à des établissements qui n'ont d'action que sur une minime proportion de vagabonds[2], et dans cette classe, sur les meilleurs éléments, il faut remarquer que l'affluence des demandes et les longs séjours ont lieu surtout pendant l'hiver, et que les places sont souvent inoccupées pendant l'été[3]. De plus, un grand nombre, 39,5 %, parmi les colons, reviennent plusieurs fois dans les établissements[4], et sur ce chiffre, ceux qui reviennent le plus souvent sont ceux qui y ont fait les séjours les plus prolongés[5]. Enfin le nombre des placements effectués pendant le séjour dans la colonie est restreint, et diminue chaque année, tandis que la proportion des sorties volontaires augmente [6]. Ces établissements ne répondent donc ni par les catégories de travailleurs auxquels ils s'appliquent, ni par leur objet, ni par leur mode de fonctionnement, aux termes du problème posé : nous verrons dans un autre chapitre quelles modifications devraient être apportées dans leur orga-

1. *Ibid.*, p. 53.
2. Depuis l'origine jusqu'en 1902, soit pendant vingt ans, le nombre des assistés a été de 90.000, soit une moyenne de 166 par établissement et par an (Cf. Münsterberg, *loc. cit.*).
3. *Ibid.* — G. Berry, *op. cit.*, tabl. IV, p. 116.
4. *Ibid.*, p. 131.
5. *Ibid.*, tabl. X, p. 130.
6. *Ibid.*, p. 127-128.

nisation pour qu'ils puissent apporter un concours en vue de la solution de celui-ci.

Il existe en Allemagne une institution analogue, par certains côtés, à la précédente, qui s'adresse plus directement aux ouvriers sans travail, c'est l'auberge hospitalière (*Herberge zur Heimath*). L'origine de cette œuvre remonte à 1849, à une époque où l'ouvrier se déplaçait fréquemment, soit pour compléter son apprentissage, soit pour chercher un emploi. L'importance qu'occupent, pour les travailleurs allemands, ces déplacements [1], explique la création d'auberges qui leur sont destinées et où ils trouvent le gîte et la nourriture à des conditions très économiques. Fondés par la Société évangélique, ces établissements ont, comme les colonies de travail, un but moralisateur, celui de préserver les travailleurs en voyage du contact des chemineaux et de la tentation des boissons alcooliques. En outre, l'ouvrier en quête d'emploi y trouve la liste des offres d'emploi de la localité. Souvent même les employeurs se présentent à l'auberge pour embaucher. Il existe en Allemagne 439 de ces maisons, qui permettent aux chômeurs de franchir de grandes distances par étapes successives [2].

La prévoyance des âmes généreuses à l'égard des travailleurs a été encore plus loin. En vue des voyageurs dénués de ressources et qui ne peuvent payer les frais de l'auberge, on a créé des stations de secours en nature, dans lesquelles l'hospitalité est donnée en échange d'un travail modéré et très simple. Comme toutes les institutions précédentes, ce sont les sociétés protestantes qui ont fondé ces stations, dont la première date de 1865. Elles reçoivent des subventions des communes, qui en ont créé elles-mêmes là où la charité privée n'était pas intervenue. Ces stations sont groupées en Unions

1. Un mouvement considérable d'échange de la main-d'œuvre existait autrefois entre la France et l'Allemagne, et la municipalité de Strasbourg, par un arrêté du 17 germinal an IX, interdisait aux ouvriers sans travail, de passage en grand nombre dans cette ville, d'y séjourner pendant plus de dix jours (Cons. sup. trav., *Le Placement*, 1893, p. 94 et suiv.).

2. G. Berry, *op. cit.*, p. 7 et suiv. — Münsterberg, *op. cit.*, p. 216-217. — Normand, *Le Placement*, p. 135.

ayant des relations entre elles et centralisées dans l'Association générale allemande des stations de secours en nature; celle-ci s'occupe du placement des sans-travail par l'intermédiaire de l'Office du travail. Un règlement prescrit la route que doit suivre l'assisté qui recourt à ces stations. Un projet de loi, déposé au Reichstag, le 2 mai 1895, obligeait les administrations provinciales à créer des stations de ce genre de façon à étendre sur le pays entier un réseau dont les mailles soient suffisamment serrées pour ne pas permettre au chemineau professionnel d'échapper au travail volontaire ou à celui des dépôts de mendicité [1]. Toutefois le nombre de ces établissements, au lieu de s'accroître, diminue d'année en année : de 897 en 1892, il passe à 744 en 1895 et 564 en 1899. Comme le voyage d'une ville à l'autre, ils répondent de moins en moins à la situation créée au chômeur par l'industrie moderne : les crises de chômage sont moins locales aujourd'hui qu'autrefois, et ce n'est pas par ses propres moyens que l'ouvrier sans travail pourra trouver un nouvel emploi en se rendant dans d'autres localités soumises aux mêmes conditions que celle qu'il vient de quitter [2].

L'assistance par le travail agricole a donné lieu en France à des expériences dans les colonies et dans la métropole. A la suite de l'échec des chantiers de secours de 1848, le Gouvernement décida, par un décret en date du 15 septembre, l'envoi en Algérie de 12.000 colons. Le Gouvernement s'engageait à payer leur transport et leur entretien, à leur fournir des maisons d'habitation, des concessions de terre cultivable de 4 à 12 hectares de superficie, suivant le nombre des personnes composant chaque famille et suivant la situation et la fertilité des terrains; il fournissait en outre les instruments de travail, les ressources, et la nourriture pendant trois ans [3]; 36.000 individus se firent inscrire; 14.774, composant 4.502 familles, furent envoyés.

1. *Rapp. sur la quest. du chôm.*, p. 234.
2. G. Berry, *op. cit.*, p. 12 et suiv. — Münsterberg, *op. cit.*, p. 215.
3. *Moniteur* des 15 septembre, 8 et 9 octobre 1848.

Ces colons étaient composés surtout d'ouvriers parisiens appartenant à des professions industrielles; 493 seulement, sur 4.327 chefs de famille, étaient d'anciens cultivateurs. Le défaut de connaissance et d'habitude des travaux de culture n'aurait pas été un obstacle au succès: nous avons vu que les colons qui réussissent dans les fermes australiennes ne sont point des ouvriers cultivateurs. On leur avait du reste adjoint des moniteurs de culture; malheureusement, ces derniers étaient incompétents. L'organisation administrative était entre les mains d'officiers de l'armée nommés par le Gouvernement, et qui cumulaient entièrement et sans contrôle tous les pouvoirs. Les défrichements étaient effectués par les Arabes et dirigés par le génie militaire. L'époque avait été mal choisie : il était trop tard pour les labours et les semailles; on perdit du temps; l'enthousiasme du début se refroidit et l'énergie acheva de s'énerver dans l'oisiveté. On voit que cette entreprise, par son organisation et sa direction, ne ressemblait en rien à une colonie véritable.

Une condition encore plus défavorable pour le succès consistait dans la composition très inférieure du personnel, au point de vue moral. Au début, on comptait un grand nombre de paresseux, orateurs de clubs et politiciens, éléments gênants dont la capitale se débarrassait avec empressement. Cette catégorie inutilisable fut rapidement éliminée : au 30 juin 1849, 800 à 900 d'entre eux étaient repartis volontairement et à leurs frais. Ceux qui restaient ne valaient guère mieux. Leurs opinions socialistes du début avaient rapidement fait place à un individualisme excessif. Néanmoins ce n'étaient pas des travailleurs énergiques : « On a trouvé chez la plupart une volonté absolue de ne rien faire, une insubordination complète et des habitudes vicieuses[1] ». D'autre part, leur constitution physique les rendait généralement incapables de résister aux maladies et aux intempéries; leur formation morale ne les poussait pas à développer le confort et le niveau de leur exis-

1. Général d'Hautpoul, *Moniteur* du 5 juillet 1850, p. 2292.

tence. On peut dire qu'en somme le résultat a été insignifiant, et l'on évalue à 4.000 ou 5.000 le nombre des colons qui ont échoué[1].

Une autre expérience a été tentée par la ville de Paris, en 1891, sur le domaine de la Chalmelle, situé dans le département de la Marne. Cette tentative était inspirée par les colonies hollandaise et allemande dont nous avons parlé[2]. Le domaine de la Chalmelle, d'une contenance de 128 hectares, appartenait à l'Assistance publique et restait inexploité. On y créa 25 places pour des colons volontaires. Une centaine s'y relayent chaque année par roulement. Ils reçoivent un salaire de 0 fr. 50 par jour, plus le logement et la nourriture. Ils sont autorisés à travailler au dehors pour les particuliers, et ces emplois, mieux rémunérés, sont très appréciés des assistés.

Le recrutement des colons paraît défectueux. Ils viennent des œuvres d'assistance de la ville de Paris, et sont admis après enquête. Mais la plupart ne sont que des éléments de désordre. Bien que la durée du séjour ne soit pas limitée, on évalue à quatre mois la durée moyenne de chaque présence. De 1892 à 1898, 428 des assistés (59,2 %) ont été placés. Or, un grand nombre d'entre eux ne donnent point satisfaction à leurs patrons, par suite de leur inconduite : en 1897, 25 % des colons placés seulement étaient restés dans les emplois qu'on leur avait procurés.

Au point de vue financier, la situation est en rapport avec ce qui précède. De 1892 à 1898, les dépenses se sont élevées à 312.700 francs, soit une moyenne de 44.671 francs par an. Les recettes ne sont que de 145.851 fr. 51, soit un déficit de 22.278 francs par an[3]. En somme, abstraction faite du côté mo-

1. Lecoq, *op. cit.*, p. 248 et suiv. — Les essais de colonisation populaire tentée par le Gouvernement français en Tunisie n'ont donné aucun résultat. Le bas prix des terres n'a tenté que des spéculateurs et des colons appartenant aux classes moyennes dont l'abus d'instruction théorique et le niveau moral peu élevé ont empêché la réussite (*La Revue*, juin 1907, p. 453 et suiv.). Il existe des sociétés philanthropiques, qui s'occupent de rapatrier des provinciaux qui viennent à Paris ou d'organiser des centres de colonisation en Algérie et en Tunisie : les résultats ne nous en sont pas connus (*Réforme sociale*, mai 1902, p. 732 et suiv.).

2. V. le rapport précité de M. G. Berry.

3. *Rapp. sur la quest. du chôm.*, p. 238-239. — Lecoq, *op. cit.*, p. 394 et suiv.

ralisateur et religieux très développé dans les colonies de travail allemandes, celle dont il s'agit ici présente un caractère qui la rapproche singulièrement de celles-là.

Des colonies de travail du type de celles que nous avons étudiées en Allemagne et en Hollande existent aussi en Autriche, en Suisse et en Belgique[1]. La société *Umanitaria*, fondée à Milan par le philanthrope Moïse Loria, vient d'acheter, dans le même but, un domaine de 60 hectares sur lequel elle se propose de placer 25 colons. Elle a l'intention de consacrer 3 millions à des entreprises semblables dans le sud de l'Italie, et d'y partager par petits lots de grands domaines[2]. *Les pays scandinaves au contraire, comme les pays anglo-saxons, se tournent de préférence vers la colonisation libre.* La commission danoise de 1906 a repoussé le système des colonies allemandes et hollandaises, qu'elle considère comme des dispositions concernant plutôt les indigents débiles que les sans-travail[3]. La loi du même pays du 1er mars 1899 affecte une somme de 2.800.000 fr. par an à des prêts aux ouvriers qui veulent acquérir un domaine. Les conditions imposées sont d'être sujet danois, âgé de vingt-cinq à cinquante ans, d'avoir travaillé pendant les cinq dernières années dans l'agriculture et de présenter des garanties de moralité. Les prêts portent intérêt à 3 % et sont garantis par une hypothèque. La moitié des avances doit être amortie par des annuités de 1 % ; l'autre moitié par des annuités de 50 centimes %[4].

De ces deux modes d'assistance par le travail agricole, il en est un qui ne nous semble pas répondre aux conditions du problème : les colonies allemandes, hollandaises ou françaises sont des œuvres charitables, dont l'action morale sur les assistés peut être méritoire et digne d'éloge, mais dont la portée sociale dans la lutte contre le chômage n'est pas seulement inféconde, mais nuisible. Comme les œuvres d'assistance par le travail

1. Münsterberg, *op. cit.*, p. 216. — G. Beer, *op. cit.*
2. *L'Avenir de la Mutualité*, 28 septembre 1907.
3. *Bull. off. trav.*, 1906, p. 728.
4. *Questions pratiques*, 1902, p. 221.

qui ont été étudiées dans le précédent chapitre, les occupations qu'elles donnent à leurs patronés sont créées arbitrairement, en dehors de toute demande de la consommation, et nous verrons qu'elles aggravent ainsi la situation en apportant une concurrence à la situation des travailleurs agricoles déjà peu enviable par elle-même; en outre, et pour la même raison, elles ne donnent pas au sans-travail un emploi qui puisse le nourrir par lui-même : sans l'aide de la charité, ces œuvres ne pourraient subsister. Les lois du fonctionnement de l'assistance par le travail agricole sont les mêmes que celles de l'assistance par le travail industriel : il faut que l'opération soit dirigée comme toute entreprise ayant un but lucratif devrait l'être, tant au point de vue de l'objet de la production qu'à celui du choix de la main-d'œuvre et de la compétence de la direction. Les exemples de colonisation anglo-saxonne se rapprochent incontestablement de ces conditions plus que les derniers.

Seulement ce genre d'assistance présente une différence importante avec celui qui a fait l'objet du chapitre précédent. Il semble bien que *les expériences qui ont le mieux réussi sont celles qui ont été faites dans les pays neufs,* et qui ont consisté dans une véritable colonisation. Les autres essais, soit en Angleterre, soit en Danemark, sont de date trop récente pour être concluants, et laissent place à des doutes au sujet de leur réussite. La raison de cette défiance consiste en ce que nous observons un mouvement inverse très intense, dans tous les vieux pays, qui pousse les populations des campagnes vers les villes ou vers les pays inoccupés. Il est évident, en effet, que si ce mouvement répond à une nécessité économique et sociale, s'il est commandé par un besoin impérieux des populations, il est vain de chercher un remède dans un mouvement inverse produit artificiellement : autant essayer de refouler le fleuve vers la montagne pour arrêter l'inondation. Il importe donc, pour être fixé sur l'objet que doit se proposer le mode d'assistance dont il s'agit, de rechercher quelle est la cause de ce phénomène, et quelle en est l'influence sur le chômage industriel.

II. — L'EXODE RURAL.

Il ne suffit pas, pour constater l'émigration vers les villes des habitants des campagnes, de montrer l'augmentation de la population des premières, ni même un accroissement plus rapide de celle-ci par rapport à celle des campagnes. Depuis plusieurs siècles, les régions agricoles, dans la plupart des pays de l'Europe occidentale, ont atteint le maximum d'habitants que comporte le procédé de culture employé [1]. Il s'ensuit que l'excédent normal de la population, résultant de l'excès des naissances sur les décès, ne pouvant plus trouver de débouchés sur place, doit nécessairement se diriger vers les localités où il trouve à s'employer, notamment vers les villes. Pour pouvoir affirmer que ces dernières absorbent plus que cet excédent, il ne suffit même pas de constater une diminution réelle de la population rurale, qui n'est pas très apparente du reste. En Angleterre, de 1891 à 1901, la population rurale est passée de 7.258.145 à 7.471.242 [2]. En Belgique, 4 arrondissements seulement ont diminué, sur 41. En Italie, la population rurale, considérée dans son ensemble, ne diminue pas [3]. En France, la population des villes ayant plus de 30 000 âmes s'est accrue, de 1896 à 1901, de 13.763 unités de plus que la population totale de la France; mais de 1901 à 1906, l'augmentation de la première est inférieure de 67.250 unités à celle de la seconde. D'autre part, dans l'augmentation de la précédente période, le rapport n'indique pas quelle est la part contributive des petites villes et celle des communes rurales : on constate au contraire un accroissement de 542 communes parmi celles qui comptent moins de 400 habitants, de

1. C'est à partir du XVIe siècle qu'on voit aliéner les terrains communaux. Au XVIIe, et surtout au XVIIIe, on rencontre de fréquentes décisions du Parlement et du Conseil du roi autorisant des partages entre les habitants (Rivière, *Jardins ouvriers*, 1904, p. 16-21. — *Science sociale*, 1905, fasc. XVII, p. 512-518).

2. *Census of England and Wales*, 1901.

3. Vandervelde, *L'exode rural et le retour aux champs*, 1903, p. 121, 129.

1896 à 1901, et de 373 de 1901 à 1906; de 1876 à 1896, le nombre des communes de moins de 300 habitants était passé de 8.521 à 10.216, et à 10.704 en 1906. Le rapporteur a soin de mentionner que cet accroissement provient de la diminution de la population; mais cette diminution n'atteint que les communes de 401 à 3.000 habitants[1]; or, bien que ces catégories comprennent un certain nombre de communes exclusivement rurales, rien n'indique que la diminution porte plutôt sur ces dernières. En outre, l'accroissement de la population de certains centres et la diminution de celle des autres ne sont pas dus uniquement à une émigration de leurs habitants : sur les 32 départements qui enregistrent une augmentation en 1906, on en compte 20 qui avaient un excédent des naissances sur les décès de 56.285; sur les 55 qui éprouvent une diminution, 33 avaient subi une perte provenant de l'excédent des décès sur les naissances, de 27.094. En sorte que le montant de l'augmentation et de la diminution de la population, dans les divers départements, ne représente les échanges intervenus entre eux que sous déduction des chiffres que nous venons d'indiquer[2].

Cependant, si on laisse de côté les statistiques générales, imprécises et peu probantes, pour rechercher les fluctuations subies par les populations proprement agricoles, c'est-à-dire demandant leur subsistance au travail de la terre, on constate que l'émigration signalée est bien réelle. De 1851 à 1891, le nombre des cultivateurs, en Angleterre, est passé de 2.084.000 à 1.311.000; en Allemagne, de 1882 à 1895, la population agricole passe de 18.800.542 à 18.126.610; en France, elle était de 18.968.605 en 1876, 18.247.209 en 1881, 17.678.432 en 1886, 17.435.888 en 1891[3]. Cette diminution, néanmoins, ne porte pas sur toutes les catégories d'agriculteurs. En France notamment, le nombre des propriétaires-cultivateurs augmente sans interruption, depuis 1826 : en 1862, on en comptait 1.812.000;

1. A l'exception de celles de 2.001 à 2.500 qui gagnent 10 unités.

2. *Journal officiel*, 8 janvier 1902, 16 novembre 1906, 6 janv. 1907. — Cf. Chevallier, *Rapport à l'Exposition de 1900*, Cl. 104, p. 13-17.

3. Vandervelde, *op. cit.*, p. 177-179. — *Bull. off. trav.*, 1898, p. 515.

en 1882, 2.150.696 ; en 1892, 2.199.220 [1]. Le nombre des fermiers et métayers ne décroît pas davantage : il s'élève de 662.632 en 1882 à 806.494 en 1892. La diminution porte presque exclusivement sur les journaliers-propriétaires, dont le nombre passe de 1.134,490 en 1862 à 727.374 en 1882 et 588.950 en 1892, et sur les domestiques agricoles, qui passent de 2.095.777 en 1862 à 1.954.251 en 1882 et 1.832.174 en 1892 [2]. Le même fait se remarque dans les autres pays : en Angleterre, le nombre des salariés agricoles était de 1.163.227 en 1861, de 996.642 en 1871, 890.174 en 1881, 798.912 en 1891 et 689.000 en 1901 ; en Allemagne, il était de 5.881.819 en 1882 et de 5.627.794 en 1895 ; aux États-Unis, on en comptait 3.323.876 en 1880 et 3.004.061 en 1890 [3].

Il importe, pour se rendre compte exactement du mouvement en question, d'observer quels sont, d'une façon concrète, les éléments qui quittent la campagne et ce qu'ils deviennent dans les villes. Une enquête très précise a été faite sur ce point pour la ville de Londres, par M. Charles Booth, qui fournit des faits intéressants au sujet du recrutement des diverses classes sociales et des causes de l'émigration. En commençant par les couches inférieures de la population, et notamment par celle qui est composée des vagabonds et demi-criminels, on constate que 59 % d'entre eux étaient nés à Londres, alors que la proportion dans la population adulte de cette ville n'est que de 47 % : et cependant on pourrait s'attendre à une proportion inverse, en raison de l'attraction de la grande ville et des facilités qu'elle procure à ce genre de métier. De fait, les pires éléments des travailleurs des docks sont constitués par les chemineaux qui viennent de province, n'apparaissant sur les chantiers que par intervalles ; au reste, le nombre de ceux-ci est restreint [4].

Les catégories suivantes sont celles qui fournissent la clientèle

1. *Ibid.*, p. 516. — Chevallier, *op. cit.*, p. 33 et suiv. — D. Zolla, *Journal des Débats*, 28 avril 1907.

2. Vandervelde, *op. cit.*, p. 52, 27.

3. *Ibid.*, p. 27.

4. Ch. Booth, *Life and labour of the people in London*, 1902, 1re série, t. III, p. 82-92.

du *workhouse* et de l'hôpital. La statistique de ces établissements montrent que 56,4 % de leurs pensionnaires sont nés à Londres, et 43,6 au dehors. Celle de la société charitable de Saint-George donne la proportion de 70 % de Londoniens et de 30 % d'étrangers[1].

Les classes inférieures, parmi les travailleurs proprement dits, sont constituées par les ouvriers des docks, qui comprennent tous les travailleurs irréguliers, fainéants ou incapables, déchets des autres classes de la société. Sur 514 ouvriers des docks de West India, 361, soit 70 %, sont nés à Londres. D'autre part, parmi les 153 étrangers, 4 seulement comptaient moins de 5 années de séjour dans la capitale; 14 en avaient de 5 à 10; 28 de 10 à 20 et 97 plus de 20 : en sorte que l'afflux direct de la province vers la profession des docks est encore moindre que ne l'indique le chiffre fourni par la proportion précédente, et que ce dernier n'est obtenu que par l'influence intermédiaire des autres métiers. Les chiffres qui viennent d'être donnés comprennent principalement les ouvriers qui sont portés sur les listes pour être employés de préférence aux autres, et dont le travail est plus régulier. Les « steredores » ou arrimeurs, qui constituent une sorte d'aristocratie parmi les dockers, en raison de l'habileté professionnelle que leur travail requiert, donnent une proportion analogue de 75 % nés à Londres. Quant aux ouvriers des docks dont le travail est irrégulier, la proportion des étrangers est plus élevée que les moyennes générales qui précèdent, puisqu'elle atteint 36 %. Mais on doit lui appliquer l'observation qui a été faite plus haut relativement à la durée de leur séjour antérieur dans la capitale[2]. Dans l'ensemble, le métier de docker est principalement une profession londonienne : l'élément provincial ne s'y rencontre avec une certaine importance que dans les opérations qui exigent de la force, comme le transport des grains[3].

1. *Ibid.*, p. 83-85.

2. On peut ajouter que les ébénistes, dont le métier est soumis aux dures et instables conditions du *sweating system*, se recrutent plutôt parmi les étrangers que parmi les provinciaux (p. 97).

3. *Ibid.*, p. 90-92.

Il en est de même des autres métiers où l'effort musculaire est requis, comme celui du charbon. Les professions où se rencontrent en plus grande quantité les provinciaux sont celles qui se rattachent à l'industrie en bâtiment. Ici la proportion est renversée, et donne 65,2 % d'immigrants. La raison en est, d'une part, dans la force physique qui y est nécessaire; d'autre part, dans l'extrême division du travail à Londres, qui facilite l'apprentissage du métier. Ces immigrants sont choisis de préférence comme contremaîtres[1].

Cette supériorité des ouvriers étrangers sur ceux de Londres se remarque dans d'autres métiers qualifiés, où les premiers se trouvent en grand nombre. C'est ainsi que le secrétaire de l'union des compositeurs apprécie leur plus grande régularité et leur fidélité plus solide à l'organisation syndicale. Un entrepreneur de construction remplace les mécaniciens de Londres par ceux du Nord qui leur sont bien préférables. Et cette opinion est partagée par tous les chefs d'entreprises, qui estiment que l'ouvrier de Londres donne une production moindre d'un tiers à celle de l'ouvrier de Sheffield ou de la Tyne. Une autre preuve de cette différence apparaît dans ce fait que les organisations ouvrières, trade-unions, sociétés coopératives, clubs d'ouvriers, se recrutent principalement en province, et que les immigrants occupent une place prépondérante dans les comités et parmi les directeurs de ces sociétés[2]. On en trouve encore une autre dans ce fait que les quartiers de Londres vers lesquels se dirigent les nouveaux arrivants ne sont pas les plus pauvres. Si l'on recherche quelle est la part de l'excédent des naissances sur les décès dans l'augmentation de la population entière de la capitale, on trouve par différence entre le chiffre réel et le précédent que celle qui revient à l'immigration est de 107.753 pour la période 1871-1881, soit une moyenne de 10.000 par année. Or, le résultat inverse se manifeste dans les quartiers pauvres, dont la population réelle est moindre que celle qui résulterait de l'augmentation produite par l'excédent des nais-

1. *Ibid.*, p. 96.
2. *Ibid.*, p. 87, 97, 99.

sances sur les décès. Il s'ensuit que l'immigration ne se dirige pas vers les quartiers misérables, et que la population de ces derniers se recrute plutôt dans le reste de la ville qu'au dehors [1].

Ces faits nous donnent à entrevoir quelles sont les causes de cette exode vers la capitale. On peut les classer en deux catégories générales : la nécessité de gagner sa vie et l'attraction qu'exerce une grande ville sur un grand nombre d'imaginations. Leur valeur morale est très différente : autant la recherche de moyens d'existence plus larges, permettant d'élever le niveau de sa vie, est conforme au progrès social, autant le dégoût d'une vie simple et le désir de distractions parfois malsaines sont les indices d'un faible développement de la culture morale et intellectuelle. C'est ce qui explique les plaintes et les récriminations que l'on entend couramment formuler contre ce mouvement, parce qu'on le considère comme étant dû à la deuxième cause et non à la première. Mais ce point de vue est en opposition avec les faits. « Le courant continu qui va vers les villes, n'implique pas nécessairement que leur attrait devienne plus fort, et que celui des districts de la province le soit moins. Il se peut qu'il en soit ainsi, et c'est probablement le cas, mais il n'est pas démontré par l'immigration. Tout ce qui est prouvé, c'est que les attractions des villes sont mieux connues et plus accessibles [2]. » L'influence de cette cause n'est pas douteuse, et c'est à elle que les villes doivent l'arrivée des résidus sociaux, des chemineaux de la province. « Mais, dans l'ensemble, le mouvement est d'ordre économique, il consiste dans la poursuite d'un avantage économique certain et réel [3]. »

Il faut se rendre compte en premier lieu que *si l'on déserte les villages, c'est principalement parce qu'on n'y trouve plus à vivre.* Les réponses recueillies sur ce point dans l'enquête que nous citons ne laissent place à aucun doute [4]. L'agriculture

1. *Ibid.*, p. 62-65.
2. *Ibid.*, p. 75-76.
3. *Ibid.*, p. 68, 136-137.
4. *Ibid.*, p. 130-131.

ne nourrit plus : beaucoup de fermiers font faillite; le nombre des salariés dans les principales fermes diminue en dix ans de 17 % ; les gages restent à 11 sh. en été et à 10 en hiver[1]. Surtout, *un grand nombre de petites industries rurales ont disparu, et se sont concentrées dans les villes sous l'influence des applications mécaniques.* C'est ainsi que le sciage de long, qui était jadis une industrie de village, n'existe plus : les bois sont importés directement dans les usines à vapeur qui les débitent; beaucoup de scieurs ont été obligés de suivre leur industrie, et actuellement une grande proportion des ouvriers de scieries de Londres viennent des districts ruraux[2].

D'autre part, la différence des salaires suffirait à elle seule pour provoquer le mouvement en question : la main-d'œuvre subit la loi de toutes les marchandises, qui les transporte des lieux où elles sont à bon marché vers ceux où leur prix est élevé. Nous en verrons plus loin des exemples. La différence des salaires, dans chaque profession, est très sensible : chez les mécaniciens, ils sont de 38 sh. à Londres et de 26 en province; chez les compositeurs, ils varient de 36 sh. à 25 sh.[3]. En outre, *les jeunes ouvriers arrivent beaucoup plus vite à gagner des salaires avantageux en ville :* alors qu'un jeune garçon de 15 ou 16 ans ne gagne qu'une demi-couronne (2 fr. 90) par semaine dans les champs de son village, il reçoit 10 à 19 sh. (12 fr. 50 à 23 fr. 75) dès son arrivée dans la ville[4].

D'autres circonstances surviennent pour augmenter l'effet

1. *Ibid.*, p. 131-135.
2. *Ibid.*, p. 74, 131-132.
3. *Ibid.*, p. 73-74, 137.
4. *Ibid.*, p. 133. — L'auteur ajoute d'autres causes secondaires telles que les suivantes. La division du travail dans l'industrie du bâtiment, à Londres, oblige à faire venir de la province des ouvriers ayant fait leur apprentissage (p. 74). Cette circonstance ne saurait agir toutefois qu'à l'égard des rares spécialistes dont les entrepreneurs ont encore besoin : pour la grande majorité des travaux, la division du travail permet précisément de se passer de l'apprentissage. En second lieu, les secours de voyage accordés par certaines trade-unions ont pour effet de favoriser les migrations. Ces secours sont, du reste, supprimés généralement, de nos jours, et les trade-unions envoient plutôt directement l'ouvrier dans la place qui se trouve vacante (p. 74-75). Nous avons vu de même que les voyages d'ouvriers sont plus une survivance du passé qu'une institution réclamée par les nécessités modernes (*Supra*, p. 83).

déterminant de ces causes. L'instruction a éveillé les intelligences, élargi les horizons, élevé les conceptions ; les jeunes gens voient de nouvelles possibilités de développement de leurs personnalités et de leur bien-être : un ministre de paroisse rurale affirme que partout où il ouvre une école, c'est pour la voir se vider par l'émigration vers les villes, et *ce sont les tempéraments les mieux trempés qui sont les plus attirés.* Les chemins de fer facilitent l'exode et le mettent à la portée de tous. La poste permet de se renseigner auprès des compatriotes que l'on compte dans les villes, et de s'assurer d'un emploi pour son arrivée[1].

De fait, la plupart des immigrants sont venus à Londres sur les conseils et les encouragements de leurs parents et amis qui les y avaient précédés et qui, après avoir déjà réussi à se frayer leur chemin, aidaient les autres à en faire autant et à échanger une situation médiocre pour une autre plus avantageuse. C'est pourquoi l'on rencontre, dans la capitale, des centres dans lesquels les émigrants se trouvent groupés entre amis et connaissances : on trouve ainsi des colonies de villages déterminés dans les différents quartiers. L'une des agences d'immigration les plus efficaces est probablement les lettres que les enfants en place écrivent à la maison paternelle. Il s'ensuit que les immigrants, lorsqu'ils arrivent dans la capitale, ne vont généralement pas au hasard, mais se sont préalablement assurés d'un emploi, ou tout au moins savent où aller pour en trouver un avec certitude : plus de la moitié d'entre eux sont dans ce cas ; sur l'autre moitié, le plus grand nombre avait la conviction que leur capacité leur permettrait d'améliorer leur situation[2].

On voit que l'opinion couramment admise dans le public, suivant laquelle l'émigration rurale n'aurait pour effet que d'augmenter la masse des miséreux qui vivent dans les villes, est en contradiction absolue avec la réalité. Cette opinion dérive d'une vue superficielle de l'aisance apparente qui règne

1. *Ibid.*, p. 135-136.
2. *Ibid.*, p. 132-135.

dans les campagnes, où chacun est assuré au moins de la vie matérielle la plus indispensable. On n'y aperçoit pas les individus réduits à la pauvreté absolue, dont le nombre, dans les grandes villes, constitue un fléau social, et cela parce que leur nombre est si restreint, en dehors de celles-ci, qu'il peut sembler insignifiant. Ce qu'on ignore généralement, c'est que « la majeure partie de la pauvreté et de la misère, à Londres, en est originaire, et n'est pas importée d'ailleurs » : les métiers qui comptent le plus grand nombre d'ouvriers nés à Londres sont ceux où le travail est occasionnel et irrégulier, et qui n'exigent ni application ni efforts[1]. La même conclusion ressort lorsqu'on envisage l'agglomération dans les logements étroits comme un indice matériel et mathématique de pauvreté. *Les professions dont les représentants offrent le plus grand pourcentage d'individus nés à Londres sont aussi celles où l'on trouve la proportion la plus forte d'agglomération :* tels sont les travaux exécutés sous le régime du *sweating* ou les métiers qui déclinent, fabrication d'enveloppes, de brosses, de fleurs artificielles, reliure, ou encore les professions de dockers ou de marchands des quatre-saisons. Au contraire, la plus faible agglomération correspond aux métiers qui comptent la plus forte proportion d'immigrants[2].

Loin d'accroître la pauvreté dans la capitale, les individus qui viennent de la campagne y augmentent le bien-être général par un travail plus énergique, par une vitalité plus riche, par le maintien du niveau de l'existence. Au bout de deux générations, la population urbaine s'affaiblit ; l'énergie diminue, et c'est ainsi que se préparent et se produisent les déchéances individuelles : si les nouvelles recrues du travail ne venaient constamment apporter des forces et des ambitions neuves, le niveau de la vie s'abaisserait à chaque génération. Ce n'est pas l'immigration dans les villes qui produit le chômage, et il n'est pas plus exact de soutenir qu'elle en soit la cause indirecte, en expulsant de leurs emplois les travailleurs qui y

1. *Ibid.*, p. 142.
2. *Ibid.*, 2e série, t. V, p. 28-30.

étaient occupés et qui se trouveront désormais sans travail : les arrivants des campagnes viennent simplement remplir des services qui correspondent aux besoins de la commande ; sans eux, ces emplois seraient entre les mains de travailleurs qui leur sont sensiblement inférieurs, et leur arrivée constitue un gain positif pour l'industrie et pour la population entière. « La libre circulation de la main-d'œuvre est le véritable sang qui vivifie la communauté industrielle moderne. Partout où elle s'arrête, il y a crise industrielle. C'est certainement le mouvement qui est salutaire, comme c'est lui qui est malsain. Le déplacement de l'armée des vagabonds et des rôdeurs sans foyers ne saurait être une cause ni un symptôme d'un bon état du marché du travail. Mais le mouvement qui représente une réelle mobilité économique, le pouvoir de transporter rapidement la main-d'œuvre dans les nouveaux terrains demandés, est souvent la seule sauvegarde que le travailleur possède au milieu des nombreux et complexes bouleversements produits par l'industrie moderne[1]. »

Les faits que nous venons d'analyser et les conclusions qui s'en dégagent peuvent être étendus en dehors de l'Angleterre. Une autre enquête, qui pour porter sur des données moins concrètes que la précédente n'est pas moins appuyée sur des observations très sûres, relève la même situation en Belgique, et ces résultats se retrouveraient dans toutes les régions de l'Europe occidentale soumises au régime de l'industrie moderne. La crise agricole se fait sentir en Belgique comme ailleurs : elle a pour effet de pousser à la spécialisation commerciale des cultures, au machinisme, et à la réduction des frais de production, notamment de ceux de la main-d'œuvre[2]. Cette raréfaction du travail agricole est souvent attribuée au machinisme : on constate, en effet, qu'une faucheuse mécanique fait la besogne de 6 ou 7 ouvriers, une moissonneuse-lieuse celle de 15. Certains ingénieurs agronomes estiment que l'emploi des machines économise actuellement pour 25 francs de main-

1. *Ibid.*, 1re série, t. III, p. 65-66, 110-111, 145-146 ; 2e série, t. V, p. 166.
2. Vandervelde, *L'exode rural*, p. 99-106.

d'œuvre à l'hectare. Par ailleurs, on constate le dépeuplement de plusieurs campagnes : la densité de la population rurale, dans le Calvados, l'Orne et la Manche, s'est abaissée de 17 habitants par kilomètre carré, de 1846 à 1891 (54 au lieu de 71); dans l'arrondissement de Caen, le dépeuplement des campagnes a été de 35 à 40 % ; certains villages, surtout dans les plaines où dominent les terres de labour, ont perdu la moitié de leur population. On attribue ce fait au précédent, et l'on en conclut que c'est la machine qui a chassé l'ouvrier agricole[1]. Une observation plus précise conduit cependant à repousser cette relation de cause à l'effet dans la plupart des cas : si l'on met à part l'influence de la machine à battre qui supprime une occupation hivernale et accentue le caractère de chômage périodique que présentent les travaux agricoles, on est obligé de constater souvent que c'est au contraire la pénurie de la main-d'œuvre, et surtout l'absence d'ouvriers actifs et consciencieux, qui poussent les cultivateurs à y suppléer par l'emploi des machines[2]. Les deux faits, réduction du personnel, emploi des machines, sont concomitants, et dérivent d'une même source, qui est la spécialisation de la culture et la nécessité de diminuer les frais d'exploitation, mais ne sont pas nécessairement la cause l'un de l'autre.

Le caractère saisonnier des travaux agricoles n'est pas non plus une cause générale du chômage dans les campagnes. La disparition des industries rurales n'affecte pas précisément le travail agricole lui-même. On trouve des professions villageoises qui sont associées à une occupation agricole. Mais ce sont rarement les mêmes individus qui se livrent à tour de rôle aux deux genres de travaux : lorsque cette association existe, le travail agricole consiste plutôt dans l'horticulture ou la très petite culture, celle à laquelle se livre tout individu industrieux qui habite la campagne ; il ne s'agit pas là de culture des champs[3].

1. *Annales du Musée social*, 1905, p. 200-201.
2. Chevallier, *op. cit.*, p. 18-19.
3. Tel est le cas de la culture associée au travail des mineurs de la Prusse rhénane (Cf. *Ouvriers des Deux Mondes*, 2e série, t. II, p. 251).

Il en était ainsi notamment avant 1789, sous le régime de corporations qui entravaient la concurrence qui leur aurait été ainsi portée; l'ordonnance de 1762, qui autorisait le tissage dans les villages où la corporation des tisserands n'était pas représentées, fut considérée comme une innovation[1]. La disparition des industries ménagères, comme le tissage, dont le produit était destiné à la consommation de la famille agricole, n'a amené aucun chômage; si le cultivateur a abandonné la culture du chanvre et du lin, c'est qu'il a une économie certaine à acheter les objets déjà manufacturés; il y a donc pour lui tout profit à s'épargner une dépense, un travail et une perte de temps. Il existe d'ailleurs actuellement un grand nombre de campagnes dans lesquelles on ne rencontre aucune industrie à domicile et où la crise du chômage ne paraît pas se manifester : nous pouvons citer notamment le Bas-Beaujolais, le Pays basque, etc.[2]. Nous aurons plus loin à nous occuper des chômages périodiques inhérents aux travaux agricoles; mais nous devons constater qu'il n'est pas plus intense actuellement qu'autrefois, réserve faite de la suppression du battage à la main, et que ce n'est pas à cette cause qu'est due l'émigration des ouvriers agricoles.

On ne saurait du reste considérer comme un remède contre le chômage cette association du travail agricole et du travail industriel que préconisait Le Play. Elle produit d'excellents effets relativement à la pêche côtière dont le caractère démoralisant, par l'irrégularité des gains, s'amende sous l'influence d'économie et de stabilité de la culture; mais il ne s'agit pas ici d'un travail industriel. En ce qui concerne celui-ci, il suffit de remarquer que les populations qui vivent à la fois de l'une et de l'autre profession sont souvent parmi les plus misérables et les plus exploitées[3]. Il en est ainsi des cloutiers à la main ou des ajusteurs pour voitures des Ardennes, qui louent leurs bras pour le travail des champs ou des forêts pendant les chômages,

1. Chevallier, *op. cit.*, p. 20.
2. *Questions pratiques*, 1900, p. 133. — *Science sociale*, 1905, fasc. XVII.
3. Leroy-Beaulieu, *Traité d'Écon. polit.*, t. I, p. 354.

des tisseurs de la province de Gand qui sont des ouvriers agricoles, les usines chômant pendant le temps des semailles et des moissons [1]. Ce fait s'explique doublement par la capacité inférieure d'organisation des ouvriers ruraux et par le jeu de la loi des salaires qui a été déjà exposée [2].

La cause de l'émigration doit être cherchée à peu près uniquement dans les transformations que subit la culture par suite du régime actuel du commerce international. Il n'entre pas dans le cadre de ce travail d'expliquer les causes et les conditions de ces changements [3]. Il suffit d'avoir vu de près l'agriculture ou de l'avoir pratiquée en vue d'y gagner de l'argent, et non par engouement, pour reconnaître que les procédés suivis jusqu'ici, ou aggravés encore par les conseils des agronomes officiels, sont condamnés à disparaître, et que, loin d'appeler un plus grand nombre de bras, la terre en repousse une proportion de plus en plus forte. Ce n'est pas vers une culture plus intensive que tend cette évolution : le défrichement des communaux et des terres soi-disant incultes ne ferait vivre personne, et servirait seulement à ruiner les cultivateurs en augmentant la concurrence dont ils souffrent et en leur enlevant des produits qui leur sont indispensables [4].

L'aggravation des conditions du travail agricole apparaît nettement lorsqu'on considère les migrations périodiques des ouvriers qui se rendent en masses de leur pays d'origine vers ceux où les appellent certains travaux : chaque année, 15.000 à 20.000 petits cultivateurs passent d'Irlande en Angleterre et en Europe pour y faire la moisson; les ouvriers des provinces de l'Elbe, au nombre de 75.000, vont ainsi faire la culture des betteraves dans l'Allemagne centrale, et notamment en Saxe et dans les provinces saxonnes; celles de l'Est reçoivent, au con-

1. Vandervelde, *op. cit.*, p. 218.
2. *Supra*, p. 5.
3. V. sur ce point Dauprat, *Science sociale*, 1904, fasc. V et XV.
4. Vandervelde, *op. cit.*, p. 55-56. — Certains agronomes se récrient à la vue de landes qui ne portent que des ajoncs et des fougères, alors qu'elles pourraient donner de riches luzernes; ils ignorent qu'elles rapportent plus sous le premier état que sous le second (*Science sociale*, 1905, fasc. XVII, p. 499).

traire, les ouvriers de la Galicie et de la Pologne russe ; des milliers de travailleurs quittent les Pouilles pour faire la moisson en Amérique, sur des steamers aménagés dans ce but, et qui les ramènent pour la somme modique de 45 francs, nourriture et logement compris ; les montagnards de l'Italie centrale, notamment des Abruzzes, vont travailler les campagnes de Novare et de Rome ; l'Espagne envoie de même des ouvriers dans les départements limitrophes ; la Bretagne en envoie en Normandie ; l'exode des Belges en France est connu : leur nombre, qui est de 27.000 environ au moment du sarclage des betteraves, s'élève jusqu'à 40.000 au moment de la moisson [1]. Le caractère de cette émigration est bien différent de celle qui dépeuple les campagnes : la qualité absolument inférieure de cette main-d'œuvre est notoire ; ce sont ou des chemineaux, ou des masses désorganisées, dépourvues de toute énergie et de toute capacité, conduites par des chefs qui les exploitent et abusent de leur misère [2]. Au contraire, partout où ces travailleurs vont apporter leur concours, on constate qu'un courant d'émigration, soit individuel, comme en Angleterre, dans la Plaine saxonne ou en France, soit collectif, comme en Italie septentrionale, mais en tout cas plus prospère, aspire les meilleurs éléments de ces contrées, laissant une place libre que les autres viennent combler [3]. Il est donc évident que la situation économique du tra-

1. Vandervelde, *op. cit.*, p. 28-34, 162-163. — R. Blanchard, *La Flandre*, 1907.

2. Cf. Vandervelde, *op. cit.*, p. 167. — *Science sociale*, 1907, fasc. XXXV, p. 46-47.

3. En Angleterre, la plupart des émigrants appartiennent aux professions urbaines. Au contraire, presque tous les courants d'émigration pauvre qui se produisent en Europe, viennent de régions où sévit la crise agricole, comme l'Irlande, l'Espagne, l'Autriche-Hongrie, l'Irlande. Dans la commune d'Ellezelles, en Belgique, c'est de la suppression du tissage à bras, vers 1845, coïncidant avec une crise agricole, qui mit un tiers de la population à la charge de l'assistance publique, que date l'exode annuel des habitants vers la France (Vandervelde, *op. cit.*, p. 118, 164). « Les voies de communication ne sont que le moyen qui facilite le déplacement. La cause qui détermine cette affluence est ailleurs : c'est la difficulté de vivre dans son pays natal, ou l'espérance de mieux vivre ailleurs, qui pousse l'homme à changer de résidence. L'immigrant passe d'une contrée à une autre, suivant le niveau des salaires. La grande majorité des immigrants se compose d'ouvriers ou d'employés ; les uns et les autres viennent beaucoup plus d'Allemagne, de Belgique, d'Italie, où le travail est peu payé, que d'Angleterre, où il est largement rémunéré. » (Levasseur, *La population française*, t. III, 1892, p. 317, cf. p. 324 et suiv.) Le caractère de cette émigration se

vailleur agricole était inférieure à la capacité de production des émigrants, puisqu'ils l'ont quittée pour une autre qui lui est préférable, et que ceux qui les y remplacent sont à un niveau sensiblement inférieur. Ce sont les pays où les salaires sont le moins élevés qui fournissent de main-d'œuvre ceux où le besoin de bras, une correspondance plus exacte de l'offre de travail avec la demande de production, produit une hausse des salaires [1]. L'émigration des campagnes constitue donc, non pas une déchéance, mais au contraire une ascension des divers éléments qui y participent. « L'exode rural apparaît de plus en plus comme le seul dérivatif, réellement efficace, aux souffrances du prolétariat des campagnes [2]. »

On voit par ce qui précède que le retour à la terre, entendu comme le font les écrivains que nous avons cités plus haut, ne saurait constituer une solution au problème du chômage. Pour les travailleurs qui, placés dans les conditions normales, pourraient utilement employer leurs efforts et leur capacité de production, une telle mesure constituerait une déchéance; elle les replongerait dans une situation sans issue pour eux et présentant des conditions analogues à celles d'où l'on vient de les retirer ; ce travail n'est pas fait pour cette catégorie. Si l'on veut néanmoins marcher dans cette voie, suivant le système des colonies agricoles hollandaises, on ne peut arriver à leur faire une situation en rapport avec leur mérite qu'à la condition de recourir à la charité; de plus, cette protection ne peut pas abandonner ceux à qui elle s'applique, sous peine de les voir redevenir les victimes des conditions réelles du marché auxquelles elle les avait sous-

manifeste par la difficulté qu'éprouvent ces ouvriers à quitter leur lieu d'origine; ils ne s'y décident que s'ils ne peuvent pas faire autrement : les ouvriers carriers du Condroz préfèrent se rendre chaque jour à 30 ou 40 kilomètres de leur domicile que de changer de résidence; il en est de même d'ailleurs de toutes les migrations belges ou italiennes (Vandervelde, *op. cit.*, p. 172, 174. — Cf. *infra*, 3e partie, chap. III, § 3). Cette conclusion est confirmée par ce fait qu'en Belgique, ce sont les industries à domicile, soumises au *sweating system*, qui donnent la proportion la plus élevée d'ouvriers nés dans la commune où ils travaillent, 8/10 contre 7/10 (*Questions pratiques*, 1902, p. 178).

1. Vandervelde, *op. cit.*, p. 159-161.

2. *Ibid.*, p. 169.

traits artificiellement. Ce remède, inefficace ainsi que nous le voyons, serait d'autant plus pénible que l'ouvrier des villes est habitué à la grande ville dont il connaît par expérience les incontestables avantages et les commodités, que la femme qu'il a épousée éprouve une répulsion encore plus prononcée pour les champs, que l'élargissement de son horizon intellectuel n'y trouverait par des aliments suffisants : les charmes de la vie rurale ne sont ressentis que par une faible minorité des classes cultivées; les autres ne prennent leur parti de cette existence que par habitude ou par nécessité. Ceci explique l'insuccès des tentatives de réalisation de cet objet, sauf d'une façon transitoire ou en cas d'extrême urgence, comme dans le cas des placements effectués par les bourses du travail de Ludwigsburg et de Constance [1]. Les œuvres parisiennes d'assistance par le travail cherchent à rapatrier les indigents qui s'adressent à elles : l'Union du VIe arrondissement, en 1897, en avait expédié en province 1.144 sur 3.250 assistés; mais le directeur de l'œuvre est obligé de prendre de grandes précautions pour empêcher que les billets de chemin de fer ne soient revendus avant le départ. C'est la seule œuvre qui ait organisé sérieusement le repatriement : celle de l'avenue de Versailles n'en expédie que 1 % ; la Maison de travail de la rue de l'Ancienne-Comédie ne réussit que pour les jeunes gens n'ayant pas dépassé l'âge de quatorze ans; tous les autres ne tardent pas à revenir, quand ils ont consenti à partir [2].

Quant aux catégories inférieures des chômeurs, si les plus capables et les plus laborieuses ne peuvent pas espérer de trouver dans le travail des champs un remède à leur situation, à plus forte raison seront-elles dans le même cas. Et si les vrais travailleurs eux-mêmes sont obligés de vaincre une répulsion pour quitter la ville, cet obstacle doit être insurmontable pour les autres qui sont encore bien plus sensibles à l'attraction des villes. On serait obligé d'employer la force pour y contraindre, et je laisse à juger les résultats du travail qui serait accompli dans de

1. *Ibid.*, p. 261.
2. Lecoq, *op. cit.*, p. 342 et suiv., 368, 371.

telles conditions. En admettant même qu'on y parvienne, on n'arriverait par là qu'à augmenter le nombre des catégories inférieures que nous avons vues se répandre dans les campagnes dont les meilleurs travailleurs ont émigré à la recherche d'une situation plus avantageuse; par suite, on créerait à ces catégories une concurrence qui contribuerait encore à déprimer leur condition.

On voit que les résultats de l'assistance par le travail agricole, effectuée sans tenir compte des conditions du marché, sont les mêmes que ceux de l'assistance par le travail industriel dans laquelle on ne cherche pas à se plier à ces exigences. De même que celle-ci ne doit pas s'appliquer à un objet qui ne réponde à aucune demande et dont la production ne soit pas commercialement avantageuse, de même, et pour des raisons identiques, celle-là doit se détourner d'un champ d'action qui devient de plus en plus fermé à un grand nombre de travailleurs et dont la demande de bras se réduit de plus en plus[1]. Ces conditions ne se présentent pas dans les pays neufs, où la culture se plie naturellement aux exigences du marché et où, par suite, la production reste pour ainsi dire illimitée. Seulement, nous l'avons vu, ce remède n'est à la portée que d'un petit nombre; il ne peut s'appliquer qu'à la catégorie qui est privée de son emploi régulier par suite de circonstances tenant uniquement à la disparition de cet emploi, mais qui reste capable d'une production satisfaisante lorsqu'elle est placée dans des conditions normales; et dans cette catégorie, seuls, les plus énergiques, les plus confiants dans leurs propres forces et dans l'avenir, peuvent réussir.

Le problème peut être envisagé sous un autre aspect. L'exode

1. Il existe un pays où la petite propriété rurale est répandue entre un très grand nombre de mains, et où la situation de l'agriculture se présente dans les conditions les plus favorables : c'est la Roumanie, où sur une population de 6 millions et demi d'habitants 1.015.205 chefs de famille représentant plus de 5 millions d'individus, possèdent 3.319.695 hectares de terre et où les petits propriétaires ont la faculté d'occuper leurs bras sur des domaines plus vastes qui les avoisinent. Néanmoins, en dépit de très bonnes récoltes, la situation des paysans y est aussi misérable que dans les autres pays, et donne lieu aux mêmes réclamations (*Journal des Débats*, 4 mai 1907).

rural n'est pas dû seulement à la crise agricole : la disparition des industries rurales y a une part au moins aussi importante. Le nombre est considérable des industries qui étaient exploitées jadis en petit atelier, dans les villages, et qui aujourd'hui sont concentrées dans de grandes usines urbaines : on cite en Belgique l'armurerie liégeoise, la clouterie des pays wallons, le tissage du lin dans les Flandres, etc.[1]; des régions entières se trouvent atteintes, telle la Mayenne, où l'industrie du tissage de la cotonnade disparaît devant les usines américaines[2]; nous verrons que celles qui paraissent encore se maintenir, comme l'horlogerie dans le Jura ou la rubanerie à Saint-Étienne, ne subsistent que par suite de circonstances spéciales ou sont même profondément atteintes.

C'est donc bien l'absence de travail qui pousse les ouvriers des campagnes vers les villes. Les uns se déracinent avec peine, et recherchent un emploi dans le voisinage le plus immédiat de leur domicile : c'est ainsi que plus de 5.000 ouvriers vont travailler dans les charbonnage du Hainaut, sans reculer devant un déplacement journalier de 50 kilomètres, soit 4 heures de chemin de fer; de sorte qu'après une journée de travail de 12 heures et une marche de nuit souvent longue pour regagner leur domicile, il leur reste à peine 5 à 7 heures à se reposer chez eux[3]. Les plus audacieux et les plus capables vont dans les villes et suivent dans leur migration leurs métiers qui s'en vont. « Les éléments les plus énergiques et les plus habiles de l'armée ouvrière sont en marche, pour conquérir plus de bien-être, pour utiliser, plus fructueusement, leur capacité professionnelle; et ces migrations locales, intéressant quelques centaines de travailleurs, sont l'image réduite mais fidèle de l'immense mouvement d'ascension qui, d'étape en étape, a cheminé du prolétariat rural vers les grands centres d'industries et de population[4]. » L'avantage de cet exode est considérable pour les émigrants. Il

1. Vandervelde, *op. cit.*, p. 72 et suiv.
2. Note de M. Chappée, *Rapport sur la quest. du chôm.*, p. 339 et suiv.
3. Vandervelde, *op. cit.*, p. 150-151, 183.
4. *Ibid.*, p. 175.

l'est aussi pour les travailleurs qui restent dans la campagne : en raréfiant la main-d'œuvre, en transformant l'ouvrier agricole d'un manœuvre en un conducteur de machine, il élève son niveau intellectuel et exige de lui une instruction qui lui était inutile auparavant; il l'achemine ainsi vers un développement de son existence et une plus nette conception des conditions du travail qui doivent correspondre à cette nouvelle situation[1]. Malheureusement, le fait que ce sont les ouvriers les plus capables et les plus intelligents qui quittent les campagnes[2], et qu'ils y sont remplacés par des éléments absolument inférieurs, empêchera sans doute longtemps cette possibilité de se transformer en une réalité.

En même temps que le courant qui entraîne les industries rurales vers les villes, un autre se manifeste en sens inverse. De nombreuses considérations amènent certaines usines à se transporter à la campagne : ce sont l'économie résultant des salaires moins élevés ou du loyer moindre des terrains ou des bâtiments, l'utilisation des chutes d'eau, la proximité du combustible ou de la matière première, etc. C'est ainsi qu'à Manchester et dans la province de Gand, tous les tissages ont été transférés en dehors des villes; il en est de même à New-York et en Westphalie pour les fonderies[3]. On peut faire la même remarque au sujet d'un certain nombre d'industries françaises : beaucoup d'imprimeries, de fabriques de chapeaux, etc., ont quitté les grands centres au profit de localités moins populeuses. Il semble donc qu'en présence de ce mouvement, on puisse espérer un décongestionnement des grandes agglomérations, dans lesquelles se rencontrent les masses de sans-travail, et ramener dans les campagnes les ouvriers qui en sont partis. Il faut remarquer cependant qu'il n'y a pas là à proprement parler, de retour aux champs : les ouvriers occupés dans ces usines ne sont pas toujours ceux qui ont été chercher fortune dans les villes; ce sont ceux des campagnes environnantes;

1. *Ibid.*, p. 224-227.
2. P. de Rousiers, *Le Trade-unionisme en Angleterre*, p. 112.
3. Vandervelde, *op. cit.*, p. 252-255.

le courant d'émigration n'est donc pas renversé, mais simplement détourné : au lieu de se diriger vers les grandes agglomérations, il tend vers les petites villes où sont installées ces usines. Quand parfois le déplacement des industries ne se produit que dans les environs rapprochés des grands centres où elles fonctionnaient auparavant, dans ce cas-là aucune modification ne peut se produire dans le courant d'émigration : les ouvriers continuent à habiter les faubourgs, tant que les difficultés du transport ou la baisse des salaires ne les oblige pas à se fixer plus loin du centre[1]. Du reste, le mouvement dont il s'agit ne saurait prendre un développement bien intense : l'industrie ne saurait se contenter, pour arriver à une production économique, de la main-d'œuvre inférieure qu'elle peut trouver dans les éléments qui n'émigrent pas des campagnes. Or, dès le moment où elle voudra s'attacher les bons travailleurs, soit ceux des campagnes qui eussent été susceptibles de gagner les villes, soit même ceux qui s'étaient déjà fixés dans celles-ci, il faudra bien que les salaires remontent au taux suffisant pour que ceux-ci retrouvent le niveau de l'existence qui leur convient; l'organisation ouvrière capable d'amener ce résultat se fera d'elle-même dans ce cas, puisqu'elle tient encore plus à la capacité des travailleurs qu'au fait de leur agglomération. Cette cause souvent prépondérante du déplacement de l'industrie est donc limitée par la force des choses dans ses effets : ceux-ci ne consistent pas à produire l'extinction de l'exode rural. Tout au plus sont-ils de nature à accentuer encore le chômage urbain et à aggraver le fléau.

On peut concevoir une troisième forme du retour des travailleurs des villes vers la terre. Si, au lieu d'habiter les quartiers très agglomérés où ils ne rencontrent que les conditions hygiéniques et morales les plus défectueuses, ils installent leurs foyers dans un rayon suffisamment rapproché pour pouvoir se rendre journellement à l'atelier, ils bénéficient ainsi d'une économie notable des loyers, de la ressource

1. Vandervelde, *op. cit.*, p. 266-267, 272.

des produits du sol qui entoure leur habitation, et de conditions de salubrité très appréciables[1]. Un mouvement assez intense se produit en ce sens, et il serait intéressant de lui consacrer une étude spéciale, en raison des particularités que présente ce mode d'existence, qui diffère sensiblement des remèdes contre le chômage qu'on a envisagés précédemment. Il est notablement facilité par les trains ouvriers organisés pour transporter les travailleurs dans la banlieue des grandes villes : une loi de 1883 donne au *Board of trade* le droit d'obliger les compagnies de chemins de fer, dans les districts industriels, à créer des trains spéciaux avec des tarifs ne dépassant pas un penny par mille ; cette même année, 110 trains de ce genre faisaient un parcours de 763 milles; l'année suivante, 476 trains faisaient 2.732 milles[2]. En Allemagne, on a créé dans le même but des 4es classes. En Belgique, il existe des trains de ce genre[3]. En France, on a fait de même des tarifs extrêmement réduits. Le cadre de cette étude nous oblige à nous restreindre à quelques indications sommaires sur ce sujet.

Observons tout de suite que le travail agricole qu'il comporte ne peut pas aboutir à une véritable industrie, c'est-à-dire à la production d'objets destinés à la vente, mais uniquement à procurer un appoint à la consommation du travailleur lui-même, constituant une ressource pour son budget : les grandes villes développent la culture maraîchère dans leur voisinage, mais cette industrie est une branche de production très spéciale, qui exige des frais d'établissement et un certain chiffre d'affaires, et n'est pas abordable, sinon d'une façon très secondaire, à l'ouvrier qui utilise simplement ses loisirs et ses propres bras à la culture d'un jardinet[4].

Si, dans certains cas, l'exploitation de cultures spéciales dans

1. Les loyers élevés, dans les villes, contribuent à pousser l'ouvrier à rechercher, par économie, des logements insalubres, où il est insensiblement la victime de la tuberculose et de l'alcoolisme (Dr Gibert, *Des divers modes d'assistances aux nécessiteux sans travail*, 1897, p. 16-17).

2. *Bull. off. trav.*, 1895, p. 56-57.

3. Vadervelde, *op. cit.*, p. 131-135.

4. Rivière, *Jardins ouvriers*, 1904, p. 33, 36.

les jardins mis à la disposition des ouvriers, a pu leur permettre de suppléer à l'absence du travail industriel qui vient à leur faire défaut [1], ce ne peut être que parce que ces produits répondaient à un besoin de la consommation locale, et en outre parce que les facilités de communication en permettaient l'écoulement. Mais ces circonstances ne sauraient être générales. Dans les conditions ordinaires, une famille ouvrière ne peut récolter que ce qui est nécessaire à sa consommation ; la vente du surplus ne peut pas constituer pour lui un bénéfice [2].

D'un autre côté, il importe de ne pas confondre les œuvres gratuites de jardins ouvriers et d'habitations à bon marché, telles qu'elles sont organisées en France, en Belgique, en Suisse, en Italie, avec les entreprises relatives au même objet qui sont fondées sur le principe commercial. Ce second procédé, usité d'une façon générale en Angleterre et aux États-Unis, est le seul qui produise des effets sociaux satisfaisants, alors que le premier attire les fainéants, en éloignant les travailleurs. Lors même que l'habitation et le jardin sont loués à l'ouvrier, ce dernier perd en indépendance à l'égard de l'employeur les avantages qu'il en retire, toutes les fois que ce dernier réunit sur sa tête les deux qualités de propriétaire et de patron.

Cette même raison s'oppose à ce que l'ouvrier acquière la propriété du jardin et de l'habitation. La mobilité que les conditions de l'industrie moderne imposent à la main-d'œuvre, pour l'amélioration de sa situation, et même dans le cas de chômage, est entravée lorsque celle-ci se trouve fixée en un lieu déterminé par un lien tel que celui-ci.

Les avantages de ce remède, au point de vue social, sont donc moindres qu'on se le figure en général. Le jardin ouvrier ne peut constituer qu'un appoint pour le travailleur, et non un gagne-pain en cas de chômage. Cet appoint lui-même agit dans le même sens que l'association de l'agriculture accessoire à une industrie principale. A moins d'une élévation parallèle de son niveau d'existence, ces profits accessoires ne peuvent que con-

1. Cf. Rivière, *op. cit.*, p. 97-105.
2. Cf. de Rousiers, *Le Trade-unionisme en Angleterre*, p. 114.

tribuer à l'abaissement de son salaire [1]. Il faut donc conclure que le jardin ouvrier ne peut intervenir utilement dans l'amélioration des conditions de la vie ouvrière que pour la catégorie de travailleurs qui, d'une part, travaillent dans un centre urbain et peuvent facilement se déplacer pour se rendre à leurs occupations journalières, et d'autre part, qui sont capables d'améliorer par ailleurs les conditions de leur travail et d'élever le niveau de leur existence. Pour les autres catégories, pour celles qui sont exposées au chômage, loin de constituer un remède contre ce dernier, il en provoquerait au contraire le retour.

1. Les ouvriers se rendent bien compte de ce caractère, et ceci explique le mouvement que l'on signale depuis 1890, dans le Pas-de-Calais, où les jardins ouvriers ne trouvent plus preneurs, et où l'on considère comme de faux-frères ceux qui poussent à la baisse des salaires par la culture de leur jardin (Cf. Rivière, *op. cit.*, p. 58).

III

CONCLUSIONS

L'étude que nous venons de faire des institutions d'assistance par le travail nous fournit divers enseignements. En premier lieu, les résultats de ces multiples expériences montrent qu'il n'existe pas de procédé valant par lui-même et qu'il suffise de mettre en pratique pour obtenir la suppression de la misère et du manque de travail. A peine pourrait-on dire qu'il y en a qui sont mauvais dans leur principe : car même dans ces cas, les inconvénients du régime peuvent être palliés dans une large mesure lorsque la capacité des individus qui s'en servent s'y prête. La réciproque est encore moins exacte : une institution, quelque satisfaisante qu'elle soit pour l'esprit qui recherche spéculativement les rapports des choses, et quelque féconds que puissent être ses effets, ne produira ceux-ci qu'autant que les individus seront capables de s'en servir conformément aux lois qui la régissent.

Les travaux de secours organisés en vue de suppléer au défaut d'occupation des chômeurs, exigent sans doute une condition indépendante des individus : il faut que l'objet en soit choisi de telle sorte qu'ils puissent constituer réellement un emploi lucratif pour les travailleurs, sinon les conséquences les plus graves en découlent pour ceux-ci, comme pour les ouvriers déjà occupés; ainsi, si l'on s'adresse de préférence à l'agriculture, on n'obtiendra des résultats satisfaisants qu'à la condition de se placer dans une situation où la production réponde à un

besoin des consommateurs et à une possibilité de le satisfaire, et non en surchargeant une production déjà trop exiguë pour ceux qui l'occupent. Mais, en outre, deux autres conditions sont essentielles : il faut que ceux qui organisent ces travaux soient capables de les diriger comme le feraient des chefs d'industrie désireux de réussir; il faut que ceux à qui ils s'appliquent fournissent la main-d'œuvre qui convient pour les exécuter. En d'autres termes, une organisation de ce genre ne peut réussir et donner de bons résultats qu'autant que les individus, dont l'action est réclamée, présentent les qualités requises pour cela. Les nombreux insuccès qui ont suivi les expériences qui ne réalisaient pas cette condition, montrent qu'à son défaut, ce remède cause au contraire de profondes perturbations dans l'ordre social tout entier, sans apporter aucun adoucissement aux maux constatés.

Cette conclusion en entraîne une autre avec elle : c'est qu'on ne saurait traiter le problème du chômage sans avoir égard à la valeur propre des individus qu'il concerne, et en quelque sorte impersonnellement. Ainsi que le remarque très judicieusement M. Charles Booth, en raillant les systèmes qui reposent sur l'occupation des terres incultes en Angleterre, on ne doit pas traiter les inemployés comme « une armée imaginaire d'individus, car ils constituent en réalité un nombre très limité de gens sans travail isolés », à la différence de la pauvreté, qui embrasse une classe sociale tout entière ; seulement les individus qui représentent celle-ci ne sont nullement des sans-travail, mais des ouvriers dont les conditions de travail sont défectueuses ou irrégulières [1]. Les classes ouvrières sont composées de catégories très différentes les unes des autres, et le problème change considérablement d'aspect quand on passe de l'une à l'autre. Pour prendre un exemple, les secours donnés dans les œuvres d'assistance par le travail permettent de mettre à l'écart la catégorie inférieure qui répugne à tout travail, et qui trouve dans la mendicité, le vol ou la prostitution des moyens plus aisés

1. *Op. cit.*, 1re série, t. I. p. 164-165.

et plus lucratifs d'existence ; ils constituent une ressource pour les incapables qui se contentent d'un salaire très réduit et irrégulier, toute réserve faite sur les méfaits de cette organisation : appliqués aux travailleurs capables, laborieux et prévoyants qui se trouvent momentanément dans la misère, pour des causes exceptionnelles et anormales, ils constitueront une véritable déchéance ; ceux-ci en sortiront amoindris et déprimés, alors qu'ils eussent été efficacement secourus par une avance en argent qui serait au contraire un entraînement au vice pour des individus moins bien doués.

L'observation du fonctionnement des institutions d'assistance par le travail nous permet de préciser les différences qui séparent les diverses catégories de sans-travail. Tout d'abord, il y a parmi les ouvriers momentanément sans travail un assez grand nombre d'individus qui présentent les qualités voulues pour accomplir un travail sérieux et régulier. Ceux-là peuvent recourir utilement aux bureaux de placement. Conduits sur des chantiers de secours, ils donneront des résultats satisfaisants, pourvu que ces entreprises soient convenablement dirigées, et qu'ils ne soient pas mélangés avec des éléments inférieurs. On pourrait même faire parmi eux une sélection de travailleurs qui ont échoué dans la vie ou dont l'industrie a disparu, mais qui ont conservé toutes les qualités d'énergie et de capacité qui leur permettraient de réussir dans des conditions normales : dirigés dans des pays neufs, où l'agriculture, en échange de la virilité particulièrement intense qu'elle exige, fournit une occupation lucrative et développante, ils réussiront à se refaire une nouvelle existence, et à atteindre une situation supérieure à celle qu'ils avaient quittée.

A la suite de cette catégorie, nous rencontrons celle qui comprend tous les travailleurs peu capables et irréguliers, qui vivent misérablement d'un travail inférieur sans cependant se confondre avec la dernière catégorie des fainéants et des vicieux. C'est elle qui comprend les laissés-pour-compte des bureaux de placement, de même que les chômeurs qui fournissent un travail si coûteux dans les chantiers de secours non commercia-

lement dirigés, et qui finissent par se lasser de cet effort au bout d'un temps plus ou moins long. Y a-t-il lieu de distinguer encore, parmi eux, des classes différentes, suivant qu'il s'agit d'individus peu travailleurs ou adonnés à la boisson, ou simplement incapables intellectuellement? Les faits précédemment analysés ne nous permettent pas de répondre dès à présent à cette question[1]. Qu'il nous suffise pour l'instant de noter deux conclusions : premièrement, cette catégorie ne se confond ni avec celle des vrais travailleurs ni avec celle des vagabonds; deuxièmement, les remèdes imaginés à cet effet ne sauraient lui être applicables.

1. Sur ce point, comme pour toutes les questions que nous avons dû laisser dans cette étude, je me permets de renvoyer à mon ouvrage sur le *Problème du chômage*, qui paraîtra prochainement.

G. Olphe-Galliard.

L'Administrateur-Gérant : Léon Gangloff.

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT ET Cie. — PARIS

MAI 1909 58e LIVRAISON

BULLETIN
DE LA SOCIÉTÉ INTERNATIONALE
DE SCIENCE SOCIALE

SOMMAIRE : Nouveaux membres. — Les réunions mensuelles. — Le Pays des Hautes-Vosges, par J.-B. Perrel. — Les Battahs, par P. Descamps. — Race et société, par P. Descamps. — L'esclavage au moyen âge en Italie, par A. Constantin. — Christiania, par L. Arqué. — Bibliographie. — Livres reçus.

NOUVEAUX MEMBRES

MM.

Guiseppe Masala, Sassari (Italie), présenté par M. Paul de Rousiers.

Dr Samuel Maia de Loureiro, présenté par M. J. de Mattos Braamcamp.

M. François Carrau, apartado 138, Montevido (Uruguay), présenté par M. Paul de Rousiers.

Martin Roger, Palamos, Catalogne (Espagne), présenté par le même.

G. Giurgea, Bucarest (Roumanie), présenté par M. Durieu.

LES RÉUNIONS MENSUELLES

Compte rendu de la séance de mars.

M. Lucien de Sainte-Croix met en discussion la question du *Rang de la race*, connexe de celle de la *Supériorité sociale*.

Il recherche d'abord quelles sont les éléments analytiques de la supériorité sociale. Ces éléments, d'après lui, ne sont autres que les différentes *fonctions* sociales. A chaque fonction correspond un organe, c'est-à-dire un *groupement*.

Les fonctions, ce sont les besoins de l'individu en société : 1° besoins économiques (nourriture, vêtement, abri, etc.); 2° perpétuation de l'espèce; 3° vie artistique; 4° croyances communes (religion et science); 5° morale; 6° droit et 7° gouvernement.

Les organes, ce sont les groupements sociaux : atelier, famille, associations, etc. (Il est à noter, en passant, qu'un seul groupement, la famille par exemple, peut être l'organe de plusieurs fonctions distinctes.)

Cela étant, M. de Sainte-Croix nous propose la formule suivante :

Une société est supérieure à une autre :

1° Quand un plus grand nombre de fonctions sont accomplies par des organes spéciaux (*loi de la division du travail*);

2° Quand chaque fonction est mieux remplie (produit supérieur en qualité et en quantité et augmentation de la valeur intellectuelle et morale du facteur humain de l'opération);

3° Quand la nature du lien entre les individus composant chaque groupement, est supérieure, c'est-à-dire quand ce lien est fondé, moins sur le principe d'autorité, et plus sur un contrat libre;

4° Quand la société a le moins d'organes inutiles, soit parasitaires, soit provenant de survivances.

Le *Rang de la race*, dans la Nomenclature, est ainsi la synthèse des autres divisions. Il y a lieu, par suite, pour chacune de ces divisions, de se poser les questions suivantes :

a) Quelle est la fonction de chaque groupement?

b) Comment le groupement est-il organisé en vue de la fonction?

c) Quelle est le service rendu par le groupement à l'individu, et quelle est la charge qu'il lui impose?

d) Comment l'individu sera-t-il le mieux préparé à jouer son rôle dans le groupe-

ment ou, en d'autres termes, quelle est l'éducation convenant le mieux en vue du groupement?

M. Paul Bureau ne pense pas qu'on puisse déterminer les fonctions de l'homme sans prendre parti pour une théorie métaphysique, religieuse ou non. La Science sociale ne peut dresser la liste des fonctions. Elle n'a pas, non plus, à distribuer des palmarès aux différentes sociétés. Elle peut classer celles-ci d'après leurs affinités et leurs dissemblances, mais non d'après leur supériorité. Il repousse le critérium de la division du travail, qui lui paraît être un principe *a priori*.

M. de Sainte-Croix se demande à quoi servent les groupements s'ils n'ont pas de fonctions à remplir? La connaissance des fonctions dérive de l'observation pure, comme dans toutes les sciences biologiques. Celles-ci admettent une hiérarchie des espèces d'après la différenciation plus ou moins grande des organes. Le mammifère est supérieur au polype, parce qu'il possède une série d'organes ayant chacun leur fonction spéciale, tandis que, chez le dernier, il n'y a qu'un bien moins grand nombre d'organes pour accomplir toutes les fonctions.

M. Blanchon croit qu'il est difficile de connaître les fonctions. De plus, il y a des organes qui remplissent plusieurs fonctions, et alors, il est difficile d'établir leur importance respective. Le rendement de l'opération est impossible à déterminer, car il faut tenir compte à la fois de la qualité et de la quantité. On ne peut établir une hiérarchie qu'en jugeant d'après un idéal métaphysique particulier.

M. de Sainte-Croix ne nie pas qu'il ne soit difficile d'étudier les fonctions, mais cela n'est pas impossible. Quant à la question du rendement des opérations, elle est aussi très susceptible de solution : en matière économique, par exemple, la qualité d'un produit se déterminera d'après sa valeur marchande.

M. Paul Bureau fait remarquer que des produits supérieurs en qualité peuvent être faits par des ouvriers plus malheureux.

M. de Sainte-Croix accepte cette manière de voir. Il rappelle que, d'ailleurs dans la formule qu'il a proposée, il a eu bien soin de faire état du facteur humain.

Selon M. G. Olphe-Galliard, la science sociale doit faire appel à la métaphysique, mais seulement dans la mesure du minimum indispensable.

M. de Sainte-Croix repousse tout appel à la métaphysique, et croit que l'observation suffit à déterminer les fonctions.

M. Tabouriech donne des exemples de fonctions devenues inutiles, par survivance. La Révolution, par exemple, a supprimé un grand nombre de ces organes qui grevaient lourdement la population.

M. Paul de Rousiers expose que le fait de prendre pour base d'une étude la famille ouvrière, ne résulte pas d'un principe métaphysique. La famille ouvrière est le groupement le plus avantageux à observer parce qu'en raison de l'étroitesse de ses ressources, il ne peut échapper aux répercussions du milieu. Le Play l'avait indiqué, après de longues expériences qui n'ont pas été démenties, comme le meilleur *point de départ* de l'observation sociale. Il avait vérifié, en effet, que les groupements plus compréhensifs de l'atelier, du voisinage, de la vie publique, étaient difficilement saisissables du premier coup en raison de leur complexité et que, d'autre part, l'observation des individus ne permettait pas la découverte des lois sociales. En ce qui concerne les fonctions de chaque groupement, elles peuvent être déterminées par l'observation. Dans la mesure où il est vérifié qu'un groupement répond à un même besoin partout où on l'observe, la fonction de ce groupement se trouve scientifiquement déterminée. Ainsi la fonction principale de la famille est d'élever les enfants, celle de l'État d'assurer la sécurité, etc.

Dans la Nomenclature, le *Rang de la race* résume l'étude de l'ensemble des fonctions. Certaines sociétés analysées à l'aide de la Nomenclature montreront des lacunes ; certains casiers resteront en blanc. D'autres, au contraire, présenteront un ensemble complet. Par exemple, il est entendu que les Franco-Canadiens valent les Yankees au point de vue de la moralité, de l'honnêteté, etc. Pourtant ils leur

sont notoirement inférieurs au point de vue social. Ils ne sont aptes à vivre que dans certaines conditions. Ce sont des paysans propriétaires exploitant des domaines pleins. Une étude de leur type social fera apparaître des vides à la fabrication, au commerce, etc. Les Yankees, au contraire, sont aptes à développer toutes les branches de l'activité humaine, et s'adaptent aux milieux les plus divers.

Le *Rang de la race* n'est que l'étude du degré d'adaptation d'une société donnée à un milieu donné pour l'accomplissement des diverses fonctions que lui impose ce milieu.

Correspondance.

Nous sommes heureux de publier ci-dessous une lettre fort intéressante de M. Léon Poinsard, adressée à M. Paul de Rousiers. Nos lecteurs se rendront compte, en la lisant, de l'écho que trouvent nos réunions mensuelles en dehors du cercle restreint de nos adhérents de Paris. Les questions qui y sont traitées font naître des réflexions fécondes dans l'esprit de ceux de nos collaborateurs qui vivent éloignés de nous, mais qui demeurent attachés à notre méthode scientifique. C'est une bonne fortune pour tous lorsque des hommes joignant, comme M. Poinsard, le talent à l'expérience acquise, veulent bien nous apporter le concours de leurs lumières. Nous ne pouvons aussi que nous féliciter de voir la science sociale devenir l'objet d'un enseignement à l'Université de Coïmbre. Déjà, l'an dernier, M. Durieu avait donné en Portugal une série de conférences qui ont porté les meilleurs fruits. L'enquête à laquelle se livre en ce moment M. Poinsard, avec la collaboration de nos amis portugais, prouve l'intérêt croissant que nos études inspirent à leur groupe et fournira une importante contribution aux publication de la Revue.

Berne, le 30 mars 1909.

Mon cher Président,

Je suis avec attention le compte rendu de vos séances mensuelles, excellente institution à laquelle j'aimerais à collaborer. Dans celui de février, je vois que vous avez parlé de la Nomenclature de Tourville, et que M. Durieu y a proposé des modifications. Je rends pleine justice au zèle et à l'ardeur de notre collègue, qui travaille hardiment au progrès de la science, mais je crois que, en cette matière, il fait confusion. On oublie trop, à mon sens, que la monographie de famille est le but essentiel de la nomenclature, et que, si elle peut servir de guide général pour bien des études, elle ne saurait servir de programme à toutes les recherches possibles. En la développant outre mesure, en l'encombrant de détails, on la rendrait très difficile à manier, même à comprendre. Résultat admirable d'un effort extrêmement concentré, faite d'après les monographies de Le Play, elle est encore assez bonne et solide, quoique perfectible, pour que l'on n'y touche qu'avec la plus grande discrétion.

Cela ne veut pas dire qu'il n'y a rien à faire, et M. Durieu a bien raison de chercher le progrès. Ce qu'il cherche, ce sont, je crois, de bons instruments d'analyse pour toutes les questions sociales. Eh bien! pourquoi ne ferait-on pas, sur les diverses classes de la Nomenclature, des tableaux spéciaux, très détaillés, mais indépendants, et destinés à devenir les annexes de la classification principale? Ainsi, vous avez parlé en février des Transports. On peut très bien concevoir une nomenclature particulière sur les Transports, facilitant l'étude de toutes les questions spéciales qui s'y rattachent. Même cas pour les Cultures intellectuelles, pour la Commune, pour la Province, pour l'État. Ainsi, l'œuvre de Tourville, améliorée au besoin, mais avec infiniment de précaution, restera dans sa simplicité admirable comme la base et le résumé de tous ces tableaux spéciaux. Il y a là un champ de recherches très fécond, je crois.

Vous avez parlé aussi d'utiliser en science sociale la numération, l'élément nombre. Si je ne me trompe, cela veut dire : recourons aux statistiques. C'est ce que nous faisons déjà. Dans mon ouvrage : *La Production, le Travail et le Problème*

social au début du XXe *siècle*, j'ai employé des chiffres, mais avec combien de réserve... et de réserves. Ici prenons bien garde. Je me suis permis un jour un mot un peu hardi en disant : la statistique est le contraire de la femme de César, elle doit être soupçonnée. Oh oui ! car il n'est pas de personne plus suspecte par sa légèreté, ses erreurs, et j'oserai dire par ses débordements. Aujourd'hui on met tout en statistiques, et devant l'apparente rigueur des chiffres, les gens demeurent hypnotisés. Or, sur 100 statistiques, il y en a 99 de fausses, et la centième est sujette à caution. Je pourrais citer bien des exemples curieux. J'affirme et je prouverai, au besoin, que la statistique est le domaine propre de l'erreur et du doute. Elle a fait commettre bien des bévues, non seulement dans le domaine spéculatif, mais aussi dans celui de la pratique administrative et politique. Et voilà pourquoi j'ai cru utile de présenter à nos amis cet avertissement, qui leur vient d'un vieux routier de la science, trompé bien des fois par la statistique.

Encore un mot. Nous vivons, je crois, un peu trop repliés sur nous mêmes, et nous devrions essayer de nous répandre davantage au dehors. Il me semble que le *Bulletin* de notre société pourrait nous y aider. Actuellement, il est lié à la Revue et un peu trop informe. Ne pourrait-on en faire un organe séparé, du format de la *Revue bleue*, ayant si possible des abonnements (6 francs par an au plus), des annonces, possédant en un mot une vie propre qui lui permettrait d'aller partout, de se faire citer, discuter. On y mettrait les notices intéressant la société, des articles courts et substantiels sur des questions du jour, des correspondances de nos amis de l'étranger sur les affaires de leurs pays respectifs, des faits recueillis un peu partout et susceptibles de devenir des matérieux pour nos études, de la bibliographie. Cette publication de 8 à 16 pages, facile à lire, très objective, très documentaire, ferait, je crois, un très bon effet. Je vous livre l'idée, vous en ferez ce que vous voudrez.

Je dois faire en mai une série de conférences à l'Université portugaise de Coïmbre, où j'aurai le grand honneur de parler, après tant d'excellents maîtres, sur la situation sociale actuelle du Portugal. J'ai organisé une enquête, pour laquelle j'ai trouvé là-bas une pléiade de collaborateurs dont la bonne volonté et la patience sont au-dessus de tout éloge. J'irai bientôt compléter sur place leurs recherches, et c'est d'après ces matériaux que je ferai mon cours. Nos amis portugais sont déjà fort zélés ; j'espère que cette circonstance contribuera à faire connaître et aimer là-bas la science sociale encore davantage.

L. Poinsard.

LE PAYS DES HAUTES-VOSGES

Le pays des Hautes-Vosges est connu de temps immémorial sous la dénomination de *Montagne*.

Les Vosges sont divisées en trois régions bien distinctes : la Plaine, la Voge et la Montagne. La région de la Montagne est délimitée par la configuration du terrain et par son sol à base de granit et de grès vosgien.

Elle comprend au point de vue administratif : l'arrondissement de Saint-Dié ; les cantons de Remiremont, Saulxures et le Thillot dans l'arrondissement de Remiremont : enfin une partie des cantons de Bruyère et d'Épinal. Les terrains de la Montagne sont à base de silice, granit ou sable. Les rivières y sont claires et rapides ; la culture y est peu étendue ; les prairies et les forêts y dominent.

Les villages sont peu agglomérés : il y a une multitude de fermes disséminées sur toute la surface du territoire. D'après les statistiques, la superficie de cette région est de 210.450 hectares.

Le climat est assez rigoureux à cause de l'altitude, les pluies sont fréquentes et la température très variable. On ne connaît guère que deux saisons : l'hiver et l'été. Les habitants de ce pays ont beaucoup à compter avec les variations brusques de température et les intempéries de l'automne et du printemps. Les gelées

y sont très tardives et y causent parfois de grands désastres. Le sol granitique de ces montagnes donne naissance à de nombreuses sources et rivières; et toutes les maisons disséminées possèdent une fontaine. Cette disposition permet d'établir des fermes un peu partout, et de grouper les exploitations à leur proximité. On économise ainsi beaucoup de temps et de transports. La production des fourrages, qui est très répandue et bien dirigée, permet de nourrir un nombreux bétail, qui par la production du lait, converti en fromages, constitue presque la seule ressource du pays. Les rivières, très nombreuses, sont utilisées pour l'irrigation, ou pour la force motrice par de nombreuses usines : moulins, scieries, filatures et tissages de lin et de coton.

La population agricole est divisée en trois catégories : 1° celle des propriétaires dans l'aisance; ils sont peu nombreux; 2° celle des propriétaires ou fermiers qui cultivent un domaine de plus de 4 hectares, et qui doivent s'astreindre à une sévère économie pour pouvoir subsister; c'est la majorité; 3° les cultivateurs-artisans qui cultivent une petite exploitation de moins de 3 hectares. Les divers métiers qui font vivre cette dernière catégorie sont ceux de tisserand, menuisier, charron, tailleur de pierres, maçon, charpentier, sabotier, bûcheron, blanchisseur de toile, etc. Pour les femmes : la broderie et la couture.

Il y a, en outre, une population purement industrielle qui augmente tous les ans au détriment de la population agricole. Un salaire fixe, plus de luxe, un bien-être factice, sont les causes de cette désertion de la culture pour l'industrie.

Les terrains de cette région sont pauvres en acide phosphorique et en chaux, ce qui explique l'extension rapide de l'emploi des engrais chimiques, et surtout des scories de déphosphoration. En moyenne, les fermes de la montagne ont une contenance de 3 à 6 hectares, et peuvent nourrir de 3 à 6 vaches. Les grandes exploitations sont très rares, et la plupart du temps, un des fils reprend l'exploitation de la maison paternelle, de sorte que le morcellement de la propriété n'existe pas ou très peu. Les familles nombreuses trouvent toujours de l'occupation soit dans les travaux de la culture, soit dans les usines, soit dans les diverses professions accessoires ou dans le commerce. Les forêts et leur exploitation occupent aussi un grand nombre d'ouvriers.

La valeur vénale des propriétés a baissé de 5 % depuis cinquante ans. Les 3/4 des propriétés sont exploitées par les propriétaires, le reste est en location. Il y a cinquante ans, les fermes étaient très recherchées; aujourd'hui, leur prix de location a baissé de 20 % et il s'en trouve beaucoup de vacantes.

Le propriétaire ou fermier qui exploite une ferme n'a pas besoin d'un grand capital disponible, car il a peu de main-d'œuvre à payer. Mais, si le cultivateur montagnard avait à sa disposition les capitaux nécessaires, il pourrait faire des améliorations assez productives.

La main-d'œuvre y est rare et chère à cause du manque de bras pour la culture. La population agricole a baissé de 25 % depuis cinquante ans. Les journaliers se paient de 2 à 4 francs par jour et la nourriture en plus; les domestiques de culture, de 2 à 400 francs par an.

La production du fromage est la principale ressource du cultivateur; vient ensuite la production de la pomme de terre pour la féculerie et la consommation locale; enfin le seigle et l'avoine qui sont consommés sur place. Les autres productions sont de peu d'importance et accessoires.

Le commerce principal consiste dans la vente des fromages et l'achat des denrées nécessaires au cultivateur : farines, sons, tourteaux, sel, épicerie, vins et eau-de-vie. En outre du commerce agricole, il y a encore un commerce de bois qui se relie à l'existence de scieries exploitant la production forestière. Notons enfin le mouvement commercia déterminé par les établissements de filature et tissage de lin et de coton.

Le montagnard, obligé de lutter contre les intempéries des saisons et l'ingratitude du sol pour pouvoir subsister, n'a pas pu développer beaucoup son imagination; on

rencontre peu de savants dans les Hautes-Vosges. Mais, en revanche, on remarque dans la population un bon fond d'énergie, de courage, de résistance, avec un caractère gai et de bonne humeur. On constate une grande facilité dans les relations sociales et une générosité très large pour porter secours à toutes les infortunes. Le montagnard est en général profondément attaché à la religion de ses pères. La classe ouvrière, dont une partie est venue du dehors, fait une ombre à ce tableau.

La manière de vivre est simple et frugale; cependant, on constate aujourd'hui plus de bien-être et même de luxe dans la nourriture et l'habillement.

Mais une déplorable habitude que les usages et le climat ont propagée, c'est l'abus des boissons alcooliques, qui cause bien des ruines et des crimes, et qui amène la dégénérescence de la race. La lutte contre l'alcoolisme n'a pas l'énergie nécessaire, elle devrait commencer à l'école et se continuer surtout dans la jeunesse.

Cependant le montagnard n'a pas besoin de beaucoup de plaisirs : les réunions familiales à l'occasion d'un baptême, d'une noce, d'un enterrement, les fêtes patronales lui suffisent. Le repos du dimanche est pratiqué assez régulièrement, excepté à l'époque de la rentrée des fourrages.

Le régime alimentaire se compose de pain de seigle, de pommes de terre, de légumes, de fromages et de viande de porc fumé. On ne fait usage de viande de bœuf dans la classe agricole que dans les noces et fêtes de famille. Les propriétaires aisés et les ouvriers de l'industrie en font un usage presque journalier.

Comme boisson, l'usage du vin s'est répandu, et dans presque toutes les familles un peu aisées on boit du vin au repas de midi; pendant les grands travaux, la consommation en est générale. Nous avons parlé plus haut de l'abus de l'eau-de-vie; nous n'y reviendrons pas.

Les mariages se font souvent par inclination, à la suite de fréquentes visites. Les noces sont l'occasion de réjouissances pour toute la famille et durent habituellement deux jours.

Les funérailles sont accompagnées par toute la population de la localité, et elles sont suivies d'un repas qui dégénère souvent en causeries bruyantes peu en rapport avec la cérémonie.

Au nouvel an, on se fait les souhaits habituels, mais l'usage des étrennes n'est pas connu. Au jour des Rois, on partage le gâteau des Rois en famille. Au mardi gras, on fait des beignets et autres pâtisseries. Le jour de Pâques est une réjouissance pour tous, surtout pour les enfants auxquels on offre des œufs de Pâques.

A la Saint-Jean, on allume des feux de joie sur les hauteurs. Les fêtes patronales sont célébrées dans le cours de l'année; c'est l'occasion de fêtes de famille et de réjouissances qui durent deux jours. Le Montagnard fait festin et l'on rompt la monotonie de l'ordinaire, on oublie les peines et les fatigues de l'année.

A la Toussaint et au jour des Morts, les églises sont remplies de fidèles et les cimetières sont visités par tous, même par les incrédules. Le culte des morts se conserve très bien.

A la Saint-Nicolas, les enfants ont soin de mettre des assiettes sur les fenêtres la veille au soir. Saint Nicolas passe pendant la nuit et y dépose des friandises et quelquefois une verge.

A Noël, on fait le réveillon en mangeant de la pâtisserie et en buvant du vin chaud. C'est à cette époque que les parrains et marraines font des cadeaux à leurs filleuls. C'est aussi à Noël que l'on loue les domestiques.

La conscription est l'occasion, pour les jeunes, de réjouissances bruyantes. C'est avec fierté qu'ils voient venir l'époque du service militaire. Le Montagnard est très patriote et il a montré en maintes occasions qu'il sait défendre avec courage sa patrie.

Le principe d'association est connu et pratiqué depuis peu d'années. Le Montagnard, isolé dans sa ferme, est habitué à ne compter que sur lui-même et est peu disposé par ce fait à l'association. Cependant, la Mutualité a fait des progrès sensibles et elle s'est manifestée au début par des assurances mutuelles contre l'incendie et contre la mortalité du bétail. Ensuite

des syndicats agricoles communaux se sont fondés dans plusieurs centres importants et leur champ d'action est vaste. Les sociétés coopératives de consommation pour la classe ouvrière sont déjà très répandues et prospères.

Il y a vingt ans on ne comptait que 6 comices agricoles et 6 syndicats agricoles pour tout le département. On compte aujourd'hui 25 syndicats agricoles communaux et 90 sociétés d'assurances contre la mortalité du bétail. Il y a en outre 3 sociétés d'assurances mutuelles agricoles contre l'incendie. Les caisses rurales ne sont pas connues, le cultivateur trouvant facilement à emprunter chez le voisin plus à l'aise. Il y a cependant plusieurs sociétés de crédit agricole organisées par les comices agricoles pour leur arrondissement.

En résumé, le type montagnard se fait remarquer par des qualités de patience, d'énergie et d'endurance pour vaincre les difficultés d'un sol plutôt ingrat. Nous voyons qu'il a su tirer parti de sa situation. Le pays est surtout un pays de petite propriété où peut vivre une famille; elle peut se suffire à elle-même sans avoir recours à son voisin. Nous y voyons la culture de la pomme de terre bien comprise, l'irrigation des prairies fort bien dirigée. La fabrication du fromage est en grand progrès.

Le manque de bras pour la culture, la désertion des campagnes se font sentir dans ce pays d'une façon marquée. Cependant, à tout prendre, la situation du Montagnard est encore plus favorable que celle du cultivateur de la Plaine.

J.-B. Pierrel.

Répercussions constatées.

La nature montagneuse des Hautes-Vosges a fait prédominer l'art pastoral et l'exploitation des forêts sur la culture.

Le développement de l'art pastoral a amené la fabrication du fromage en vue de l'exportation.

Le développement des forêts a amené l'élevage du porc et l'industrie du sciage du bois, la fabrication des sabots, l'art du bûcheron, du charpentier, du menuisier, etc.

Le grand nombre de rivières a permis l'irrigation et, par conséquent, le développement de la production fourragère.

Le grand nombre de chutes d'eau a permis le développement d'industries diverses, non seulement les moulins et les scieries, mais les filatures et tissages du lin et du coton.

La proximité des aciéries traitant les minerais de fer phosphorés, en permettant aux montagnards de se procurer facilement les scories de déphosphoration, leur ont permis d'améliorer les terres en leur fournissant l'acide phosphorique qui leur manque.

Le développement des filatures mécaniques a enlevé aux femmes les ressources du filage du lin au foyer domestique en ne leur laissant que la couture et la broderie.

La pauvreté du sol fait prédominer la petite propriété. L'on peut distinguer 4 catégories dans la population :

1° Les *propriétaires aisés* qui cultivent une partie de leur domaine avec l'aide de domestiques et de journaliers, et louent le surplus à des fermiers. Ces propriétaires aisés sont peu nombreux et exercent un certain patronage sur leurs voisins par les prêts d'argent qu'ils leur font dans les moments difficiles. C'est pourquoi le crédit n'a pris aucun développement dans la montagne.

2° Les *petits cultivateurs*, propriétaires ou fermiers cultivant un domaine de plus de 4 hectares et qui doivent s'astreindre à une sévère économie. Ils forment la majorité de la population. Leurs femmes s'occupent de la fabrication du fromage, du jardinage, et aident le mari aux moments des grands travaux agricoles, tels que la fenaison, etc. La plupart des fermes ont une contenance de 3 à 6 hectares et nourrissent 3 à 6 vaches.

3° Les *paysans-artisans* cultivant un domaine fragmentaire de moins de 3 hectares et se soutenant à l'aide d'un métier accessoire : ils sont menuisiers, charrons, tailleurs de pierre, maçons, charpentiers, sabotiers, bûcherons, tisserands, etc. ; leurs

femmes font de la broderie et de la couture.

4° Les *ouvriers industriels* dont la proportion augmente constamment au détriment de la population agricole par suite du développement de la fabrication mécanique en grand atelier. Une partie des ouvriers est même immigrée du dehors.

La population agricole a baissé de 25 % depuis 50 ans.

Le développement de l'industrie a eu pour effet de hausser les salaires agricoles.

La Montagne rend les agglomérations difficiles; la multiplicité des sources et des rivières a permis la dissémination des habitations qui, toutes, possèdent une fontaine. Le domaine aggloméré a pu être ainsi conservé, ce qui économise beaucoup de temps et de transports.

La coutume de la transmission intégrale du domaine à un fils a empêché le morcellement trop grand de la propriété. D'autre part, le manque de capitaux empêche de faire les améliorations nécessaires et retarde le progrès.

Toutefois, la coutume de la transmission intégrale n'est qu'un partage égal déguisé, car les autres enfants reçoivent une somme équivalente en argent. Quand l'héritier reste associé à son père, c'est toujours celui-ci qui a la direction du travail, mais cette association n'est jamais que temporaire; le plus souvent même, l'héritier reprend la ferme lors de son mariage et le père se retire dans une chambre.

Les fils qui n'héritent pas du domaine, partent munis de leur part en argent; les uns vont louer une ferme dans les environs ou vont recruter les professions libérales. Les plus pauvres vont chercher du travail dans la grande industrie qui se développe de jour en jour. Peu d'entre eux sont donc forcés de sortir de la Lorraine.

Les pâturages sont possédés par les communes, et les forêts sont en partie communales et en partie domaniales. Le montagnard est donc encore patronné par la communauté et les subventions naturelles du sol. Nous avons vu aussi que les plus pauvres sont en partie patronnés par leurs voisins plus aisés, dans les moments difficiles. Mais tout cela ne dispense pas d'un certain effort personnel, nécessité par les besoins de la culture en domaines isolés, ni d'une certaine initiative qui s'est surtout développée depuis l'amélioration des communications, dont nous étudions plus loin les effets.

La pauvreté du sol des Hautes-Vosges produit la simplicité, la frugalité. Les origines communautaires de la population ont maintenu une grande sociabilité et un grand esprit de solidarité malgré la grande dispersion de la population. L'absence de grands loisirs y a plus développé la ténacité dans le travail que l'imagination et la rêverie.

La stabilité de la famille assure la transmission des idées et des pratiques religieuses.

Le voisinage d'une frontière souvent menacée a développé à un haut degré des idées de patriotisme et l'exaltation pour les hauts faits militaires.

Il nous reste à essayer de discerner les effets du *développements de transports* sur cette population.

Il a produit une augmentation dans le confortable, une amélioration dans la nourriture, mais aussi le développement du luxe et malheureusement de l'alcoolisme qui commence à menacer la solidité de la race.

Il faut noter également l'extension des assurances mutuelles contre la mortalité du bétail, contre l'incendie. La plupart de ces sociétés sont sous le patronage des communes.

La dissémination des domaines et les difficultés de communication, ont empêché la formation de sociétés coopératives pour la fabrication du fromage, comme dans d'autres pays.

P. D.

LES BATTAHS

Dans l'île de Sumatra, on trouve un certain nombre de tribus que les ethnologues rangent dans la même race que les Dayaks, dont nous avons parlé ici même, il y a peu de temps.

L'île de Sumatra, moins grande, plus allongée et plus accessible que l'île de Bornéo, est dans un état d'évolution sociale plus avancé. *La densité de la population est plus grande et, par conséquent, les ressources spontanées du sol moins abondantes.* Il faut aller dans la grande chaîne faitière de l'île pour trouver des groupements sociaux peu atteints par le commerce. Parmi ceux-ci, les tribus du peuple battah ont été les plus étudiées. Nous résumerons donc nos connaissances à leur sujet, d'après les récits des voyageurs.

Les Battahs occupent les montagnes de la résidence de Tapanouli, les environs du lac Toba, etc. Comme les Dayaks, ils n'habitent que les vallées, mais les villages (*utas*) sont plus nombreux et plus rapprochés. Chaque vallée forme une tribu différente ou *kuria*. Chaque village est soigneusement palissadé et compte une population de cent à deux cents individus. Une kuria comprenant en moyenne 50 à 100 villages, forme donc un groupement politique qui dépasse souvent 10.000 individus[1]. On le voit, contrairement aux Dayaks, les Battahs se sont élevés de la communauté de village à la communauté de tribu. Quelquefois, ils forment même des alliances de tribus, mais ces alliances sont instables et éphémères. En tous cas, cela suppose que les Battahs ont acquis un esprit de discipline plus grand que les Dayaks, et ils le doivent à la contrainte exercée par la culture. Ce sont, comme ces derniers, des pêcheurs-cultivateurs, mais *ils sont plus cultivateurs que pêcheurs.*

La preuve qu'ils ne font plus de la culture rudimentaire, c'est qu'ils emploient des animaux domestiques, des buffles; c'est, d'autre part, que ce sont les hommes qui en prennent la direction; enfin, c'est le fait qu'à chaque cabane est annexé un *soppo* (magasin à riz).

La culture à l'aide d'animaux domestiques amène immédiatement des complications sociales.

1. La population totale de la race battah est évaluée approximativement à 1.000.000 de têtes.

Les prévoyants ont leurs magasins à riz suffisamment pleins, et entretiennent leurs buffles en bon état; les imprévoyants ne peuvent conserver ni leur riz, ni leurs buffles. *Le patronage des premiers vient remplacer celui des productions spontanées :* il y a des patrons et des ouvriers.

Dans chaque village, on voit une foule de petites huttes habitées par un seul ménage : c'est la *clientèle.* Mais on voit aussi de grandes cabanes carrées de 12 à 15 mètres de large, habitées par 3 ou 4 ménages, 20 à 25 individus : au rez-de-chaussée sont les buffles, les porcs et la volaille, et à côté est un soppo bien fourni ; le lait et le fromage paraissent à côté du riz et du poisson : là habitent les *patrons.*

Les familles pauvres sont insolvables; quand elles sont endettées, elles n'ont qu'un moyen de se libérer : fournir un certain nombre de journées de travail au profit du créancier jusqu'à extinction de la dette : *c'est l'apparition de l'esclavage,* esclavage temporaire le plus souvent, parce que la vie est encore relativement aisée.

A l'intérieur, sur les plateaux qui séparent les vallées, s'étend la Forêt vierge; la chasse et la cueillette y sont difficiles, mais non impossibles. Dans les rivières, la pêche est assez abondante.

Toutefois, la situation devient de moins en moins bonne par l'accroissement de la population qui se tasse dans les vallées. Quand un village devient trop grand, un essaim s'en détache et va fonder un nouveau village, *vassal du premier*, ce qui explique comment toutes les utas d'une tribu sont vassales de l'uta-mère, d'où toutes les autres sont sorties. Le village-souche est la capitale du district, de la kuria : le chef de ce village s'appelle *radjah*, et commande à toute la kuria. Les fonctions de radjah et de chef de village sont héréditaires dans la branche ainée, et réservées aux familles patronales, mais n'entraînent pas un pouvoir absolu. De fréquentes assemblées, composées de tous les hommes majeurs libres du village, sont réunies pour discuter les affaires publiques. Les conseils de tribus, composés des délégués des villages, se réunissent

plus rarement et s'occupent principalement des affaires extérieures.

A côté des groupements territoriaux, villages et tribus, existent, chez les Battahs, des groupements héréditaires ou clans (*margas*). Tous les membres d'une marga portent le même nom, descendent d'un ancêtre commun, et ne peuvent se marier entre eux. La marga est donc un groupement *exogame*. Dans chaque village, il y a toujours deux margas. En se mariant, la femme passe de l'un dans l'autre par suite d'un achat (*djudur*), dont le prix varie de 50 à 500 florins. Les pauvres, qui ne disposent d'aucun capital, se libèrent en travaillant un certain temps pour leurs beaux-parents.

Les Battahs doivent-ils être rangés parmi les patriarcaux ou les désorganisés? Il est difficile de se prononcer en l'absence d'études monographiques sérieuses. Toutefois, des renseignements qui précèdent, on peut émettre une hypothèse.

Les pauvres, vivant en ménages séparés et ne possédant rien, vivent sous le régime de la famille instable.

Pour les familles patronales, le problème de la transmission des biens se pose. Or, la coutume exige :

1° L'indivision tant que vit le père (seul possesseur) et tant qu'il reste un fils non marié; ceci explique la présence de plusieurs ménages dans la plupart des familles possédantes;

2° Le partage égal entre les fils, à l'exception de l'aîné et du plus jeune qui ont chacun une part double.

Il ne s'agit pas là d'une communauté familiale héréditaire, mais d'une communauté temporaire se dissolvant à chaque génération.

Tandis que les communautés familiales reposent sur la propriété mobilière, les clans reposent sur la propriété foncière: les familles qui composent le clan n'ont que la possession usufruitière du sol qu'elles cultivent, et n'ont ni le droit de le vendre ou de l'aliéner, ni celui de l'hypothéquer.

Les Battahs sont-ils une race d'origine patriarcale en voie de désorganisation, ou dérivent-ils d'un type instable tendant à se stabiliser par l'effet de la propriété?

Pour résoudre cette question, il faudrait avoir des renseignements sur l'éducation. Je serais assez tenté de pencher pour la seconde hypothèse, n'ayant pu trouver aucune marque de l'influence des vieillards; de plus, elle s'accorderait avec l'opinion d'une parenté de race avec les Dayaks; enfin, on ne nous signale pas l'existence d'un culte familial. Un certain nombre de Battahs sont aujourd'hui convertis à l'islamisme. Les morts sont inhumés.

En cas de crime, la composition pécuniaire est admise et, à son défaut, la vendetta. A ce sujet, les membres d'un clan sont plus ou moins solidaires.

Les condamnés à mort sont mangés, ainsi que les prisonniers de guerre, et, en cas de disette, les vieillards. Le cannibalisme des Battahs est encore plus réduit que celui des Dayaks, et cette coutume s'explique moins encore que chez ces derniers, et ne doit être qu'une survivance affaiblie d'un état social antérieur.

En résumé, tout semble prouver que les Battahs ont passé par un état social analogue à celui qui caractérise les Dayahs actuels. Supposons que, chez ceux-ci, la population augmente : une culture plus intense devient nécessaire, et avec elle une discipline plus grande est exigée, et une hiérarchie sociale apparaît; les groupements sociaux deviennent plus cohérents et plus divers; les individus qui n'ont pu se plier à cette discipline plus étroite sont évincés; *la culture a opéré une sélection, et le rang de la race a haussé*. Ainsi a dû se former le type battah.

P. Descamps.

RACE ET SOCIÉTÉ

Sous ce titre, nos lecteurs ont pu lire dans le dernier *Bulletin* un intéressant article du capitaine Constantin, dans lequel l'auteur pose la question de la définition du mot *race*.

En analysant, il y a peu de temps, la brochure de M. G. Melin sur *la Notion de*

prospérité et de supériorité sociale, nous faisions remarquer combien s'imposait, en science sociale, la nécessité d'avoir des définitions de plus en plus précises. C'est ce souci qui a guidé le capitaine Constantin, et il faut l'en louer.

Comme il le dit très bien, la science marche d'une erreur grossière vers une erreur moins forte. Nous n'avons qu'une idée vague et imparfaite de ce qu'il faut entendre par race, mais la notion de race se précisera au fur et à mesure des progrès de nos connaissances. En effet, les définitions ne sont pas un produit de la pure réflexion, mais un résultat de l'observation. Au début de la science, les définitions sont vagues, parce qu'elles résultent d'observations imparfaites; plus tard, elles sont plus rigides et plus satisfaisantes, parce que les observations sont devenues plus méticuleuses et plus nombreuses.

Toutefois, il ne faut pas oublier qu'une définition, aussi complète qu'elle soit, ne peut jamais être une image exacte du sujet auquel elle s'applique. En effet, qu'est-ce qu'une définition sinon l'énumération des qualités principales du sujet? Ce n'est pas l'énumération de *toutes* les qualités, mais seulement des principales. Or, que veut dire *principales?* Y a-t-il dans la nature des qualités principales, des qualités d'une essence supérieure à d'autres? Non, sans doute; elles ne sont principales que relativement à un certain ordre d'idées.

Quand le zoologiste a classé l'homme dans l'ordre des bipèdes, a-t-il voulu dire que le fait d'avoir deux jambes était, pour l'homme, plus caractéristique que celui d'avoir une intelligence plus développée que les autres animaux?

En fait, il y a autant de définitions que de points de vue différents. Une ligne est une succession de points; c'est aussi l'intersection de deux surfaces. Le chimiste ne classe pas, et ne définit pas, les corps bruts de la même façon que le minéralogiste ou le physicien.

Il n'est donc pas étonnant, comme le constate le capitaine Constantin, que la race ne soit pas la même chose pour le sociologue, le linguiste ou l'ethnographe. La science sociale fait une classification des sociétés, tandis que la linguistique classe les langues; l'anthropologie étudie l'homme physique, la science sociale, l'homme social dans les groupements qu'il forme pour agir.

Les races ne sont pas des entités matérielles, mais de pures conceptions de l'esprit. C'est bien ainsi, je crois, que pense le capitaine Constantin, mais il est bon d'insister sur cette idée parfois méconnue.

Que la science sociale ait recours aux lumières des historiens, des philologues, des biologistes, rien de mieux; mais elle aura toujours ses définitions à elles qui ne seront pas celles des autres sciences. La science sociale ne se propose pas d'étudier l'homme, mais les rapports que les hommes ont entre eux dans les groupements qu'ils forment : elle classe tout naturellement les sociétés d'après la façon dont ses rapports sont compris et organisés.

Pour nous, une race est, et ne peut être, qu'*un ensemble de groupements sociaux présentant des caractères communs* : organisation particulière de la famille, du patronage, des associations, etc. Transplantez un Anglais en Amérique, ce n'est plus un Anglais, c'est un « Yankee », parce qu'il change de groupement : les rapports avec ses voisins sont différents de ce qu'ils étaient en Grande-Bretagne. Bien entendu, tous les émigrants européens ne sont pas assimilés : l'Italien aux États-Unis n'est pas un Yankee, mais il n'est plus Italien : c'est un hybride qui forme des groupements spéciaux qu'il faut étudier à part. Il s'ensuit donc que la moyenne des individus habitant les États-Unis ne représente pas, actuellement du moins, le Yankee moyen; elle n'en donne aucune idée; elle ne le fera que le jour où l'assimilation sera devenue complète ou à peu près. A ce moment-là, tous les Yankees ne descendront pas des Anglais; ils n'en formeront pas moins une variété de la race anglo-saxonne, parce que les groupements dont elle sera composée présenteront une contexture générale dérivant de celle que revêtent les groupements analogues en Angleterre, en Norvège, etc.

P. Descamps.

L'ESCLAVAGE AU MOYEN AGE EN ITALIE

Le fascicule 4-5 de 1907 de la *Rivista italiana di sociologia* contient une étude des plus intéressantes sur *l'esclavage au moyen âge et son influence sur les caractères anthropologiques des Italiens.* L'auteur en est M. le médecin principal *Livi* dont les travaux anthropologiques sont universellement connus. M. Livi, au cours des patientes recherches qui lui ont été nécessaires pour mener à bien son grand ouvrage sur l'*Anthropométrie militaire* italienne, a été frappé des difficultés que l'on rencontre dans la détermination des causes de la conformation physique actuelle d'une population. Non seulement l'origine de celle-ci est le plus souvent cachée dans les ténèbres de la préhistoire ou dans la pénombre de la protohistoire, mais le plus souvent l'on ignore les transformations que les siècles lui ont fait subir. Quand il s'agit de peuples vivant sur des pays qui ont subi des invasions, il est très rare qu'on sache dans quelle proportion les conquérants se sont mêlés aux vaincus, s'ils avaient les qualités et les aptitudes indispensables pour prospérer dans leur nouvelle patrie et y avoir des descendants, ou si, après avoir imposé aux anciens habitants une partie de leurs lois, de leurs coutumes et quelquefois leur langue, ils n'ont pas disparu au bout de quelques générations, simplement parce qu'ils se sont trouvés dans un milieu moins favorable à leur existence.

Les travaux de Vacher de Lapouge et d'Otto Ammon ont fait connaître qu'il y avait une notable différence entre les caractères authropologiques des habitants des villes et ceux des habitants des campagnes, ainsi qu'entre les caractères anthropologiques des classes sociales les plus élevées et ceux des classes sociales les plus basses. Les deux chefs de l'école anthropo-sociologique en ont conclu à la supériorité du type dolichocéphale dans les populations européennes. Les constatations faites en Italie semblent prouver le contraire. Elles mettent en tous cas bien en évidence « ce fait que les populations urbaines ont une composition beaucoup plus diverse que les populations rurales ».

Il est très difficile d'établir si le mélange plus grand dans les villes des éléments anthropologiques est dû aux immigrations et aux invasions historiques, ou bien à de lents courants d'endosmose sociale qui sont restés insoupçonnés. Le docteur Livi a voulu contribuer aux recherches ayant pour but de déterminer s'il est possible à de tels courants de laisser des traces indélébiles dans les populations, et il a étudié l'importation en Italie durant le moyen âge d'esclaves orientaux des deux sexes. Il distingue soigneusement les diverses formes plus ou moins déguisées de l'esclavage auxquelles étaient soumis les travailleurs des campagnes, de l'esclavage proprement dit comportant l'introduction d'esclaves par des marchands qui en faisaient commerce. C'est uniquement de cet esclavage, qui a été à peu près passé sous silence par les historiens, qu'il s'occupe. Il en trouve les premières traces en 750, à Venise, où le trafic des esclaves fut florissant, surtout du XIVe au XVe siècle. Une taxe imposée en 1379 sur l'exportation des esclaves, rapporta annuellement, de 1414 à 1423, la somme de 50.000 ducats au trésor vénitien, ce qui indique un chiffre de 10.000 esclaves vendus au dehors, chaque année.

A Florence, le commerce des esclaves avait été reconnu par la loi en 1366. Il y était fait principalement par des Gênois, des Pisans, des Vénitiens et des Napolitains.

Ce commerce fut aussi très florissant à Gênes qui, avec Venise, était le principal centre de l'importation des esclaves en Italie. Les principaux fournisseurs de cette denrée étaient des Espagnols, particulièrement des Sévillans.

A Luques, à Rome, en Sardaigne, les esclaves étaient également très nombreux. A Venise où les lois ne l'abolirent jamais, l'esclavage commença à diminuer à partir du milieu du XVe siècle. Un sénatus-consulte du 17 août 1459 relate la pénurie des esclaves et interdit de vendre à Flo-

rence, Sienne, Bologne ou autres lieux, les esclaves achetés par les Vénitiens en Istrie, Albanie, Dalmatie ou autre part.

A côté de l'esclavage proprement dit, il y avait à Venise ce qu'on appelait le commerce des *âmes*. C'étaient des enfants et des adolescents des deux sexes qui étaient vendus par leurs propres parents. Ils venaient principalement de Corfou, de Durazzo, d'Albanie, de Dalmatie, d'Istrie, et quelquefois aussi, paraît-il, du Trentin et de la Lombardie. Une troisième sorte d'esclaves étaient les prisonniers de guerre, non seulement ceux qui avaient été pris dans les guerres faites par les Vénitiens ou les Génois contre les peuples orientaux, mais aussi ceux qui étaient tombés en captivité dans des guerres entre Italiens.

De même que plus tard, il arriva souvent dans les États du Sud de la Confédération américaine que des négresses devinrent les concubines de leurs maîtres, en Italie bien des esclaves du sexe féminin devinrent les illégitimes épouses de leurs possesseurs. Certaines durent à cette circonstance leur affranchissement et des dons ou des legs importants.

Les esclaves orientaux que Venise importait venaient presque exclusivement des ports de la mer Noire et de la mer d'Azow. Les plus nombreux après les Tartares et les Russes étaient des Circassiens, des Turcs, des Sarrasins, des Ethiopiens. Les Bulgares, les Esclavons, les Mingréliens et les Grecs étaient rares parmi eux.

Un registre de Florence indique que sur 339 esclaves achetés de 1366 à 1397, 26 seulement étaient du sexe féminin, 259 étaient tartares, 27 grecs, 7 russes, 7 turcs, 3 esclavons, 3 circassiens, 2 bosniaques, 1 albanais, 1 arabe, 1 sarrasin, 1 candiote.

Les esclaves vendus à Gênes venaient surtout des pays de la Méditerranée occidentale ; c'étaient soit des Espagnols, soit des Maures, des Berbères ou des Arabes.

D'après les signalements donnés des esclaves par les archives de l'État de Florence, on peut déterminer jusqu'à un certain point leurs caractères anthropologiques.

Ils avaient en général la face large, le nez camard ou écrasé, la peau jaune ou olivâtre, des yeux dont les paupières sont comme doublées et pelées, rappelant ainsi les paupières mongoloïdes.

Le teint brun, le nez court et large, les pommettes saillantes, le peu de longueur du visage, l'obliquité de la fente palpébrale sont des caractères qui, en Italie, se trouvent presque exclusivement dans les classes pauvres. Niceforo les regarde comme une marque de la dégénérescence à laquelle ces classes sont exposées par suite de leurs mauvaises conditions d'existence. Sans nier l'efficacité de cette influence, Livi croit que leur cause est bien plutôt l'origine ethnique lointaine de ceux qui les présentent.

A. Constantin.

CHRISTIANIA

Tous les lecteurs de la *Science sociale* connaissent le rôle considérable joué par les bateaux des anciens Vikings de la Norvège dans leurs expéditions et, par suite, dans la formation particulariste du nord-ouest de l'Europe. La lettre suivante, adressée par M. Louis Arqué, ne peut pas manquer de les intéresser par les évocations du passé qu'elle suscite.

A Monsieur Paul de Rousiers.

Vendredi, 12 février 1909.

Je viens de visiter un bateau des Vikings, qu'on a déterré, il y a quelque temps, aux environs de Christiania. Après la mort du maître, ce bateau, contenant le cadavre, avait été enfoui dans la terre, en même temps que les chevaux et les armes du défunt. Il y a peu de temps, l'attention fut éveillée par une pointe qui émergeait au milieu d'un champ. C'était le mât du navire ! Sous la direction d'un savant professeur de Gustavson, des fouilles furent entreprises. Elles amenèrent la mise au jour de l'esquif. Donc, je viens de voir

ce bateau. J'en ai été fort ému. Cela est à la fois *simple et terrible*. L'objet a environ 21 mètres de long et une largeur appropriée. On l'a recloué minutieusement, car il était brisé. Le navire est en chêne. Sa couleur est d'un brun tirant sur le noir, d'une nuance tragique et presque funèbre. Des ornements de bois sculpté le décorent sobrement sur les bords : saisissantes figures schématisées de poissons, de reptiles et d'oiseaux marins en lutte les uns contre les autres. Quinze trous percés sur chacun des côtés livrent passage aux rames, qui sortent comme des bras rapaces; chaque trou se prolonge par une petite fente permettant à l'extrémité élargie de la rame de trouver une issue. Ce qui frappe, ce qui empoigne, ce qui subjugue, c'est la *forme*. Sur chacun des côtés, le flanc du navire se reploie jusqu'à la quille par une courbure audacieuse et féline, d'une liberté, d'une souplesse extrordinaire. Nicolaysen me dit que, récemment, un sous-officier de marine français se déclarait surpris de voir combien cette courbure ressemblait à celle de certains torpilleurs. Le sous-officier ajoutait que, à son sentiment, les Vikings avaient trouvé déjà ce que les calculs modernes ont révélé à la construction navale. « Comme cela filerait sur l'eau ! » s'exclamait-il. « Comme l'eau sauterait là-dessous, sans retarder, si peu que ce soit, le bateau volant par-dessus ! » Effectivement, en considérant l'esquif pourtant figé et immobile, le sentiment que j'éprouve est, invinciblement, celui de la vitesse, celui de l'impétuosité, celui de l'*approche redoutable et soudaine*. Une audace, une intrépidité égales se manifestent dans la courbure par laquelle les pièces de bois remontent en s'incurvant pour former l'avant du navire. Cela jaillit, cela fuse, cela bondit. Quant à l'arrière, il n'a pas moins de vigueur et semble une musculeuse queue de poisson, prête à fouetter furieusement les flots. Ce navire a l'air d'une bête agile et belliqueuse. Il paraît vivant. Il *inquiète*. Et il est si *simple* pourtant ! Cette nudité, jointe à ce pouvoir de suggestion, sont étranges. Je pense à ce que j'ai appris, à l'école, des invasions des Normands, et je me rappelle de vieilles images. Elles m'émouvaient. Mais combien plus maintenant ! Vraiment, ce bateau des Vikings est hallucinant. Je me représente fortement la terreur que l'on devait éprouver, lorsque, habitants paisibles, sur une côte, l'on voyait, un matin, — si inattendues, si brusques en leur agression — des centaines de ces barques sombres. Les figures des légendes germaniques, plus auréolées, plus déclamatoires, et rendues désormais caressantes à nos imaginations par les voluptés d'opéras auxquelles elles ont donné naissance, ne recèlent pas une telle terreur que ces fantômes de Vikings devenus instantanément présents à mes yeux par la surgie de cette barque implacable. Comme ce bateau est nu ! Et en même temps comme il est façonné et calculé de manière à couper les flots avec une vitesse, avec une force qui emportera tout. Ce bateau est précis et aigu comme une intelligence froidement perçante. Et il est simple et foudroyant comme une volonté absolue.

Karl Marx, dans des pages éclatantes, a fait voir les différents états économiques s'exprimant et s'incorporant dans des formes différentes d'outils. Péladan, dans un livre qui va paraître, montre le parallélisme des « Idées » et des « Formes » dans le développement de l'esprit humain. Quelle volupté pour la pensée de saisir d'un même effort compréhensif le développement interne et externe de la vie ! « La corne du bœuf, disait Schopenhauer, c'est la volonté de frapper ». Que dire du bateau des Vikings ? L'esprit qui le façonna et l'animait, cet esprit n'est plus. Mais il se révèle à moi dans cette forme de bateau morte en apparence, et qui m'oppresse, et qui m'hypnotise.

Nicolaysen me parle alors des luttes furieuses que les flottes de Vikings se livrèrent les unes aux autres. Du coup, les images évoquées acquièrent une puissance d'effroi sans pareille. S'il est terrifiant de songer aux assauts de ces êtres sans peur contre d'autres joutes humaines, quelle vision épouvantable que celle des chocs qui heurtèrent les uns contre les autres leurs noirs et foudroyants bateaux !

Louis ARQUÉ.

BIBLIOGRAPHIE

Le Chômage, par Ph. de Las Cases. Paris, Victor Lecoffre, 1909, 1 vol. in-12, 185 pages.

Malgré le titre qui précède, cet ouvrage constitue plutôt une étude de l'assurance contre le chômage qu'un examen des divers éléments de ce problème si complexe. En quelques pages rapides, l'auteur effleure les sommets des questions relatives à la statistique, aux causes et aux différentes sortes de chômage, au placement, à la réglementation et aux divers modes d'assistance par le travail. La troisième partie de l'ouvrage, la plus importante, est consacrée à l'analyse des institutions ayant pour objet l'assurance contre le chômage. Parmi elles, ce sont les caisses syndicales subventionnées que M. de Las Cases considère comme la meilleure solution du problème. Il y aurait beaucoup à dire au sujet de ce procédé, dont le plus grave défaut est de ne s'appliquer qu'aux catégories de chômeurs capables de résoudre le problème par leurs propres forces, tout en laissant de côté celles qui souffrent le plus de ce risque. Nous nous contenterons d'observer ici qu'une semblable méprise est une conséquence naturelle de la méthode qui consiste à étudier une institution d'une façon abstraite et sans avoir égard aux éléments sociaux auxquels elle s'applique. Au demeurant, la forte documentation de cet ouvrage, surtout dans sa troisième partie, lui donne un intérêt et une utilité incontestable pour toutes les personnes qui étudient ce grave problème.

G. Olphe-Galliard.

Journal d'un spahi au Soudan, par le lieutenant Gaston Lautour, 350 p. (Perrin, édit.).

Ces notes écrites au jour le jour pendant deux ans par un sous-officier, — mais par un sous-officier qui serait aussi réservé qu'une jeune fille, — sont remplies de descriptions intéressantes, pittoresques, voire même poétiques; de loin en loin une observation ou une appréciation sociale : « ce qui perd les colons et traitants français, ici, c'est le gaspillage qu'ils font, au début, de leurs fonds, pour leurs plaisirs ». « Le secrétaire du gouverneur général de l'Algérie remplit brillamment sa mission dans le Sahel : il agit avec autant de bon sens que de bravoure; il connaît à fond ces peuplades, leur langue, leur religion, leur histoire; il a déjà publié un gros volume fort documenté, sur les sectes musulmanes; il paraît que c'est en Allemagne que cet ouvrage s'est le plus répandu. »

Malheureusement, l'auteur ne témoigne d'aucune notion de science sociale, et pourtant quel intérêt nouveau eût pris son livre, et quels services il eût pu rendre par une observation méthodiquement conduite.

En le lisant, on se prend à désirer plus ardemment le temps où tout voyageur intelligent et instruit aura dans son bagage un tableau de la Nomenclature et une notice sur l'art d'analyser une région.

L. B.

L'Église anglicane et l'État, par Pierre Galichet, 204 p. (Paris, Giard, 16, rue Soufflot).

Ce volume doit être, j'imagine, une thèse de doctorat : thèse d'ailleurs très nourrie et très précise dont l'actualité se justifie, « au moment où la question des rapports entre l'Eglise et l'Etat se trouve posée à nouveau, en Angleterre, en France et en Suisse. »

L'auteur déclare que, par « l'exposé de la théorie anglicane, il n'entend pas prendre parti dans le débat ».

Néanmoins, il ne dissimule pas combien la solution des rapports de l'Eglise et de l'Etat, en Angleterre, lui paraît élégante.

Il est regrettable qu'il n'ait pas une connaissance plus approfondie du droit canonique, car il pourrait alors rendre grand service à la cause de la paix religieuse, en France : avec son esprit clair, averti de ces choses, ami des discussions où, « en maintenant fermement ses opinions, on se considère mutuellement avec justice et désir d'union », il arriverait à isoler ce qu'il y a de légitime et d'intangible dans

les revendications catholiques; il montrerait que c'est peu et que c'est fort acceptable; il donnerait ainsi une base d'entente pour la découverte de laquelle la science sociale lui fournirait un instrument d'investigation très sûr et très lucide.

De lui-même il a fort bien mis en évidence une réalité dont il faut tenir compte comme essentielle, dont on doit faire la constatation sans passion ni d'un côté ni de l'autre, mais qui différencie profondément la situation religieuse de l'Angleterre ou de la France : c'est qu' « en Angleterre, l'Eglise est une grande institution morale qui a gardé son empire sur une large partie de la Nation ».

L. B.

LIVRES REÇUS

L'erreur révolutionnaire et notre état social, par Auguste Magloire. 1 vol. Imprimerie-librairie du *Matin*. Port-au-Prince (Haïti).

Le contrat de travail et la participation aux bénéfices (Guide pratique de législation et de jurisprudence), par P. Follin, 1 vol. gr. in-8°, 7 francs (H. Dunod et E. Pinat, Paris).

La nouvelle France catholique, par Paul-Théodore Vibert, 1 vol. 10 francs (Schleicher frères, édit. Paris).

Le Morvan, par le capitaine J. Levainville, 1 vol. 10 francs (Armand Colin, édit.).

Une étude sur l'apprentissage (d'après les documents toulousains), par Joseph de Bonne, 1 vol. 4 francs (Alph. Picard et fils, édit. Paris).

The origins of leadership, par Eben Mumford, 1 vol. 5 $. (The University of Chicago Press, Chicago).

Les vieilles filles, par l'abbé Louis Muzat, 1 vol. in-12, 1 franc (Librairie des Saints-Pères).

La nation armée, 1 vol. in-8° de la « Bibliothèque générale des sciences sociales », cartonné à l'anglaise, 6 francs (Félix Alcan, édit.).

Monographie du passementier stéphanois, par Ch. Leproux, 1 broch. 0 fr. 50. (Imprimerie générale, Saint-Etienne).

La réforme douanière en France; ses conséquences pour le commerce franco-belge, par Eug. Allard, 1 broch. (Chambre de commerce belge de Paris).

Petit dictionnaire de droit rural et usuel, par L. Lesage, 1 vol, 2 francs (Librairie agricole de la Maison Rustique, rue Jacob, 26, Paris).

Memento d'un jardinier amateur, par L. Chevreau, 1 vol. 1 fr. 50 (Librairie agricole de la Maison Rustique).

BIBLIOTHÈQUE DE LA SCIENCE SOCIALE

FONDATEUR

EDMOND DEMOLINS

QUELQUES MÉTIERS URBAINS

DE SIMPLE RÉCOLTE

PAR

J. DURIEU

PARIS

BUREAUX DE LA SCIENCE SOCIALE

56, RUE JACOB, 56

Mai 1909

SOMMAIRE

Avant-Propos. — P. 3.

Les métiers de mouronniers, de mégotiers et de chiffonniers doivent se classer dans la simple récolte. — Caractéristiques sociales de métiers de simple récolte et d'extraction. Le chasseur indien pris pour terme de comparaison.

I. — **Le mouronnier.** — P. 15.

Une journée de cueillette; ce travail facile et attrayant n'exige ni effort pénible ni prévoyance, d'où absence de patrons et atelier familial; effort pour obtenir le libre parcours. — Famille : elle possède les caractéristiques du genre instable; la jeunesse de B... et sa vie de trimardeur; la simple récolte du « pilonage ». — Mode d'existence. — Patronage. — Monographies des mouronniers. B... dit le Marquis, D... dit Coco, X... dit Jésus-Christ. — La mère F...; une fortune gagnée dans le mouron. — Les métiers de simple récolte et l'assistance par le travail.

II. — **Le mégotier.** — P. 37.

La récolte des mégots; ce travail facile n'exige ni effort pénible, ni prévoyance, d'où absence de patrons et atelier familial; effort pour obtenir le libre parcours; la lutte contre les gens de la production. — Monographie du mégotier C...

III. — **Le chiffonnier coureur.** — P. 48.

La récolte de la « camelote »; ce travail facile n'exige ni effort pénible ni prévoyance, d'où absence de patron et atelier familial. — Répercussions de ce travail sur les autres phénomènes sociaux; ressemblances et dissemblances sociales entre le chiffonnier et le chasseur. — Parallèle entre la famille du pasteur, du chiffonnier et du chasseur. — Mode d'existence; étrange progression des loyers avec la pauvreté du locataire. — Patronage, cultures intellectuelles, religion. — Corporation; incapacité de groupement comparable à celle de l'Indien peau-rouge; les disputes du syndicat. — Opinions politiques. — Démêlés des chiffonniers avec les gens de la production. — Monographie des chiffonniers coureurs L... et X... — L'homme de la frontière, le coureur-placier B...

IV. — **Le chiffonnier placier.** — P. 89.

Passage de l'atelier collectif de travail à la propriété individuelle. — Le travail du placier. — La propriété individuelle de la place du chiffonnage: cause de son établissement et de son maintien. — Énorme influence de la propriété individuelle de l'atelier de travail sur la vie sociale du chiffonnier. — Monographie du chiffonnier-placier R...

V. — **Le maître chiffonnier.** — P. 110.

L'émigrant auvergnat dans le commerce du chiffon. — Extrême complication de ce commerce. — Pourquoi le commerçant tient en échec la coopérative. — Monographie de deux maître chiffonniers. — Influence de l'émigrant auvergnat sur le biffin : le bœuf d'Auvergne responsable de l'esprit de « maquignonnage » de ce métier parisien.

QUELQUES MÉTIERS URBAINS

DE SIMPLE RÉCOLTE

AVANT-PROPOS

Il y a quelques années, lorsque Edmond Demolins organisa l'Enquête sur les pays, j'entrepris, pour répondre à son appel, d'étudier les anciens pays de l'Ile de France. Ces pays étaient, d'après les géographes : la Goële, l'Aulnay, le Parisis et la France. Mais, dès mes premières observations, il m'apparut clairement qu'à l'inverse de ce qui s'est produit presque partout, ces anciennes subdivisions se sont ici complètement effacées, et qu'il n'en reste aucun souvenir chez l'habitant des campagnes. Il n'est pas non plus possible d'en découvrir de traces dans des différences de travail ou de types sociaux.

Un phénomène aussi anormal méritait d'être expliqué.

L'influence de la très grande ville voisine me parut fournir la raison la plus plausible de cet état de chose. L'action de Paris a été si prépondérante sur sa banlieue que les autres actions du lieu se sont effacées devant elles. Cette explication eut l'assentiment d'Edmond Demolins qui, avec sa vivacité d'esprit ordinaire, aperçut immédiatement pour cette étude un tout autre plan. Il m'engagea à abandonner l'étude des pays de l'Ile de France pour rechercher l'influence de Paris sur la région environnante. L'hypothèse préalable était que cette influence devait se retrouver dans toutes les manifestations de la vie sociale.

Ce plan m'apparut dès l'abord plein d'intérêt, car les centres

urbains paraissent subir une évolution tout à fait analogue à celle qui entraîne le reste du pays; cette évolution est seulement plus intense et plus avancée.

On voit, en effet, que la culture s'est spécialisée depuis longtemps dans la banlieue des grandes villes, *comme elle tend à le faire dans le reste du territoire,* sous l'influence des transports; que la fabrication est également plus développée autour des centres urbains; que les transports y sont plus actifs et qu'enfin le commerce et la spéculation y prennent une ampleur inconnue ailleurs.

On peut donc espérer qu'en étudiant la façon dont s'est produite l'évolution de ces centres, on explore la voie que suivra à son tour le reste des contrées où ils s'élèvent.

Tel est l'intérêt très grand que me parut présenter cette étude.

Les métiers de mouronnier, mégotier, chiffonnier, etc., doivent se classer dans la simple récolte. — Caractéristiques sociales des travaux de simple récolte et d'extraction. — Le chasseur indien pris pour terme de comparaison.

Pour essayer de débrouiller l'écheveau si compliqué des phénomènes qui se passent dans une grande cité, il n'y a rien de mieux à faire que de suivre pas à pas la méthode d'Henri de Tourville. C'est pourquoi j'ai été amené à me demander s'il y avait à Paris des métiers de simple récolte. Tout d'abord, la négative m'apparut comme probable, mais en examinant les choses de plus près, j'ai dû modifier cette première opinion. Certains métiers me semblèrent présenter les caractères indiscutables de la simple récolte. Ce sont : le mouronnier ou marchand de mouron, le mégotier ou ramasseur de bouts de cigares, le chiffonnier, etc.

On n'a étudié jusqu'à présent que des simples récoltes s'exerçant sur des végétaux ou des animaux produits spontanément par le sol *et consommés par la famille;* il m'a paru qu'on devait considérer le travail indépendamment de l'utilisation de l'objet récolté et que le classement d'un métier ne pou-

vait dépendre de la consommation ou de la vente ultérieure de la denrée récoltée.

Il faudra seulement distinguer les simples récoltes urbaines dont les produits sont généralement soumis à la vente et les simples récoltes de la campagne qui, le plus souvent, donnent lieu à une consommation dans la famille.

Il me paraît du reste difficile de classer les travailleurs dont il s'agit, ailleurs que dans la simple récolte. L'extraction et la fabrication ne peuvent évidemment pas leur convenir, car ils ne produisent, ni ne transforment rien. Ils ne peuvent pas non plus être appelés transporteurs, car ils ne font pas de transport public.

Pour qu'un homme puisse être qualifié transporteur, il faut qu'il tire sa ressource principale, ou du moins une ressource importante, de la rémunération qu'on lui paie pour le transport de marchandises appartenant généralement à autrui. Et cette rémunération varie avec la distance du transport, avec le poids transporté et aussi avec la vitesse.

Or, aucun des individus ci-dessus ne fait ce genre de transport; ils se bornent à transporter chez eux ou au marché la plante ou l'objet récolté dans les champs ou sur la voie publique comme le chasseur transporte à sa hutte le gibier qu'il vient de tuer, comme le cultivateur transporte à son grenier les gerbes qu'il vient de couper. Tous les producteurs font peu ou prou du transport pour livrer la marchandise à l'acheteur, mais la caractéristique de ce transport, c'est d'être du transport privé qui ne donne lieu à aucune rémunération directe. Nos types ne sont donc pas des transporteurs.

Ce ne sont pas non plus des commerçants, car le commerçant est essentiellement l'homme qui *achète* pour *revendre* et l'opération intellectuelle qui le caractérise, c'est le calcul de la différence entre le prix d'achat et le prix de vente. Or, nos gens n'achètent pas ce qu'ils vendent, ils le récoltent. Ils ne font que vendre le produit de leur industrie absolument comme tous les producteurs; même sur le domaine plein, le paysan a toujours en fin d'année quelque chose à vendre. Le fait de

vendre ses produits ne caractérisant pas un commerçant, ces travailleurs ne peuvent être placés dans cette catégorie.

Il ne reste donc plus que la simple récolte pour les classer; nous allons voir qu'ils en ont toutes les caractéristiques sociales :

Pour faire cette démonstration avec plus de rigueur, je vais remettre sous les yeux du lecteur l'exposé des caractères sociaux des travaux de simple récolte et d'extraction, tel qu'il a été fait par M. Pinot, dans le tome XI de la revue *la Science sociale*.

Caractéristiques sociales des travaux de simple récolte et d'extraction.

Simple récolte. — M. Pinot s'exprime ainsi pour la simple récolte : « ... Nous venons de faire remarquer, à propos des trois variétés de la simple récolte, que le groupement, l'organisation du personnel pour le travail avait une forme qui ne s'appliquait pas seulement au travail, mais qui servait encore aux autres fonctions sociales, aux autres besoins sociaux dans ces sociétés de pasteurs, de pêcheurs côtiers et de chasseurs. En quel sens faut-il entendre cela?

« Ceci est vrai, sauf de légères exceptions, pour les types les plus simples de ces sociétés, où il y a peu de fonctions qui échappent ordinairement à la famille, au groupe qui organise le travail. Mais il ne faudrait pas entendre cette proposition en ce sens que même les opérations du travail se fassent toutes au foyer lui-même et par toutes les personnes qui sont au foyer.

« Ce qu'il faut entendre, c'est que l'autorité qui gouverne et organise le travail est la même que celle qui organise les autres actions sociales, les autres actions communes, et elle gouverne le travail par les mêmes moyens, les mêmes modes de groupement, que les autres actions sociales. Il n'y a donc qu'une organisation, qu'un groupement; mais cette organisa-

tion, ce groupement est appliqué aux actions sociales quelconques. En d'autres termes, pour préciser davantage les faits : Le père est chef d'atelier, et c'est comme père qu'il est chef d'atelier. Il n'est chef d'atelier que dans la mesure où il est chef de famille et parce qu'il est chef de famille. Rappelez-vous tout ce que vous savez des pasteurs, des pêcheurs côtiers, des chasseurs, et vous verrez bien que le père ne gouverne le travail que comme chef de famille.

« C'est en cela que l'organisation de l'atelier se confond absolument avec l'organisation de la famille; le travail n'est qu'une fonction de la famille. Il n'y a pas d'organisation du personnel distincte de l'organisation du personnel familial, c'est-à-dire de celle qui régit la vie au foyer. Et par organisation du personnel et organisation de l'atelier, il ne faut pas entendre les dispositions matérielles de l'atelier, la répartition des ouvriers sur tel ou tel point du travail, mais cette hiérarchie des personnes en vertu de laquelle fonctionne le travail. Eh bien, cette hiérarchie dans le travail n'est ici autre chose que les relations même de dépendance dans la famille, c'est-à-dire la hiérarchie domestique, l'autorité paternelle.

« C'est précisément parce que les conditions du travail dans la simple récolte permettent cette identité entre l'organisation de l'atelier et l'organisation de la famille, que toutes les familles adonnées à ces travaux peuvent demeurer dans un état à peu près complet d'égalité et qu'elles ne voient pas se développer au-dessus d'elles les organismes, qui partout ailleurs se superposent aux familles ouvrières. C'est pourquoi les sociétés adonnées aux travaux de simple récolte sont des sociétés simples.

« Mais, dès que l'homme va entrer plus avant dans la voie du travail, dès qu'il va concourir à la production, cette simplicité va disparaître et la complication sociale va commencer. »

Extraction. — « Qu'entend-on par travaux d'extraction?

« Les travaux d'extraction sont ceux où l'homme applique son effort physique, non plus seulement à recueillir les produits spontanés de la nature, mais à aider aux forces naturelles, pour

tirer du sol une production autre ou plus abondante; ou encore à extraire du sol des produits naturels, en modifiant l'état des lieux. Ces travaux, la culture, l'art des forêts et l'art des mines, sont précisément appelés travaux d'extraction, parce que l'homme tire ou extrait du sol un produit, exerçant sur le lieu une contrainte qui en change les conditions naturelles.

« Il y a entre les travaux de simple récolte et les travaux d'extraction toute la différence qu'il y a entre cueillir et extraire.

« Pourquoi les travaux d'extraction sont-ils classés au deuxième rang, après les travaux de simple récolte?

« Dans leur définition même nous avons indiqué l'accroissement de l'effort humain relativement à l'action des forces de la nature; mais précisons davantage.

« Observez les faits. Dans la culture, la nature donne la fécondité du sol, le régime des eaux, le climat; l'homme dirige ces forces naturelles, utilise les eaux, laboure la terre, la fume; il fait plus encore, il prime l'action des forces spontanées et fait donner au sol en un endroit des produits qu'il ne donnait pas spontanément. Dans l'art des forêts, la nature fait croître le bois, distribue ici et là, suivant le climat, les essences forestières; l'homme dirige cette végétation, sème, plante, cultive les espèces arborescentes. Dans l'art des mines la nature produit le minerai; l'homme par des travaux compliqués — recherches, creusement de mines, établissement de boisage, lavage, réduction de minerais — met au jour et rend utilisables des produits qui sans lui seraient restés enfouis au sein de la terre.

« Comparez dans ces travaux l'action de la nature à l'effort humain et mesurez cet effort humain à ce qu'il était lorsqu'il s'agissait des travaux de simple récolte, et vous vous rendrez compte de l'importance croissante de cet effort humain, partant de la place que les travaux d'extraction doivent occuper après les travaux de simple récolte.

« Mais si au, point de vue technique, les méthodes de travail de la simple récolte et de l'extraction amènent d'aussi grandes différences, ces différences ne sont rien auprès de celles que

ces mêmes méthodes amènent au point de vue social, c'est-à-dire au point de vue de l'organisation du personnel dans l'atelier.

« Les travaux d'extraction exigent de ceux qui les exercent une qualité essentielle. Il faut que l'homme fasse effort et sérieusement effort, non pas seulement au moment de la récolte du produit comme dans les travaux de simple récolte, mais encore et surtout bien longtemps avant l'instant où il jouira des fruits de sa peine. Il a donc besoin non seulement de l'énergie morale qui décide à l'effort bien avant l'époque où apparaîtra son résultat, mais encore de la perspicacité intellectuelle qui fait donner cet effort dans les meilleures conditions de rendement. Cette énergie morale et cette perspicacité sont les deux éléments constitutifs de la prévoyance.

« Ainsi le fait social qui apparaît tout d'abord et qui différencie profondément les travaux d'extraction des travaux de simple récolte, c'est *la force morale et la perspicacité intellectuelle*, en un mot *la prévoyance* dont l'homme a absolument besoin dès qu'il s'adonne aux travaux d'extraction; or, la prévoyance est une aptitude rare, exceptionnelle; de là deux grandes conséquences génératrices de toute la complication sociale :

« Les travaux d'extraction ne peuvent être entrepris utilement que par des hommes doués de l'aptitude rare de la prévoyance; les autres hommes laissés à eux-mêmes en sont incapables.

« Ces incapables qui sont la masse, ne sont appliqués au travail d'extraction que par la contrainte et sous la direction des hommes prévoyants.

« En fait, tandis que dans les travaux de la simple récolte, tous les hommes adultes étaient capables du travail de la récolte, dans les travaux d'extraction tous les hommes adultes ne sont plus capables du travail; le travail d'extraction n'est plus naturellement qu'à la portée d'un petit nombre, et ce n'est qu'artificiellement, à l'aide d'une contrainte, que la masse s'y adonne. Tous les procédés de contrainte connus, l'esclavage, le servage, etc., n'ont jamais eu d'autre but.

« Mais si la masse ne s'adonne pas spontanément aux travaux

d'extraction, et a besoin, pour y être pliée, de la direction d'hommes prévoyants, il se produit, par ce seul fait, une grande complication sociale. Cette complication a pour cause la constitution de deux ordres de familles, dans une même race, dans un même métier. C'est avec l'extraction que l'on voit, pour la première fois, le travail échapper à la disposition de la famille ouvrière, et que se produit, par conséquent, la subordination d'une famille à une autre dans l'atelier. C'est ce qu'on appelle, en science sociale, le *Patronage*.

« Voilà donc expliquée, au point de vue technique et au point de vue social, la grande distinction qui sépare les travaux de simple récolte des travaux d'extraction; cette distinction se continue et se manifeste avec encore plus d'intensité pour les autres travaux de la fabrication et des transports; seulement d'autres différences viennent, pour chacun de ces travaux, s'ajouter à celles que nous notons aujourd'hui entre la simple récolte et l'extraction. »

Voilà donc indiquées les caractéristiques des métiers de simple récolte et d'extraction et nettement marquée la ligne qui les sépare. Il était indispensable d'avoir ces notions présentes à l'esprit pour pouvoir faire avec précision l'étude qui suit.

Le chasseur indien pris pour terme de comparaison.

On sait que les trois procédés fondamentaux par lesquels toute science se constitue sont : l'analyse, la comparaison et la classification. Nous procéderons en même temps à l'analyse et à la comparaison; c'est en effet le procédé que suit inconsciemment l'esprit humain. Dès que l'analyse a isolé un phénomène, la comparaison s'effectue immédiatement dans l'esprit de l'observateur avec les autres phénomènes semblables dont la science lui offre des exemples, et cette comparaison éclairant aussitôt l'analyse, celle-ci devient plus féconde et plus poussée.

Mais pour que la comparaison soit utile, il faut qu'elle ait lieu entre deux phénomènes suffisamment voisins; le choix du terme de comparaison importe donc beaucoup.

Le type qui m'a paru le plus voisin de ceux qui vont faire l'objet de la présente étude, est le chasseur indien des forêts de l'Amérique du Sud, type décrit par Edmond Demolins dans son ouvrage : *Comment la route crée le type social*.

Voici un extrait de cette description :

« On pourrait répéter à propos de la chasse ce que nous avons dit de l'art pastoral : elle n'exige aucune prévoyance ; le gibier de chaque jour fournit la nourriture de chaque jour. Il doit même être consommé immédiatement, car il ne se conserve pas longtemps. Ce genre de travail est donc accessible à la généralité des hommes.

« Quoique à un degré moindre que l'art pastoral, la chasse pourvoit encore aux divers besoins de l'homme : la viande fournit la nourriture, la peau sert à confectionner les vêtements, l'habitation, les outres, etc., les plumes donnent la parure la plus recherchée ; le poil permet de confectionner certains tissus grossiers. Les chasseurs peuvent donc, dans une certaine mesure se suffire à eux-mêmes ; ils peuvent s'isoler de tout contact avec les sociétés plus compliquées. Cette constatation est importante, car elle explique comment les sauvages de l'Amérique conservent encore aujourd'hui les habitudes et les traits caractéristiques de leur état social.

« Sur ces divers points, la chasse se rapproche de l'art pastoral, mais elle en diffère par plusieurs conditions essentielles qui modifient complètement le type social.

1° Supériorité de la jeunesse sur la vieillesse.

« La poursuite et la capture du gibier exigent des qualités spéciales : l'agilité, la force, l'adresse. Or, ces aptitudes se trouvent plus particulièrement chez les jeunes gens. Ceux-ci peuvent donc se suffire à eux-mêmes de bonne heure. Ils sont, par conséquent, portés à constituer le plus tôt possible un ménage à part, afin de garder pour eux seuls le fruit de leur travail et de s'exonérer des devoirs d'assistance envers les vieux parents. C'est un mode de travail qui donne à la jeunesse la supériorité sur la vieillesse : l'autorité et l'influence passent des pères aux enfants.

2° Développement de l'individualisme.

« L'art pastoral maintient ensemble tous les membres de la famille ; la chasse des animaux en troupes comme celle du bison réunit encore les hommes ; la petite chasse, celle du gibier épars, ne groupe même plus les hommes. Chacun a le plus souvent, intérêt à s'isoler, à poursuivre le gibier pour son propre compte : tout chasseur est un concurrent.

« Cette tendance à l'individualisme est encore développée par les facilités d'établissement que la petite chasse offre aux nouveaux ménages. Le jeune pasteur n'est pas tenté de se séparer de la grande communauté patriarcale, parce qu'il ne peut vivre sans troupeau, ni s'en procurer facilement. Il est donc, à défaut d'autre sentiment, retenu au foyer par la difficulté matérielle de s'en éloigner. L'autorité paternelle se trouve ainsi singulièrement fortifiée par la nature des choses.

« Il en est tout autrement pour notre chasseur : les frais d'établissement du jeune ménage sont aussi réduits que possible, et d'ailleurs très faciles à se procurer.

« Voici d'abord l'habitation. C'est une simple hutte en branchages, recouverte de feuilles ou de peaux. Elle peut s'établir facilement. Le mobilier, à cause des migrations imposées par la chasse, est absolument rudimentaire ; il est fourni par le bois de la forêt, par la peau des animaux, par des carapaces de tortues.

« Le matériel de la chasse est tout aussi élémentaire : il se borne essentiellement à un arc et à des flèches pour les animaux terrestres, à une pirogue pour les poissons. Quelques heures suffisent pour fabriquer le tout.....

« On voit donc que, chez ce type de chasseurs, rien n'empêche les jeunes ménages de s'établir hors du foyer. Tout, au contraire, les y pousse ; les parents n'ont même pas, pour les retenir, les séductions de l'intérêt.

« Nécessité et difficulté des migrations périodiques.

« La chasse oblige le sauvage à des migrations périodiques. Il lui faut suivre le gibier dans ses diverses étapes. Si le chasseur est obligé à ces migrations, il lui est, d'autre part, particulièrement difficile de les effectuer. Tandis que tout est chemin dans

la steppe, tout est obstacle dans la forêt..... Par suite de ces obstacles, les Indiens contractent l'habitude de marcher à la file; de là l'expression : marcher à la file indienne. Cette habitude est tellement invétérée qu'ils la conservent même quand ils ont à parcourir des parties non boisées. Les voyageurs en expriment leur étonnement. Ils observent également que les enfants à la mamelle, obligés de suivre les migrations périodiques, sont voués à une mort presque certaine.

« Telles sont les circonstances qui développent chez ces sauvages, plus encore que parmi les chasseurs de bisons, une habitude qui accentue encore la désorganisation de la famille, nous voulons parler de l'abandon des vieillards, des malades, des enfants, et en général de ceux qui ne peuvent pas se transporter facilement. « Les sauvages, dit Crevaux, passent pour abandonner, du moins en voyage, leurs malades et leurs blessés. » Il cite à l'appui le fait d'une petite fille malade laissée dans un hamac sur le bord de la rivière. Il rencontre un autre jour une pauvre femme malade, également abandonnée sans vivres par sa famille, qui n'a pu la transporter.....

« Chez ces sauvages, comme dans les types précédents, nous retrouvons le régime de la communauté du sol. La forêt appartient à tout le monde, parce que ses produits, comme ceux de la steppe, ne demandent à l'homme aucun travail.

« Il est à remarquer que, dans nos sociétés compliquées, ce sont également les prairies et les forêts qui restent le plus longtemps indivises.....

« Il résulte de tout ce que nous avons dit jusqu'ici que le type de la famille patriarcale ne se maintient pas chez les chasseurs. On ne peut garder au foyer tous les fils mariés, comme chez les pasteurs. Au contraire les enfants s'éloignent successivement dès qu'ils sont en état de se suffire à eux-mêmes.

« La famille, dit Le Play, se réduit chez les chasseurs à sa plus simple expression : elle se forme par l'union des jeunes époux, elle s'accroît momentanément par la naissance des enfants; puis elle se restreint par l'établissement précoce des adultes; elle se détruit enfin, sans laisser de traces, par la mort

des vieux parents. Les individus conservent seulement les rapports de parenté indispensables à la conservation de la race.

« Tels sont les traits caractéristiques de la famille instable, qui se développe spontanément chez les peuples chasseurs. On comprend, sans qu'il soit besoin d'insister, ce que devient l'autorité paternelle sous un régime qui éloigne aussi prématurément et aussi complètement les enfants des parents.

« La fonction de père se borne aux devoirs strictement nécessaires. »

I

LE MOURONNIER

Une journée de cueillette : ce travail, facile et attrayant, n'exige ni effort pénible, ni prévoyance, d'où absence de patrons et atelier familial; effort pour obtenir le libre parcours. — *Famille :* elle possède les caractéristiques du genre instable; la jeunesse de B... et sa vie de trimardeur, la simple récolte du « pilonage ». — *Mode d'existence.* — *Patronage.* — Monographies des mouronniers B... dit le Marquis, D... dit Coco, X... dit Jésus-Christ. — La mère F...; une fortune gagnée dans le mouron. — Les métiers de simple récolte et l'assistance par le travail.

Les mouronniers partent de bonne heure, car ils ont généralement de longues courses à faire; aussi ai-je rendez-vous avec B..., dit « le Marquis », à 5 heures du matin, rue des Bateliers, à Clichy, où il demeure.

A l'heure dite nous arrivons, mon compagnon et moi, chez le mouronnier. Il habite dans une grande maison en briques à quatre étages contenant seulement de petits logements ouvriers et donnant sur une grande cour. A notre entrée dans la cour, B..., qui nous aperçoit, vient à notre rencontre et se met, après les saluts d'usage, à préparer sa petite charrette à bras; il garnit la lanterne, se munit de quelques toiles utiles à la cueillette, puis il va détacher un gros bouledogue, son compagnon de travail, qui doit l'aider à traîner la carriole, et nous voilà dans la rue.

Une journée de cueillette. — *Ce travail facile et attragant n'exige ni effort pénible ni prévoyance, d'où absence de patrons et atelier familial.*

Au bout de quelques minutes de marche, mon compagnon

me demande si j'ai cassé la croûte et, sur ma réponse négative, il me déclare qu'il a l'habitude, avant de franchir les limites de l'agglomération, de prendre du café noir chez un certain « bistrot » où, paraît-il, il est excellent, car mon homme se vante de connaître les bons coins. Nous allons donc prendre le dit café, puis nous voilà déambulant à travers Asnières, non sans attirer quelques regards curieux de la part des passants.

Nous rencontrons beaucoup de charrettes de chiffonniers qui se dirigent au grand trot vers leurs places de chiffonnage; ce sont les chiffonniers d'Asnières et de Gennevilliers, « les gros C... », comme les appellent leurs confrères moins fortunés.

Femmes et enfants, toute la famille est entassée dans la carriole, car tous les bras peuvent servir dans ce genre de travail de simple récolte, facile et peu pénible.

Il n'en est pas de même pour celui du Mouronnier qui, exigeant de très longues courses, ne permet pas à B... d'emmener sa femme et ses enfants.

Au bout d'une heure et demie de marche environ, nouvelle halte chez un petit marchand de vin, qui vend un excellent petit vin blanc à 0 fr. 80 le litre. Tout à côté il y a charcuterie première qualité, où nous pourrons faire notre provision pour la journée.

Nous goûtons vin et charcuterie que nous prisons à leur valeur, puis nous voilà de nouveau en route. Nous déambulons maintenant en pleine campagne et nous traversons le plateau de Sartrouville, d'où la vue domine au loin la plaine. Çà et là nous apercevons quelques touffes de mouron, mais ce n'est pas la peine de s'arrêter pour si peu; il faudrait vingt-quatre heures pour faire une récolte convenable; plus loin, du côté d'Achères, nous trouverons mieux. Nous voilà dans Sartrouville; en passant près de l'église, au clocher octogonal, B... me fait remarquer qu'il est 11 heures et qu'il y aurait lieu de se rafraîchir un peu, car il fait chaud. Justement il connaît, au pied de l'escalier de l'église, un « troquet » qui possède un petit vin, rouge celui-là, à six sous la bouteille, qui n'est vraiment pas mauvais pour

le prix. Va pour le petit vin rouge, et nous voilà attablés à l'enseigne des *69 Marches*. Le vin n'étant pas, ma foi, trop mauvais; nous faisons remplir une énorme bouteille dont la panse rebondie doit bien contenir deux ou trois litres et que le mouronnier a l'habitude d'emporter avec lui dans ses courses.

De nouveau nous reprenons la route des champs en devisant. Mon compagnon m'explique qu'il a « fait aussi le chiffonnier », mais qu'il a abandonné cette profession pour diverses raisons, parmi lesquelles je crois démêler que le métier de mouronnier est mieux *considéré* que celui de chiffonnier!

Nous approchons du terrain de récolte; il est midi passé, et mes compagnons déclarent qu'avant de travailler, il faut prendre des forces en déjeunant. Nous nous installons alors sur l'herbe, à l'ombre d'un petit bois; les provisions sont déposées sur une nappe improvisée avec un vieux sac, la dame-jeanne circule de mains en mains, et ce repas aux allures de pique-nique s'achève sans hâte. Après quoi B... nous offre le café chez une certaine cabaretière qu'il connaît, non loin de là.

Le café, le pousse-café, un bout de causette, enfin nous voilà prêts au travail; il est 2 heures de l'après-midi quand nous nous remettons en route pour gagner, à 2 ou 3 kilomètres de là, les champs où pousse le beau mouron.

Ces champs mirifiques où le mouron est à faucher, sont situés dans la zone d'épandage des eaux d'égout; grâce à la fertilité qu'elles provoquent et aussi à leur température qui en hiver réchauffe la terre, le mouron pousse à foison, et lorsque le mouronnier peut arriver avant que les sarcleurs l'aient enlevé, c'est pour lui la bonne fortune, la grosse récolte sur place en une heure ou deux.

La Cueillette. — Nous abordons la terre promise. Le jeune D... voit ses instincts d'ancien mouronnier se réveiller; il s'exclame quand il voit un champ assez bien fourni, il voudrait qu'on s'arrête pour commencer la cueillette, mais le vieux ne veut rien entendre, c'est petit à faire pitié; il connaît un champ un peu plus loin, pourvu que les massacreurs (sarcleurs) ne l'aient pas nettoyé, ce sera autre chose. Tout à coup le vieux

s'arrête la main en abat-jour sur ses yeux. « Zut ! çà y est, ils l'ont nettoyé ! » Nous nous approchons du champ et nous constatons en effet que la sarclette des ravageurs a fait son œuvre de dévastation ; des monceaux de mouron gisent piétinés, arrachés, couverts de terre, perdus ; c'est à en pleurer. Mais pendant qu'attérés nous contemplons le désastre, le vieux mouronnier à l'œil de lynx a parcouru le champ du regard. « Ils n'ont pas tout mangé ! » clame-t-il, et du bras il montre un coin qui n'a pas encore été touché ; la terre y disparaît en effet sous les pieds de mouron ; « il est véritablement à faucher » ; à nous trois nous aurons tôt fait de remplir la carriole de deux à trois cents bottes de mouron pesant quelque 80 à 100 kilos.

Nous voilà donc à l'œuvre : l'opération, fort simple, consiste à arracher la petite herbe par un coup de doigt spécial qui vise à obtenir la touffe entière. Il faut ensuite faire la botte ; quand la quantité de mouron réunie dans la main forme une grosse poignée, on la lie avec un petit lien formé d'une paille arrachée à un vieux tapis, et c'est tout. Il n'est guère possible de rêver un travail plus simple. Mes premières bottes, font un peu rire mes compagnons, et le vieux mouronnier les refait à la dérobée, mais au bout d'une quinzaine de bottes le jeune D... déclare que ce n'est pas trop mal. « Vous voyez, ajoute-t-il, que ce n'est pas sorcier ». J'en conviens sans peine.

Tout en travaillant, B... me raconte que certains gardes champêtres font un zèle idiot en pourchassant les mouronniers ; tout dernièrement, l'un d'eux a appliqué, en guise d'entrée en matière, un formidable coup de pied dans le bas des reins à son camarade D..., pendant que celui-ci était en train de faire sa récolte, « même qu'il en a eu mal au coccyx pendant plus de huit jours », conclut-il.

Je tombai d'accord que ce garde était une brute, et, jetant un regard inquiet sur mes derrières : « Pensez-vous, dis-je, qu'ici nous soyons exposés ?... — Ici, non, ils ne nous disent plus rien ; nous étions si nombreux que, de guerre lasse, ils ont fini par fermer les yeux. »

Un peu rassuré par cette déclaration, je me remis à botteler

avec ardeur, non sans inspecter de temps à autre l'horizon d'où pouvait surgir le redoutable garde.

Au bout d'une heure et demie de ce travail peu fatigant, nous avions environ deux cent cinquante bottes valant ensemble 18 à 20 francs. Autrefois, il y a dix ans environ, le même chargement aurait valu, à deux sous la botte, 25 francs; mais aujourd'hui, à cause de la concurrence de ceux qui font le gros, on doit céder un certain nombre de bottes à 5 centimes, et le bénéfice total s'en trouve abaissé.

Il faudra, du reste, toute la journée du lendemain au mouronnier pour écouler sa marchandise. Il a un certain nombre de clients auquel il vend la botte deux sous à titre de bonnes pratiques; puis, lorsqu'il a servi toute sa clientèle, il écoule ce qui lui reste au rabais, à des marchandes de journaux revendeuses ou même aux halles.

La charrette chargée, il n'y avait plus qu'à revenir tranquillement par le même chemin, et c'est alors, me dit « le Marquis », que j'apprécie les services de mon chien ; en effet, le gros bouledogue tire énergiquement et remorque à lui tout seul la carriole.

Si j'ai décrit ainsi minutieusement la journée du mouronnier, c'est pour bien montrer que ce travail ressemble aux autres simples récoltes connues jusqu'à ce jour, au point de vue de la facilité et de l'attrait. Notre expédition est bien plus une journée de promenade à la campagne qu'un travail, et plusieurs fois le jeune D... s'écrie : « Ah ! si çà se vendait comme autrefois, on ne me verrait pas souvent à l'atelier; c'est un plaisir de mouronner dans ces champs. »

Plus tard, en causant avec lui, j'apprendrai du reste la vraie raison pour laquelle il a déserté le métier. « Je n'osais plus, dit-il, vendre du mouron dans les rues, tous mes camarades d'école se moquaient de moi. Je me suis vu certains jours faire un long détour pour éviter un groupe d'apprentis qui commençaient à m'assaillir de quolibets quand ils me voyaient passer; mouronnier, conclut-il, c'est pas un métier, quoi! s'il me fallait me remettre à crier le mouron dans les rues, j'oserais jamais. »

Nous saisissons là une des raisons pour lesquelles ces métiers, non plus que ceux de chiffonniers ou de mégotiers, ne sont pas trop encombrés; c'est qu'ils jouissent d'une mauvaise considération ; on est mal vu quand on les pratique, et cela suffit pour que beaucoup fassent effort pour exercer une profession plus dure peut-être, mais mieux considérée.

On voit que le métier est des plus faciles; on pourrait, il est vrai, lui reprocher,— et « le Marquis » ne manque pas de le faire, — qu'il oblige à de longues courses par tous les temps, et que le mouronnier est de ce chef sujet aux rhumatismes, sa seule maladie, du reste ; mais ne peut-on reprocher tout cela à la chasse? Et cependant la chasse, métier de simple récolte, est si bien un amusement que tous nos chasseurs modernes affrontent longues courses, mauvais temps et rhumatismes... pour leur plaisir.

Ce métier, dont le caractère de simple récolte ne saurait être nié, nous servira de point de comparaison pour classer également les autres.

Le mouronnier estime que son métier est beaucoup plus pénible que celui de chiffonnier ; ceux-ci, me dit-il, ne font jamais de très longues courses, du moins le placier; ils peuvent se mettre à l'abri quand il pleut; en outre, ils ont à peine deux ou trois heures de travail chaque matin et leur besogne est généralement finie à 9 ou 10 heures. Néanmoins B... préfère le métier de mouronnier parce qu'il est mieux considéré que celui de chiffonnier.

Le mouronnier a pour tout outillage sa charrette, quelques sacs et son chien, plus un vieux sommier couvert d'une toile métallique sur lequel il pose son mouron pour le conserver du soir au matin et l'arroser afin de le maintenir frais.

Il a fait lui-même sa charrette, et voici ce qu'elle lui coûte :

Les roues 3 francs : ce sont des roues de devant d'un fiacre; il les a eues en échange d'une montre qu'il avait payée 3 francs à un camarade.

Il a fait la caisse avec de vieilles planches et les douves d'un vieux tonneau; le tout valait 3 francs. Les ferrures provien-

nent des cercles du tonneau; quant à la lanterne, elle lui coûte 1 franc. L'ensemble lui revient donc à 7 ou 8 francs.

Quant au chien, il lui a été donné tout jeune, et il l'a élevé.

Il n'y a pas, pour le travail, de groupement de personnel autre que celui de la famille; tout chef de famille est en même temps chef de l'atelier de travail. D'où aucune complication sociale.

En résumé, ce métier a bien toutes les caractéristiques de la simple récolte : il est attrayant, facile, n'exige aucune prévoyance et, par conséquent, se trouve à portée de la généralité des hommes, sans qu'il soit nécessaire d'instituer un groupement spécial du travail.

Famille. — *Elle possède les caractéristiques du genre instable. — La jeunesse de B... — Sa vie de trimardeur. — La simple récolte du « pilonage ».*

B... est un tout petit homme à la figure maigre, aux jambes cagneuses, au regard fuyant; causeur intarissable, il n'y a qu'à le laisser parler pour avoir tous renseignements. Il est âgé de cinquante-trois ans. Il est fils naturel d'une cuisinière originaire de Belfort; son père, ouvrier charroyeur, était un assez mauvais garnement, qui n'a jamais rien fait de bon.

B... a vécu longtemps avec sa mère, qui est morte depuis douze ans environ. Il a commencé à faire le mouron dès son enfance et ne se rappelle plus qui lui a appris ce métier; il avait alors dix ou douze ans. Il n'a jamais voulu s'astreindre à fréquenter l'école qu'il a désertée un beau jour où le maître lui avait allongé un coup de férule. Il sait cependant lire et écrire, mais il prétend qu'il a appris cela à l'âge adulte; il ajoute que, quant à l'orthographe, il y a renoncé.

Nous notons déjà dès l'enfance un défaut de contrainte et de direction, provenant sans doute de l'absence du père; c'est probablement à cette époque qu'il a pris ses habitudes d'ivrognerie invétérée. Avant de partir, sa femme nous avait recommandé en souriant de ne pas le trop saouler, et après l'avoir quitté, le

jeune D... me dit : « Vous lui avez donné la pièce, il va en prendre *une* avant de rentrer, » ce qui arriva en effet.

A quelque temps de là, ayant revu sa femme, celle-ci me dit en riant : « Vous savez, l'autre jour, quand il est rentré, il n'était pas seul ! » Je frémis à l'idée de quelque drame conjugal ! « Pour sûr qu'il n'était pas seul, poursuivit-elle,... il était accompagné d'une *cuite*... soignée. »

B... me raconte que, dans sa jeunesse, il eut un jour envie de voir du pays. « Alors, me dit-il, v'là que je me mets *su'l trimard* » ; il me donne ensuite quelques détails sur le trimardeur, qui vit également d'un métier de simple récolte, « le pilonage ».

Le trimardeur, c'est le chemineau qui court les routes droit devant lui, sans autre but que de vivre en *pilonant*. Pilonner veut dire mendier, mais c'est une mendicité spéciale ; elle consiste à se donner comme ouvrier sans travail en quête d'ouvrage : « On fait son petit boniment du mieux qu'on peut, et on obtient deux ronds et quelquefois la soupe et un verre de vin ». Mais le métier ne vaut plus rien : certains trimardeurs s'étant rendus coupables de méfaits, le chemineau est vu maintenant d'un mauvais œil dans les fermes où jadis on l'accueillait sans défiance. Les trimardeurs, me dit B..., sont tous parisiens ou tout au moins originaires des grandes villes de France et de l'étranger ; il n'en a jamais connu de paysans.

Avec une verve de Gavroche, il me raconte certaines avantures qui jettent un jour intéressant sur la mentalité de ces bizarres individus vantards, hâbleurs, chez qui le métier développe l'habitude du mensonge à un degré vraiment curieux.

C'était l'évêque de X... qui, d'après un camarade trimardeur, donnait toujours la pièce de cent sous à celui qui réussissait à l'aborder. « Si tu peux le voir, t'es sûr de la tune. » B..., encore naïf et confiant, file d'un pas léger vers la demeure de l'évêque, guette le moment où le factionnaire tournait le dos et se faufille dans la cour juste au moment où l'évêque sortait. « Chouet ! que je me dis, le v'là ; je m'amène la casquette à la main et je lui fais le petit boniment... » « Bien, mon enfant, qu'y me dit, puis y fouille dans sa poche. Je pensais : Ça y est ! c'est la tune ! Ah !!

là, là... pas besoin de la palper deux fois pour voir que ce n'était pas une tune! deux ronds, quoi! »

C'était ensuite le notaire de Y... qui avait un établissement hospitalier où on pouvait vivre princièrement pendant deux ou trois jours, et partir ensuite nippé de pied en cap. Résultat, une méchante soupe à chien et « *une liquette* (chemise) dont un biffin n'eût pas donné quatre ronds ».

Un troisième loustic lui indiquait avec mystère l'hôpital de Z... où il suffisait de se faire une petite écorchure au pied pour séjourner pendant huit jours, et d'où il se faisait expulser le lendemain même avec son écorchure.

« Veux-tu gagner 1.500 francs? lui dit un autre jour un camarade avec lequel il venait de discuter longuement le point de savoir comment ils pourraient bien trouver à déjeuner; B..., devenu méfiant, ne broncha pas. « Mon vieux, v'là le truc! Tu passes en Belgique où on enrôle des soldats pour le Congo; tu t'engages et tu palpes les 1.500 balles de prime, après quoi tu files à l'anglaise et tu rentres en France avec le pognon. »

B... hocha la tête... « Çà ne doit pas se faire aussi facilement que ça... je marche pas. »

« Finalement, me dit-il, je compris que tous les trimardeurs étaient des menteurs; j'étais dégoûté du métier, on y mangeait trop de *mistoufle* (misère), et je fis demi-tour pour rentrer à Paris. » Il était alors aux environs de Roubaix, et revint tout d'une traite pour revoir « la mère » qu'il avait quittée depuis deux mois.

Il a essayé divers métiers, comme celui de garçon de chantier, mais ne les a pratiqués que fort peu de temps, pour revenir à la cueillette; il a été aussi chiffonnier, enfin il y a déjà plus de vingt ans qu'il ne fait plus que le mouron.

Quand sa mère est morte, il avait une quarantaine d'années; il est resté garçon quelques mois, puis s'est avisé de faire la cour à une blanchisseuse sa voisine; mais celle-ci, une veuve avec trois enfants, l'arrêta dès les premiers mots, en l'avertissant qu'elle voulait bien du mariage régulier devant le maire et le curé; « autrement, dit-elle, je ne marche pas ».

Devant cet ultimatum, B... s'incline et l'on va à l'église où la cérémonie de la confession inquiète un peu notre homme par avance; mais comme le curé, « un bon zig », se borne à lui demander s'il n'a pas tué ni volé, il déclare à sa femme en sortant que, « si c'est que ça la confession », il recommencerait bien pour une chopine.

Ce petit détail éclaire d'un jour précis la mentalité de cet homme, qui ne nous présente pas du tout le type de l'irreligieux par antipathie cléricale, mais simplement par indifférence ou ignorance.

Je n'ai relevé dans ces paroles aucune velléité d'anticléricalisme, au contraire. il déclare que le curé « était un bon zig ».

Il professe une indifférence analogue pour les questions politiques, et quand j'essaie de le mettre sur ce chapitre, il paraît à court d'idées; causeur intarissable sur tout autre sujet, il n'a plus alors mot en bouche, et j'acquiers vite la conviction que c'est la chose du monde qui l'intéresse le moins. Quelle influence ça peut-il bien avoir sur la croissance du mouron? Ces fameuses questions politiques et religieuses, brûlantes entre toutes, le laissent essentiellement froid.

Sa femme était veuve avec trois enfants de son premier lit, deux filles et un garçon. L'une de ses filles avait été placée par un patronage catholique dans une maison bourgeoise des environs de Paris, et c'était, disait la mère, parce que cela pourrait nuire à ses enfants « rapport au patronage », qu'elle désirait le mariage religieux.

Une autre de ses filles vivait avec elle à la maison, mais elle s'est laissée séduire par un jeune voisin et en a eu un enfant. Sa mère lui a alors enjoint d'aller habiter avec son amant; celui-ci était déjà avec sa sœur, de telle façon que les trois jeunes gens vivent actuellement ensemble.

Enfin le dernier enfant est un garçon de dix-huit ans, qui est charretier : « c'était son goût, » me dit le père. Il gagne 4 fr. 50 par jour, donne 4 francs à sa mère pour son entretien et garde 0 fr. 50 pour lui.

B... a eu trois autres enfants de sa femme : une petite fille qui

est morte il y a deux ans à l'âge de sept ans, d'une méningite; un petit garçon de sept ans qui est très délicat, me dit-il, enfin un autre petit garçon de deux ou trois ans.

Mode d'existence. — B... me dit qu'on boit chez lui environ quatre litres de vin par jour à eux tous; ils mangent à chaque repas de la viande et des légumes, et le matin, ils ont l'habitude de prendre le café au petit déjeuner. Les jours de courses dans la campagne, sa femme qui tient la bourse lui donne 1 fr. 50, qu'il aille loin ou qu'il aille près, « elle ne s'occupe pas de cela »; il emporte, il est vrai, deux litres de vin.

Mme B... estime à 7 francs par jour les dépenses totales de la famille pour l'entretien, le chauffage et les habits. Voici, du reste, le détail des denrées consommées :

	QUANTITÉS consommées par semaine.	PRIX de l'unité.	TOTAL du prix.
Pain	28 livres.	0f75 les 4 livres.	5f25
Viande de bœuf	14 —	0.80 la livre.	11.20
— de porc	3 —	1.30 —	3.90
— de cheval	1 — 1/2.	1.20 —	1.80
Poisson	1 — environ.	1.25 —	1.25
Œufs	1 douzaine 1/2.	»	1.60
Beurre	2 livres.	1.60 la livre.	3.20
Huile	2 —	0.70 —	1.40
Saindoux	2 —	0.90 —	1.80
Légumes herbacés	7 kilos.	»	0.70
Légumes en grains	2 litres.	»	1.20
Pommes de terre	2 boisseaux (soit 14 kilos).	»	2.40
Sucre	2 livres	»	1.30
Lait	3 litres.	0.30 le litre.	0.90
Vin	28 —	0.30 —	7.70
Café	3/4 de livre.	»	1 »
			46.60

Si nous calculons les éléments que contient cette alimentation, nous voyons que cette famille de quatre personnes (en comptant les deux enfants pour une personne adulte) consomme par semaine :

	POIDS BRUT des aliments.	ALBUMINE.	GRAISSE.	HYDRATES de carbone.
	Grammes.	Grammes.	Grammes.	Grammes.
Pain	14.000	1.006,6	63,96	6.699, »
Viande	10.000	1.585, »	5,70	240,8
Œufs	1.300	147,29	140,22	0,039
Beurre, huile, graisse	3.000	26,7	2.571, »	0,000
Légumes herbacés	7.000	127,4	14, »	315, »
Légumes en grains	1.600	377,60	32, »	881,6
Pommes de terre	14.000	182, »	210, »	2.800, »
Sucre	1.000	»	»	960, »
Lait	3.000cc	101, »	108, »	133,50
Vin	28.000cc	»	»	3.612, »
		3.553,59	3.144,88	15.641,939
Ce qui pour une personne donne	.....	888,397	786,22	3.920,484
Nombres donnés par M. Gautier, pour l'alimentation moyenne d'un Parisien par semaine	.....	753,41	395,78	2.802,10

Les nombres accusés par le mouronnier sont sensiblement plus élevés que ceux de la moyenne parisienne. Ce résultat n'est pas étonnant si on considère qu'on est ici en présence de travailleurs manuels d'un appétit robuste, tandis que la moyenne des consommateurs parisiens comprend un grand nombre d'estomacs délabrés dont la consommation est réduite.

Le logement de B... comprend deux pièces et une cuisine et lui coûterait à Paris 3 ou 400 francs; il ne le paie à Clichy que 200 francs.

Nous avons vu que les recettes de la famille se composent des 15 à 18 francs que B... gagne tous les deux jours et des 4 fr. 50 que touche par jour le fils charretier. — Il est à noter qu'il n'y a pour ainsi dire pas de morte saison pour le mouron et qu'on le récolte à peu près toute l'année.

Patronage. — En science sociale, on a toujours considéré que les simples récolteurs étaient patronnés par les productions spontanées, l'herbe, le poisson, le gibier; ici nous trouvons un patronage analogue et Le Play, dans la monographie du chiffonnier

de Paris, dit textuellement ceci : « Les objets que le chiffonnier ramasse sur la voie publique sont l'équivalent des subventions que l'herbe, les bois et les eaux donnent aux gens de la campagne (*Ouvriers européens*, t. Ier, Le Chiffonnier).

Le mouronnier récolte une herbe absolument spontanée, qui est considérée comme une mauvaise herbe et qui, par conséquent, est bien pour lui un don de la nature; mais cette plante ne pousse que dans des champs cultivés, bien fumés et bien travaillés; elle est donc due indirectement au travail du cultivateur, et c'est si vrai que nulle part elle n'est en aussi grande abondance que dans les champs d'épandage des eaux d'égout de la ville de Paris, par suite de l'excès d'engrais que reçoivent ces champs. Avant la création de ces champs, les mouronniers trouvaient beaucoup moins facilement le mouron et à l'état disséminé, il fallait en faire trois ou quatre bottes ici, trois ou quatre bottes quelques centaines de mètres plus loin; c'était le temps où il n'y avait pas de marchands de mourons en gros.

Depuis que les champs d'épandage existent, certains mouronniers (il y en a peut-être bien une dizaine dans ce cas) ont cheval et voiture et, réunissant deux ou trois camarades, vont dans ces champs pour remplir leur charrette de bottes. Ils peuvent ainsi rapporter de 1.000 à 1.500 bottes, et par conséquent les donner au rabais pour cinq ou six sous la douzaine. « Il est vrai, me dit B..., que c'est de la mauvaise marchandise, car pour aller plus vite, ils ramassent tout et font des bottes de fumier, mais ça fait du tort tout de même. » Cette facilité de trouver du mouron dans ces champs d'épandage a contribué à multiplier les mouronniers, qui sont actuellement plus de quatre cents à Paris alors que, du temps de la jeunesse de B..., ils n'étaient pas plus de quarante. Mais en ce temps il fallait déployer un véritable flair d'Indien pour trouver le mouron. Les D... y excellaient, et bien des fois ils arrivaient sur le marché avec des chargements alors que personne n'en avait. Mais dès le lendemain, ils étaient certains d'être filés par des concurrents qui cherchaient à surprendre le secret de leur belle récolte, et c'était alors des ruses d'apaches pour dépister les suiveurs.

Quoi qu'il en soit, pour pénétrer sur le champ du paysan, il faut son consentement ou du moins sa tolérance tacite. C'est là une sorte de patronage détourné ; le cultivateur fait, en somme, jouir dans une certaine mesure le mouronnier de sa propriété ; la mesure est faible sans doute, car il ne se fait pas faute de biner, ou d'effectuer les travaux nécessaires au détriment quelquefois du malheureux mouronnier, mais en somme il y a un permis de jouissance. A certains endroits, du reste, ce permis est refusé au cueilleur et la défense est rigoureusement appliquée ; il en est ainsi à Gennevilliers où les mouronniers ne peuvent pénétrer qu'avec un permis de la municipalité, permis qui n'est délivré qu'aux habitants de la localité. Partout, du reste, les mouronniers profitent d'une tolérance plutôt que d'une véritable permission ; à chaque instant ils sont en butte aux mauvais traitements des gardes champêtres qui veulent faire du zèle, me dit B... avec mépris.

Il reconnaît cependant que la rigueur de certains est motivée par les vols dont ils sont victimes de la part de mouronniers sans scrupules, qui sous prétexte de cueillir du mouron, passent dans les champs pour voler choux, artichauts ou fruits. Quand le vol est découvert, le propriétaire ne veut plus voir de mouronniers chez lui. « C'est ce qui fait du tort à la corporation, il y a trop de voleurs, » conclut B...

Nous trouvons là un épisode de la lutte que l'on constate partout entre le *simple récolteur,* pasteur ou chasseur, qui désire le libre parcours, et l'*extracteur*, qui a impérieusement besoin de la propriété individuelle.

B... me dit qu'il n'a recours à aucune assistance dans les phases de l'existence. La chose me paraît sujette à caution, car nous savons déjà que sa femme a eu un de ses enfants placé par un patronage catholique. Quoi qu'il en soit, il m'expose une opinion assez intéressante sur le mode d'assistance qui conviendrait le mieux, selon lui, pour les imprévoyants ; ses vues méritent d'être notées, car elles émanent d'un homme qui a l'expérience du milieu et peut parler savamment des défauts qu'il reproche à ses confrères.

Il me dit que l'assistance en argent ne vaut rien, car ceux qui en sont l'objet ne font que transformer ces subsides en orgies; les bons de denrées ne lui semblent pas non plus exempts de reproche, car bien souvent ils sont vendus, et le résultat est le même. Il faudrait, dit-il, un carnet individuel et nominatif sur lequel on ouvrirait un crédit de viande, de pain, de vin, etc., à l'intéressé et sur lequel les fournisseurs inscriraient les quantités fournies.

Ce système, émanant d'un homme ayant une profonde expérience de ce milieu, mériterait d'être essayé.

En résumé, nous voyons que les mouronniers sont patronnés non seulement par la nature qui leur offre gratuitement l'herbe qu'ils cueillent, mais aussi par le cultivateur qui les laisse jouir de sa propriété.

Monographie de D..., dit Coco.

Dans le même quartier habite un autre mouronnier, le père D... dit Coco. C'est un homme de soixante ans, oncle du jeune D..., mon compagnon; il a fait deux congés de sept ans et, après sa libération, est entré comme coltineur à la raffinerie Say, mais son intempérance l'a fait renvoyer; c'est alors qu'il a commencé à faire le mouron, métier qu'il exerce depuis plus de trente ans. C'est B... qui lui a montré le métier; depuis cette époque, ils sont restés bien ensemble, et B... me dit qu'il est allé souvent le soigner pendant ses attaques de rhumatisme.

D... est célibataire et a toujours mené une vie déréglée; l'ivrognerie invétérée et les femmes sont ses deux vices capitaux. Quand il est en état d'ébriété, il lui arrive à chaque instant d'être volé par des filles galantes qu'il introduit dans son domicile, mais il est incorrigible. Tout le monde du reste profite de l'état où le mettent de fréquentes libations pour le piller à qui mieux mieux; entre autres son logeur qui est en même temps marchand de vin. Il lui fait crédit autant qu'il veut, pour ses orgies, mais ensuite il lui présente des notes fortement majorées,

que l'autre, hors d'état de se rappeler ce qui s'est passé la veille, paie toujours pour ne pas se voir refuser tout crédit.

A part le mouron qui lui rapporte au moins 5 francs par jour, D... touche un secours de 75 francs par an comme ancien soldat. Il a obtenu cela par la cuisinière d'un général à laquelle il vendait du mouron. Il reçoit encore de l'argent d'une sœur qui est en Amérique. La réception de ces sommes est le signal d'orgies qui ne prennent fin qu'après la disparition de son dernier sou.

L'imprévoyance de cet homme est telle que, depuis trente ans qu'il fait le métier, il n'a pas pu économiser de quoi acheter une petite charrette pour porter son mouron; il est obligé d'en louer une qui lui coûte cinquante-deux sous par semaine, alors que, pour 8 ou 10 francs une fois payés, il pourrait en acquérir la propriété. Du reste, son neveu qui est serrurier, lui a offert d'en construire une dans des conditions de bon marché encore plus grandes, mais il n'a jamais voulu accepter cette offre. — Il lui arrive du reste de n'avoir même plus de quoi louer sa petite charrette; il est alors obligé de porter son mouron dans un sac sur ses épaules, et on conçoit que pour faire ainsi les 50 ou 60 kilomètres obligatoires, il ne puisse se charger beaucoup, ce qui diminue son gain. Il a conservé du service militaire l'habitude d'une propreté méticuleuse sur lui-même et dans son logement. Je ne puis d'ailleurs parler de ce dernier que par ouï-dire, car je n'ai jamais pu obtenir de lui, malgré les instances de son neveu, ni qu'il me laissât voir son logement, ni surtout qu'il me permît de l'accompagner dans une de ses tournées.

A toutes les démarches de ce dernier il répondait en secouant la tête : « Tu ne me sortiras pas de l'idée que ce bonhomme-là est de la Rousse ». — De guerre lasse, je dus me résigner à chercher ailleurs. Son mobilier est, paraît-il, des plus rudimentaires; il l'a en partie fabriqué lui-même avec quelques planches, mais en somme il lui appartient; c'est du reste sa seule propriété avec celle de ses habits. — Il gagne environ 5 francs par jour.

Mode d'existence. — Son neveu me dit qu'en ce qui concerne la nourriture, il se soigne bien. Le matin, il se fait souvent une bonne soupe au lait. A chaque repas un litre de vin au moins et un beau morceau de viande, escalope, entrecôte, ou autre morceau de choix. Il lui arrive souvent de n'avoir pas assez d'un litre pour son repas, auquel cas il n'hésite jamais à aller en chercher un autre. — Il paie 12 francs par mois pour son habitation, qui se compose d'une chambre non meublée, située au rez-de-chaussée d'une maison à plusieurs étages. Quant aux récréations, il n'en connaît qu'une, l'orgie.

Ses opinions politiques me paraissent aussi vagues que celles de B... et je crois qu'elles consistent essentiellement dans une abstention continue. En somme, D... présente les caractères les plus accentués de la désorganisation familiale. Son gain eût été suffisant pour lui permettre de mener une vie honorable et même pour élever une famille, mais il a toujours préféré une existence déréglée, tout entière occupée par les orgies ou par les unions passagères. Ses parents étaient commerçants et originaires de Château-Thierry.

Monographie de D..., frère du précédent.

Le frère de D... faisait aussi le mouron, et c'est à la suite d'un refroidissement attrapé en couchant dehors, dans une de ses tournées, qu'il est mort.

D... avait été compromis dans la commune, et condamné à huit ans de pontons. A son retour, il ne trouva pas facilement à à s'employer et dut faire le mouron.

Il était marié et père de cinq enfants. Divorcé à son profit à la suite d'adultère, il se remaria en secondes noces avec une ancienne cuisinière, dont il s'empressa de dilapider le petit avoir.

Grâce à ses enfants qui pouvaient vendre son mouron pendant qu'il allait le chercher, il arrivait à un gain important et vivait, me dit-on, comme un bourgeois. Son fils se souvient

d'avoir fait avec son frère des journées de vente de 45 et 50 francs, mais c'était à l'époque où ça se vendait bien. Il menait du reste une vie à peu près aussi déréglée que son frère.

Voici le sort de ses enfants : l'aîné, envoyé aux bataillons d'Afrique, en est revenu amélioré; vivant maritalement avec une femme dont il n'a pas d'enfants, il passe pour un ouvrier sérieux et honnête. Deux autres filles, mariées avec des ouvriers sérieux, ont fondé des familles régulières. Une troisième fille, élevée par l'Assistance publique, a été perdue de vue. Enfin un fils d'une trentaine d'années, celui précisément qui a bien voulu m'introduire dans ce milieu, est machiniste dans un théâtre et gagne très honorablement sa vie.

En somme, la caractéristique du métier que nous venons d'étudier est d'être extraordinairement facile et de permettre l'existence à des individus incapables d'un autre travail, soit par suite de leur imprévoyance extrême, soit à cause de leur défaut de discipline et de régularité dans l'effort.

Voici du reste une dernière monographie qui démontre bien jusqu'à quel point ce métier patronne les incapables.

Monographie de X..., dit Jésus-Christ.

Il y a une vingtaine d'années, le père d'Alexandre D... rencontra mourant de faim un pauvre être privé de raison dont il eut pitié et qu'il recueillit chez lui.

Ce malheureux était un ancien premier commis d'une grande épicerie parisienne. Des revers de fortune lui avaient subitement fait perdre la raison et par suite son emploi qu'il ne pouvait plus occuper. Tout au plus restait-il à ce malheureux une lueur de raison suffisante pour la vie animale. Malgré cela, D... put lui apprendre le métier de mouronnier et depuis plus de vingt ans ce pauvre père en vit. Il occupe dans le logement des D..., principaux locataires, une chambrette dont il paie le loyer quand il le peut. D'une misanthropie noire, on ne l'a pas vu depuis

vingt ans adresser la parole à quelqu'un, ni recevoir personne chez lui. Je n'ai même pas pu savoir son nom car on ne le connaît dans le quartier que sous le sobriquet de *Jésus-Christ*.

Il ne répond guère que par une grossièreté à ceux qui lui adressent la parole.

Il y a quelques années, il eut un héritage de 12.000 francs. Dans l'espace de quelque mois, 6.000 francs passèrent en orgies de toutes sortes, puis il lui prit fantaisie d'acheter un pavillon dans les environs de Paris avec l'intention de le louer. Ce pavillon valait une quinzaine de mille françs. Il donna comptant les 6.000 francs qui lui restaient et comptait payer le reste avec les loyers. Mais ceux-ci, dépensés aussitôt que touchés, ne lui permirent pas de payer seulement la première annuité et moins d'un an après avoir reçu cet héritage, il reprenait le sac du mouronnier sans un sou en poche. Il était même plus pauvre qu'avant car ses anciens voisins, les autres mouronniers, le considérant comme un malheureux indigent, l'aidaient souvent dans sa besogne ou lui indiquaient les bons endroits, mais comme, pendant sa courte prospérité, il ne les convia jamais à ses orgies, ils lui tournent actuellement le dos et déclarent qu'ils le laisseront se débrouiller seul.

De plus en plus alcoolique et inabordable, il continue cependant à vivre de son métier qui peut lui rapporter environ, me dit-on, 2 ou 3 francs par jour. Il n'a, du reste, jamais pu s'élever à la conception de la charrette, même louée, et porte son mouron dans un sac. Voilà donc un pauvre être auquel il ne reste qu'une dernière et vacillante lueur d'intelligence et qui cependant trouve encore le moyen de vivre du métier de mouronnier. C'est bien la démonstration la plus claire de l'extraordinaire facilité de ce métier et du peu de qualités qu'il exige chez celui qui en vit.

Inutile de dire que je n'ai jamais pu aborder personnellement le pauvre garçon qui, malgré une lettre et les instances de ses voisins, s'est toujours refusé à me laisser approcher.

Influence du métier de mouronnier sur les qualités sociales des gens qui en vivent.

Nous venons de voir par ce dernier exemple que le métier de mouronnier est aussi facile qu'aucun de ceux de simple récolte déjà connu. Pas plus que la chasse il n'exige la perspicacité unie à l'énergie morale qui constituent la prévoyance; il ne réclame pas non plus l'effort soutenu et intense du travailleur manuel de l'extraction ou de la fabrication; enfin il ne demande aucune discipline sociale, puisqu'il n'y a ici ni atelier organisé ni contrainte d'aucune sorte relative au travail.

On pourrait donc penser que ce métier n'exigeant aucune de ces qualités, il ne les développe pas, qu'il les atrophie même chez ceux qui les posséderaient. En un mot, on serait tenté de conclure avec Edmond Demolins que la simple récolte du mouron, comme la chasse, désorganise les gens qui s'y livrent. Cependant l'exemple suivant va nous montrer que cette conclusion est inacceptable et que, si le métier de mouronnier n'exige pas les qualités sociales sus-énoncées, du moins il ne les empêche pas de se développer chez les individus qui en sont encore pourvus à leur entrée dans ce métier.

Monographie de la mère F...

La mère F... est une femme d'une soixantaine d'années qui a fait fortune dans le mouron, et, à ce titre, son histoire plutôt rare mérite d'être racontée.

Mariée à un Belge, fort mauvais sujet, qui a été du reste condamné à dix ans de travaux forcés pour avoir tué d'un coup de couteau un de ses gendres, elle était au contraire extrêmement travailleuse et rangée.

Elle courait les champs pour recueillir le mouron pendant

que ses enfants allaient le vendre. On la voyait quelquefois passer toute la journée à recueillir des pissenlits, toute la nuit à les éplucher, et être encore le lendemain debout pour aller les vendre.

Bref, à force de travail et d'économie, elle est arrivée à établir ses quatre enfants en leur donnant à chacun une vingtaine de mille francs de dot, tout en conservant pour elle largement de quoi vivre; elle possède notamment deux maisons, dont l'une est louée et l'autre lui sert de demeure. Elle vit actuellement de ses rentes.

On voit par cet exemple que le métier de mouronnier paraît pour ainsi dire neutre au point de vue de ces qualités sociales; il ne les développe pas forcément parce qu'il ne les exige pas, mais il n'entrave pas leur développement. On peut même dire qu'il leur est plus favorable que le régime du salaire à la semaine par exemple, à cause de la liberté du travail, de la proportionnalité complète entre le travail et le gain et des légers chômages qui se produisent par suite de l'inclémence du temps, chômages qui peuvent inciter le mouronnier à faire double récolte un jour afin de se reposer le lendemain; il ne faudrait pas cependant exagérer cette dernière raison, car la récolte de chaque jour est limitée par l'étendue de la clientèle, à cause de l'impossibilité de conservation du mouron.

Quoi qu'il en soit, ce métier ne nous paraît pas pouvoir être rendu responsable de la désorganisation des gens qui en vivent. Il semble être plutôt une sorte de planche de salut pour des individus qui ont été désorganisés par d'autres causes; l'exemple du pauvre X... est très net à cet égard. En généralisant cette conclusion, on pourrait se demander si la formule d'Edmond Demolins est tout à fait juste quand il dit que la forêt a désorganisé les populations qui s'y sont engagées. Il est possible que certaines populations, désorganisées antérieurement par une autre cause, guerre, instabilité familiale, etc..., aient trouvé dans la chasse un travail à leur portée et sans lequel elles eussent peut-être disparu. La preuve en est que d'autres gens mieux organisés, arrivant sur ces mêmes territoires, les trans-

forment et vivent tout autrement; les Anglais en Australie, en Amérique, en Afrique, etc; les Français au Canada, etc...

Origine des mouronniers.

Il serait donc intéressant de connaître l'origine des mouronniers, et surtout la raison de la formation antérieure qu'ils apportent dans le métier de mouronnier.

B... est né à Paris, les deux D... sont également parisiens; quant à C..., je n'ai pu connaître son lieu de naissance, mais il était en tout cas employé dans une grande épicerie parisienne. Il résulte de l'opinion des individus étudiés que tous les mouronniers sont parisiens. Ce sont des urbains *désorganisés préalablement par la ville.*

B..., comme nous l'avons vu, n'a jamais eu de métier bien défini; les deux D... ont été renvoyés des ateliers pour ivrognerie ou méfaits sociaux, et X... pour folie. En somme, ce sont des gens pour lesquels le métier de mouronnier a été une véritable planche de salut. Sans lui ils fussent tombés à la charge de la société, et peut-être pire.

Il semble donc que, même dans nos sociétés civilisées, un certain nombre d'hommes soit incapables des métiers d'extraction, de fabrication, de transport ou de commerce et qu'ils ne puissent plus exercer que les métiers de simple récolte, faute desquels ils tombent à la charge de la société.

Ces métiers paraissent par conséquent fort utiles, et bien loin de chercher à les détruire, il faudrait, ce semble, s'ingénier à protéger ceux qui existent et même, si c'était possible, à en créer suffisamment pour recueillir tous les incapables. Ce serait peut-être la meilleure forme d'assistance par le travail.

III

LE MÉGOTIER

La récolte des mégots; ce travail facile n'exige ni effort pénible ni prévoyance, d'où absence de patrons et atelier familial; effort pour obtenir le libre parcours; la lutte contre les gens de la production. — Monographie du mégotier C...

Nous venons de voir un exemple de simple récolte s'exerçant sur une plante des champs, qui croît spontanément comme l'herbe de la steppe. Nous allons voir maintenant un travail absolument analogue quant à l'effort physique et intellectuel exigé du travailleur, mais qui s'exerce sur un déchet de consommation. L'objet seul diffère et l'analyse des conditions de ce dernier métier montre bien qu'il faut le classer également dans la simple récolte.

La récolte des mégots. — *Ce travail facile n'exige ni effort pénible ni prévoyance, d'où absence de patrons et atelier familial.*

Voici le travail du ramasseur de bouts de cigares, tel que le décrit M. Paulhian dans l'ouvrage intitulé *La hotte du chiffonnier,* écrit il y a une quinzaine d'années. Nous verrons par la monographie qui suit qu'à l'encontre de ce qui s'est passé pour le chiffonnier, aucun changement ne s'est manifesté dans ce travail depuis cette époque.

« Le ramasseur de bout de cigares est un « spécialiste », dit M. Paulhian, qui ne travaille qu'à certaines heures et ne fait que son quartier. Au moment où les cafés se remplissent de monde, il prend sa canne et son chapeau, arrive sur le boulevard et commence sa promenade journalière. Le voilà qui suit le trottoir, ses yeux fixés à terre, et dès qu'il aperçoit un bout de cigare ou de ciragette, il le pique avec le petit crochet qui termine sa canne et le fait disparaître dans sa poche. En l'apercevant, vous vous apitoyez sur son sort, et le petit employé de ministère qui lui voit ramasser la cigarette qu'il vient de jeter après l'avoir cependant fumée jusqu'au bout, se dit en lui-même : En voilà un qui est bien malheureux! Erreur, erreur profonde. Le ramasseur de bouts de cigares ne troquerait pas sa position contre la meilleure sous-préfecture de France; s'il connaît son métier, il doit en vivre et en vivre aisément. J'ai constaté *de visu* qu'un de ces spécialistes qui opère dans la région de la gare Saint-Lazare, arrivait facilement à ramasser, de 4 à 7 heures du soir, pour 3 francs de tabac. La grande salle des pas perdus de la gare Saint-Lazare, à l'heure du balayage général, donne pour près de 6 francs de tabac; une salle de café-concert rapporte 6 et 7 francs. Devant la Madeleine, les jours où il y a un grand mariage ou un gros mort, le ramasseur de bouts de cigares trouve sa pièce de quarante sous, et lorsqu'il est habile, il sait trouver une seconde pièce de quarante sous sur les marches de l'Opéra entre le second et le troisième acte.

« Le ramasseur de bouts de cigares, quand sa récolte est terminée, commence par faire sa part; suivant son goût, il mettra dans sa pipe, soit des bouts de londrès, soit du caporal ordinaire, puis il préparera le reste pour la vente. Il s'agit de parer la marchandise et de faire des coupages. Les cigarettes sont défaites et le tabac est séché au soleil. Les bouts de cigares, après avoir été également séchés, sont hachés par petits morceaux. Le tout est mélangé ensemble et enfermé dans de petits cornets qui se vendent 10 centimes et qui, si l'on considère seulement le poids, représente une valeur de 30 centimes environ.

« Le ramasseur de bouts de cigares a d'ailleurs plusieurs cordes à son arc. De même qu'il sait s'approvisionner gratuitement de tabac, il sait aller glaner son charbon sur le quai, le jour où un bateau débarquera sa marchandise et faire ses fagots sur le boulevard, à l'époque où l'Administration fait tailler les arbres des promenades publiques. Fait-il beau? Vous le trouverez sur le bord de la Seine en train de baigner les chiens. Fait-il laid? Le voilà transformé en ouvreur de portières. »

Cette énumération est curieuse, on n'y voit que des métiers de simple récolte. Le ramasseur de bouts de cigares ne songe pas à essayer des travaux d'extraction, de fabrication ou de transport, pour lesquels il paraît éprouver une répugnance très nette; il ne quittera un métier de simple récolte qui ne paie plus que pour essayer d'un autre de la même catégorie.

« En résumé, dit M. Paulhian, c'est un fainéant doublé d'un ivrogne, incapable de faire un travail régulier et qui dépense chez le marchand de vin plus d'argent qu'il n'en faut pour permettre à un homme de vivre honnêtement. »

Enfin, dernier trait de ressemblance avec les autres simples récolteurs, les ramasseurs ont eu à lutter pour obtenir le libre parcours :

« Les garçons de café ont voulu les empêcher de ramasser les bouts de cigares devant le trottoir de leur établissement. Savez-vous ce qu'ont fait les ramasseurs de bouts de cigares? Ils ont remplacé leur crochet par trois petits clous plantés au talon de leur soulier. Ah! vous ne voulez pas que nous piquions un méchant bout de cigare, eh bien, nous mettrons le pied dessus, et le tour sera joué.

« L'Administration des finances qui s'oppose à la vente des similaires des tabacs, a voulu empêcher la vente du tabac fait avec des bouts de cigares, de même qu'elle poursuit et fait condamner les restaurateurs et les cafetiers qui vendent des cigarettes faites à la main. Mais ici elle a été vaincue. Les personnes qui achètent le tabac provenant des bouts de cigares sont des déshérités de la fortune, ce sont des déclassés sans feu ni lieu, des vagabonds, des repris de justice auxquels il sera tou-

jours impossible de faire payer une amende quelconque. Aujourd'hui les ramasseurs de bouts de cigares opèrent en pleine lumière. Ils tiennent marché, le jour sur la place Maubert, et le soir dans les bouges de la rue Galande, de la rue aux Anglais et de la rue Gracieuse

La récolte du tabac sur la voie publique n'exige donc pas plus de perspicacité intellectuelle ni d'énergie morale, c'est-à-dire de prévoyance, que la récolte du mouron; comme cette dernière, elle est exercée par un travailleur libre qui dirige lui-même son travail de telle sorte que l'organisation de l'atelier n'est pas distincte de celle de la famille. La monographie d'un ramasseur de bouts de cigares va nous permettre de vérifier ces trois points essentiels et de constater, chemin faisant, à peu près tous les autres caractères qui dérivent de la simple récolte.

Monographie du mégotier C...

Le principal marché du tabac provenant de la récolte sur l'asphalte est la place Maubert, « La Maub », comme disent les indigènes du lieu. C'est donc là que je me rends pour lier connaissance avec l'un de ces intéressants industriels. J'interpelle un « bagotier » qui, planté au coin du trottoir, guettait infatigablement la venue d'un fiacre chargé d'une malle pour courir à sa suite avec l'espoir de monter le « bagot », et grâce à son obligeance, je rencontre l'homme cherché dans un cabaret du voisinage; c'est, en effet, là qu'on a le plus de chance de rencontrer ces gens qui y passent la plus grande partie de leur temps.

Le « bagotier » me présente à son camarade C..., qui « fait le mégot » depuis plus de dix ans. C'était bien là « the rightman ». C... était attablé avec quelques camarades et sirotait une absinthe; j'offre naturellement une tournée pour entrer en matière et tout de suite C... commande une autre absinthe. « C'est en Afrique, aux « bat. d'Aff. » que j'ai pris l'habitude de

l'absinthe », me dit-il, et toute la société de s'écrier en chœur : « Nous aussi. » — Ils proviennent tous de ce sympathique régi- « ment. — Vous êtes journaliste, mon ami, me dit C..., eh bien ! ça me fait plaisir de causer avec vous », et fort de cet accueil sympathique, je commence mon interrogatoire.

C... est un tout petit homme chétif, aux yeux égarés, à la figure constamment convulsée par des mouvements désordonnés; tout son être présente les stigmates du plus effroyable alcoolisme. D'un nervosisme extrême, il tressaute à la moindre contrariété; si je n'ai pas bien compris ce qu'il veut me dire et que je répète ma question, il se prend la tête à deux mains, paraît en proie à la plus furieuse colère, me hurle sa réponse à l'oreille, puis se calme subitement sur une nouvelle question, pour me répéter qu'il est très content de causer avec moi.

Voici en quoi consiste son métier : il se lève toutes les nuits vers minuit pour se trouver à la fermeture des cafés vers une heure du matin. Il commence sa tournée au Palais Royal et va jusqu'à l'Olympia. Il est très connu ; aussi personne ne lui dit rien. Du reste, il est honnête ; ainsi l'autre jour, dans un des cafés de sa tournée, il a aperçu un billet de 50 francs au pied d'une table. « Alors, me dit-il, j'ai vu que la patronne me regardait, aussi je ne l'ai pas ramassé. Ah ! ben sûr que si personne ne m'avait vu, je l'aurais ramassé, mais comme la patronne me regardait, je n'ai pas osé, *j'ai eu les foies blancs*, alors vous voyez que je suis honnête ! »

Il est assez curieux de constater que, pour cet homme, l'honnêteté consiste à ne rien faire qui puisse nuire à son travail, c'est-à-dire lui fermer la porte des cafés où on tolère sa simple récolte. Je crois qu'on a eu plus d'une fois, en science sociale, l'occasion de constater cette influence de métier sur l'honnêteté. Les gens ont nécessairement le genre d'honnêteté qu'exige le métier qu'ils exercent.

Sa tournée dure une heure environ et peut lui rapporter trente ou quarante sous. La récolte faite, le mégotier déroule les bouts de cigarettes, fait sécher le tabac obtenu et le classe en trois catégories. Le tout sera vendu à la place Maub.

C... n'a pas d'autre métier, il ne fait pas le chiffonnier, il ne ramasse que le tabac et quelquefois un peu de charbon quand on décharge un bateau. Il me dit cependant que, dans le temps, il s'était fabriqué une lanterne pour faire le « dégot ». Le « dégot » consiste à rechercher sur la voie publique les pièces de monnaies perdues; on conçoit que ces trouvailles doivent être rares et qu'on ne puisse guère songer à en vivre, mais l'espoir soutient le « dégotier » et l'attrait de cette recherche, absolument analogue à la chasse, est tel que certains chiffonniers, dits chiffonniers de nuit, en font leur principale occupation. C'est aux alentours des théâtres qu'ils font plus particulièrement le « dégot ».

Ces gens, à peu près incapables d'une attention volontaire soutenue, peuvent encore exercer des métiers de simple récolte dans lesquels l'attention est constamment stimulée par l'espoir de la forte aubaine.

On le voit, l'opération est des plus simples et consiste en une sorte de chasse, qui présente les mêmes aléas que la chasse au gibier. L'outillage est encore plus simple que celui du sauvage; il se compose pour certains d'une simple canne à l'extrémité de laquelle sont fixés trois ou quatre petits clous qui permettent de piquer le mégot sans se baisser; mais la plupart des mégotiers n'ont même pas de canne et dans ce cas l'outillage se réduit à rien.

D'organisation du personnel, il n'y en a pas, chacun va où bon lui semble effectuer sa récolte, et si, par habitude, les vieux mégotiers ont une tournée favorite, du moins tout le monde peut passer avant eux et leur faire concurrence. Le lieu où s'exerce cette simple récolte est donc sous le régime du libre parcours.

Le chef de la famille est en même temps directeur de son travail; par conséquent, confusion ici encore de l'atelier de travail et du foyer, c'est la même autorité qui dirige les deux groupements. L'utilisation de l'objet est des plus simples et par conséquent ne nécessite pas d'intermédiaires. Le tabac, réparti en trois catégories, après avoir été séché, est placé dans

de petits cornets de papier qui sont vendus directement au consommateur par le ramasseur lui-même. La quantité livrée pour un certain prix est actuellement à peu près le double de celle que donne la régie. On voit que le métier n'est possible qu'à la faveur du prix élevé que le monopole d'État maintient sur cette denrée.

Propriété. — C... n'a pour toute propriété que celle de ses habits et de sa récolte journalière, laquelle est consommée le jour même ; il est donc au dernier degré de l'échelle sociale à ce sujet. Son imprévoyance est complète, mais il semble que si elle a contribué à le faire rouler aussi bas, elle a, par contre, le bon côté de lui dissimuler complètement la dureté de sa situation précaire. Il vit dans un état d'insouciance complète, due sans doute à son état habituel d'hébétement alcoolique, et dont le fait suivant donnera la mesure. Il me raconte qu'il a une sœur mariée avec un cultivateur aisé des environs de Paris ; il est allé leur rendre visite une fois et a été parfaitement reçu par son beau-frère qui l'a hébergé pendant quelques jours ; il se rappelle même avec reconnaissance d'une paire de chaussures qu'il lui a donnée. Je m'informe de l'époque de cette visite ; il y a quatorze ou quinze ans ; c'était à son retour du régiment ; depuis, il ne les a jamais revus et ne leur a même jamais écrit, et cependant il ne faut guère plus d'une demi-heure en chemin de fer pour se rendre chez eux !

Il reste juste assez de raison dans ce pauvre corps, que guette à bref délai le delirium tremens, pour se lever à minuit tous les jours sous la pression de la nécessité immédiate, et pour aller, bien souvent en titubant, faire la simple récolte des bouts de cigares.

Famille. — C... n'a jamais été marié ; il vit actuellement en concubinage avec une femme veuve dont le mari a été tué dans une rixe d'apaches. Il n'a pas d'enfants. Son père était plâtrier à Ivry. Il a eu treize frères ou sœurs, tous morts actuellement ; il ne lui reste que sa sœur mariée dans les environs de Paris ; il est âgé de quarante-deux ans.

Mode d'existence. — Le mode d'existence de C... est fort simple et quelques mots suffisent à le décrire : Pour la nourriture, il me dit qu'il donne tous les matins à sa femme neuf sous qui doivent suffire pour la journée; elle achètera avec cette somme : trois sous de pain, trois sous de légumes et trois sous d'*arlequin*. Ce nom pittoresque d'*arlequin* désigne des restes de restaurant, vendus à la portion, aux halles ou dans certains marchés de Paris; on rencontre dans l'assiettée qui représente un arlequin toutes sortes de viandes et de légumes de couleurs différentes, d'où le nom d'*arlequin*.

Cette nourriture repoussante et presque toujours aigre n'est guère achetée que pour les chiens. Il habite une chambre garnie, rue de Bièvre, et la paie quinze sous par nuit, soit 22 fr. 50 par mois. Comme je me récrie sur la cherté de ce loyer, étant donné le taudis qu'est cette chambre, tous les auditeurs déclarent au contraire que ce n'est pas cher. C... me dit lui-même qu'il payait sa chambre précédente 1 franc par jour. Mais il l'a quittée parce qu'il a trouvé qu'on « l'estampait ».

Ses habits ne lui occasionnent pas non plus de grandes dépenses. Ils proviennent de chez le fripier et lui ont coûté : son veston quinze sous, sa culotte dix-huit sous, une chemise lui aurait coûté dix sous, mais; s'écrie-t-il, je n'en ai pas; et bien que nous soyons à la terrasse du café, il enlève son veston pour me montrer qu'il n'a qu'un tricot de débardeur sous son gilet.

Quant aux récréations, il n'en connaît qu'une seule : l'absinthe. « On nous reproche de boire, me dit-il, mais nous n'avons pas d'autre plaisir »! Tout le reste de son budget passe en boissons alcooliques, c'est-à-dire environ 35 à 40 p. 100.

Inutile de dire que l'hygiène lui est inconnue : les soins de sa personne sont nuls, la barbe et les cheveux sont hirsutes, les vêtements en guenilles, les mains jamais lavées.

C... s'exprime cependant avec facilité, il a même des expressions choisies qui prouvent qu'il lit son journal ; il sait du reste lire et écrire. Cette facilité d'expression provient évidemment des longs loisirs passés au cabaret à discourir avec les amis et camarades. Résultat habituel des métiers de cueillette.

Je constate pour les opinions politiques la même indifférence que chez le mouronnier. C... ne sait pas me dire au juste ce qu'il pense à ce sujet. Le hasard de la conversation l'amène à parler des incidents alors récents de Draveil-Vigneux, et je constate avec étonnement qu'il les cite sans un mot de commentaire comme une chose indifférente. Malgré son état de vie si précaire, il n'a pas un mot de reproche pour l'inégalité des conditions sociales; il parle même avec complaisance des gens riches dont il regrette l'absence pendant l'été, car leur départ entraîne, pour lui, la morte saison de son métier. « Dès que les grosses têtes sont parties, dit-il, au lieu de ramasser des mégots longs comme cela — et son geste montre une phalange et demie de l'index, — je ne trouve plus que de petits bouts comme ceci », — et sondoigt, détendu avec une moue méprisante, indique la longueur de son ongle. Je crois bien que la considération dont jouit un homme, à ses yeux, se mesure à la longueur du bout de cigare qu'il jette. Avec ce critère le riche l'emporte sans peine dans son estime.

Il prétend ne s'être jamais adressé à l'Assistance publique, et déclare que, du reste, cette administration donne des secours à des gens qui ne le méritent pas, et laisse souvent de côté ceux qu'elle devrait secourir.

« Il faut être philosophe, dit-il, et je préfère ramasser le tabac que de mendier — il retire sa casquette, fait le geste de tendre la main — et s'écrie : « Non, ça ne m'irait pas! je ne demande rien à personne. Bien heureux de pouvoir faire mon métier, car quand je ne le pourrai plus »... ! il hoche la tête et jette un vague regard circulaire, comme pour chercher quelle aide il pourra bien alors attendre. Mais, chose curieuse, il n'a pas un mot contre la société ni contre quoi que ce soit, il semble dominé par une sorte d'insouciance fataliste que j'ai aussi constatée chez le mouronnier. Cet état d'esprit provient peut-être de ce qu'ils aperçoivent bien l'un et l'autre que leur gagne-pain ne dépend pas du bon ou du mauvais vouloir d'un patron quelconque.

Il me raconte ensuite qu'il a été carrier, puis débardeur, mais qu'il s'est vu obligé de quitter ce dernier métier par suite d'une

hernie; quelques instants après, il attribue son incapacité de travail aux fièvres et à la dysenterie qu'il aurait contractées en Afrique. Je crois fort que la principale raison est son ivrognerie et sa paresse.

En résumé, nous rencontrons encore ici les principaux caractères des métiers de simple récolte; aucune nécessité de prévoyance, effort très faible, atelier familial de travail et, par conséquent, indépendance du travailleur, etc... Il convient donc de classer ce métier dans la simple récolte.

III

LE CHIFFONNIER

Chez les types que nous venons d'examiner nous avons relevé des faits dus à l'influence du métier et tout à fait analogues à ceux donnés par les travaux de simple récolte déjà connus. Cependant les métiers de *Mouronnier* et de *Mégotier* présentent pour l'observateur l'inconvénient d'être à l'état sporadique, c'est-à-dire, pratiqués par des individus isolés, qui sortent du métier à chaque génération ; il serait plus facile de voir l'influence profonde du travail, si on pouvait la suivre pendant plusieurs générations et pour ainsi dire multipliée par l'atavisme.

Nous allons étudier un groupe vivant aussi de la simple récolte, qui présente cet avantage d'être très compact, de former une population véritablement à part, dans laquelle se métier ce perpétue de père en fils depuis un temps très long. Ce sont les *chiffonniers*.

Une autre particularité intéressante de cette étude, c'est que, grâce à l'existence du livre de M. Paulhian dont j'ai déjà parlé, *La Hotte du chiffonnier,* ouvrage très bien et très consciencieusement fait, il y a une vingtaine d'années, nous pourrons d'abord contrôler mes propres observations et, en second lieu, nous rendre compte de l'évolution effectuée par les chiffonniers depuis cette époque, évolution fort curieuse, notamment en ce qui concerne le passage de la propriété collective à la propriété individuelle.

LE CHIFFONNIER COUREUR

La récolte de la « camelote »; ce travail facile n'exige ni effort pénible ni prévoyance, d'où absence de patrons et atelier familial. — Répercussions du travail sur les autres classes de phénomènes sociaux; ressemblances et dissemblances sociales entre le chiffonnier et le chasseur. — Parallèle entre les familles du pasteur, du chiffonnier et du chasseur. — Mode d'existence; étrange progression des loyers avec la pauvreté du locataire. — Patronage, cultures intellectuelles, religion, voisinage. — Corporation; incapacité de groupement comparable à celle de l'Indien peau-rouge; les disputes du syndicat. — Opinions politiques. — Démêlés des chiffonniers avec la gens de la production. — Monographie des chiffonniers coureurs L... et X... — L'homme de la frontière, le coureur-placier B...

Il y a actuellement à Paris deux espèces de chiffonniers, le coureur et le placier. Le coureur est le type primitif, le type le plus simple; c'est donc par lui que nous commencerons l'étude.

Nous allons d'abord étudier le métier en l'isolant de tous les autres phénomènes sociaux; nous verrons ensuite les actions extérieures qui viennent modifier les effets du métier lui-même.

La récolte de la camelote. — *Ce travail facile n'exige ni effort pénible, ni prévoyance, par conséquent pas de patronage.*

Voici en quoi consiste le travail du chiffonnier coureur : je ne peux mieux faire que de céder la parole à M. Paulhian, qui l'a parfaitement décrit : « Le coureur, dit-il, chiffonne dans tous les quartiers de Paris. Il n'a pas, comme on le pense généralement, une rue qu'il ait fait sienne et dans laquelle ses camarades ne peuvent pénétrer. Non, toutes les rues lui appartiennent, comme elles appartiennent à ses collègues, mais semblable au chasseur qui connaît ou devine les habitudes du gibier, il ne marche pas au hasard, il réfléchit avant de se lancer sur une piste, et, s'il se dirige à droite plutôt qu'à gauche, c'est qu'il présume qu'en allant à droite, il aura plus de chance de remplir sa hotte qu'en se dirigeant vers la gauche. »

M. Paulhian invite ensuite le lecteur à le suivre dans une tour-

née nocturne avec un coureur dont il avait su gagner la confiance. « Notre coureur, comme tout bon coureur, ne possède pas un centime dans sa poche; bien entendu, chez lui, à son domicile où nous rentrerons cette nuit, il n'y a pas un liard. Il s'agit donc pour lui de pouvoir, pendant les trois ou quatre heures qu'il emploiera à chiffonner, gagner sa nourriture, son loyer et ses vêtements. Ce besoin de gagner sa vie le rend attentif à son travail. Si l'ouvrier flâne souvent pendant sa besogne, le chiffonnier, lui, ne flâne pas et il parcourt ses 20 kilomètres sans se distraire une seconde de son travail. Il y va de sa vie. Tous les tas d'ordures sont jetés sur la voie publique à la même heure, et à la même heure aussi l'armée des chiffonniers se met en marche. Flâner en route, c'est s'exposer à arriver trop tard, et arriver en retard, c'est ne plus rien trouver.

« Nous entrons dans une grande rue bien peuplée. Personne n'a encore passé par ici; cela se devine; pour vous en convaincre, vous n'avez qu'à jeter un coup d'œil sur tous ces tas d'ordures.

« — Voyez, monsieur, comme ils sont beaux, comme ils sont pointus; ils ont la forme d'un pain de sucre, c'est la preuve évidente qu'aucun camarade n'a encore passé par ici, sinon son coup de pied aurait déjà nivelé toutes ces petites, montagnes, et puis c'est du bon, c'est du riche.

« — Et qu'en savez-vous? Comment, à pareille distance, pouvez-vous voir ce qu'il y a dans ces tas d'ordures? Mais je le devine, monsieur. Ne voyez vous pas qu'il y a dans la rue trois chiens qui mangent dans trois tas différents? S'il n'y avait pas d'os, les chiens ne seraient pas là, hâtons le pas.

« — Eh! dis donc, toi, là-bas, plein de goudron, veux-tu bien lâcher cet os? Il ne manque plus que ça que les chiens viennent nous faire concurrence. Ah! monsieur, la concurrence, quelle triste chose! Nous sommes plus de vingt-cinq mille sur le pavé de Paris qui avons de la peine à gagner quelques sous par jour. Ce qu'il y a d'Allemands, d'Italiens et de Belges qui viennent nous voler notre pain, c'est effroyable. En vérité, c'est à croire qu'il n'y a plus de gouvernement en France. L'autre jour, j'ai

ramassé dans un tas un vieux journal dans lequel on avait enveloppé un paquet de cheveux de femme et un morceau de foie de veau qui était exquis; j'en ai fait deux repas. Eh bien, j'ai vu sur ce journal que depuis quinze jours nos députés parlent de chemins de fer. Ils ont bien du temps à perdre! Est-ce que les chemins de fer ne roulent pas tout seuls? Pourquoi donc que les députés ne s'occupent pas de nous et qu'ils ne font pas une bonne loi pour empêcher une fois pour toutes les étrangers de venir nous faire concurrence? Est-ce que moi je m'en vais ramasser les os sous les fenêtres de Bismarck? Non, je ne mange pas de ce pain-là. Eh bien, pourquoi que les Allemands viennent ramasser nos os à nous? »

« J'essaie de faire comprendre à mon ami que cette concurrence dont il se plaint est fort légitime et que si des étrangers se font chiffonniers à Paris, il y a aussi des étrangers qui fournissent du pain aux chiffonniers. Mais mon raisonnement ne produit aucun effet; du reste, il n'est pas bon de parler quand on travaille, on risque de perdre son temps et il y a là-bas au fond de la rue une lanterne qui apparaît et qui, française ou étrangère, nous annonce une concurrence quelconque. Nous continuons notre chemin.

Tout à coup nous entendons sonner 11 heures; c'est la cloche de l'hôpital Beaujon. « Vous savez, devant la porte des hôpitaux, il fait bon ouvrir l'œil. En cherchant bien, on trouve souvent de quoi payer sa course : de vieux bandages, des éponges qui ont servi à laver les plaies, de la ouate avec laquelle on a frictionné les rhumatisants, des fioles de toutes natures, et surtout des bouchons de pharmaciens et des capsules d'eau minérale, c'est de l'excellente marchandise qui se vend fort bien... Tenez, je ne m'étais pas trompé, voici un capuchon de siphon d'eau de seltz, ça vaut un sou, et ce paquet de papier à chocolat, c'est de l'étain, çà se vend avec les capsules de bouteilles d'eau minérale. Allons, nous n'avons pas perdu notre temps aujourd'hui. J'en ai bien pour cinquante sous dans ma hotte. Si la femme et les enfants en ont fait

autant, nous pourrons boire un coup ce soir. — Et manger un bon morceau », ajoutai-je.

— « Oh! manger, ça ne m'inquiète guère. Je trouve toujours de quoi manger dans ma hotte; mais malheureusement je n'y trouve jamais à boire, et vous savez dans notre métier on a besoin de se gratter souvent le gosier... Eh bien, monsieur, nous allons rentrer en passant par les grands boulevards, si vous voulez bien. Hier ont eu lieu les élections au conseil municipal, les murailles sont couvertes d'affiches que nous pourrons arracher puisque le scrutin est fermé.

« ..... Il est temps de rentrer à la maison. Minuit ont sonné et d'ici aux boulevards extérieurs nous avons encore 5 ou 6 kilomètres à parcourir. »

Telle est la silhouette que M. Paulhian nous trace du chiffonnier coureur, laquelle est encore parfaitement exacte aujourd'hui.

Après l'opération de la récolte vient le « *tricage* », c'est-à-dire le triage des diverses qualités de marchandises. Le chiffonnier mettra d'abord de côté tout ce qui peut lui servir pour sa nourriture, têtes de poulets, légumes venant de chez un fruitier, croûtes de pain, etc.

Le reste de la camelote est préparé pour la vente, et voici quelques-unes des catégories d'objets qui se classent à part : les chiffons de papeterie avec six qualités, les vieux papiers, les chiffons de laine pour l'effilochage, les vieux métaux, le verre, les os, les cheveux, le caoutchouc, etc.

Répercussions du travail sur les autres classes de phénomènes sociaux.

Propriété. — Nous constatons que les chiffonniers vivent sous le régime du libre parcours; l'atelier de travail n'est pas approprié; mais, fait à noter, sous l'influence de la difficulté de la vie provenant de la concurrence, le coureur interrogé par M. Paulhian demande l'exclusion des étrangers du droit de chif-

fonnage, ce qui constituerait une sorte d'appropriation nationale de l'atelier de travail jusqu'alors soumis au libre parcours de tous. Ce genre d'appropriation collective serait analogue à la propriété du territoire de chasse de la tribu ; premier pas vers un certain degré d'exclusion des autres du lieu.

On sait que la simple récolte donne aux populations qui s'y livrent l'habitude du maraudage et développe un faible respect de la propriété d'autrui. Nous constatons le même phénomène chez les chiffonniers, l'habitude de ramasser les objets sur la voie publique leur fait considérer que tout ce qui *traîne* est insuffisamment approprié.

Un marchand de vin me parle des innombrables larcins dont il fut victime de leur part, et son fils ne compte plus les boîtes de compas qui lui furent soustraites. Une personne qui n'était pas chiffonnière, mais qui habitait depuis longtemps au milieu d'eux, m'énumère ce qu'ils trouvent dans les boîtes, et ajoute : « et les bijoux » ; elle donne en exemple une bague trouvée dernièrement par une voisine et, comme elle remarque mon air étonné, elle ajoute d'un ton goguenard : « Naturellement elle en l'a pas rendue ».

J'ai été personnellement témoin du fait suivant dans une maison située rue Campagne-Première. Une locataire ayant laissé tomber par une fenêtre un tapis de quelque valeur, négligea d'aller le chercher immédiatement ; lorsqu'elle descendit, le tapis avait disparu, ainsi que le chiffonnier qu'on ne revit plus.

Les chiffonniers émettent du reste un avis absolument contraire et jurent leurs grands dieux qu'ils sont les plus honnêtes gens du monde ; ils ont toujours à raconter quelque histoire d'objet perdu qu'ils ont scrupuleusement rapporté. Les *mauvaises langues* prétendent qu'ils rapportent surtout les objets dont la valeur est inférieure au pourboire qu'ils attendent. C'est le seul point où mes observations ne concordent pas avec celles de M. Paulhian, probablement parce qu'il a négligé de contrôler les dires des chiffonniers eux-mêmes. Je dois reconnaître cependant avec lui que les chiffonniers ont rarement maille à partir avec la police, car ils s'abstiennent prudemment de toute action

grave; ils ne sont, par exemple, jamais cambrioleurs; leurs méfaits sont bien ceux des gens de la simple récolte.

Biens mobiliers. — Le coureur ne possède jamais d'animaux de travail; son gain est trop faible et surtout trop variable, trop aléatoire pour le lui permettre.

Ses instruments de travail lui appartiennent toujours, mais ils sont des plus rudimentaires : une hotte, un crochet, une lanterne que M. Paulhian estime valoir 2 ou 3 francs. Actuellement ils se sont simplifiés encore. Pour échapper aux yeux des agents, qui les traquent depuis que le chiffonnage est devenu une profession sujette à autorisation, ils ont supprimé la hotte trop compromettante et l'ont remplacée par un sac; la lanterne a également disparu, à cause de la suppression du chiffonnage de nuit; il ne reste plus qu'un crochet et un sac dont la valeur ne dépasse pas 0 fr. 50.

Le mobilier meublant ou personnel est aussi la propriété du chiffonnier, mais ne représente en général qu'une somme infime.

Salaire. — Le gain du chiffonnier coureur est, comme celui du chasseur, essentiellement aléatoire et variable pour les deux mêmes raisons : absence possible de l'objet, ou récolte dudit objet par un concurrent plus matinal, ou plus agile.

Épargne. — Nous avons vu que l'ami de M. Paulhian n'a pas un sou en poche; c'est donc un homme d'une imprévoyance comparable à celle bien connue des sauvages, qui consomment en un jour d'orgie tout le butin d'une chasse, quitte à mourir de faim quelque temps après.

Famille. — Notons d'abord que l'atelier de travail se confond bien ici avec le foyer familial, comme dans toutes les simples récoltes; il n'y a pas de patrons directeurs du travail.

Quant à la famille, elle nous apparaît avec tous les caractères de l'instabilité engendrée par les mêmes causes que chez le chasseur. En premier lieu, la supériorité de la jeunesse sur la vieillesse. Nous avons vu le coureur faire 20 kilomètres

dans sa tournée, et craindre toujours la concurrence d'un camarade plus agile; il est clair que, dans cette course aux chiffons, les jeunes gens ont la supériorité sur les vieillards. Ce fait apparaît bien clairement pour la distribution des places de chiffonnage à l'usine de broyage de Saint-Ouen. Comme les postulants sont beaucoup plus nombreux que les bonnes places disponibles, les premiers arrivés s'en emparent après une véritable course de la barrière à la porte de l'usine; il est clair que les jeunes gens ont facilement, dans ce cas, la supériorité. Cet état de chose annule l'autorité des parents âgés.

En second lieu, la facilité d'établissement des jeunes ménages de chiffonniers achève de soustraire les jeunes gens à l'autorité des anciens. Ces facilités sont aussi grandes que chez les sauvages, et pour les mêmes raisons, d'autant plus que le régime de l'union libre étant la règle, les parents n'ont aucun moyen de s'opposer aux fantaisies de leurs enfants. On me dit que, si le moindre dissentiment s'élève à ce sujet, les enfants quittent la maison paternelle, et tout est dit. A signaler que l'une des raisons qui maintient la pratique générale de l'union libre, est la possibilité pour les femmes d'obtenir ainsi un secours de l'Assistance publique en qualité de filles-mères. La précocité est très grande dans ce milieu comme chez tous les urbains; aussi presque toutes les jeunes filles sont-elles mères à l'âge de quatorze ou quinze ans! Toutefois, les chiffonniers font généralement de bons ménages, sauf, bien entendu, les querelles après boire très fréquentes et qui se terminent le plus souvent par un échange de coups, mais sans que jamais la police ait à intervenir; les autres obligations matrimoniales sont très généralement respectées, par exemple la fidélité conjugale. Dans l'agglomération de Levallois, on ne me cite qu'un seul scandale en vingt ans.

La régularisation de ces unions n'a guère lieu que sur le tard et sous la pression d'œuvres charitables religieuses et par intérêt.

Comme pour les chasseurs, la famille se réduit à sa plus simple expression et tout ce que dit Le Play de ces derniers

s'applique bien aux chiffonniers. Mais à côté des ressemblances il y a aussi des différences de travail qui se traduisent immédiatement par des dissemblances sociales correspondantes.

Je note les différences suivantes :

1° Les chiffonniers ne sont pas, comme les chasseurs, obligés à des migrations périodiques et, de ce chef, l'abandon des vieux parents, des malades et des enfants très jeunes, conséquence de ces migrations chez les chasseurs, n'existe pas chez les chiffonniers, non plus que la dureté de sentiments qui en est le résultat. On me signale que, chez eux, les vieux parents et les malades sont rarement envoyés à l'hôpital; ils meurent presque toujours chez leurs enfants, qui montrent une réelle sollicitude pour eux; du reste, me dit-on, il y a très peu d'infirmes et de malades parmi les chiffonniers, qui jouissent généralement d'une excellente santé; les seules maladies, quelque peu fréquentes parmi eux, sont celles qui proviennent de l'alcoolisme.

Étant donné l'état de malpropreté repoussante où grouille toute cette population, ce fait me paraît inexplicable. Sont-ce les promenades matinales au grand air des rues de la capitale qui leur procure ce bien précieux? Est-ce une question d'accoutumance? Toujours est-il que nous trouvons alliés ici, au dire de tous les voisins, une invraisemblable saleté et une salubrité égale ou supérieure à la moyenne.

Il en est de même pour les enfants : les chiffonniers n'en craignent pas les charges, et bien loin d'avoir une tendance à abandonner les leurs ou à se désintéresser des orphelins, il leur arrive souvent d'adopter des enfants trouvés, quelquefois même dans leur boîte à ordures, et de les élever concurremment avec les cinq ou six moutards qui sont déjà à la maison; voilà certainement un trait de mœurs bien différent de celui que nous cite le docteur Crevaux pour les Indiens.

Le fait suivant, rapporté par M. Paulhian, est bien caractéristique : « Il existe à cette heure, dit-il, à Paris, au fond de la rue Sainte-Marguerite, qui est certainement la rue la plus sale et la plus dangereuse de Paris, une vieille chiffonnière, Belge de naissance, qui n'a pour toutes ressources que le produit de

son travail. La pauvre femme avait trois enfants. L'aîné l'a abandonnée; le second, c'est une fille, a été expulsée du territoire français; le troisième s'est noyé. La malheureuse n'est cependant pas seule, il lui reste un autre enfant. Un jour, il y a de cela douze ou treize ans, la chiffonnière était occupée à trier le contenu de sa hotte, lorsqu'elle vit arriver une dame élégante qui venait demander s'il ne se trouverait pas dans la cité une femme disposée à élever au biberon l'enfant qu'elle tenait dans les bras. La chiffonnière, un peu étonnée qu'une si belle dame osât frapper à la porte d'une demeure si misérable, offrit cependant ses services. Ils furent acceptés; on convint d'un prix, 20 francs par mois. La dame paya le premier mois, et ne reparut plus. Est-elle morte? a-t-elle abandonné son enfant? nul ne le sait. La chiffonnière pouvait apporter son nourrisson aux Enfants trouvés, elle ne l'a pas fait. Elle avait promis d'élever l'enfant de son mieux, et elle a voulu tenir parole. C'est à peine si la malheureuse gagne trente sous par jour, et cependant l'enfant abandonné n'a jamais manqué de pain ni de vêtements. Cet enfant a poussé; c'est aujourd'hui une grande fillette qui, proprement vêtue, s'en va tous les matins à l'école et qui, lorsqu'elle rentre au logis, trouve chez sa mère adoptive les soins les plus touchants et les plus délicats. »

Nous voyons donc que la famille du chiffonnier ressemble à celle du sauvage sur tous les points où les caractères du travail sont les mêmes et qu'elle en diffère précisément sur le point correspondant à une différence dans le travail.

Comparaison entre la famille du pasteur, du chiffonnier et du chasseur.

On peut dire qu'au point de vue de l'organisation, la famille du chiffonnier est intermédiaire entre la famille du pasteur et celle du chasseur.

Dans ces trois familles, le travail de simple récolte qui permet la confusion de l'atelier de travail et du foyer, tend à déve-

lopper l'affection réciproque par suite du contact permanent des divers membres de la famille.

Chez le pasteur, cette tendance a son plein effet; on connaît assez quels liens étroits existent dans les familles pastorales asiatiques. A ces sentiments d'affection viennent s'ajouter l'autorité des vieillards dérivant du travail traditionnel et de l'impossibilité pour les jeunes gens de s'établir sans l'aide de la famille, car dans la steppe on ne peut vivre sans troupeau.

Chez le chiffonnier, la tendance à l'affection donne également son plein effet, car rien ne vient la battre en brèche; mais ici nous ne trouvons plus l'autorité des vieillards, car le métier développe la supériorité de la jeunesse et les jeunes gens peuvent se soustraire facilement à l'autorité de leurs auteurs par un établissement facile. On n'envoie pas les vieux parents à l'hôpital, mais on ne leur obéit nullement.

Enfin, chez les chasseurs, les deux tendances disparaissent : la première par suite des migrations périodiques, et la seconde pour les mêmes causes que chez les chiffonniers.

Mode d'existence. — *Nourriture.* Une des caractéristiques du mode d'existence du chiffonnier, c'est qu'il se nourrit en grande partie des détritus qu'il récolte; les placiers ont généralement, à côté de la boîte à ordures « *le paquet du chiffonnier* » qui contient, enveloppé dans un journal, les restes que les nombreuses cuisinières de la maison lui destinent; quant aux pauvres coureurs, ils mangent souvent les détritus qu'ils tirent directement des boîtes à ordures; cela m'a été confirmé par maints placiers, qui affectaient du reste le plus grand dégoût pour cette façon de procéder; celui de M. Paulhian déclare qu'il trouve toujours à manger dans sa hotte; il regrette seulement de ne pas y trouver à boire.

Le chiffonnier n'effectuant presque aucun achat pour sa nourriture, n'a que peu de rapport avec le commerce de détail, sauf toutefois avec le marchand de vin. Je peux donner de ce fait une preuve assez inattendue. Dans le numéro de septembre 1904 du journal *Le Réveil des chiffonniers,* organe de leur syn-

dicat, je constate que la quatrième page contient dix-neuf annonces, sur lesquelles seize marchands de vin ! Les trois autres sont une papeterie offrant des images de première communion, une imprimerie dont la spécialité paraît être les lettres de mariage, de décès, etc., et enfin une fabrique de couronnes mortuaires. Parmi les commerçants, les marchands de vin sont les seuls qui croient avoir intérêt à faire de la publicité dans le journal des chiffonniers.

Cette possibilité de ne presque rien acheter au commerce est certainement une des principales causes de l'isolement très net dans lequel vivent les chiffonniers, par rapport au reste de la population ouvrière.

Cet isolement leur a permis, comme aux chasseurs, de conserver des caractères bien tranchés et tout à fait différents de ceux des autres groupes environnants.

Mœurs, tenue de la personne et de l'habitation, mode d'existence, mentalité, opinions politiques et religieuses, tout, chez les chiffonniers, diffère de ce qu'on observe chez les ouvriers d'usines; c'est au point qu'on a été obligé de faire des patronages spéciaux pour eux. Il est presque impossible, me dit-on partout, de réunir les fils de chiffonniers avec les enfants des ouvriers.

Habitation. — Le problème de l'habitation n'est guère plus compliqué à résoudre pour le chiffonnier que pour le sauvage. Voici la description que donne M. Paulhian des habitations qu'il a visitées, elle correspond bien à ce que j'ai pu observer moi-même, sauf les modifications que j'exposerai plus loin :

« Les inconvénients multiples de leur profession les ont fait petit à petit expulser du centre de la capitale. Ils sont réduits à se loger dans les terrains vagues qui avoisinent l'enceinte fortifiée de Paris. Les uns se sont emparés de quelques mètres d'un terrain qui appartient à l'État et y ont construit une espèce de hutte dont ne se contenterait pas un sauvage de la Nouvelle-Calédonie; les autres habitent dans des cités. »

Voici la description de la « cité de la femme en culotte », dont nous avons déjà parlé :

« Figurez-vous un long rectangle ou plutôt une longue ruelle

bordée à droite et à gauche d'un bâtiment à deux étages, contenant une quarantaine de chambres à chaque étage, quelques chambres n'ont pas de fenêtres. Elles n'ont qu'une porte qui sert à la fois de porte et de fenêtre. La pièce est un peu plus grande qu'une cellule de prisonnier. Elle n'est ni parquetée, ni carrelée, ni pavée. Le mobilier varie suivant la fortune du locataire. Presque tous possèdent un poêle, fait à l'aide de morceaux de fonte et de briques qu'ils trouvent assez facilement dans les décharges publiques; les plus riches ont un lit, une table, une chaise, ou plutôt quelque chose qui ressemble à un lit, à une table, à une chaise. Ceux dont les ressources sont plus modestes, ne possèdent que le lit. Beaucoup n'ont absolument rien. Dans un coin de la chambre il y a un peu de paille ramassée dans la rue un jour de déménagement, et c'est sur cette paille que le chiffonnier couche avec sa femme, ses enfants, son chien... et ses ordures. En effet, le chiffonnier se couche dès qu'il rentre de son travail, c'est-à-dire vers 1 heure du matin; il a beaucoup marché, il est fatigué, il dépose sa hotte remplie d'ordures dans un coin de sa chambre et s'endort à côté. Cette chambre si petite, si sale, si primitive, se paie 1 fr. 20, 2 francs et 2 fr. 50 par semaine. »

On voit que le problème de l'habitation n'est guère plus difficile à résoudre pour le chiffonnier que pour le sauvage et doit donner les mêmes résultats, notamment en ce qui concerne l'établissement des jeunes ménages.

Les chiffonniers paient par semaine et la citation suivante du même auteur va donner la raison d'être de cette pratique, ainsi que nous faire toucher du doigt un point de ressemblance de plus du chiffonnier et du sauvage et de tous les désorganisés imprévoyants; c'est la facilité avec laquelle ils sont exploités par des gens mieux organisés qu'eux :

M. Paulhian nous montre un maçon construisant des huttes pour chiffonniers. « Chaque hutte, dit-il, me coûte 100 francs et je la loue 1 franc par semaine, ce qui fait du 50 pour 100. Quant aux chiffonniers, ce sont les plus exacts des locataires, *quand on ne leur fait pas crédit.* »

Cette dernière phrase nous indique la raison d'être de cette coutume du paiement à la semaine, ainsi que de l'extraordinaire façon d'obtenir le paiement que nous cite M. Paulhian :

« Lorsque, le samedi venu, le chiffonnier ne paie pas sa semaine, on lui retire la porte de sa chambre ; c'est là le premier avertissement. Si, le samedi suivant, il ne s'est pas exécuté, on l'expulse de l'immeuble. J'ai vu en hiver, au mois de janvier, par un froid épouvantable, une femme poitrinaire et deux petits enfants qui grelottaient au fond de leur cellule. Le loyer n'avait pas été payé et, par conséquent, on avait retiré la porte de la chambre ; la malheureuse mère avait cloué contre l'ouverture béante tous les chiffons qu'elle possédait, afin de préserver ses enfants du vent glacial qui leur coupait le visage ; elle n'avait même pas songé à insister pour qu'on lui laissât sa porte. Elle savait que la règle est inflexible. Il ne peut, en effet, en être autrement et le lecteur va comprendre tout à l'heure pourquoi les gens qui exploitent ces cités sont obligés d'avoir un pavé à la place où les êtres humains ont le cœur. »

Il ne peut en être autrement, dit l'auteur, et cela parce que le chiffonnier est un imprévoyant incorrigible comme le sauvage, c'est que les liqueurs fortes ont pour lui un attrait également irrésistible :

« Mais, me direz-vous alors, que fait donc le chiffonnier de son argent? Il le boit. Cette phrase ne vous dit rien de particulier ; mais si vous aviez vu, comme je l'ai vu, boire des chiffonniers, vous comprendriez tout ce que ces mots cachent d'horreur et de misère? Oui, le chiffonnier boit. Dès qu'il a touché le prix de sa hotte, il se dirige chez le marchand de vin, où il s'installe pour douze et quelquefois pour vingt-quatre heures. L'attrait du marchand de vin, la passion de la bouteille, le besoin de se gratter le gosier (et Dieu sait ce qu'il faut pour réussir à gratter des gosiers si émoussés) sont la cause de l'abjection dans laquelle vit cette classe de la société. Cette passion est tellement irrésistible, le chiffonnier sent si bien qu'il est absolument incapable de garder dans sa poche un seul centime du salaire qu'il vient de recevoir, qu'il a le soin de constituer chaque jour le

prix de son loyer en nature. Dans chaque chambre il y a un petit coin, dans lequel le chiffonnier met en réserve un certain produit avec lequel, à la fin de la semaine, il paiera son loyer. En général, ce sont les chiffons de mérinos ou de flanelle qu'il conserve religieusement. D'autres fois, ce sont des cheveux de femme. Le samedi, il vend cette petite réserve et il paie son loyer. Tout le reste est mangé ou plutôt bu chez le marchand de vin. »

Cette description s'applique encore parfaitement au chiffonnier; tout y est, jusqu'à la façon originale d'épargner l'argent du loyer, à cela près qu'aujourd'hui ce sont principalement les métaux qui sont mis en réserve et que cette tirelire originale s'appelle la pile.

Étrange progression des loyers avec la pauvreté du locataire.

Ici se place une remarque intéressante. Nous venons de voir que les maisons louées aux chiffonniers rapportent 50 % du capital engagé dans leur construction; or, les immeubles parisiens divisés en appartements de 1.500, 2.000 francs et au-dessus, rapportent à peine 5 ou 6 %, et entre ces deux termes extrêmes, il existe toute une gamme de maisons rapportant 7, 8, 10 %, selon la difficulté de l'exploitation et les aléas que court le propriétaire. Les immeubles qui contiennent des logements de 5 à 600 francs de loyer rapportent environ 7 %, ceux qui ne contiennent que des logements ouvriers de 200 à 300 francs, arrivent à 10 %. De telle façon que l'individu paye d'autant plus cher qu'il est plus pauvre? La raison d'être de cette anomalie va nous être donnée par les renseignements que je tiens de l'un de ces propriétaires de maisons ouvrières.

Ce propriétaire cherchait à vendre une maison qui, disait-il, rapportait 10 % et, malgré cela, il ne pouvait trouver acquéreur. Comme je lui demandais la raison de cet état de chose si étrange, voici sa réponse : « Ce sont les ennuis continuels du fait de mes locataires qui m'ont dégoûté du métier de propriétaire d'immeuble. Aujourd'hui, dans ce quartier des Buttes-Chaumont, ce

sont les locataires qui font la loi; ils appellent le propriétaire devant le juge de paix à tout propos, et presque toujours le juge leur donne raison.

« Il y a, d'autre part, dans la classe ouvrière, des chevaliers d'industrie qui se vantent de ne jamais payer leur terme. Voici comment ils opèrent : dès le premier terme, ils demandent un délai en inventant une histoire quelconque d'enfant malade, ou de chômage; inutile de regimber et de les citer devant le juge de paix; étant donné les idées du jour, le juge, plein de sollicitude pour « les petits », leur accordera immanquablement les délais qu'ils demanderont. Au second terme, ils essaient encore de recommencer l'opération, et ainsi de suite jusqu'à ce que le propriétaire menace de leur donner congé; ce jour-là, ils refusent net de partir à moins qu'on ne leur délivre quittance de tout ce qu'ils doivent, sous prétexte que, sans quittances, ils ne peuvent trouver d'autre logement.

« Il faut donc recourir à l'expulsion, qui coûte au propriétaire une centaine de francs de frais, plus la perte de tout ce qui lui est dû. On ne peut en effet compter sur la saisie, car si on défalque d'un mobilier ouvrier tout ce que la loi en exempte, il ne reste plus rien. « Ce mal est non seulement grave, mais contagieux, » me dit mon interlocuteur; « il m'arrivait d'avoir un palier de quatre locataires payant bien, l'un d'eux partait et se trouvait remplacé par un des aigrefins dont je vous parle; au bout de six mois plus aucun locataire ne payait sur ce palier : le nouveau venu leur avait si bien démontré les avantages de sa façon de faire et l'impuissance du propriétaire vis-à-vis de ces pratiques qu'ils étaient amenés à essayer tous du procédé, et je me voyais obliger souvent d'expulser *tout un palier à la fois.* »

On saisit par cet exemple la raison de cette élévation du taux des loyers à mesure que les appartements sont moins importants. C'est l'imprévoyance et l'indiscipline sociale d'une partie de la population ouvrière qui cause à l'autre, celle des honnêtes gens qui paient, un surcroît de dépenses.

Nous rencontrons ici un exemple curieux des effets inattendus que peuvent avoir certaines lois faites, en principe, dans l'intérêt

de la classe ouvrière et qui ne réussissent souvent à favoriser que quelques individus peu recommandables au détriment de la masse sur laquelle elles pèsent lourdement. On peut dire que toute loi sur l'expulsion, sur la saisie, etc., qui a pour effet de rendre plus difficile pour le propriétaire le recouvrement de ses loyers, fait hausser le prix de ces loyers, parce qu'elle éloigne un certain nombre de capitalistes de la construction des maisons ouvrières et que, diminuant l'offre des logements, elle fait hausser leurs prix, par suite de l'inéluctable loi de l'offre et de la demande qui seule domine tous les marchés.

Chez les chiffonniers, l'imprévoyance étant à son maximum, on avait été obligé d'abandonner les procédures habituelles, impraticables pour des chambres valant au maximum 2 fr. 50, et d'adopter ces procédés de sauvages pour obliger les locataires à observer leurs obligations. Mais on comprend que tous les capitalistes ne soient pas d'humeur à faire un pareil métier, et par suite, limitation de la concurrence et élévation des loyers.

Je dois dire que, depuis une dizaine d'années, ces pratiques ont disparu. Dans la cité Jeanne-d'Arc où elles ont subsisté en dernier lieu, elles ont cessé depuis que la cité est passée entre les mains d'une compagnie qui en a transformé l'exploitation. Actuellement la société exige du locataire qui entre le versement préalable du prix de *quatre semaines de loyer;* les paiements suivants se font chaque semaine et, au premier retard, c'est le juge de paix, les frais et l'expulsion.

Vêtements. — Les vêtements ne préoccupent pas non plus beaucoup le chiffonnier; ils lui sont bien souvent donnés et forment même pour lui un article de vente qui a nom *la brocante*. Les chiffonniers sont du reste les plus déguenillés des prolétaires; leurs enfants vont souvent à moitié nus et le désordre de leur toilette est une de leurs caractéristiques. Une chiffonnière attribuait à cette mauvaise tenue la difficulté qu'ils ont à sortir de leur métier. « Comment voulez-vous qu'on mette en apprentissage, disait-elle, des enfants qui vont nu-pieds, et bien souvent sans culotte ni chemise »? Ici encore nous trouvons des besoins

réduits à leur plus simple expression et satisfait, en grande partie par la simple récolte.

Les vêtements, comme la nourriture, leur sont presque toujours donnés; cependant ils se plaignent d'une diminution « dans la brocante », ils accusent de cette diminution le « chineur » ou brocanteur qui va à domicile pour acheter les vieux habits et les chiffons.

L'industrie de ce dernier, que l'on confond quelquefois avec le chiffonnier « biffin » ou récolteur, s'exerce sur les mêmes objets ou tout au moins sur une partie de ces objets; mais le mode d'acquisition est tout à fait différent; le « chineur » ne ramasse rien, il achète tout. C'est pour cela, du reste, que les biffins lui reprochent de leur nuire; car par l'appât du gain il détourne bien des personnes de jeter leurs vieilles nippes et entraîne, paraît-il aussi, certaines concierges à faire disparaître des boîtes à ordures, avant l'arrivée du chiffonnier, les hardes susceptibles d'être vendues au chineur.

Le chineur achète pour revendre; c'est donc un commerçant; et cela suffit pour qu'il soit absolument différent du biffin. Les chineurs-brocanteurs sont tous Juifs ou Auvergnats, et parmi ces derniers la plupart, me dit-on, du canton d'Ardes (Puy-de-Dôme). Au contraire, parmi les biffins ou chiffonniers-récolteurs, il n'y a jamais d'Auvergnats ni de Juifs.

Hygiène. — Les questions d'hygiène sont totalement inconnues de cette population; le mot même est pour eux un épouvantail; ils y voient une sorte de Déesse malfaisante qui s'est donné à tâche de persécuter les pauvres chiffonniers : c'est au nom de l'hygiène en effet que la police les tracasse pour obtenir un peu plus de propreté dans leurs habitations, et limite par exemple le nombre des porcs qu'ils ont le droit d'élever. Bien souvent, au cours de mes enquêtes, j'ai entendu cette exclamation : « Voyez-vous, notre plus grand ennemi, c'est l'hygiène! »

En fait, il n'est guère possible de rêver rien de plus sale que certains chiffonniers. J'en ai vu qui ne paraissaient pas s'être lavés aucune partie du corps depuis vingt ans et plus, si on

ajoute à cela que des familles entières s'entassent pêle-mêle dans des taudis dix fois trop exigus et que leur « camelote » est quelquefois dans la même pièce, on conviendra qu'il n'est guère possible d'imaginer des conditions plus antihygiéniques. Cependant, aussi bien dans les plus malpropres cités de chiffonniers que dans les usines de chiffonnage d'où on sort au bout de quelques instants couvert d'une couche d'un centimètre de poussière, on trouve un état général de santé très satisfaisant. Au témoignage de toutes les personnes interrogées, il n'y a pas parmi les chiffonniers plus de maladies ni d'épidémies que dans le reste de la population. Les seules maladies fréquentes sont dues à l'alcoolisme, qui peut être considéré comme la véritable plaie du chiffonnier.

Récréations. — Les récréations préférées des chiffonniers sont peut-être de tous les phénomènes sociaux que nous venons de passer en revue celui qui les rapproche de la façon la plus curieuse des populations classiques de la simple récolte.

La récréation favorite des chiffonniers, c'est le cabaret et les interminables palabres qui ont lieu autour de la bouteille de vin. Aussi acquièrent-ils par là une facilité d'élocution qui frappe au premier abord chez n'importe lequel d'entre eux : ce pauvre hère en haillons que vous voyez fouiller dans une boîte à ordures s'exprime avec une facilité et une aisance étonnante, dès qu'on le met sur un sujet qui lui est familier.

Enfin les chiffonniers adorent le théâtre et le chant.

Tout ce qui ne passe pas chez le marchand de vin sert à payer le théâtre; le samedi soir, me dit-on, ils sortent par bandes de leurs cités et se dirigent vers la plus prochaine salle de spectacle. L'un d'eux me dit qu'il va souvent chez Antoine. Si on remarque que les chiffonniers se lèvent tous les jours sans exception de très bonne heure, vers 4 heures du matin en général, on conviendra qu'il leur faut faire un véritable effort pour aller au théâtre.

Cet effort est d'autant plus pénible pour eux que, dans leur vie habituelle, ils s'organisent de façon à se coucher de bonne

heure. C'est ainsi que les réunions corporatives ont toujours lieu vers 3 heures de l'après-midi.

Le chant est également un de leur passe-temps favori. Quand ils reviennent du théâtre, ils font, paraît-il, souvent retentir les rues des éclats de chœurs assez réussis. Ils aiment à se réunir entre jeunes gens pour chanter; c'est à peu près du reste la seule relation de voisinage qu'ils aient, car, ainsi que nous le verrons plus loin, ils voisinent très peu. La concierge de la cité Dorée me montrait un terre-plein produit par la démolition d'une maison et me disait que souvent les jeunes chiffonniers de la cité se réunissent là les soirs d'été, étendent des tapis par terre, achètent quelques bouteilles de vin pour s'éclaircir la voix et que chacun à son tour y va de sa chansonnette. Lorsqu'un camarade a trouvé dans Paris une chanson nouvelle, il se fait un devoir de l'apprendre aux autres.

Dans le quinzième arrondissement existe un chiffonnier du nom de Petit Pierre qui est si connu pour sa belle voix qu'il est souvent invité dans les familles des environs pour égayer les cérémonies familiales. Il peut, paraît-il, chanter des opéras entiers sans une hésitation.

L'origine de cette aptitude est dans le travail. Pendant l'opération du tricage, qui se fait assis et sans grand effort, beaucoup de chiffonniers prennent l'habitude de chanter comme les cueilleurs méridionaux décrits par Demolins chantent en ramassant leurs fruits. Le rapprochement est curieux entre cette aptitude des chiffonniers et celle de tous les cueilleurs méditerranéens dont le goût pour le théâtre, le chant et l'art oratoire est assez connu.

Patronage. — Le chiffonnier n'a donc pas de patron, d'où aucune idée pour lui de la fameuse question sociale; en politique, il a même une tendance très accentuée à être du côté du bourgeois, car lorsque le bourgeois s'en va en villégiature, c'est la morte-saison. Cette idée que le bourgeois lui est nécessaire pour vivre est si fortement entrée dans son cerveau qu'elle l'incline à une certaine sympathie pour le riche. Plusieurs vieux chiffonniers me parlent avec un accent de regret de la période

impériale pendant laquelle de nombreuses familles riches fréquentaient la capitale et donnaient des fêtes dont les miettes tombaient dans l'escarcelle du chiffonnier. Il faut voir de quel accent de mépris un chiffonnier déclare que tel quartier, *c'est ouvrier*, voulant dire ainsi qu'il n'y a pas de gain important pour le chiffonnier.

Un conseiller municipal socialiste de Levallois-Perret qui a eu l'amabilité de m'introduire à plusieurs reprises dans ce milieu, me disait combien il les avait trouvés réfractaires au socialisme. Il n'avait pas quatre électeurs parmi eux, malgré qu'il connût presque toutes ces familles et vécut même sur un certain pied de camaraderie avec plusieurs jeunes chiffonniers, ses anciens camarades d'école.

Cultures intellectuelles. — On peut constater chez les chiffonniers une remarquable facilité d'assimilation analogue à celle que l'on note chez les peuples de simple récolte, principalement chez les cueilleurs. Toutes les personnes interrogées ont été unanimes sur ce point. Les enfants des chiffonniers sont excessivement irréguliers à l'école, et cependant ils obtiennent des résultats supérieurs à ceux des autres enfants de la classe ouvrière. On me montre un tout petit qui, au bout de deux mois d'école, connaissait déjà ses lettres et ses chiffres et commençait à savoir les tracer. Phénomène assez curieux, il leur arrive, paraît-il, de se faire assez souvent la classe entre eux. La concierge d'une cité de chiffonniers me montrait des portes et des murs couverts de lettres, de chiffres, d'additions et de soustractions et me disait que lorsqu'un jeune chiffonnier avait appris quelque chose de nouveau à l'école, il s'empressait de le montrer ensuite à ses camarades.

Religion. — Il n'est pas jusqu'à la religion, qui, chez les chiffonniers, présente comme chez les chasseurs une étrange incohérence. L'union libre est la règle générale; aucune pratique religieuse n'est observée et, à côté de cela, on voit constamment l'enterrement religieux, la première communion et le baptême.

Les cérémonies religieuses que les chiffonniers ont conservées

se rapportent essentiellement à la famille : d'abord le culte des parents morts et, comme conséquence, la pompe religieuse dont on entoure les enterrements; en second lieu, l'amour des enfants et l'éclat dont on entoure les fêtes de l'enfance : baptême, première communion et même distribution des prix. Presque tous les chiffonniers s'arrangent pour obtenir des concessions de terrain de cinq ou dix ans dans les cimetières et les tombes sont, paraît-il, bien entretenues. On ne manque jamais du reste de faire une quête parmi les voisins et amis pour la couronne mortuaire à l'occasion de chaque décès.

Tout cela est absolument voulu et conscient, et le conseiller municipal que j'ai déjà cité me rapportait les paroles d'un chiffonnier son partisan qui lui disait : « Je suis, vous le savez, corps et âme avec vous, mais en ce qui concerne les cérémonies du baptême et de la première communion, je tiens à ce que mes enfants les accomplissent, et il ajoutait : « Voyez-vous, je crois tout de même qu'il y a quelque chose là-dessous. »

Voisinage. — Tout chasseur est un concurrent; tout chiffonnier est également un concurrent; aussi y a-t-il peu de relations de voisinage parmi les chiffonniers; *le métier est jaloux*, me disait l'un d'eux, on se rend peu de visites, chaque famille reste chez elle sans chercher à voisiner avec les autres; ce fait est à rapprocher de la dispersion caractéristique du chasseur.

Corporation. — Nous trouvons, par voie de conséquence, une grande difficulté de groupement parmi les chiffonniers; leurs coopératives et leur syndicat sont à l'état rudimentaire et ne paraissent pas devoir de sitôt se développer. Nous allons faire une comparaison intéressante à ce point de vue avec l'inaptitude fondamentale des Indiens d'Amérique à constituer un groupement national stable. L'Indien chasseur, d'une habileté prodigieuse, guerrier incomparable, a cependant toujours été incapable de présenter une résistance tant soit peu efficace aux hommes blancs à cause de son indiscipline incurable; la citation suivante va nous en donner la mesure; elle est tirée de l'ouvrage d'Edmond Demolins : *Comment la route crée le type social*;

« Les Indiens ont la plus grande difficulté à organiser des expéditions régulières et suivies. Les bandes de guerre se réunissent et se dispersent aussi facilement que les troupes de chasse; elles suivent et abandonnent leurs capitaines improvisés avec la même facilité.

« Le fait suivant, raconté par un témoin, John Tanner, se reproduit presque invariablement dans les expéditions de guerre des Indiens.

« Une bande marchait contre les Sioux et la discorde régnait naturellement parmi les chefs. L'un d'eux prend la parole : « Muskegoes, dit-il, vous n'êtes pas des guerriers. Vous êtes venus bien loin de votre pays pour attaquer les Sioux. Des centaines de vos ennemis sont tout près de vous et vous ne savez pas même en rencontrer un, à moins qu'ils ne viennent tomber sur vous et vous tuer ». Cela dit, il annonce qu'il retourne dans son pays avec ses vingt hommes. Ce fut le commencement de la débandade générale.

« Pendant la plus grande partie du jour, le mouvement se continua sous les yeux impassibles du principal chef A-gus-ko-Gant, dit le Prophète du Grand Esprit, sans que celui-ci témoignât son désappointement, sans aucune tentative de sa part pour arrêter les mécontents, sans qu'aucun muscle de son visage ne trahît ses impressions. Cependant, lorsqu'il vit sa troupe réduite de soixante hommes à cinq, les larmes s'échappèrent malgré lui de ses yeux.

« Dans une autre expédition racontée par le même voyageur, deux cents Assiniboins firent volte-face, ce qui réduisit la troupe à cinq cents. Elle n'était plus que de quatre cents, lorsqu'on arriva à deux journées du village qu'on se proposait d'attaquer. Enfin il ne se présenta que vingt hommes décidés à suivre le chef, quand il fallut reprendre la marche pour aller à la rencontre de l'ennemi.

« Et Tanner ajoute : « De ces guerriers, nul ne voulait reconnaître aucune autorité supérieure à sa volonté. Il est vrai que, d'ordinaire, ils accordent une sorte de déférence, un certain degré de soumission au chef sous les ordres duquel ils se sont

mis en marche; mais, le plus souvent, cette obéissance ne dure qu'autant que la volonté du chef correspond entièrement aux inclinations de ses guerriers.

« La chasse aux bisons ne développe donc ni l'habitude de la discipline, ni celle de la hiérarchie stable. Le type est instable depuis la famille jusqu'aux groupements de la vie publique. L'Indien est capable de courage individuel; il est capable d'accomplir des exploits guerriers, mais il est incapable de s'organiser en groupements stables. C'est ce qui explique pourquoi il a été si facilement vaincu et dominé par l'Européen. »

Nous allons voir que les chiffonniers montrent une incapacité du même genre. Voici ce qui se passe au Syndicat, d'après le journal *Le Réveil des chiffonniers*. Dans le numéro de mai 1908 on pouvait lire les trois articles suivants :

TOUT PASSE, TOUT LASSE

« Venir à tout bout de champ répéter la même chose; cela devient barbe et cheveux, et malgré tout, vous devez tous, camarades, vous mettre dans l'idée que nous sommes au moment le plus dangereux pour nous.

« En nommant votre nouveau bureau, vous l'avez mis en demeure de défendre vos intérêts et, croyez-moi, ils sont rudes.

« Vous avez pu constater que les banquettes à notre réunion générale étaient lasses de se tordre sous le poids des camarades qui brillaient par leur absence. Il faut véritablement y remédier et, dans vos quartiers, vous n'êtes pas sans avoir entendu ces propos que l'on vous tient, car il est entendu que ce ne sont toujours que les mêmes que l'on voit en réunion; l'on vous dit : je paie mes cotisations, c'est bien assez, eh puis! où va l'argent? Lorsque les camarades de certains, il est sûr, se figurent que le délégué peut se payer une station balnéaire à Monte-Carlo avec leurs cotisations, il y a des moments de quoi en rire. Pour les réunions c'est autre chose, l'on vous répond : Il y a assez de gourdes sans moi. Il faudrait laisser un peu ces camarades se dégrouiller seuls, peut-être que, jetés sur le pavé, ils

sauraient reconnaître ce que le bureau doit et fait pour eux, il faut malheureusement répéter ceci à chaque instant, toujours la même chose.

« En finissant, il faudrait bien remercier par la même occasion les camarades des deux coopératives de Saint-Ouen qui, à peu près au nombre de quinze ou vingt, se trouvaient à la réunion sur soixante-dix membres.

Le bureau en entier vous demanderait pour son travail peu de chose : un peu plus de présence aux réunions pour les encourager. C'est peu véritablement.

« Henri Petitot, Émile Henry. »

TROP D'AMBITION

« Ambitionner, une place, et, une fois obtenue, ne pas en remplir les fonctions, voilà le cas des camarades.

« Nous constatons que, depuis le 24 avril, nous sommes tout au plus six à sept camarades à la permanence.

« Que font ces camarades ? Verser des demi-setiers au comptoir et les autres se promener. Ce n'est peut-être pas ce poste d'administrateur que l'on enviait ; on visait plus haut. Un autre camarade nous disait le travail qu'avait fait son père pour le syndicat ; en tous cas, il ne le suit pas dans cette voie.

« Je résume en disant à ces camarades qu'ils se sont engagés envers tous les camarades à défendre notre cause et n'en font rien, et cependant la cause vaut leurs dérangements.

« Je me permets de leur voter un blâme au nom de tous les syndiqués pour le travail qu'ils ne font pas.

« Louis Petitot. »

Quand on écrit semblables aménités, on a dû s'en dire bien d'autres ; on croirait entendre le chef indien : « Muskegoes, vous n'êtes pas les guerriers... », etc.

Enfin voici le compte rendu d'une séance du conseil du 24 avril 1908 :

« Membres présents : Humbert, Bozon jeune, Bouailler, Petotit aîné, Testu, Roland, Petitot jeune.

« Relevage des anciens comptes. Les membres présents regrettent que les camarades qui ont été nommés à la réunion générale et qui font défaut à la permanence ont tort, vu le laisser aller complet de notre corporation.

« Les camarades Petitot et Rolland sont mandatés pour aller trouver Legendre et le mettre en demeure de restituer ce qui appartient à l'organisation et le convoquer pour le mardi 28 à la permanence, etc. »

Depuis la fondation du syndicat, sur cinq secrétaires quatre ont dû se retirer à la suite de malversations plus ou moins bien établies. Les chiffonniers que j'ai pu voir se plaignaient encore du laisser-aller qu'ils constataient dans l'administration du syndicat. Le journal ne paraissait plus, les cotisations n'étaient pas perçues et l'un d'eux s'écriait en s'adressant à moi : « Je ne peux pas vous donner ma cotisation, à vous, je ne vous connais pas ! »

Il est à noter que jamais il n'y a d'étrangers dans ce syndicat. Le chiffonnier est beaucoup trop méfiant pour confier ses intérêts à une tierce personne quelconque. C'est à peine s'il donne à un camarade bien connu de lui et qui a travaillé longtemps à ses côtés une confiance suffisante pour diriger matériellement le groupement, mais jamais aucun secrétaire du syndicat n'a réussi à devenir un meneur écouté et obéi aveuglément. On peut conclure que dans ce groupement il n'y a ni chef ni soldat ; aussi, comme le dit M. Paulhian, le chiffonnier est-il le plus exploité des prolétaires, bien qu'il paraisse tout d'abord un travailleur libre.

Opinions politiques. — Ses opinions politiques sont aussi peu définies que celles du mouronnier et du mégotier ; « il n'est pas socialiste », mais les autres nuances politiques ne paraissent pas l'attirer davantage. Il est, me dit-on, presque toujours du côté de la pièce de cent sous.

Le trait suivant, que rapporte M. Paulhian, concorde parfaite-

ment avec mes propres observations : « Un soir, dans une réunion électorale à laquelle assistaient beaucoup de chiffonniers, un anarchiste prononce un discours enflammé et énumère toutes les souffrances que le peuple endure. Lorsque l'orateur eut terminé son discours, un chiffonnierdemande la parole. « Nous venons d'entendre d'excellents médecins connaissant parfaitement notre maladie, mais nous voudrions qu'au lieu de la si bien décrire, ils nous en indicassent le remède. — Le remède! s'écrie l'anarchiste, c'est la révolution sociale! — Ce n'est pas cela qui mettra des os dans les tas d'ordures, » répond le chiffonnier, qui tranquillement quitte la salle de réunion, prend sa hotte et son crochet et s'en va à son travail. Ceci nous amène à remarquer quelle est l'erreur de ceux qui pensent que la mentalité des prolétaires doit être la même dans tous les pays et dans toutes les circonstances pourvu qu'ils aient un point commun, *la misère*. Il est permis de dire au contraire que ce qui influe le plus sur les idées d'un homme, ce n'est pas ce qu'il gagne, mais comment il le gagne. Certes les chiffonniers sont des prolétaires, et cependant ils sont à peu près inaccessibles aux séductions des théories socialistes et révolutionnaires, et cela de l'avis d'un homme qui les connaissait bien et dont la sincérité parfaite ne fait pas de doute.

Autorités et agents. — *Démêlés des chiffonniers avec les gens de la production.*

Ici encore nous constatons une lutte séculaire des chiffonniers avec les gens des autres métiers, comme nous l'avons vu pour le mouronnier, le mégotier et, en général, pour tous les simples récolteurs.

Voici quelques indications à ce sujet : La première ordonnance que cite M. Paulhian est celle de 1628, « qui défend au chiffonnier de vaguer et d'errer par les rues et faubourgs avant la pointe du jour ». Les allures étranges de ce cueilleur qui veille par nécessité de métier quand tout le monde sommeille, étonne et irrite les gens qui vivent d'un autre métier. Aussi les ordon-

nances se succèdent-elles : « En 1701, Messire Marc René de Voyer de Paulmy d'Argenson, conseiller du roi en ses conseils et lieutenant général de police de la ville, prévôt et vicomté de Paris s'étonne que, malgré les défenses qui leur furent réitérées, quelques chiffonniers se permettent de sortir de leurs maisons à minuit, et de vaguer dans les rues sous prétexte d'amasser des chiffons, ce qui peut donner lieu à la plus grande partie des vols qui se font tant des auvents que des grilles et des enseignes.

« ... En conséquence avons fait défense à tous les chiffonniers et chiffonnières et autres de vaguer par les rues, ni d'amasser des chiffons avant la pointe du jour à peine de trois cents livres d'amende et de punitions corporelles. »

C'est en vain que le chiffonnier réclame, c'est en vain qu'il démontre de la façon la plus claire que sa corporation est celle qui fournit le moins de repris de justice? On refuse de l'écouter, on s'obstine à vouloir le pourchasser, et alors commence entre les chiffonniers et l'administration cette lutte qui n'est pas encore terminée de nos jours et dans laquelle jusqu'à présent l'administration n'a certainement pas eu le dessus.

Aux prescriptions de l'Autorité les chiffonniers ont opposé l'inertie la plus complète; ils ont continué à chiffonner sans se préoccuper des ordonnances de police et lorsqu'on les condamnait à payer 300 livres d'amende, ils répondaient : « Fort bien, mais là où il n'y a rien, le roi perd ses droits; prenez ma hotte, et nous serons quittes. »

En 1828, M. de Belleyme, préfet de police, veut lui aussi faire une ordonnance sur la matière. Le chiffonnier avec son crochet, sa hotte et son fallot l'effraye. Pensez donc, un crochet... peut devenir un instrument de vol et de meurtre, la hotte... peut servir à cacher les objets volés, et le fallot sert à reconnaître les lieux. Les habitants de Paris, ajoute M. de Belleyme, sont justement étonnés qu'au mépris des anciens règlements, ces individus aient usurpé et conservent... le privilège de veiller lorsque tous les autres sommeillent! Cette tolérance extraordinaire compromet la sécurité publique. M. de Belleyme estime qu'il faut mettre un terme à cet état de chose et il fait du chiffonnage une pro-

fession autorisée. A l'avenir, nul ne pourra ramasser des chiffons dans la rue sans y avoir été autorisé par l'administration. Tout chiffonnier recevra une médaille en cuivre de forme ovale qui contiendra les noms, prénoms, sobriquets et signalement, ainsi qu'un numéro d'ordre. Cette médaille sera portée d'une manière apparente. Le chiffonnier devra en outre faire placer sur la face extérieure de la hotte, en chiffres percés à jour de 54 millimètres de hauteur, son numéro d'ordre. Ce chiffre sera reproduit en couleur noire sur une des vitres de la lanterne et cette lanterne à laquelle M. de Belleyme reprochait de servir à éclairer les localités devra, par ordre de M. de Belleyme lui-même, être constamment allumée.

Les chiffonniers commencent par se conformer à l'ordonnance de M. de Belleyme; ils demandent et obtiennent la médaille de forme ovale sur laquelle les sobriquets les plus impossibles sont gravés; ils placent sur la face extérieure de la hotte le chiffre réglementaire, percé à jour et de 54 millimètres de hauteur, ils peignent ce même chiffre sur leur lanterne. En un mot, ils font tout ce qu'on exige d'eux. Vont-ils travailler librement? Hélas! non, et l'Administration ne tarde pas à s'apercevoir que toutes les mesures qu'elle a voulu prendre contre cette population nomade, indépendante, presque sauvage, n'ont abouti à rien, et que les médailles, au lieu de servir à embrigader les chiffonniers, n'ont eu pour résultat que de les affranchir. En effet, ces médailles (de 1828 à 1873, la Préfecture en a délivré onze mille environ) passaient de mains en mains; les mourants les léguaient à leurs enfants ou à leurs voisins, qui n'avaient qu'à prendre le sobriquet du défunt pour être en règle avec la police.

Un agent rencontre un groupe de chiffonniers :

— Vos médailles?

— Les voilà, monsieur l'agent.

— Comment vous appelez-vous?

— Moi, je me nomme Bibi.

— Et vous?

— Poil-aux-Pattes.

— Et vous?

— Moi, on m'a toujours appelé Sac-d'os.

— Et vous, la vieille femme?

— Je suis Rosalinde Fanion, mais dans la cité je suis connue sous le nom de Gras-d'huile.

En voilà des noms, tous les mêmes, toujours des sobriquets pour échapper à la police. Voyons si ces sobriquets figurent bien sur ces médailles?

L'agent examine les médailles et constate que les sobriquets indiqués y sont bel et bien gravés en toutes lettres. Cependant il est certain que ces médailles n'appartiennent pas à leurs vrais propriétaires.

— Poil-aux-Pattes, cette médaille n'est pas à vous, le signalement ne correspond en rien à votre figure.

— Ma figure? J'ignore comment elle est, je ne l'ai jamais regardée, mais ce que je sais bien, c'est que c'est moi le vrai Poil-aux-Pattes.

Que faire? Allez-vous infliger à cet homme une amende? Il ne la paiera pas. Le mettrez-vous en prison? Après tout, quel crime a-t-il commis? Il a ramassé des chiffons dans la rue sans autorisation! La Préfecture de police, voyant l'impossibilité d'appliquer à la lettre les ordonnances concernant la matière, finit par les laisser tomber en désuétude. »

On aperçoit bien par cet exemple la raison d'être de la faiblesse de la société contre ces désorganisés. Elle n'a pas de moyen de les atteindre, et cela parce que les sociétés civilisées modernes étant organisées suivant le travail de la majorité des individus qui les composent, sont désarmées en face de gens qui, par suite de leur travail différent, ont une tout autre organisation.

Les peines et châtiments qui ont un effet certain sur les autres ne les touchent pas ou peu. C'est ce que l'on constate pour tous les désorganisés du monde qui sont inaptes à vivre dans nos sociétés. Ils ne peuvent entrer sans les briser dans nos groupements habituels et les châtiments suffisants pour maintenir l'ordre avec les éléments ordinaires de nos sociétés sont absolument insuffisants pour eux. Tel est le cas pour les nègres du Congo, par exemple.

Lorsqu'un Européen établi dans la colonie désire, en rentrant en France, emmener quelqu'un de ses serviteurs, le gouvernement de la colonie sait si bien par expérience que le noir arrivé en France s'y rendra rapidement insupportable et qu'on sera obligé de le rapatrier, qu'il demande à ce qu'on verse à l'avance le prix du retour, afin que ce retour ne soit pas à la charge de la colonie. Le noir arrivé en Europe et n'étant plus maintenu par des châtiments suffisants, y devient en très peu de temps dangereux pour le milieu.

Mais les chiffonniers n'ont pas eu seulement à lutter contre l'Administration de la police, ils ont eu à se défendre contre une tendance générale dans le monde moderne, la tendance à la concentration industrielle. Des industriels, des financiers frappés des bénéfices que pourrait procurer l'industrie du chiffonnage, entreprise en grand, ont essayé à plusieurs reprises, et encore naguère, de s'emparer de ce territoire de chasse au détriment des chiffonniers. Et nous assistons au spectacle curieux de la défense des chiffonniers par l'Administration de la police qui les molesta si souvent. — La police a, jusqu'à présent, défendu le territoire de chasse des chiffonniers comme le gouvernement américain défend celui des derniers Peaux-Rouges, et pour les mêmes raisons; c'est qu'elle se demande avec anxiété que ferait toute cette population si on lui supprimait ses moyens d'existence, étant donné son incapacité d'exercer un autre métier.

« En 1861, le préfet de la Seine propose de faire enlever directement les ordures ménagères par les voitures du concessionnaire de l'enlèvement des boues et de n'accorder plus aucune autorisation de chiffonnage. Un nommé Drevet, qui s'offrait pour organiser ce monopole, s'engageait à prendre à son service tous les chiffonniers médaillés et à les occuper soit au balayage des rues, soit au triage des ordures.

Le préfet de police combattit vivement ce projet, et M. Mettetal, alors chef de la première division, fit remarquer tous les dangers d'une pareille mesure. « Jamais, dit-il, les chiffonniers qui, avant tout, sont des indépendants, des indisciplinés, ne se feront

à ce travail de nettoiement qu'on veut leur imposer. Le chiffonnier aime son métier parce qu'il lui assure l'indépendance la plus absolue, il n'en acceptera aucun autre, et interdire le chiffonnage, c'est vouloir transformer en voleurs des gens auxquels la police après tout n'a rien à reprocher. »

La proposition fut repoussée, mais les auteurs ne furent pas découragés, et ils profitèrent du siège de Paris pour faire adopter le principe de leur projet. Le 11 septembre 1870, un arrêt du gouvernement de la Défense nationale interdit les dépôts d'ordures sur la voie publique et enjoint à chaque locataire de se pourvoir d'un récipient dans lequel tous les résidus de ménage seront versés.

Cet arrêté ne fut appliqué qu'en partie... Les difficultés, les réclamations, les contraventions furent si nombreuses, que cette fois encore, l'arrêté du gouvernement tomba en désuétude. Seuls les propriétaires d'hôtels particuliers ou de maisons de luxe l'appliquèrent en partie. Dans ces maisons, qui ont des concierges et des cours spacieuses, on installa une grande caisse destinée à recevoir toutes les ordures ménagères des divers locataires. Ces caisses devaient être vidées le matin sur la voie publique par les soins des concierges qui, trop grands personnages pour s'acquitter d'une pareille besogne, en confièrent l'exécution à des chiffonniers de leur choix auxquels, dans la corporation, on donna le nom de placiers.

Le 15 août 1872, nouvelles tentatives de M. Léon Renault, préfet de police, pour fixer *ne varietur* le nombre des chiffonniers ; nouvel échec.

Les chiffonniers pensaient avoir gain de cause, lorsque M. Poubelle, préfet de la Seine, se dit que, puisqu'on ne pouvait arracher le chiffonnier au tas d'ordures, il fallait arracher le tas d'ordures au chiffonnier. Le 7 mars 1884, parut l'arrêté qui ordonnait à tout propriétaire d'immeuble, grand ou petit, riche ou pauvre, d'avoir une boîte à ordures d'une forme particulière, dans laquelle les locataires videraient leurs résidus de ménage. Cette boîte, dont l'arrêté fixait non seulement la forme mais encore les dimensions, devait être vidée non plus sur la voie

publique, mais directement dans les voitures de l'administration.

On sait le bruit que fit cette ordonnance. Cette fois, les chiffonniers montrèrent les dents, ils protestèrent, organisèrent des meetings, et, soutenus par la presse, ils réussirent à faire porter la question à la tribune de la Chambre où leur cause fut défendue avec beaucoup de chaleur par le duc de la Rochefoucault-Bisaccia.

L'Administration fit une première concession : elle permit aux chiffonniers de fouiller dans les boîtes à ordures et même d'en verser le contenu sur des toiles, avant le passage des tombereaux...

En fin de compte, l'opération coûtait plus cher, était moins praticable, encombrait davantage la voie publique et gênait considérablement dans leur industrie les chiffonniers qui, au lieu d'avoir toute la nuit pour fouiller les tas d'ordures et en tirer tout ce qui a une valeur quelconque, étaient condamnés à courir devant le tombereau officiel et à chercher à la hâte dans chaque boîte les objets les plus apparents.

Aujourd'hui l'arrêté du 7 mars 1884 est toujours en vigueur; les récipients officiels ont été achetés, mais ces récipients ne sont pas toujours renouvelés le jour où ils sont hors de service, et il est permis de penser qu'avant peu, « les chiffonniers auront reconquis le droit d'exercer librement leur industrie, qui est une industrie considérable et par le nombre d'hommes qu'elle emploie et par le chiffre d'affaires qu'elle opère ».

Voilà le travail du chiffonnier coureur et ses répercussions sociales. Comme pour les deux types de simple récolte précédents, on peut dire que c'est un travailleur libre, vivant de la simple récolte sous le régime de l'atelier collectif du travail. Nous allons, pour préciser les idées, présenter quelques monographies de familles.

Quand j'ai voulu chercher un chiffonnier coureur dans Paris, je n'en ai pas trouvé. Le coureur, en effet, n'existe plus normalement dans l'enceinte des fortifications, il se trouve relégué dans la banlieue. C'est du reste plutôt une sorte de vagabond.

chiffonnier intermittent, appelé avec mépris par les placiers *le saqueux*, et plus ou moins traqué par la police par suite de l'absence d'autorisation et de médaille. Voici deux monographies de coureurs.

Monographie du coureur L...

L... est un homme de cinquante-cinq ans environ, maigre et voûté, assez propre de sa personne, et n'ayant pas l'allure ordinaire des chiffonniers. Je le rencontre dans un village de la banlieue. Il marche rapidement les yeux obstinément fixés au sol sans s'occuper de ce qui l'entoure. Je l'aborde, et par l'offre de quelques vieux habits à prendre chez moi j'entre en matière. J'apprends alors qu'il est réellement chiffonnier *coureur pur;* il n'a pas d'endroit fixe de chiffonnage, il parcourt généralement les villages de la banlieue depuis Clamart jusqu'à Chaville; il habite cependant à Paris, rue Louis-Blanc. Clamart se trouve à 9 kilomètres, Chaville à 15 ou 20, ce qui lui fait une tournée d'environ 40 ou même 50 kilomètres.

Ils sont du reste nombreux dans ce cas; ce matin-là, il avait déjà trouvé en arrivant une dizaine de coureurs installés à Clamart, et tous venaient de Paris. Cette chasse aux chiffons a donc tout à fait l'allure de la chasse au gibier : c'est à celui qui arrivera le premier. Comme pour cette dernière, il faut connaître les habitudes du gibier : ici ce sont les habitudes des ménagères. A Chaville, par exemple, c'est le mardi et le samedi que c'est *bon;* dans tel autre village, c'est le mercredi et le samedi.

L... porte simplement sur son épaule un sac et dissimule dans ce sac un crochet; rien ne le distingue d'un individu ordinaire, car n'ayant pas d'autorisation, il cherche autant que possible à passer inaperçu. Il ne peut, comme on le pense bien, ramasser les choses lourdes et de peu de valeur, comme le papier par exemple dont les placiers tirent un si bon parti; sa récolte est diminuée d'autant. Il accuse un gain journalier de 1 fr. 50 en moyenne.

L... paraît honteux de son métier de chiffonnier et s'empresse de me dire qu'il ne le fait que depuis un mois, mais cette déclaration doit être tenue pour suspecte, car il connaît trop bien les endroits où la chasse est bonne, les prix des différents objets et tous les détails du métier. Il a appris le métier de chiffonnier en voyant faire les autres; « dans les premiers temps, me dit-il, j'avais honte, il me semblait que tout le monde me regardait ». J'ai trouvé cette opinion chez tous les chiffonniers coureurs. Ils se considèrent un peu comme des parias, s'isolent volontiers et n'aiment pas qu'on les traite de chiffonniers.

Cette monographie est intéressante en ce qu'elle nous présente un cas de passage des autres métiers à celui de chiffonnier.

L... n'est pas en effet fils de chiffonnier; ses parents habitaient Montataire et sa mère a tout d'abord travaillé dans les Forges où elle était occupée à brosser des tôles étamées; elle est ensuite venue à Paris et s'y est employée comme laveuse. C'était une femme très vigoureuse, qui est âgée actuellement de quatre-vingt-cinq ans et vit avec son fils. Il a eu trois frères, deux sont morts et le dernier est contre-maître dans une usine de wagons où il gagne 7 fr. 50 par jour. Il a lui-même commencé à travailler dans les Forges de Montataire, puis dans les cartonneries d'Aubervilliers, enfin il a été chauffeur sur les bateaux mouches parisiens. A la suite d'un grève, il a été renvoyé et n'a pu rentrer; il gagnait alors 5 francs par jour. Actuellement, il obtient du travail pendant six mois de l'année dans les Magasins Généraux parisiens, où il gagne 3 fr. 85 par jour à manipuler des grains. Pendant les six autres mois de la morte-saison, il n'a pas d'autres ressources que le chiffonnage, mais, me dit-il, dès qu'il pourra trouver de l'ouvrage, il délaissera ce dernier métier. Il parle avec facilité, paraît intelligent, me dit que les ouvriers ne lisent pas en général, mais que lui, au contraire, aime la lecture, et qu'il a même chez lui une petite bibliothèque. Il parle des grèves et des patrons avec le calme de quelqu'un qui regarde tout cela de loin. « Les patrons, me dit-il, se moquent de l'ouvrier parce qu'ils ont le *pognon* et l'*instruction* »; ce der-

nier mot est assez curieux dans la bouche d'un ancien ouvrier, victime d'une grève.

L... est célibataire, il a vécu quelque temps maritalement avec une personne qu'il a quittée à la mort de son père pour venir habiter avec sa mère. Il me dit que les chiffonniers placiers sont les ennemis des coureurs et qu'ils font tout pour les supprimer, mais, ajoute-t-il avec énergie, « ils ne réussiront jamais ». Il va essayer de tourner la difficulté relativement à l'autorisation qu'il ne peut avoir puisqu'on ne délivre plus de médailles de chiffonnier depuis plusieurs années, en demandant une médaille de brocanteur.

Nous voyons là un cas assez rare d'ouvrier d'industrie passant au chiffonnage spontanément. C'est bien un type de coureur exactement semblable à celui que décrit M. Paulhian, mais il n'exerce plus son industrie à Paris et doit avoir recours aux villages de la banlieue.

Monographie du coureur X...

J'aperçois le jeune X... en train de fouiller une boîte à ordures sur le trottoir et lançant de temps à autre des regards furieux à une vieille femme qui opérait de même dans une autre boîte, de l'autre côté de la rue. Je l'aborde, en lui demandant s'il est chiffonnier et s'il veut venir chez moi pour prendre quelques vieilles hardes. A ce mot de chiffonnier, le pauvre garçon rougit jusqu'aux oreilles et paraît si honteux qu'il n'a plus mot en bouche ; il me fait cependant signe qu'il va me suivre, prend son sac sur son épaule et les yeux baissés, marche derrière moi. J'engage la conversation, mais à peine ai-je dit quatre mots qu'il s'écrie : « Vous savez, je ne suis pas chiffonnier, je suis plombier et je cherche simplement quelques épluchures pour donner à un cochon que nous élevons chez nous ». Il ajoute qu'il gagne 5 francs par jour dans son métier et que son père, également plombier, gagne 10 francs ; comme les affaires ne marchent pas pour l'instant, il occupe momentanément ses loisirs à chiffonner.

Tout cela est assez sujet à caution, car il me montre, quelques minutes plus tard, qu'il connaît parfaitement le chiffonnage; il énumère les différents objets que l'on doit triquer et leurs prix, et me parle des nombreux maîtres chiffonniers chez qui il va vendre. C'est son père qui lui a appris le métier de chiffonnier parce qu'autrefois, dans sa jeunesse, il avait été lui-même en contact avec cette classe de la population. Il a dix-sept ans et habite avec sa famille à Issy. Son père est Alsacien, sa mère était bonne à Boulogne lorsqu'elle s'est mariée; elle est Picarde; il a une sœur de quinze ou seize ans qui est blanchisseuse, un frère de onze ans, quatre autres frères ou sœurs de cinq, trois et deux ans et un petit dernier d'un mois. Son grand-père paternel était boulanger en Alsace, et a opté pour la France après l'annexion. Le jeune X... me dit qu'il faut 10 francs par jour à sa mère pour entretenir le ménage; il ajoute, détail intéressant, qu'on ne boit pas de vin chez lui, ou seulement un litre par jour pour la famille entière. Il refuse du reste un petit verre de liqueur que je lui offrais.

Je constate chez ce garçon une bien autre mentalité que chez les chiffonniers de métier au point de vue du groupement professionnel. Son père aide souvent le secrétaire du syndicat des plombiers; il passe, me dit-il, quelquefois une partie de la nuit à faire des écritures; quant à lui, il déclare qu'il va se mettre du syndicat et que cette affiliation est absolument nécessaire; il paiera comme cotisation 2 francs par mois. Le syndicat lui sera du reste très utile pendant son séjour au régiment, car il est d'usage, paraît-il, que les syndicats ouvriers envoient de l'argent à leurs membres pendant leur période militaire. En somme, nous avons là un type de chiffonnier occasionnel, comme du reste presque tous les coureurs.

Monographie du chiffonnier B...

L'intérêt que présente cette monographie est que B... est moitié coureur et moitié placier; il est coureur trois jours par semaine et placier les trois autres jours; on peut dire que c'est

l'homme de la *marche frontière,* qui lutte pour l'établissement de la propriété individuelle sur un terrain encore en partie livré au libre parcours; ennemi né des coureurs sur lesquels il déblatère à toutes occasions, il les déteste comme l'Américain du Far West déteste l'Indien chasseur, comme le colon français d'Algérie déteste l'Arabe pasteur qui s'efforce de maintenir le libre parcours.

B... vit dans une petite maison de bois située en plein champ près du cimetière d'Issy, en rase campagne; il a un terrain de 6 ou 7 perches, soit 180 mètres carrés environ, qu'il loue 2 francs la perche par an. Sur ce terrain est posée sa petite maisonnette qui repose sur quatre pieds, et peut être transportée d'un point à un autre sans difficulté. A côté se trouve un petit hangar servant d'écurie à son cheval et un autre hangar pour loger sa *camelote*. Il est à 1 kilomètre de Meudon et à 7 ou 8 kilomètres de Paris. Lorsque je lui demande pourquoi il a cherché ainsi à s'isoler, il me répond que c'est à cause des voisins, qui n'aiment pas la proximité des chiffonniers. En définitive, son isolement est volontaire et provient, je crois, du même sentiment de honte que nous avons vu chez les deux coureurs précédents.

Il chiffonne à Meudon depuis seize ou dix-sept ans, et son territoire de chiffonnage se divise pour lui en deux parties bien distinctes : il y a l'agglomération de Meudon même qui est soumise au régime de la place, et le quartier de la place Rabelais qui est, au contraire, sous le régime du libre parcours. Nous ne nous occuperons ici que de son travail de la place Rabelais qui peut le faire classer dans la catégorie des coureurs. Trois fois par semaine, il travaille dans Meudon même et les autres jours à la place Rabelais, l'enlèvement des ordures ménagères ne se faisant à Meudon que tous les deux jours dans chacun de ces quartiers.

Travail. — Dans le quartier de la place Rabelais, il ne sort pas les boîtes à ordures des maisons et laisse ce soin aux concierges. Comme je lui demande pourquoi il ne fait pas *place*

dans ce quartier, il me répond qu'il n'a pas voulu donner aux concierges l'habitude de sortir les boîtes, parce que c'est trop *ennuyant* pour lui. Lorsqu'il est malade ou qu'il fait trop mauvais temps, il peut ainsi rester chez lui sans inconvénient, tandis que, dans la partie de Meudon soumise au système de la *place appropriée,* il est obligé de sortir les boîtes et d'être là par conséquent tous les matins, par tous les temps, et sans pouvoir jamais s'absenter :

Dans le quartier de la place Rabelais, il se contente de fouiller les tas ou les boîtes déposées sur le trottoir; tout le monde du reste peut en faire autant; il n'a donc ici aucun droit de propriété. Cependant il tient à l'écart, autant qu'il le peut, les autres coureurs en arguant de sa médaille et de son autorisation, tandis que les autres n'en ont pas. Il place ses sacs de camelote bien en évidence sur la place au pied d'un arbre et me dit que, lorsque les autres les voient, ils n'osent pas rester et s'éloignent. Il fait du reste tout ce qu'il peut pour accentuer l'exclusion à son profit, il est souvent tendancieux dans les renseignements qu'il me donne; il déclare que la place a toujours existé alors que cela est nettement faux; il ne manque pas du reste de se plaindre des quelques malheureux coureurs qui traversent Meudon, et prennent en passant ce qu'ils peuvent grappiller de droite ou de gauche; il fait leur procès et me dit « qu'on ne sait pas ce que c'est », des vagabonds sans feu ni lieu qui couchent dans les bois et se nourrissent de ce qu'ils trouvent dans les boîtes à ordures, ce dont il exprime tout son dégoût. Il déclare que ce sont des bons à rien, des bandits capables de tout et qu'on devrait les empêcher de chiffonner ainsi; il fulmine contre les médailles de brocanteur qui permettent à certains de ces coureurs d'éviter les rigueurs de la police.

B... s'efforce du reste de se donner une allure officielle, il observe scrupuleusement tous les règlements, sa carriole porte une belle plaque avec son nom, son adresse et ses qualités; il est partisan de toutes les autorisations à demander et de toutes les restrictions à subir. En somme, il est sous le régime de l'atelier collectif de travail pour une partie de son lieu de chif-

fonnage et fait tout ce qu'il peut pour étendre le bénéfice de la propriété individuelle à cette partie-là, en évitant toutefois, autant que possible, les obligations d'assiduité y afférentes. Nous verrons plus tard, en étudiant le véritable placier, ce qu'est la place de chiffonnage, et nous reprendrons l'étude de ce cas intéressant, parce qu'il est intermédiaire entre le coureur et le placier.

Voici les autres données de sa monographie :

Propriété. — Sa maisonnette en bois a 3 mètres de côté, elle est supportée par quatre pieds et forme ainsi un petit hangar situé sous le plancher où se tient généralement un chien extrêmement hargneux. Elle lui a coûté 123 francs de matériaux. L'écurie de son cheval, qui est également en planches et son petit magasin à camelote lui ont coûté chacun 50 francs. Sa carriole vaut 80 francs, son cheval également 80 francs. Il prétend ne gagner que 3 à 4 francs par jour, ce qui doit être faux, car sa place me paraît assez bonne et, d'après ce que j'ai vu ailleurs, j'estime au moins au double son gain journalier. Il me dit que, s'il gagne si peu, c'est parce que Meudon *c'est ouvrier*, de telle façon qu'il n'y a rien dans les boîtes.

Famille. — B... a soixante-trois ans, de taille assez élevée, voûté, extrêmement sale, il est fils de chiffonnier. Son père, ancien ouvrier fileur, avait été blessé et mis dans l'incapacité de continuer son métier; aussi avait-il dû se faire chiffonnier. B... a chiffonné jusqu'à vingt-cinq ans avec son père, puis il s'est établi comme cordonnier; peu de temps après, il revint au chiffonnage. Ce doit être son manque d'activité qui l'a conduit à reprendre ce métier, car il me paraît fort paresseux, et toutes les fois que je vais chez lui, je le trouve en train de lire le journal.

Avant de s'établir à Meudon, il avait une place, boulevard du Temple, place qu'il a vendue 80 francs.

La femme B... est de petite taille, vive et alerte, encore plus sale que son mari. C'est elle qui va vendre la camelote et tient la bourse. Elle a cinquante-cinq ans, ses parents étaient terrassiers

siers; c'est son mari qui l'a entraînée dans le métier de chiffonnière dont elle n'est rien moins que fière. Ils sont mariés religieusement; tous leurs enfants sont baptisés et ont fait leur première communion. Ils ont eu six enfants, cinq sont morts de méningite en bas âge; une fille seule a survécu, elle est mariée avec un ouvrier d'industrie. Trois enfants sont nés de ce mariage et ont actuellement quatorze, dix et six ans; la grand'-mère me dit que pour rien au monde elle n'aurait voulu que ses enfants fussent chiffonniers.

Mode d'existence. — Voici ce que consomme cette famille pour deux personnes et par semaine :

	POIDS de l'aliment.	ALBUMINE.	GRAISSE.	HYDRATES de carbone.
	Grammes.	Grammes.	Grammes.	Grammes.
Pain.	7.000	503, 3	32, 48	3.349, 5
Viandes	1.000	158, 5	57, »	24, 8
Beurre.	500	4, 45	428, 5	»
Saindoux	500	4, 45	428, 5	»
Huile.	250	2, 22	214. 25	»
Légumes herbaces (donnés)	3.500	63, 70	7, »	157, 50
Légumes en grains	2.000	472, »	40, »	110. 20
Pommes de terre	7.000	91, »	105, »	140, »
Sucre	1.500	»	»	1.440, »
Vin	7.000	»	»	882. 50
Œufs (1 douzaine)	660	74, 778	72, 204	0, 019
		1.374, 398	1.384, 934	6.103, 799
Ce qui pour une seule personne donne	. . . . .	687. 189	692, 467	3.051, 899
Nombres donnés par M. Gautier pour la quantité moyenne consommée par un Parisien par semaine.	. . . . .	753, 41	395, 78	2.802. 10

La consommation du chiffonnier B... est supérieure à la moyenne pour les matières grasses et les hydrates de carbone, mais inférieure pour les matières azotées. — La raison en est probablement dans le travail musculaire très peu intense qu'il fournit, et, d'autre part, dans la nécessité de combattre le froid

qu'il supporte dans ses tournées matinales et qu'il doit ressentir aussi dans sa méchante baraque de bois.

Les récréations de ces deux vieillards consistent uniquement dans la lecture du journal et la compagnie de leurs petits-enfants.

B... sait lire, écrire et cause avec une grande facilité; quant à ses opinions politiques, elles sont à peu près inexistantes. Il parle de Napoléon et des faits de l'Empire avec un certain enthousiasme, car le métier marchait alors mieux qu'aujourd'hui : *c'est le bourgeois qui fait notre affaire et non l'ouvrier.* Voilà à peu près en quoi se résume la conversation que j'ai eue avec lui au point de vue politique.

B... est l'homme des confins; il est établi à la limite du territoire où règne la place, ou propriété individuelle, et du territoire du libre parcours. Nous verrons, en effet, que Paris est entièrement approprié par les chiffonniers placiers après une évolution absolument semblable à celle des nations européennes qui ont passé de l'art pastoral plus ou moins communautaire à la propriété individuelle du sol.

La situation de B. est bien supérieure à celle des deux précédents coureurs. Cela tient à la sécurité de gain que lui assure sa place de chiffonnage appropriée. C'est du reste ce que l'étude du placier parisien va nous faire comprendre.

IV

LE CHIFFONNIER PLACIER

Passage de l'atelier collectif à la propriété individuelle. — Le travail du placier. — La propriété individuelle de la place de chiffonnage : causes de son établissement et de son maintien. — Énorme influence de cette propriété sur la vie sociale du chiffonnier. — Monographie du chiffonnier R... — Les chiffonniers des broyeuses : aptitude plus grande au groupement syndical.

Nous avons vu le chiffonnier vivant, comme le chasseur, sous le régime de l'atelier collectif ; nous allons le voir maintenant passer de la communauté de l'atelier de travail à l'appropriation la plus complète de cet atelier avec exclusion absolue des autres. En somme, nous voyons le groupe des chiffonniers faire une évolution en tout comparable à celle des sociétés européennes qui, arrivées d'Asie à l'état communautaire, sont aujourd'hui sous le régime de la propriété individuelle ; et cette évolution s'est passée sous nos yeux, depuis une vingtaine d'années, c'est-à-dire que nous pouvons en suivre toutes les phases, en connaître facilement les causes, en noter les conséquences et constater en outre qu'elle se produit pendant que certains théoriciens croient pouvoir prédire la prochaine disparition de la propriété individuelle et le retour à un collectivisme plus ou moins mitigé.

Ce nouveau chiffonnier qui vit sous le régime de la propriété individuelle, s'appelle « placier ». Voici la description de son travail, d'après M. Paulhian :

Le travail du chiffonnier placier.

« Le placier, lui, ne court pas; il possède une place. C'est lui qui, dans les maisons où il y a une boîte à ordures, fait le service du nettoyage au lieu et place du concierge dont il a su gagner la confiance. Le matin, au petit jour, il entre dans la maison, il monte aux divers étages, prend la boîte à ordures de chaque ménage, la descend dans la cour, la vide, la racle, la nettoie et la remet en place. En récompense de ce travail, le concierge lui concéde le monopole du service de propreté de la maison, c'est-à-dire qu'à lui seul il accorde le droit de fouiller ces ordures avant de déposer les récipients dans la rue. Mais le chiffonnier ne s'en tient pas là, et, après avoir tiré du concierge tout ce que celui-ci peut lui concéder, il s'adresse aux cuisinières auxquelles il rend mille petits services. Pour elles il est plein de prévenances et d'attentions ; s'agit-il d'aller chercher un seau d'eau dans la cour ou de secouer un tapis dans la rue, le chiffonnier est là, il offre ses services ; au besoin, même, il se transforme en facteur, et si la bonne du troisième a une lettre à faire parvenir à son cousin le cocher du rez-de-chaussée, elle est certaine que le chiffonnier s'acquittera de la commission avec célérité, tact et discrétion. Et en échange que demande-t-il? Oh ! pas grand'chose, il demande qu'on lui réserve les bouts de pain et les restes de table. Les cuisinières n'y manquent jamais et, à côté de la boîte à ordures, il y a toujours le petit paquet contenant les croûtes pour le chiffonnier.

« Tous ces petits avantages réunis finissent par faire de la place une charge importante, beaucoup plus lucrative qu'on ne le pense généralement. Ces places se vendent comme des études d'avoué ou de notaire, c'est-à-dire que lorsqu'un chiffonnier est trop vieux pour continuer son travail, il présente un successeur au concierge et, si ce successeur est agréé, le nouveau titulaire paye une redevance à son prédécesseur.

« Il y a des places qui comprennent cinq ou six maisons à cinq ou six étages et qui rapportent à leur titulaire jusqu'à 15 et 20 fr. par jour. Aussi le placier ne se contente pas d'une hotte pour emporter son butin, il a une voiture à bras, à laquelle souvent il attelle sa femme et ses enfants.

« Le placier est un heureux. Avec quelques heures d'un travail facile qui n'a rien de bien pénible il peut gagner en moyenne 10 à 12 fr. par jour, mais par contre — et c'est là ce que lui reprochent ses collègues les coureurs — il n'est point libre. Qu'il pleuve, qu'il vente ou qu'il neige, il faut sous peine de perdre sa place, qu'il fasse son service; il faut, qu'il soit constamment aux ordres de messieurs les concierges et de mesdames les cuisinières. A ce métier on n'est plus chiffonnier. Et puis on fait toujours la même chose, on n'a plus aucun mérite « il n'y a aucun talent à être placier ». Il en est tout autrement quand, au lieu de se prélasser dans les grandeurs, on se contente d'être un simple coureur. Le coureur, à la bonne heure, lui, est un vrai chiffonnier, il a le plaisir de lutter contre les difficultés, il s'ingénie pour gagner son pain, pour deviner, trouver et exploiter les bonnes rues et les bons endroits. Et puis le coureur, lui, il est libre, il ne dépend de personne, il est son maître et il peut conserver « sa casquette vissée sur sa tête », tandis que le placier attrape des rhumes de cerveau à force de saluer les concierges et les cuisinières. »

Ce qu'il y a de notable, c'est l'évolution de cet indépendant, de ce chasseur de chiffons parcourant librement jadis la savane inappropriée des rues de Paris, que nous retrouvons propriétaire d'une portion de ce lieu dont il exclue rigoureusement les autres.

Quelles sont les causes de cette évolution? Comment cette propriété a-t-elle pris naissance; comment se maintient-elle? Enfin quelles en sont les conséquences sur la vie des chiffonniers? Telles sont les questions que nous allons nous poser et tâcher de résoudre.

La propriété individuelle de la place de chiffonnage ; causes de son établissement et de son maintien.

Ici comme partout la propriété individuelle s'est établie à un moment de crise, alors que l'ancien système n'étant plus capable de nourrir son homme, la propriété individuelle s'est montrée la condition nécessaire d'un travail plus lucratif et d'une certitude plus grande de la vie. Voici à la suite de quelles circonstances elle a pris naissance :

Avant 1870, les ordures ménagères étaient déposées dans la rue le soir et restaient à la disposition du chiffonnier pendant toute la nuit.

En 1870, un premier arrêté posa en principe l'obligation de la « boîte à ordures », mais cet arrêt ne fut pas rigoureusement appliqué dans toute la ville ; quelques propriétaires seulement dans les quartiers riches s'y conformèrent.

En 1884, un nouvel arrêté de M. Poubelle généralisa le système et, depuis cette époque, il est obligatoire pour tous. Alors le chiffonnier n'eut plus toute la nuit pour fouiller les ordures déposées sur la voie publique. Les boîtes, en effet, étaient sorties seulement quelques minutes avant le passage des tombereaux, et c'était en courant qu'il fallait y prélever les différents objets de la récolte, sans avoir le temps ni d'étaler les ordures ni de les fouiller à fond. Ce fut une période de crise très dure pour la population des chiffonniers ; il fallut s'ingénier pour surmonter cette difficulté et la plupart d'entre eux s'efforcèrent d'obtenir des concierges le droit de fouiller les ordures dans les maisons avant le passage du tombereau ; en échange, ils sortaient les boîtes à l'heure matinale où elles doivent être déposées sur la voie publique.

Mais pour obtenir ce résultat, il avait fallu déployer une certaine habileté, il avait été nécessaire de vaincre une difficulté, de faire un effort et l'expérience prouve que tout homme qui a fait un effort semblable désire en conserver le bénéfice pour

lui seul, d'où pour les chiffonniers l'idée d'exclure les autres de la place où ils s'étaient installés.

Voilà donc comment la propriété individuelle s'est établie. Mais il ne suffit pas d'avoir la volonté d'instituer une semblable propriété dans une collectivité, il faut encore en avoir le pouvoir.

Comment le chiffonnier a-t-il pu réussir à exclure les autres et ensuite à maintenir cette exclusion? C'est la question que j'ai posée à beaucoup d'entre eux, et voici la réponse qui m'a généralement été faite :

« Si un camarade s'avisait de venir fouiller les ordures sur la place d'un autre, il recevrait une correction qui lui ôterait l'envie de recommencer. — Mais, ai-je objecté, qu'arriverait-il si le propriétaire n'était pas le plus fort? — Il aurait, me fut-il répondu, *l'appui de tous les camarades*, ce qui amènerait sûrement son triomphe. »

Voilà bien la raison du maintien de cette propriété : le consentement général du groupe des chiffonniers. J'ai eu l'occasion d'interroger sur ce point un chiffonnier secondeur, c'est-à-dire un chiffonnier qui n'a pas de place et dont le métier consiste à faire momentanément la place des chiffonniers absents. Lorsqu'à l'heure où le tombereau va passer, il s'aperçoit qu'un de ses camarades n'est pas à son poste, il sort les boîtes, fait la récolte à son propre compte et le lendemain lui rend la place.

Je demandais à ce garçon s'il n'avait pas eu quelquefois la tentation de rester maître d'une de ces places dont il faisait pour ainsi dire l'intérim. Tout d'abord, la question lui parut si étrange qu'il ne la comprit pas, il me répondit que lorsque deux secondeurs se trouvaient en présence d'une place libre, dame! c'était le premier arrivé qui en profitait et que, s'il y avait contestation, il y avait bataille.

Mais, lui dis-je, il ne s'agit pas de cela, je vous demande si vous n'avez jamais eu la tentation de rester le maître définitif d'une des places dont vous étiez momentanément possesseur?

Il se tourna alors vers un de ses camarades qui se trouvait là et me dit, avec un geste d'étonnement : « Vous ne voudriez

pas que je prenne la place de cet homme qui l'a payée 80 francs ».

En somme, il s'est créé dans le milieu des chiffonniers une opinion publique favorable à la place, qui la préserve de toute atteinte et nous avons ainsi l'exemple d'une propriété individuelle s'établissant à la place d'une propriété collective, sans violences, sans guerres, sans contraintes d'aucune sorte, par le consentement mutuel de tous les intéressés. Voilà qui infirme l'opinion de bien des théoriciens, notamment d'Elisée Reclus qui, dans son livre *L'Homme et la Terre,* déclare, à plusieurs reprises, que toute propriété individuelle est forcément née de la violence et de la spoliation.

Etude de l'influence de la propriété individuelle de l'atelier sur la vie sociale des chiffonniers.

Nous allons maintenant, car la question en vaut la peine, étudier minutieusement l'effet de cette propriété individuelle sur la vie sociale du chiffonnier.

Travail. — Une modification profonde du travail en est résultée : le métier est devenu beaucoup plus astreignant. Le « placier » doit être d'une exactitude absolue, car les boîtes doivent être sorties tous les matins avant l'heure où les tombereaux municipaux passent. Il doit être également souple et poli envers les concierges, les cuisinières et les locataires auxquels il demandera des étrennes au jour de l'an.

Pour un homme qui a la dispute si facile (on dit : « se disputer comme un chiffonnier ») et le vocabulaire si riche, il y a là un sérieux effort à faire, une évolution mentale considérable. Quelquefois cependant, le chiffonnier est en conflit avec le concierge, mais la chose est rare et dangereuse pour lui, car elle pourrait à la rigueur lui coûter sa place. Ce n'est du reste que depuis quelques années, parce que la place de chiffonnage est aujourd'hui bien affermie, qu'on a vu naître ces conflits.

Propriété. — Nous venons de voir en quoi consiste la propriété

de la place de chiffonnage. Il semble que son mode de possession soit précaire, puisqu'il repose en apparence sur le bon vouloir du concierge, mais en fait, grâce à l'entente des chiffonniers et au respect qu'ils ont les uns les autres pour leur propriété, le concierge est dans l'impossibilité de trouver un remplaçant au véritable titulaire sans le consentement de ce dernier. J'en connais qui, pour punir le maraudage du concierge dans la boîte à ordures, refusent actuellement de la sortir. Malgré cela ils conservent leur propriété, car dès que les boîtes sont sur le trottoir, ils peuvent les fouiller sans qu'aucun autre chiffonnier les leur dispute.

Les subventions afférentes à cette propriété sont importantes et consistent dans de nombreuses victuailles données par les cuisinières.

Enfin, la transmission de cette propriété a lieu suivant les modes habituels, à titre onéreux ou gratuit et par hérédité. Il arrive aussi que quelque vieux chiffonnier meure sans postérité; sa succession en déshérence ne tombe pas dans le domaine de l'État; le chiffonnier voisin s'en empare prestement, et tout est dit. Les opérations de transmission ne sont jamais constatées par acte authentique, la simple parole suffit généralement, tout au plus existe-t-il un méchant écrit griffonné sur la table d'un marchand de vin.

Il est d'usage que les biens des chiffonniers se partagent en parts égales entre les enfants. Si la *place* se compose de plusieurs lots séparés, les enfants se les distribuent; dans le cas contraire, l'un d'eux garde la place et donne des soultes en argent aux autres. Le tout se règle à l'amiable et sans intervention de notaire.

Biens mobiliers. — Dans la méthode tourvillienne, le classement des biens mobiliers nous donne un critérium de l'échelon social auquel se trouve un individu. Celui qui ne possède pour tout bien que ses instruments de travail est au-dessous de celui qui possède son mobilier, et l'homme qui ajoute à ces deux propriétés des animaux de travail, est considéré comme supérieur aux deux autres.

Le chiffonnier de l'ancien type ne possédait que sa hotte, son crochet et son falot. Le « placier », a toujours au moins une petite charrette, quelquefois une charrette attelée d'un âne, même assez souvent cheval et carriole. La raison pour laquelle certains chiffonniers peuvent se permettre le luxe d'un pareil attelage réside uniquement dans la *propriété* de la place de chiffonnage. Cette propriété leur permet en effet de calculer d'une façon précise le poids des différents objets qu'ils auront à transporter chaque jour, et leur nature, ce qui entraîne la possibilité pour eux de s'organiser en conséquence au point de vue du transport et aussi d'entreprendre quelquefois tout un élevage de poules et de cochons qu'ils n'auraient jamais pu songer à faire sous le régime aléatoire de l'atelier collectif.

Il est du reste curieux de constater jusqu'à quel point les prévisions sont possibles pour le contenu des boîtes à ordures.

J'avais, à priori, émis devant un chiffonnier l'hypothèse que la boîte à ordures étant le résidu de la famille, pouvait donner sur l'état économique ou social de cette famille des indications comparables à celles qu'on tire des différents résidus du corps pour le diagnostic de maladies. Cette hypothèse se trouva vérifiée d'une façon inattendue et bien curieuse.

Voici le résultat des observations d'un chiffonnier particulièrement intelligent et d'un niveau intellectuel bien supérieur à celui de ses confrères :

« Je pourrais, dit-il, me rendre compte de l'état social et de l'état économique d'une famille par la seule inspection de sa boîte à ordures. C'est ainsi que les familles aristocratiques, riches, ayant un loyer de 15 à 20.000 francs, donnent comme résidus utilisables pour un chiffonnier, surtout de la « *graisse* », terme qui dans le langage des chiffonniers indique tous les résidus de cuisine susceptibles d'être vendus aux fondeurs.

« Les familles bourgeoises dont l'appartement est de 1.000 à 1.500 francs, donnent surtout du « *bouquin* ». Ce terme désigne tous les papiers non froissés, tels que lettres, factures, livres, etc...

« Enfin les familles ouvrières remplissent plutôt leurs boîtes à ordures de chiffons et d'objets en métal. »

Et ce chiffonnier observateur se rendait bien compte de la raison des choses.

« Le bourgeois par exemple, me disait-il, est souvent avocat, auditeur au Conseil d'État; son cabinet de travail tient une grande place dans sa maison et donne plus de résidu que tout le reste.

« La famille ouvrière achète la plupart du temps des vêtements bon marché qui, une fois usés, ne servent plus à rien et sont jetés à la boîte à ordures. Elle achète également des objets en métal d'un prix peu élevé, réveil-matin, statuettes, etc..., qui se détraquent facilement et ont le même sort.

« Rien de tout cela ne se trouve dans les boîtes à ordures des familles aristocratiques, car les vêtements sont abandonnés avant d'être usés et revendus par les domestiques au brocanteur ou même portés par eux.

« La boîte à ordures est susceptible d'indiquer non seulement l'état social d'une famille, mais encore sa situation économique. Dans la boîte collective où plusieurs locataires auront versé leurs boîtes particulières, le chiffonnier reconnaîtra d'un coup d'œil le tas de chacun des locataires. Voici celui du premier dans lequel on trouve de longs morceaux de pain à peine entamés; « c'est le coulage dans cette maison ». Voici celui du locataire du rez-de-chaussée, ce ne sont plus que de minuscules croûtes à peine utilisables; « on n'attache pas les chiens avec des saucisses » chez eux; il n'est pas jusqu'à la propreté des cuisinières que les ordures ne révèlent, par leur plus ou moins grande saleté.

Les variations de la situation pécuniaire se reflètent également dans ce tas d'immondices indifférent à l'œil de l'observateur superficiel. L'intelligent chiffonnier me narra à ce sujet la curieuse histoire suivante :

Il avait à une certaine époque, parmi les maisons de sa place, celle d'un comte X..., administrateur d'une grosse affaire de houillères dans le nord. Le traitement afférent à cette fonction

était de 200 à 250.000 francs et le loyer de 30 à 40.000. Par suite d'une grève qui eut lieu inopinément, l'administrateur dut résilier ses fonctions : la situation pécuniaire changea au point qu'il dut abandonner son appartement pour en prendre un autre plus modeste. Mais, avant que ce changement eût été opéré, la boîte à ordures avait annoncé au chiffonnier le grave événement qui venait d'avoir lieu. Il avait constaté un déficit de « *graisse* » qui atteignait 20 francs par mois.

L'analyse de la boîte à ordures serait peut-être, entre les mains d'habiles spécialistes, un des meilleurs moyens de connaître le *revenu réel* de chacun et d'établir solidement l'assiette du fameux impôt à l'ordre du jour.

Certains phénomènes économiques généraux ont eu également leur répercussion sur la boîte à ordures.

L'automobile a changé du tout au tout la situation de certains chiffonniers des quartiers aristocratiques. Pour beaucoup de maisons de riches, la morte-saison correspondant à l'absence des locataires s'étendait sur une période de deux ou trois mois pendant l'époque de la villégiature. Aujourd'hui, grâce à l'automobile, ces familles habitent leurs châteaux des environs de Paris, non seulement pendant deux ou trois mois d'été, mais encore pendant la plus grande partie de l'année, car l'automobile leur permet, malgré la distance, de venir tous les jours surveiller leurs affaires à Paris, et même d'inviter leurs amis à la campagne. La morte-saison dure alors pour ces chiffonniers sept ou huit mois, et leur situation s'est effondrée.

L'expulsion des congrégations a également eu sur les résidus ménagers une répercussion bien inattendue. Pour venir en aide aux religieux, certaines œuvres ont recommandé aux catholiques de mettre de côté les papiers de journaux ou d'étain qu'on avait auparavant l'habitude de jeter et qui, par conséquent, étaient recueillis par les chiffonniers, de telle sorte que c'est le porte-monnaie du pauvre chiffonnier qui a fait en partie les frais de l'opération.

Salaire. — Le gain a beaucoup augmenté pour le chiffon-

nier « placier ». Alors que l'ancien coureur gagnait 2 à 3 francs par jour, il n'est pas rare de trouver des placiers qui gagnent 15 et 20 francs. La raison de cette augmentation est dans la possibilité pour le biffin d'arrondir sa place de chiffonnage comme le paysan arrondit sa propriété. Il suffit en effet qu'il fasse quelques économies pour pouvoir acheter une nouvelle place dont le produit s'ajoutera à l'ancienne; l'épargne est ainsi vigoureusement stimulée, car cet emploi du capital est extrêmement rémunérateur pour le chiffonnier. Une place de 100 francs d'achat rapporte facilement 5 à 6 francs par jour. Le jeune biffin, du reste, ne peut plus s'établir sans faire l'acquisition préalable d'une place, c'est-à-dire sans en avoir économisé la valeur; aussi peut-on dire que la propriété individuelle a importé dans le milieu des chiffonniers une vertu sociale de premier ordre, l' « épargne ».

Famille. — La famille a été fortement influencée par cette transformation du travail du chiffonnier. Autrefois sous le régime collectif, la famille avait intérêt à être la plus nombreuse possible, car si un coureur rapportait 2 ou 3 francs par jour, les cinq ou six membres d'une famille nombreuse pouvaient en rapporter chacun autant, ce qui finissait par faire une somme assez élevée. Aujourd'hui un chiffonnier n'a plus intérêt à avoir une aussi nombreuse progéniture, puisqu'il ne pourra utiliser les services de tous ses enfants que sur sa place.

La facilité d'établissement des jeunes gens est aussi bien diminuée. Autrefois les parents n'avaient pas à s'en occuper. Quelque fût le nombre des chiffonniers jetés sur le pavé de Paris, ils pouvaient toujours espérer que leurs enfants trouveraient également à y vivre. Mais aujourd'hui, où on ne peut s'établir chiffonnier qu'en achetant une place, le père peut se rendre parfaitement compte que, s'il a une place de 200 francs par mois par exemple et six enfants, chacun d'eux n'aura plus qu'une place de 30 francs par mois insuffisante pour le faire vivre.

Cette idée chez les chiffonniers prévoyants pourra contribuer

à restreindre la natalité. Je dois cependant déclarer que je n'ai pas constaté cet effet, mais il est possible que, dans deux ou trois générations, il se produise.

Enfin, pour être complet, je dois signaler que le milieu des chiffonniers donnerait, d'après certains dires, un grand nombre d'apaches. Sans que j'aie pu vérifier le fait d'une façon certaine, il apparaîtrait néanmoins comme assez plausible, car, d'une part, la difficulté d'établissement empêche un certain nombre de jeunes chiffonniers de continuer le métier de leur père et, d'autre part, un grand nombre de ces familles donnent une éducation déplorable à leurs enfants ou plutôt pas d'éducation du tout.

C'est ainsi que, dans la cité Dorée, la famille B... qui a cinq enfants, ne se préoccupe même pas de les nourrir. Toutes les fois que j'ai essayé d'entrer en relations avec les époux B..., j'ai reçu de la part des enfants ou des voisins une réponse identique : « ils étaient tous les deux ivres-morts » et hors d'état de me répondre. Quant aux malheureux enfants, ils cherchaient leur vie comme ils pouvaient, couchaient dehors sous une charrette ou dans un tas de décombres, même au plus fort de l'hiver, et l'une des petites filles me disait que sa mère ne préparait jamais de repas, que même il n'y avait pas de fourneau chez eux. Il n'est donc pas étonnant qu'étant donné la difficulté plus grande de continuer le métier, des enfants ainsi élevés deviennent de mauvais sujets.

Mode d'existence. — Pour la nourriture, elle a été améliorée pour le « placier ». Celui-ci connaît en effet tous les locataires des maisons que sa place comprend; il rend souvent aux cuisinières toutes sortes de petits services, que celles-ci paient avec les restes de leur repas. A côté de chaque boîte à ordures, il y a presque toujours le paquet du chiffonnier, qui comprend, assez proprement enveloppé, toutes sortes de victuailles.

L'habitation a été bien perfectionnée pour un grand nombre de placiers. Grâce à leur cheval, ils peuvent se loger hors ville

dans les communes suburbaines, par exemple à Gennevilliers ou à Asnières. Ils forment des agglomérations particulières presque entièrement composées de chiffonniers et qui jouissent, en somme, des avantages de la campagne ; ils sont généralement propriétaires de leur maison et du terrain sur lequel elle est bâtie.

Pour les vêtements et l'hygiène, je n'ai relevé que peu d'influence de la propreté individuelle : vêtements mal tenus, hygiène nulle, telle est la règle, à part quelques exceptions qui se produisent, phénomène à noter, parmi les dirigeants des syndicats ou des sociétés coopératives ; la supériorité de ces hommes se manifeste non seulement dans l'habile direction qu'ils savent donner à ces organismes, mais encore dans leur tenue et celle de leur habitation.

Les récréations sont les mêmes que pour les autres chiffonniers, cabaret, chants et théâtre. Ceux qui habitent à la campagne sont obligés, à leur grand regret, de délaisser en partie ce dernier.

Corporation. — Nous avons montré le peu d'aptitude des chiffonniers à s'associer et la difficulté considérable qu'ils ont rencontrée pour former des syndicats ou des coopératives. Ils ont fait sur ce point un grand progrès. Pour défendre la place de chiffonnage, il leur a fallu créer un certain nombre de syndicats ; plusieurs de ces groupements, n'ont eu du reste qu'une existence éphémère ; mais, en dernier lieu, ils ont réussi à en établir un qui fonctionne tant bien que mal et pourrait, le cas échéant, grouper les chiffonniers en une action commune.

Ils ont essayé aussi d'organiser des coopératives ; quelques-unes ont disparu à peine créées ; actuellement il en existe trois ou quatre qui fonctionnent depuis quelques années, mais n'arrivent pas à grouper plus de trente à quarante adhérents chacune. On voit naître, de-ci de-là, quelques individualités supérieures qui prennent la direction de ces mouvements et réussissent à peu près à maintenir parmi leurs associés la discipline si insupportable au chiffonnier, mais si indispensable à tout groupement.

Phénomène à noter, il n'y a jamais de politicien dans leurs

syndicats; c'est toujours à un chiffonnier camarade connu et vivant comme eux qu'ils confient la direction de leur association.

Autorité et agents. — Les relations des chiffonniers avec les autorités administratives ont changé du tout au tout depuis qu'ils sont devenus propriétaires. Nous avons vu, en effet, le chiffonnier coureur, sans feu ni lieu, échapper à toute action administrative par suite de l'impossibilité de lui faire payer la moindre amende ou de lui infliger une contrainte quelconque.

Le chiffonnier propriétaire de sa place et possesseur d'un cheval, d'une voiture, de sa maison, payant jusqu'à 100 francs d'impôts fonciers, comme nous le verrons tout à l'heure, se trouve à la merci des autorités qui peuvent, par voie de contrainte ordinaire, le forcer à respecter les règlements.

Voici une monographie qui précisera ces idées.

Monographie du chiffonnier R...

Le lieu. — La famille que nous allons étudier habite Gennevilliers, rue Potimia. Cette rue est, à une seule exception près, bordée de maisons de chiffonniers identiques à celle que la famille habite. Tous les habitants de la rue ont le même mode d'existence, tous possèdent cheval et voiture et vont chiffonner à Paris. Par conséquent, la monographie étudiée représentera bien la moyenne du milieu.

La rue Potimia n'est rien moins qu'élégante, très boueuse; bordée de portes à deux battants donnant sur de petites cours, elle ressemble beaucoup plus à une rue de village agricole qu'à une rue de ville.

Nous entrons par une de ces portes, et nous voilà tout d'abord dans une sorte de cour de ferme, agrémentée toutefois de ferraille et de vieux objets amoncelés dans les coins. Au beau milieu de la cour se trouve la charrette du chiffonnier, à droite l'écurie du cheval, à laquelle est adossée une étable à poules, à gauche l'étable des porcs. En somme, l'aspect général est bien

celui d'une petite ferme. La maison occupe le fond de la cour, elle est à un étage. Au rez-de-chaussée se trouve le magasin à camelote, au premier étage l'appartement de la famille. Grâce à notre guide, nous sommes reçus fort amicalement et la conversation s'engage.

Travail. — La place de chiffonnage de R... se trouve rue Saint-Honoré. Il ne la donnerait pas, dit-il, pour 1.500 francs, car elle lui rapporte en moyenne 15 francs par jour, avec d'assez grandes variations d'ailleurs au moment de la morte et de la bonne saison. Il faut une heure en voiture pour se rendre de la rue Potimia à la barrière de Paris. Toute la famille s'embarque le matin à 4 heures pour se rendre à son lieu de travail. R... me dit qu'il tient beaucoup à faire sa place tous les jours, car s'il la laissait faire par un secondeur, il pourrait peut-être manquer quelques objets dont on le rendrait responsable.

C'est un « self-made-man »; il a fait, me dit-il, sa situation lui-même, il a commencé par être emballeur chez un maître chiffonnier après son service militaire, au 11e d'artillerie, puis il a acheté une petite place avec les économies réalisées sur ses gages et, depuis, il l'a arrondie petit à petit. Actuellement elle lui rapporte, d'une part 15 à 20 francs par jour en argent, c'est-à-dire 5 à 6.000 francs par an, et, d'autre part, une assez grande quantité de détritus pour nourrir une quinzaine de porcs qu'il renouvelle tous les trois mois. Cet élevage lui rapporte, bon an, mal an, 2 à 3.000 francs.

Propriété. — Sa propriété se compose de 300 mètres de terrain, qu'il a achetés 6 francs le mètre, il y a dix-neuf ans, et qu'il a complètement payés en dix ans, après avoir pendant tout ce temps servi un intérêt de 5 % au propriétaire. Sa maison a été construite par lui-même avec l'aide d'un maçon qui lui devait de l'argent. Il a acheté les portes et les fenêtres *neuves;* il souligne ce dernier mot, car généralement les chiffonniers n'achètent pas du neuf pour bâtir leurs maisons.

Le rez-de-chaussée comprend un assez vaste hangar pour emmaganiser la camelote. Au premier étage se trouvent trois

pièces : une grande cuisine à laquelle on accède de la cour par un escalier extérieur et deux chambres disposées de chaque côté de la cuisine. Il estime que cela vaudrait 5 ou 600 francs de loyer. Le terrain se vend actuellement 15 francs le mètre.

Famille. — Le père R... a 51 ans; il est, me dit-il, avec une certaine fierté, fils et petit-fils de chiffonniers. Le métier, dit-il, est dans sa famille depuis plus d'un siècle. Il avait un frère et deux sœurs; il ne lui reste plus qu'une sœur mariée qui est aussi chiffonnière; elle habite non loin de là et paraît avoir également bien réussi.

Il s'est marié sous le régime de l'union libre, comme tous les chiffonniers, à vingt-six ans. C'est un homme de taille moyenne, actuellement très pâle, d'un aspect assez souffrant, car il relève d'une grave maladie d'estomac. Le médecin lui a interdit de boire du vin, ce qui est une grande privation pour lui, car il avait l'habitude de ne pas trop se contraindre sur ce point. Il me dit que sa maladie lui a coûté plus de 1.000 francs!

La mère, forte femme d'aspect très robuste, est également fille et petite-fille de chiffonniers; elle s'est mariée à seize ans; il est assez curieux de constater cette différence d'âge considérable sous le régime de l'union libre; il semble que tout spontanément, quand l'établissement de la famille devient difficile, la disproportion d'âge s'établit entre les conjoints. C'est la femme qui tient la caisse et elle a l'air de bien diriger sa maison.

Ils ont eu six enfants. L'aîné est dans un régiment du génie; ensuite vient un garçon de dix-sept ans, qui aide le père à faire sa place et qui gagne de plus un petit salaire personnel en s'occupant d'un calorifère qui lui rapporte 12 francs par mois et d'un tombereau municipal qui lui rapporte 40 francs par mois; le service du calorifère consiste à le nettoyer et à le charger tous les matins et celui du tombereau à aider au chargement du véhicule.

Deux autres garçons de dix à douze ans, une fillette de cinq à six ans et un nourrisson de quelques mois, complètent la famille. Ce dernier est en nourrice et coûte 30 francs par mois.

Toutes les familles de chiffonniers sont nombreuses; elles ont en moyenne cinq à six enfants, et R... me cite trois familles de sa parenté qui, à elles trois, comptent quarante-trois rejetons. Il ne se préoccupe pas de l'avenir de ses enfants, ni du métier qu'ils prendront; c'est à eux, dit-il, à se débrouiller.

Mode d'existence. — Comme nourriture, il faut à la famille 10 francs par jour, de plus 8 pièces de vin par an d'une valeur de 70 francs chacune. Le cheval vit de croûtes de pain, d'avoine et d'un peu de paille; il ne coûte presque rien d'entretien.

Quant aux vêtements, Mme R... estime la dépense générale de toute la famille à 200 francs; elle me dit qu'elle a deux abonnements aux Magasins Dufayel, ce qu'elle trouve commode.

Enfin les récréations sont ici les mêmes que chez tous les chiffonniers : le cabaret, le chant et le théâtre, mais ce dernier est bien loin ; aussi sont-ils obligés, à leur grand regret, de s'en passer la plupart du temps.

Phases d'existence. — Dans les phases de l'existence, ils n'ont à compter sur aucun patronage ni aucune aide des voisins, car, me dit-il, « le métier est jaloux ». Lorsque R... fut si malade, il y a quelques mois, aucun voisin ne vint ni l'aider, ni même prendre de ses nouvelles, et cependant sa situation ne laissait pas que d'être fort critique ; il se voyait à l'article de la mort et sa femme était sur le point d'avoir son dernier enfant; le vicaire du pays seul est venu le voir; aussi, pour lui faire plaisir, s'est-il marié dès qu'il a été guéri, après vingt-deux ans d'union libre. Il sourit du reste en me rapportant ce fait, hausse légèrement les épaules et ajoute : « Il ne m'en a pas coûté un sou, aussi n'ai-je fait aucune objection, mais cela n'a pas grande importance ».

Telle est l'opinion des chiffonniers sur le mariage; la pratique de l'union libre est générale chez eux et ceux qui parlent de l'établir dans la société pourraient tout d'abord en étudier les effets dans ce milieu pour voir si elle donne bien ce qu'ils en attendent.

Commerce. — Il n'est pas partisan des coopératives, car, me dit-il, on n'est pas libre; on est forcé de tout vendre au même endroit. Pour lui, il préfère donner sa marchandise au plus offrant, et comme c'est un client important, il prétend obtenir des prix spéciaux. Il me dit, par exemple, que chez le maître chiffonnier où il vend son papier, on lui fait publiquement un certain prix qu'on marque sur l'ardoise, mais que lorsqu'il va toucher, on ajoute une ristourne.

Nous apercevons ici un certain manque de solidarité qui règne généralement chez les chiffonniers.

Religion. — Pour la religion, la famille présente bien le type moyen des chiffonniers. Les enfants sont tous baptisés et font leur première communion, les enterrements sont toujours religieux et cependant la famille ne met jamais les pieds à l'église en dehors de ces cérémonies. La mère me dit : « Vous comprenez, nous n'avons pas le temps d'aller à la messe ».

Voisinage. — Les relations de voisinage sont très restreintes dans ce milieu qui est cependant uniquement composé de chiffonniers. Il n'y a pas, par exemple, de réunions du soir; la veillée, si chère aux paysans dans beaucoup de villages français, est ici inconnue. « Chacun chez soi, » voilà la formule, me dit R... Les enfants seuls voisinent en jouant ensemble et les jeunes gens se réunissent quelquefois pour chanter.

Corporation. — Comme je demande à R... ce qu'il pense du syndicat, il me répond : « Le syndicat, eh bien! voilà, on a un livret, on paie sa cotisation, et c'est tout. — Mais, lui dis-je, quel est, d'après vous, le but du syndicat? » D'abord il n'est pas à même de me répondre très nettement. Il réfléchit et finalement, c'est moi qui le mets sur la voie en lui demandant si le syndicat n'est pas destiné à défendre les droits des chiffonniers contre les accapareurs possibles; ce à quoi il acquiesce.

La commune. — Le maire de la commune de Gennevilliers est très favorable aux chiffonniers, car il a été plus ou moins autrefois du métier; par suite de sa bienveillance, les agents de

l'autorité ferment les yeux sur le nombre de porcs qu'élève R..., nombre qui ne devrait pas régulièrement dépasser six et qui s'élève au contraire à 15 ou 20.

L'ÉTAT. — R... paie 100 francs d'impôts. Il me dit que la politique ne l'intéresse pas, qu'il vote au hasard ou même ne vote pas du tout, car il ne lui paraît pas que les députés puissent faire grand'chose pour lui. Il est à noter qu'un petit ouvrier, ami du fils de la maison, et qui se trouvait là par hasard, protesta immédiatement et prétendit au contraire que c'était un tort, qu'on devait s'intéresser à la politique et voter avec discernement.

Le lecteur doit voir maintenant quelle distance énorme sépare le pauvre « coureur » décrit par M. Paulhian et le chiffonnier R..., propriétaire cossu, jouissant d'un revenu annuel de 5 à 6.000 francs, payant 100 francs d'impôts fonciers et capable de dépenser 1.000 francs, pour une seule maladie.

On peut dire que cette élévation d'une grande partie des chiffonniers est uniquement due à la propriété individuelle de la place de chiffonnage; si on remettait tout ce groupe sous le régime de l'atelier collectif du travail, ce serait de nouveau pour eux incertitudes, aléas, gain dérisoire et chute inévitable à leur niveau antérieur.

Il faut du reste constater, pour être impartial, que cette ascension du placier a pour contre-partie un abaissement plus grand du « coureur »; ce dernier, actuellement repoussé dans la banlieue, a vu son gain tellement diminué qu'il ne peut plus vivre d'un métier lui rapportant à peine 1 franc à 1 fr. 50 par jour. Cette propriété paraît donc faire une sélection parmi les chiffonniers, en élevant beaucoup les prévoyants, les capables et abaissant au contraire les autres. Elle se présente donc à nous avec tous les caractères de la propriété bourgeoise ; elle encourt les mêmes reproches et soulève les mêmes problèmes; cependant, comme nous l'avons montré, elle a été établie par nécessité et du consentement de la grande majorité des chiffonniers.

Le chiffonnier de la broyeuse.

Pour terminer, il nous faut dire un mot d'une autre transformation dans le travail du chiffonnage, transformation qui a encore amené une nouvelle évolution chez toute une fraction de chiffonniers, c'est l'établissement des « broyeuses ».

Les broyeuses sont des usines où sont transportées toutes les ordures ménagères pour leur faire subir une sorte de trituration qui les rend plus propres à être utilisées par l'agriculture. Une centaine de chiffonniers assistent au déchargement des tombereaux et piquent sur les tas toutes les matières qui leur paraissent utilisables.

De ce groupement tout à fait imprévu et fortuit, il est résulté une modification de l'aptitude des chiffonniers à l'association; tous les chiffonniers de la « broyeuse » sont syndiqués, et sont les véritables soutiens du syndicat des chiffonniers. Alors que le « placier » n'est syndiqué qu'occasionnellement et abandonne facilement le syndicat, que le « coureur » de la banlieue n'est jamais syndiqué et considère même le syndicat comme une institution ennemie, le chiffonnier de la « broyeuse », au contraire, a parfaitement compris tous les avantages du syndicat et s'y intéresse beaucoup.

Nous constatons du reste un curieux symptôme de cette évolution. Il y a à la broyeuse deux genres de places bien distinctes : les places *au tas* et les places *au tapis,* ces dernières étant bien meilleures. Or, à la broyeuse de Saint-Ouen qui s'est montée avant l'existence du syndicat, les places se sont d'abord disputées par la force, ensuite les chiffonniers se sont entendus pour trancher la question par la course. Ils se rangeaient tous en ligne à quelque distance de l'entrée et partaient au coup de cloche; les premiers arrivés se partageaient les 16 places du tapis. Quant à la foule des autres, ils étaient relégués sur les tas.

A Issy, l'usine de la broyeuse s'est créée plus tard lorsque le syndicat des chiffonniers était déjà constitué. Sous l'influence de

ce dernier les places ont été distribuées à tour de rôle; les chiffonniers sont inscrits sur une liste et chacun à son tour obtient la bonne place du tapis pour la céder le lendemain à un de ces confrères. A Saint-Ouen, le syndicat a essayé aussi, dès son apparition, d'établir un système analogue, mais il lui a été très difficile de réagir contre l'habitude déjà prise. Les chiffonniers les plus agiles qui avaient toujours la bonne place se refusaient à la céder aux autres. A la fin, par persuasion, le système a été à peu près établi, mais, d'après les chefs même du syndicat, il ne fonctionne que d'une façon défectueuse.

Voilà encore un exemple des répercussions qu'entraînent les moindres modifications du travail. Les chiffonniers des broyeuses travaillent groupés au lieu d'être isolés, et cela suffit pour que, leur mentalité se modifiant, ils deviennent plus aptes au groupement syndical.

V

LE MAITRE CHIFFONNIER

L'émigrant auvergnat dans le commerce du chiffon. — Extrême complication de ce commerce. — Syndicat et coopération de chiffonniers. — Pourquoi le commerçant tient en échec les coopératives. — Monographies de deux maîtres chiffonniers. — Influence de l'émigrant auvergnat sur le biffin : le bœuf d'Auvergne responsable de l'esprit de « maquignonnage » de ce métier parisien.

Nous avons vu le travail du coureur et celui du placier et nous nous sommes efforcés de dégager les répercussions de ces deux variétés du travail sur le type social du chiffonnier. Nous allons étudier maintenant des répercussions dues à des faits extérieurs au métier.

Le chiffonnier ne travaille pas, en effet, dans une forêt vierge, mais au contraire dans une grande cité où de multiples influences extérieures agissent sur lui.

Ces actions sont du reste beaucoup plus faibles qu'on serait tenté de le penser au premier abord et la plupart d'entre elles sont négligeables si on les compare aux répercussions prépondérantes du travail. Cependant il en est une qui mérite d'être étudiée, c'est celle du maître chiffonnier.

Le maître chiffonnier, dont le nom moyenageux rappelle la lointaine origine, est l'intermédiaire obligé entre le chiffonnier-ramasseur et l'usinier, qui utilise comme matière première les objets récoltés. C'est lui qui, en achetant la camelote du chiffonnier, concentre de grandes quantités de produits et en permet ainsi un triage plus complet. Le maître chiffonnier répond essen-

tiellement à la définition du commerçant, il achète et revend des objets qu'il ne transforme pas et son occupation essentielle est le calcul de la différence entre le prix d'achat et le prix de vente, différence qui constitue son bénéfice.

On constate que la grande majorité des commerçants du chiffon sont Auvergnats. Or, le type auvergnat a des caractéristiques bien spéciales et, pour comprendre le maître chiffonnier parisien et l'influence qu'il va exercer sur le biffin, il faut absolument avoir une idée de sa formation originaire.

Le type de l'Auvergnat commerçant a été étudié par Edmond Demolins dans son livre célèbre *Les Français d'aujourd'hui;* les lecteurs de cette revue se rappellent le magistral portrait qu'il en traça et que ne nous croyons pas nécessaire de rappeler ici; nous allons étudier ce que devient cet émigrant auvergnat dans le commerce du chiffonnage.

Le commerce du maître chiffonnier.

La caractéristique de ce métier est de s'exercer sur une quantité considérable d'objets divers, et d'obliger ainsi le commerçant à une complication de calculs véritablement surprenante.

Voici une liste de ce que *triquent* les chiffonniers ramasseurs ou biffins (le mot triquer veut dire trier; au temps de Privat d'Anglemont, les chiffonniers disaient triller).

N° 1. — *Chiffons de papeterie.*

Toile et coton propre,
Bulle toile, blanc sale et bleue coton,
Couleurs mélangées et phormium,
Déchets de chanvre,
Cordes et ficelles,
Vieille ouate.

N° 2. — *Vieux papiers.*

Bouquins,
Papier bouchonné,
Papier couleur et goudron,

N° 3. — *Chiffons de laine.*

Mérinos neuf,
Mérinos laine douce,
Drap neuf mélangé,
Drap laine vieux mélangé,
Chaîne coton,
Chaussons,
Limousine,
Déchets pour engrais, dits gros de laine,
Thibaude,
Vieille soie.

N° 4. — *Vieux métaux.*

Cuivre rouge,
Cuivre jaune,
Étain,
Plomb et capsules de bouteilles,
Zinc,
Vieilles ferrailles,
Boîtes en fer-blanc.

N° 5. — *Verres cassés et faïence dorée.*

Verre blanc,
Verre à vitre,
Verre noir,
Faïence dorée.

N° 6. — *Os et graisses.*

Os maigre et quilles,
Os côtes et palerons,
Os gras,
Graisse.

N° 7. — *Divers.*

Vieux cuirs blancs pour colles,
Vieux cuirs,
Vieilles savates,
Semelles bonnes,
Peaux de lapins,
Crins,
Cheveux,
Vieilles étrindelles,
Cornes,

Vieilles baleines,
Bouchons de liège,
Caoutchouc,
Croûtes de pain,
Bouts de cigares, etc...

Voilà ce que classent les biffins, mais les maîtres chiffonniers reprennent ce triage et distinguent un nombre beaucoup plus considérable de variétés. Pour les chiffons, par exemple, que les biffins classent en 16 variétés, certaines grandes maisons de chiffonnage distinguent jusqu'à cinq cents sortes, classées d'après la qualité, la couleur, la nuance et même le degré de propreté. Chacune de ces sortes a un prix et un nom particulier, la chaussette, le bas noir, le fichu, etc...

Pour les autres articles, il en est de même. Les métaux forment non seulement autant de classes que de métaux différents, mais on distingue encore une foule de sortes dans chaque métal, suivant les alliages et l'aspect physique de l'objet; on *trique* le cuivre rouge, le cuivre jaune, le cuivre étamé, le cuivre en fils, en plaque, en rognures, etc... On classe non seulement l'étain et le plomb, mais encore les capsules, le caractère, et toutes sortes d'alliages. J'ai vu chez un maître chiffonnier un ouvrier trieur en face d'un tas énorme de mitraille de chiffonnier composé d'étain, de cuivre, de vieux fermoirs de porte-monnaie, etc..., autour de lui se trouvaient disposés huit ou dix seaux dans lesquels il faisait le triage ; malgré cela, il existe entre le maître chiffonnier et l'usinier qui mettra en œuvre ces métaux, un autre spécialiste trieur qui effectuera encore un classement supplémentaire.

Pour le caoutchouc, les variétés ne sont pas moins nombreuses; il y a, le vélo, la chambre à air, le pneu de voiture, le pneu d'auto, le brodequin, etc., etc.

Un autre Auvergnat spécialiste existe encore entre le maître chiffonnier et l'usinier pour la concentration et la garde de ce caoutchouc ; cet intermédiaire a, paraît-il, accumulé dans ses locaux près d'un million de kilos de caoutchouc valant de 0 fr. 50 à 3 fr. le kilo.

Les os nous donnent encore une série de variétés, os ronds pour tabletterie, os en cornet, os de côte pour les boutons, os de broyage, etc...

Enfin, dans l'article divers, on range toutes sortes de choses, comme les crasses d'accumulateurs, etc...

Cela fait plusieurs centaines d'objets de prix souvent très différents et pouvant varier depuis 80 francs les 100 kilos jusqu'à 1 franc et même 0 fr. 50 les 100 kilos.

Entre ces deux prix extrêmes, il y a toute la gamme des prix intermédiaires. Or, ces prix varient tous les jours pour tous ces articles avec les cours des bourses, le prix moyen de 80 francs les 100 kilos pour le mérinos a monté, il y a quelques années, à 195 francs. On connaît les variations constantes que subissent les cours des métaux à la Bourse de Londres, par exemple; or, le cours des vieux métaux est naturellement sous la dépendance de cette Bourse que le maître chiffonnier doit connaître. Le prix des chiffons varie avec toutes sortes de facteurs comme par exemple la production, l'importation et la consommation de la pâte de bois. Pour le caoutchouc, il en est de même : récolte, importation, consommation et, par conséquent, prospérité des industries qui l'emploient, tout cela doit être connu d'un maître chiffonnier qui veut y voir un peu clair dans son commerce. Il faut donc qu'il soit au courant de tous ces prix et qu'il fasse tous les jours, et même constamment dans la journée, le calcul du prix des vieux objets en fonction du cours des matières premières sur les bourses et marchés.

Nous commençons à apercevoir la raison de la supériorité écrasante du maître chiffonnier sur le pauvre biffin.

Mais il y a plus, le biffin, comme nous l'avons dit, ne fait qu'un tricage grossier; il sépare quelques dizaines d'objets à peine; aussi sont-ce toujours *des lots mélangés* qu'il vient vendre au maître chiffonnier. Souvent même il essaie de ruser avec l'habile Auvergnat; il présentera un lot de chiffons comprenant huit ou dix sortes et dans lequel il aura placé à la surface les qualités les plus chères, le mérinos à 80 francs par exemple, et au-dessous les autres qualités d'une valeur moindre, 8 ou

10 francs les 100 kilos. Le maître chiffonnier achètera tout cela à vue d'œil et fera immédiatement un prix d'ensemble sans autre moyen de se rendre compte de la valeur réelle que son incroyable coup d'œil. L'opération qu'il aura ainsi dû faire avec la rapidité de la pensée comprendra : 1° apprécier la proportion relative des quinze ou vingt sortes de chiffons en présence; 2° calculer la valeur au cours du jour et pour le poids considéré de chacune de ces qualités; 3° enfin peser de l'œil l'ensemble, et faire le total. Tout cela se fait d'un seul coup d'œil, sans hésitations; il est même rare que le maître chiffonnier, interrogé sur la valeur d'un tas de chiffons, vous en dise la valeur d'achat; la plupart d'entre eux sauteront à pieds joints par-dessus les deux opérations d'achat et de vente et diront : « Ce lot laissera un bénéfice de tant ». Ce virtuose du calcul mental ne se contente pas de l'opération d'achat déjà si compliquée que je viens de décrire; il effectuera mentalement le triage et la vente séparée au cours du jour des diverses sortes, défalquera les frais généraux, et présentera instantanément le total de toutes ces opérations.

La chose exige une expérience extrême de ce métier, surtout si on songe que la même opération doit être faite non seulement pour les chiffons, mais encore pour les métaux, pour le caoutchouc, pour les os, etc...

Cette habitude de la vente au tas ou au lot mélangé provient de l'incurie des biffins eux-mêmes; voici ce que dit à ce sujet l'auteur d'un opuscule, publié par l'Office du travail, sur le commerce du chiffon à Paris :

« Pour les métaux dont le cours est connu, le biffin pourrait mieux défendre ses intérêts s'il procédait à un classement détaillé de chaque métal; mais beaucoup réunissent ces métaux dans quelques pesées : d'une part, ferrailles, fonte; d'autre part, zinc, plomb et capsules de bouteilles; ensuite mitraille de chiffonniers (étain, cuivre, vieux fermoirs de porte-monnaie, etc.).

« Par suite de ce mélange, il arrive que l'ensemble est payé sur le taux de l'un des métaux qui paraît dominer dans le

lot, ou sur un prix qui paraît représenter la moyenne. L'Auvergnat ne se plaint pas de cet état de choses qui lui permet de déployer complètement ses extraordinaires aptitudes aux commerces de ruse et de petits trucs. L'un d'eux me disait : « Vous pouvez envoyer un élève de Pigier à la bascule à la place de ma femme, nous verrons ce qu'il y fera ! » Tout le monde a pu se rendre compte de cette aptitude, en entrant dans une boutique de brocanteur auvergnat, bondée d'une multitude d'objets des plus disparates. — Sans étiquettes, sans point de repaire quelconque, l'Auvergnat, confiant dans sa prodigieuse mémoire des prix, indiquera la valeur de chaque objet grand ou petit sans une hésitation, sans la moindre crainte de se tromper, du moins à son détriment.

« On conçoit que le pauvre biffin soit le jouet de ce commerçant né. D'autant que la capacité intellectuelle de beaucoup de ces derniers est des plus faibles; l'anecdote suivante la fera bien comprendre. Un maître chiffonnier, voulant me faire saisir la difficulté qu'on aurait pour grouper les biffins en coopératives, me citait de vieux chiffonniers qui diront : « J'ai toujours vendu mes vieilles savates 3 francs les 100 kilos, je ne veux pas en rabattre un centime. » Inutile d'essayer de raisonner avec l'entêté, de lui montrer documents en main que les vieilles savates ne valent plus en gros que 1 fr. 50 les 100 kilos, qu'on ne peut donc pas les lui payer 3 francs; il ne voudra rien entendre, le maître chiffonnier ne l'essayera même pas, il paiera les 3 francs demandés, mais rabattra 5 francs sur un lot de mérinos de 80 francs, sans objection de la part du chiffonnier, et le tour sera joué.

« On voit quel genre de difficulté présente ce métier; il faut pouvoir y faire constamment des évolutions rapides qui sont interdites à une coopérative et qui ne permettent même pas d'organiser ce commerce en société. « Nous ne pouvons pas même avoir d'associés, me disait le même maître chiffonnier, car les opérations comme celle dont je viens de vous parler sont trop délicates pour qu'on puisse toujours s'entendre à leur sujet; l'un trouvera que le bénéfice est trop faible, l'autre le trouvera bon,

et s'il y a par hasard perte, ce qui arrive nécessairement quelquefois, ce sera des occasions incessantes de disputes, de telle sorte qu'on ne rencontre jamais de commerce de maître chiffonnier monté en société de quelque forme qu'elle soit. »

Il est vrai qu'il y a chez les maîtres chiffonniers une bascule et que, par conséquent, on peut penser que l'achat à vue d'œil n'est pas continuel. Voici ce que dit à ce sujet le Bulletin de l'Office du travail déjà cité :

« Les maîtres chiffonniers font mettre dans une même pesée toutes les marchandises qu'ils estiment avoir une même valeur marchande. Cette grosse pesée soulève les réclamations des biffins qui se prétendent lésés. D'après les maîtres chiffonniers, ce sont au contraire les biffins qui veulent les grosses pesées. Quoi qu'il en soit, on rencontre dans une même pesée les choses les plus différentes : vieux os, boîtes à sardines, verre blanc, ferrailles ; dans une autre : chiffons de toile et coton, ou bien encore mérinos et cuivre.

« Ces marchandises sont ensuite payées sur le cours plus ou moins bien établi de celles qui sont supposées dominer dans chaque pesée. L'ouvrier accepte le prix offert, il a besoin d'argent et les autres lui feraient le même prix.

« Les maîtres chiffonniers, pour justifier ces grosses pesées, font remarquer qu'ils achètent plutôt au tas qu'au poids. »

La nécessité de la grosse pesée tirée de la quantité de marchandises à recevoir rapidement dans une seule après-midi est un fait indéniable. J'ai vu pour ma part 20.000 kilos de marchandises diverses passer en quelques heures sur une pareille bascule. Il est très possible que, dans ces conditions, certains biffins aient préféré accepter la grosse pesée que d'attendre indéfiniment ; mais le fait que chaque maître chiffonnier a des habitudes de groupement différentes dénote bien aussi le parti pris de se soustraire autant que possible à la comparaison avec le concurrent d'où pourrait sortir pour le chiffonnier un moyen de défense.

Le pauvre biffin en face de ses agissements est noyé, enlisé, perdu ; il en a conscience et s'en va avec la conviction qu'il est volé, et ne cesse de le répéter.

Est-ce vrai? Le maître chiffonnier trompe-t-il le biffin? Pour l'observateur impartial, la chose est difficile à constater car en face de cette bascule sur laquelle trois ou quatre vigoureux gaillards jettent d'un coup d'épaule leurs sacs pour les reprendre presque immédiatement, l'observateur n'y voit pas plus clair que le biffin chiffonnier; il ne peut donc rien constater *de visu* sur ce point. Cependant, si on se rappelle ce que nous savons du colporteur auvergnat et de l'opinion que les Auvergnats d'Auvergne eux mêmes ont de leurs émigrants, on peut supposer, sans un jugement trop téméraire, qu'étant donné les facultés toutes particulières que présente le commerce du chiffon pour le *maquignonnage*, certains de ces émigrants auvergnats peuvent se laisser aller à interpréter un peu trop en leur faveur les cours plus ou moins bien établis des chiffons ou des autres matières de leur commerce.

Il ne faudrait pas croire cependant que le chiffonnier soit tout fait à leur merci. Le remède est souvent à côté du mal, et c'est ici le cas. Le maître chiffonnier sert d'antidote au maître chiffonnier, car les Auvergnats se concurrencent énergiquement entre eux de telle façon que si l'un d'eux oubliait les règles de la prudence et rançonnait par trop sa clientèle, il la perdrait au profit des autres qui sont toujours nombreux à se présenter pour la prendre. *Similia similibus curantur.*

Cet obstacle à l'âpreté trop grande du maître chiffonnier paraît beaucoup plus efficace que le procédé des coopératives d'achat essayé à plusieurs reprises par quelques chiffonniers. Voici, d'après le Bulletin déjà cité de l'Office du travail, l'historique de ces tentatives.

Syndicats et coopératives des chiffonniers.

Le moyen qui a été adopté le premier par les biffins chiffonniers comme le plus simple pour amener leur émancipation, a été la réunion d'un certain nombre d'entre eux en société coopérative de vente.

« On peut concevoir les avantages que présente un pareil groupement d'efforts. La société, en achetant ferme tous les jours à l'ouvrier chiffonnier les produits de son chiffonnage, peut ensuite revendre au marchand en gros les marchandises qu'elle aura réunies en assez grande quantité, pour mériter un classement méthodique ; elle pourra obtenir un prix avantageux et répartir entre les associés les bénéfices résultant de cette opération. L'ouvrier chiffonnier aura tous les avantages du système qu'il pratique actuellement, c'est-à-dire l'indépendance à laquelle il tient tant, sans les incertitudes du lendemain et les bas salaires.

« Déjà, en 1883, on signale le groupement d'ouvriers chiffonniers en vue de la vente en commun de leur récolte. Mais alors, leur situation était avantageuse ; ils obtenaient de bons prix de leurs marchandises et la nécessité de la réunion des efforts dans une société coopérative était moins pressante. Aussi ces associations, tout à fait éphémères ne laissèrent aucune trace.

« Ce fut lorsque l'application des arrêtés du préfet de la Seine, en 1833 et 1884, modifia les conditions du travail des ouvriers chiffonniers ramasseurs, que le besoin d'une union en société coopérative de vente se fit sentir. La première, dont on peut faire mention, fut fondée en 1885. Cette société, qui s'étendait à tout Paris et achetait à tous les ouvriers chiffonniers, ne dura qu'une année.

« L'année suivante, en 1886, fut fondée la Société du XIIIe arrondissement. Elle avait l'avantage de se trouver au milieu du quartier des ouvriers chiffonniers qui lui étaient affiliés. Elle évitait ainsi les pertes de temps qui avaient grevé l'affaire de la société précédente.

« Cette Société du XIIIe arrondissement ne put pas se maintenir et disparut par suite de l'indifférence de ses membres.

« En 1890, une nouvelle société se fonda dans un groupement d'ouvriers chiffonniers du XVe arrondissement. Ce fut la Société de la cité des Mousquetaires, siège social rue Saint-Charles, n° 208. Cette société ne comprenait qu'une trentaine d'associés. Sa durée ne dépassa pas un mois. En 1892, eut lieu la fondation d'une nouvelle société coopérative, la société Caminade, ainsi

nommée du nom d'un de ses fondateurs. Dès le début, la marche de la société se trouva arrêtée ; les fonds qui avaient été promis et qui devaient permettre d'étendre les affaires de la société à tous les quartiers de Paris, ne purent être réunis. La société ne fut même pas liquidée ; l'indifférence des sociétaires laisse encore sans répartition 230 francs restant de l'actif.

« A la même époque, deux ouvriers chiffonniers fondèrent une autre société coopérative dans le quartier de Vaugirard ; elle dura quatre mois ; elle n'avait réuni que quelques associés.

« Vers cette époque aussi, à la suite d'une étude sur la situation des chiffonniers publiée par M. Ch. Bos, fut organisée la société dite de Grenelle ; elle ne dura que quelques mois.

« En 1893, à Montmartre, fut fondée une autre société coopérative, l'Association amicale de Montmartre, sous la direction d'un ouvrier chiffonnier. Cette société ne dura que deux mois. L'ouvrier chiffonnier directeur, aidé par quelques marchands en gros qu'il avait eu l'occasion de connaître, s'établit plus tard maître chiffonnier.

« Ces essais malheureux détournèrent pour quelques années les ouvriers chiffonniers de toute nouvelle association coopérative. Les insuccès furent dus autant à l'inexpérience des directeurs qu'à l'indifférence des sociétaires. Dans les quelques sociétés où ces directeurs ne furent pas des ouvriers, ceux-ci n'eurent en vue qu'une spéculation tentée aux dépens des ouvriers chiffonniers eux-mêmes.

« Pour arriver à faire réussir une association coopérative chez les chiffonniers, il faudrait que celle-ci possédât les capitaux suffisants pour leur permettre d'acheter ferme les marchandises apportées par les chiffonniers sociétaires, et d'attendre une occasion favorable pour revendre après triage et classement approprié. Il faudrait surtout que le chiffonnier s'attachât davantage à la société à laquelle il s'affilie, et que son amour de l'indépendance et son indifférence pour l'avenir ne lui fît pas abandonner le lendemain ce qu'il a fondé la veille.

« Cependant à la fin de 1900 et pendant l'année 1901, les ou-

vriers chiffonniers se sont de nouveau portés vers l'association coopérative de vente.

« On a absolument abandonné l'idée de fonder une seule grande association s'étendant sur tout Paris; on lui a préféré les groupements par quartiers, qui laissent plus d'initiative aux divers groupes.

« Parmi les nouvelles sociétés figurent l'Avenir du XVe arrondissement, chemin des Perrichaux, n° 55, à Grenelle, fondée avec 22 associés; une autre société comprenant une quinzaine de membres dans le XIIIe arrondissement, rue Brillat-Savarin; d'autres à Montmartre, à Saint-Ouen, avenue Michelet; à Vanves, rue du Quatre-Septembre, etc.

« Ce réveil du mouvement coopératif n'a pas été sans inquiéter les maîtres chiffonniers contre lesquels il semble dirigé.

« Aussi, dans le *Bulletin du syndicat des maîtres chiffonniers* (août 1901), ceux-ci, examinant la situation, jugeaient que l'ouvrier chiffonnier ne pourrait les quitter, ayant eu si souvent besoin de leurs avances lorsque la morte-saison était venue et que tout crédit lui était refusé. Les sujets de craintes étaient encore accrus chez les maîtres chiffonniers par les projets que l'on prêtait à quelques marchands en gros d'encourager et de soutenir les associations coopératives, de façon à concurrencer efficacement les maîtres chiffonniers.

« Jusqu'ici, il semble que l'importance que prennent les sociétés coopératives est bien trop faible pour leur permettre de jouer ce rôle dans le commerce du chiffon.

« Parmi les associations ouvrières de chiffonniers nouvellement fondées, une seule, celle de la rue du Quatre-Septembre, à Vanves, est une société anonyme à personnel et à capital variables, fondée légalement, ayant établi son acte de société, par acte notarié, déposé ses statuts et fait effectuer les versements nécessaires.

« Les dernières formalités ont été remplies assez récemment en 1903. C'est sur les indications de la Chambre consultative des associations ouvrières de production, que cette société s'est organisée légalement, les biffins chiffonniers, cela se conçoit

aisément, étant peu familiarisés avec les questions juridiques.

« Cependant la société était en formation depuis déjà deux ans. Elle avait été projetée par six biffins chiffonniers qui, par la suite, ont groupé 17 nouveaux adhérents. Le capital initial a été de 2.000 francs. Avant même la fin des formalités de constitution de la société, sur un terrain loué annuellement 150 francs, les sociétaires ont construit eux-mêmes leur magasin. Les frais d'établissement, y compris l'achat de deux bascules, se sont élevés à environ 800 francs. Le chiffre d'affaires du premier trimestre a été d'environ 10.000 francs. Une première répartition des bénéfices a eu lieu en août dernier. Chaque sociétaire a touché, comme supplément des sommes déjà reçues lors de la livraison de ses produits, 1 fr. 20 % de la valeur desdits produits.

« Une autre association ouvrière, celle de Saint-Ouen, fondée en mars 1901, mais non encore constituée légalement, comptait en août 1903, 41 membres; elle a fait 14.000 francs d'affaires pendant le trimestre finissant en juin. Les bénéfices de la société varieraient de 9 à 16, et même 28 %.

« Chez les ouvriers, l'idée d'un groupement syndical n'est venue qu'après celle de l'union en association coopérative de vente. Il y eut bien, de 1884 à 1890, quelques essais de syndicats; mais le nombre trop restreint des adhérents laissa le syndicat à l'état de projet. Le premier qui puisse être mentionné est celui qui fut fondé en janvier 1891, le Syndicat des ouvriers et ouvrières chiffonniers de la Seine, qui se réunissait à la Gaîté-Montmartre; il s'est fondu avec les autres syndicats ayant mêmes titres qui lui succédèrent. En juin, fut fondé le syndicat dit du « Tombeau des lapins », dénomination tirée de l'enseigne du cabaret où se réunirent les adhérents, passage Vignon, XVe arrondissement. Ce syndicat cessa de fonctionner en mai 1892. Déjà, au commencement de l'année 1892, un des secrétaires l'avait quitté pour fonder une association coopérative de vente, celle du quartier de Vaugirard.

« Un nouveau syndicat fut fondé en 1896, dans le même quartier, le *Syndicat des Travailleurs du chiffon, ramasseurs;* le siège

social, d'abord passage Vignon, fut transporté à la Bourse du Travail, rue du Château-d'Eau, lorsque son admission fût obtenue. Le nombre de ses membres, qui, au début, était de 38, atteignit 194 vers 1899, puis déclina, autant par suite de dissensions entre les membres du bureau, que par suite de l'indifférence des adhérents; il fut déclaré dissous en janvier 1900.

« En 1899, se fonda le *Syndicat des ouvriers et ouvrières chiffonniers de Paris*, qui s'appela aussi *Syndicat de Montmartre*, et eut d'abord comme siège social le domicile de son secrétaire, avenue Michelet, n° 25. à Saint-Ouen. Ce syndicat qui déclara bientôt 2.000 adhérents, demanda à être inscrit à la Bourse du travail, et entra plus ou moins en lutte avec l'autre syndicat, celui des *Travailleurs du chiffon, ramasseurs ;* le syndicat des ouvriers et ouvrières est inscrit à l'Annuaire des syndicats de 1903, pour 1.334 membres.

« En janvier, fut organisé entre les ouvriers chiffonniers travaillant sur les tombereaux d'enlèvement des ordures ménagères, le *Syndicat des ouvriers du tombereau*, siège social rue Saint-Charles, n° 208; à la fondation, nombre d'adhérents 55, et en 1903, 35 membres.

« A la même date, fut fondé à la place du Syndicat des travailleurs du chiffon, ramasseurs, qui avait été dissous, le *Syndicat des travailleurs du chiffon en général ;* le premier secrétaire fut un ouvrier du XVe arrondissement, puis un ouvrier du XIIIe arrondissement, de sorte que le siège social, qui était d'abord passage Vignon, fut transporté au XIIIe arrondissement, rue Brillat-Savarin. Ce syndicat, dont le nombre de membres n'a jamais varié, compte une vingtaine de membres, exactement 26 en 1903.

« Enfin, en 1902, un syndicat s'est formé non plus chez les biffins chiffonniers, mais chez les ouvriers chiffonniers employés chez les patrons chiffonniers; c'est le *Syndicat des ouvriers emballeurs en chiffons ;* il compte, en 1903, 150 membres.

« Chez les patrons chiffonniers, un premier groupement en syndicat s'effectua en 1890... A cette date, fut fondé le *Syndicat des négociants en chiffons de France*. Conformément à son titre, il

comprend surtout des marchands en gros; il comptait 148 membres en 1903. Le siège social actuel est rue du Louvre, n° 42, à Paris.

« Les maîtres chiffonniers qui achètent presque exclusivement aux biffins chiffonniers ont formé, en août 1900, un syndicat intitulé : *Chambre syndicale du Commerce du chiffonnage parisien;* par suite de la spécialisation de leurs achats, ils se distinguent des chineurs brocanteurs et des marchands en gros qui achètent à d'autres qu'aux biffins. Ce syndicat compte 87 membres en 1903. Il a fondé, en août 1901, un bureau de placement gratuit pour le personnel employé chez les patrons chiffonniers. Malgré les annonces publiées dans le Bulletin mensuel du syndicat, malgré les affiches apposées dans les centres de travail, cet essai n'a pas réussi. »

Cet historique complet des tentatives de groupement des chiffonniers nous montre clairement combien le biffin est réfractaire à l'association; un seul syndicat a réussi à grouper 1.334 membres sur 50.000 biffins qui existeraient à Paris, d'après les chiffonniers eux-mêmes. — Quant aux coopératives, aucune n'atteint 50 membres.

Pourquoi le maître chiffonnier tient en échec la coopérative.

L'étude que nous venons de faire nous a montré la raison d'être du maître chiffonnier et pourquoi il se maintient; c'est, d'une part, la nécessité de la concentration des produits du chiffonnage pour que le tricage complet soit possible, et, d'autre part, l'extraordinaire supériorité commerciale de l'Auvergnat qui le fait évincer tous ses concurrents dans ce métier surchargé de détails.

On dit quelquefois que les commerçants sont des parasites; or, quand un rouage est inutile dans une société, l'observation montre qu'il disparaît en très peu de temps; s'il subsiste, c'est qu'il a quelque raison d'être, quelque utilité, et c'est à la science sociale à la mettre en lumière.

La démonstration que nous venons de faire pour les maîtres chiffonniers pourrait être étendue dans bien des cas à tous les autres commerçants. Partout on a essayé de la coopération pour faire échec au commerce, et toujours avec aussi peu de succès. Les coopératives, en effet, ne peuvent lutter avec le commerçant dès que le travail devient difficile, elles sont hors d'état d'effectuer ces évolutions rapides qu'exige le commerce.

Dans le chiffonnage, nous avons vu qu'elles ont peu de développement; elles ne sont guère fréquentées que par un petit nombre d'apôtres qui en sont les soutiens fidèles, même lorsqu'ils n'ont que peu d'intérêt à rester membres. La coopérative est obligée de se montrer plus sévère sur la qualité de la marchandise; les trucs malhonnêtes n'y sont pas de mises, et cela gêne certains. J'ai vu bien des chiffonniers me dire que, tout compte fait, ils n'avaient pas d'intérêt à en être.

Les dirigeants de la coopérative de Vanves m'ont affirmé qu'ils payaient la *camelote* environ 20 % plus cher que les maîtres chiffonniers. Cela me paraît difficile à admettre en présence des déclarations précédentes et du fait avoué par eux qu'ils voient souvent des camarades déserter la coopérative après en avoir fait partie pendant un certain temps. Il semble bien que, si les avantages étaient d'une semblable importance, on n'aurait pas à enregistrer de pareilles défections.

Chose curieuse, les capitaux nécessaires à la fondation de ces coopératives ont été fournis en grande partie, par les gros négociants en chiffons qui auraient désiré ainsi se défaire des petits maîtres chiffonniers auvergnats intermédiaires qui leur donnent sans doute, dans les marchés, *du fil à retordre*. Mais ils avaient affaire à forte partie; les maîtres chiffonniers auvergnats ont résisté avec énergie, et certes, jusqu'à présent, la coopérative n'a pas eu le dessus et ne paraît pas devoir le prendre de sitôt.

Les maîtres chiffonniers ont du reste contre elle une arme redoutable dont se servent à peu près tous les commerçants et qui est la pierre d'achoppement des coopératives : *le crédit*.

Le crédit commercial, pierre d'achoppement des coopératives.

La question du crédit a une grande importance au point de vue coopératif; lorsqu'on étudie les choses de près, on voit que le crédit commercial est la véritable pierre d'achoppement des coopératives, car elles ne peuvent jamais donner à leurs membres les facilités de crédit que leur donne le commerce. Cette partie du travail du commerçant est trop difficile pour elles.

Les chiffonniers, comme tous les imprévoyants, ont constamment recours au crédit. Or, le maître chiffonnier et le marchand de vin auvergnat sont les seuls qui puissent lui prêter. L'Auvergnat pratique le commerce de l'argent avec autant d'audace qu'un Israélite; c'est une de ses spécialités reconnues depuis longtemps à Paris; c'est ainsi que Privat d'Anglemont nous montre « un Auverpin » prêtant aux marchandes des quatre-saisons une pièce de 5 francs le matin, à condition qu'elle la rendrait le soir accompagnée de 5 sous. Le bon Privat fait le calcul du taux de l'intérêt ainsi obtenu, et trouve quelque chose comme 1.500 pour 100, et comme il se répand en imprécations contre un pareil vampire, son interlocutrice l'arrête net en disant : « Il leur rend service ». Personne, en effet, sans l'Auvergnat n'aurait osé prêter avec d'aussi gros risques de perte. Il en est de même pour le biffin; étant donnée son imprévoyance bien connue, son dénuement absolu et la facilité avec laquelle il oublie les dettes qu'il a contractées chez le marchand de vin ou ailleurs, il y a fort peu de gens qui voudraient courir le risque de lui prêter. Le maître chiffonnier court moins de chances qu'un autre, car il tient pour ainsi dire l'avenue par où le chiffonnier est obligé de passer pour vendre sa camelote.

De tous côtés on me signale cette habitude d'emprunter au maître chiffonnier. L'un a dû emprunter pour acheter sa carriole, l'autre pour l'achat de son âne, un troisième simplement pour *faire la bombe*. Cette dernière raison de prêt est assez fréquente pour qu'elle m'ait été signalée comme un moyen pour le maître chiffonnier d'exercer une pernicieuse influence sur le biffin.

Une coopérative, quelle qu'elle soit, ne prête jamais; toutes les coopératives se sont rendues compte de l'impossibilité de s'engager dans cette voie; l'interdiction des prêts est toujours inscrite dans les statuts. Il s'en suit que les prévoyants seuls, c'est-à-dire ceux qui n'ont pas besoin de crédit peuvent avoir recours à la coopérative.

Ceci est du reste un fait général, même pour les coopératives de consommation. Ce qui en détourne un grand nombre d'ouvriers, c'est la peur de n'avoir pas de crédit en temps de chômage. Les sommes prêtées par le petit commerce aux ouvriers chômeurs sont quelquefois considérables. J'ai vu la famille d'un ouvrier tailleur vivre plusieurs fois, pendant des semaines et même une fois pendant plusieurs mois, du crédit que lui faisaient ses fournisseurs habituels : boulangers, bouchers, épiciers, etc. La mère de famille s'était acquis parmi eux une excellente réputation en payant très exactement les dettes ainsi contractées; aussi trouvait-elle facilement crédit.

Ce n'est du reste pas pour les beaux yeux de l'ouvrier que le petit commerçant lui fait crédit, et je crois qu'il n'entre que peu de philanthropie dans son action, mais c'est parce que le concurrent d'en face agit de même, et que la clientèle irait tout entière à lui s'il était seul à faire crédit.

Quoi qu'il en soit, c'est une ressource extrêmement précieuse pour l'ouvrier qui bénéficie ainsi du meilleur *secours immédiat,* que les œuvres d'assistance ont si souvent essayé en vain d'instituer.

Les sommes ainsi prêtées par les petits commerçants donnent le maximum d'effet, car elles ne sont pas un droit pour l'ouvrier; il ne peut y recourir qu'à la dernière extrémité à cause du refus qu'il encourrait s'il en abusait et de la nécessité de rembourser plus tard ces avances; elles ne sont, d'autre part, prêtées par le commerçant qu'à des individus qu'il connaît, et par conséquent à bon escient.

La grosse difficulté de l'assistance est de s'assurer que les sommes distribuées aillent bien à des gens dans le besoin véritable. Une très grande partie des secours donnés par l'Assis-

tance publique tombent entre les mains d'individus indignes qui font métier de la mendicité et arrivent à en vivre largement. J'ai vu le cas d'une maison habitée entièrement par des familles vivant ainsi. La concierge, qui avait elle-même part au butin, était complice et donnait des renseignements *ad hoc*. Dans certaines de ces familles, il y avait en permanence quelqu'un au lit pour être prêt à recevoir tout enquêteur.

Cette question du crédit est la partie délicate et dangereuse du métier de commerçant ; c'est par là qu'il triomphe des coopératives. Il en est de même des maîtres chiffonniers. Nous allons préciser ces constatations par quelques monographies.

Monographie du maître chiffonnier M. D...

Le lieu. — Le maître chiffonnier visité habite à Levallois-Perret. Nous arrivons un jour de réception de marchandises. Dans une rue sale et boueuse une cohue de charrettes de chiffonniers se presse à la porte d'un vaste hangar. Nous pénétrons à grand'peine au travers des charrettes qu'on décharge ; des hommes entrent et sortent transportant de grosses balles de camelote. L'établissement comprend un vaste local, très haut de plafond, dans lequel règne la plus pittoresque saleté ; dès l'abord, une odeur *sui generis* vous prend à la gorge, provenant de tous ces détritus accumulés et surtout d'un réduit où s'amoncellent des os et de la graisse plus ou moins en putréfaction. Une poussière aveuglante épaissit l'air et d'innombrables toiles d'araignées qu'aucun plumeau n'a jamais inquiétées, pendent des poutres qui soutiennent le plafond.

Des hommes couverts de sueur et d'une poussière noirâtre vont et viennent, jettent sur la bascule les grosses balles de 130 ou 140 kilos qu'ils vont prendre dans les charrettes, puis les enlèvent de nouveau pour aller les entasser dans différentes parties du local selon leur contenu : ici les chiffons de papeterie, là les chiffons de laine, plus loin les sacs de verre cassé qu'un homme transporte sur ses épaules demi-nues sans souci des coupures.

Chaque chose a sa place marquée, et si l'on songe que tout cela devra subir encore deux ou trois triages successifs, on commence à apercevoir la grande complication de ce métier.

Avant d'entrer dans le hangar, tout passe sur la bascule ; mais le système de la *grosse pesée* est si curieux que nous ne nous rendions pas compte tout d'abord de ce qu'on faisait ; trois ou quatre grosses balles de contenus différents tombaient ensemble sur la bascule, s'y arrêtaient quelques secondes à peine et étaient enlevées de nouveau. Ce court laps de temps avait suffi pour calculer le prix; celui-ci était marqué sur l'ardoise et on passait à une autre. Il est clair que le système de cette grosse pesée donne peu de garantie au chiffonnier; d'autre part, il semble difficile de procéder autrement, étant donné la quantité de marchandises qu'on doit recevoir dans une après-midi. Chez le maître chiffonnier considéré, 20.000 kilos environ de camelote sont emmagasinés à chaque jour de réception.

C'est Mme D... qui est à la bascule ; jamais aucun maître chiffonnier ne confie cette place à un salarié quelconque ; c'est toujours le patron ou la patronne qui l'occupe.

Quinze hommes et quinze femmes sont occupés dans cette maison. Les hommes sont charretiers avec un salaire de 41 à 50 francs par semaine, ou emballeurs touchant environ 45 francs. Les femmes sont presque exclusivement trieuses et touchent 0 fr. 30 l'heure ou travaillent aux pièces. Dix-huit chevaux sont nécessaires pour les transports.

Une pareille entreprise exige donc non seulement les qualités commerciales de l'Auvergnat, mais encore des qualités patronales éminentes. Cependant l'organisation du travail est encore celle du petit patronat. Le patron surveille tout par lui-même : il n'a point de contremaîtres, et comme je lui parle de cette difficulté de surveillance, il me répond qu'il connaît parfaitement le temps qu'il faut à un charretier pour aller porter un chargement de chiffons à la gare, ou à un emballeur qu'il envoie faire des balles en ville chez un petit maître chiffonnier son client, ou encore pour trier une grosse balle de chiffons, un « curon », suivant l'appellation technique, et, ajoute-t-il en riant,

si ça ne va pas assez vite, « c'est un coup de g... ». — Ces détails nous montrent bien qu'il s'agit d'une organisation touchant encore au petit patronat, surveillant lui-même un travail qu'il pourrait faire de ses mains. Le chiffre d'affaires et le bénéfice d'une entreprise commerciale sont assez malaisés à connaître ; on n'a que les données que veulent bien fournir le patron lui-même ; celui-ci accuse avec un sourire de satisfaction environ 90.000 francs d'affaires par mois.

Sa fortune totale est évaluée, par la commune renommée, à 6 ou 700.000 francs. Or, le père du maître chiffonnier actuel était, paraît-il, arrivé d'Auvergne sans un sou. Il a commencé à peser la camelote du chiffonnier avec une balance romaine.

Le maître chiffonnier actuel est un homme d'une quarantaine d'années dont l'aspect extérieur diffère peu du milieu des chiffonniers où il vit ; l'Auvergnat ne sacrifie pas souvent à la parure ; il paraît remarquablement intelligent. Toutes les questions relatives à la bourse des marchandises et à leur cours lui paraissent absolument familières et c'est avec une aisance étonnante qu'il parle des événements mondiaux pouvant influer sur les cours : élections du président des États-Unis d'Amérique, bruits de guerre en Orient, mauvaise récolte de caoutchouc au Brésil, etc.

La famille occupe un appartement situé au-dessus des locaux où s'entassent les marchandises. Elle ne comprend qu'un seul enfant, une fille de sept ou huit ans.

Monographie du maître chiffonnier M. V...

Voici la monographie succincte d'un autre des plus gros négociants en chiffons de la capitale. M. V... est arrivé lui-même d'Auvergne « en sabots », suivant l'expression consacrée ; il possède aujourd'hui, dit-on, dix millions de fortune, et dirige une usine qui occupe quatre ou cinq cents ouvriers. Cet établissement couvre cinq ou six mille mètres carrés de superficie et possède une voie spéciale le raccordant au chemin de fer voisin.

Ces Auvergnats d'élite sont non seulement des commerçants habiles, mais encore de grands patrons dans toute l'acception du mot.

Effet sur le chiffonnier du contact avec le commerçant auvergnat.

Il a résulté de là pour le biffin un effet analogue à celui du chasseur peau-rouge, mis pour la première fois en contact avec le négociant européen. Tout d'abord outrageusement roulé, il s'est ensuite défendu en devenant aussi peu scrupuleux que le commerçant lui-même. A la faveur de ces grosses pesées rapidement faites que nous avons décrites, bien des marchandises mal triées passent inaperçues et même quelquefois une grosse pierre se rencontrera comme par hasard dans le sac à camelote.

Il y a en somme dans tout ce métier une atmosphère générale de déshonnêteté, un emploi courant de petits trucs malhonnêtes qui ne peut pas s'expliquer par le métier lui-même, et qui ne peut provenir que de la formation antérieure des commerçants qui s'y adonnent, formation qui nous a été expliquée par Demolins.

Je puis, du reste, citer à l'appui deux anecdotes caractéristiques : Les vieux chiffonniers se souviennent que, quelques années avant 1870, un commerçant anglais vint s'installer à Paris pour faire le négoce du chiffonnage. Ce pauvre insulaire s'était imaginé qu'on pouvait faire ce commerce comme tout autre. Il monta donc une maison, prit des commis parmi les chiffonniers et fut obligé de se fier à eux puisqu'il ne connaissait pas la marchandise; le résultat ne se fit pas longtemps attendre. Il fut si violemment volé, trompé, roulé de tous côtés, qu'au bout de six mois il ferma boutique.

Et le vieux chiffonnier de qui je tiens ces détails ajoutait : les chiffonniers furent les premiers à pâtir du départ de cet honnête homme, qui avait fait hausser le prix de presque tous les objets de leur récolte.

Voici un autre fait non moins caractéristique.

Les Américains sont grands consommateurs de chiffons français, mais ils ont renoncé à les acheter directement en France. Les premières livraisons leur ont été faites si malhonnêtement qu'ils préfèrent s'adresser actuellement à des intermédiaires belges qui achètent en France à leurs risques et périls et leur revendent ensuite les chiffons avec garantie. Il est bien clair que l'opération ne va pas sans le paiement d'une petite commission, qu'auraient pu garder les vendeurs français, s'ils eussent été au début plus consciencieux.

Cette constatation montre combien les études de science sociale se lient et se complètent les unes les autres. On peut dire, en s'appuyant sur les études d'Edmond Demolins, que le bœuf d'Auvergne est responsable de l'indélicatesse du biffin parisien.

Nous pouvons maintenant résumer les caractéristiques du chiffonnier :

1° Le métier de simple récolte en atelier collectif a donné le type du coureur;

2° La propriété de la place du chiffonnage a donné le type du placier;

3° Enfin le contact du commerçant de formation auvergnate a doté tout ce milieu d'habitudes de « maquignonnage », qui sont une de ses caractéristiques.

Après cette étude sur les trois types urbains du mouronnier, du mégotier et du chiffonnier, il nous semble pouvoir conclure qu'ils doivent être classés dans la simple récolte.

J. Durieu.

L'Administrateur-Gérant : Léon Gangloff.

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT ET Cie. — PARIS

JUIN 1909 59e LIVRAISON

BULLETIN
DE LA SOCIÉTÉ INTERNATIONALE
DE SCIENCE SOCIALE

SOMMAIRE : Nouveaux membres. — Congrès annuel : compte rendu de la séance d'ouverture, des séances de travail et des conférences. — Bulletin bibliographique.

NOUVEAUX MEMBRES

M. Jeannin-Naltet, Chalon-sur-Saône, présenté par M. Paul Bureau.

M. Antonio Freixas, calle Cangallo, 1448, Buenos-Ayres (République Argentine), présenté par M. Trinitat Monegal.

Mlle Lecamp, 98, chaussée de l'Étang, Saint-Mandé (Seine), présenté par M. Is. Polako.

M. Vladimir de Vulitch, ingénieur, 5, rue Crevaux, Paris, présenté par M. J. Durieu.

M. Pippo Rusconi, San Domenico de Firenze (Italie), présenté par M. Paul Descamps.

CONGRÈS DE LA SOCIÉTÉ DE SCIENCE SOCIALE MAI 1909

I. — Séance d'ouverture.

M. de Rousiers ouvre la séance en rappelant le succès croissant des congrès de la *Société internationale de Science sociale*. Celle-ci a donné une nouvelle affirmation de sa vitalité, en inaugurant, cet hiver, une série de réunions mensuelles qui ont offert le plus vif intérêt.

Les différents sujets abordés dans ces réunions ont fourni chaque fois l'occasion d'échanges de vues, notamment sur les questions de méthode, et la nécessité de compléter l'instrument d'analyse dont nous disposons actuellement est ressortie clairement de ces entretiens. C'est que la science sociale s'est appliquée surtout jusqu'ici à l'étude des sociétés simples ou des groupements les plus simples dans les sociétés compliquées. Il fallait d'ailleurs qu'il en fût ainsi, la science procédant logiquement du simple au composé. Aujourd'hui, nous devons aborder une autre tâche et entreprendre l'analyse des groupements complexes caractéristiques de l'organisation sociale moderne. Il n'est pas surprenant que des outils nouveaux nous deviennent nécessaires.

L'enseignement de la science sociale qui se poursuit à Paris, à l'École des Roches, à Nancy, trahit, lui aussi, le besoin qui s'est manifesté dans nos réunions mensuelles. Les problèmes en face desquels il se trouve réclament également un développement de la Nomenclature d'Henri de Tourville.

Ce développement ne pourra se produire qu'au fur et à mesure que des observations nouvelles auront fourni la base indispensable de classements nouveaux. C'est en mettant à profit les travaux de F. Le Play qu'Henri de Tourville put dresser le tableau de la Nomenclature ou classification des faits sociaux qui a été pour nous tous un instrument si précieux. Les classifications plus détaillées de l'avenir n'auront de valeur qu'à la condition d'être fondées, elles aussi, sur des travaux d'observation. C'est pourquoi l'œuvre essentielle à poursuivre demeure toujours celle des enquêtes sur place.

La société continue à subventionner des

missions d'étude tant en France qu'à l'étranger. Cette année, M. Descamps achèvera l'étude de la Flandre qu'il a commencée l'année dernière, tandis que M. Roux, après avoir étudié la Campagne romaine, se propose d'étendre ses observations vers la province de Naples. Enfin, M. Wilbois a entrepris l'étude des divers régimes de la propriété en Russie.

Conférence de M. Arqué sur la foire de Leipzig. — M. Arqué a appelé tout d'abord l'attention sur le rôle des grandes foires dans le passé. Les foires sont l'un des organes du grand commerce au moyen âge. L'autre organe, ce sont les caravanes armées des grands marchands convoyant les marchandises. Et les villes-foires étaient comme des ports d'asile où les caravanes marchandes, sortes de vaisseaux terriens, venaient jeter l'ancre. A cette époque, chaque ville agglomérée autour d'une « burg » protectrice, forme avec la campagne environnante un système économique bien clos; sur le « markt » ou marché, les paysans des environs apportent les fruits de la terre et les échangent contre les articles façonnés par les bourgeois-artisans; défense aux paysans et aux artisans du loin aussi bien qu'à des négociants intermédiaires de se mêler aux échanges! Mais la nature des choses n'allait pas tarder à faire éclater les parois de ces sortes de vases clos : 1° parce qu'il y avait des régions infertiles qui étaient obligées de fabriquer en vue de l'exportation; 2° parce que certains produits rares et attrayants (poissons, vins, draps fins, « épices », fourrures) ne s'obtiennent que sur certains points du globe. Ainsi plusieurs « marchés » prirent une grande extension et devinrent « foires » : 1° soit qu'ils servissent à approvisionner le pays; 2° soit que leur situation géographique les eût appelés à servir d'entrepôt pour l'introduction de certains articles rares. A Leipzig, les deux causes ont agi à la fois : 1° Non seulement l'Erzgebirge, la Thuringe et la Franconie, mais la Saxe du Nord étaient infertiles et voués à la fabrication pour l'exportation; 2° Leipzig devint l'entrepôt pour l'introduction des fourrures, qui venaient presque toutes de Russie. Enfin quelques foires privilégiées ont pris une importance tout à fait extraordinaire et sont devenues le truchement des grands échanges internationaux. Ce sort fut imparti à Leipzig et il y eut à cela de nombreuses causes : 1° La position de la ville au centre de l'Allemagne, qui est elle-même au centre de l'Europe; 2° La position de Leipzig à l'extrémité sud de la grande plaine du nord et à l'entrée du massif montagneux de l'Allemagne centrale; 3° La situation de Leipzig entre des pays de productions différentes et « complémentaires » (Saxe, Thuringe, Brandebourg, Silésie, Pologne, Bohême, Hongrie); 4° La situation de Leipzig entre le monde germain et le monde slave. Ce grand phénomène révolutionnaire des foires ne pouvait manquer d'exercer des répercussions profondes sur les autres phénomènes sociaux et d'être lui-même influencé par eux. Il soutint des rapports étroits, surtout à Leipzig et en Saxe, avec le développement des industries, qui lui avaient donné naissance, et dont à son tour il favorisa la vigoureuse croissance (entre cent exemples, on peut noter que les « libraires volants » de Leipzig jetèrent dans la ville les semences de la grande industrie du livre). Il fut la première occasion de l'apparition des *journaux* en Allemagne. Il développa l'industrie hôtelière. Il suscita les annonces et la réclame. L'histoire des foires se mêle intimement à celle de la *banque* et du *change*. D'autre part, les foires furent aussi des « foires d'idées » et elles créèrent dans les villes où elles se tenaient une atmosphère intellectuelle propre à favoriser le développement de façons de penser larges et compréhensives; il est frappant que les deux génies allemands de l'*universalisme* soient nés dans les deux grandes « villes-foires » (Gœthe à Francfort, Leibniz à Leipzig).

A partir du XVIIe siècle commence presque partout le déclin des foires, à mesure qu'apparurent les moyens de communication, que les douanes se simplifièrent et que les routes devinrent plus sûres.

Cependant, par une fortune singulière, tandis que les autres foires déclinent,

les foires de Leipzig augmentent d'importance et atteignent leur apogée *au XVIIIe siècle.*

La raison principale de ce ressaut de vitalité se trouve dans l'ouverture des pays slaves et des pays du Nord à la vie économique européenne. *La foire de Leipzig sert à cette époque de truchement entre le monde slave et l'Europe occidentale.* Le commerce des fourrures profite encore de ce mouvement et prend une grande ampleur. Leipzig exporte une foule d'articles fabriqués saxons, surtout les articles textiles. La richesse apparaît dans la ville. Une civilisation curieuse, de tour rationaliste comme celle des autres nations au même siècle, mais de saveur âprement originale, vient agrémenter encore la physionomie de la ville-foire. Un grand art nouveau, solitaire peut-être dans ses hautes inspirations et dans ses suprêmes fins, mais « social » par les innombrables concours qu'il nécessite, surgit enfin dans Leipzig et en transfigure le matérialisme : au milieu de l'aridité de la ville de pierre, parmi la sécheresse du rationalisme triomphant, jaillit, comme une fontaine de miracle, la musique moderne. Les industries des instruments de musique se développent concurremment avec l'édition musicale. Les modernes « cuivres » saxons rappellent que ce métal a été exploité au XVIe siècle en Saxe dans l'Erzgebirge et dans le Harz voisin de la Thuringe, avec le concours de grands négociants de Nuremberg et de Leipzig; encore aujourd'hui une grande partie de la fortune municipale de Leipzig est constituée par des actions des mines de cuivre de Mansfeld.

Le dernier siècle a vu apparaître les moyens de communication *rapides, réguliers et publics.* Aussi le grand commerce, débarrassé du souci des transports, a cessé d'être nomade et est devenu stable. Il en est résulté que l'importation des vivres, des denrées coloniales, de diverses matières premières (laines, etc.), qui encore au XVIIIe siècle était une fonction essentielle des foires de Leipzig, s'en est distraite et a été opérée d'une façon permanente par de grands négociants établis à demeure. D'autre part, le XIXe siècle a vu les procédés mécaniques s'introduire dans l'industrie et la fabrication se centraliser; disposant nécessairement de grands capitaux, les entreprises se sont organisées commercialement et ont tiré des moyens de transport tout le parti possible (tournées de voyageurs, envois d'échantillons, entretien d'agents, établissement de succursales). Il en est résulté que les grandes industries de la Saxe du Nord, (industries textiles, industries chimiques, édition des livres, porcelainerie de Meissen, etc.), qui, sous leur forme ancienne, ne séparaient pas leur existence de celles des foires de Leipzig, s'en sont rendues indépendantes et ont assuré l'écoulement de leurs produits par des moyens nouveaux. Le commerce des fourrures, tout en continuant à certains égards de participer du caractère propre au commerce de foire, est lui aussi devenu stable; il s'est maintenu à Leipzig comme une sorte de spécialité (malgré le développement du marché de Londres) parce qu'il a utilisé pour la couture et la préparation des peaux la main-d'œuvre habile et peu coûteuse de certains artisans de la Saxe du Nord.

Mais en dépit du détachement de tous ces éléments jadis essentiels, la foire de Leipzig a survécu encore. Divers articles, qui autrefois ne tenaient pas dans les foires la première place, sont apparus au premier plan dans les foires nouvelles. Ce sont notamment les *articles de bois, de carton, de verre, de porcelaine et de métal façonnés par les artisans de l'Erzgebirge, de la Thuringe et de la Franconie.* En effet, ces régions montagneuses et boisées *n'ont pas participé pleinement à la révolution opérée par les modernes moyens de transport.* Et, d'autre part, les conditions de la main-d'œuvre, ainsi que le genre de travail (*travail plastique, travail d'artisan*) *ont retardé dans ces régions la centralisation de la fabrication.* Il est advenu par surcroît que la *périodicité* relative de la production (fabrication d'hiver dans l'Ersgebirge et en Thuringe, où les neiges arrêtent complètement une activité agricole déjà minime en été) et la *périodicité* de la demande pour certains des produits (jouets

pour le Jour de l'An, articles pour arbres de Noël, cartonnages pour cotillon et masques de carnaval, articles de bains de mer, souvenirs de voyage « à l'usage de tous pays », etc.) se sont accommodées à merveille de la *périodicité* des foires, qui sont devenues l'occasion du lancement des *nouveautés*. A un autre point de vue encore, la *substance* même des articles, par son poids (métal, verre) ou par sa fragilité (porcelaine, verre), ainsi que l'hétérogénéité des articles (articles de verre à monture de métal, jouets combinés, etc.), *ont mis obstacle à l'échantillonnage* et continué de rendre désirable la présentation directe des articles à l'acheteur. En dernier lieu, les conditions mêmes de la vente au détail des articles (opérée surtout dans les divers pays par les *bazars* et les *grands magasins*) ont assuré la survie des foires de Leipzig, parce que les directeurs des *grands magasins* et des *bazars*, vendant des articles infiniment variés, ont intérêt à se mettre, eux ou leurs délégués, en présence de toutes les branches de production rassemblées pendant quelques heures sur un petit espace de terrain, plutôt qu'à entreprendre une correspondance écrasante et inefficace avec les innombrables producteurs disséminés.

Il y a lieu de bien faire ressortir que la moderne foire de Leipzig diffère essentiellement de l'ancienne, en ceci qu'elle n'est plus une « foire de marchandises », mais une « foire d'échantillons ». Les vendeurs n'apportent à la foire que des collections d'échantillons; la quantité de marchandises commandée sera ensuite, conformément à l'échantillon ou bien en tenant compte des modifications suggérées par l'acheteur, expédiée directement des lieux de production.

Aux articles de l'Erzgebirge, de la Thuringe et de la Franconie, viennent naturellement se joindre, dans la moderne *foire d'échantillons*, à Leipzig, certains articles fabriqués dans des conditions analogues sur d'autres points de l'Allemagne et pouvant s'adresser également à la clientèle qui se fournit dans les *bazars* et les *grands magasins* (*coutellerie de Solingen*, *maroquinerie d'Offenbach*, etc.).

Il se traite aussi à la moderne *foire d'échantillons* quelques produits de la grande industrie saxonne : par exemple, les *cartes postales illustrées* et tous les *articles de papeterie;* et aussi, à côté des produits de la petite industrie des *instruments de musique* de l'Erzgebirge, celle de la grande industrie des *instruments de musique* de Leipzig et de ses faubourgs (principalement : orgues mécaniques, phonographes, *orchestrions*, car Leipzig est, on le voit, la ville de la musique, de la plus sublime comme de la plus barbare).

Pour donner enfin la formule complète des modernes *foires d'échantillons* à Leipzig, il faut ajouter des éléments nouveaux dont l'importance, au point de vue de la valeur, est plus considérable encore : ce sont tous les *articles de verre, de cristal, de porcelaine, de céramique, de marbre, de métal ou combinés de ces substances*, et, au premier rang, les *objets de décoration et d'art industriel* (avec diverses variétés capitales, comme par exemple *la lustrerie et les articles d'éclairage*), qu'envoient Berlin, Munich, Cologne, Vienne, etc. Adjonction qui s'explique par la similitude relative entre ces articles et les précédents, similitude dans la production (travail plastique et artistique), similitude dans la substance (verre, porcelaine), similitude dans le mode d'écoulement (vente par les *bazars* et les *grands magasins*).

La moderne *foire d'échantillons*, à Leipzig, est donc à la fois l'organe commercial par le jeu duquel s'écoule la *bimbeloterie* et, comme on dit à tort ou à raison, la *camelote* fabriquée par les petites industries allemandes; et aussi le marché des vrais *objets d'art industriel* de verre, de porcelaine et de métal. Les *bazars* et les *grands magasins* des différentes parties de l'Allemagne, de certains pays du Nord et de l'Est, et aussi de quelques villes de l'Europe occidentale, y viennent périodiquement renouveler leurs stocks.

II. — Les séances de travail.

L'ÉTUDE DE LA RÉGION

(séance de mardi).

M. Paul Descamps montre comment on

peut faire l'étude d'une région (nos lecteurs trouveront le résumé des arguments dans le *Bulletin* de février, à propos des réunions mensuelles).

M. DE CALAN dit que la méthode monographique est une réaction contre la méthode d'étude des faits dispersés.

M. DE VULITCH annonce son intention de faire des études de science sociale en Autriche. Il demande s'il doit d'abord étudier la géographie physique de ce pays afin de délimiter les diverses régions et les races, ou s'il doit commencer l'étude particulière d'une région quelconque.

M. DESCAMPS lui conseille cette seconde méthode. L'étude des généralités d'un grand pays est une étude préparatoire qu'il est inutile de faire sur place. Il est plus profitable d'employer le temps de séjour à l'examen d'une région donnée.

M. DE CALAN dit qu'il faut se défier du mot race, et donne comme exemple la race celtique sur laquelle personne n'est d'accord.

M. L. DE SAINTE-CROIX soutient que l'on ne peut rien emprunter à l'ethnologie, parce que les documents du passé sont trop imparfaits. Il faut revoir avant tout les faits actuels.

M. MULLER dit qu'il faut emprunter aux autres sciences les faits établis.

M. ROUX se demande jusqu'à quel point il convient de pousser la monographie de famille. Les études de M. Robert Pinot sur le Jura bernois, et de M. Butel sur les Pyrénées, sont des modèles de monographies de famille poussées à fond. Dans des pays étrangers encore inconnus, n'est-il pas plus intéressant de déterminer d'abord les traits généraux des régions à l'aide de monographies faites un peu plus rapidement?

M. MELIN demande s'il y a des règles pratiques pour entrer en contact avec les familles.

M. DESCAMPS dit que l'on s'exagère les difficultés à ce sujet. Les familles ouvrières sont très abordables; la victoire est gagnée quand on a pu franchir le seuil de la maison. Quant à savoir jusqu'à quel point il convient de pousser la monographie, il faut aller aussi loin que les possibilités le permettent. Cela dépend des conditions matérielles du voyage, de la facilité plus ou moins grande que l'on rencontre, etc.

M. MULLER demande si l'on doit se contenter d'étudier une seule famille.

M. AGACHE rappelle qu'en botanique, pour étudier une plante, on ne décrit pas toutes ses feuilles, mais une seule feuille.

M. DE ROUSIERS ajoute que le contrôle reste constamment possible. On ne doit envisager les lois scientifiques que comme des explications toujours soumises à de nouvelles vérifications.

LE FAIT SOCIAL

(séance de mercredi).

M. PAUL BUREAU rappelle que, d'après M. Durckheim, pour qu'un fait soit un fait social, il faut qu'il donne lieu à une contrainte de la part de la collectivité.

M. Bureau se demande comment, dans ce cas, la société peut progresser : l'évolution d'une société ne provient-elle pas de la révolte de l'individu contre la contrainte? Il propose la définition suivante :

Le fait social est le fait extérieur à l'individu au moyen duquel celui-ci aménage ses relations avec ses semblables et auquel il donne une modalité particulière en fonction d'un certain mode d'aménagement avec ses semblables.

Le fait social est extérieur à l'individu, ce qui ne veut pas dire qu'il ne faille pas faire de psychologie. L'individu peut être cause ou effet.

Puisque l'homme est une activité multiforme, il est inévitable que le fait social soit à chaque instant le carrefour de forces variées qui agissent sur la vie individuelle et collective, et le fait social est un amalgame sans cesse soumis à revision : de cette rencontre des forces individuelles et sociales résulte la situation du fait social.

Dans le fait social, il y a une certaine influence des forces métaphysiques, religieuses, morales, etc.

M. BURES rappelle que, d'après Henri de Tourville, le fait social résulte de l'analyse.

M. DE ROUSIERS dit qu'il y a fait social

toutes les fois qu'un fait se rapporte à un groupement humain. Si l'on a peu tenu compte du facteur moral, dans certaines études, cela provient de ce que l'on a étudié d'abord les phénomènes les plus facilement saisissables.

M. Roux montre les difficultés que l'on rencontre dans l'analyse de l'éducation d'une famille, et cependant c'est là le nœud de la question.

M. d'Azambuja montre comment la vie d'un solitaire comme Robinson Crusoé, suppose une vie de faits sociaux.

M. Muller ajoute qu'il n'y a pas de faits exclusivement sociaux. Robinson est la résultante d'un groupement antérieur.

M. Durieu ne voit pas l'intérêt qu'il y a à définir le fait social. Tout fait peut devenir social à un moment donné. Le Nil, fait géographique, est devenu un fait social le jour où l'on a trouvé quelles répercussions ce fleuve exerçait sur les sociétés humaines.

Mme Lebrun, à propos de la question morale, demande si l'on ne ménageait pas davantage la vie humaine dans le Passé. Anciennement, on se sacrifiait par sentiment; aujourd'hui, on ne connait plus que les sacrifices d'ordre matériel.

M. de Calan dit qu'il ne faut pas opposer le Passé et le Présent; ce sont des mots trop vagues. Sous le nom de Passé, on confond des époques bien différentes. Il faut examiner chaque question séparément. Ainsi l'antimilitarisme n'existait pas avant la contrainte du service militaire obligatoire; cela ne prouve donc pas absolument qu'il y ait eu diminution des sentiments patriotiques.

M. de Rousiers rappelle que l'ouvrier était bien plus exploité par le « sweating system » avant l'apparition du machinisme, celui-ci l'ayant fait disparaître de tous les métiers où il a pu être employé.

L'ÉTUDE D'UN PROBLÈME SOCIAL

(séance de jeudi).

M. G. Melin se demande si la Nomenclature, qui a été inventée pour faire la monographie d'une société, peut servir à l'étude d'un problème social, la question du socialisme par exemple.

La Nomenclature sert d'abord à trouver la définition du socialisme, en analysant, dans les écrits des théoriciens principaux, la société idéale qu'ils rêvent.

Si, après cela, on veut étudier les caractères particuliers que revêt le socialisme dans un pays donné, il faudra envisager les trois points suivants :

1° Les causes (économiques, politiques, intellectuelles, morales, etc.); la Nomenclature pourra servir ici à analyser les perturbations produites par le développement du socialisme, dans le travail, la propriété, etc.;

2° L'état présent;

3° L'avenir.

Si l'on veut enfin étudier le socialisme comme une réalité vivante, la Nomenclature servira à analyser les conséquences pratiques du socialisme.

M. Melin pense que la Nomenclature rendrait des services analogues dans l'étude des autres problèmes sociaux.

M. Bureau demande si l'on peut dire qu'il y ait une relation entre la formation communautaire et le nombre de suffrages socialistes émis dans les élections législatives.

M. de Calan demande s'il ne faut pas distinguer entre l'étude du socialisme théorique et celle des causes qui le font admettre par les ouvriers.

M. de Rousiers dit qu'en Allemagne, le parti socialiste est d'autant mieux organisé que la formation sociale est plus particulariste, parce que celle-ci donne une aptitude plus grande à la discipline; c'est pourquoi le parti socialiste est plus solidement organisé en Westphalie qu'en Silésie.

M. Bureau demande pourquoi des ouvriers particularistes peuvent organiser des cadres socialistes.

M. de Rousiers répond que la politique fausse le caractère des associations : le socialisme devient une espèce de croyance, le Paradis terrestre de l'avenir.

M. Roux croit que l'aptitude à l'organisation est l'un des caractères qui distinguent le plus les particularistes des com-

munautaires. L'Italie est plus collectiviste que l'Allemagne, car les paysans eux-mêmes sont collectivistes, mais le parti socialiste n'a jamais pu s'organiser solidement.

M. Durieu rappelle que la commune espagnole est un groupement socialiste : elle rémunère sur les fonds municipaux un médecin, un pharmacien et jusqu'à un barbier. Pourtant le parti politique socialiste n'a aucune force dans le pays.

M. de Calan demande si, en Italie, on constate une aptitude plus grande à l'organisation dans les régions où l'industrie se développe.

M. Roux répond qu'il n'a pas constaté ce fait.

M. de Rousiers pense que le socialisme est dû à une réaction contre les abus.

L'intervention de l'État peut être un phénomène de particularisme si elle est due à la force des groupements.

M. Bureau dit qu'il ne faut pas étudier les livres où sont exposées les doctrines socialistes, mais les régions sociales où le socialisme se développe.

III. — Les conférences de l'après-midi.

LES ARDOISIÈRES DE TRÉLAZÉ

M. Vanuxem expose le résultat de ses observations sur les ouvriers des ardoisières de Trélazé, près d'Angers. (Nos lecteurs trouveront le résumé de cette conférence dans le *Bulletin* d'avril 1909, à propos des réunions mensuelles.)

M. d'Azambuja demande quelle est la cause du paiement de la prime tous les six mois.

M. Vanuxem explique que cette coutume a pour but de stabiliser le personnel.

M. Couillard demande de quelle région viennent les Bretons qui travaillent à Trélazé.

M. Vanuxem répond qu'ils viennent du Finistère et du Morbihan ; ce sont des Bas-Bretons.

M. Couillard rappelle que la grève actuelle de Mazamet a surtout pour objet d'obtenir le règlement de la prime à des époques plus rapprochées.

M. de Rousiers constate que la prime, qui favorise l'épargne chez les ouvriers prévoyants, est au contraire un prétexte de plus à la dissipation chez les imprévoyants.

M. Bureau voudrait savoir s'il y a des difficultés pour établir la prime, si le barême est clair.

M. Vanuxem n'a pas constaté de difficultés à ce sujet.

Mlle Reichardt demande pourquoi les Bretons, si religieux chez eux, ne fréquentent plus l'église à Trélazé.

M. Vanuxem explique que les Bretons, n'émigrant pas par familles, se voient privés du cadre traditionnel qui les soutient et subissent l'influence du nouveau milieu où ils sont plongés.

M. de Rousiers ajoute que la religion des Bretons est purement traditionnelle et n'est pas le résultat d'une conviction intérieure intense.

M. Laroche dit que les Bretons qui vont travailler dans les mines du Pas-de-Calais ne jouissent pas d'une très bonne réputation.

LE PORT DE ROUEN

M. Paul de Rousiers rend compte de son enquête sur le port de Rouen. Il a montré tout d'abord les traits caractéristiques de ce port qui tend à occuper une place prépondérante parmi les ports français. Rouen est, malgré son éloignement de la mer, véritable port de mer ; 6.635 navires de mer d'une jauge nette de 3.534.000 tonnes sont entrés dans le port de Rouen et en sont sortis pendant l'année 1907. Rouen occupe à ce point de vue le septième rang parmi les ports français ; mais si l'on considère le tonnage des marchandises manutentionnées, donnée qui fournit un élément d'appréciation plus sûr de l'activité du port, Rouen arrive au troisième rang avec ses 3.850.830 tonnes de marchandises reçues et expédiées par mer. Rouen est surtout un port de décharge, car elle a importé la même année 3.398.525 tonnes de marchandises, sur un mouvement total de 3.850.830 tonnes ; l'exportation et les sorties au cabotage

n'ont donc qu'une importance très faible. Rouen est enfin un port régional et national; il suffit de consulter à ce sujet les statistiques fournies par l'Administration des douanes et de voir le peu de différence qui existe entre son commerce général et son commerce spécial, c'est-à-dire entre l'ensemble des marchandises qui passent par son port et celles qui ont une origine ou une destination françaises. Cet écart n'est que de 2,8 % sur l'ensemble des poids et de 5 % sur l'ensemble des valeurs. Au Havre, au contraire, il est de 37 % sur l'ensemble des poids, et de 30 % sur l'ensemble des valeurs. Rouen est donc bien un port national et c'est aussi un port régional, car elle importe presque uniquement pour l'arrière-pays qu'elle dessert. Rouen exerce une puissance d'attraction considérable sur son arrière-pays avec lequel elle est reliée admirablement d'une part, par trois réseaux de voies ferrées, le Nord, l'Orléans et l'ancien réseau de l'Ouest, et d'autre part, par la Seine qui offre un moyen de transport admirable et peu coûteux vers la région parisienne. Rouen peut être considérée, à ce point de vue, comme l'avant-port de Paris.

M. Paul de Rousiers a ensuite montré la façon dont Rouen remplit sa fonction régionale. A cheval sur les deux rives de la Seine, elle peut sans difficulté diriger ses produits vers l'est ou vers l'ouest; elle se trouve de plus à la limite de la partie maritime du fleuve. Les navires de mer de $7^{m},50$ de tirant d'eau remontent facilement la Seine jusqu'à Rouen, mais ne peuvent aller au delà. Bien desservie par les chemins de fer, elle peut expédier les produits qu'elle reçoit vers de riches contrées industrielles et agricoles; mais c'est le fleuve qui lui sert à transporter vers la région parisienne la plus grande partie des marchandises qu'elle importe. Ses importations se composent, en effet, de produits lourds, encombrants et de peu de valeur qui ne peuvent supporter les tarifs relativement élevés des chemins de fer. La région parisienne reçoit de Rouen par le fleuve 1.281.000 tonnes de houille, sur un total de 1.800.000 tonnes importées à Rouen. La proportion est la même pour les vins, les huiles, les bois, les céréales et les pétroles; sur 3.200.000 tonnes de marchandises importées à Rouen, 2.460.000 tonnes remontent le fleuve pour être dirigées vers la région parisienne, soit 77 % des importations totales. Ces chiffres montrent bien la fonction régionale remplie par le port, grâce à la Seine. Ces marchandises ne sauraient être transportées par chemins de fer pour les raisons indiquées plus haut et, à défaut d'un fleuve navigable, elles se détourneraient de Rouen pour venir par d'autres voies fluviales vers la région parisienne. Dunkerque, Anvers, Marseille et Le Havre enlèveraient alors à Rouen la plupart de son trafic.

M. de Rousiers a indiqué combien les fonctions commerciale et industrielle du port sont peu développées. Rouen est incapable d'attirer à elle les marchandises qui ont besoin d'un marché; malgré sa situation au centre de l'industrie cotonnière de l'Ouest, elle ne reçoit que 2.000 tonnes de cotons, alors que 200.000 tonnes vont au Havre. Sa fonction commerciale n'existe pour ainsi dire pas; mais, par contre, sa fonction industrielle pourrait se développer, bien qu'elle n'ait encore qu'un rôle effacé. Rouen reçoit, en effet, pour les industries locales, environ 600.000 tonnes de charbon, 200.000 tonnes de pétrole et 100.000 tonnes de produits chimiques. Le peu de développement de la fonction industrielle et commerciale de Rouen tient au caractère et à la richesse des habitants qui, par excès de prudence, craignent de risquer leurs capitaux dans des entreprises industrielles. Rouen doit donc s'efforcer de développer la fonction industrielle de son port. Son avenir est là.

M. Paul de Rousiers a conclu en montrant les rôles que jouent les ports du Havre et de Rouen dans la vallée de la Seine. Rouen a son port d'escale au Havre et Paris a son port de mer à Rouen.

M. Couillard émet le vœu de voir M. de Rousiers publier bientôt une étude complète sur les ports français.

M. Geral montre qu'à l'embouchure de la Loire se passe un phénomène à peu près semblable à celui qui a lieu à l'estuaire de

la Seine : Nantes et Saint-Nazaire sont aussi différents que Rouen et Le Havre.

LA CAMPAGNE ROMAINE

M. Roux fait une communication sur les latifundia et *Usages publics* dans la province de Rome : il a constaté, d'une part, qu'un grand nombre de latifundia existent dans cette province et, d'autre part, que la statistique indique plus de propriétaires que de propriétés, indice certain d'un état social communautaire.

M. Roux considère comme latifundia les propriétés de plus de 5.000 hectares. Ces propriétés appartiennent à trois genres de propriétaires distincts : les communes, les œuvres pies et les particuliers.

L'exploitation de ces propriétés est très extensive et consiste le plus généralement dans le pâturage.

Beaucoup de problèmes angoissants se posent au sujet de cet état de choses. C'est l'un d'eux que M. Roux se propose d'exposer au congrès.

Avant d'aborder le problème lui-même il paraît utile de rechercher quelle est l'origine des latifundia dans la campagne romaine.

Il semble que leur constitution remonte à la fin de la république romaine. Grâce à la richesse provenant de la conquête du monde, la campagne des environs de Rome se couvrit de villas et les champs se convertirent en jardins.

Les barbares ne détruisirent pas les latifundia et pendant quelques siècles après leur arrivée il y eut une période assez dure pour les habitants de Rome. Le monde n'apportait plus de contributions et les catholiques n'envoyaient pas encore leurs offrandes. A cette époque, beaucoup de Romains durent reprendre la charrue; actuellement cette région est moins peuplée qu'il y a 2000 ans. Les latifundia créés par les conséquences de l'expansion militaire ont été maintenus par les conditions spéciales du lieu.

Les marais couvrent une grande partie de cette campagne qui est consacrée au pâturage d'hiver. Pendant l'été, les troupeaux transhument vers la montagne. Chez les anciens Romains le bétail était la principale source de richesse; aujourd'hui encore, les patriciens de Rome descendent d'anciens pasteurs, seuls agriculteurs qui s'enrichissent.

L'immobilité sociale de ce lieu semble due en grande partie à la malaria donnant les variétés de fièvre appelées tierce, quarte, pernicieuse, etc... La caractéristique de ces maladies est un gonflement de la rate, qui rend le patient incapable de tout travail énergique. Certains auteurs anglais ont été jusqu'à attribuer la décadence de Rome à la malaria.

Pour étudier le problème de la propriété des terres, que pose la question des latifundia, M. Roux s'est transporté dans le village de Formello, qui se trouve au nord de Rome et en a fait la monographie.

Sur le territoire de Formello les eaux trouvent un écoulement facile par une pente naturelle du sol; aussi la malaria a-t-elle pu être facilement combattue et détruite par quelques travaux faciles d'assainissement.

Le territoire de la commune comprend environ 2.250 hectares, dont 528 sont des biens communaux.

On distingue deux sortes de biens : les « ristretti » ou terrains clos et les « quarti aperti » ou terrains non clos. Les premiers sont toujours cultivés en régie directe par le propriétaire avec l'aide d'ouvriers venus des Abruzzes et les autres sont soumis à l'assolement suivant : 1re année, maïs; la 2e année, blé; ensuite une autre céréale; enfin quatre années de pâturage; en tout sept ans.

Le pâturage d'été appartient aux habitants; le pâturage d'hiver au propriétaire. Cette servitude ne s'explique que par la culture extensive; elle empêche du reste tout progrès.

Jadis le sol était tiré au sort entre les habitants qui payaient au propriétaire 325 kilos de maïs par hectare pour la première année et seulement 217 kilos la seconde.

Actuellement les habitants ont émis la prétention de baisser le fermage et de ne plus payer qu'un « rubio » au lieu d'un rubio et demi, c'est-à-dire 217 kilos au lieu de 325.

Il existe sur le territoire de la commune des bois soumis au droit d'affouage des habitants ; aussi ne présentent-ils plus que des taillis inutilisables ; l'action du propriétaire sur la terre est donc presque nulle. Nous ne trouvons ici ni patrons du travail, ni de la propriété ni des phases de l'existence.

Comme le propriétaire ne donne à sa terre que peu de travail, il n'a qu'une propriété précaire, d'où maintien des usages publics ; mais le maintien des usages publics empêche la culture de s'améliorer et de donner du travail à la population, d'où problème insoluble.

M. de Rousiers constate que la communication de M. Roux fait ressortir que les propriétaires toscans n'ont pas su aménager la culture de façon à donner des moyens d'existence à la population ; qu'ils ont donc failli à leur devoir de directeurs du travail, et que dès lors il est normal qu'ils soient expropriés.

M. Bureau demande s'il n'y a pas un avantage économique pour le propriétaire à conserver sa terre en pâturage au lieu de la convertir en culture ? Si cela était la force des choses, rien ne saurait prévaloir contre elle.

M. Roux répond que l'avantage économique est certain ; il cite le cas d'une propriété dont le fermage s'est élevé par suite, de la plus-value constante des terres en pâturages, de 55 francs à 75 francs, puis à 100 francs de location à l'hectare.

En Normandie, il en est de même, mais comme la population décroît en proportion, l'équilibre subsiste ici sans crise.

M. Perier demande à ce sujet s'il y a beaucoup d'émigration dans la région étudiée.

M. Roux dit que l'émigration est à peu près nulle dans le village de Formello ; un peu plus grande dans les autres villages des environs, mais nulle part très intense.

M. Dufresne demande s'il y a beaucoup d'exportation des produits du troupeau ?

M. Roux dit que cette exportation n'est pas, paraît-il, très importante.

M. d'Azambuja s'étonne que les troupeaux ne tranchent pas eux-mêmes les difficultés entre les propriétaires et les paysans qui envahissent les terres, en broutant et détruisant les récoltes.

M. Roux pense que les bergers y veillent de peur de représailles personnelles.

M. Bureau conclut que des causes économiques très puissantes paraissent condamner cette région au mauvais système de culture qu'elle subit. Il fait remarquer que, depuis des siècles, les papes ont essayé de pousser ces populations à la culture sans y réussir jamais, malgré la puissance dont ils étaient armés.

L'INDUSTRIE LAINIÈRE A ROUBAIX

M. Paul Descamps expose le résultat de ses observations sur l'industrie lainière à Roubaix. (Nos lecteurs trouveront dans le présent fascicule le développement de cette conférence ; nous nous contenterons donc de résumer les débats qui l'ont suivie.)

M. Bureau demande quelques explications sur les relations que M. Descamps aurait pu constater entre la vie morale et la vie intellectuelle. On constate, dit M. Bureau, que dans nos sociétés les gens intelligents sont très souvent des coquins, et que les plus moraux sont, la plupart du temps, ceux que l'on traite de *braves gens*, c'est-à-dire des personnes de capacité intellectuelle inférieure. M. Descamps aurait-il constaté que les fileurs, qui sont l'élite du métier, seraient moins moraux que les rattacheurs ?

M. Descamps répond n'avoir rien constaté de semblable. Au contraire, les fileurs ne s'élèvent à la situation de chefs d'équipe qu'en faisant preuve de qualités supposant non seulement de l'intelligence, mais une certaine maîtrise morale.

M. Bures a été frappé par ce qu'a dit M. Descamps au sujet du budget de la famille qui s'améliore quand les enfants sont en état de gagner leur vie. Ce fait que les enfants donnent leur salaire à leur père lui paraît très notable. En Saintonge, dès que les enfants peuvent se suffire à eux-mêmes, ils ont une tendance à quitter la famille pour jouir seuls du produit de leur travail.

M. Descamps répond que le fait cité est général; le père garde tout le salaire de son fils et lui donne ce qu'il appelle « un dimanche », c'est-à-dire 1 ou 2 francs par semaine pour ses menus plaisirs. Dans la classe plus désorganisée des manœuvres, les enfants lui ont paru faire un usage plus libre de leur salaire.

M. Dufresne croit avoir constaté plus d'égoïsme à ce sujet dans la classe agricole que dans la classe industrielle.

M. Perier, qui a eu l'occasion d'être en contact avec les patrons de Roubaix, dit combien il a été frappé de l'élévation sociale de cette classe dirigeante.

M. Muller signale que, dans tout le mouvement ouvrier, en Flandre, ce sont toujours les tisserands qui ont mené le mouvement; les fileurs, au contraire, se sont distingués par la faiblesse de leur action.

M. Descamps répond que les tisserands ont eu l'occasion de s'organiser avant les fileurs, parce que le filage est resté pendant très longtemps du domaine des femmes, en industrie ménagère. En second lieu, les fileurs étant une élite, ont un peu la mentalité des contremaîtres; quant aux rattacheurs, ils ont toujours l'espoir de devenir fileurs et la peur d'être exclus de cet emploi par le patron les empêche de se révolter.

M. de Vulitch demande quel est l'idéal politique des fileurs.

M. Descamps répond que les fileurs lui ont paru moins avancés que les tisserands.

M. de Vulitch demande si leurs mouvements sont dirigés par de simples questions de salaires ou au contraire par l'idéal socialiste.

M. Descamps croit que ce sont surtout les questions de salaires; il a toujours constaté que les syndicats riches qui ont en caisse des sommes importantes, ne sont pas révolutionnaires.

BIBLIOGRAPHIE

Commandant de Balincourt. — **L'Expiation**, carnets de notes du capitaine de frégate Sémenoff. — 1° *L'Escadre de Port-Arthur*. — 2° *Sur le chemin du sacrifice; l'escadre Rojestvensky*. — 3° *L'Agonie d'un cuirassé*. — 3e vol., Augustin Challamel, édit., Paris, 1909.

Oui, certes, j'ai été empoigné en lisant ces *Carnets de notes* qui contiennent tant de pages tragiques, et mon impression sera partagée, j'en suis sûr, par ceux de nos amis qui les parcoureront à leur tour.

Les jours sombres de l'escadre de Port-Arthur, avec l'éclaircie momentanée qui s'écoule entre l'arrivée de l'amiral Makaroff et l'explosion du *Petropavlosk*, — le périple mouvementé de l'escadre Rojestvensky de Libau à la mer du Japon, — le combat désespéré, et que les officiers russes savaient perdu d'avance, dont le détroit de Corée fut le théâtre, — tout cela nous est dépeint par le commandant Sémenoff avec la netteté de l'homme qui raconte ce qu'il a, non seulement vu de ses propres yeux, mais vécu, et avec l'art consommé, la puissance et la justesse d'expression qui sont l'apanage des écrivains de race.

Le plus impressionnant de ces volumes est évidemment le dernier de la série, *l'Agonie d'un cuirassé*, où l'auteur fait une peinture si vive de ce que fut pour les Russes l'effroyable journée du 27 mai 1905. Je dis pour les Russes, car la disproportion des forces et des moyens de combat était telle qu'il ne faut pas s'imaginer un instant que les vainqueurs aient souffert en petit ce que les vaincus ont souffert en grand. Le témoignage d'officiers russes, conduits prisonniers à bord des navires japonais le lendemain du combat, est formel à cet égard; et, pour ce motif, la bataille de Tsoushima n'est pas plus le prototype des batailles navales futures que ne l'avaient été, pendant la guerre hispano-américaine de 1898, les combats de Cavite et de Santiago-de-Cuba.

Mais, dans la guerre de demain ou de bientôt, si les adversaires en présence sont de forces à peu près égales, il est permis de croire que les uns et les autres verront à leurs bords des spectacles aussi

terrifiants que celui dont le *Souvaroff* fut le théâtre. En lisant le récit magistral de ces heures tragiques, on est forcé d'admirer sans réserves le sens aigu d'observation de Sémenoff, et aussi, et surtout, l'âme étonnamment trempée qui, au milieu du carnage et de l'incendie, lui permettait de remplir la mission d'observateur dont l'amiral Rojestvensky l'avait chargé.

Non moins remarquables sont, dans ce même volume, les pages du début où nous voyons se refléter l'état d'âme des officiers du *Souvaroff* à la veille du jour suprême. Tous, sauf peut-être quelques jeunes aspirants, étaient convaincus que, si une brume épaisse et un hasard miraculeux ne venaient pas dérober l'escadre aux croiseurs japonais, la bataille était inévitable avec la défaite au bout, mais leur énergie n'en fut pas abattue; les événements du lendemain le prouvèrent assez.

Quant à Rojestvensky, mieux que tout autre, il savait que le sort en était jeté et s'était déjà prononcé contre la Russie. En apprenant à Madagascar, à la fin de décembre, la destruction de la flotte de Port-Arthur et la chute de la forteresse, il avait compris que la seule chance qui lui restât était de partir aussitôt avec ses meilleures unités, et de tenter la trouée vers Vladivostok avant que les Japonais eussent eu tout loisir de réparer et de réarmer leurs navires. Mais il n'était pas le maître, et de Pétersbourg on le lui fit bien voir. Sur l'ordre formel de l'amirauté, il dut attendre Nébogatoff et « les vieux rossignols, les coule-tout-seuls, que lui, Rojestvensky, avait refusés de la façon la plus catégorique en formant son escadre »; et ce fut, grossie de ces prétendus renforts qui n'étaient qu' « une pierre au cou », que l'Armada russe marcha vers l'expiation, *Rasplata*.

Non pas l'expiation de ses propres fautes, mais de celles des autres. Le récit du lamentable voyage de Rojestvensky nous pénètre au contraire d'admiration pour son énergie sans mesure; et tous les marins déclarent que ce fut un véritable tour de force de conduire jusqu'à la mer du Japon, sans qu'il en manquât un seul, ces navires, de second ordre comme construction et montés par des réservistes et de jeunes recrues n'ayant guère de marin que le nom. Dans *Le chemin du sacrifice*, Sémenoff montre clairement à qui doivent incomber les responsabilités du désastre.

L'histoire de la flotte de Port-Arthur est peut-être plus navrante encore que celle de l'escadre Rojestvensky. Celle-ci n'avait aucun espoir de vaincre, tandis que la première l'eût pu sans doute. Mais, avant l'arrivée et après la mort de Makaroff, l'ordre formel fut : ne rien risquer; de même qu'avant la guerre la consigne, non moins formelle, était : pas d'histoires.

En ce moment où l'état de notre marine doit nous inspirer de si graves et si légitimes inquiétudes, ces volumes, où Sémenoff nous montre comment on prépare la défaite, constituent, pour nous Français, un avertissement en même temps qu'un document de premier ordre. Alors qu'il est encore temps, prenons garde aux leçons de Port-Arthur et de Tsoushima, sinon attendons-nous à subir le même sort que nos alliés.

J. Bailhache.

Autour d'un foyer basque. Récits et idées, par Pierre Lhande. Nouvelle librairie nationale (*Les pays de France*).

J'ai un double sujet de reconnaissance envers l'auteur de ce livre : il m'a procuré le plaisir de passer quelques instants par la pensée au milieu de ce peuple basque si intéressant qu'on ne peut le connaître sans en éprouver la captivante attraction; en second lieu, analysant un groupement social très voisin de ceux qui ont été déjà étudiés par la Science sociale et qui ont déterminé son évolution depuis Le Play, se basant dans cet examen sur le principe directeur qui a été décidément abandonné par celle-ci, il nous fournit l'occasion de passer nos propres conclusions à l'épreuve de la discipline et de vérifier l'exactitude de nos observations antérieures.

Dès le début de son ouvrage, M. Lhande cite la définition de la famille-souche donnée par Le Play, et c'est sous cette égide

qu'il semble placer toute la suite de son étude, car le respect qu'il éprouve pour la conservation de ce type de famille dans la société qu'il étudie — celle de la province basque française de la Soule, — lui fait considérer le sentiment nécessaire à son maintien comme « une sorte de *seconde foi*, je ne sais quelle *demi-religion* implantée au plus vif de l'être » (p. 72). Cette foi s'en va; la famille-souche disparaît, et cette constatation est pour M. Lhande le sujet d'amères doléances sur la « ruine fatale » de la race basque (p. 147) et de violentes récriminations contre les lois successorales actuelles qu'il rend responsables de cet état de choses.

Les faits sont assez nets et précis pour réfuter d'eux-mêmes la thèse de l'auteur. Le partage égal dans les successions, consacré par le code civil, remonte à la loi du 7 mars 1793, ainsi que M. Lhande le fait remarquer. Or, plus d'un demi-siècle plus tard, Le Play citait le peuple basque comme l'un des groupements sociaux où la prospérité se maintenait de la façon la plus complète, grâce à la conservation de la famille-souche, et la famille Mélouga, appartenant à une vallée voisine du Béarn, devenait pour lui et ses disciples le type de ce genre de société. Si l'évolution de cette dernière vers un autre type doit être attribuée à la loi, il faut reconnaître que cette action a été lente à se produire, et l'on ne comprend pas pourquoi, en l'absence d'aucune cause économique prépondérante, les procédés qui permettraient de tourner les prescriptions légales, et que M. Lhande nous décrit soigneusement, ne continueraient pas à être observées. En 1885, vingt années environ après la publication de la Réforme sociale en France, M. Louis Etcheverry constatait déjà, pour la Basse-Navarre, des signes de désagrégation de cette famille-souche et de l'esprit de renoncement de ses membres en faveur de la conservation du foyer, et aujourd'hui M. Lhande clôt son livre sur cette triste prophétie que « si la marche sauvage des forces modernes » continue à ne pas respecter cette institution, « les Basques forment, non pas seulement *un peuple qui meurt*, mais quelque chose de plus irréparable et de plus navrant : une famille, une grande *famille qui meurt*. »

Ne nous abandonnons pas à un si noir pessimisme : mais voyons plutôt ce qui s'est passé dans l'intervalle des dates précitées. Le courant d'émigration vers l'Amérique, faible durant la première moitié du siècle dernier, prit une importance considérable durant la seconde, à la suite d'une période transitoire, de 1845 à 1856, pendant laquelle les circonstances particulières avaient déterminé un exode d'émigrants pauvres. Aujourd'hui l'émigration des jeunes gens qui ne trouvent pas à s'établir sur un domaine est normale, et il n'y a guère de famille qui ne compte des représentants dans le Nouveau-Monde. Ceux d'entre eux qui réussissaient à y faire fortune ont souvent aidé les frères restés au foyer à se tirer d'une situation précaire. Mais cet appui devait devenir de plus en plus rare, à mesure que la lutte pour la conservation du domaine devenait plus vaine : il est facile de comprendre qu'on s'efforce d'autant plus de défendre une institution que celle-ci apparaît comme un élément indispensable au maintien de la prospérité sociale, et qu'à l'inverse on s'en désintéresse d'autant plus aisément que l'acquisition de nouveaux débouchés et de moyens d'existence plus avantageux permet davantage de s'en passer. C'est ce qui est arrivé : M. Etcheverry notait cette tendance en 1885, et M. Lhande cite ce fait, sans exemple dans le Labourd, d'un village souletin dépeuplé à la suite de licitations et du départ de ses habitants pour l'Amérique (p. 59). Une remarque importante, que je soumets à M. Lhande, est que la famille labourdine qui ne présente nullement — quoi qu'il en dise, — les mêmes caractères d'attachement au foyer et de renoncement en sa faveur, est certainement plus stable que la famille souletine, et les exemples de licitation ou de démembrement du *domaine familial* que M. Lhande relève pour la Soule y sont très rares. Puisque M. Lhande nous annonce un second volume de son ouvrage sur l'émigration, j'attire son attention sur ces considérations, certain qu'il trouverait dans les différences que présentent dans leur mode

de travail, d'existence et de relations avec la mère-patrie, les émigrants de ces deux provinces, la clef des formations sociales très différentes de ces deux groupements sociaux, en même temps que du problème qui le préoccupe.

Je m'en voudrais de rester sur une critique à l'égard d'un ouvrage aussi intéressant que celui de M. Lhande, que je considère comme une contribution des plus utiles pour la science sociale à la description qui manquait encore jusqu'ici, d'un type particulier de l'une des sociétés les moins étudiées.

G. Olphe-Galliard.

L'Éducation, tel est le titre de la Nouvelle revue qui vient de paraître sous la direction de M. Georges Bertier.

Les questions d'éducation ont toujours tenu une place prépondérante dans les préoccupations des maîtres de la Science sociale, au point qu'Edmond Demolins se trouva conduit par la logique même de ses écrits sur l'éducation nouvelle à fonder l'École des Roches. Nous ne saurions donc nous désintéresser de l'effort tenté par M. Bertier pour étudier spécialement les conditions d'existence et de développement auxquelles l'éducation nouvelle doit répondre pour porter les fruits qu'on en attend.

D'après le programme tracé à la Revue, d'après aussi la composition de son premier numéro, l'éducation y sera comprise au sens large qui convient. Elle ne sera pas artificiellement restreinte à la période scolaire; on se préoccupera aussi de cette période si importante que précède l'école et dont les impressions se conservent toute la vie. L'éducation sur les genoux de la mère, celle, souvent funeste, que donnent aux enfants des bonnes ou des gouvernantes choisies légèrement ou acceptées faute de mieux, sera étudiée également. Et l'éducation proprement intellectuelle nous est présentée dans un article très finement et très profondément observé de M. Paul Souriau non pas seulement comme le produit du commerce avec les livres et les professeurs, mais aussi comme le résultat du contact avec les hommes, des enseignements divers que la vie apporte avec elle. L'éducation intellectuelle de l'enfant se fait par ses jeux, par le spectacle de l'activité qu'il a sous les yeux; elle se poursuit à la table de famille, et peut-être les parents auraient-ils une conception plus haute et plus juste de leur fonction s'ils réfléchissaient à l'influence décisive que leurs conversations, leur exemple journalier, bref, une foule de petits faits d'apparence insignifiante exercent sur le développement intellectuel comme sur le développement moral de leurs enfants.

Le premier numéro de l'*Éducation* contient également un courageux article de M. Malaperd sur la morale sexuelle à l'école. Nous le citons, d'abord à cause de l'intérêt primorial du problème qu'il cause et de la solution réfléchie qu'il préconise, mais surtout parce que l'introduction d'un pareil sujet dans le sommaire d'une revue d'éducation indique l'intention arrêtée de se mettre bien en face des difficultés de la tâche éducative, de ne pas se dérober aux lourdes responsabilités qu'elle comporte, d'être complètement sincère avec soi-même. M. Bertier, directeur de l'École des Roches, ne pouvait pas envisager autrement le rôle de l'éducateur. Nous souhaitons à sa revue de remplir pleinement le but qu'elle se propose, c'est-à-dire d'éclairer la voie de tous ceux qui sont chargés de montrer la voie aux autres et entre les mains desquels se trouve l'avenir de la race.

Paul de Rousiers.

Un siècle de commerce entre la France et le Royaume-Uni (Imprimerie nationale, 1908).

L'exposition franco-britannique de 1908, à laquelle le public français n'a peut-être pas prêté toute l'attention méritée, présentait pour les études sociales une riche matière à élaborer.

Il importait de mettre en lumière l'intérêt d'ordre général offert par le groupement des très diverses manifestations de l'activité économique française et anglaise. C'est ce qu'a fait en France le Ministère du Commerce : il a, pour ainsi dire, dé-

gagé la philosophie de toutes les expositions particulières réunies à Shepherds Bush en publiant, dans les *Annales du Commerce extérieur*, la statistique des échanges effectués au cours du dernier siècle entre la France et le Royaume-Uni.

Ce travail exécuté par les soins de M. Chapsal, conseiller d'État, sous la direction de M. J. Cruppi, Ministre du Commerce et de l'Industrie, se compose de deux parties, l'une statistique et graphique, l'autre juridique.

La première est exclusivement constituée par des tableaux qui, dressés à l'aide de documents officiels, ont figuré à l'Exposition de Londres.

On y trouve d'abord les données relatives aux importations et exportations totales des deux pays. Le premier tableau de ce groupe concerne la période 1686-1786; il remonte donc à la première année pour laquelle, est-il dit dans l'avant-propos, « on trouve des chiffres établis d'après des bases sérieusement contrôlées ». Il est permis de croire que son rôle est surtout d'illustrer le recueil; il est accompagné de curieuses références.

Pour la période de 1787-1907, il a été possible d'établir en face de chaque tableau de chiffres la courbe correspondante. Les éléments ne pouvaient malheureusement en être puisés qu'à une seule source : celle des statistiques douanières françaises.

On y voit que, de 1857 à 1907, le montant de nos exportations en Angleterre est passé de 400 millions de fr. à 1.370.000.000 de francs; le montant des exportations d'Angleterre en France est passé de 322 millions de francs à 884 millions de francs, et le total des échanges entre les deux pays a monté de 722 millions de francs à 2.254 millions de francs.

Après avoir suivi dans ces tableaux les mouvements du commerce franco-anglais, le lecteur peut les analyser grâce à d'autres chiffres et à d'autres courbes dont les premières étaient les résultantes. Passant rapidement sur les tableaux qui représentent, d'après les données de la douane française, les expéditions de France en Angleterre divisées en objets d'alimentation, matières nécessaires à l'industrie et objets fabriqués, tableaux dont on ne saurait prudemment tirer des conclusions bien positives, il arrive à une série de graphiques concernant chacun des principaux articles vendus par le Royaume-Uni à la France et chacun des principaux articles vendus par la France au Royaume-Uni. Les courbes des importations de charbon, de fer, de tissus de coton et de produits chimiques en France présentent les variations les plus caractéristiques; de même que les courbes de nos exportations de tissus de soie, de lainage, d'ouvrages de modes, de sucres bruts, de vins, de tabletterie, bimbeloterie et articles de Paris. Nos exportations d'automobiles ont crû régulièrement de 0 à 60 millions de francs entre 1898 et 1907; depuis cette date, elles sont arrivées à un palier. Puisse-t-il ne pas être suivi d'une descente dangereuse. Cependant la vive campagne protectionniste qui se poursuit actuellement en Angleterre doit inspirer des craintes à tous les producteurs français d'articles de luxe.

Après ces documents qui permettent d'étudier la valeur absolue de nos échanges avec l'Angleterre, il s'en présente un qui mérite d'être examiné de plus près encore peut-être, c'est le double graphique indiquant le rang qu'occupe la France sur le marché anglais, et le rang qu'occupe l'Angleterre sur le marché français. Quoique les deux parties du graphique ne soient pas établies à la même échelle, il n'est pas impossible de les comparer, et l'on est frappé à première vue de ce que les importations des divers pays en Angleterre suivent une marche plus régulière que les importations en France. La France tient, depuis 1897, invariablement le second rang parmi les fournisseurs de l'Angleterre. En revanche, l'Angleterre est généralement le premier de nos fournisseurs; elle a toutefois perdu cette place au profit des États-Unis en 1898 et failli la reperdre en 1903. Nos exportations en Angleterre qui, d'après les statistiques anglaises cette fois, étaient de £ 53.300.000 (1.332.500.000 francs) en 1897 et étaient tombées à £ 49.300.000 (1.232.500.000 francs) en 1903, sont remontées régulièrement à

£ 53.900.000 (1.447.500.000 francs) en 1906, mais ont fléchi à £ 52.800.000 (1.320.000.000 francs) en 1907. Notre exportation est donc restée à peu près stationnaire pendant les dix dernières années, tandis que celles des Pays-Bas, de la Belgique, du Danemarck, de l'Allemagne, de l'Italie et surtout de l'Argentine augmentait sensiblement, tout en restant fort inférieure à la nôtre. On peut se rassurer dans une certaine mesure, en songeant qu'il se fait de très importants échanges invisibles entre la France et l'Angleterre. Le Ministère du Commerce a tenu à insérer parmi ses tableaux une statistique des importations et exportations de numéraires dont le caractère nécessairement incomplet se justifie par ce fait que la plus belle Administration du monde ne peut en dire plus qu'elle n'en sait. Il est évident qu'une quantité considérable de métaux précieux entre en Angleterre sans être déclarée. Un autre élément intéressant et difficile à saisir de la balance des paiements internationaux est le fret. Le Ministère du Commerce a cherché à en tenir compte. Les tableaux publiés sur ce sujet sont empruntés de statistiques françaises et ne se rapportent qu'à la part du pavillon anglais dans le commerce total maritime de la France. L'un donne le tonnage net des importations et exportations par navires anglais, et son rapport avec le tonnage net des entrées et sorties effectuées sous tous pavillons. La part de l'Angleterre a augmenté de 1882 à 1898, puis décrû. L'autre tableau donne, d'après les statistiques françaises, l'évaluation du fret payé au pavillon anglais dans le commerce total maritime de la France. Ces renseignements relatifs au fret payé aux pavillons dans le trafic des ports français n'ont commencé à être recueillis qu'en 1899. Depuis lors, la part du fret payée par la France à l'Angleterre a très légèrement baissé.

Pour n'avoir pas un aperçu trop incomplet des rapports de deux pays possédant d'immenses territoires outre-mer, il était nécessaire de faire entrer en ligne de compte le commerce colonial. Il apparaît dans deux tableaux où sont présentés, d'une part, le commerce des principales colonies françaises avec le Royaume-Uni : d'autre part, le commerce des principales colonies anglaises avec la France.

Tous les éléments plus ou moins complets ainsi obtenus se résument en un tableau qui totalise pour 1907 le montant des échanges de la France et de ses colonies avec le Royaume-Uni et ses colonies. Les ventes françaises atteindraient environ 1.603.000.000 de francs et les ventes britanniques 2.085.000.000 de francs, soit un chiffre d'affaires de 3.688.000.000 francs.

A ces tableaux purement statistiques s'en joignent trois autres qui sont empruntés au rapport de M. Jean Périer, attaché commercial à l'Ambassade de Londres. Les deux premiers ont un rôle simplement suggestif : ce sont des tableaux imagés, représentant quelques-uns de nos produits agricoles et industriels dont la vente dans le Royaume-Uni serait susceptible de progrès ; le troisième, beaucoup plus intéressant au point de vue scientifique, est une carte de la France par régions de produits exportables en Angleterre.

Dans la seconde partie de l'ouvrage ont été réunis les textes diplomatiques qui se rapportent aux relations de commerce et de navigation. Ils posent le principe de l'égalité de traitement entre les marines marchandes des deux puissances. La convention de 1882 stipule que, si le tarif des douanes pour les marchandises de l'un ou de l'autre pays demeure réglé par la législation intérieure de chacun d'eux, les parties contractantes se garantissent le traitement de la nation la plus favorisée en toute autre matière. Il est inutile d'insister sur cette partie aussi importante, mais moins originale que la précédente. Elle contribue à donner une valeur documentaire de premier ordre à la publication du Ministère de Commerce. Ce travail, il faut l'espérer, ne restera pas isolé en son genre, mais servira de point de départ à une collection de volumes analogues, présentant sous une forme aussi claire des chiffres de plus en plus complets et de mieux en mieux contrôlés.

E. Boislandry Dubern.

BIBLIOTHÈQUE DE LA SCIENCE SOCIALE

FONDATEUR

EDMOND DEMOLINS

LA FLANDRE FRANÇAISE

L'OUVRIER

DE

L'INDUSTRIE TEXTILE

PAR

P. DESCAMPS

PARIS

BUREAUX DE LA SCIENCE SOCIALE

56, RUE JACOB, 56

Juin 1909

SOMMAIRE

Avant-Propos. — P. 3.

I. — Le Travail dans l'industrie textile. — P. 6.

1° *Les matières textiles.* — Les qualités des matières textiles. — Leur prix.

2° *La fabrication.* — La filature de coton. — Le peignage de laine. — La filature de laine peignée. — La filature de laine cardée. — Le tissage de laine. — La teinture et l'apprêt. — La filature de lin. — La filterie. — Le tissage et la blanchisserie de toile.

II. — Les Effets du machinisme. — P. 21.

1° *La division du travail et les variétés ouvrières.* — L'ouvrier serviteur de la machine. — L'ouvrier travaillant à la main. — La loi des salaires. — L'offre et la demande.

2° *Les effets généraux du machinisme.* — L'influence de la machine sur les salaires. — Les heures de travail. — L'apprentissage. — L'emploi des femmes. — Conclusion.

III. — La Classe ouvrière. — P. 38.

Halluin. — Armentières. — Tourcoing. — Roubaix. — Lille. — Les ruraux. — L'immigration belge. — Conclusion.

IV. — Le Patronage de la classe ouvrière. — P. 63.

Les syndicats ouvriers. — L'intervention de l'Etat. — Le parti guesdiste. — Les coopératives. — Le chômage. — Les Jaunes. — Le patronage des corporations religieuses.

Conclusions. — P. 91.

LA FLANDRE FRANÇAISE

L'OUVRIER DE L'INDUSTRIE TEXTILE

AVANT-PROPOS

Depuis un siècle environ, les nations de l'Europe occidentale subissent des transformations sociales qui déconcertent à la fois les penseurs et les hommes d'action. Anxieux, les gouvernements, les classes dirigeantes se demandent ce qui sortira de ces changements à la fois si rapides et si profonds. Les uns prédisent l'apparition de formes politiques nouvelles; d'autres pensent à un retour fatal aux anciennes autocraties. Dans ce désarroi, tout le monde semble avoir perdu pied, et les théories les plus fantaisistes se font jour.

Il existe pourtant une méthode scientifique qui permet d'étudier et d'analyser ce problème avec une grande sérénité d'âme, une grande tranquillité d'esprit; mais cette méthode est généralement dédaignée, parce qu'elle ne donne pas immédiatement la clef des grandes questions sociales dans leur ensemble; elle exige un labeur minutieux et persévérant, et ne donne d'abord que des conclusions de détail qui font sourire les idéologues.

Cette méthode consiste dans l'*observation analytique des faits,* ce qui veut dire qu'il faut étudier *de visu,* en un point donné, *un fait particulier précis,* plusieurs faits particuliers se rapportant au même phénomène, et s'élever peu à peu, par inductions successives et partielles, aux lois qui paraissent régir ce phénomène à l'endroit et à l'époque choisis. Il faut ensuite faire

d'autres observations du même genre en d'autres points du globe où agit le même phénomène. refaire le même travail scientifique chaque fois, et ce n'est qu'après une longue suite d'études que l'on arrive à trouver la solution du problème. Ainsi procèdent toutes les sciences; ainsi doit procéder la science sociale.

On a souvent reproché à la Science sociale de s'être trop cantonnée dans l'étude des types simples, et l'on en a déduit, un peu hâtivement, que l'étude des sociétés complexes était au-dessus de ses forces. Ceux qui ont parlé ainsi ont oublié que la logique même demandait l'étude du simple avant celle du composé.

Dans le présent ouvrage, nous avons voulu apporter une contribution à la connaissance des types sociaux les plus compliqués qui existent, ceux du Nord-Ouest de l'Europe. C'est là que les changements dont nous parlions ont atteint leur maximum d'intensité. Ces changements sont dus à la machine à vapeur et aux inventions mécaniques qui ont changé de fond en comble les vieilles méthodes de travail, les procédés de fabrication et les moyens de transport.

La question qui se pose est donc celle-ci : *Quelles ont été les répercussions du machinisme sur les groupements humains?* Qu'est devenu l'atelier? Qu'est devenue la famille? Que sont devenues les associations diverses, les corporations, les pouvoirs publics?

Quand on se pose ces questions, il faut toujours ajouter : *à tel endroit et à telle époque,* ou sinon ces questions n'ont aucun sens. Ces questions n'existent pas en elles-mêmes, elles n'existent que dans un milieu humain donné, et le milieu humain n'a pas les mêmes propriétés partout.

Il est des populations que le machinisme désorganise; il en est d'autres qui s'en sont fait un tremplin pour s'élever. En d'autres termes. il faut tenir compte du *facteur humain*, si l'on veut résoudre scientifiquement ce problème.

Ainsi l'étude du machinisme aboutit à un jugement sur la résistance plus ou moins grande du milieu social considéré, sur sa faculté d'adaptation plus ou moins rapide aux changements qui surviennent.

M. Paul de Rousiers, dans son étude sur *la Question ouvrière en Angleterre*, a mis en lumière avec une grande précision les répercussions du machinisme sur la classe ouvrière de la nation qui en avait le plus subi les atteintes.

Aujourd'hui nous voulons apporter une seconde pierre à l'édifice en étudiant le même phénomène, mais en prenant comme sujet l'ouvrier de l'industrie textile dans la Flandre française.

Quand on veut étudier un phénomène, il faut l'étudier là où il est le plus intense. Or, en France, c'est le département du Nord qui est le plus soumis au régime du machinisme : en 1901, sur 2.232.263 chevaux-vapeur (non compris les moteurs hydrauliques, etc.) que possédait la France entière, il y en avait 403.379 — soit près d'un cinquième ! — dans le seul département du Nord[1].

Mais ce département possède une grande variété d'industries qui sont plus ou moins engagées dans la voie du machinisme : industries extractives, métallurgiques, chimiques, mécaniques, etc. Parmi ces diverses industries, l'une des plus transformées est certainement l'industrie textile, car dans la plupart des opérations auxquelles la fabrication des tissus donne lieu, l'automatisme est parfait et les métiers très perfectionnés.

Dans le département du Nord, l'industrie textile est en grande partie concentrée dans une région spéciale qui fait partie de la Flandre française, particulièrement dans l'arrondissement de Lille avec ses grandes agglomérations de Roubaix, Tourcoing, Armentières, etc.

C'est pourquoi nous étudions les effets de la machine dans le département du Nord, dans l'industrie textile, et spécialement dans l'arrondissement de Lille.

C'est là que nous nous rendrons donc, dans cet arrondissement dont la population est plus élevée que celle de beaucoup de départements, et où l'on trouve des chefs-lieux de canton plus populeux que beaucoup de préfectures.

1. *Annuaire statistique* (Ministère du Travail), t. XXVI, p. 159 et 160.

I

LE TRAVAIL DANS L'INDUSTRIE TEXTILE

I. — LES MATIÈRES TEXTILES.

L'industrie textile dans la Flandre française a pour objet la fabrication des toiles de lin et des étoffes mélangées (lin-coton, laine-coton, tissus mélangés de soie, de jute, etc.). Elle ne vise guère la fabrication des tissus de laine pure, encore moins celle des tissus de coton pur et de soie pure.

Mais cette énumération est fastidieuse, tant que nous ne comprenons pas les conséquences sociales qu'entraîne le travail de telle ou telle matière.

Or, deux choses déterminent l'emploi qui est fait de chacune de ces matières : la qualité et le prix. Nous devons donc analyser rapidement ces deux points.

Les qualités des matières textiles. — La qualité d'un tissu est un mot vague qui couvre bien des choses; il faut dire *les qualités*.

Les principales qualités à envisager sont : la solidité, l'élasticité, le pouvoir calorifique, enfin, la faculté de fixer les couleurs.

Le *lin* est très résistant; on peut en obtenir des fils d'une grande finesse[1] ; il sera donc choisi pour les tissus solides (toile

1. Le lin est filé jusqu'à 180.000 mètres au kilogramme.

à voile, à matelas, etc.) ou d'une extrême finesse (dentelles, tulle) ainsi que pour le fil à coudre. Il se teint suffisamment bien, mais sa conductibilité trop grande, l'empêchant de maintenir la chaleur humaine (ce qui fait dire qu'il est froid), et sa trop grande rigidité, le rendent peu propre à l'habillement.

La *laine* présente des qualités presque opposées à celles du lin : on l'emploie de préférence pour les vêtements d'hiver, à cause de sa souplesse et de sa chaleur ; elle se teint également bien, mais est peu résistante. La faculté qu'elle a de se feutrer permet d'en faire des draps, des tapis, etc.

Le *coton* tient le milieu entre le lin et la laine pour la solidité, l'élasticité et le pouvoir conducteur : c'est pourquoi il peut remplacer plus ou moins bien l'une ou l'autre de ces matières, ou être mélangé avec elles, et cela d'autant plus qu'il peut être obtenu plus économiquement. On l'emploie pour la lingerie, les vêtements d'été et les tissus d'ameublement. Ce qui limite son emploi aux étoffes communes, c'est qu'il se teint mal : les couleurs s'effacent assez rapidement, ce qui lui donne bientôt un aspect sale. Sa plus grande qualité est, comme nous allons le voir, le bon marché.

Prix des matières textiles. — Le prix de revient d'une matière textile dépend surtout de la facilité plus ou moins grande que l'on rencontre à la produire et à la transformer. Or, si l'on veut se reporter aux qualités que nous venons d'analyser, on comprendra que la fibre du lin, par sa rigidité, son manque de souplesse, se prête peu au travail; que la laine est trop vrillée, et surtout trop peu solide. Le coton, souple sans que sa fibre soit trop vrillée, et suffisamment résistant sans excès de rigidité, est la matière idéale, s'adaptant le mieux au travail industriel.

Mais la production du lin, le travail agricole qui précède la fabrication, est déjà plus onéreuse que celles de la laine et du coton qui se rapprochent plus de la simple récolte (art pastoral ou cueillette). De plus, un travail rural très coûteux vient s'ajouter à la culture proprement dite. En effet, les fibres du lin sont collées ensemble et entourées d'une écorce très dure. C'est

pourquoi, on doit rouir la plante, la sécher, la broyer et la teiller, alors que le coton demande seulement à être épluché.

Le rouissage du lin a pour but de dissoudre la gomme qui agglutine les fibres; cette opération consiste dans l'immersion de la plante dans l'eau courante pendant quinze jours. Le séchage se fait le plus souvent au soleil, sur les bords de la rivière où le lin a été roui. Le broyage, qui se fait à l'aide d'un appareil manœuvré à la main, a pour but de casser l'écorce, afin de pouvoir retirer les fibres. Enfin, le teillage sépare l'étoupe des bons filaments en râclant et espadant avec un appareil également mû à la main.

Toutes ces opérations sont longues et exigent beaucoup de main-d'œuvre : un ouvrier n'arrive à broyer et teiller que 6 kilogr. de lin par jour. L'égrenage du coton, au contraire, se fait mécaniquement : grâce aux saw-gins, on peut égrener 3.000 kilogr. de coton par jour[1] : de même le nettoyage se fait mécaniquement. Quant à la laine, elle est directement emballée après la tonte.

On peut se demander si le coût de transport ne vient pas compenser les différences dans le coût de production? Aujourd'hui, les moyens de transport sont si développés, qu'il n'y a plus les énormes différences de jadis entre le coût de la matière première au lieu de production et au lieu d'utilisation. Le coton vient des Indes, d'Égypte ou des États-Unis; le lin est cultivé surtout en Irlande, en Belgique et dans les Provinces baltiques; la laine vient d'un peu partout, d'Europe, d'Australie, de la Plata. De cette facilité de transport, il résulte que le travail de fabrication, ne dépend plus autant du Lieu, c'est-à-dire du climat et du sol; il peut s'en affranchir dans une certaine mesure; il n'est plus, comme anciennement, cantonné près des lieux de production; c'est une autre loi qui l'attire vers telle ou telle région.

1. Le *saw-gin* est employé surtout aux États-Unis. Dans l'Extrême-Orient, on se sert du *roller-gin*, appareil à main qui n'égrène que 10 à 15 kilogrammes.

II. — LA FABRICATION.

Nous voilà, après un léger détour, revenu dans la Flandre française. Les matières premières sont sur place. Le travail de fabrication va commencer. Il nous faut en décrire les différentes opérations et voir quelles sont les qualités qu'elles exigent de la part des ouvriers qui en sont chargés.

Puisqu'il s'agit ici de travail mécanique, nous parlerons d'abord du coton, qui, comme nous le savons déjà, est la matière qui s'adapte le mieux au machinisme; nous parlerons ensuite de la laine; enfin nous terminerons par le lin.

La filature de coton. — Pour résoudre la question que nous nous sommes posée, à savoir l'influence de la machine sur l'ouvrier, il suffit d'entrer dans un atelier, et d'observer. Cela peut sembler une vérité de La Palice; mais combien de sociologues prennent la peine de faire cette observation?

Nous visitons la filature de MM. Wibaux-Florin, à Roubaix. C'est une des plus grandes de la région. Elle compte environ 50.000 broches à filer, occupe 300 ouvriers dont 200 femmes, et emploie une force motrice de 1000 chevaux-vapeur.

L'usine est divisée en deux parties : la préparation et la filature proprement dite.

Dans la préparation, le machinisme est parfait; l'intervention de l'effort humain est réduit au minimum. Aussi, les ouvriers qui y sont employés n'ont-ils aucun apprentissage à subir, ce qui permet d'employer des ouvriers quelconques. C'est un personnel de manœuvres composé d'hommes ou de femmes, selon qu'il faut transporter des charges plus ou moins lourdes.

La préparation a pour but d'extraire les fils de la masse de coton qu'ils forment par leur enchevêtrement. D'une machine à l'autre, le gros cylindre de coton se divise et s'amincit, devient ruban, enfin fil. Dans les premières opérations, comme il faut manœuvrer des poids assez forts de matière pour charger et décharger

les métiers, on n'emploie que des hommes; ce sont de simples manœuvres qui posent les rouleaux; ces premières opérations sont le *battage* qui commence à séparer les fibres, et le *cardage* qui les démêle.

A partir de ce moment, le coton se présente sous forme de rubans enroulés autour de petites bobines, d'un poids léger par conséquent; les femmes succèdent aux hommes à l'*étirage*, ainsi qu'au *filage en gros* [1]. Ici le travail principal consiste à rattacher les fils qui cassent, et un arrêt automatique, en cas de rupture, dispense d'une attention bien soutenue.

Du filage en gros proviennent de petites bobines de fils ayant déjà subi un commencement de torsion; ces bobines passent dans la filature proprement dite où doit se faire le *filage en fin*, opération qui a pour but d'allonger le fil et de tordre ensemble plusieurs filaments pour en augmenter la solidité. Il y a deux genres de métiers à filer : le métier continu et le métier renvideur (*self-acting*). Dans le premier, l'étirage et la torsion se font simultanément, mais le fil étant soumis à un effort considérable, il ne peut filer que les gros numéros. Dans le second, l'étirage et la torsion se font alternativement : le machinisme y est moins parfait, mais il peut filer les plus fins numéros.

Dans l'un comme dans l'autre cas, l'occupation principale de l'ouvrier est de rattacher les fils qui cassent, mais ici, l'attention doit être plus soutenue que dans le filage en gros, car il n'y a pas d'arrêt automatique en cas de rupture; la productivité du métier dépend donc de l'attention et de la rapidité avec laquelle l'ouvrier exécute son travail; aussi celui-ci n'est-il plus payé à la journée, mais aux pièces; on lui alloue même une prime s'il dépasse une certaine productivité.

Ce travail ne demande aucun apprentissage technique, et cependant tout le monde n'en est pas capable : les distraits sont éliminés.

La force manuelle n'étant pas exigée, les femmes peuvent être employées; cependant, en fait, on ne les emploie que sur

1. L'étirage se fait au *banc à étirer*, et le filage en gros au *banc à broches*.

les métiers continus. Dans les métiers renvideurs, le travail se fait par petites équipes composées d'un fileur, de deux rattacheurs et de deux bobineurs. Ces derniers sont des gamins de treize à dix-sept ans chargés de la pose des bobines de fils sur les métiers; quand ils sont assez attentifs, ils deviennent rattacheurs, c'est-à-dire qu'ils doivent rattacher les fils qui cassent; les plus aptes finissent par devenir fileurs vers vingt-cinq ou trente ans. Le fileur est chargé de la mise en marche des métiers et du commandement de l'équipe; il est responsable du travail de toute l'équipe. Tout cela ne demande pas précisément un apprentissage technique, mais des qualités plus hautes que celles du simple rattacheur : il faut le don du commandement et de l'organisation, le sens de la responsabilité. Le fileur est le résultat d'une sélection qui s'opère parmi les rattacheurs : les ouvriers et les patrons que j'ai pu interroger sont invariablement d'accord à ce sujet, et sont unanimes à reconnaître que tous ne possèdent pas ces qualités, tant s'en faut.

D'après ce qui précède, on voit que les rattacheurs sont avant tout des candidats-fileurs, et c'est pourquoi on ne trouve que des hommes parmi les rattacheurs : outre que les femmes capables d'assumer une lourde responsabilité sont encore plus rares que les hommes, elles ne restent généralement pas assez longtemps à l'usine et ne recrutent que le personnel temporaire.

Après la filature, le coton va au *tissage*. Nous ne décrirons pas ce travail ici, car il n'existe guère dans le Nord. Du reste, il est analogue à celui du tissage de la laine dont nous parlerons plus loin.

Le peignage de laine. — Les nombreuses variétés de laines peuvent être divisées, au point de vue du travail, en deux grandes classes que l'on appelle communément *laines peignées* et *laines cardées*. Nous avons vu, en parlant du coton, que le cardage est une espèce de démêlage qui tend à séparer et à paralléliser les fibres; pour les brins longs, il faut faire en plus un peignage afin d'assurer un parallélisme plus parfait.

Certaines qualités de coton dites *longues soies* sont peignées : ce sont celles dont les fibres ont plus de 2 cm. 1/2 de longueur. Pour la laine, la limite varie suivant la finesse, le degré de vrillage, etc.

Il est difficile d'établir un classement satisfaisant vu le grand nombre de variétés qui existent ; toutefois, d'une façon générale, on peut distinguer les laines courtes des laines longues.

Les *laines courtes* sont plus vrillées, et ont une tendance plus grande au feutrage : on se contente de les carder pour en faire des draps ou des tapis.

Les *laines longues*, plus droites, sont plus propres au travail du peignage, et sont employées pour la confection des tissus ras.

Anciennement, au temps du travail à la main, on ne peignait que les laines ayant plus de 8 centimètres de longueur. Depuis l'invention des peigneuses mécaniques, on peut peigner des laines beaucoup plus courtes et plus fines, y compris les laines mérinos.

Fidèle à notre méthode, entrons dans un atelier de peignage de laine, et analysons ce qui s'y passe.

Les peignages sont toujours de grande dimension ; celui que nous visitons, *le Peignage de l'Epeule*, n'est pas l'un des plus grands, et pourtant il a besoin d'une force motrice de 1500 chevaux et occupe un personnel de 600 ouvriers dont la moitié travaille la nuit ; il faut y ajouter 300 hommes occupés à l'atelier de triage que tout peignage possède, à titre d'annexe.

En effet, en arrivant, la laine est d'abord triée : c'est là une opération nécessaire pour les textiles d'origine animale, par suite du manque d'uniformité qu'il y a dans la longueur et les qualités des poils provenant d'un même sujet : la laine du cou, par exemple, n'est pas semblable à celle du dos, etc., et à plus forte raison, à celle qui vient d'un autre animal, plus âgé ou plus jeune. Or, pour faire un bon tissu, il est indispensable d'employer des éléments aussi uniformes que possible. De là, la nécessité du triage.

L'opération du triage demande des connaissances techniques

spéciales : il faut apprendre à connaître les diverses qualités, à savoir les apprécier. Aussi un apprentissage sérieux s'impose. On compte qu'il faut de deux à quatre ans pour faire un bon trieur de laines. Ce long apprentissage a pour résultat d'écarter les femmes de ce métier. Rien, dans ce travail, d'incompatible avec les qualités féminines; mais le patron ne s'amuse pas à former des apprenties qui le quitteront après quelques années de travail pour se confiner dans les travaux du ménage.

Passons maintenant dans l'atelier de peignage. Là, la machine règne, et l'ouvrier n'est plus qu'un surveillant de métiers, un graisseur, un chargeur. Il fait ce que la machine ne peut faire, il intervient aussitôt qu'un peu de discernement est nécessaire, discernement élémentaire sans doute, et à la portée de tous les humains, mais que l'automatisme aveugle des machines ne possède pas.

Comme dans la préparation à la filature, les premières opérations sont surveillées par des hommes parce qu'il faut manier de lourdes charges de matières, les étaler sur les rubans sans fin qui les feront déverser dans les cuves à *désuinter* ou à *laver;* il faut poser les rouleaux sur les *cardeuses*, etc. Ces dernières machines livrent de petites bobines de laine démêlée, de sorte que les opérations suivantes : *étirage*, *peignage*, *lissage*, peuvent être surveillées par des femmes : en fait, celles-ci ne sont employées que le jour; l'équipe de nuit est exclusivement composée d'hommes, comme le veut la loi.

La surveillance de tous ces métiers demande tellement peu d'attention, que l'on n'arrête même pas pendant les heures de repas : les machines tournent jour et nuit, presque sans interruption !

La filature de laine peignée. — Du peignage, la laine arrive en écheveaux à la filature. Pour nous rendre compte de ce qui s'y passe, rendons-nous aux ateliers de *la Textile,* petite filature qui ne compte que 12.000 broches, mais le travail y est semblable à celui qui se fait dans les plus grandes. La force motrice totale est de 300 chevaux, et le personnel se compose

d'une centaine d'ouvriers dont la moitié à peine sont des femmes.

Comme pour le coton, il y a lieu de faire d'abord une série de filages en gros avant de faire le filage définitif ou filage en fin. Le *filage en gros* se fait à l'aide de *bobinoirs* qui étirent sans donner aucune torsion, et qui sont surveillés par des femmes. Le *filage en fin* se fait avec des *métiers renvideurs* analogues à ceux employés pour le coton, mais comprenant un nombre moindre de broches à filer, parce que celles-ci doivent être plus écartées les unes des autres. La laine cassant plus facilement que le coton, on est obligé de mettre un personnel plus considérable pour rattacher les fils. Chaque équipe se compose d'un fileur, de quatre rattacheurs et de deux bobineurs. Les qualités exigées sont les mêmes que dans la filature de coton. Notons toutefois l'emploi d'un certain nombre de femmes en qualité de rattacheuses. Nous l'avons dit, c'est là, un métier que peuvent faire des femmes; ce qui les écarte des renvideurs à coton, c'est que les rattacheurs sont avant tout des candidats-fileurs. Sans doute, il en est de même avec les renvideurs à laine, mais ici, si l'on n'employait que des hommes, il y aurait trop de candidats-fileurs, puisqu'il y a quatre rattacheurs pour un fileur tandis que, dans l'industrie cotonnière, il n'y en a que deux. Les fileurs sont exclusivement masculins, pour les raisons déjà dites.

Il n'y a pas de métiers continus dans la filature que nous visitons, et c'est le cas général, non seulement à Roubaix, mais sur tout le Continent. En Angleterre, c'est l'inverse; les laines peignées ne sont guère filées qu'au continu. Cela provient de ce que les matières employées ne sont pas les mêmes : les Anglais ont continué à peigner les laines longues et droites comme on le faisait exclusivement jadis, tandis que le Continent s'est mis à peigner les laines fines, plus courtes et plus vrillées, plus difficiles à travailler, par conséquent.

La filature de laine cardée. — Sauf qu'il ne comprend pas l'opération du peignage, le travail des laines cardées est le

même que celui des laines peignées, depuis le triage jusqu'au filage en fin; et ici, toutes ces opérations se font dans le même atelier.

Nous trouverons donc d'abord :

1° Des ouvriers de métier qui sont les trieurs;

2° Des journaliers, simples surveillants de machines, au désuintage, lavage, battage, etc., jusqu'au cardage;

3° Des femmes surveillantes de machines, à partir du cardage, dans les différents étirages jusqu'au filage en gros au bobinoir;

4° Enfin, au filage en fin, qui se fait toujours au métier renvideur[1], nous trouvons des fileurs, résultats d'une sélection faite parmi les rattacheurs.

De la filature, les filés peignés ou cardés passent au tissage, à la *fabrique*, comme on dit en Roubaix.

Le tissage de laine. — Rendons-nous à la fabrique de MM. Mathon et Dubrulle, située à la limite même des territoires de Roubaix et de Tourcoing. C'est un des plus grands tissages des environs; il compte environ mille métiers à tisser nécessitant une force de 1.200 chevaux-vapeur. Le personnel se compose de 500 tisserands (un pour 2 métiers), plus 400 femmes et 400 hommes employés à la préparation et aux occupations accessoires.

Un tissu, on le sait, est généralement composé de deux séries de fils perpendiculaires : les fils de chaîne sont ceux qui sont disposés dans le sens de la longueur du tissu, et les fils de trame sont ceux disposés dans le sens de la largeur.

Les opérations à effectuer sont les suivantes : 1° préparation de la chaîne; 2° préparation de la trame; 3° tissage proprement dit, ou entrelacement du fil de trame avec la chaîne; 4° piqûrage ou correction des défauts.

1° *Préparation de la chaîne.* La préparation de la chaîne, et le rentrage, ou pose de la chaîne dans le métier à tisser se font

1. En Angleterre, les cardés sont également filés au renvideur, puisqu'ils proviennent des laines courtes.

à la main, car il faut passer les fils un à un et accrocher l'une des extrémités. C'est un travail de manœuvre.

2° *Préparation de la trame ou des canettes.* — Il s'agit de mettre chacun des fils de trame dans une navette. Cette opération est exécutée à la main par des femmes.

3° *Tissage proprement dit.* — Une fois le métier préparé, c'est-à-dire une fois la chaîne posée et les canettes prêtes, le tisserand arrive et met le métier en mouvement. Son rôle consiste surtout à surveiller l'opération, et à rattacher les fils qui cassent. Ceci demande de l'attention soutenue. Il faut donc les mêmes qualités pour être tisserand que pour être rattacheur, mais tandis que les moments de distraction de ce dernier se traduisent en ralentissement du filage, ceux du tisserand se traduisant en malfaçons dans le tissu.

En effet, dans le premier cas, le fil cassé cesse de filer : dans le tissage, au contraire, la navette continue son chemin, laissant un défaut dans le tissu, à l'endroit où la cassure s'est produite.

De plus, le tisserand, pour rattacher convenablement le fil cassé, doit connaître la contexture du tissu qu'il travaille; il doit savoir de quelle façon le fil de trame s'entrelace dans la chaîne; sans cela il risque de rendre le défaut plus apparent qu'il n'était.

Aussi semble-t-il que le meilleur système soit ici le salaire à la tâche corrigé par un système d'amendes pour les défauts laissés dans le tissu par l'ouvrier.

On comprend que le métier de tisserand demande un certain apprentissage, et cela d'autant plus que l'ouvrier est appelé à tisser des tissus plus compliqués. Toutefois, cet apprentissage se fait progressivement. Les gamins sont chargés de petits métiers sous la surveillance d'un ouvrier. Vers dix-sept ans, ils peuvent être laissés seuls sous leur responsabilité personnelle.

4° *Piqûrage.* — Si attentif qu'ait été le tisserand, il reste un certain nombre de défauts dans l'étoffe. Ces défauts sont corrigés à la main. C'est un travail de couturière, mais qui demande la connaissance de la texture des tissus. Aussi exige-t-il quelques années d'apprentissage.

C'est la première fois que nous rencontrons des femmes employées en fabrique ayant dû faire un apprentissage sérieux, mais c'est là un travail de couture; mariées, elles pourront continuer à utiliser leurs connaissances, et même travailler à domicile pour un fabricant.

La teinture et l'apprêt. — Ces deux genres de travaux sont parfois réunis dans le même atelier, mais un certain nombre d'industriels se sont spécialisés dans l'un ou l'autre.

La *teinture* se fait avant ou après le tissage; dans le premier cas, il s'agit de colorer des fils destinés à produire des dessins dans le tissu; dans le second cas, c'est le tissu lui-même qui est teint.

Ici, nous avons quitté le royaume de la mécanique pour celui de la chimie : on ne parle plus de métiers, mais de cuves. Les ouvriers ne sont que de simples manœuvres chargés de la mise en route et de la surveillance des opérations. En effet, les matières colorantes viennent toutes préparées d'Allemagne, pays qui, comme on le sait, s'est admirablement développé dans cette voie, et a su garder le secret et le monopole de cette fabrication[1].

Passons maintenant à l'*apprêt,* travail qui a pour but de donner le dernier coup de fer au tissu avant de le livrer au commerce et à la confection.

L'apprêt consiste essentiellement à plonger le tissu dans un bain chaud d'amidon, de fécule, d'argile, etc., et à faire disparaître ensuite les plis à l'aide d'une presse.

Pour la laine, il y a lieu, entre le dégraissage et la presse, de faire les opérations du tondage et du décatissage, l'une pour égaliser le duvet laineux qui garnit l'étoffe, l'autre pour enlever l'excès de poli à l'aide d'un bain de vapeur.

Pour le drap, il faut de plus faire le foulage, ou compression transversale en vue d'augmenter la densité du tissu tout en lui conservant son élasticité; c'est un commencement de feutrage, opération sans laquelle le drap se rétrécirait de lui-même plus

1. Il y a là un danger qui sera mis en lumière quand nous étudierons la classe patronale.

tard par l'usage. Le foulage fait rentrer les draps d'environ un tiers sur la largeur et de la moitié sur la longueur.

Ce qu'il nous faut retenir, c'est que les manœuvres dominent dans l'apprêt comme dans la teinture : ils surveillent la marche des presses mécaniques, des cuves, des cylindres et des tondeuses ; ils chargent et déchargent les appareils, les mettent en mouvement ou les arrêtent.

Il reste encore le travail de la *confection*, mais là nous quittons le domaine du machinisme et les répercussions sociales sont autres. Ce travail est du reste peu répandu dans la Flandre française. Il se fait plutôt dans les plaines calcaires qui s'étendent au sud de la ville de Lille.

Mais il est temps maintenant d'étudier l'antique industrie flamande, celle du lin avec ses succédanés, le jute, le chanvre, etc.

La filature de lin. — Nous avons vu que le lin était préparé par un travail rural laborieux, à la suite duquel, il arrive en filaments et en étoupe. Cette dernière est simplement cardée, tandis que les bons filaments passent directement au peignage.

Dans l'industrie linière, le peignage forme toujours une annexe de la filature. Nous en verrons plus tard la cause ; notre but, pour l'instant, est de déterminer les effet sociaux des différentes opérations sur l'ouvrier.

En visitant une filature de lin, on se rend compte bientôt que le machinisme est imparfait : le personnel est beaucoup plus nombreux, et certains travaux se font encore à la main.

Voici d'abord une grande quantité de *gamins* qui partagent la matière en cordons égaux, ou qui servent d'aides ; voici des jeunes gens, les *émoucheteurs*, qui surveillent les métiers mécaniques à peigner ; voici enfin des hommes, les *repasseurs*, qui achèvent de peigner à la main. Ce dernier travail demande un véritable apprentissage, car il s'agit d'acquérir un tour de main spécial ; il ne suffit pas, comme pour le peignage de la laine, d'exercer un effort uniforme ; il faut appuyer plus ou moins fort, suivant que la mèche est plus ou moins engagée dans le peigne ;

il faut apporter beaucoup de soins pour dégager les étoupes sans les détériorer, et savoir tirer le plus possible de longs brins d'une quantité donnée de matière.

L'habileté plus ou moins grande du repasseur influe sur le rendement et la réussite de l'ensemble du travail. C'est un ouvrier de métier ayant dû faire un apprentissage d'au moins deux ans. Il y a une tendance de plus en plus marquée, surtout pour les articles ordinaires, à supprimer le repassage et à se contenter du peignage mécanique qui donne des résultats moins parfaits, mais qui est moins onéreux.

Le cardage des étoupes se fait dans des cardeuses mécaniques analogues à celles employées dans les filatures de laine.

Le lin peigné ou cardé passe ensuite dans une série d'appareils où le machinisme est parfait, et qui sont surveillés par des femmes : bancs à étirer, bancs à broches pour le filage en gros, enfin métiers continus pour le filage en fin.

Le lin étant très résistant, le métier renvideur n'est jamais employé. Il y a toutefois deux façons d'opérer le filage en fin : il se fait *à sec* pour les gros numéros, et *au mouillé* pour les fins, au delà du n° 25.

Dans ce dernier cas, le fil passe dans de l'eau chauffée à une température de 60 à 80°, avant de s'enrouler sur la bobine du métier. Ce dernier travail est non seulement plus onéreux que le premier, mais plus malsain pour l'ouvrière, à cause de la chaleur humide qui règne dans la salle.

La filterie. — Une quantité assez considérable des filés de lin sont destinés, non au tissage, mais à la fabrication du fil à coudre, fabrication qui se fait dans des ateliers distincts appelés filteries ou retorderies. On réserve plutôt le nom de *retorderie* aux ateliers dans lesquels on donne une torsion supplémentaire aux filés de coton ou de laine qui doivent entrer dans la confection de certains tissus; le nom de *filterie* désigne plus spécialement les ateliers où l'on donne une torsion supplémentaire aux filés de lin pur ou mélangé de coton, en vue de la confection du fil à coudre. Dans l'un ou dans l'autre cas, le travail est semblable.

La torsion se fait à l'aide de métiers analogues aux métiers continus à filer[1]. Il y a lieu ensuite de teindre les fils, de raccommoder les cassures, de les numéroter, etc.

Aucun de ces travaux ne nécessite d'apprentissage sérieux; le personnel d'une filterie ne se compose que de femmes et de manœuvres.

Le tissage et la blanchisserie de toile. — Quant aux filés destinés à la fabrication des tissus, au lieu d'aller dans les filteries, ils vont dans les tissages de toile, puis dans les blanchisseries.

Le *tissage de la toile* se fait de la même façon que la fabrication des étoffes de laine, à part quelques modifications de détail sur lesquels il n'y pas lieu d'insister.

L'apprêt se fait dans des ateliers appelés *blanchisseries*. Le séchage se fait fréquemment encore à l'air libre sur les prairies, par exemple sur les bords de la Deûle, aux environs d'Haubourdin.

Nous voilà arrivé au bout de notre première étape. Nous avons parcouru le cycle complet des diverses industries textiles que l'on rencontre dans la Flandre française. Il nous faut maintenant en dégager les effets.

1. On emploie le *renvideur à retordre* pour les gros fils peu tordus.

II

LES EFFETS DU MACHINISME

Telles sont les données du problème.

Si l'on a bien lu les lignes qui précèdent, on comprendra sans effort l'enchaînement des faits qui vont suivre, car tout y est contenu en germe.

Notre seul travail sera donc de les dégager, de les mettre en lumière, de formuler d'une façon nette les répercussions sociales.

Le grand fait générateur auquel remontent les répercussions sociales de l'industrie textile, dans l'Europe occidentale en général, et dans la Flandre française en particulier, est sans contredit le développement du *machinisme*.

Le présent travail aura surtout en vue les effets du machinisme, tel qu'il est organisé dans l'industrie textile dans la Flandre française. Ce n'est pas à dire qu'en cours de route, nous ne puissions faire quelques incursions indiscrètes sur les industries textiles des autres pays, ou sur les effets du machinisme dans des industries différentes; bien au contraire! Il est de toute évidence qu'il faut comparer constamment avec les choses similaires, si l'on veut porter un jugement; c'est pourquoi, il ne faut pas perdre de vue que les incursions que nous ferons en Angleterre ou ailleurs n'auront d'autre but que de mieux connaître la Flandre française.

Ceci posé, entrons dans le détail des répercussions sociales.

I. — LA DIVISION DU TRAVAIL ET LES VARIÉTÉS OUVRIÈRES

D'après ce que nous avons pu voir du travail, il ressort que *le machinisme entraîne une grande division du travail.* Par essence, la machine est aveugle, automatique, et ne peut exécuter qu'une opération spéciale, limitée. Il y a donc autant de machines différentes que d'opérations distinctes à faire. *A cette division du travail correspond la subdivision du personnel en un certain nombre de variétés distinctes.*

Il peut se faire qu'un ouvrier puisse passer facilement de la surveillance d'une machine à celle d'une autre, parce que toutes deux demandent le même ordre de qualités morales ou de connaissances techniques. Il peut se faire que ce passage se fasse difficilement, parce que la conduite de certaines machines fait appel à un autre ordre de qualités ou de connaissances.

En groupant ensemble les opérations qui exigent les mêmes capacités de l'ouvrier, on déterminera les variétés sociales que comporte la classe ouvrière.

En étudiant les conditions du travail dans l'industrie textile, nous avons eu soin, en décrivant chaque opération, de noter quelles étaient les qualités morales que cette opération exigeait de l'ouvrier, ainsi que les connaissances techniques nécessaires : l'analyse a donc été faite; nous n'avons plus qu'à faire le classement.

Remarquons tout d'abord que nous avons deux critères différents de classement : d'une part, les qualités morales; d'autre part, les connaissances techniques. A chacun de ces critères, correspond un ordre de choses différent, une orientation sociale autre.

Tout en bas, nous avons la catégorie des journaliers faisant les travaux qui demandent à la fois le minimum de qualités personnelles et de connaissances.

De là, partent deux voies caractérisées par la prépondérance

de l'un ou l'autre de ces critères : dans l'une, nous classerons les types dans l'ordre où les qualités morales exigées sont de plus en plus nombreuses, et par conséquent se trouvent plus rarement réunies dans le même individu; dans l'autre, au contraire, nous les classerons dans l'ordre où les connaissances techniques nécessaires sont de plus en plus grandes, et par conséquent de plus en plus difficiles à acquérir.

Dans le dernier cas, le classement est facile à déterminer, car les métiers techniques s'apprennent à l'aide d'un apprentissage, et *la durée d'apprentissage mesure la difficulté d'acquérir les connaissances techniques.*

Dans le premier cas, au contraire, il n'y a plus d'apprentissage réel; le classement des ouvriers se fait par une sélection lente : pour cela, les ouvriers sont, en quelque sorte, mis à l'épreuve pendant un temps plus ou moins long; c'est pourquoi, au lieu du mot apprentissage, nous emploierons ici le terme d'*épreuve.*

La différence entre l'apprenti et le gamin à l'épreuve est que celui-ci reçoit un salaire, tandis que le premier n'en reçoit aucun, et quelquefois même est obligé de payer une redevance à son maître.

On le voit, il n'est pas indifférent pour l'ouvrier que son enfant soit apprenti ou simplement à l'épreuve; ce n'est pas une question théorique, mais une question qui se traduit immédiatement en argent.

Disons de suite que *les métiers demandant un apprentissage sont ceux où le travail à la main prédomine, tandis que l'épreuve est employée quand le travail mécanique prédomine.*

L'ouvrier serviteur de la machine. — Voyons d'abord la première variété, celle des ouvriers serviteurs de l'automatisme.

Dans ce type, le classement est déterminé par les qualités personnelles :

1° Prenons d'abord la catégorie des *journaliers* comprenant les peigneurs de laines, les teinturiers, les apprêteurs, les cardeurs, les manœuvres, les chauffeurs, etc. Nous avons vu qu'on

exige d'eux ce que la machine ne peut pas faire : tout ce qui sort de l'automatisme, tout ce qui demande un peu de discernement. Mais ici, ce discernement est minime : tous les hommes en sont capables. Aussi, en quelques heures a-t-on formé un ouvrier peigneur, et l'on embauche le premier venu, le premier homme sans travail qui se présente; il est de suite au courant.

2° *Les tisserands d'articles simples.* Le tissage des articles simples ne demande que peu de connaissances techniques, on le conçoit; aussi ne faut-il qu'un apprentissage insignifiant, de deux ou trois mois.

Par contre, on exige des qualités d'attention soutenue, que l'on acquiert progressivement à l'usine; car l'on débute d'abord sur un petit métier, vers treize ans, et pendant un certain temps, le gamin est sous la surveillance immédiate d'un ouvrier qualifié.

L'attention plus ou moins grande apportée par l'ouvrier à son travail se traduit par le nombre plus ou moins grand des malfaçons dans l'étoffe. De là, le salaire à la tâche avec amendes infligées pour malfaçons.

3° Voyons maintenant le *rattacheur*. A celui-ci également, en outre du discernement, on demande une attention très soutenue, qui ne peut se relâcher un instant sous peine de laisser chômer trop longtemps les broches : c'est pourquoi il est payé aux pièces et reçoit une prime lorsque le travail est rapidement exécuté.

On n'embauche pas le premier venu; le jeune ouvrier débute comme aide — comme bobineur — pour devenir second, puis premier rattacheur : c'est qu'il faut progressivement acquérir la capacité d'attention nécessaire. A ceux qui douteraient de cette nécessité je leur demanderai s'ils sont capables de concentrer leur esprit sur une même chose pendant une journée sans de nombreux moments de distraction? Je prie chacun de faire son examen de conscience à ce sujet.

Cette formation supplémentaire du caractère qui se fait à l'usine a pour résultat de restreindre le nombre des postulants : tandis qu'un rattacheur pourra, le cas échéant, devenir peigneur

ou manœuvre, la réciproque ne sera pas vraie; on trouve bien, parmi les journaliers, quelques ouvriers ayant les capacités nécessaires pour occuper un poste plus élevé, mais on peut être certain qu'ils ne sont là que temporairement, et que des circonstances spéciales les y ont seules amenés momentanément.

4° Les *fileurs* doivent également avoir du discernement et de l'attention, comme les rattacheurs, et, en outre, le don du commandement, de l'organisation et surtout le sens de la responsabilité. Cette fois, ce sont des qualités éminentes que l'on exige de l'ouvrier : aussi est-il plus qu'un ouvrier ordinaire; c'est un chef d'équipe.

Les fileurs sont le résultat d'une sélection opérée parmi les rattacheurs, puisqu'il faut les mêmes qualités avec quelque chose en plus. Que le fileur développe encore un peu sa fermeté de caractère, qu'il acquière un sens plus profond de l'esprit de responsabilité, et il aura l'étoffe nécessaire pour être *contremaître :* de chef d'équipe il pourra devenir chef d'atelier et sortir de la classe ouvrière. Nous sommes bien à la limite supérieure, à la frontière du patronat.

L'ouvrier travaillant a la main. — Passons maintenant au type ancien de l'ouvrier. Nous allons voir que, *pour l'ouvrier à la main, le classement est déterminé par la difficulté de l'apprentissage.*

On ne peut rien comprendre si l'on ne sépare pas les qualités personnelles des connaissances techniques. Nous venons de voir toute une série d'ouvriers qui n'ont besoin d'aucune connaissance technique bien marquée, et par conséquent, d'aucun apprentissage, et pourtant, il s'établit un classement parmi eux, classement résultant d'une sélection naturelle.

Dans les anciens métiers à la main, le classement s'opère, non plus suivant les qualités personnelles, mais suivant les connaissances spéciales exigées; il résulte, non d'une sélection naturelle, mais d'un apprentissage.

1° Le *repasseur* (peigneur de lin). Comme homme, il ne lui faut qu'une force suffisante et la discipline nécessaire pour

supporter le régime du grand atelier. Pourtant deux années d'apprentissage sont nécessaires et encore à condition de commencer jeune. C'est qu'il doit acquérir un doigté spécial, un tour de main particulier ainsi que nous l'avons dit en décrivant le travail du lin [1].

Cet apprentissage n'a pas pour but de développer des qualités spéciales du caractère de l'homme, mais une connaisance de la technique du métier.

2° *Le tisserand d'articles fins ou compliqués.* Pour la fabrication des étoffes compliquées, il semble qu'un apprentissage soit nécessaire pour apprendre la contexture des différents tissus. Et en effet, au temps des corporations et du travail à la main, un apprentissage sérieux était exigé, apprentissage dont la durée variait selon les genres d'étoffes, de deux à douze ans.

Au début du tissage mécanique, celui-ci n'entreprit que la fabrication des tissus simples, parce que l'automatisme y était plus facilement réalisable. Il en résulta que les tisserands à la mécanique n'avaient besoin que d'un apprentissage très réduit, comme nous l'avons vu. Mais peu à peu, le machinisme s'empara de la fabrication d'étoffes plus compliquées, ce qui détermina une espèce de crise d'apprentissage, disons plutôt un malaise, parce que le phénomène n'a pas pris un caractère très intense encore; dans la Flandre française, ce malaise est limité au tissage des tissus compliqués; il ne cessera que lorsque l'apprentissage technique aura été rétabli d'une façon ou de l'autre.

3° Les *trieurs de laines* ont un apprentissage de trois ans à faire, pour connaître les diverses variétés de laines, leurs qualités. Ils doivent commencer jeune pour pouvoir acquérir ce doigté spécial qui leur permet de reconnaître ces qualités par le toucher.

Contrairement aux repasseurs, ils font une opération qui n'est pas menacée par le machinisme; il y a aussi peu d'automatisme que possible dans ce qu'ils font; par contre, beaucoup de discernement, et un discernement fin, délicat.

1. Voir *suprà*, p. 18 et 19.

En nous élevant encore, nous trouvons les *dessinateurs* qui font les esquisses, les projets, la mise en cartes pour les métiers Jacquard, etc. Mais ici, nous sortons de la classe ouvrière, parce que l'opération intellectuelle prend décidément le dessus sur l'opération manuelle; aussi ce métier demande-t-il des connaissances théoriques que l'on n'acquiert que dans des écoles spéciales : écoles industrielles, écoles des Beaux-Arts, etc. Vu la variété et la complication des opérations à faire, le salaire à la tâche n'est plus possible; les employés ont un salaire fixe comme les simples journaliers, mais il y a de grandes différences à noter entre les deux : le taux du salaire est plus élevé pour les employés, et les contrats sont de longue durée.

On le voit, au bout des deux routes que nous venons de suivre, se trouve une porte d'accès aux fonctions patronales : dans la première, l'ouvrier acquiert une formation supérieure du caractère qui le conduit aux *fonctions de direction;* dans la seconde, il a besoin pour s'élever, de connaissances plus grandes qui le conduisent aux *fonctions intellectuelles.*

La loi des salaires. — On a beaucoup discuté sur la question des salaires, et l'on a tiré, des conceptions idéalistes ou métaphysiques, de prétendues lois qui régissent ou qui devraient régir les salaires.

Voyons ce que les faits nous donnent :

Le salaire est la rémunération du travail; c'est la mesure de l'effort que ce travail demande, en comprenant par ce terme *effort,* non pas seulement l'effort physique comme on est trop souvent porté à l'envisager, mais aussi l'effort moral ou intellectuel qu'il suppose.

On est toujours trop porté à croire à l'égalité des qualités individuelles. C'est là une erreur considérable, due à notre vanité qui seule nous aveugle, nous empêche de reconnaître l'existence de *supériorités sociales.* En réalité, il y a bien un fonds de qualités ordinaires qui sont l'apanage commun de tous les hommes. une certaine force physique, un discernement élémentaire, une compréhension au premier degré. Seule, l'élite possède, outre

ces qualités banales, des qualités spéciales qui font sa supériorité.

Pour nous en tenir à la classe ouvrière, nous allons voir que *le salaire est proportionnel aux capacités exigées.* Nous mettons de côté, bien entendu, tout facteur anormal venant troubler le cours ordinaire des choses; pour l'instant, nous ne tenons pas compte des crises : en science sociale, comme dans les sciences physiques, si l'on veut aboutir, il faut isoler chaque facteur.

Prenons, par exemple, la première variété d'ouvriers, et voyons leurs salaires moyens en mettant en regard les qualités exigées. Nous avons :

1° Les *journaliers :* discernement élémentaire; 0 fr. 30 à 0 fr. 40 l'heure, *3 à 4 francs par jour;*

2° Les *tisserands* et les *rattacheurs :* discernement élémentaire et attention très soutenue; les premiers, payés aux pièces, se font 4 fr. 50 par jour en moyenne; les seconds ont 0 fr. 36 l'heure comme minimum fixe assuré, et en plus une prime, grâce à laquelle ils arrivent à un salaire journalier qui dépasse ordinairement 4 francs mais s'élève difficilement à 5 francs. On le voit, les tisserands et les rattacheurs arrivent à peu près au même salaire : *4 à 5 francs par jour;*

3° Les *fileurs :* discernement, attention, don du commandement et sens de la responsabilité : minimum fixe variant de 0 fr. 45 à 0 fr. 50, plus une prime, grâce à laquelle le salaire monte à *6 francs par jour*, et même davantage.

En résumé, *le taux du salaire est proportionnel aux qualités morales exigées.*

Voyons maintenant la seconde variété d'ouvriers. Nous aurons le tableau suivant :

1° Les *journaliers :* apprentissage nul; *3 à 4 francs par jour;*

2° Les *repasseurs :* deux ans d'apprentissage; *5 francs par jour;*

3° Les *trieurs de laine :* trois ans d'apprentissage; 0 fr. 55 l'heure, soit *5 fr. 50 par jour.*

On le voit ici, *le taux du salaire est proportionnel à la durée de l'apprentissage.*

Les mêmes lois se vérifient sur les salaires féminins.

La plupart des femmes sont employées comme *journalières* dans les opérations où un faible effort musculaire est demandé; elles gagnent donc moins que les journaliers-hommes qui font les travaux plus lourds; les jeunes filles et les femmes de plus de dix-huit ans ont un salaire qui varie de *2 à 3 francs par jour* selon les catégories.

Ces journalières forment la majeure partie du personnel féminin, nous savons pourquoi. Pourtant, on trouve dans les tissages une catégorie de femmes devant faire un apprentissage sérieux : ce sont les *piqurières;* aussi gagnent-elles de *3 à 4 francs par jour.*

On rencontre enfin, dans les filatures de laine, un certain nombre de rattacheuses; on exige d'elles une attention soutenue : elles font le même travail que les rattacheurs, et sont payées au même taux que ces derniers; elles se font donc, avec la prime, *plus de 4 francs par jour.* Donc, encore une fois, nous voyons le salaire s'élever, soit avec la longueur de l'apprentissage, soit avec les qualités morales exigées.

L'offre et la demande. — Nous n'avons pas la prétention d'avoir trouvé les lois générales qui régissent le salaire, question complexe entre toutes. Toutefois, il nous semble avoir mis en lumière l'influence de l'un des facteurs agissant. Ce facteur, qu'il s'agisse de la rareté des qualités morales ou du degré d'apprentissage, c'est *la difficulté de recrutement du personnel.*

Quand un industriel a besoin d'un manœuvre, il n'a que l'embarras du choix, l'offre des bras surpasse la demande, parce que tout le monde est apte à exercer ce métier.

Quand un industriel a besoin d'un trieur ou d'un repasseur, il ne peut choisir que parmi les apprentis, parmi un nombre restreint d'individus, par conséquent; l'offre des bras diminue

et les salaires haussent. Remarquons du reste qu'il ne se formerait plus d'apprentis si cette hausse disparaissait.

Enfin, quand un industriel a besoin d'un rattacheur, il ne peut choisir que parmi les ouvriers ayant certaines qualités morales qui ne s'acquièrent que progressivement à l'usine ; encore une fois, nous avons diminution de l'offre et hausse du salaire.

C'est la fameuse *loi de l'offre et de la demande* qui régit les salaires comme les marchandises. Mais, qu'on le remarque bien, cette loi n'indique nullement la cause du phénomène ; elle n'est que le rouage intermédiaire par lequel agissent des causes plus profondes, et c'est à la connaissance de quelques-unes de ces causes que nous avons abouti.

II. — LES EFFETS GÉNÉRAUX DU MACHINISME.

Nous venons de voir comment le machinisme, en accentuant la division du travail, avait déterminé un classement des ouvriers.

A côté de ces influences particulières qui se font jour par l'intermédiaire du phénomène de la division du travail, on peut constater des effets plus généraux résultant du machinisme dans son ensemble.

Pour faire ces constatations, nous sommes amenés à faire une comparaison entre les ouvriers soumis au régime nouveau introduit par la machine, et ceux qui lui échappent plus ou moins.

L'influence de la machine sur les salaires. — A la loi du salaire que nous avons déterminée, il faut en ajouter une seconde, que l'on peut formuler comme suit :

Le machinisme, en élevant la productivité de l'ouvrier, permet l'élévation des salaires. Et ici, il faut nous entendre. Nous ne disons pas que la machine élève automatiquement les salaires ; nous disons qu'elle *permet* l'élévation des salaires. En fait, elle les élève au bout d'un temps plus ou moins long.

En second lieu, il ne faut jamais oublier que lorsqu'on formule une loi — une loi sociale aussi bien qu'une loi physique ou chimique, — on sous-entend toujours : *toutes choses égales d'ailleurs*. C'est pourquoi, pour être juste, il ne faut pas comparer le salaire d'un fileur à celui d'un maçon ou d'un mineur; il est clair qu'il faut comparer le salaire d'un fileur à la mécanique avec celui d'un fileur à la main, le salaire d'un tisserand à la mécanique avec celui d'un tisserand à la main fabriquant les mêmes articles, et ainsi de suite, ou sinon, on fausse la comparaison par la base.

Pour élucider cette question, rendons-nous à Halluin, centre textile où l'on rencontre côte à côte le tissage mécanique et le tissage à la main.

Voici précisément deux voisins, dont l'un tisse à la main, et dont l'autre travaille dans un atelier mécanique. Le premier gagne en moyenne 2 francs par jour; le second 3 francs; la femme de ce dernier tisse à la main chez elle, et se fait difficilement 1 franc en travaillant jusqu'à 6 heures du soir. Pourtant les tisserands à domicile font de plus longues journées, et dépensent une force plus considérable, puisqu'ils doivent, en plus de ce que font les premiers, fournir l'effort moteur! Très souvent même, ils doivent acheter le métier, l'entretenir et le réparer.

La preuve palpable que le travail à la main est moins payé, c'est qu'à Halluin, il n'y a plus guère que des femmes et des vieillards qui le font. Quand j'ai voulu chercher un homme travaillant à la main, un homme jeune ou d'un âge moyen, j'ai eu beaucoup de difficultés à en trouver. J'ai fini par en dénicher un, mais il faisait des articles difficiles que la machine ne pouvait pas faire. Cet ouvrier était propriétaire de deux larges métiers à double-navette sur lesquels il travaillait avec son fils. Dans ces conditions, en fournissant l'outillage et la force motrice, ils arrivaient à se faire, à eux deux, 6 à 7 francs par jour, soit 3 francs ou 3 fr. 50 pour chacun : c'est le salaire d'un tisserand de fabrique faisant les articles ordinaires.

Prenons une autre opération, celle du bobinage par exemple,

travail qui consiste à enrouler sur une bobine les écheveaux de fils que le tisserand reçoit de la filature. Précisément, la fille du premier tisserand dont nous avons parlé est bobineuse à la mécanique dans une fabrique ; elle gagne en moyenne 2 fr. 50 par jour, c'est-à-dire plus que son père! L'une de ses voisines est bobineuse à la main à domicile, et n'arrive qu'à 0 fr. 75 par jour!

Dans la filature, la comparaison ne peut plus être faite : l'ancienne fileuse au rouet est morte, et elle gagnait 50 centimes par jour. Aujourd'hui, pour trouver le filage à la main, il faut aller dans des contrées où les communications sont encore peu développées, et, là, nous retombons dans les bas salaires.

En Catalogne, le fileur à la main ne gagne guère plus de 0 fr. 90 par jour[1].

Le même phénomène se reproduit partout. En Russie, à l'heure actuelle, les fileuses à la main gagnent 0 fr. 20 par jour, tandis que les fileuses en fabrique se font 1 fr. 25.

A Lille, les fileuses de lin au métier continu ont un salaire moyen de 2 fr. 70 à 2 fr. 90 ; à Roubaix, les fileuses de coton dépassent 3 francs.

Mais nous avons vu qu'avec le métier renvideur, pour la laine ou le coton, les salaires sont encore plus élevés et atteignent 4 fr. 50 à 5 francs pour les rattacheurs et 6 francs pour les fileurs.

Cette loi est générale, et je ne pense pas qu'il puisse encore subsister de doute à ce sujet dans l'esprit du lecteur.

Il est intéressant de voir si cette hausse des salaires, due à une plus grande productivité, est connexe d'un accroissement des capacités de l'ouvrier.

L'exemple le plus probant est celui du tissage, puisque l'on trouve côte à côte les deux types.

Tous les deux travaillent sur des métiers analogues qui ne diffèrent que par le genre de moteur. Le métier dit *à la main*, ou *à bras*, est muni de deux pédales mises en action par les

1. G. d'Avenel, *Paysans et ouvriers depuis 700 ans*, p. 124.

pieds de l'ouvrier, tandis que le *métier automatique* est muni d'une poulie qui reçoit son mouvement d'une machine à vapeur par l'intermédiaire d'un système de transmission : arbres, courroies, etc.

Donc premier point, *la machine affranchit l'ouvrier de l'effort, moteur :* il y a diminution d'effort physique.

Le reste du travail est le même. Le tisserand à la main, tout en faisant mouvoir son appareil, surveille l'étoffe et répare les fils qui cassent, mais cela ne demande qu'une attention faible, car, on le pense bien, le tissu ne progresse que lentement; de plus, on peut sans inconvénients, arrêter de temps en temps. Il faut donc des qualités personnelles moins grandes que pour être tisserand à la mécanique, quoiqu'on pense généralement le contraire; pour surveiller un métier automatique, il faut être capable d'une concentration plus grande de l'esprit, d'une attention plus soutenue. En somme, *la machine exige un effort mental plus considérable de l'ouvrier.*

De plus, le tisserand à la main, s'il travaille à domicile, est soumis à une discipline moins grande que l'ouvrier d'usine. A ce dernier, comme à tout ouvrier d'un grand atelier, il faut avoir, outre les autres qualités, la discipline nécessaire pour exécuter un travail régulier et à des heures régulières. Cette discipline est déjà exigée de l'ouvrier de manufacture, c'est-à-dire de l'ouvrier à la main, travaillant en grand atelier, mais elle ne l'est pas de l'ouvrier à domicile. Celui-ci peut, s'il le veut, en prendre à son aise, et se rattraper le lendemain : aucun maître ne vient le contraindre. Donc, *le grand atelier exige un esprit de discipline plus grand de la part de l'ouvrier.*

Je cause avec C... un ancien tisserand à la main qui aujourd'hui travaille en fabrique. Il préfère l'ancien mode de travail qui demandait pourtant un effort physique plus considérable, mais qui permettait plus de liberté. Il pouvait, me dit-il, s'octroyer des heures de repos quand il le voulait, commencer et finir quand cela lui plaisait, car on n'a pas toujours une ardeur égale au travail. Maintenant, c'est une affaire pour lui d'assister à une cérémonie familiale quelconque! Et il se répand en

plaintes amères à ce sujet : « Passe encore pour un baptême ou un mariage : on peut choisir son moment! Mais un enterrement!... »

On le sent en l'entendant parler, C... a dû exercer une contrainte sur lui-même pour pouvoir supporter le régime du grand atelier. Pourtant il en a été capable, il a pu opérer cette transformation.

D'autres n'ont pu le faire. A Halluin, on peut voir quelques vieillards tissant chez eux, luttant péniblement contre la machine et n'ayant jamais pu s'adapter au nouveau régime; mais la plupart de leurs enfants, envoyés très jeunes à l'usine, ont pu le faire.

Les heures de travail. — Tandis que les salaires augmentaient, les journées diminuaient. C'est encore *le machinisme* qui, en augmentant la productivité, *a permis d'augmenter les temps de loisir de l'ouvrier*. Encore une fois, nous ne disons pas que cette répercussion se produit immédiatement; nous disons que seule la machine a rendu possible la diminution des journées de travail.

En 1828, nous dit Flammermant[1], le tisserand lillois travaillait de 5 heures du matin à 9 heures du soir en hiver; en été, il cessait son travail avec le coucher du soleil. On doit donc compter une moyenne de seize heures par jour.

Aujourd'hui, la journée de travail est de dix heures dans toute l'industrie textile mécanique, en France, à l'exception des peignages de laine, dans lesquels l'équipe de nuit fait douze heures[2].

En résumé, on peut dire que le machinisme a permis la disparition du *sweating system*.

Le sweating system est le régime de travail dans lequel se trouvent réunis à la fois les bas salaires et les longues journées de travail. A l'heure actuelle, il sévit encore sur la plupart

1. Cité par L. Merchier, *Monographie du lin*, p. 10.

2. La cause en est, comme nous le verrons plus loin, à ce fait qu'aucune femme ne fait partie de l'équipe de nuit.

des industries à domicile, dans la confection et la lingerie notamment. Dans l'industrie mécanique, on n'en trouverait plus aucun exemple dans tout l'Occident.

L'apprentissage. — Nous avons constaté un phénomène curieux dans le mode de formation de l'ouvrier : *la machine tend à remplacer l'apprentissage technique par une espèce de temps d'épreuve* destiné à opérer une sélection parmi les ouvriers.

Il y a toutefois, au point de vue économique, une grande différence entre ces deux modes de formation : l'apprenti n'est pas payé, tandis que le gamin, pendant son temps d'épreuve, obtient un salaire qui va continuellement en croissant; sous l'ancien régime, on sait que l'apprenti devait même payer son patron, ce qui semble assez juste du reste, puisque ce dernier devait lui apprendre la technique du métier

D'après les statuts des anciennes corporations, la durée de l'apprentissage variait de deux à douze ans, selon les métiers [1]. Elle était de deux ans dans les corporations de tisserands, à Lille et dans les environs [2].

Aujourd'hui, dans les *tissages mécaniques*, l'apprentissage ne dure que deux ou trois semaines, après quoi, le gamin commence à gagner 1 fr. 50 par jour ; il voit alors son salaire s'élever rapidement à 2 francs, puis 2 fr. 50. Dans les mêmes ateliers, les bobineuses gagnent 2 francs par jour après huit ou quinze jours d'apprentissage.

Dans les *filatures*, sur les métiers renvideurs, le gamin débute comme bobineur avec un minimum de 0 fr. 18 l'heure, mais grâce à la prime, il arrive très vite à une moyenne de 2 fr. 20, à Roubaix. Les jeunes filles employées dans les travaux de préparation, dans les filatures de laine à Roubaix, gagnent 1 franc en entrant, 2 francs vers l'âge de quatorze ou quinze ans. Il en est de même dans les filatures de lin où le salaire d'une soigneuse de machine varie de 1 fr. 25 à 1 fr. 50.

1. *Sc. soc.*, 2e pér., n° fasc., p. 50.
2. L. Merchier, *loc. cit.*, p. 7.

De même aussi dans les *peignages de lin* où les gamins gagnent de 1 fr. 75 à 2 francs.

Ainsi, grâce au machinisme, les enfants ne sont plus une charge aussi lourde pour la famille ouvrière. Dès l'âge de douze ou treize ans, leur gain commence à alimenter le budget familial, et au bout de quelques années, ils commencent à ne plus être à la charge de leurs parents.

L'emploi des femmes dans l'industrie. — On a souvent dit que la machine, en délivrant l'ouvrier de l'effort physique intense, avait permis le remplacement de l'homme par la femme, ce qui n'était pas sans produire de fâcheuses conséquences au point de vue familial.

Cette assertion est loin d'être toujours vraie. Pour élucider cette question, il faut prendre séparément chaque opération, et voir si l'introduction de la machine y a, pour chacune d'elles, remplacé l'homme par la femme ou inversement.

Commençons par le peignage.

Pour le peignage du lin, il ne semble y avoir eu aucun changement. Il se faisait anciennement à la main par des hommes; il se fait encore actuellement par des hommes, soit à la machine, soit à la main.

Pour la laine, le peignage à la main se faisait anciennement par des hommes; aujourd'hui qu'il se fait automatiquement, il permet l'emploi des femmes dans certaines opérations. Pour le lavage et le cardage de la laine, les hommes ont dû être conservés à cause du poids des matières que l'on doit transporter d'une machine à l'autre, charger ou décharger.

On le voit, *dans l'ensemble du peignage, les femmes n'ont que très partiellement remplacé les hommes.*

Si nous prenons la filature, nous constaterons que l'homme a, en partie, remplacé la femme. Nous savons que le filage à la main était presque totalement fait par les femmes. Aujourd'hui, le filage au métier continu est encore fait par des femmes, mais

nous avons vu que le métier renvideur emploie surtout des hommes[1].

Enfin *dans le tissage, le machinisme a laissé les choses en l'état.* Le travail à domicile est plus favorable à l'emploi des femmes que le travail en grand atelier, parce qu'il permet d'utiliser les femmes mariées. A Halluin, où existent côte à côte le tissage à la mécanique et le tissage à la main, ce dernier est fait en presque totalité par des femmes dont les maris vont travailler en atelier. Ici, la préoccupation du ménage a pour effet de donner à la femme le travail exigeant le plus de force physique!

Il en est de même dans la blanchisserie, la teinture et l'apprêt.

En résumé, *l'emploi des hommes a diminué dans le peignage et augmenté dans la filature.* Si l'on ajoute que la construction des métiers mécaniques et des moteurs a créé de nouveaux emplois pour les hommes, on peut conclure que, *dans l'industrie textile, la machine a augmenté la porportion de la main-d'œuvre masculine.*

Conclusion. — En résumé, nous pouvons enregistrer comme effets du machinisme : la diminution de l'effort physique; l'augmentation de l'effort mental; un esprit de discipline plus grand; la disparition du sweating system par la hausse des salaires et la diminution des heures de travail; la substitution, à l'apprentissage non payé, d'un temps d'épreuve payé; quelquefois la diminution de la main-d'œuvre féminine.

1. En 1789, il y avait autour Saint-Quentin 70.000 fileuses et 6.000 tisserands. On comptait, en moyenne, 10 fileuses pour un tisserand. Cette proportion a certainement beaucoup diminué, même pour les métiers continus.

III

LA CLASSE OUVRIÈRE

Nous venons de déterminer un premier classement des ouvriers par le travail, d'après le développement de certaines qualités morales qui ont leurs répercussions sur les salaires, sur les moyens d'existence.

On peut faire un second classement des mêmes ouvriers d'après leur mode d'existence, d'après leur façon d'utiliser leurs revenus. Nous allons voir que ce classement s'opère également d'après certaines qualités morales, mais différentes des précédentes toutefois.

Ce ne sont pas les mêmes qualités qui font gagner de hauts salaires et qui les font bien utiliser. Ces qualités morales peuvent être réunies dans le même individu, comme elles peuvent être localisées chez des personnes différentes.

Pour faire l'étude de la classe ouvrière sous cette nouvelle face, il nous faut quitter les usines et entrer dans les habitations. L'habitation est en effet le lieu où se déroule le mode d'existence de la famille, comme l'atelier de travail est celui où l'on peut étudier ses moyens d'existence.

Toutefois, il existe des liens entre les deux. Ainsi, tout d'abord, on constate que *le machinisme a tué le travail de fabrication rural pour le concentrer dans les villes.*

L'ouvrier a suivi le travail et est venu se grouper autour des usines; et ceci a amené des changements dans son mode d'existence, changements qui varient suivant la grandeur des villes, leur croissance plus ou moins rapide, etc.

Comme d'habitude, nous analyserons point par point, prenant une ville à la fois, en allant de la plus petite vers la plus grande, et en essayant de déterminer dans chaque ville les diverses variétés ouvrières classées d'après leur installation au foyer.

Par ordre d'importance croissante, nous étudierons les villes suivantes : Halluin, Armentières, Tourcoing, Roubaix, Lille.

Halluin représente l'alliance du tissage de toile à la main et à la mécanique;

Armentières, la prédominence du tissage à la mécanique;

Tourcoing représente surtout la filature de laine;

Roubaix, le tissage;

Enfin, Lille représente surtout la filterie.

Halluin. — Cette ville qui compte aujourd'hui près de 20.000 habitants, a surtout pris son développement au moment de la crise qui sévit en 1847 sur le tissage à la main dans la Flandre belge, crise due à la concurrence de l'industrie mécanique anglaise. La partie la plus misérable de la population afflua en France, se contentant des salaires les plus dérisoires. Des patrons, dont beaucoup de Belges, vinrent installer des fabriques, et édifièrent, à la hâte, des cités ouvrières pour abriter tout ce monde.

Cette sélection à rebours a produit les résultats les plus déplorables; les signes de désorganisation sont nombreux, et le sweating system sévit de la façon la plus intense.

Mais les fabriques mécaniques se multiplient peu à peu, amenant avec elles la disparition du sweating system. Les enfants ont été assez souples pour se plier au régime du machinisme, mais les vieux sont restés cantonnés dans le travail à la main.

W... a soixante ans; né dans un village des environs de Gand, il avait trois ans, lorsque son père l'amena à Halluin, à la suite de la grande crise. Il a tissé à la main le plus jeune possible, et n'a jamais pu travailler assez rapidement pour aller en fabrique.

Il reconnaît lui-même qu'il est peu habile; la préparation de

son métier lui demande beaucoup de temps : il n'arrive à rentrer que 800 fils de chaîne à l'heure, tandis qu'en fabrique, on va jusqu'à 1.500 et quelquefois 2.000, quoique ce travail se fasse également à la main comme nous l'avons vu : la seule différence est que dans les usines il y a une catégorie d'ouvriers, les rentreurs, qui ne fait que préparer les chaînes.

Il a une fille qui travaille en atelier et qui se fait 2 fr. 50 à 3 francs par jour comme bobineuse. Aussi en est-il très fier, car lui, un homme, arrive difficilement à 2 francs par jour, 12 francs par semaine.

Aujourd'hui, il vit seul; sa femme est morte, sa fille est mariée. Solitaire, il peine sur son lourd métier à pédales, dans un misérable taudis, dont il ne se détache que pour aller prendre ses repas au cabaret. Là, pour 50 centimes, on lui donne à midi une assiette de bouillon, du bouilli et des pommes de terre, et une chope de bière; le soir, il ne paie que 20 ou 30 centimes et se contente de pain, de fromage ou de légumes. Sa maison d'habitation, pour laquelle il paie 5 francs par mois, fait partie d'une cité [1], et ne comprend que deux petites pièces : dans la première se trouvent un lit, une table boiteuse et quelques ustensiles, le tout dans un état misérable; dans la seconde pièce, il n'y a place que pour le métier à tisser, son éternel et fidèle compagnon.

Son budget mensuel est simple. Ses recettes ne dépassent pas 50 francs; ses dépenses comprenant 5 francs de loyer, 30 francs de nourriture au maximum, il lui reste 15 francs (0,50 par jour) pour ses vêtements et ses menus plaisirs.

Pourtant il ne se plaint pas et envisage la vie avec sérénité. Derrière ses lunettes son regard est tranquille; par moments, il sourit avec bonhomie; son corps est un peu alourdi et voûté; ses gestes sont peu abondants, lents, un peu gauches. Quoique parlant bien le français, il a conservé un accent flamand très prononcé.

Il y a, à Halluin, quelques tisserands à la main plus aisés que

1. On appelle cité un ensemble de maisons groupées autour d'une cour commune et appartenant à un même propriétaire.

celui que nous venons de voir : ce sont ceux qui font les articles que la machine fait difficilement : étoffes d'une largeur inusitée, tissus trop compliqués ou fabriqués à un trop petit nombre d'exemplaires. Voici un exemple de cette seconde catégorie :

V..., né à Halluin, d'un père belge émigré au moment de la grande crise, possède deux métiers à double navette sur lesquels il travaille avec son fils âgé de dix-huit ans. A eux deux ils se font, pendant les quatre mois de saison, 6 à 7 francs par jour. La femme travaille en fabrique. Il y a, en outre, une jeune fille malade, qui ne peut rendre aucun service. V... espère obtenir des secours pour elle, puisqu'elle est Française, dit-il, et que son frère fera son service militaire en France.

La femme travaillant dehors, c'est le mari qui prépare le dîner à midi, dîner rapidement fait, du reste, « où les canadas (pommes de terre) se voient plus souvent que la viande », nous dit-il avec un rire rempli d'une joie un peu malicieuse.

Il est né dans une cabane misérable comme celle de W... le solitaire, mais il a prospéré, et pour 8 fr. 50 par mois, il loue actuellement une maison, non plus dans une cité, mais sur rue. Les plafonds sont hauts, mais le mobilier est encore réduit, et l'ensemble, quoique propre, sent un peu la négligence de la ménagère. La première pièce contient un foyer flamand, une table, une commode, quelques chaises et ornements; la seconde pièce, située un peu en contre-bas, contient les deux métiers à tisser.

Les deux types que nous venons de voir sont rares. La grande masse de la population halluinoise est ainsi composée :

Le père est tisserand en fabrique et gagne 18 à 20 francs par semaine; la femme tisse à domicile et se fait 6 à 7 francs au plus. Le revenu total oscille autour de 100 francs par mois, et le loyer autour de 7 fr. 50.

La maison fait partie d'une cité, le plus souvent édifiée par le patron qui a fourni le métier à tisser, et pour le compte duquel la famille travaille. L'habitation comprend deux pièces, dont l'une pour le métier; dans l'autre se trouve un mobilier misérable : une table, une commode, quelques chaises, un poêle

flamand; au-dessus, un grenier sert de chambre à coucher.

Le souper, suivant un usage assez général en Flandre, est essentiellement composé de lait battu, mélangé, suivant les saisons, de pommes de terre, de pommes, de poires, de farine, de pain, etc. A ce propos, il n'est peut-être pas inutile de signaler que le lait battu est formé, ici, du résidu de la fabrication du beurre obtenu en battant directement le lait, et non la crème.

La mauvaise installation au foyer et l'origine de la population, résultat d'une sélection à rebours, se font jour à l'état civil : la ville d'Halluin est tristement célèbre par son énorme mortalité infantile, et ceci compense amplement la natalité assez forte ; il y a quelques années, cette mortalité infantile atteignait 49 % : près de la moitié des enfants mouraient dans leur première année! Cette tare disparaît au fur et à mesure du relèvement de la population; en 1904, la mortalité infantile était déjà tombée à 39 % ; en 1907, elle se maintenait encore à 42 % ; enfin, pendant le premier semestre de 1908, il n'y eut, sur 236 décès, que 62 enfants âgés de moins de un an. Cette amélioration doit être attribuée, d'une part, à l'augmentation progressive des salaires due à la diffusion de plus en plus marquée du machinisme; d'autre part, à la diminution de la natalité elle-même, qui de 1905 à 1907 est descendue de 348 à 319. Ceci montre, une fois de plus, que l'on ne peut violer les lois sociales, et que la natalité ne peut s'accroître s'il n'y a pas accroissement connexe des moyens d'existence ; que vaut une forte natalité, si elle est compensée par une mortalité effrayante? Ce qui importe à un pays, ce n'est pas tant le chiffre même des naissances, c'est plutôt *le nombre d'enfants sainement élevés jusqu'à leur majorité*. Pourtant ici, à Halluin, la mère ne va pas en fabrique, elle travaille chez elle, près de ses enfants; mais, peinant toute la journée sur son métier, elle n'a pas le temps de s'occuper d'eux et les laisse mourir faute de soins.

De par son origine flamande et rurale, la population halluinoise est profondément catholique; les hommes comme les femmes sont des pratiquants assidus du culte. Dans toutes les maisons, la place d'honneur sur la cheminée est réservée à des

objets de piété mis soigneusement sous globe. Ajoutons que les divorces sont extrêmement rares. Cet état religieux n'a pas empêché l'embrigadement de la masse ouvrière dans le syndicat socialiste. Ceci est dû, d'une part, à la faiblesse du type social qui n'a pu recruter, dans son sein, l'élite capable de constituer un mouvement syndicaliste autonome, et, d'autre part, à ce fait que le parti socialiste a seul pris en main la direction de ce mouvement nécessaire.

Que sera l'avenir ?

Il me semble que l'on peut conclure à l'amélioration lente et continue des moyens d'existence, de l'installation au foyer et de l'éducation, à une évolution vers un état analogue à celui que nous présentent les autres centres textiles de la Flandre, où le machinisme est plus développé.

Quelques familles émergent du prolétariat que nous venons de décrire. Ce sont celles qui, n'ayant pas eu plus de trois ou quatre enfants, ont pu les amener normalement à l'adolescence. La situation commence à devenir prospère à ce moment, le nombre des membres de la famille gagnant un salaire augmentant par rapport à celui des bouches à nourrir. La famille émigre de la cité ouvrière et va louer une maison ayant façade sur rue ; elle s'accorde alors un loyer de 11 francs environ ; le grenier est remplacé par un étage dans lequel les chambres à coucher sont convenablement aménagées ; au rez-de-chaussée, à côté de la cuisine, est une autre pièce, proprement entretenue, où une tendance au bien-être se dessine : les murs sont tapissés, le mobilier plus cossu, l'aspect plus gai. C'est cette élite qu'imitent les familles qui s'élèvent.

Voici par exemple une famille dont le père est tisserand à la mécanique ; la femme tisse à la main, mais elle peut consacrer plus de temps au ménage, car deux filles âgées de treize à quinze ans travaillent en fabrique ; leurs gains compensent celui que perd la mère en s'occupant plus longuement du ménage, au grand profit de l'installation familiale. Restent deux filles et un fils en bas âge.

En voici une autre, d'origine belge comme la précédente, et dont le père est également tisserand à la mécanique ; la mère travaille à façon, sur un bobinoir à main ; deux enfants vont en fabrique et un troisième, trop jeune encore, est le seul membre de la famille qui n'alimente pas le budget.

Mais ce type, rare à Halluin, devient plus fréquent à Armentières ; c'est là que nous l'étudierons en détail.

Armentières. — Armentières, ville de 30.000 habitants[1] sur la Lys, est un simple chef-lieu de canton de l'arrondissement de Lille. C'est la cité par excellence du tissage mécanique de la toile.

Comme à Halluin, on y distingue deux couches de familles ouvrières : l'une, misérable, habite des cités à cour commune ; l'autre, plus aisée, loge dans des maisons sur rue. Ce dernier type est assez nombreux. Il comprend les ménages n'ayant pas plus de deux ou trois enfants, et ceux dans lesquels plusieurs enfants ont dépassé l'âge d'admission à la fabrique, et où, bien entendu, ne règne aucun vice grave, alcoolisme, dissipation ou paresse.

Le prolétariat est aussi misérable que celui d'Halluin. Le loyer ne dépasse pas 6 francs par mois, mais il n'y a jamais le potager que l'on aperçoit quelquefois à Halluin. Le plus souvent, il n'y a, au rez-de-chaussée, qu'une seule pièce mal éclairée où grouillent de nombreux enfants ; en haut, un grenier qui sert de chambre à coucher, et où l'on accède à l'aide d'un escalier rudimentaire ; le mobilier est réduit à sa plus simple expression, et l'état de délabrement est extrême.

Voici quelques exemples de ce type :

H..., âgé de cinquante ans, né à Courtrai (Belgique), a émigré à Armentières en 1883, à l'âge de vingt-cinq ans, et a pu y continuer son métier de tisserand à la mécanique. Il gagne en moyenne 18 francs par semaine, et sa fille aînée, quoique malade, tra-

1. Il faudrait y ajouter les 8.000 habitants d'Houplines, qui forme un véritable faubourg d'Armentières, et fait partie de la même agglomération.

vaille en fabrique; comme elle rapporte environ 9 francs, les recettes hebdomadaires totales s'élèvent à 27 francs. La femme reste confinée dans les travaux du ménage, car il reste six enfants en bas âge à élever et à soigner.

Voici une autre famille : le père et les trois fils aînés travaillent dans un tissage mécanique; la mère ne s'occupe que du ménage, car il y a encore six enfants en bas âge à soigner. Quoique les recettes doivent s'élever environ au double de celles de la famille précédente, la situation n'est pas meilleure; il est difficile de croire qu'une grande partie des salaires ne passe à l'estaminet. Le plus triste, c'est que deux des garçons sont jumeaux, et vont sous peu partir ensemble pour le service militaire; les ressources seront alors notablement diminuées, et l'on peut se demander comment le budget pourra s'équilibrer.

Généralement, le jeune homme se marie aussitôt le service militaire fini; le plus souvent les deux époux font partie de la même classe sociale : tandis qu'un peigneur gagnant 4 francs par jour pourra prétendre à la main d'une jeune ouvrière dont le salaire s'élève à 2 fr. 50, le cardeur qui ne gagne que 3 francs devra se contenter d'une compagne qui n'apportera au budget qu'un gain de 2 francs.

Prenons, avec L. Merchier[1], ce dernier cas : le revenu hebdomadaire sera de 30 francs. Le premier enfant sera mis en nourrice pour 5 francs par semaine; deux enfants en nourrice coûteront 9 francs; trois enfants coûteraient au moins 12 francs et absorberaient précisément le gain de la mère : celle-ci n'a plus, dès lors, aucun bénéfice à placer ses enfants en nourrice; c'est pourquoi elle quitte l'atelier, et se confine dans les soins du ménage. On remarquera qu'à ce moment-là, les recettes sont tombées à 18 francs; la situation devient précaire, et la plupart du temps, la famille doit avoir recours à l'assistance publique jusqu'au moment où l'aîné, ayant atteint l'âge de treize ans, peut entrer dans un atelier; la situation redevient bonne quand plusieurs enfants travaillent ; les parents ont alors

1. *Loc. cit.*, p. 263.

de quarante à quarante-cinq ans ; on se rattrape des temps de misère en faisant bombance : c'est là une réaction inévitable.

Mais bientôt, les enfants se marient à leur tour, la gêne reparaît, et la vieillesse approche. C'est de nouveau le recours à l'assistance publique.

Voyons maintenant ce qui se passe dans la partie plus aisée : là, nous l'avons vu, les ressources seront de 6 fr. 50 par jour, 38 francs par semaine, desquels il faut défalquer 4 francs que le mari garde pour ses plaisirs, pour son dimanche. Pendant la première année de mariage, on paie les meubles achetés à crédit; au troisième enfant, la femme quitte l'atelier, les recettes tombent à 27 francs, le mari ne garde plus alors que 2 francs pour son dimanche, et l'on s'efforce de ne pas avoir recours à l'assistance. La situation redevient prospère quand l'aîné commence à travailler : l'on vit plus largement, mais une partie des ressources est consacrée à l'épargne, car ici, les privations ayant été moindres, la réaction est moins violente.

J'ai pu observer quelques familles de ce type :

Voici d'abord un ménage sans enfant; le mari et la femme travaillent en fabrique.

En voici un second, avec deux enfants en bas âge ; le mari est tisserand ; la femme avait d'abord entrepris un commerce d'épicerie, qu'elle a dû abandonner très vite, à cause de son état de santé ; aujourd'hui, elle est bobineuse, et s'occupe du ménage ; bien entendu, il faut se contenter, à midi, d'un repas préparé à la hâte.

Pour 14 ou 15 francs par mois, on a une belle maison sur rue, ayant le plus souvent une cour spéciale, ce qui fait disparaître toute promiscuité forcée de voisinage. Le rez-de-chaussée comprend, outre la cuisine, une salle confortablement aménagée, tapissée et bien meublée, le tout dans un bon état d'entretien et de propreté ; à l'entrée, un paillasson où l'on s'essuie soigneusement les pieds ; au milieu, une table ronde recouverte d'un tapis ; sur la cheminée, une pendule et les garnitures coutumières ; les murs sont ornés de tableaux ; enfin, on

peut y voir, outre les chaises, un beau meuble à tiroirs. Les chambres à coucher sont à l'étage, plus sobrement, mais convenablement garnies.

Il va sans dire que la viande paraît tous les jours à table, accompagnée de pommes de terre ou de légumes, et suivie de fromage. Le lait battu, au contraire, est moins en faveur que dans la partie pauvre de la population.

Dans la cave, se trouvent des provisions, du charbon, du bois, une rondelle ou une demi-rondelle de bière [1], etc.

Dans cette classe, la bonne installation au foyer permet aux parents qui en sont capables de donner une solide éducation familiale à leurs enfants. Au contraire, dans les cités, malgré toute la bonne volonté possible, l'entassement des enfants dans une seule pièce et la promiscuité de la cour rendent vain tout effort sérieux d'éducation.

Tourcoing. — Quittons le pays du lin pour celui de la laine. Ce dernier est formé d'une seule agglomération de 250.000 habitants, comprenant les villes de Roubaix, Tourcoing, Lannoy, Croix et Wattrelos.

Dans cette agglomération, on peut distinguer un noyau très dense autour de la gare de Roubaix : là sont les comptoirs de vente des négociants en tissus ou des fabricants eux-mêmes; tout autour, les cités ouvrières se pressent, et les ateliers émergent, çà et là, de cette masse de petites habitations. Les filatures, les grands tissages ont pu chercher un peu d'air, s'éloigner un peu; les hideuses cités s'en vont une à une, des maisons confortables apparaissent; nous sommes à Tourcoing, à Croix, à Lannoy ou à Wattrelos, suivant la direction que nous avons prise.

Nous avons choisi comme champ d'étude, la ville la plus importante dans cette espèce de banlieue de Roubaix, parce

1. Une rondelle est un petit tonneau d'une contenance de 160 litres environ. Les ouvriers prenant la qualité de bière ordinaire la paient 25 à 30 francs, soit 15 à 20 centimes le litre. Au contraire, ceux qui habitent en cité, n'ayant pas de caves, achètent leur bière au détail dans un cabaret, et la paient alors 20 ou 25 centimes le litre.

que c'est là que nous trouverons les phénomènes les plus caractéristiques.

Tourcoing, qui compte actuellement 80.000 habitants, est un simple chef-lieu de canton de l'arrondissement de Lille.

Primitivement, cette ville était composée d'une foule de petits hameaux qui se sont soudés tant bien que mal, au petit bonheur; les usines tendent à se disperser, à se rapprocher de la frontière.

En passant d'Armentières à Tourcoing, nous enregistrons un progrès plus marqué encore que celui que nous avons observé en allant d'Halluin à Armentières. C'est que, cette fois, nous passons d'une ville de tissages dans une ville de filatures[1] : les salaires sont plus élevés, et malgré l'augmentation de la population, il n'y a pas eu excès d'agglomération; cela se voit de suite à l'absence de cités : tous les ouvriers tourquennois habitent dans des maisons indépendantes.

Nous avons choisi, en conséquence, notre spécimen d'étude parmi la partie la plus prospère de la classe ouvrière.

V. H... est né à Helchin (Belgique), en 1866, où il a laissé un frère forgeron. Venu en France à l'âge de vingt ans, il put entrer dans un grand atelier, grâce à la recommandation d'un ami, qui lui apprit le métier. Au bout de deux années, il devint ouvrier fait, et épousa alors une jeune fille de même origine que lui. A partir de la naissance de son fils unique, en 1890, sa femme reprit un bail d'estaminet[2], espérant accumuler, grâce au commerce, une épargne qui lui permettrait de lui donner une éducation plus élevée. C'est ainsi qu'à l'âge de seize ans, le jeune homme obtint le diplôme de dessinateur à l'École des Beaux-Arts de Tourcoing, ce qui lui permit d'entrer dans l'industrie en qualité d'employé. L'estaminet fut alors immédiatement abandonné, et c'est à ce moment que

1. En 1886, l'industrie tourquennoise occupait environ 10.000 ouvriers de filature et de retorderie contre 3.637 de tissage, 1.885 de peignage, 320 de triage, 376 de teinture et apprêt, enfin 1.015 de fabrique de tapis (Petit-Leduc, p. 16).

2. Dans le Nord et en Belgique, on réserve le nom d'estaminet aux cabarets fréquentés par la classe ouvrière, et où l'on vend principalement de la bière et du genièvre.

V. H... vint louer la maison qu'il occupe actuellement, et pour laquelle il paie un loyer de 22 francs par mois.

Pour ce prix-là, il a une maison de belle apparence, avec un soubassement en pierre de taille sur la façade. Le rez-de-chaussée comprend, outre un corridor, un salon, une cuisine et une arrière-cuisine en enfilade.

La pièce de devant mérite bien le nom de salon, car le mobilier dénote des tendances bourgeoises : elle contient une table en palissandre, une autre table plus petite, un buffet plantureux, un fauteuil confortable; au-dessus de la cheminée s'étale une grande glace. Cette pièce mérite d'autant plus le nom de salon, qu'elle ne sert que pour les grandes occasions. C'est ce qui explique que l'on y a remisé, dans un coin, la machine à coudre qui, du reste, par son aspect, ne dépare pas le cadre, pas plus que les deux vélos qui y trouvent refuge et qui sont dans un bon état d'entretien.

La seconde pièce, qui prend jour sur la cour, est la cuisine, ou mieux la salle où l'on se tient, le *sitting-room* des Anglais. Au milieu, une petite table carrée, recouverte d'une toile cirée, sert aux repas journaliers; autour, six chaises de paille et une armoire; une autre armoire est dissimulée dans le mur; au plafond est suspendue une lampe au pétrole, et une pendule est attachée au mur; un thermomètre, des tableaux, un miroir et deux appareils photographiques viennent compléter l'aspect cossu du mobilier; un crucifix soigneusement placé sous globe montre que V. H..., quoique socialiste convaincu, n'est pas intolérant; enfin, la cuisinière dans laquelle on peut se mirer, montre les qualités ménagères de la femme.

L'arrière-cuisine, beaucoup plus petite à cause de la cour qui prend une partie de la largeur, ne comprend qu'un petit foyer sur lequel on peut préparer le dîner en été; cette pièce sert principalement de laverie; là sont aussi remisés les ustensiles de cuisine soigneusement nettoyés et rangés.

Le premier étage ne comprend que deux chambres. Celle de devant est réservée au fils, et ne contient, outre le lit, qu'une table à dessin et une malle dans laquelle le jeune homme a

entassé ses livres; dans l'autre chambre, le mobilier est également réduit, mais proprement entretenu : un lit en bois, une chaise, une table et un petit meuble; les vêtements sont placés derrière un rideau à coulisse. Ici le crucifix est remplacé par un portrait de Jules Guesde. Si nous ajoutons la cave et le grenier, nous aurons un idée complète de l'habitation de V. H...

La famille fait quatre repas par jour :

Le *déjeuner* et le *goûter* sont composés de tartines beurrées et de café; le *dîner*, à midi, comprend le potage, un plat de viande avec légumes, et de la bière; au *souper* on mange, soit les restes du dîner, soit du pâté de viande et des pommes de terre, quelquefois du lait battu, ceci par hygiène, me dit V. H... La famille consomme une demi-rondelle de bière par mois. V. H... n'a pas voulu s'affilier à une brasserie coopérative; il continue à se fournir chez son ancien brasseur, propriétaire de l'estaminet qu'il a exploité jadis : « Cela ne serait pas juste, me dit V. H... d'abandonner ce brasseur, qui a été bon pour moi. » Au contraire, il est affilié à une coopérative de liqueurs dont il possède une action entière qu'il a payée 30 francs, mais qui aujourd'hui vaut 300 francs.

Dans la cour, proprement entretenue également, je vois un appareil à réparer les chaussures et deux cuviers pour lessiver le linge. V. H... m'explique que c'est un usage général, parmi les ouvriers tourquennois, de réparer leurs chaussures et de faire beaucoup de petits travaux. C'est ainsi que V. H... a tapissé lui-même sa maison; c'est également lui qui a fabriqué la table à dessin de son fils, qui ainsi ne lui a coûté que 6 francs au lieu de 15.

En résumé, il y a une tendance marquée vers un genre de vie bourgeois. Cela est surtout manifeste dans les récréations du fils qui fait de la photographie, joue du violon, et fait partie d'une équipe de foot-ball.

V. H... est socialiste et athée. Il me dit qu'à Tourcoing, il y a encore beaucoup trop d'ouvriers qui suivent les pratiques du culte catholique; mais, nous l'avons dit, il est tolérant. « Si le curé de la paroisse venait me voir, me dit-il, je le ferais entrer,

je lui offrirais un verre de bière et je causerais poliment avec lui. Mais je sais qu'il ne viendra pas... Et je ne puis l'en blâmer, ajoute-t-il tranquillement, il ne peut pas deviner qu'il serait ainsi reçu, car il y a malheureusement des ouvriers à l'esprit étroit qui le mettraient à la porte en l'insultant violemment. »

Nous ne voulons pas donner cette famille comme un type moyen de l'ouvrier tourquennois; nous avons choisi à dessein un type supérieur, puisque nous sommes ici dans la cité où ce type est le plus nombreux; il y forme une minorité imposante, sur laquelle tend à se mouler la partie inférieure, au fur et à mesure de l'amélioration de son mode d'existence.

L'aisance générale de la classe ouvrière de Tourcoing a eu pour effet d'en faire un terrain particulièrement réfractaire aux idées révolutionnaires. Les idées politiques sont moins avancées qu'ailleurs, de sorte que le parti radical est beaucoup plus puissant que le parti socialiste.

Nous avons vu, jusqu'ici, le mode d'existence s'élever progressivement en allant vers des villes de plus en plus grandes. Nous allons maintenant constater un phénomène inverse, en passant dans des villes plus grandes encore.

Roubaix. — Nous avons donné les raisons qui ont amené à Roubaix un tassement plus grand de la population, un *overcrowding*, et cela d'autant plus que la ville a grandi très rapidement. En outre, l'aisance est moins répandue qu'à Tourcoing, puisqu'il y a plus de tissages et moins de filatures[1].

Le prolétariat est plus nombreux; il est formé surtout de manœuvres et de peigneurs, des familles ayant beaucoup d'enfants en bas âge, enfin des imprévoyants et des dissipateurs. Beaucoup sont secourus par la ville ou par les institutions charitables privées qui abondent à Roubaix. Le loyer grève lourdement le budget. Vers le centre de la ville, pour 12 francs par mois, on a une petite maison faisant partie d'une cité, et composée, au rez-de-chaussée, de deux pièces et d'un petit réduit au charbon;

1. Il y a 20.000 métiers à tisser à Roubaix contre 4.000 à Tourcoing.

à l'étage, de deux petites chambres et d'un débarras. Le mobilier est nécessairement maigre : une table, une commode, une armoire, un poêle, quelques chaises, des lits.

Dans certains quartiers, il faut mettre 16 francs pour avoir un tel logement.

La partie la plus aisée de la classe ouvrière habite dans des maisons sur rue. Très souvent alors, la femme prend un petit commerce. Dans le cas contraire, la famille est obligée de s'éloigner du centre, pour trouver une maison indépendante.

C..., aujourd'hui âgé de trente-huit ans, est tisserand en fabrique. Ayant eu dix enfants, sa femme depuis longtemps ne s'occupe que du ménage. Marié à vingt ans, la situation de C..... a été très précaire jusqu'à l'âge de trente-huit ans, époque où son fils aîné, âgé alors de dix-sept ans, a commencé à rapporter de bonnes journées. Ce fils est aujourd'hui marié, ainsi que les quatre filles aînées.

Restent encore avec lui :

Un fils âgé de vingt-trois ans, qui, depuis sa rentrée du service militaire, n'a pu encore se placer par suite de la crise actuelle. Un autre fils, âgé de vingt ans, est tisserand, mais va partir à son tour pour l'armée ; enfin, deux filles, de dix-neuf et quinze ans, sont piqûrières.

En temps normal, les recettes de la famille s'éleveaient à 75 ou 80 francs par semaine, mais elles sont très irrégulières en ce moment, par suite des chômages fréquents.

La maison d'habitation, dont le loyer s'élève à 22 francs par mois, comprend trois pièces au rez-de-chaussée : le salon, la place où l'on se tient et la cuisine; des chambres à coucher à l'étage, une cave et une cour. Le mobilier est confortable et bien entretenu.

M..., contre-maître de tissage[1], habite dans une maison analogue à celle que nous venons de décrire. Agé de cinquante-sept ans, il a débuté comme tisserand et a pu s'élever au poste qu'il

1. Son frère aîné est tisserand en fabrique, et son frère cadet, ex-employé de banque, vit actuellement de ses rentes.

occupe aujourd'hui, et qui le met à l'abri des chômages. Sa femme ne s'occupe que du ménage, ce qui se voit à la façon dont l'intérieur est tenu.

Il a trois enfants, deux fils et une fille, celle-ci mariée à un employé; le fils aîné, âgé de vingt-huit ans, est échantillonneur et marié à une bobineuse. M... n'a donc plus avec lui qu'un seul enfant, un garçon de dix-huit ans, également échantillonneur. L'intérieur est gai et confortable : tapis, crachoirs, glaces, garnitures de cheminée, bec Auer, photographies, etc.

On le voit, c'est toujours à peu près la même répétition des faits. La proportion entre la classe aisée et la classe misérable varie de ville à ville, mais l'installation au foyer, dans chacune de ces classes, conserve les mêmes traits généraux.

Il est temps de voir ce qui se passe dans la métropole des cités flamandes, à Lille.

Lille. — L'agglomération excessive est encore plus marquée à Lille qu'à Roubaix : la ville est plus peuplée; en outre, elle est comprimée par une enceinte fortifiée; enfin, elle n'est plus une ville purement industrielle comme les précédentes. On le voit à l'animation plus grande qui règne dans les rues, au moins dans certains quartiers. A côté de Lille, les autres villes apparaissent comme de gros villages dont les rues, désertes à 9 heures du soir, ne voient une activité momentanée qu'à la sortie des usines[1].

Autour de la gare, se trouvent les magasins des négociants de toile et les comptoirs de vente des fabricants.

Dans le quartier Vauban sont les hôtels particuliers des riches industriels, des commerçants, des propriétaires.

Plus loin, c'est le quartier des professeurs et des étudiants, car Lille compte deux universités, un institut industriel, une école de commerce, etc.

1. Au surplus, contrairement aux autres villes flamandes, Lille n'est pas exclusivement cantonnée dans l'industrie textile. On y trouve de nombreux ateliers de construction, entre autres celui de Fives-Lille ; par là, elle se rattache déjà à la région calcaire dans laquelle le pays minier est englobé, et sur la limite de laquelle elle est située.

Enfin, vers la rue Nationale et la rue Faidherbe, est concentré le commerce de luxe.

Pour trouver des filteries et des filtiers, il faut aller dans le quartier Saint-André, ou bien dans les nouveaux quartiers annexés lors de l'agrandissement des fortifications, à Wazemmes, par exemple.

Aujourd'hui, le mouvement d'extension se poursuit, par la formation d'une nouvelle banlieue. Outre les anciens faubourgs de Fives et de Saint-Maurice, d'autres ont surgi à Canteleu et à Lomme, les anciens villages sont devenus de gros bourgs. Là, les conditions de l'existence sont bonnes, grâce aux filatures de coton et aux ateliers de construction, grâce aussi à l'absence d'*overcrowding*. A Haubourdin, à Thumesnil, pour 10 ou 12 francs par mois, on a une petite maison avec jardin; l'habitation comprend deux pièces au rez-de-chaussée et deux chambres à l'étage.

A l'intérieur de l'enceinte fortifiée, le phénomène de l'agglomération excessive sévit tristement. Il est devenu presque impossible pour l'ouvrier d'habiter une maison indépendante : ce luxe est réservé à la bourgeoisie, aux rentiers, aux professions libérales. Comme les maisons ont deux ou trois étages, les locataires moins aisés de la petite bourgeoisie ne les occupent pas en totalité et en sous-louent une partie par appartements ou par chambres garnies. Les ouvriers dont la femme entreprend un petit commerce, font de même; le type du concierge est donc inconnu.

L'ouvrier a le choix entre les cités et les appartements, c'est-à-dire entre deux modes défectueux de l'installation du foyer. Dans le premier cas, c'est, pour les enfants, la promiscuité de la cour commune; pour les ménagères, les relations forcées de voisinage, avec tous ses ennuis. Dans le second cas, pour les enfants, c'est la rue ou l'étiolement en chambre; c'est pour la ménagère, la sujétion plus ou moins forcée envers la petite boutiquière ou le cabaretier du rez-de-chaussée, locataire principal de l'immeuble. En outre, dans les quartiers ouvriers, les appartements sont souvent mal aménagés, n'ayant pas chacun

leur cabinet, leur prises d'eau, etc., ce qui complique les relations de voisinage.

Le prix des loyers est assez élevé : 12 à 20 francs pour une petite maison dans une cité; 14 à 18 francs pour un appartement dans un quartier ouvrier, 20 à 30 francs dans les quartiers plus centraux.

La partie la plus avisée de la population ouvrière a donc reflué vers les quartiers extra-muros.

Les ruraux. — On voit, par ce qui précède, l'avantage immense que possède l'ouvrier rural, ou même l'ouvrier de banlieue, sur le citadin. Le loyer ne vient pas grever aussi lourdement son budget, tout en lui permettant une installation meilleure du foyer.

Cela est parfait quand l'usine est elle-même installée dans la banlieue, ce qui est surtout le cas des plus récentes, principalement des filatures de coton; ce n'est pas le cas des filteries lilloises et des fabriques de tissus de Roubaix. L'ouvrier rural doit alors ajouter à son labeur quotidien une marche souvent assez longue; il lui faut donc une dose d'énergie supérieure, qui ne manque pas, du reste, aux populations de la Flandre.

L'arrondissement de Lille est parsemé de nombreux bourgs populeux, d'où partent tous les jours, vers les villes, de nombreuses colonnes d'ouvriers. Dans les villes mêmes, la déformation urbaine n'a pas été assez puissante pour étouffer toute aptitude à l'isolement, comme de nombreux exemples le prouvent.

H... est né à Roubaix en 1879, et y est resté jusqu'à son mariage. Il est apprêteur depuis l'âge de seize ans, et gagne aujourd'hui 20 francs par semaine; sa femme est soigneuse de machine et gagne 15 francs, soit une recette totale moyenne de 35 francs. D'un commun accord, ils ont décidé d'aller s'installer à la campagne, où, pour 15 francs par mois, il ont trouvé une maison avec jardin, deux pièces au rez-de-chaussée, quatre à l'étage, plus une cave. Ils sont à une distance d'une lieue de leur usine, mais cela n'est pas pour les effrayer. A midi, ils trou-

vent à dîner dans un estaminet; le déjeuner et le souper se font à la maison.

Mais, nous venons de le dire, H... n'a pas d'enfants, ce qui est un cas assez rare; il faut remarquer que seuls les ouvriers ayant peu d'enfants peuvent se payer le luxe de l'isolement, tout au moins ceux qui peuvent se passer de l'assistance, qui alors s'exerce plus difficilement. Les familles nombreuses, celles chez lesquelles l'entassement produit ses effets les plus désastreux, sont précisément celles qui se trouvent être le plus enchaînées au milieu urbain, le plus impuissantes à en sortir.

Tout concourt à attirer, tôt ou tard, les familles nombreuses en ville. Tout va bien tant que les parents sont seuls à travailler; quand l'aîné atteint treize ans, il faut se rapprocher de l'usine, car la route serait trop fatigante pour lui.

Le retour des familles ouvrières à la campagne ne pourra donc prendre toute son ampleur que par le retour à la campagne de l'industrie elle-même. Or, comme celle-ci a besoin de transports faciles, il y a là comme un cercle vicieux; ce n'est que progressivement que l'on voit les usines nouvelles s'élever à la périphérie des centres urbains.

Quant aux anciennes fabriques, elles sont plus ou moins rivées à l'endroit où elles se sont élevées. On comprend qu'un patron recule devant les frais de déménagement d'un outillage comme celui d'une filature ou d'un tissage!

L'immigration belge. — Si l'ouvrier rural est avantagé par rapport à l'ouvrier urbain, au point de vue du mode d'existence, l'ouvrier résidant au delà des frontières l'est encore plus.

En Belgique, en effet, les droits de douanes sont peu élevés, principalement sur les matières alimentaires et les choses usuelles. Il en résulte que le prix de celles-ci y est beaucoup plus bas qu'en France.

Ainsi, par exemple, le pain qui se paie 0 fr. 35 le kilogr. en France, ne se paie que 0 fr. 27 en Belgique; le café, au lieu de 0 fr. 55 le quart, ne coûte que 0 fr. 25, et le pétrole 0 fr. 25 le litre au lieu de 0 fr. 55. Pour la viande, la différence est peu

sensible, mais les vêtements et les chaussures sont obtenus à meilleur compte.

Sans doute, les salaires y sont également moins élevés, mais l'ouvrier belge travaillant en France se trouve dans une situation tout à fait privilégiée : d'un côté, il bénéficie des hauts salaires français, et de l'autre, du bas prix de la vie belge. En effet, il ne faut pas croire, comme on l'a quelquefois dit, que l'ouvrier belge travaillant en France se contente d'un salaire moins élevé que son concurrent français : chaque usine a un tarif réglant le taux des salaires pour chaque catégorie de travailleurs; ce taux est basé sur la productivité de l'ouvrier, non sur sa nationalité, pas plus que sur son genre de vie ou sur ses charges spéciales de famille. Le voisinage de la Belgique a été l'un des éléments qui ont permis à l'industrie de prendre son essor dans la Flandre française, non pas en fournissant à celle-ci une main-d'œuvre à bon marché, mais une main-d'œuvre abondante. Au contraire, le taux des salaires y est plus élevé que dans beaucoup d'autres régions françaises.

Examinons de plus près le mécanisme de l'immigration belge. Elle se produit de deux façons bien différentes dans ses moyens et dans ses résultats. A côté de l'immigration anarchique et désorganisée des journaliers, on trouve, en effet, une immigration lente, procédant par étapes successives, et composée d'éléments ouvriers supérieurs. C'est de celle-ci que nous parlerons d'abord.

L'*immigration organisée* est composée, en grande partie, d'individus ayant des qualités supérieures à celles que l'on demande aux simples journaliers. Leur éducation familiale les a dressés à une certaine discipline ; capables d'une grande application au travail et d'une attention soutenue, ils peuvent résister aux épreuves de la sélection, devenir tisserands, rattacheurs et quelquefois fileurs ou contremaîtres. Si le lecteur se rappelle que, dans ces métiers, on débute vers treize ou quatorze ans, il comprendra que ces individus ne peuvent provenir que des villages situés le long des frontières immédiates, à moins qu'ils n'aient pu

travailler déjà dans un atelier similaire en Belgique. Ce dernier cas est assez rare, au moins actuellement, parce que, d'une part, les usines françaises trouvent des éléments suffisants dans les enfants qui ont débuté chez elles, et que, d'autre part, les ouvriers belges ayant pu se créer une situation chez eux sont peu disposés à émigrer. Ce mode de recrutement n'a pris une importance relative qu'à certaines époques où l'industrie belge souffrait d'une crise, pendant qu'au contraire de nombreux ateliers se montaient dans l'arrondissement de Lille.

Le cas normal est donc celui où la famille immigrante provient d'un village frontière.

Il semble un peu paradoxal de voir une telle famille se décider à aller s'installer en France, puisqu'elle jouit d'une situation privilégiée au point de vue des moyens d'existence. Cela est vrai, mais la cause qui attire le Belge en France est la même que celle qui attire le rural en ville. N'oublions pas, en effet, que le privilège est chèrement payé, qu'il est compensé par l'éloignement de l'usine, et que, sous ce rapport, les Belges sont encore plus désavantagés que les ruraux français. Il est vrai que certaines usines sont très proches de la frontière, le long de la Lys par exemple, ou dans certains hameaux de Tourcoing, mais il faut compter avec les détours des routes; ainsi sur la Lys, il n'y a qu'un nombre très limité de ponts, et l'on conçoit que, ni les usines d'un côté, ni les habitations de l'autre, ne peuvent toutes se grouper aux débouchés d'un pont; de plus, le fond de la vallée est composé de grasses prairies, d'un prix élevé, de sorte que les habitations ouvrières ont une tendance à s'éloigner vers les coteaux. Pour aller à Roubaix, c'est bien pire : les ouvriers belges qui vont travailler dans cette ville ont en moyenne deux lieues à parcourir, soit quatre lieues pour l'aller et retour. L'ouvrier belge ne recule pas devant cet effort; mais on comprend qu'il soit au-dessus des forces d'un enfant, de faire, outre dix heures de travail en fabrique, plusieurs heures de marche!

C'est pourquoi l'on voit émigrer en France les familles ayant un enfant en âge de travailler; elles viennent s'installer le plus

près possible de l'atelier, ou des ateliers où les différents membres ont leur occupation.

Les enfants, venus jeunes en France, commencent à s'assimiler au milieu ambiant où ils sont plongés, mais ils préfèrent conserver la nationalité belge qui leur permet d'échapper au service militaire s'ils tirent un bon numéro lors du tirage au sort et c'est le cas de près des deux tiers; parmi les autres, un certain nombre échappent encore à l'armée en ne se conformant pas aux lois; mais alors ils sont considérés comme déserteurs et ne peuvent plus remettre les pieds en Belgique.

Généralement, à la génération suivante, les fils se font naturaliser, soit pour avoir droit à l'assistance publique, soit pour tout autre raison.

On pourrait croire que, finalement, ce genre d'émigration ait pour effet de dépeupler les frontières belges. Il n'en est rien; à côté des ouvriers travaillant en France, on rencontre des familles paysannes, dont un certain nombre de rejetons trouveront à s'occuper dans une usine française remplaçant ainsi les vides produits, tandis que les fils des paysans de l'intérieur du pays viendront remplacer ceux de la frontière[1].

Si l'on remonte ainsi de fil en aiguille, on arrive enfin au point d'origine même de cette lente infiltration. Ce centre d'ébranlement, c'est la *région sablonneuse de la Flandre,* pays pauvre et de forte natalité, qui de tout temps a formé une réserve inépuisable d'hommes.

On peut suivre les nombreuses étapes de l'émigrant flamand, depuis la petite ferme isolée des environs de Gand, jusqu'aux cités ouvrières de Roubaix. D'abord ouvrier agricole dans une grande ferme de la Flandre argileuse, vers Courtrai ou Ypres, il s'approche peu à peu de la frontière, poussé par une force invisible. De manœuvre agricole, il devient manœuvre industriel; il réside encore en Belgique, mais travaille en France. Ses enfants deviennent tisserands ou fileurs s'ils le peuvent; l'installation

1. Ce mode curieux d'émigration a été très bien mis en lumière par M. Blanchard (*La Flandre*, p. 518), mais il n'a pas indiqué d'une façon explicite où se trouvait le centre initial d'ébranlement.

définitive en territoire français s'impose bientôt : le voilà Belge résidant en France. Encore une ou deux générations, le voilà naturalisé. A ce moment-là, il a perdu son accent étranger et une partie de sa mentalité primitive; il est devenu urbain et n'a plus qu'un ou deux enfants dont il rêve de faire des employés.

Tous les émigrants de la Flandre sablonneuse ne suivent pas cette voie, mais c'est une des voies qu'ils suivent. D'autres vont recruter la main-d'œuvre des usines belges, d'autres vont travailler dans les fermes du Nord de la France, voire dans les mines.

Mais passons à la deuxième forme de l'immigration belge, à l'*immigration désorganisée*.

Cette fois ce ne sont plus des familles qui émigrent ce sont des individus isolés, ne connaissant, la plupart du temps, aucun métier, soit qu'ils aient eu un père insouciant, soit qu'ils aient été rebelles à toute discipline. Quelques-uns fuient le service militaire, d'autres n'ont pas la conscience tout à fait nette ; d'autres encore sont en froid avec leurs parents à propos d'un mariage que ces derniers n'approuvent pas, etc. Parfois, ce sont des hommes sans emploi qui cherchent du travail et qui n'ont pu en trouver chez eux.

Tous ces éléments, aussi disparates qu'ils soient, ont cependant certains caractères communs qui les distinguent des précédents. Tous viennent brusquement d'un point quelconque de la Belgique, plus ou moins éloigné, directement dans un milieu urbain de la Flandre française. A tous, il faut un emploi quelconque, immédiatement rémunérateur, sans apprentissage : c'est pourquoi on les rencontre parmi les manœuvres, les journaliers, les hommes de peine. Enfin tous, en arrivant, vivent dans des chambres garnies, généralement dans un estaminet où ils prennent en même temps leur pension : là, se continue le phénomène de désorganisation sociale souvent commencé dans la famille.

C'est dans cette partie de la population que l'on constate les

défauts et les vices les plus graves : ivrognerie, débauche, rixes sanglantes, etc. Elle a contribué, par une généralisation trop grande, à donner un mauvais renom à l'immigration belge en général. Mais à côté de celle-là, nous en avons constaté une autre, moins facilement saisissable peut-être, mais fournissant des éléments meilleurs.

Les immigrants désorganisés attirent d'autant plus l'attention, qu'un certain nombre descendent forcément très bas, car non soutenus par l'assistance publique, ils tombent dans le vagabondage s'ils n'ont pas une capacité personnelle suffisante.

Conclusion. — Tout ce qui précède nous montre que la question sociale n'est pas une pure question de salaire, comme on l'a quelquefois dit; le salaire ne constitue que l'un de ses éléments. Nous avons rencontré des familles très misérables, dont les recettes pourtant étaient élevées et les charges de famille faibles. L'ivrognerie[1] et la débauche des hommes, l'insouciance et l'incapacité ménagère des femmes sont les causes les plus communes de cet état de choses. Ces familles livrent à la société des enfants inéduqués qui viennent grossir l'armée des mal contents, des inassimilables socialement. N'ayant ni les qualités nécessaires pour s'élever par le travail, ni celles que développe la bonne installation au foyer, ils forment une véritable caste de pauvres héréditaires. Sans doute, ils ne sont pas personnellement responsables de leur dégradation morale, et ils ne peuvent trouver en eux-mêmes le ressort qui les en fera sortir. Il y a là un problème d'éducation à résoudre.

Ce problème d'éducation est résolu, en partie, par l'élite ouvrière sur laquelle tendent à se modeler les éléments les moins mauvais qui émergent de la partie inférieure. La victoire est

1. En 1905, d'après l'*Annuaire statistique*, la consommation d'alcool, en litres, dans le département du Nord s'est élevée à 4,07 par tête; la moyenne en France a été de 3,89, et le record a été atteint par le Calvados avec 16,03. La consommation de vin n'a été que 0,18 contre une moyenne générale de 7,39. Par contre, le département du Nord détient à son tour le record de la consommation du tabac : 2.094 grammes contre une moyenne, en France, de 1.004. Il est probable qu'il détient également le record de la consommation de la bière.

gagnée quand une famille émigre d'une cité ouvrière pour habiter un *home* indépendant; les enfants, enlevés à la promiscuité d'une cour commmune, voient substituer pour eux l'éducation familiale à celle de la rue.

De cette élite sortent des éléments éduqués, disciplinés, socialement assimilables; ils recrutent les métiers supérieurs et forment un cadre à l'organisation des masses ouvrières.

Malheureusement, il semble résulter des faits exposés que cette famille arrive difficilement à élever normalement plus de trois ou quatre enfants. Les familles plus nombreuses ne bouclent leur budget que grâce à l'assistance publique, et la plupart sont fatalement encerclées dans les cités, et ainsi ne font qu'augmenter le recrutement de l'armée des désorganisés. Il est bien que la charité soutienne ces familles nombreuses, et elle le fait, mais il faudrait y ajouter le relèvement par le foyer. Toutefois, il ne faut pas s'illusionner : l'action morale ne peut atteindre que les éléments les moins mauvais parmi les désorganisés, et ce n'est que très lentement et progressivement qu'elle pourra s'insinuer dans les couches plus profondes.

A ce point de notre étude, après avoir constaté toute une série de problèmes qui s'imposent à la famille ouvrière, il nous faut étudier les groupements de patronage qui l'aident à les résoudre.

IV

LE PATRONAGE DE LA CLASSE OUVRIÈRE

Le patronage primordial, celui dont une race ne peut se passer sous peine de disparition, est le patronage du travail, ou, si l'on préfère, des moyens d'existence. Là est la fonction essentielle du patronage.

A ce point de vue, le grand patron de l'industrie patronne ses ouvriers en leur assurant du travail; le commerce, de son côté, patronne l'industrie, en lui fournissant les matières premières, et en écoulant les produits; les capitalistes, les banques, patronnent le tout, en fournissant le crédit nécessaire.

Toutes ces questions trouveront leur place dans l'étude de la classe patronale qui assume la charge d'assurer les moyens d'existence de la race, et en particulier de la classe ouvrière.

Cependant, nous devons, ici même, étudier certaines formes particulières du patronage, différentes de celles qui résultent de la direction du travail.

Dans l'ensemble, les intérêts du patron et ceux de l'ouvrier sont solidaires, la prospérité des uns dépendant étroitement de celle des autres. Pourtant, il existe des points spéciaux sur lesquels ces intérêts sont divergents : ce sont ceux qui font l'objet du *contrat de travail*, c'est-à-dire la fixation du taux des salaires, de la durée de la journée de travail, etc.

Nous avons montré comment le machinisme avait *permis* l'élévation des salaires et la diminution du temps de travail, mais ce

changement ne s'est pas fait automatiquement; il a été le résultat d'une pression.

Le taux du salaire oscille entre deux limites : une limite inférieure en dessous de laquelle l'ouvrier mourra de faim, et une limite supérieure au delà de laquelle les frais mangeant les bénéfices, le patron se voit acculé à la faillite. C'est cette dernière limite que la machine a élevée permettant ainsi la hausse des salaires sans l'exiger fatalement. Il a fallu une pression pour amener cette hausse, mais l'on comprend qu'aucune pression ne peut dépasser la limite supérieure.

Cette pression peut s'exercer de deux façons différentes : par la force même de l'organisation des salariés, ou par l'intervention d'un organisme supérieur possédant le droit de contrainte, les Pouvoirs publics.

Action syndicale ou intervention de l'État, tels sont les deux modes d'action que nous devons étudier.

Les syndicats ouvriers. — Pour la défense de leurs intérêts permanents, les ouvriers anglais ont inventé les trade-unions ou syndicats. Les ouvriers français ont essayé la même solution, après avoir constaté les résultats obtenus par leurs confrères d'outre-Manche. Pendant longtemps, on le sait, les syndicats ouvriers ont été défendus par la loi. Ce fut la période anarchique des relations entre employeurs et employés. Ces derniers n'avaient guère d'autre arme de défense que la grève et souvent la grève violente. Des organismes illégaux se formèrent en divers points pour la lutte, à Roubaix, entre autres, où un syndicat fut organisé dès 1872.

La loi de 1884 ayant reconnu l'existence des syndicats, ceux-ci se multiplièrent rapidement. Celui d'Armentières fut fondé en 1892, celui d'Halluin en 1896, celui de Lille en 1901, etc.

Que sont ces syndicats et à quels résultats ont-ils abouti? Voilà ce que nous devons voir, et pour cela, conformément à la méthode d'observation, nous visiterons les syndicats comme nous avons visité les ateliers et les habitations; nous aurons à analyser les moyens d'existence de ces groupements nouveaux, leur organisation et leur mode d'action.

La plupart des syndicats ouvriers de l'arrondissement de Lille sont alliés à un parti politique, le parti socialiste. Non seulement un certain nombre de leurs chefs sont en même temps des militants de ce parti, mais les caisses syndicales versent un tantième de leurs recettes dans la caisse de propagande de ce parti.

Voici d'abord quelques indications sur les principaux syndicats.

1° Le *Syndicat ouvrier textile de Roubaix,* dont le siège se trouve à l'estaminet de la Paix, 73, boulevard de Belfort, comprend 10.584 membres versant 0 fr. 25 par semaine. En temps de grève, chaque gréviste affilié touche 15 francs par semaine. Le syndicat accorde également des secours en cas de maladie, de blessure, de procès contre les patrons, pendant le service militaire; il alloue de plus 15 francs aux femmes en couches.

2° *Syndicat textile de Tourcoing :* 1.200 membres, aux mêmes conditions que le précédent. Ce syndicat est en train d'opérer sa fusion avec le *syndicat des fileurs* et *celui des tisserands* [1].

3° *Syndicat textile d'Armentières :* 1.500 membres; cotisation de 0 fr. 15 par semaine. En retour, le syndicat donne 1 fr. 50 par jour aux grévistes, ainsi qu'aux ouvriers chômant pour cause d'accident survenu à l'atelier [2].

4° *Syndicat textile d'Halluin :* 1.100 membres; cotisation de 0 fr. 30 par semaine. Le syndicat alloue une somme de 15 francs par semaine aux grévistes.

5° Le *Syndicat des fileurs, à Lille,* ne compte que 700 membres, et les cotisations sont pourtant peu élevées : 0 fr. 50 par mois pour les hommes; 0 fr. 30 pour les femmes et les enfants. En cas de grève, les premiers reçoivent 1 fr. 50 par jour et les seconds 0 fr. 70.

Il y a à Lille d'autres syndicats, ceux des *peigneurs,* des *tisserands,* etc., mais aucun d'eux n'est puissamment organisé. Faut-il voir là l'effet du milieu plus urbain qui entraîne une

1. Beaucoup d'ouvriers tourquennois qui étaient affiliés au syndicat de Roubaix quand il n'en existait pas encore à Tourcoing, y sont restés, ce qui explique la grande disproportion entre le nombre des membres des syndicats de Roubaix et de Tourcoing.

2. Cette allocation est versée pendant 60 jours au maximum.

désorganisation familiale plus grande? Il est remarquable que c'est à Halluin où les salaires sont le plus bas que les cotisations sont le plus élevées, et que la proportion des syndiqués est la plus grande ; et c'est à Lille que les cotisations sont le plus faible, les syndiqués le moins nombreux, et où pourtant les salaires sont le plus haut.

Si nous voulons résumer les faits qui précèdent, nous voyons que les syndicats poursuivent un double but :

1° Constitution d'un fonds de grève pour appuyer les revendications ouvrières;

2° Secours mutuels en cas d'accident résultant du travail.

Bien entendu, le syndicat ne verse une allocation qu'aux grévistes ayant payé régulièrement leurs cotisations, et dans le cas seulement où la grève a été votée par l'assemblée générale des syndiqués.

Il est curieux d'analyser le budget de l'un de ces syndicats. Voici précisément celui du plus puissant d'entre eux, le *syndicat textile de Roubaix*. Les chiffres sont relatifs à l'exercice annuel allant du 1er février 1907 au 31 janvier 1908, et ont été publiés dans l'*Ouvrier textile* (n° du 1er mars 1908). Pendant cette période, les dépenses se sont élevées à 103.952 fr. 90, dont 18.016 fr. 30 pour les frais d'administration, frais généraux, etc. ; 76.989 fr. 10 ont été alloués à des grévistes; 3.145 francs aux malades, soldats, etc. ; 1.230 francs en frais d'avocats et de procès; 822 francs ont été versés à titre de cotisations à l'*Union des syndicats roubaisiens*[1], et 3.750 à la *Fédération nationale textile*[2].

On le voit, ce sont les grèves qui absorbent la plus grosse partie du budget.

Partout les syndicats semblent avoir eu un effet heureux à l'égard des relations entre employeurs et employés, et cela, quoique ces syndicats ne soient généralement pas reconnus par

1. L'*Union des syndicats roubaisiens* est une association locale englobant les syndicats socialistes de la ville des professions les plus diverses.

2. La *Fédération nationale textile* englobe tous les syndicats socialistes de l'industrie textile, en France.

les patrons. Plus un syndicat est riche, plus il s'assagit, moins il est disposé à se lancer dans des aventures. Il semble que les rapports deviendraient encore plus courtois, si les patrons se décidaient à traiter avec eux. Les patrons allèguent pour causes de leur refus, d'abord leur droit d'être maîtres chez eux; ensuite, ils reprochent aux syndicats de ne pas être dirigés par de véritables ouvriers et d'être avant tout des organismes politiques; enfin de ne comprendre qu'une faible fraction des ouvriers.

Quant au premier point, il me semble qu'il y a là, avant tout, une question d'amour-propre. Il ne s'agit pas ici d'une question de droit, mais d'une question d'utilité. Les patrons ont-ils intérêt à reconnaître les syndicats ouvriers et à traiter avec eux? Tout est là.

Là où la classe ouvrière est bien organisée comme dans l'industrie textile en Angleterre, il est hors de doute que cet intérêt existe. En France, on dénie précisément qu'elle le soit, et l'on donne pour preuve le second argument, la main-mise des politiciens sur les associations ouvrières.

Il n'est pas toujours exact que les ouvriers, au moins dans la Flandre, recrutent leurs dirigeants hors de leur classe. Beaucoup d'entre eux sont des cabaretiers, mais un certain nombre de ces cabaretiers sont d'anciens ouvriers authentiques qui n'ont plus trouvé d'emploi à partir du jour où ils se sont mis à la tête d'un syndicat. Ce n'est certes pas là une bonne façon de favoriser l'organisation normale de la classe ouvrière. Toutefois, il est juste de reconnaître que les idées de tolérance font des progrès tous les jours dans la classe patronale. D'autre part, un certain nombre des chefs de syndicats sont bien des politiciens; dans ce cas, ils ont acquis leur prestige, en prenant en main les procès que certains ouvriers voulaient intenter contre leur patron; ils leur faisaient connaître leurs droits en compulsant les lois, et, s'ils ont parfois joué un rôle néfaste, ils ont aussi eu leur utilité sociale.

Le dernier reproche est plus grave, et il semble que ce soit bien la véritable raison pour laquelle les patrons ne peuvent reconnaître les syndicats comme représentant la classe ouvrière.

La Flandre ne compte, en effet, que 25.000 syndiqués sur près de 150.000 ouvriers.

Quelques faits semblent montrer que la Flandre suit une évolution analogue à celle de l'Angleterre qui l'a précédée dans cette voie.

Rien n'est plus instructif à cet égard que la grève des tisserands en toile de 1903.

A cette époque, les ouvriers accusèrent, à juste titre semble-t-il, les patrons d'avoir violé le tarif des salaires élaboré en 1889 d'un commun accord. La grève éclata d'abord à Armentières, centre principal du tissage de toiles, puis elle gagna Comines, Halluin, pour se répandre finalement dans toute la région linière. Des violences, des voies de faits furent commises, la mairie d'Armentières fut mise à sac, et certains patrons menacés de mort. Des collisions regrettables se produisirent entre la force armée et des bandes de grévistes, composées des éléments les plus désorganisés et les plus exaltés.

Cette grève eut deux conséquences curieuses, conséquences dont elle ne fut pas directement la cause, mais l'occasion; elle ne fit sans doute que précipiter un état de choses latent.

Une première conséquence fut que *le syndicat d'Halluin fut reconnu par quelques patrons,* qui depuis lors ont été de plus en plus nombreux. Beaucoup de grèves furent aplanies par la suite, ce qui montre qu'un syndicat fort est un élément de paix.

Une conséquence non moins curieuse fut *la fondation d'un syndicat indépendant à Armentières*, un syndicat strictement professionnel, en dehors de toute idée politique, philosophique ou religieuse, une espèce de trade-union. Quoique plus jeune que le syndicat socialiste, il est aujourd'hui plus important que ce dernier. Il compte en effet 2.000 membres versant 0 fr. 15 par semaine.

Les patrons n'ont pas encore reconnu ce syndicat, mais ils ont eu la sagesse de ne pas mettre à l'index les ouvriers qui ont assumé les charges de sa direction. Le secrétaire est un tisserand qui s'occupe des choses syndicales le soir, en rentrant de l'atelier, et il ne touche pour cela aucune rémunéra-

tion. Ce syndicat a maintenant le vent en poupe; souhaitons-lui bonne chance en passant, et espérons que cet exemple se propagera.

Malheureusement, les temps ne semblent pas encore être mûrs ailleurs : la bonne parole a, en effet, été prêchée partout par M. Leclercq, opticien lillois et ouvrier mécanicien à la Faculté. Il a réussi à susciter la fondation de syndicats indépendants un peu partout, à Lille, à Roubaix, à Tourcoing, à Halluin, à Armentières. Seul, ce dernier a résisté et prospéré; les autres se sont lamentablement dissous après une durée plus ou moins longue. Toutefois, il ne faut pas désespérer, malgré le pessimisme régnant.

Si l'on veut porter un jugement d'ensemble sur les syndicats textiles de l'arrondissement de Lille, on peut dire qu'ils tiennent une place honorable parmi les syndicats français.

Tout d'abord, *les cotisations sont régulièrement payées,* et cela suffit à les ranger dans la catégorie des groupements stables. C'est là un contraste frappant avec ce qui se passe dans les autres régions. M. Paul Bureau a très bien noté le fait de l'instabilité à Elbeuf; en 1900, il a constaté[1] que les syndicats n'existent guère qu'aux époques de lutte; pourtant les cotisations y étaient à un taux dérisoire : 10 centimes par mois au syndicat « La Fourmi », 30 centimes à celui des tisseurs, enfin de simples collectes volontaires à « la Fédération elbeuvienne » !

En second lieu, *la proportion des syndiqués est encore plus faible, en France en général, que dans la Flandre.* Nous parlons toujours des industries textiles bien entendu. Il n'y a guère que 35.000 syndiqués sur 800.000 ouvriers; si, de ces chiffres, on défalque le département du Nord, on trouve 10.000 syndiqués sur 650.000, soit 1/65! A Elbeuf, M. Paul Bureau nous donne le chiffre de 750 sur 12.000. Dans la Seine-Inférieure, il n'y a pas 1.000 syndiqués sur 50.000 ouvriers.

Cette supériorité du Nord fait que les syndicats flamands sont

1. *Le Contrat de travail.*

appelés à remplir un rôle de patronage vis-à-vis des autres, comme nous allons le voir.

Les différents syndicats affiliés au parti socialiste sont englobés dans un groupement plus vaste, la *Fédération des syndicats textiles* qui comprend donc 35.000 membres, et qui a son siège central à Lille. La caisse fédérale est alimentée par des versements effectués par les caisses particulières des différents syndicats affiliés et dont le taux mensuel est fixé à 0 fr. 10 par membre, dont la moitié est absorbée par les frais d'administration, l'autre moitié servant à constituer un fonds de grève. A la fédération est annexé un journal mensuel, l'*Ouvrier textile*, publié à Lille, et qui lui sert d'organe officiel. De temps en temps, la fédération organise des congrès; le dernier s'est tenu à Troyes du 15 au 17 août 1908.

En lisant les comptes rendus de ces congrès, on voit de suite le rôle prépondérant joué par les ouvriers flamands; c'est à eux que l'on s'adresse pour organiser la propagande qui secouera la torpeur des Normands, des Vosgiens, des Méridionaux; ce sont leurs délégués qui se font aussi remarquer par l'esprit le plus pratique, le plus positif.

Si maintenant l'on compare les syndicats de la Flandre aux trade-unions anglaises, on trouvera que ces dernières leur sont supérieures sous les points de vue suivants:

1° Cotisation plus élevée, atteignant par exemple à 1 shilling (1 fr. 25) par semaine dans les unions des fileurs de coton du Lancashire;

2° Elles comprennent la majorité des ouvriers et sont, en conséquence, reconnues par les patrons;

3° Elles ne sont affiliées à aucun parti politique.

En résumé, l'organisation de la classe ouvrière dans l'industrie textile, dans la Flandre française, est à un stade intermédiaire entre celui atteint en Angleterre et celui où elle s'attarde encore dans la majeure partie de la France.

Il semble, par les exemples récents d'Halluin et surtout d'Armentières, que l'évolution continuera à se faire dans le sens d'une organisation de plus en plus solide.

L'intervention de l'État. — Pour la fixation des salaires, le jeu des forces antagonistes a suffi. L'intervention de l'État, en modifiant le jeu naturel de l'offre et de la demande, risquerait de faire œuvre néfaste en voulant bien faire. L'action des Pouvoirs publics devait donc se borner à assurer la liberté des transactions et la sécurité des citoyens.

Le libre jeu des forces sociales a été assuré la d'abord par loi de 1864 sur la liberté des coalitions, puis par celle de 1884 sur la légalité des syndicats.

La sécurité des citoyens est protégée en temps de grève par la police et la gendarmerie, et, le cas échéant, par l'armée.

Il est inutile d'insister plus longuement sur cette forme d'intervention dans laquelle l'État se fait le champion du *laissez faire,* à condition de ne pas troubler la sécurité. Mais il y a une autre forme d'intervention dans laquelle l'État a exercé une pression sur le cours des événements. Il ne faudrait pas en déduire que l'État peut tout; il ne peut réussir que dans les limites où les lois sociales naturelles le permettent.

Au surplus, examinons de plus près l'action législative, et nous verrons que son but est de protéger les faibles, qu'elle ne peut réaliser cette protection que d'une façon lente et progressive, et qu'elle doit le faire avec beaucoup de ménagements.

L'intervention de l'État sera d'autant plus nécessaire, d'autant plus étendue, que la formation sociale de la race est plus faible; on comprend également qu'elle le sera d'autant plus que la race a un problème plus difficile à résoudre.

Parmi les parties les plus faibles de la population se trouvent sans contredit les enfants et les femmes; ce sont là les seules catégories que la loi française a jugé bon de protéger spécialement, au moins jusqu'à présent.

Remarquons d'abord que seul le régime du grand atelier permet la surveillance efficace de l'État; le travail à domicile lui échappe complètement.

Remarquons en outre que la surveillance de l'État n'est apparue qu'avec le machinisme. Elle ne s'est pas exercée sur

l'ancien type de manufacture où l'on travaillait à la main en grand atelier; en le faisant, elle aurait tué la manufacture en la plaçant dans un état d'infériorité vis-à-vis des fabriques collectives. C'est la machine à vapeur qui, en augmentant la productivité du grand atelier lui a donné la supériorité sur le travail à domicile, et lui a permis de supporter une certaine contrainte de la part des Pouvoirs publics.

Il y avait exploitation des faibles avant l'apparition du machinisme, mais ce n'est que depuis cette apparition qu'ils ont pu être protégés, et à l'heure actuelle, l'État se trouve toujours impuissant à protéger l'exploitation des faibles dans le travail à domicile.

Ainsi donc, première remarque, le *machinisme seul a permis la protection des faibles.*

C'est pourquoi l'Angleterre, pays d'origine du machinisme, est aussi celui qui a édicté les premières lois ouvrières. Dès 1802, une loi vint y empêcher les enfants âgés de moins de treize ans de travailler la nuit et limiter à douze heures leur journée de travail; en 1844, le travail des femmes pendant la nuit fut prohibé. Depuis lors, ces lois ont été plusieurs fois améliorées et revisées.

En France, c'est en 1841 que fut promulguée la première loi prohibant l'emploi, dans les usines, des enfants âgés de moins de huit ans, et le travail de nuit pour ceux de moins de treize ans. Cette même loi fixait à huit heures la journée de travail maximum des enfants de huit à douze ans, et à douze heures celle des enfants de douze à seize ans.

Depuis lors, la loi de 1892 a étendu la prohibition du travail nocturne à toutes les femmes et aux garçons âgés de moins de dix-huit ans; elle a reculé à treize ans l'âge d'admission des enfants, faisant une exception seulement pour ceux qui sont munis du certificat d'études primaires.

Enfin, vint la loi de 1900, abaissant, par étapes successives jusqu'en 1904, la journée de travail dans les ateliers employant des femmes ou des enfants.

L'industrie textile qui emploie une certaine proportion de

femmes et d'enfants est l'une des plus atteintes par cette loi, qui ainsi a eu une répercussion sur la durée du travail des hommes. Nous devons donc voir quels en ont été les effets.

Pour cette dernière loi, *les effets ont été nuls sur le salaire global, parce que la productivité a augmenté en proportion de la diminution de la journée*. En quatre années, de 1900 à 1904, celle-ci a diminué de douze heures à dix heures, mais l'on a augmenté la vitesse des métiers de façon à maintenir la même production journalière. L'ouvrier a dû suivre la machine; il a dû s'adapter à cette marche plus rapide, c'est-à-dire augmenter sa faculté d'attention, la rapidité de ses mouvements. En résumé, travail plus intense pour avoir de plus longs loisirs.

L'action législative se trouve donc limitée, en fait, par la faculté d'adaptation de la race au progrès des méthodes de travail.

Elle est également limitée en ce qui concerne la protection des femmes et des enfants. La diminution du travail des femmes et des enfants à l'usine est en principe une chose désirable au point de vue de l'éducation, mais elle a pour résultat de diminuer les ressources du budget familial; elle ne peut se faire que dans la mesure où le salaire du chef de famille peut être augmenté, et ce salaire, nous le savons, est fonction de la productivité.

On a beau tourner et retourner le problème, il faut en venir là : c'est le nœud de la question.

Ce n'est pas cependant que l'action de la loi ait été stérile, puisque c'est grâce à la pression qu'elle a exercée que les industriels se sont décidés à accroître la vitesse des métiers. Mais on peut se demander pourquoi les ouvriers ont été capables d'exercer la pression nécessaire pour hausser les salaires et non celle pour diminuer les heures de travail et l'emploi des femmes et des enfants. La raison en est qu'ils *voulaient* plus fortement la première chose que la seconde.

L'intérêt le plus immédiat pousse l'ouvrier à vouloir le salaire le plus haut; il veut moins fortement la diminution des heures de travail parce qu'il faudra fournir un effort plus intensif; il désire peu retirer sa femme et ses enfants de la fabrique

parce que cela est au détriment de son intérêt le plus proche. Enlevez la femme à l'atelier, elle travaillera à domicile, deviendra brodeuse, couturière, ira faire les plus gros travaux du ménage dans les maisons bourgeoises, etc.; elle gagnera moins, fera de plus longues journées, et l'éducation des enfants ne sera nullement améliorée.

En résumé, *la pression de l'État ne se substitue à celle des forces ouvrières que si ces dernières se montrent insuffisantes.*

Mais ne peut-il pas arriver que l'État n'agisse pas?

La réponse à cette question demanderait à elle seule une étude particulière : Contentons-nous seulement de noter que la pression de l'État s'est produite dans toutes les nations soumises au régime du machinisme. Dans les pays où règne le régime parlementaire notamment, l'opposition a tôt fait d'exploiter les défaillances du gouvernement pour chercher à s'emparer du pouvoir. Ceci explique les succès du parti socialiste en France.

Le parti guesdiste. — La nécessité de l'intervention de l'État pour régler certaines conditions du contrat de travail a fait croire à la toute puissance des Pouvoirs publics en cette matière. En France, où l'indifférence gouvernementale à ce sujet a d'abord été grande, il a fallu créer une agitation venue d'en bas pour secouer sa torpeur. De là, l'intrusion de la politique dans les questions sociales.

L'agitation dont nous parlons peut revêtir des formes différentes. Elle peut viser la conquête révolutionnaire des Pouvoirs publics ou sa conquête pacifique par le bulletin de vote et l'action légale. C'est en ce dernier moyen que la population flamande a foi. Jusqu'à présent, la *Fédération des syndicats textiles* repousse toute affiliation à la *Confédération Générale du Travail* (C. G. T.). Elle soutient, avec la *Fédération des coopératives socialistes du Nord* dont nous parlerons plus loin, un parti politique tout à fait particulier, le *Parti Ouvrier Français* (P. O. F.), connu aussi sous le nom de *parti guesdiste.*

Jules Guesde, né à Roubaix, incarne bien l'élément politique socialiste de la région. Il lutta pour l'idée syndicaliste à une

époque où elle n'était pas encore légale, et c'est à ce propos que sa personnalité fut mise en évidence, en 1878, quand des poursuites furent exercées contre lui à la suite d'un congrès tenu à Paris par les chambres syndicales.

En 1884, la reconnaissance légale des syndicats étant un fait accompli, Jules Guesde tenta de fonder une fédération générale de tous les syndicats, fédération qui aurait servi de cadre au parti socialiste. Cette idée, il ne put la réaliser que partiellement, avec les syndicats textiles du Nord; c'est alors que la *Fédération des syndicats textiles* vit le jour, fédération dans laquelle les Flamands dominent comme nous savons; les autres syndicats se séparèrent de lui pour former peu à peu la C. G. T. vers 1895. Celle-ci préconise la grève générale comme moyen d'action, ainsi que l'emploi de la violence. Le P. O. F. au contraire répudie énergiquement ces moyens et a confiance dans l'action légale.

Voici comment s'exprimait[1], au dernier congrès national des syndicats textiles, tenu à Troyes en 1908, le citoyen Renard, secrétaire de la *Fédération des syndicats textiles*, en parlant de l'*action directe :*

« Il y a cependant dans cette tactique une contradiction que je vais vous signaler ; c'est que tout récemment on a organisé en France une campagne de réunions ayant pour but de faire respecter les lois sur le *repos hebdomadaire*, sur la *journée de dix heures* et le *libre choix du médecin* pour les accidents du travail. Or, si ces lois sont utiles à la classe ouvrière, pourquoi se désintéresser de choisir ceux qui les font?

« Vous le voyez, il y a là une entorse à la tactique. Ou les lois sont utiles, et alors il faut se préoccuper de pouvoir les rendre meilleures et partant de ceux qui les font. C'est pour cela que toujours nous avons recommandé aux travailleurs de joindre, en dehors du syndicat, l'action politique qui, avec leurs bulletins de vote, leur permet d'ajouter aux efforts de la cotisation et de l'action syndicale l'efficacité des lois ayant pour but de protéger la classe ouvrière comme celles dont nous parlons.

1. *Ouvrier textile*, n° du 1er sept. 1908.

« Pour nous, le syndicat ne se suffit pas à lui-même, et c'est pour cela que nous joignons les autres moyens à l'action syndicale, mais en dehors du syndicat. A chaque forme de l'action ouvrière contre la classe capitaliste, nous n'employons que les moyens qui lui conviennent. Tandis qu'avec votre nouvelle doctrine « du syndicat se suffisant à lui-même et suffisant à tout », avec la grève générale comme moyen, y compris l'*antimilitarisme*, l'*antiparlementarisme* et l'*antipatriotisme*, qui ne sont ceux-là, que des moyens extra-syndicaux, n'étant nullement d'ordre professionnel, c'est précisément vous qui protestez contre la politique, qui l'introduisez dans les syndicats ».

Cette modération des syndicats du Nord, cet esprit anti révolutionnaire, ne peut que s'accentuer, à mesure qu'ils gagneront en puissance et en cohésion [1].

Les coopératives. — Si la classe ouvrière a tenté d'organiser normalement ses moyens d'existence, en fondant des syndicats, elle a essayé, de plus, l'organisation de son mode d'existence, à l'aide des sociétés coopératives.

C'est également en Angleterre que les premières coopératives virent le jour. Mais tandis que, dans ce pays, elles constituent le plus souvent des organismes indépendants, en France, elles ont conservé certaines attaches avec les syndicats : local commun ou tout au moins situé dans le même immeuble; souvent, ce sont les mêmes personnes qui dirigent les deux groupements. Ce cumul disparaît quand les deux organismes croissent en importance, quand, d'une part, les responsabilités deviennent trop considérables, et que, d'autre part, les bénéfices permettent de rémunérer suffisamment une gérance séparée.

Voici quelques exemples de coopératives :

La *coopérative la Fraternelle d'Halluin* compte 600 actionnaires; elle fabrique du pain et exploite un estaminet. Elle fait

1. Un cabaretier politicien avec qui je cause, se plaint amèrement de la mentalité des ouvriers flamands : « Ils ont trop de bras et pas assez de tête, » me dit-il, vantant par là leur application au travail et la lenteur de leur esprit. Ce cabaretier, par ses gestes vigoureux et son émotivité, contrastait étrangement avec les placides ouvriers qui l'environnaient.

85.000 francs d'affaires avec un capital social de 12.000 francs; les actions sont de 25 francs.

La *coopérative l'Avenir des ouvriers d'Armentières*, fondée en 1900, n'a que 100 actionnaires, mais fournit du pain, du charbon et des articles d'épicerie à une clientèle régulière de 1.400 familles. Les prix sont à peu près les mêmes que ceux du commerce de détail, mais, à la fin de l'année, les actionnaires bénéficient d'une ristourne proportionnelle à leur consommation, et qui, en 1908, s'est élevée à 6 centimes par pain de 3 livres, 8 centimes par sac de charbon et à 14 % sur l'épicerie.

Le service le plus important est celui de la boulangerie qui fait jusque 7 à 800 pains par semaine. Le chiffre d'affaires s'élève à 300.000 francs.

La *coopérative la Paix de Roubaix* fait annuellement 2.000.000 francs d'affaires avec un capital de 17.500 francs, réparti en coupures de 5 francs entre 3.500 familles. Elle est grandement installée dans un vaste immeuble comprenant un estaminet, les locaux de l'Union des syndicats roubaisiens et ceux de la coopérative.

Une machine à vapeur fournit la force nécessaire à la boulangerie mécanique, et assure l'éclairage électrique des bâtiments.

La boulangerie, qui constitue le service principal, fabrique trois sortes de pains : le pain de gruau qu'elle vend 0 fr. 55 les trois livres, le pain blanc et le pain bis qui sont vendus 0 fr. 50. A la fin de l'année 1908 les actionnaires ont touché une ristourne de 0 fr. 12 ou 0 fr. 10 par pain.

Le charbon a été vendu 1 fr. 40 le sac de 40 kilogr. avec une ristourne de 0 fr. 10 par sac.

Enfin, la coopérative tient également un comptoir d'épicerie, qui a accordé une ristourne de 8 %.

La société exploite en outre un théâtre et une bibliothèque populaire.

La *coopérative l'Union de Lille*, fondée en 1892, est la plus vaste de la région. Elle compte près de 6.000 membres. Son capital social, qui s'élève à 125.000 francs, est réparti entre 5.000 actions de 25 francs; il faut ajouter 400.000 francs d'obligations. Son

chiffre d'affaires dépasse 1.300.000 francs par an. Elle a pris comme exemple le fameux *Vooruit* de Gand, qui a été décrit jadis dans cette Revue par M. V. Muller[1].

Les locaux sont vastes, et indépendants de toute promiscuité avec aucun syndicat. L'estaminet est spacieux; avec ses tables en marbre, ses bancs rembourrés et ses murs peints, c'est plutôt un café qu'un estaminet.

Le théâtre est somptueux : il peut rivaliser avec maints petits théâtres de petite ville; 2.000 spectateurs y tiennent à l'aise. Tous les dimanches soirs, pendant l'hiver, on y exécute des pièces diverses.

Une machine à vapeur de 60 chevaux fait mouvoir la boulangerie mécanique, et actionne les dynamos destinées à l'éclairage électrique qui ne compte pas moins de 15 lampes à arc et 500 à incandescence. La boulangerie fabrique en moyenne 40 000 pains de 3 livres par semaine. Ils sont vendus 0 fr. 50 avec une ristourne de 17 % pour les actionnaires.

La ristourne est de 7 1/2 % sur les articles d'épicerie.

Enfin, notons l'existence d'une bibliothèque populaire et d'une société de musique.

Enregistrons aussi l'existence à Lille d'une brasserie, la *Brasserie coopérative l'Avenir*, socialiste également, puisqu'elle verse 10 % de ses bénéfices au Comité de Propagande du parti. Elle compte 2.000 membres. Son capital s'élève à 250.000 francs, plus un emprunt de 160.000 francs. La ristourne consentie est de 2 fr. 50 par hectolitre de bière.

Il faudrait citer encore la *Solidarité de Tourcoing* et l'*Union d'Houplines* qui font chacune pour 300.000 francs d'affaires par an, l'*Humanité de Wattrelos*, la *Fraternelle de Marcq-en-Barœul*.

Toutes les coopératives que nous venons de citer sont affiliées au parti socialiste; en cas de grève, elles distribuent aux coopérateurs grévistes des secours en nature : pain, etc. De même, en cas de maladie, etc. Elles poursuivent donc un but multiple.

Au surplus, analysons le budget de l'une d'entre elles, de la

1. *Sc. soc.*, t. XXV et XXVI.

plus puissante, l'*Union de Lille*. Les chiffres sont extraits du *Bilan du premier semestre* 1908 (1er novembre 1907 au 30 avril 1908).

Pendant ce semestre, cette société a fabriqué 1.389.983 pains, soit une recette pour la boulangerie (y compris l'estaminet, les fêtes, etc.) de 705.614 fr. 20. Les dépenses[1] s'étant élevées à 572.870 fr. 20, il reste un bénéfice brut de 132.744 francs. Sur ce bénéfice 13.959 francs ont été prélevés par le Comité spécial, dont nous allons voir de suite le rôle, et 118.651 fr. 45 distribués à titre de ristourne aux consommateurs. Reste donc pour la réserve une somme de 133 fr. 35.

Pour l'épicerie, qui dispose d'un budget spécial, la ristourne avait été fixée à 7 1/2 %

Le bilan du 30 avril 1908 estime à 520.964 fr. 23 la valeur des immeubles, à 56.935 fr. 73 celle du matériel, à 202.067 fr. 97 celle de l'argent en banque et à 6.313 fr. 05 celle de l'argent en caisse. Il y avait, en outre, environ 90.000 francs de marchandises en magasin (farine, épiceries, etc.).

Au passif, le même bilan constate que le capital est grevé de divers emprunts et émission d'obligations dont le total monte à plus de 400.000 francs.

Analysons maintenant le rôle du *Comité spécial*, qui dispose d'une caisse particulière alimentée par des prélèvements sur les prix de vente globaux des marchandises. Le taux des prélèvements est fixé par les statuts; pour le pain, par exemple, il est de 2 %.

La fonction du Comité spécial comprend tout ce qui a trait au patronage des phases de l'existence des coopérateurs. Ainsi, pendant le semestre envisagé, il a distribué 11.470 pains aux malades, ce qui équivaut à une somme de 5.735 francs; dans le même laps de temps, il a été délivré pour le même usage des bons d'épicerie valant en tout 709 fr. 60; 550 pains valant 275 francs ont été distribués à des coopérateurs en grève; enfin, il a été avancé une somme de 10.768 fr. 35 à 795 familles de consommateurs à valoir sur leurs ristournes de fin d'année.

1. Parmi les dépenses, il faut compter 15.248 fr. 50 consacrés au paiement des intérêts et à l'amortissement des obligations.

Le Comité a organisé également un cours musical gratuit, dans le but d'assurer le recrutement des exécutants de la fanfare et de la chorale.

En résumé, on voit que le groupement coopérateur comprend deux organismes distincts liés ensemble :

Le premier, dirigé par le Conseil d'administration, comprend la société coopérative proprement dite dont la fonction est purement commerciale et industrielle, et qui remplit vis-à-vis des consommateurs, un rôle de patronage dans le mode d'existence ;

Le second, dirigé par le Comité spécial, comprend les œuvres d'assistance, et joue un rôle de patronage dans les phases de l'existence.

Les différentes coopératives que nous avons citées forment ensemble un groupement plus vaste, la *Fédération des coopératives de la région du Nord,* dont le siège social se trouve dans le local même de l'*Union de Lille.* Fondée en 1900, elle a pris la forme de la société anonyme, et son capital s'élève à 900 francs seulement[1]. Elle ne joue en effet qu'un rôle d'intermédiaire pour les achats en gros de farine et d'épicerie, pour le compte des sociétés adhérentes. En centralisant ainsi le service des achats. on obtient des prix spéciaux très réduits. Cette fédération organise, de temps à autre, des congrès de la coopération et publie un bulletin mensuel. En 1904, elle a acheté pour 2.400.000 francs de farine et 200.000 francs d'épicerie[2]. Ne peuvent entrer dans la Fédération que les coopératives adhérant aux principes fondamentaux du parti ouvrier français (parti guesdiste).

A côté de ce mouvement coopératif dû à l'initiative du parti politique socialiste, il en existe un autre soutenu par les patrons et connexe des syndicats jaunes dont nous parlerons bientôt.

Parmi les coopératives de cette seconde espèce, la plus importante est sans contredit l'*Union de Roubaix*, qui compte près de 15.000 membres. En 1904, elle fit pour 2.400.000 francs d'af-

1. *Les sociétés coopératives,* par G. Corréard (Lethielleux), p. 244.
2. *Id.*, p. 244.

faires [1], soit le double de sa concurrente socialiste, *la Paix*. Elle comprend une boulangerie qui fabrique en moyenne 15.000 kilos de pain par jour.

Malheureusement, cette grande vitalité n'est pas due à une activité autonome de la classe ouvrière comme les coopératives socialistes. Les capitaux ont été fournis par la classe patronale, et les actionnaires poursuivent moins un but lucratif qu'un moyen d'action sociale. Dans ces conditions, on a pu faire grand, et l'*Union* possède même son propre moulin pour moudre le blé qu'elle achète. A côté du groupement commercial existe une série d'œuvres de patronage : secours en cas de maladie, caisse de prêts, bibliothèque populaire, etc.

Si nous voulons donner une vue d'ensemble du mouvement coopératif en Flandre, nous devons noter son caractère à la fois industriel et commercial, englobant dans le même organisme la société de production (boulangerie) et de consommation (pain, épicerie). Pourtant, c'est cette dernière qui joue le rôle prépondérant : elle fournit à la première une clientèle toute faite qui assure aux produits fabriqués un débit régulier, automatique.

L'épicerie a réussi moins bien que la boulangerie à cause de la grande variété des articles. La confection, là où elle a été tentée, a donné des résultats tout à fait médiocres : non seulement elle doit compter avec la diversité des tissus, mais aussi avec celle des tailles, etc.

Si l'on veut estimer la place qui revient à la Flandre dans le mouvement coopératif français, on trouvera que cette place est sans doute la première.

C'est le département du Nord qui contient le plus grand nombre de sociétés de consommation : en 1904, ce chiffre s'élevait à 156; la Charente-Inférieure venait ensuite avec 145, la Seine avec 115, etc. [2]. La différence serait encore plus frappante si l'on tenait compte du nombre des membres et du chiffre d'affaires. De

1. *Les sociétés coopératives*, par G. Corréard (Lethielleux), p. 263.
2. *Id.*, p. 261.

toutes les fédérations régionales, c'est celle du Nord qui atteint le chiffre le plus élevé : 2.700.000 francs contre 1.000.000 pour celle du Nord-Ouest et 900.000 pour celle de la région parisienne.

Ce résultat est dû aux grandes agglomérations ouvrières qui se pressent dans le Nord et en particulier dans l'arrondissement de Lille, et ceci est encore une répercussion du machinisme.

Mais le succès en revient à l'esprit de discipline qui caractérise une partie de la race flamande, et l'on doit noter, comme trait particulier, que cet esprit de discipline aime à chercher ses cadres dans l'action politique.

Enfin, notons que les coopératives ont, à leur tour, servi de cadre à des organismes de patronage des phases de l'existence. Mais, parmi ces dernières, il en est une très importante sur laquelle elles n'ont pas d'action, non plus que les syndicats.

Nous voulons parler du chômage.

Le chômage. — On le sait, le travail de fabrication est beaucoup plus instable que celui de la culture. Le Play a beaucoup insisté sur la stabilité qui, dans les sociétés peu atteintes par le machinisme, est assurée aux ouvriers par l'alliance des travaux de culture et de fabrication. Cette alliance n'est plus guère possible dans les sociétés compliquées. Dans les usines où de grands capitaux sont engagés, on ne peut plus permettre à l'ouvrier de quitter la fabrique les jours où le temps est favorable à la moisson ou à la fenaison : le métier mécanique ne peut s'arrêter sans que des dommages très grands n'en résultent pour le patron, et par répercussion, pour l'ouvrier. Les usines qui travaillent le plus régulièrement évincent celles qui chôment souvent.

La solution doit être cherchée, non pas dans un retour à l'alliance des travaux de culture et de fabrication, mais dans la recherche *de la régularité de production*.

Il y a deux sortes de chômages : les chômages annuels ou saisonniers, et les crises commerciales.

Dans l'industrie textile, c'est dans les peignages de laine que le *chômage périodique annuel* est le plus marqué. Ces ateliers tra-

vaillent à façon pour les fabricants, et ceux-ci veulent avoir, chacun, leur stock peigné le plus rapidement possible pour être certains de ne pas manquer de matière première au moment voulu. La tonte des moutons se fait à des époques fixes; la laine brute arrive en masse vers le mois de novembre. A ce moment-là les peigneurs sont débordés de besogne. Cette époque d'activité où l'on travaille jour et nuit, dure jusqu'en mai. Le chômage commence en juin et a son maximum vers juillet et août, mois pendant lesquels le travail de nuit est généralement supprimé.

Or, ces ouvriers peigneurs, nous l'avons vu, ne sont pas des spécialistes : ce sont des manœuvres embauchés au hasard; ils n'ont fait aucun apprentissage à l'usine, et sont donc facilement congédiés et remplacés. Ils se recrutent, du reste, on le pense bien, parmi la partie la plus instable de la population, parmi les individus qui, dans leur jeunesse, ont été plus ou moins moralement abandonnés de leurs parents, ou ont été incapables de se dresser à aucune discipline rigoureuse.

Ils tiennent peu à la fixité des engagements, et sont souvent nomades par goût. Cette instabilité réciproque des engagements, jointe à la grande dimension de l'atelier et à la forme anonyme de sa constitution, a contribué à éloigner les points de contact entre les employeurs et les employés.

Les peigneurs sont des manœuvres, avons-nous dit : aussi sont-ils disposés à faire n'importe quel gros travail : hommes de peine dans une filature, moissonneurs, aides d'un artisan quelconque, etc. Quelques-uns tombent dans le vagabondage, tandis que d'autres sont secourus par les institutions charitables.

On le voit, *dans l'industrie du peignage de la laine, le patron est un simple employeur :* il patronne en fournissant du travail dans la mesure où il peut le faire; il ne s'occupe nullement du patronage des phases de l'existence.

Ce phénomène est moins accentué dans les autres parties de l'industrie textile. Les fileurs et les tisserands sont moins déspécialisés que les peigneurs de laine. Ils sont entrés comme gamins à douze ou treize ans à l'atelier, sous la protection d'un parent ou d'un ami de la famille; ils sortent d'un milieu moins désor-

ganisé qui les a formés à une discipline plus grande. Ils sont d'autant plus attachés à leur métier que l'apprentissage — ou plutôt le temps d'épreuve — a été plus long. Habitués à l'atelier, dès leur enfance, ils finissent par l'aimer, par s'y attacher. Peut-être pourrait-on reprocher à beaucoup d'entre eux un excès d'attachement au même atelier.

Quoi qu'il en soit, il y a réciprocité entre les façons d'agir des patrons et des ouvriers. On le comprend, les premiers tiennent aux seconds quand ils les voient aimer leur métier et leur atelier; ils ont suivi pas à pas l'apprenti pendant son temps d'épreuve, et tiennent à garder les meilleurs.

Le directeur d'un tissage que je visite, estime aux 2/3 la proportion de son personnel fixe, de ceux qui ne quitteront sans doute jamais leur fabrique. Quelquefois, il prend à l'un d'eux la fantaisie d'essayer un autre atelier; il n'a, pour cela, aucun motif : il ne vise pas un salaire plus élevé; il n'a, non plus, aucune plainte à formuler. Le directeur lui signe son livret en lui disant qu'il peut toujours revenir. Au bout de quelques semaines, en effet, l'ouvrier revient et demande de rentrer à son ancienne usine; on lui garde alors la première place vacante qui se présentera. Pourquoi n'est-il pas resté dans l'autre atelier? — « Je ne pouvais pas m'habituer, répond-il, à ces nouveaux murs, à cette nouvelle salle. »

Dans le dernier tiers restant, formant la partie instable de l'atelier, se trouvent à la fois ceux qui ne s'habituent pas dans celui-ci, mais s'habitueront dans un autre, et ceux qui sont réellement nomades. Ces derniers forment, on le voit, une infime minorité.

Aussi, en temps de chômage, on ne diminue pas le personnel; on répartit le chômage entre tous les ouvriers, chacun faisant un nombre d'heures moindre par semaine.

A première vue, cette solution paraît supérieure à celle adoptée dans les peignages de laine, mais elle n'est cependant pas sans graves inconvénients; elle cause une restriction générale dans le budget de toutes les familles ouvrières, tout en rendant difficiles à celles-ci de trouver une compensation. Alors que le

peigneur de laine se voit forcé de chercher un autre travail pendant quelques mois, le tisserand n'a guère d'autre ressource que de se serrer la ceinture en attendant des temps meilleurs. S'il est plus discipliné que le premier, il ne peut, en revanche, faire montre d'initiative.

Ce sont surtout les *crises* qui pèsent lourdement sur le tisserand. C'est justement le cas en ce moment. Voici un tisserand qui a chômé 51 lundis et 15 mardis, pendant l'année 1908. Voilà une autre famille, qui, une certaine semaine, voit ses recettes tomber à 15 francs! A l'épargne familiale ou à l'assistance publique à combler le reste. Certes, le patron fournit sa part dans l'alimentation de l'assistance, mais il ne le fait pas comme employeur, il le fait comme citoyen de la cité ; c'est un pur phénomène de voisinage. Ainsi le fabricant est avant tout un employeur ; il ne s'occupe pas de patronner directement les phases de l'existence de ses ouvriers. Comparé au peigneur, il a seulement *un souci un peu plus grand de répartir le travail entre le personnel fixe.*

Telle est la situation dans les villes; elle est tout autre dans les bourgs disséminés dans l'arrondissement. Là, les liens sont beaucoup plus étroits entre les deux classes : le patron n'est plus un simple employeur ; il a conservé les anciennes formes du patronage, ayant souci, non seulement de fournir du travail, mais de veiller aux phases de l'existence de ses ouvriers. Cela se comprend : dans ces petits bourgs, il est le seul homme assez riche pour alimenter le budget de l'assistance publique, la seule « autorité sociale », comme eût dit Le Play. Par la force des choses, il devient omnipotent et assume toutes les charges de sa situation.

Étant donnée cette organisation du travail, comment la classe ouvrière supporte-t-elle ces crises?

Une crise peut être surmontée par plusieurs procédés, les uns issus de l'initiative de la classe ouvrière elle-même, les autres venant de la classe patronale. Nous allons les étudier rapidement :

1° *L'épargne.* Tout d'abord, l'ouvrier peut se restreindre, et

prélever, chaque semaine, une réserve sur son salaire. Mais on sait combien il est difficile de se priver en vue de choses lointaines, qui peuvent paraître aléatoires. Ici, cela est d'autant plus difficile que les phases de l'existence viennent absorber les sommes que l'ouvrier a pu mettre d'abord de côté. En fait, dans aucun pays, la classe ouvrière n'a pu résoudre par elle-même le problème des crises industrielles.

Certes, l'élite de la population ouvrière du Nord épargne, mais c'est peut-être elle qui est la moins atteinte par le chômage. La majorité n'épargne guère, et en tous cas d'une façon bien insuffisante pour parer aux crises.

2° *Le changement de métier.* Ce moyen employé par un certain nombre de peigneurs de laine et de manœuvres, répugne, nous l'avons vu, aux tisserands et aux fileurs. D'une part, ils ne peuvent plus faire l'apprentissage d'un nouveau métier : ils sont trop âgés. D'autre part, ils considèrent comme une déchéance de devenir manœuvres. En temps de crise, l'offre des emplois de manœuvres diminue dans une région spécialement vouée à un genre de travail, mais souvent il est facile d'en trouver dans une région voisine vouée à un autre travail. Or, c'est précisément le cas : tandis qu'une crise intense sévit sur l'industrie textile, les houillères du Pas-du-Calais traversent une ère de prospérité. Il y a là une offre de travail considérable, mais encore une fois, ce sont les manœuvres qui en profitent le plus ; ce n'est qu'à la dernière extrémité que le tissserand émigrera vers la mine.

Quoi qu'il en soit, un train spécial organisé par certaines compagnies de mines part tous les matins d'Armentières, emmenant, pour les ramener le soir, plusieurs centaines d'ouvriers, qui travaillent en qualité de chargeurs et se font un salaire de 5 fr. 50 par jour. Les compagnies de mines paient l'abonnement de l'ouvrier, à condition qu'il soit régulier au travail.

En outre, un autobus part tous les jours de La Chapelle d'Armentières, vers Béthune et Liévin.

A ces émigrations journalières, il faut ajouter les émigrations définitives vers les mines ; mais ces émigrations définitives

sont vues d'un mauvais œil par les syndicats socialistes qui cherchent à conserver le plus d'électeurs possible.

3° *L'émigration.* Pour ne pas changer de métier, les tisserands ont la ressource d'émigrer vers d'autres pays non atteints par la crise, ou moins atteints.

C'est du reste, de cette façon que s'est recrutée une partie de la population ouvrière du Nord : tisserands de toiles venus des villages de la Flandre belge ; tisserands de draps venus de Verviers ; tisserands de laine du Cambrésis, etc.

Réciproquement, dans les temps de crise, la Flandre française envoie un certain nombre de tisserands vers l'Amérique. C'est ainsi que, de 1900 à 1906, il est parti environ 2.000 tisserands de Roubaix pour les États-Unis ; mais depuis la crise américaine, il y a un mouvement très prononcé de rapatriement, ce qui vient augmenter la population flottante du Nord. Les ouvriers comptent, en effet, obtenir plus facilement des secours dans leur pays natal qu'à l'étranger.

On le voit, la classe ouvrière n'est guère en mesure de parer aux crises. Aussi est-elle obligée d'avoir recours à une aide extérieure, aux organismes d'assistance.

4° *L'assistance.* Les secours de la classe possédante parviennent aux ouvriers sous forme d'assistance privée ou publique. Ils proviennent non seulement des patrons industriels, mais de la classe aisée tout entière : le petit bourgeois y contribue comme le filateur, et les sociétés charitables servent d'intermédiaire.

Les municipalités votent des fonds spéciaux d'assistance en temps de crise : ces fonds sont versés aux syndicats ouvriers proportionnellement à leur importance, et ce sont ces syndicats qui se chargent de la répartition.

En 1908, la ville d'Armentières a voté ainsi un subside de 3.000 francs.

En résumé, l'assistance en cas de crise utilise les groupements déjà existants qui se chargent de l'assistance en temps ordinaires et qui alors visent spécialement les malades, les vieillards, ou ceux qui ont de grandes charges de famille à supporter.

En d'autres termes, les crises ne font pas surgir des orga-

nismes spéciaux; elles ne forment qu'un cas particulier d'un problème qui se pose constamment, quoique à un degré moins intense.

Il nous faut voir de plus près ces organismes dont les uns résultent de l'initiative privée, dont les autres dépendent des Pouvoirs publics.

Les Jaunes. — Un courant social qui a contribué à retarder la reconnaissance des syndicats ouvriers par les patrons, a été la création de soi-disant syndicats jaunes. Nous disons *soi-disant,* car ces groupements n'ont du syndicat que le nom, si l'on veut réserver au mot syndicat le sens d'une organisation visant à la défense des intérêts du travail, travail ouvrier ou patronal.

On connaît l'origine du mouvement jaune. Il est louable dans son but, puisqu'il a la prétention d'aplanir la lutte des classes en englobant dans un même groupement les patrons et les ouvriers. Que ces associations aient ou puissent avoir un tel effet, nous ne le nions pas; mais ce que nous nions, c'est qu'il puisse y avoir là un système de représentation des intérêts de la classe ouvrière : ces groupements suscités par les patrons resteront, quoi qu'il en soit, sous leur domination. Ils sont intéressants comme moyen de multiplier les contacts entre les diverses classes sociales; ils ne peuvent avoir la prétention de défendre l'ouvrier contre les abus possibles des employeurs. Toute la confusion gît précisément dans cette prétention. Le jour où les associations jaunes consentiront à être ce qu'elles sont en réalité — des œuvres patronales — ce jour-là, la reconnaissance des syndicats ouvriers par les patrons aura fait un grand pas. Exemple : à Halluin, où il n'existe pas de groupement jaune, la reconnaissance des syndicats est désormais un fait accompli. A Armentières, il n'en a pas encore pu être ainsi, malgré l'existence d'une véritable trade-union, celle-ci devant lutter, non seulement contre le syndicat socialiste encore existant, mais en outre contre l'association jaune récemment créée.

Ce qui retarde malheureusement l'évolution, c'est la confu-

sion de l'idée politique — voire religieuse — avec les buts particuliers de l'action syndicale. A l'exception de la trade-union d'Armentières, les syndicats ouvriers sont socialistes et athées; les associations jaunes sont conservatrices et catholiques. Et ainsi on voit des groupements de patronage lutter contre des groupements de travail, cependant placés sur un terrain différent.

Les soi-disant syndicats jaunes sont greffés sur les anciens cercles ouvriers catholiques.

Ils diffèrent des syndicats socialistes en ce qu'ils ne forment pas un organisme pour la défense des intérêts professionnels, et ne constituent donc pas de fonds de grèves ; ils n'ont de commun avec eux que les buts visant le patronage des phases de l'existence : secours aux blessés, aux malades, aux militaires, aux vieillards, aux femmes en couches. Le plus souvent, d'autres œuvres leur sont annexées : cercles ouvriers, maisons ouvrières, sociétés coopératives, etc.

Le patronage des corporations religieuses. — Les syndicats jaunes et leurs annexes ne sont pas les seuls organismes privés de patronage extérieur de la classe ouvrière.

Il faudrait citer toutes les œuvres trouvant leur appui dans les groupements religieux. Il serait fastidieux de faire l'énumération de toutes les institutions de cette nature fondées dans le Nord.

Les moins intéressantes, quoique nécessaires malheureusement, sont celles qui n'ont en vue que la charité pure et simple. Elles sont à peu près ce qu'elles sont partout, et le cadre de notre étude ne nous permet pas de nous y arrêter plus longuement.

A côté de celles-là, il en est d'autres qui ont en vue le relèvement du niveau moral de la classe ouvrière. Quelquefois, elles n'atteignent pas leur but ou atteignent même un résultat contraire à celui qu'elles visent, mais parfois aussi elles ont des conséquences heureuses.

Mais il faut nous borner. Prenons comme exemple l'une des œuvres les plus nouvelles et les plus intéressantes de la région ;

nous voulons parler de l'*Institut populaire de l'Épeule,* à Roubaix.

Originairement, ce n'était qu'un simple cercle ouvrier, dépendant de la paroisse du hameau de l'Épeule, mais depuis 1899, grâce à l'initiative de M. l'abbé Podvin, toute une série d'œuvres vinrent se greffer autour de la modeste entreprise du début.

Tout d'abord, ce furent des œuvres d'éducation comprenant des conférences, des cours, un enseignement ménager, etc.

En 1903, fut créée l'œuvre des jardins ouvriers, grâce à laquelle des propriétaires mettent du terrain à la disposition des ouvriers : il y a actuellement plus de deux cents parcelles distribuées.

Puis vinrent des œuvres de mutualité : Mutualité maternelle, Jeunesse prévoyante, Caisse des conscrits, Providence du foyer, Bon foyer, etc...

La caisse de la Mutualité maternelle, alimentée par des cotisations hebdomadaires de 10 centimes, verse 48 francs au moment de la naissance d'un enfant.

La caisse de la Jeunesse prévoyante reçoit des cotisations de 10 ou 20 centimes, dont la moitié sert à constituer une dot à l'âge de vingt-cinq ans et dont l'autre moitié est réservée pour des secours en cas de maladie.

La Providence du foyer reçoit des cotisations de 25 à 45 centimes par mois et accorde une allocation de 200 francs, en cas de décès, aux héritiers.

Le Bon foyer, créé en 1908, est une société de secours mutuel et de retraite.

De plus, en 1907, a été fondée une caisse de crédit genre Raiffeisen, à l'usage des artisans.

Enfin, un syndicat des employés et une association des professeurs dames sont annexés à l'Institut populaire.

On le voit, c'est une œuvre complexe qui résume les tendances nouvelles qui se font jour dans cette direction. Trop jeune encore pour que nous en jugions les résultats, nous ne pouvons qu'enregistrer l'activité qui y est déployée, et le dévouement de ses promoteurs.

CONCLUSIONS

Parvenu au bout de l'analyse du type social de l'ouvrier de la grande industrie textile, sommes-nous à même de porter un jugement d'ensemble pouvant lui assigner une place dans la classification des sociétés humaines?

Tout d'abord, remarquons que notre étude n'a pas englobé tous les types sociaux de la Flandre française; nous ne pouvons donc avoir la prétention de classer, dès maintenant, le type flamand. Nous devons nous borner à comparer l'ouvrier textile de cette région à ses confrères des pays voisins.

Malheureusement — et c'est là l'écueil qui attend celui qui défriche un terrain nouveau — ces types n'ont pas encore été étudiés par la science sociale.

Toutefois, nous pouvons essayer de tenter une comparaison, à l'aide de renseignements divers qu'il nous a été possible de recueillir.

Si nous examinons ce qui se passe en Angleterre, nous ferons la constatation suivante :

La formation sociale a rendu l'ouvrier anglais plus apte à s'adapter au machinisme. Nous avons analysé les qualités que le machinisme demande à l'ouvrier : au-dessus des journaliers et des manœuvres, on a surtout besoin d'ouvriers ayant une grande faculté d'attention.

Or, on le sait, le Français, en général, est plus distrait que l'Anglais, est moins capable d'une concentration d'esprit soutenue.

Dès qu'on entre dans un atelier, en France, toutes les têtes se tournent pour examiner le nouvel arrivant, et l'examen se poursuit quelquefois longtemps.

Au contraire, l'Anglais en train de travailler fait abstraction de tout ce qui l'environne. Que le malheureux visiteur soit sur ses gardes, car il risque à chaque instant de recevoir une balle de coton dans les jambes, une bobine de fils dans la poitrine !

La faculté d'attention de l'ouvrier français, peut-être aussi grande au début de la journée, ne tarde pas à faiblir, alors que celle de son concurrent d'outre-Manche se maintient à peu près immuable jusqu'au soir.

Il en résulte qu'*il faut un personnel moindre pour surveiller le même nombre de métiers.*

La supériorité de l'ouvrier anglais est d'autant plus grande que l'automatisme de la fabrication est plus parfait. C'est pourquoi elle éclate surtout dans l'industrie cotonnière, comme l'a très bien mis en lumière M. Schulze-Gavernitz dans sa belle étude sur *La grande industrie,* dans laquelle il compare l'ouvrier cotonnier du Lancashire à celui de l'Allemagne.

Nous voyons qu'en Angleterre, une équipe, composée d'un fileur (*spinner*) et de deux rattacheurs (*piecers*), surveille des métiers contenant un plus grand nombre de broches : à Lille ou à Roubaix, une telle équipe ne dirige jamais plus de 2.200 broches, tandis qu'à Manchester elle en dirige jusqu'à 2.330, et à Mulhouse, 2.000 seulement. Et il faut remarquer que la difficulté du travail va pourtant en décroissant, puisque l'Alsace ne travaille guère que les numéros moyens, la Flandre les numéros fins, tandis que le Lancashire arrive à filer des numéros d'une finesse extrême.

Il semble donc que, dans ce métier, le Flamand se place à mi-chemin entre l'Alsacien et l'Anglais.

Et ici, nous pouvons constater que le salaire croît avec la productivité, comme le montre le tableau suivant, indiquant les salaires moyens par semaine :

	Manchester.	Roubaix.	Mulhouse.
	Francs.	Francs.	Francs.
Fileur	55 00	33 00	30 00
1er rattacheur	22 50	22 20	36 00
2e —	2 50	21 00	
TOTAUX	80 00	76 20	66 00

Un fait singulier ressort de ce tableau : l'inégalité plus grande des salaires entre le fileur et le second rattacheur, dans la Grande-Bretagne que sur le Continent. Cela provient d'une organisation différente du travail. En Angleterre, le second rattacheur (*little-piecer*) est un gamin, un *half-timer*, ce qui veut dire qu'il partage son temps entre l'école et l'usine; il se contente d'un salaire plus minime que le second rattacheur français, belge ou allemand, qui, lui, a d'abord été bobineur jusqu'à seize ou dix-sept ans : ce n'est plus un gamin, mais un jeune homme. Il en résulte qu'en Angleterre, on accède plus jeune à la situation de fileur, le plus souvent au moment du mariage. Sur le Continent, au contraire, beaucoup de rattacheurs sont mariés, et ceci n'est pas sans avoir de répercussions sur la situation de la famille ouvrière en général.

Ce qui se produit dans l'opération du filage, se retrouve dans les opérations accessoires de la filature; de là cette conséquence que le personnel total d'une usine est moindre en Angleterre pour le même nombre de broches.

Nous trouvons qu'à Roubaix, il faut 6 personnes pour 1.000 broches.

M. Schulze-Gavernitz nous dit que dans le Lancashire il n'en faut que 3 ou 4, en Allemagne 7, en Italie 14 et dans l'Hindoustan 25!

C'est là un véritable classement social au point de vue de la faculté d'attention, de concentration d'esprit.

Même phénomène dans l'industrie linière, comme l'indique M. L. Merchier, dans son bel ouvrage déjà cité sur la *Monographie du lin*.

Dans les tissages de toile, par exemple, il nous dit[1] que les travaux préparatoires (bobinage, ourdissage, etc.) exigent un personnel de 50 à 55 personnes pour 100 métiers dans la région d'Armentières, 35 à 40 seulement dans les environs de Belfast, c'est-à-dire dans la partie saxonne de l'Irlande.

Pour l'industrie lainière, il ne nous a malheureusement

1. P. 242.

été possible d'établir aucune comparaison. Celle-ci ne semble même pas pouvoir être faite pour la laine peignée, car les qualités de laine travaillées sont très différentes, ce qui fait, qu'en Angleterre, le filage est exécuté au métier continu, tandis qu'en France, on n'emploie guère que le renvideur.

La supériorité de l'ouvrier anglais, manifeste dans la production, ne l'est pas moins au point de vue de la situation familiale.

Tandis qu'en Flandre nous avons constaté l'existence de deux couches de population, dont la supérieure seule est bien installée au foyer, il semble qu'en Angleterre, chez l'ouvrier textile tout au moins, le type moyen soit à peu près au niveau de notre type supérieur. Les cités y sont presque inconnues; tout au plus trouve-t-on le type décrit par M. Paul de Rousiers sous le nom de *back to back*[1].

De plus, il est d'usage, dans le Lancashire par exemple, que la femme mariée quitte la fabrique dès son premier enfant. Dans l'arrondissement de Lille, elle ne le fait qu'à son troisième.

La grande différence que nous avons constatée, en Angleterre, entre le salaire des enfants et celui des pères de famille, assure à ce dernier une autorité plus grande. Pourtant, en Flandre, cette autorité se maintient très ferme dans la catégorie supérieure : la preuve en est dans ce fait que les enfants remettent intégralement leurs salaires au chef de famille. Celui-ci leur fait, chaque semaine, pour leurs menus plaisirs, un petit cadeau sous le nom de « dimanche »[2]. Ainsi V. H..., l'ouvrier tourquennois dont nous avons parlé plus haut, remet tout son salaire à la ménagère, à l'exception de 3 francs qu'il garde pour son dimanche, et de 1 fr. 50 qu'il octroie à son fils, « mais, me dit-il, je vais augmenter le dimanche de ce dernier, parce que je suis satisfait de lui, il a une bonne conduite et travaille bien ».

Quand le fils travaille dans la même usine que le père, ce

1. *Sc. soc.*, XIX, 158.

2. D'après L. Merchier (*loc. cit.*, p. 263), l'ouvrier du lin garde 4 francs pour son dimanche; après le troisième enfant, il ne garde plus que 2 francs.

dernier peut facilement toucher le salaire du premier, ce qui facilite le maintien de l'autorité paternelle. Dans le cas contraire, il y a quelquefois une tendance à son affaiblissement, mais l'exemple de V. H... nous a montré qu'il n'en est rien dans l'élite.

Ce phénomène rapproche la famille flamande de la famille anglaise, où le même usage existe. Au contraire, en Écosse et en Allemagne, d'après Schulze-Gavernitz, les fils se contentent de payer une pension fixe à leurs parents, pour leur nourriture et leur entretien, et disposent du reste à leur fantaisie.

Il y aurait donc une tendance plus grande à l'*individualisme* dans ces deux derniers pays, individualisme qu'il ne faut pas confondre avec particularisme, comme nous savons.

L'étude des syndicats et des coopératives nous a montré également que, au point de vue de la discipline sociale et de l'aptitude à l'organisation[1], le Flamand se trouvait à mi-chemin entre l'Anglais et le type français moyen[2].

Ainsi donc, tous les chemins semblent nous mener à la même conclusion : *la formation sociale de l'ouvrier textile de la Flandre française est intermédiaire entre celles de l'ouvrier anglais et de l'ouvrier moyen du Continent.*

Les critères de classement ont été les suivants :

1° Dans le travail : aptitude à la concentration, à l'attention ;

2° Dans la famille : autorité paternelle et bonne installation au foyer, l'une et l'autre de ces conditions étant indispensables pour la bonne éducation des enfants.

1. L'aptitude des ouvriers flamands à l'organisation se retrouve dans les nombreuses sociétés d'amusements qu'ils forment entre eux : sociétés musicales, sociétés de tir à l'arc, de jeu de boules, etc. Un ouvrier roubaisien me dit avec humeur dans son patois : « Ici il y a des sociétés pour tous les goûts ; il y en a pour les *coqueleux* (amateurs de combats de coqs), pour les *pinsonneux* (éleveurs de pinsons chanteurs), pour les *coulonneux* (éleveurs de pigeons voyageurs)..... »

2. Une analyse des facultés intellectuelles montrerait, chez l'ouvrier flamand, une tendance vers la profondeur d'esprit plutôt que vers la vivacité. Un ouvrier roubaisien à qui je cause et qui occupe ses loisirs par la lecture, parvient à digérer les études économiques ou philosophiques les plus dures : « Quelquefois, me dit-il, je reste absorbé par la lecture d'une seule page depuis 9 heures jusqu'à minuit, mais cette page, je la lis et relis, je la commente, je réponds à l'argumentation de l'auteur, je retourne la question sous toutes ses faces ; je ne passe à un autre sujet qu'après avoir épuisé celui qui précède... »

3° Dans les associations libres : aptitude à la discipline et à l'organisation.

Mais nous le répétons, pour que ces conclusions puissent être considérées comme définitives, il faut attendre que nous ayons une connaissance plus parfaite des autres types similaires.

Quoi qu'il en soit, il paraît acquis que la classe ouvrière des Flandres comprend deux couches de populations superposées :

1° *Une couche supérieure à tendances particularistes* présentant les caractères suivants : concentration d'esprit et discipline sociale résultant d'une solide éducation familiale due à une forte autorité paternelle et à la bonne installation du foyer;

2° *Une couche inférieure désorganisée,* manquant des qualités précédentes, par suite de l'inéducation due à l'insouciance des parents et à la mauvaise installation au foyer.

La présence de cette dernière classe est un obstacle constant aux progrès sociaux. C'est elle qui, en temps de grève, fournit les éléments violents et perturbateurs; c'est parmi elle que se trouve la grande masse des illettrés; c'est elle qui grève les budgets de l'assistance publique ou privée.

Ces deux classes existaient avant l'introduction du machinisme. Celui-ci a eu pour effet de hausser la valeur personnelle dans l'élite, mais a laissé les autres au même niveau.

C'est que, chez ces derniers, l'éducation familiale n'avait pas jeté les germes de l'esprit de discipline que la contrainte de la machine et du grand atelier accentuent, mais ne créent pas. Il y avait donc déjà anciennement, dans la population ouvrière flamande, une élite suffisamment disciplinée pour pouvoir s'adapter aux changements dont nous parlions en commençant cette étude. Mais il y avait aussi un prolétariat inapte à profiter des chances d'élévation que le nouveau régime présentait.

On ne saurait trop le répéter, la question sociale est avant tout une question d'éducation.

P. Descamps.

L'Administrateur-Gérant : Léon Gangloff.

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT ET Cie. — PARIS